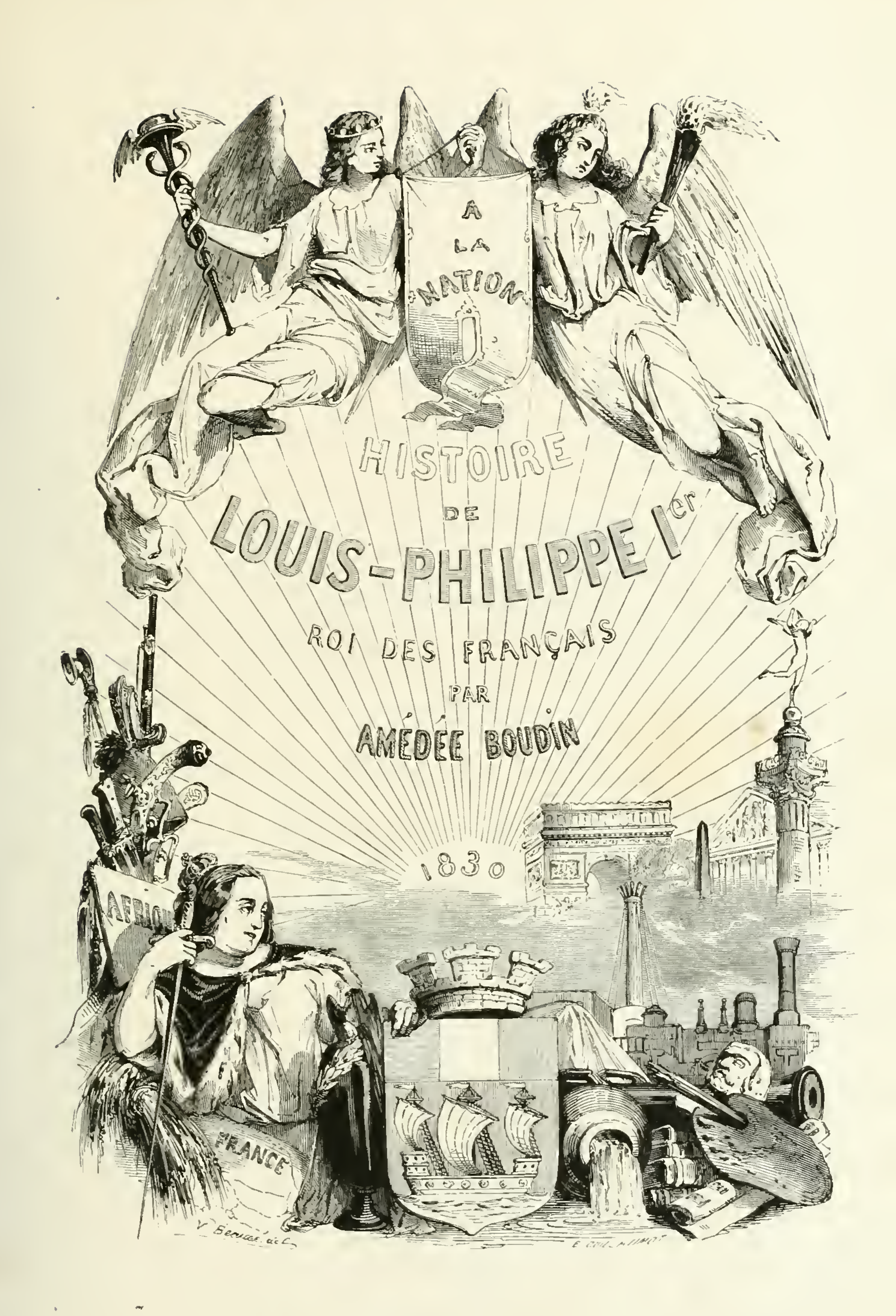







À LA NATION
HISTOIRE
DE
LOUIS-PHILIPPE Ier
ROI DES FRANÇAIS
PAR
AMÉDÉE BOUDIN
1830
AFRIQ
FRANCE

PARIS — TYP. LACRAMPE FILS ET COMP., RUE DAMIETTE, 2.




Histoire de Louis-Philippe,

publiée rue et terrasse Vivienne, 5

# HISTOIRE

DE

# LOUIS-PHILIPPE

ROI DES FRANÇAIS

PAR

M. AMÉDÉE BOUDIN

La moralité élève l'homme à la vertu.
J. J. ROUSSEAU.

Le duc d'Orléans a toujours eu l'âme française.
NAPOLÉON.

Je suis né sous une bien heureuse étoile
LOUIS-PHILIPPE.

TOME SECOND

PARIS

AU BUREAU DE LA PUBLICATION

RUE ET TERRASSE VIVIENNE, 5.

—

1847



# SECONDE PARTIE.



# HISTOIRE

DE

# LOUIS-PHILIPPE I^ER.

## CHAPITRE PREMIER.

Tableau de la situation générale de l'Europe en 1830. — Parallèle entre la révolution de 1789 et la révolution de 1830. — Ligne de conduite de Louis-Philippe — Organisation du cabinet. — Popularité du roi. — Proclamation. — Députations des provinces. — Belles paroles de Louis-Philippe. — Revue du 29 août. — Lettre de Louis-Philippe à Lafayette. — Testament en faveur du duc d'Aumale. — Histoire de la mort du duc de Condé.

La révolution de Juillet roula ses éclats terribles comme la foudre dans toutes les contrées de l'Europe. Les peuples tressaillirent de joie et d'espérance, et les rois, frappés de stupeur, sentirent un moment le sol trembler sous leurs pas. Les puissances étrangères n'avaient point à se louer du gouvernement de Charles X, et, depuis l'avénement du ministère Polignac, elles étaient presque arrivées à ce point d'antipathie pour la branche aînée, de voir l'imminence de sa chute avec la résolution d'y rester indifférentes. Toutefois, les événements dépassèrent leurs prévisions. La catastrophe fut si rapide et si complète, la souveraineté populaire se substitua d'une façon si absolue au principe de la légitimité, que les monarchies despotiques eurent à redouter la contagion de l'exemple. Ainsi, nul regret de leur part pour le roi déchu. C'était justice! Leur unique préoccupation fut de se tenir en garde contre l'esprit de propagande, conséquence inévitable de la victoire des trois journées.

L'Angleterre apprit la première le renversement de Charles X, et

cette nouvelle y produisit autant d'enthousiasme que de surprise. Depuis la campagne de 1823 en Espagne, le cabinet de Saint-James avait conservé du ressentiment contre la branche aînée. Bientôt la conquête d'Alger, les préférences de la France pour la Russie, froissèrent profondément l'orgueil britannique. C'étaient là deux motifs suffisants pour que l'Angleterre, implacable dans sa haine, applaudît à la déchéance de Charles X, et saluât comme une espérance l'avénement d'un prince dont les sympathies lui étaient acquises. Les whigs surtout, liés par une confraternité de principes politiques au libéralisme français, traduisirent leur joie en manifestations bruyantes, en paroles chaleureuses d'admiration; car la révolution de Juillet devait avancer le succès de la cause de la réforme. Rien de plus naturel, d'ailleurs, que ces démonstrations expansives de la part des Anglais pour la France, alors que leur nationalité n'était pas en jeu. L'insurrection d'un peuple pour le maintien d'une constitution, qu'on leur avait empruntée, était de nature à flatter leur vanité, en ce sens qu'elle constatait la supériorité de leur système gouvernemental. Il est donc difficile de s'imaginer avec quelle allégresse ils accueillirent le récit des magiques événements de la grande semaine. A Londres, on célébra l'héroïsme des Parisiens; on ouvrit des souscriptions au profit des blessés, et des députations vinrent de l'Irlande, de l'Écosse et de l'Angleterre. Généreux élan, dégagé de tout égoïsme, et parti du cœur, où Dieu a placé cet amour fraternel qui est le lien commun et irrésistible des peuples [1]. Mais au-dessus des sentiments individuels de la nation, veillait, active et dévorante, la pensée politique des gouvernants. Le ministère anglais, composé de toutes les nuances

[1] *Les ouvriers de Manchester aux braves et intelligents citoyens de Paris, qui ont combattu avec tant de promptitude et de succès les* 27, 28 *et* 29 *juillet* 1830.

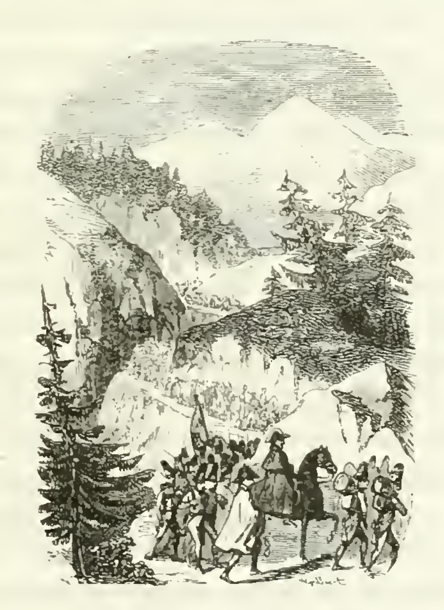
« Nous les soussignés, ouvriers dans l'emploi de M. Henri Gore, vous offrons nos felicitations les plus cordiales sur les glorieux événements de Paris. Nous vous prions d'accueillir l'hommage reconnaissant d'hommes qui regardent votre exemple comme faisant honneur à l'humanité. Recevez les louanges si bien méritées de cette magnanimité, qui a préféré une mort glorieuse à une vie d'ignominie. Tous les hommes de tous les peuples vous doivent une dette immense. Vous avez ébranlé le despotisme en prouvant que les partisans éclairés de la liberté ne demandent point une effusion inutile de sang. La France régénérée a lavé les taches dont l'ignorance avait souillé le drapeau de la liberté. L'expérience a guidé l'epée que l'héroïsme a tirée de son fourreau, et les droits de l'homme font trembler les despotes et donnent de l'espérance à leurs sujets. Parisiens! votre bravoure dévouée demande une admiration sans bornes. Votre modération, votre prudence, sont au-dessus de toute louange; la première n'emane que de ce courage héroïque qui a voulu deux fois la liberté de votre patrie, qui deux fois a pu la donner; la seconde est le témoignage sacré de cette lumière intellectuelle qui est la garantie la plus sûre de la liberté. »

du parti tory, jugea du premier coup d'œil les immenses résultats de notre révolution, et se garda bien de heurter l'opinion publique. Le duc de Wellington s'empressa même de déclarer que l'Angleterre « n'avait aucun dessein de soutenir la branche aînée des Bourbons, qui, par son imprudence, avait joué la couronne dans une épreuve terrible; la Grande-Bretagne ne dépenserait ni un écu ni un homme pour la Restauration, laissant au peuple français, après l'étrange violation des lois par le pouvoir, le soin de s'organiser en toute liberté. » Paroles significatives, confirmées par le comte Aberdeen, quand il écrivait dans ses instructions à lord Stuart de Rothsay « qu'il eût à attendre le développement naturel des événements de Paris, et à seconder par son adhésion tacite un mouvement d'opinion ou toute combinaison de personne qui aurait pour but de maintenir l'existence des traités et de consolider l'état de paix et d'ordre en Europe. » On voit par là que, sans se prononcer aussi ouvertement que les whigs en faveur du duc d'Orléans, les tories semblaient considérer son élévation comme le seul dénoûment possible au drame révolutionnaire, et n'hésitaient pas à lui promettre leur appui, pour écarter la république et le système impérial. Du reste, le cabinet anglais n'offrait pas son assistance sans conditions, et n'oubliait pas, entre autres choses, de recommander à son ambassadeur la question de l'Algérie: « Le nouveau gouvernement, insinuait lord Aberdeen, aura assez de loyauté et de bonne foi pour ne pas se donner l'odieux d'une conquête qui troublerait le *statu quo* européen et l'équilibre des forces dans les bassins de la Méditerranée. Le meilleur moyen de se faire reconnaître par l'Angleterre d'une manière amicale et sincère, ne serait-il pas de montrer un sentiment d'extrême modération? et l'abandon d'Alger en serait une preuve. » Ainsi les sympathies du cabinet de Saint-James, loin d'être désintéressées, résultaient d'un égoïsme profond qui, dans le changement de dynastie en France, lui faisait entrevoir un bien-être personnel, la réalisation de ses propres espérances, peut-être un jour la suprématie de l'Angleterre en Europe. Triste effet de cette rivalité jalouse qui a toujours animé ce gouvernement contre la France! Là où ne devait se révéler que la consécration noble et spontanée du triomphe d'une cause juste, se glissait, pour en atténuer tout le mérite, l'appât d'un bénéfice immense et presque immédiat; car le cabinet anglais ne bornait pas ses prétentions à exiger l'abandon

de l'Algérie; il appelait de tous ses vœux la chute de Ferdinand VII en Espagne, et celle de don Miguel en Portugal, avec l'espoir que la France perdrait son influence chez ces deux nations. Dans la manifestation impatiente et hautaine de ses désirs, sa haine contre la descendance de Louis XIV se traduisait, chaque jour, en invectives et en cruelles prophéties. « Le détrônement de Charles, s'écriait le *Sun*, sera suivi, à une époque peu éloignée, de celui de Ferdinand ; car, quelle que soit la dégradation de la nation espagnole, quelque subjuguée qu'elle soit par ses prêtres (la pire de toutes les dégradations), cette nation ne pourra pas rester longtemps spectatrice indifférente des événements qui se passent en France. »

Pour l'Angleterre, enfin, le mouvement populaire de Juillet n'était qu'un accident politique, qu'elle espérait faire tourner au profit de ses intérêts; mais il n'en fut pas de même sur le continent, surtout chez les nations voisines de la France. La secousse fut profonde en Belgique, où les protestants et les catholiques se livraient une lutte persévérante. Les Belges, depuis longtemps impatients de se séparer des Hollandais, pour qui le roi Guillaume avait toujours manifesté des préférences injustes et maladroites, étaient tout disposés à reconquérir leur indépendance, et à former un pacte avec la France. Dans les universités allemandes, l'effervescence fut telle que les gouvernements durent avoir recours à des mesures de précaution. La Prusse rassembla des forces imposantes pour protéger les provinces rhénanes, où la révolte présentait le plus de dangers, et où elle avait déjà des camps de manœuvres; en sorte que la Diète germanique, qui d'ailleurs ne pouvait avoir à redouter d'insurrections sérieuses, était prête à réprimer vigoureusement les séditions partielles. Le cabinet de Berlin, n'ayant d'autre but que le maintien de la sécurité politique de l'Allemagne, était bien résolu à ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, tant qu'elles ne prendraient pas un caractère d'hostilité contre l'étranger. Insensible à la destinée de Charles X et de sa famille, il repoussait toute responsabilité des événements de juillet, et n'aspirait qu'à conserver la paix, si nécessaire aux intérêts du commerce et de l'industrie et au bien-être général. Quant à l'Autriche, la vigilance inquiète du gouvernement réussit à la préserver des troubles qui eurent lieu dans les autres parties de l'Allemagne. M. de Metternich, que la conduite de la France dans la question d'Orient,

sous Charles X, avait indisposé, à l'instar de l'Angleterre, attendait, pour se prononcer, que le mouvement se dessinât plus nettement à Paris. Lié par les mêmes intérêts à la politique anglaise, il espérait également que la révolution amènerait une rupture entre la France et la Russie. Tranquille du côté de l'Allemagne, l'Autriche ne l'était pas autant pour ses possessions d'Italie, qu'elle savait fatiguées de sa domination. L'effet qu'y produisit le grand événement de juillet est difficile à décrire. L'enthousiasme éclata jusque dans les États romains. Depuis que le congrès de Vienne avait créé le royaume Lombardo-vénitien, le cabinet de Vienne avait eu plus d'une fois l'occasion d'étouffer l'insurrection au sein des provinces italiques. Dans le Milanais, où toute l'aristocratie lombarde et les classes moyennes s'étaient affiliées au carbonarisme; dans le Modénais, à Parme, à Plaisance, partout l'espoir de retrouver une patrie, une unité, au milieu d'un si vaste morcellement, fit battre tous les cœurs à la nouvelle de notre héroïque révolution. Aussi l'Autriche, dans la prévision que l'esprit de révolte franchirait les Alpes, eut-elle soin de prendre ses précautions sur ce point vulnérable, et de dicter ses instructions de manière à stimuler la vigilance des gouvernements de Naples, de



Rome et du Piémont, si effrayés par les envahissements du carbonarisme. Des masses considérables de troupes autrichiennes, descendues

des montagnes du Tyrol à travers le Stelvio, vinrent occuper le Milanais. L'ambassade de Paris eut ordre de ne pas viser les passe-ports. M. de Metternich envoya partout des agents chargés de préparer une confédération, afin d'opposer une digue puissante à la propagande, pour peu qu'elle menaçât les intérêts et le repos du pays. Cependant, ces mesures étaient purement défensives. L'Autriche préférait la paix, tout en se tenant prête à soutenir la guerre, si l'on violait les traités de 1815. Elle étudiait prudemment les tendances de la révolution, ne demandant pas mieux, dans le cas où la France se bornerait à un changement de dynastie, que de reconnaître son nouveau gouvernement et le monarque de son choix.

Par son éloignement du théâtre des événements, la Russie ne pouvait redouter l'esprit de propagande. Toutefois, elle fut comme atterrée au récit des prodiges des trois journées. En effet, ce qui pour l'Angleterre et l'Autriche était un sujet de satisfaction, ne causa que dépit et colère à la cour de Saint-Pétersbourg. De toutes les puissances, la Russie était celle dont la révolution froissait le plus directement les intérêts. Elle était à la veille de conclure avec la branche aînée un pacte qui lui assurait une position formidable sur les confins de l'Asie et de l'Europe, et qui, en offrant Constantinople en perspective à son ambition démesurée, lui promettait la domination du monde entier. Obligé d'ajourner la réalisation de ses rêves insensés, l'empereur Nicolas dut tourner ses regards vers la Pologne, où l'exemple des Parisiens allait être contagieux.

L'Espagne et le Portugal étaient à la veille d'une guerre de succession quand éclata notre révolution. Dans la péninsule, le ferment de révolte existait chez une fraction du clergé, irritée du mariage de Ferdinand VII avec Marie-Christine de Bourbon; et parmi les démocrates, qui n'attendaient que l'appui de la France pour lever la tête. Les partisans de l'infant don Carlos apprirent avec douleur le détrônement de Charles X, dont la politique était intéressée à les soutenir, depuis que, par l'abolition de la loi salique, les femmes étaient appelées à régner en Espagne. Cependant l'impulsion ne devait venir que de Londres et de Paris, où se trouvaient une foule de réfugiés espagnols : de Paris, par la haine qu'inspirait le nom de Bourbon; de Londres, parce que l'Angleterre, nous le répétons, espérait que la chute de Ferdinand VII détruirait le pacte de famille, l'œuvre de

Louis XIV. La situation du Portugal n'était pas meilleure. Nommé régent du Portugal par son frère don Pédro, empereur du Brésil, don Miguel avait, sans scrupule, détrôné sa nièce dona Maria. Mais les puissances étrangères hésitaient à reconnaître ce monstre altéré de sang, et habitué à la trahison par sa mère, dona Charlotte-Joachime. La France avait des préférences pour don Pédro. L'Angleterre se trouvait prise entre deux écueils : d'un côté, don Miguel, maintenu sur le trône, se plaçait sous la protection de Ferdinand VII ; de l'autre, don Pédro menaçait de rompre le traité qui tenait l'industrie brésilienne dans la dépendance de la Grande-Bretagne. Dans cet état d'incertitude, si nous nous déclarions énergiquement pour don Pédro, le gouvernement anglais s'alliait à don Miguel, en dépit de ses répugnances pour ce tyran sauvage.

Au milieu de cette effervescence universelle, les souverains, dans une attitude d'observation inquiète, avaient les regards fixés sur la France, attendant d'elle la paix ou la guerre, car tout dépendait de la conduite du nouveau gouvernement. Mais ses tendances pacifiques ne pouvaient être douteuses. Issue d'une insurrection qui ne s'était faite que pour le maintien des libertés publiques, pour la défense de la loi, la royauté de Juillet ne devait pas manquer à la mission qu'elle avait reçue de la bourgeoisie. Un changement de dynastie, une révolution de palais, n'interrompait en aucune façon les traditions mo · narchiques, comprises dans le sens de la Charte modifiée. Il ne s'agissait pas en 1830, comme en 1789, de détruire un édifice vermoulu, mais de conserver des institutions reconnues, sinon parfaites encore, du moins suffisantes pour l'époque. La révolution de 1789 fut impétueuse et dévastatrice comme l'ouragan ; de son souffle terrible, elle déracina les abus, les priviléges, les préjugés et l'absolutisme, bouleversa la société de fond en comble, déplaça les hommes, changea les mœurs de la nation, et, après avoir noyé le passé dans des flots de sang, prépara à la France un avenir de gloire et d'indépendance. La révolution de 1830, au contraire, fut spontanée, mais calme, parce qu'elle éclata avec ensemble sous l'empire de la même pensée : le maintien de la constitution, la liberté et l'égalité, l'ordre au dedans et la paix au dehors. La révolution de 1789 menaçait trop violemment les intérêts des souverains et la stabilité des trônes pour éviter la lutte contre les puissances étrangères ; mais de celles-ci vint

l'agression. En 1830, toute l'Europe, indignée de la perfidie des Bourbons aînés, applaudit à la victoire de Juillet, et reconnut la nouvelle dynastie, à la condition par elle, seulement, de respecter les traités. Quel intérêt aurait donc eu la France, dans l'état des choses, à prendre le rôle agressif, quand la guerre n'était pas une nécessité, mais un danger et un fait injuste tout à la fois? Quel profit avait-elle à provoquer une conflagration générale, à s'immiscer dans les affaires intérieures des nations? Quelles étaient ses ressources pour aller entreprendre l'affranchissement de ces mêmes peuples qui ne s'étaient jamais coalisés que pour comprimer chez elle l'essor de la liberté? La politique sentimentale est, de toutes les politiques, la plus séduisante peut-être, mais à coup sûr la plus fausse et la plus compromettante, car elle s'appuie sur l'arbitraire et non sur le bon droit. La philanthropie bien entendue consiste, pour tout souverain, à assurer d'abord le bonheur de son peuple, ensuite à ne jamais jouer, sur un coup de dé, les destinées de son empire et de sa dynastie. Si c'est de l'égoïsme, c'est du moins de l'égoïsme rationnel et excusable. Nous le répétons, c'eût été folie et imprudence de déclarer la guerre aux rois inoffensifs envers nous. En 1830, la situation financière de la France était belle, il est vrai, le crédit public solide et le commerce florissant [1]. Mais les suites de la victoire devaient être plus turbulentes que la victoire même. Les ambitions trompées, les vanités froissées, les puissances de la veille annihilées, les déceptions de toute sorte allaient entourer le trône d'obstacles et de dangers, semer la méfiance dans le pays, provoquer des souffrances politiques, troubler la société, et, par conséquent, ruiner le crédit public et le com-

[1] Situation de la Bourse, avant, pendant et après la révolution.

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Samedi 24 juillet............. | 5 p 0/0 | 105 f. | 15 c. | 3 p 0/0 | 79 f. | 05 c. |
| Lundi 26, le lendemain des ordonnances. .... ....... .. | — | 101 | 50 | — | 75 | 60 |
| Mardi 27.................... | — | 100 | » | — | 72 | 40 |
| Le 5 août, sept jours après la révolution................. | — | 102 | 15 | — | 77 | » |
| Le 6 août.................... | — | 101 | 80 | — | 76 | 45 |
| Le 9 août, après l'installation de la monarchie de Juillet....... | — | 103 | 75 | — | 77 | 60 |
| Le 10 août.................. | — | 103 | 25 | — | 79 | 10 |
| Le 11 août.... ........... . | — | 103 | 80 | — | 78 | 80 |
| Le 12 août.................. | — | 104 | 40 | — | 79 | 50 |

merce. A ces difficultés, enfantées par le mauvais vouloir, l'inexpérience et l'aveuglement des rêveurs et des imbéciles, il faut en joindre d'autres d'une nature plus sérieuse. Pour se mettre toutes les puissances sur les bras, la France avait-elle alors une armée capable de résister à une coalition? Non certes. La plupart des régiments d'infanterie de ligne à trois bataillons n'avaient que onze à douze cents hommes; quelques régiments d'infanterie légère n'en comptaient que neuf cents. L'armée d'Afrique avait été en grande partie formée, et l'était encore, de détachements d'élite pris dans les corps restés en France. Depuis, on avait licencié la garde royale et les six régiments suisses; de telle sorte qu'il existait un vide de quarante mille hommes dans l'armée de terre. En outre, la révolution avait naturellement diminué l'effectif des corps; l'occupation d'Alger et de la Morée appelait vingt-huit mille hommes hors du territoire, et quarante mille hommes quittaient les drapeaux par congé définitif. Ainsi, non-seulement l'armée était loin de son pied de guerre, mais encore elle n'avait plus son complet de paix. Nul doute qu'en cas d'attaque la nation n'eût renouvelé les prodiges de la République et de l'Empire. Quant à prendre l'initiative, elle ne le devait pas, parce que la guerre n'était pas dans ses intérêts. Indépendamment de la désorganisation de l'armée, les embarras d'une nouvelle dynastie étaient immenses. Ce n'était pas chose facile que d'établir un pouvoir naissant sur des bases solides, et la branche d'Orléans avait fort à faire de conserver sa popularité en contenant tous les partis, mécontents de l'esprit modéré du gouvernement, parce que, pour eux, il n'y avait profit que dans les agitations sociales. Du reste, la majorité du pays voulait la paix, et ce n'est que par forfanterie que le mot de guerre était jeté aux masses, comme une espérance de gloire. Mais cette ardeur belliqueuse tombait bien vite devant les appréhensions sérieuses d'une grande lutte, et le commerce était à cet égard le thermomètre de l'opinion publique.

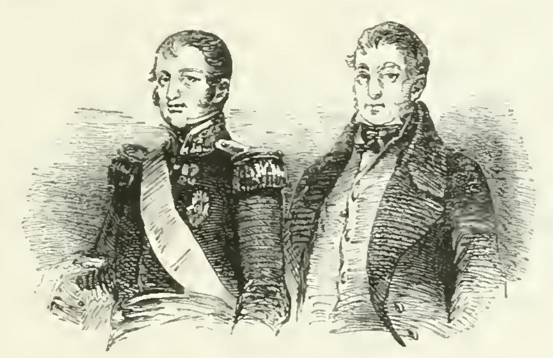
Le maintien de la paix n'offrait pas moins de difficultés. Pour accomplir une tâche aussi rude à une époque de fermentation générale, il fallait une tête bien forte, une main bien ferme, un esprit bien supérieur et bien subtil. Vaincre les résistances opiniâtres, braver des jugements passionnés et faux, dominer le mouvement, tel était le rôle du roi à l'intérieur. Le respect des traités de 1815, une

tactique de concessions habiles, telles étaient les conditions du succès à l'extérieur ; et insensiblement, à l'aide de ce système plein de prudence, la société se réorganisait, le commerce et l'industrie reprenaient un essor vigoureux, l'armée se mettait sur un pied imposant, la jeune royauté de Juillet prenait racine dans le sol natal, poursuivait lentement son œuvre de régénération, et devenait assez forte pour résister un jour à toutes les agressions, à tous les orages.

Louis-Philippe réunissait les qualités nécessaires pour donner à la France cette attitude prudente et digne, qui pouvait seule assurer sa prépondérance dans le concert européen. Initié à toutes les dissimulations de la diplomatie, instruit par l'expérience, et jaloux d'asseoir sa dynastie sur des bases impérissables, il se traça une ligne de conduite, dont il ne devait jamais s'écarter. Comprenant les besoins de la nation, convaincu que le repos était plus nécessaire à son bonheur que les secousses profondes de la guerre, il résolut de concentrer toute sa surveillance sur l'intérieur, et de conserver une neutralité complète vis-à-vis des puissances étrangères. On n'a voulu voir, dans ce sytème, qu'un intérêt purement dynastique. Ce raisonnement est tout au moins exagéré. Nous admettons que Louis-Philippe soit jaloux de conserver une couronne à sa postérité, mais encore doit-il la lui léguer glorieuse et insaisissable ; or le moyen d'atteindre ce but est d'assurer la puissance et le bonheur du pays. Tâche immense, nous le répétons, qui ne pouvait être que l'œuvre du temps, et accomplie avec courage, en dépit de toutes les prévisions, de tous les obstacles, de tous les mauvais vouloirs des partis. Louis-Philippe devait, on en conviendra, non-seulement comme fondateur d'une dynastie, mais comme homme, avoir la noble ambition de marquer honorablement sa place dans l'histoire. Pour qui connait tant soit peu le cœur humain, cet égoïsme est bien plus compréhensible. Quoi qu'il en soit, pour braver les récriminations qui l'assaillirent dès le début, pour diriger sa barque entre tous les écueils, pour échapper à tous les périls, le roi eut besoin d'une grande force de caractère, de beaucoup de dévouement, d'une foi robuste en sa destinée, d'une philosophie à toute épreuve. Plein de pitié pour ces hommes à vues étroites, et qui, complétement novices dans le grand art de gouverner, ne savent pas que les faits politiques ne portent le plus souvent leurs fruits que dans l'avenir, il se plaça au-dessus des railleries et des dégoûts dont on

l'abreuva ; et, avec la conscience de ses excellentes intentions, il persista jusqu'au bout dans la voie où il s'était engagé en pilote expérimenté.

La plus grande et la première de toutes les difficultés issues du désordre de la révolution et du déplacement des hommes, c'était l'organisation régulière du conseil de la royauté nouvelle. Avec le sentiment intime de sa valeur personnelle, Louis-Philippe dut souffrir de se voir entouré tout d'abord d'hommes dont l'orgueil seul égalait l'incapacité : instruments nécessaires et dangereux à la fois, qu'il devait ménager jusqu'à ce qu'ils fussent usés par la rouille de leur nullité. Trop prudent pour froisser ces individualités sans consistance, mais adoptées, et jugées favorablement par la foule sur l'étiquette plus que sur la qualité, le roi comprit qu'il ne fallait pas heurter l'opinion publique. Il subit donc quelques patriotes, dont le civisme et les vertus privées n'étaient point une suffisante garantie de leur science politique; il obéit à cette nécessité que les circonstances lui créaient, pour ne pas compromettre sa popularité, sans cependant abandonner la direction des grandes affaires. Ainsi, le premier cabinet [1] fut composé d'éléments hétérogènes qui étaient, d'un côté le mouvement, de l'autre la résistance, c'est-à-dire le désordre et le désir de la conservation. M. Dupont (de l'Eure), citoyen d'une austère probité, mais aux formes acerbes et roides, et derrière lequel apparaissaient Lafayette, l'Hôtel-de-Ville et la portion turbulente de la gauche, M. Dupont (de l'Eure), disons-nous, conserva le département de la



Le maréchal Gérard. Dupont (de l'Eure).

justice. Le comte Gérard, engagé plus avant qu'il ne l'aurait voulu dans la révolution, fut maintenu à la guerre; comme homme poli-

[1] 11 août 1830.

tique, le maréchal était sans caractère décidé, sans volonté personnelle, facile à subir les impressions du dehors, et imprégné plus particulièrement des idées de MM. Laffitte et Casimir Périer. Le département des affaires étrangères fut confié au comte Molé, intelligence vaste et rompue aux affaires, avec un grand amour du pouvoir; caractère loyal, mais entier, calme et dissimulé, esprit d'ordre et de conservation. M. Guizot eut le ministère de l'intérieur, poste difficile et fatigant, où allaient affluer des myriades de solliciteurs exigeants. Homme de théorie et de pratique, M. Guizot saisissait merveilleusement l'ensemble et les détails d'un département ministériel. Avec des vertus austères, il avait un esprit roide et hautain, une grande confiance en ses doctrines. M. le duc de Broglie, de l'école de M. Guizot, fut nommé au département de l'instruction publique. M. Tupinier fut remplacé à la marine par le comte Sébastiani, nature simple et facile, caractère commode, esprit rusé et tournant vite au vent de la faveur. Le baron Louis, ami de M. de Talleyrand et de M. Laffitte, avait eu le ministère des finances; sérieux et positif, avec un mérite réel dans cette spécialité, il appartenait, par ses principes, au parti conservateur. Indépendamment des ministres à portefeuille, le roi avait appelé dans son conseil, pour assister aux délibérations, quatre ministres sans portefeuille. M. Laffitte, l'un d'eux, — financier habile, mais pauvre homme d'État, citoyen vertueux, mais esprit prétentieux et léger, — voulait présider le conseil des ministres, dans l'espoir de lui imprimer telle direction qu'il lui plairait. M. Casimir Périer était une nature impétueuse et toute de contraste avec celle de M. Laffitte. M. Bignon et M. Dupin aîné complétaient les quatre ministres sans portefeuille. Le premier aimait l'ordre et le pouvoir, sans avoir une grande valeur comme diplomate, le second, homme d'étude, esprit sardonique, espèce de bourru politique, affectait une rudesse de franchise et de manières à la façon du paysan du Danube; adversaire de M. Dupont (de l'Eure), qui ne lui pardonnait pas d'avoir défendu l'inamovibilité de la magistrature, il votait avec M. Casimir Périer et M. Molé.

Le roi présidait son conseil assidûment depuis le 9 août, sans prendre encore une part très-directe aux délibérations. Entièrement absorbé par les affaires extérieures seules, de peur qu'on ne compromît sa politique d'ordre et de paix, le plus souvent il jouait,

dans le conseil, le rôle de conciliateur entre ses ministres, dont les caractères, les idées et les intérêts se heurtaient sans cesse. Il calmait les emportements de la discussion, et s'efforçait d'amener tous ces esprits si opposés vers un système de concessions réciproques, attendant avec patience le jour où le pouvoir serait concentré dans sa main. Roi de la veille, il lui importait plus alors de se concilier l'opinion publique, et d'entourer son trône de sympathies; habile dans l'art de flatter les passions populaires, il adressait au pays de ces paroles magiques qui remuent profondément les masses, et dont Napoléon avait si bien le secret. « Français, disait-il dans une proclamation chaleureuse, vous avez sauvé vos libertés; vous m'avez appelé à vous gouverner selon les lois. Votre tâche est glorieusement accomplie, la mienne commence; c'est à moi de faire respecter l'ordre légal que vous avez conquis; je ne puis permettre à personne de s'en affranchir, car j'y suis soumis moi-même. Il faut que l'administration reprenne partout son cours. De nombreux changements ont déjà été faits, d'autres se préparent. L'autorité doit être entre les mains d'hommes fermement attachés à la cause nationale. Un mouvement si prompt et si vaste n'a pu s'accomplir sans quelque confusion momentanée; elle touche à son terme. Je demande à tous les bons citoyens d'entourer leurs magistrats et de les aider à maintenir au profit de tous l'ordre et la liberté! Des réformes sont nécessaires dans les services publics. La perception de certains impôts charge le pays d'un pesant fardeau. Des lois seront proposées pour y porter remède. Dans cet examen, aucune réclamation ne sera étouffée, aucun intérêt oublié, aucun fait méconnu; mais, en attendant les lois nouvelles, obéissance est due aux lois en vigueur; la raison publique le proclame, la sûreté de l'État le commande. Que tous les hommes de bien emploient leur influence à en convaincre leurs concitoyens. Pour moi, je ne manquerai ni dans l'avenir à mes promesses, ni dans le présent à mes devoirs. Français, l'Europe contemple avec une admiration mêlée de quelque surprise notre glorieuse révolution; elle se demande si telle est en effet la puissance de la civilisation et du travail, que de tels événements se puissent accomplir sans que la société en soit ébranlée. Dissipons ces derniers doutes; qu'un gouvernement aussi régulier que national succède promptement à la défaite du pouvoir absolu.

*Liberté, ordre public*, telle est la devise que la garde nationale de Paris porte sur ses drapeaux ; que ce soit aussi le spectacle qu'offre la France à l'Europe. Nous aurons, en quelques jours, assuré pour des siècles le bonheur et la gloire de la patrie. »

Il s'agissait, au début du règne, d'arrêter avant tout quelques mesures organisatrices relatives à la nouvelle dynastie. Une ordonnance du 13 août déclara « que le sceau de l'État représenterait les armes d'Orléans surmontées de la couronne fermée, avec le sceptre et la main de justice en sautoir, des drapeaux tricolores derrière l'écusson, et pour exergue : *Louis-Philippe Ier, roi des Français.* » Une autre ordonnance du même jour autorisa les enfants et la sœur du roi à conserver le nom et les armes d'Orléans. Le fils aîné, devenu prince royal, changea son titre de duc de Chartres contre celui de duc d'Orléans. Les fils puînés continuèrent à porter leurs titres respectifs. Les filles et Madame Adélaïde prirent, comme par le passé, le titre de princesses d'Orléans, en se distinguant entre elles par leurs prénoms. Puis, pour flatter certaines idées fixes du peuple, qui, en dépit de sa magnanimité, se montre parfois puéril dans ses antipathies en s'attaquant aux petites choses, on supprima les qualifications aristocratiques de *monseigneur* et d'*excellence* données aux ministres. Conquête précieuse pour les imbéciles, qui font consister l'égalité dans les mots, et ferment les yeux sur le besoin de réformes plus utiles. La popularité s'acquiert à l'aide de concessions si peu coûteuses, qu'il faut être dépourvu de jugement pour ne pas aller, dans de telles circonstances, au-devant de l'opinion publique. C'était là l'habileté de Louis-Philippe, qui comprenait à merveille les devoirs de sa dignité nouvelle. Il avait trop de résistances à rencontrer dans les régions supérieures, où l'on prétendait orgueilleusement lui disputer l'usage du pouvoir en lui en laissant les soucis, pour négliger les moyens, quels qu'ils fussent, de conquérir les sympathies de la nation. Aussi, les entraves ne lui venaient-elles que des hommes qui avaient tout intérêt à seconder ses efforts ; tandis que le peuple, qu'on n'avait pas daigné consulter sur le choix de son chef, se prenait maintenant d'un amour enthousiaste pour ce roi-citoyen, qui lui offrait l'exemple de toutes les vertus privées. De telle sorte que, — s'il y eut, comme on l'a dit, surprise et mécontentement chez les masses quand, pour la première fois, fut prononcé le nom d'un prince inconnu




**Madame Adélaïde d'Orléans.**

dans les couches inférieures de la société; — la réaction, pour avoir été plus lente et plus réfléchie, fut plus franche et plus durable en sa faveur, parce qu'elle s'appuya sur la raison et l'expérience; c'est qu'aussi nul ne savait, mieux que le roi, se prêter aux caprices de la foule. Doué d'un tact exquis, de manières parfaites, d'une bienveillance extrême, traits caractéristiques de la race des Bourbons, il accueillait tout le monde avec une affabilité toujours digne, et avait pour chacun de douces paroles d'espérance ou de consolation. Avec quelle patience, avec quelle bonhomie il passait une partie de ses journées à recevoir les innombrables députations qui firent invasion au Palais-Royal depuis le 10 août jusque vers le milieu du mois de novembre[1]! A toutes les réminiscences patriotiques, il trouvait des réponses convenables; quelquefois même la situation lui inspirait des mots heureux. Lorsque les jeunes gens du commerce de Paris vinrent lui présenter leur hommage, celui qui portait le drapeau, cédant à la

[1] Louis-Philippe répondait en ces termes à tous les discours :

*A la députation de la Seine-Inférieure.*

« Vous avez bien jugé mes intentions. Tous mes vœux tendent au maintien des libertés de la France ; tous mes efforts seront dirigés vers ce but. J'ai compris l'étendue des obligations que j'ai contractées. J'ai la confiance que je saurai les remplir. »

*Au barreau de Paris.*

« Je vous promets que dorénavant la justice sera rendue avec fermeté, impartialité, et surtout qu'il y aura sincérité dans l'application des lois. Ce sera le seul moyen de rendre la confiance à la nation, et de prévenir le retour des maux auxquels nous avons mis un terme. »

*Au président du consistoire de l'Église chrétienne de la confession d'Augsbourg.*

« J'ai toujours été animé des sentiments les plus favorables pour votre communion, je suis bien aise que vous n'en ayez pas perdu le souvenir ; je n'y changerai rien. Je réunis dans une même affection toutes celles qui fleurissent sous la protection des lois. Je vous remercie de ce que vous me dites pour ma femme et pour ma sœur. »

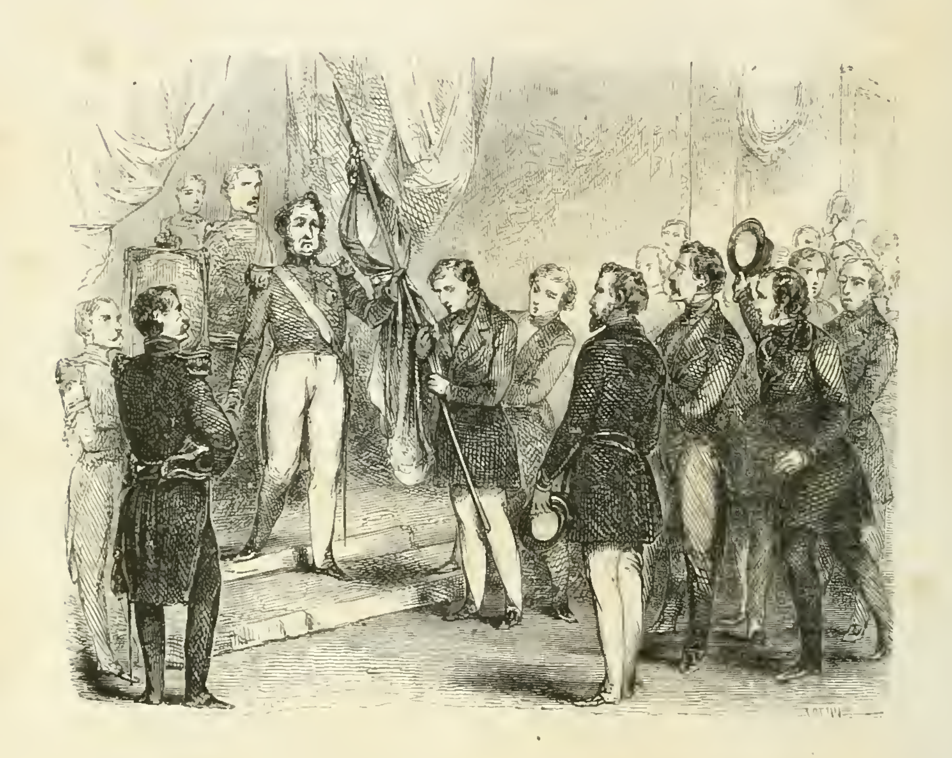
*A la députation de Rochefort.*

« Je reçois avec infiniment de plaisir les vœux que vous m'exprimez au nom de la ville de Rochefort ; comme vous j'ai été heureux de voir le retour des couleurs nationales que j'avais quittées avec tant de regrets. Recevez, messieurs, mes remercîments. »

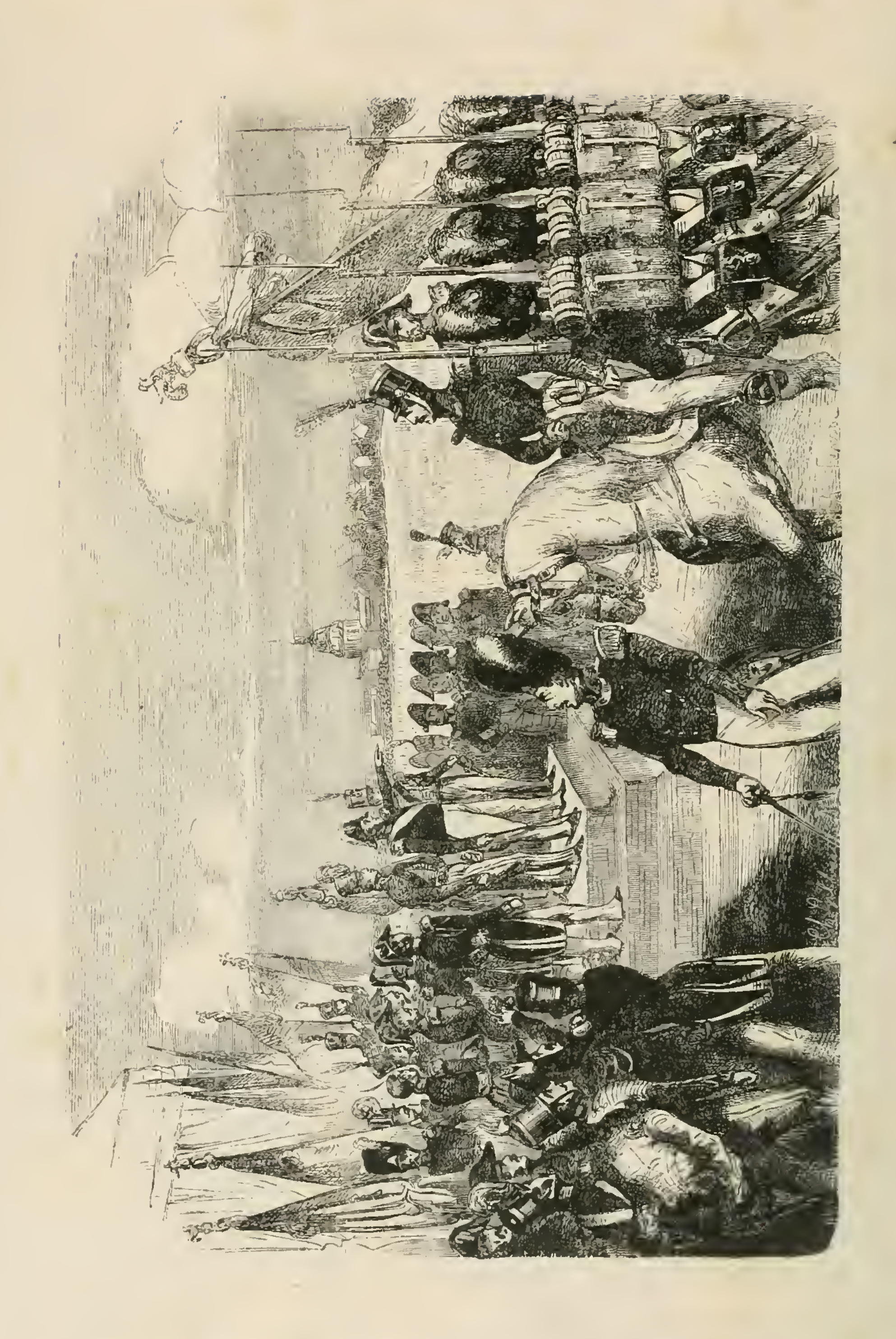
*Aux jeunes gens du commerce de Paris.*

« C'est avec enthousiasme que je me vois au milieu de cette brave jeunesse qui a combattu avec tant de valeur dans les glorieuses journées de juillet : je consens avec plaisir à ce que votre drapeau soit déposé à la Bourse. J'espère, j'ai la confiance que rien ne troublera la paix de l'Europe, je ferai tous mes efforts pour la maintenir ; mais si jamais l'indépendance de la patrie était menacée, ce qui, j'espère, n'arrivera pas, vous me verriez de nouveau comme dans ma jeunesse, combattant sous ces couleurs, les seules sous lesquelles j'aie jamais combattu ; et quoique plus vieux, j'accourrais au milieu de vous, je serais l'un de vous. »

fatigue, le laissa pencher un moment; Sa Majesté s'avança vivement pour le redresser en disant : « Je saurai toujours le soutenir au besoin. » Le prince donnait un étendard aux députations, qui ne s'en



retournaient satisfaites qu'à cette condition. Et toutes ces complaisances officielles étaient rigoureusement nécessaires pour étendre et affermir l'influence de cette dynastie de fraîche date; car les mauvaises passions n'étaient que descendues au fond de la société, comme la lie au fond d'un vase, prêtes à remonter à la surface à la plus petite agitation. L'émeute veillait dans l'ombre, et le moindre mécontentement eût suffi pour ébranler le nouvel édifice; mais Louis-Philippe, loin d'en être aux regrets d'avoir atteint le but de ses persévérantes espérances, avait trop de philosophie, trop d'énergique volonté, pour s'étonner des dangers qui menaçaient son trône, pour ne pas accepter



avec résignation les soucis de sa fragile royauté. Les labeurs de sa vie passée l'avaient préparé à toutes les souffrances; et d'ailleurs l'orgueil du succès enflammait son âme et lui inspirait maintenant une ambition plus forte que celle qui lui avait valu une couronne,—l'ambition d'en léguer le glorieux héritage à sa descendance!

La revue du 29 août, dont tout le monde a gardé le souvenir, révéla les véritables sentiments de la nation pour Louis-Philippe; et, de ce moment, le prince eut foi dans l'avenir de sa dynastie. Ce jour-là, le Champ-de-Mars offrit un tableau plus magique peut-être que celui de la fédération de 1790. Une tente avait été dressée pour le roi; et, dans la plaine qu'éclairait le soleil le plus éclatant, soixante mille gardes nationaux, magnifiquement équipés, manœuvrèrent avec une précision militaire, aux acclamations passionnées de trois cent mille spectateurs. La joie était sur tous les visages, l'enthousiasme dans tous les cœurs. Ému de ce spectacle superbe et patriotique, Louis-Philippe se jeta dans les bras de Lafayette et s'écria : « Ceci vaut mieux pour moi que le sacre de Reims! » Et les troupes et le peuple d'applaudir à cette accolade par mille cris de *Vive le roi! vive Lafayette!* Alors les légions défilèrent devant le roi pour prêter le serment, et le prince prononça ces paroles en distribuant les drapeaux :

« Mes chers camarades, c'est avec plaisir que je vous confie ce drapeau, et c'est avec une vive satisfaction que je le remets à celui qui était, il y a quarante ans, à la tête de vos pères, dans cette même enceinte.

« Ces couleurs ont marqué parmi nous l'aurore de la liberté, leur vue me rappelle avec délices mes premières armes. Symbole de la victoire contre les ennemis de l'État, que ces drapeaux soient, à l'intérieur, la sauvegarde de l'ordre public et de la liberté! Que ces glorieuses couleurs, confiées à votre fidélité, soient notre signe de ralliement!

« Vive la France! »

Après les manifestations de cette fête imposante, il n'était plus possible au roi de douter de sa popularité, car elle égalait déjà celle de Lafayette. Aussi sa joie fut-elle profonde, et le lendemain il l'ex-

prima d'une manière expansive, dans la lettre suivante, adressée au général :

« Il me tarde d'abord, mon cher général, de savoir comment vous vous trouvez après cette belle journée, car je crains que vous ne soyez bien fatigué; mais j'ai encore un autre objet qui me tient bien à cœur : c'est de vous demander d'être mon interprète auprès de cette glorieuse garde nationale, dont vous êtes le patriarche, et de lui témoigner toute l'admiration qu'elle m'inspire aujourd'hui. Dites-lui que non-seulement elle a surpassé mon attente, mais qu'il n'est pas en mon pouvoir de lui exprimer tout ce qu'elle m'a fait éprouver de joie et de bonheur. Témoin de la fédération de 1790, dans le même Champ-de-Mars, témoin aussi de ce grand élan de 1792, lorsque je vis arriver à notre armée de Champagne quarante-huit bataillons que la ville de Paris avait mis sur pied en trois jours, et qui contribuèrent si éminemment à repousser l'invasion, que nous eûmes le bonheur d'arrêter à Valmy, je puis faire la comparaison, et c'est avec transport que je vous dis que ce que je viens de voir est bien supérieur à ce qu'alors j'ai trouvé si beau, et que nos ennemis trouvèrent si redoutable. Veuillez aussi, mon cher général, exprimer à la garde nationale combien j'ai joui de ce qu'elle m'a témoigné, et combien mon cœur en est pénétré.

« Votre affectionné,

« Louis-Philippe. »

Cependant, les péripéties d'un drame lugubre et mystérieux vinrent faire tout à coup une triste diversion à ces fêtes patriotiques et sublimes. Le deuil et la terreur succédèrent à la joie; et la haine implacable des partis vaincus osa murmurer d'atroces soupçons qui, se glissant dans les esprits crédules et avides d'émotions avec la rapidité du poison dans les veines, jetèrent un instant des germes de méfiance parmi la foule. Nous voulons parler de la fin tragique du duc de Bourbon, prince dont le peuple gardait à peine le souvenir, et qui, dernier débris d'une des plus nobles maisons de France, devait, en disparaissant de ce monde, produire autour de sa tombe une sensation prolongée. De même, en s'abîmant dans la poussière, les

ruines d'un monument gigantesque font gémir les échos du bruit de leur chute inattendue.



Le prince de Condé.

Depuis son retour en France, le prince de Condé, — chez qui le temps n'avait pu éteindre deux grandes douleurs, l'une venue de la mort de son père, l'autre de la mort de son fils assassiné juridiquement dans les fossés de Vincennes, — s'était complétement éloigné des affaires politiques, pour chercher dans des exercices violents une distraction à ses regrets. Tantôt il se livrait avec passion au plaisir de la chasse dans les immenses forêts de Chantilly ou de l'Ile-Adam ; tantôt il passait dans son château de Saint-Leu une vie triste et solitaire, sous la domination tyrannique d'une femme qui, pour dissimuler ses amours scandaleuses, ne s'était pas fait scrupule de déshonorer le nom d'un honnête homme, en acceptant pour époux le baron de Feuchères. Quoiqu'il aimât Charles X, le duc de Bourbon paraissait fort peu à la cour, où l'influence exclusive des prêtres heurtait la licence de sa vie domestique ; de sorte qu'en s'éloignant de la famille régnante, il avait insensiblement resserré les liens qui l'attachaient à la famille d'Orléans. A mesure qu'il voit s'approcher la mort, l'homme a peur de l'isolement où languit sa vieillesse. Il recouvre sa sérénité, s'il peut s'appuyer sur des bras amis en descendant dans la tombe ; s'il peut sentir quelques larmes rouler sur ses membres glacés, avoir cette douce consolation que des regrets suivront son âme

dans les cieux; s'il peut enfin, dernier orgueil de la créature, mêler à sa parole suprême une espérance de bonheur pour les objets de son affection. Brisé par l'âge et les infirmités, le duc de Bourbon pleurait de voir s'éteindre avec lui le beau nom des Condé. Léguer ce nom et son immense fortune à un héritier digne de l'un et de l'autre, telle était l'unique préoccupation du prince. Les Rohan-Soubise n'étaient pour lui que des collatéraux éloignés. Les deux maisons de Bourbon avaient le plus directement droit à sa succession. Il était donc tout simple qu'il choisit son héritier dans l'une des deux branches. La famille régnante montra le plus pur désintéressement en désignant elle-même le jeune duc d'Aumale à la tendre sollicitude du prince de Condé. De longues négociations eurent lieu à ce sujet. Mais le succès dépendait beaucoup de la femme toute-puissante sur l'esprit du faible vieillard. La baronne de Feuchères, qui déjà s'était assuré une bonne part dans l'héritage de son amant, loin de mettre obstacle aux désirs de la branche d'Orléans, écrivit elle-même, en 1827, pour offrir son assistance, une lettre à laquelle la duchesse d'Orléans répondit : « Je suis bien sensible, madame, à ce que vous me dites de votre sollicitude d'amener ce résultat que vous envisagez comme devant remplir les vœux de M. le duc de Bourbon; et croyez que, si j'ai le bonheur que mon fils devienne son fils adoptif, vous trouverez en nous, dans tous les temps et dans toutes les circonstances, pour vous et pour tous les vôtres, cet appui que vous voulez bien me demander, et dont la reconnaissance d'une mère vous est un sûr garant. » Honteuse, dans l'austérité de ses principes religieux, de voir des rapports se nouer entre elle et une femme comme la baronne, pour la réalisation de vagues espérances, qu'elle osait à peine avouer, la duchesse d'Orléans ajoutait : « Nous avons cru devoir nous abstenir de toute démarche qui pourrait avoir l'apparence de provoquer un choix ou de vouloir le prévenir. » Les scrupules de la duchesse convenaient peu à madame de Feuchères, qui continua ses sollicitations auprès du prince de Condé, en ne mettant plus que le duc d'Orléans dans la confidence des progrès de la négociation. Au commencement de mai 1829, prévenu que la baronne avait nettement abordé avec son amant la question d'adoption à l'égard du duc d'Aumale, Louis-Philippe saisit cette occasion pour écrire au prince, dans l'espoir de fixer des résolutions encore incertaines, par l'expression anticipée de





Le duc d'Aumale.

Histoire de Louis-Philippe publiée rue et terrasse Vivienne, 5

ses remercîments. Le coup porta. Le duc de Bourbon, engagé malgré lui, et à son insu, pour ainsi dire, essaya, mais en vain, de résister aux intercessions de son impérieuse maîtresse, et eut avec le duc d'Orléans une entrevue, dans laquelle ce dernier crut trouver la confirmation de ses espérances; car, avant de partir pour Londres, il confia secrètement à M. Dupin aîné le soin de rediger un projet de testament en faveur du duc d'Aumale [1]. Ce testament, comme on le pense bien, devait être mis sous les yeux du prince le jour où ses répugnances seraient vaincues. Toutefois, elles étaient si opiniâtres, le malheureux vieillard puisait dans l'accomplissement d'un pareil acte de si funestes pressentiments, que, pour se soustraire aux tyranniques volontés de madame de Feuchères, il eut recours au duc d'Orléans lui-même. « L'affaire qui nous occupe, monsieur, lui écrivit-il le 20 août 1829, entamée à mon insu et un peu légèrement par madame de Feuchères, m'est infiniment pénible; vous avez pu le remarquer. » Et il en appela à la générosité de son parent, pour qu'il décidât la baronne à renoncer à ses vues sur le duc d'Aumale. Le duc d'Orléans se rendit aux désirs du prince de Condé; mais ses prières ne purent détourner madame de Feuchères. Cette démarche eut lieu en présence d'un tiers et dut toucher le prince.

Cependant l'obstination de la baronne redoublait en raison de la résistance du duc de Bourbon; car, puissamment intéressée au succès de cette affaire, par la certitude de trouver dans la famille d'Orléans une protection sérieuse contre les éventualités de l'avenir, elle tremblait à chaque instant de voir lui échapper l'empire qu'elle

[1] La lettre de M. Dupin au duc d'Orléans, à ce sujet, était conçue en ces termes :

« Monseigneur,

« Voici le projet que V. A. R. m'avait chargé, avant son départ pour Londres, de préparer et de rédiger.

« Pour observer fidèlement le secret que V. A. R. m'avait imposé, je vous envoie ma seconde minute, écrite de ma main, n'ayant pas voulu la confier à une main étrangère.

« Le même motif de discrétion absolue m'a empêché d'en conférer avec d'autres jurisconsultes que j'aurais aimé à consulter, mais que V. A. R. sera toujours à même d'interroger quand il lui plaira, si elle le juge convenable.

« Réduit à mes seules forces, j'ai fait de mon mieux; j'ai cherché à assurer pleinement les nobles volontés de S. A. R. M. le duc de Bourbon; et pour qu'elles ne fussent en aucun cas illusoires ni susceptibles d'être attaquées par des tiers, toujours disposés à faire procès en pareil cas, j'ai joint à la disposition relative à l'adoption celle d'une institution formelle d'héritier, que *j'ai jugée indispensable* (souligné) à la solidité de l'acte entier.

« J'ai l'honneur, etc...

« DUPIN aîné. »

exerçait sur son amant et l'héritage que lui assurait un testament révocable. De cette lutte de tous les jours, de ce choc de deux volontés inégales, jaillissaient d'un côté des colères frénétiques, des violences coupables; de l'autre, des paroles de désespoir et de crainte. Une scène terrible eut lieu le 29 août 1829, à Paris. Le prince parut y avoir dépensé toute son énergie; car le lendemain, en vertu d'un testament rédigé et signé en l'absence de madame de Feuchères, il



instituait le duc d'Aumale son légataire universel, et laissait à la baronne un legs de dix millions environ, soit en terres, soit en argent [1].

Les choses en étaient à ce point, quand éclata la révolution de Juillet. Le duc de Bourbon avait conservé une impression pénible

[1] Voici une lettre que le duc d'Orléans écrivait, de Randan, a madame de Feuchères, le 27 octobre 1829, pour lui donner des nouvelles du duc d'Aumale :

« Notre petit d'Aumale a été un peu souffrant, sans qu'il y ait jamais eu lieu d'avoir aucune inquiétude. Mais il a eu de la fièvre par suite d'une courbature, et, nous croyons, d'un refroidissement. Nous avons fait venir de Clermont M. Favort, qui est le chef de l'école de médecine et du grand hôpital, et qui est fort habile. Il nous a confirmés dans l'opinion que ce n'était absolument rien... En effet, la fièvre l'a quitté depuis deux jours... On peut le regarder comme entièrement remis de cette indisposition passagère, et à son retour il sera sûrement en état d'aller voir son bon parrain, quand il voudra bien le lui permettre.

« Recevez, madame, l'assurance bien sincère de tous les sentiments que vous me connaissez pour vous, et sur lesquels j'espère que vous comptez à jamais.

« Signé L. PH. D'ORLÉANS.

« Madame la duchesse d'Orléans et ma sœur me chargent de tous leurs compliments pour vous, et nous vous prions de présenter les nôtres à M. le duc de Bourbon. »

des violences de madame de Feuchères. Il était froid, contraint et inquiet en sa présence. Le nom de cette femme altière lui causait un sentiment de terreur indicible. L'effrayante catastrophe qui substituait la dynastie d'Orléans à la dynastie de Louis XIV acheva de troubler l'esprit du malheureux vieillard. Les souvenirs sanglants de 93 lui revinrent dans toute leur horreur. Il ne rêvait que pillage et meurtre, prenait des mesures pour protéger le château de Saint-Leu et se tenait prêt à fuir au premier danger. Tantôt il verse des pleurs sur le sort de Charles X, tantôt il semble vouloir donner le change sur ses affections en envoyant des sommes considérables aux souscriptions nationales pour les blessés, et en célébrant la victoire du peuple par des réjouissances publiques à Saint-Leu. Un jour, il se munit d'un passe-port pour les eaux de Bourbonne; le lendemain, il s'essaie, dans sa chambre, avec sa carabine, pour disputer sa vie aux brigands qu'il craint toujours de voir apparaître. Enfin, toutes ses paroles incohérentes, tous ses actes désordonnés trahissent l'affaiblissement rapide de ses facultés intellectuelles; et si dans le moment ils ne préparent pas suffisamment les personnes qui entourent le prince à un tragique événement, du moins ils sont de nature à l'expliquer d'une façon plausible et rationnelle; car on sait quelle importance acquièrent, dans des circonstances identiques, certains faits de détail d'abord passés inaperçus, parce qu'ils étaient isolés et sans cause apparente, et qui, groupés plus tard dans la mémoire, révèlent alors entre eux une corrélation intime, un lien parfaitement logique.

Quoique le duc de Bourbon eût ouvertement reconnu l'établissement de la nouvelle dynastie en venant en personne au Palais-Royal saluer son avénement, il persista dans le projet d'aller aux eaux de Bourbonne, pour se soustraire à une tyrannie de tous les jours, à des appréhensions sans cesse renaissantes. Les paroles rassurantes de Louis-Philippe, la vénération dont il était entouré à Saint-Leu, la consolante pensée que la famille déchue avait, saine et sauve, repris la route de l'exil; les touchantes attentions de la reine, qui le vint visiter et lui apporter la plaque de la Légion-d'Honneur, rien ne dissipa la sombre mélancolie du prince de Condé. Madame de Feuchères, qui savait les projets de son amant, craignait que, loin d'elle, il ne déchirât son testament, pour le refaire tout entier au profit du duc de Bordeaux; et de nouvelles scènes d'emportement jetèrent le prince

dans un tel délire, que dès lors l'idée du suicide, plus forte que ses sentiments religieux, put ainsi s'emparer de son esprit, sinon d'une façon absolue, du moins comme son dernier refuge contre le despotisme barbare de sa maîtresse. Ce n'est là sans doute qu'une hypothèse, car tout est mystère encore dans le drame du château de Saint-Leu, et l'on ne peut, sans s'exposer à commettre des erreurs compromettantes et fatales, s'écarter du domaine des probabilités et des inductions. Toutefois, plus on approche du dénoûment, plus la conduite du duc de Bourbon donne de consistance à cette supposition, que, dans un de ces moments où le désespoir et le dégoût de toutes choses portent dans les organisations une perturbation générale, le prince a dû, au mépris de la loi divine, commettre un attentat sur sa personne. Ainsi, le duc continue bien ses préparatifs de voyage, et se munit à cet effet d'un million en billets de banque; mais quelque circonstance ne va-t-elle pas mettre obstacle à ce projet? sera-t-il possible d'échapper à la surveillance active de madame de Feuchères, qui semble elle-même avoir tout disposé, tout prévu, afin de poursuivre le prince dans sa fuite? Le 25, les habitants de Saint-Leu célébrèrent la fête de saint Louis, et le duc reçut leurs hommages avec attendrissement. Dans la matinée du 26, à la suite d'une dispute violente avec la baronne, il envoya prévenir M. de Choulot d'accourir à Saint-Leu; puis, soudain, une gaieté inaccoutumée parut sur son visage, et le reste de la journée s'écoula sans autre incident. Après le dîner, le prince joua au whist avec madame de Feuchères, MM. de La Villegontier et de Préjean, perdit, et se retira en disant : « A demain. » Dans le vestibule qu'il devait traverser pour aller à sa chambre, il fit à ses gens comme un signe d'adieu, qui les frappa d'une étrange surprise; pourtant le duc ne devait partir que le 31 ! Ce n'était donc pas dans la prévision du voyage. Était-ce un pressentiment funèbre? Non, cet adieu ne devait être que la preuve d'une résolution suprême. Cette gaieté, cette indifférence, ce calme, qui avaient suivi presque sans transition la crise du matin, tout indiquait chez le vieillard l'intention de tromper son entourage sur son funeste dessein, tout révélait cette exaltation qui succède aux luttes terribles de la conscience. L'homme, résolu au sacrifice de sa vie, devient ainsi le jouet d'une hallucination, mélange d'égoïsme, d'orgueil et de terreur, qui le pousse fatalement vers l'éternité, alors qu'il voudrait faire un pas en

arrière. Le prince de Condé affecte la gaieté pour mieux cacher à ses amis et à ses serviteurs son projet de suicide; et cependant, comme il lui semble trop cruel de les quitter sans leur dire un éternel adieu, il risque de se trahir en leur faisant un signe amical; et tous le remarquent et en sont troublés, car rien n'explique encore à leurs yeux ce salut mélancolique et touchant! car le départ du prince ne doit avoir lieu que dans quatre jours! Ce n'est donc pas pour l'exil qu'il est préparé, mais pour le voyage éternel. Du reste, la sérénité n'abandonne pas un instant le vieillard; il garde le plus profond silence pendant qu'on le déshabille et qu'on le pause; et quand, avant de s'éloigner, son valet de chambre lui demande à quelle heure il veut qu'on le réveille: « A huit heures! » répond-il avec tranquillité, et le



lendemain, à huit heures, l'on ne retrouve plus que le cadavre du dernier des Condé, et, pour seule explication de cette énigme ténébreuse, le billet suivant écrit de la main du prince:

« Saint-Leu et ses dépendances appartiennent à votre roi Philippe. Ne pillez ni ne brûlez le château ni le village. Ne faites de mal ni à mes amis ni à mes gens. On vous a égarés sur mon compte; je n'ai

plus qu'à mourir, en souhaitant bonheur et prospérité au peuple français et à ma patrie.

« Adieu pour toujours.

« *Signé* L.-H. JOSEPH, prince de Condé. »

« *P. S.* Je demande à être enterré à Vincennes, auprès de mon infortuné fils. »

Ces quelques lignes révélaient bien le désordre des pensées du duc de Bourbon, et le plus grand nombre y vit la preuve naturelle d'un suicide. Mais des esprits malveillants osèrent en suspecter la source. Non-seulement on donna à toutes les circonstances de cette mort mystérieuse une interprétation sinistre, mais on formula des accusations téméraires, on prononça des noms... Les inimitiés politiques s'emparèrent du testament du prince, pour en attaquer les bénéficiaires, et autour de cette tombe à peine refermée, une clameur formidable s'éleva terrible et menaçante; un procès scandaleux fut intenté par les princes de Rohan, et le double verdict de la science et de la justice vint apaiser enfin toutes ces tempêtes soulevées par la haine, et dont le bruit alla se perdre insensiblement dans l'immense tumulte des événements politiques.

# CHAPITRE II.

Renouvellement du corps diplomatique. — Nomination de M. de Talleyrand à l'ambassade de Londres. — Lettre de Louis-Philippe à l'empereur Nicolas; réflexions à ce sujet. — Réponse hautaine de Nicolas. — Dispositions des divers cabinets de l'Europe. — Le duc de Modène et le roi d'Espagne ne reconnaissent pas Louis-Philippe; mot de Louis-Philippe sur Ferdinand VII. — Les réfugiés espagnols. — Révolution en Belgique. — Le prince d'Orange à Bruxelles. — Le roi de Hollande aux États généraux. — Exclusion des Nassau. — Bombardement d'Anvers. — Insurrection en Allemagne. — Les puissances étrangères accréditent leurs ambassadeurs auprès de la cour de France.

Pendant que le gouvernement se réorganisait et cherchait à consolider sa puissance au dedans, la nouvelle royauté devait songer à se faire reconnaître des souverains étrangers. Nous avons dit à quelles conditions elle pouvait obtenir ce résultat sans secousses et sans violences. Les cours européennes, rassurées sur les tendances de la révolution de Juillet par l'entrée de M. le comte Molé aux affaires, étaient dans les dispositions les plus bienveillantes à l'égard de Louis-Philippe, qui leur offrait des garanties sérieuses d'ordre et de stabilité.

En même temps, il importait de renouveler le corps diplomatique. Comme le succès de certaines questions délicates et difficiles dépendait du choix des ambassadeurs auprès des principaux cabinets, Louis-Philippe fut obligé de s'adresser quelquefois à des hommes antipathiques au pays, et cependant seuls capables de remplir la pensée du gouvernement. Ainsi M. de Talleyrand, le plus impopulaire des hommes d'État, pouvait, par sa rare habileté, rendre de grands ser-

vices à la France en Angleterre. Le roi proposa sa nomination au conseil, qui le repoussa presque unanimement. En dépit de cette opposition systématique, Sa Majesté décida que M. de Talleyrand remplacerait à Londres M. le duc de Laval, qui avait donné sa démission la veille des ordonnances. Cette persistance, du reste, révélait suffisamment la direction de la politique nouvelle, basée sur l'alliance anglaise. L'empereur Nicolas ne s'y méprit point, et en conçut un ressentiment dont il ne se cacha pas en diverses occasions, car la tendance du cabinet français contrariait les espérances de la Russie dans la question d'Orient. Nicolas était dans ces mauvaises dispositions, quand il reçut la notification de l'avénement de Louis-Philippe, conçue en ces termes :

« Monsieur mon frère, j'annonce mon avénement à la couronne à Votre Majesté impériale, par la lettre que le général Athalin lui présentera en mon nom ; mais j'ai besoin de lui parler avec une entière confiance sur les suites d'une catastrophe que j'aurais tant voulu prévenir. Il y a longtemps que je regrettais que le roi Charles X et son gouvernement ne suivissent pas une marche mieux calculée pour répondre à l'attente et au vœu de la nation. J'étais bien loin pourtant de prévoir les prodigieux événements qui viennent de se passer, et je croyais même qu'à défaut de cette allure franche et loyale dans l'esprit de la Charte et de nos constitutions qu'il était impossible d'obtenir, il aurait suffi d'un peu de prudence et de modération pour que ce gouvernement pût aller longtemps comme il allait ; mais, depuis le 8 août 1829, la nouvelle composition du ministère m'avait fort alarmé ; je voyais à quel point cette composition était suspecte et odieuse à la nation, et je partageais l'inquiétude générale sur les mesures que nous devions en attendre. Néanmoins, l'attachement aux lois, l'amour de l'ordre, ont fait de tels progrès en France, que la résistance à ce ministère ne serait certainement pas sortie des voies parlementaires, si, dans son délire, ce ministère lui-même n'eût donné le fatal signal par la plus audacieuse violation de la Charte et par l'abolition de toutes les garanties de nos libertés nationales, pour lesquelles il n'est guère de Français qui ne soit prêt à verser son sang. Aucun excès n'a suivi cette lutte terrible.

« Mais il était difficile qu'il n'en résultât pas quelque ébranlement dans notre état social, et cette même exaltation des esprits qui les

avait détournés de tant de désordres, les portait en même temps vers des essais de théories politiques qui auraient précipité la France, et peut-être l'Europe, dans de terribles calamités. C'est dans cette situation, Sire, que tous les yeux se sont tournés vers moi ; les vaincus eux-mêmes m'ont cru nécessaire à leur salut ; je l'étais encore plus peut-être pour que les vainqueurs ne laissassent pas dégénérer la victoire. J'ai donc accepté cette tâche noble et pénible, et j'ai écarté toutes les considérations personnelles qui se réunissaient pour me faire désirer d'en être dispensé, parce que j'ai senti que la moindre hésitation de ma part pourrait compromettre l'avenir de la France et le repos de tous nos voisins. Le titre de lieutenant général, qui laissait tout en question, excitait une défiance dangereuse, et il fallait se hâter de sortir de l'état provisoire, tant pour inspirer la confiance nécessaire que pour sauver cette Charte si essentielle à conserver, dont feu l'empereur, votre auguste frère, connaissait si bien l'importance, et qui aurait été très-compromise si l'on n'eût promptement satisfait et rassuré les esprits. Il n'échappera pas à la perspicacité de Votre Majesté ni à sa haute sagesse que, pour atteindre ce but salutaire, il est bien désirable que les affaires de Paris soient envisagées sous leur véritable aspect, et que l'Europe, rendant justice aux motifs qui m'ont dirigé, entoure mon gouvernement de la confiance qu'il a droit d'inspirer. Que Votre Majesté veuille bien ne pas perdre de vue que tant que Charles X a régné sur la France, j'ai été le plus soumis et le plus fidèle de ses sujets, et que ce n'est qu'au moment où j'ai vu l'action des lois paralysée et l'exercice de l'autorité royale totalement anéanti, que j'ai cru de mon devoir de déférer au vœu national en acceptant la couronne, à laquelle j'ai été appelé. C'est sur vous, Sire, que la France a surtout les yeux fixés ; elle aime à voir dans la Russie son allié le plus naturel et le plus puissant, et sa confiance ne sera point trompée, j'en ai pour garantie le noble caractère et toutes les qualités qui distinguent Votre Majesté impériale. Je la prie d'agréer les assurances de la haute estime et de l'inaltérable amitié avec laquelle je suis, monsieur mon frère, de Votre Majesté impériale le bon frère,

« LOUIS-PHILIPPE. »

Cette lettre, exposé simple et sincère des événements, est l'expres-

sion la plus haute de cette prudence consommée, de cette adresse étudiée, traits distinctifs du caractère de Louis-Philippe. Pleine de convenance en ce qui concerne Charles X, elle avait pour but, en associant le souvenir d'Alexandre au maintien de la Charte, de contenir le ressentiment de Nicolas, auquel elle rappelait en même temps que la conservation de la paix en Europe dépendait exclusivement du bon vouloir de la Sainte Alliance à l'égard du cabinet du Palais-Royal; enfin elle semblait promettre à l'empereur de favoriser ses vues en Orient. Il y avait ici manque de franchise; et c'était un tort, car le czar ne devait pas en être longtemps dupe. Ensuite, la lettre du roi, sans s'écarter des bornes de la réserve, aurait pu, dans la forme, être plus ferme, plus digne, comme il convient au souverain d'une nation qui a imposé sa loi à l'univers entier. L'inquiète préoccupation, le ton d'humilité dont elle est empreinte, surprirent Nicolas, qui, à la nouvelle des journées de Juillet, avait fait des préparatifs pour déclarer la guerre à la France. Néanmoins, le czar n'avait pu décider la Prusse à s'allier à sa politique, et dès lors ses intentions agressives étaient peu dangereuses. Aussi, du dépit il passa bientôt à l'arrogance; ses ressentiments se changèrent en dédain, et c'est avec une



Nicolas Ier.

froideur hautaine qu'il reçut le général Athalin. Non pas que Nicolas

hésitât à reconnaître le nouveau roi ; il l'estimait personnellement, jusqu'à dire, en apprenant sa nomination comme lieutenant général : « C'est l'homme qu'il faut aux Français, c'est lui qui sera leur roi ; la famille des Bourbons n'est faite que pour exciter le trouble et la division en Europe ; elle fait évanouir toute espérance de progrès et d'amélioration. » Mais, outre que ces paroles amères sur la branche aînée étaient dictées par une cruelle déception, l'empereur voyait moins dans notre révolution une question de dynastie qu'une idée de propagande. Or, plus il avait eu de craintes, plus il ressentit d'orgueil de voir les rôles renversés. Sous l'empire de cette pensée vaniteuse, il fit au roi des Français une réponse insolente et ambiguë, où il ne se donnait pas même la peine de lui rendre la qualification de frère, adoptée entre souverains :

« J'ai reçu, disait-il, des mains du général Athalin, la lettre dont il a été porteur. Des événements à jamais déplorables ont placé Votre Majesté dans une cruelle alternative. Elle a pris une détermination qui lui a paru la seule propre à sauver la France des plus grandes calamités, et je ne me prononcerai pas sur les considérations qui ont guidé Votre Majesté ; mais je forme des vœux pour que la Providence divine veuille bénir ses intentions et les efforts qu'elle va faire pour le bonheur du peuple français. De concert avec mes alliés, je me plais à accueillir le désir que Votre Majesté a exprimé d'entretenir des relations de paix et d'amitié avec tous les États de l'Europe. Tant qu'elles seront basées sur les traités existants et sur la ferme volonté de respecter les droits et obligations ainsi que l'état de possession territoriale qu'ils ont consacrés, l'Europe y trouvera une garantie de la paix, si nécessaire au repos de la France elle-même. Appelé conjointement avec mes alliés à cultiver avec la France, sous son gouvernement, ces relations conservatrices, j'y apporterai, pour ma part, toute la sollicitude qu'elles réclament, et les dispositions dont j'aime à offrir à Votre Majesté l'assurance, en retour des sentiments qu'elle m'a exprimés. Je la prie d'agréer en même temps, etc.

« 18 septembre 1830.

« Nicolas. »

Rien de plus sec, de plus ironique, de plus impératif que ce langage. Louis-Philippe, cependant, s'en émut médiocrement. Si, par excès de prudence, il avait courbé le front devant le despote du Nord pour enchaîner sa fougue brutale, il avait une trop grande supériorité d'esprit pour s'affecter de ces airs d'impertinence. Rappelé par cela même au juste sentiment de sa dignité, il méprisa le ton de la réponse de l'empereur, et se contenta d'y puiser cette certitude, qu'il ne rencontrerait pas d'obstacle de ce côté dans la tâche périlleuse qu'il entreprenait.

A Londres, le général Baudrand fut accueilli avec enthousiasme. Lorsque, suivant l'usage, il présenta une copie de la lettre de Louis-Philippe au duc de Wellington, ce dernier, dont l'opinion avait une autorité immense en Europe, fut prodigue de paroles sympathiques, répétant que « la branche aînée des Bourbons était tombée par sa faute, et que le gouvernement britannique n'apporterait aucune difficulté à la reconnaissance de S. M. le roi des Français : un premier témoignage en avait été récemment donné, puisque Charles X n'avait été admis en Angleterre que comme simple particulier, et le duc de Bordeaux également. Le cabinet ferait plus. Bien que la Grande-Bretagne fût liée par les traités de 1815 (sur les affaires de France) avec les premières puissances du continent, elle n'attendrait pas néanmoins les réponses des cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg pour accomplir la reconnaissance de la royauté dans la branche d'Orléans ; au besoin même l'Angleterre, s'il était nécessaire, expliquerait à l'Europe les événements de Paris, crise trop soudaine pour ne pas exciter au moins l'étonnement et la malveillance parmi quelques cabinets. » En effet, le roi Guillaume confirma les paroles du duc, et se plut, dans sa réponse toute cordiale, à rappeler à Louis-Philippe le souvenir de leur vieille amitié.

L'Autriche, qui n'avait à cœur que la répression de l'esprit de propagande et le maintien des traités, indifférente d'ailleurs à l'union de la France et de l'Angleterre, l'Autriche ne mit pas moins d'empressement à donner son adhésion à la royauté de Juillet, et alla jusqu'à solliciter le cabinet de Berlin de ne pas faire attendre la sienne. Rassuré par les intentions pacifiques de Louis-Philippe, M. de Metternich promit de son côté de prêter son concours à la France pour maintenir l'équilibre, d'empêcher toute tentative qui serait faite au

profit du duc de Reichstadt, et surtout de ne pas seconder les mouvements du parti légitimiste. « Charles X, dit-il au général Belliard, a fait demander un asile à l'Autriche ; des liens de parenté et le sentiment d'honneur ne permettent pas de le refuser ; si la famille exilée quitte l'Angleterre, je m'engage à réprimer toutes intrigues tendant à favoriser la restauration de la branche aînée. » Puis, terminant la conversation par une saillie spirituelle, il ajouta : « Général, il y a deux nobles entêtés dont on doit mutuellement se défier ; ils sont gens d'honneur, bons gentilshommes, auxquels je confierais ma fortune personnelle, mais également dangereux pour vous et pour nous : c'est le roi Charles X et le marquis de Lafayette. Vos journées de juillet ont abattu la folle dictature du vieux roi ; il vous faudra maintenant attaquer la royauté de M. de Lafayette, la souveraineté de la propagande ; il faudra bien aussi que le roi des Français en arrive à ses journées contre celui qui s'intitule modestement le patriarche de la liberté des deux mondes ; seulement alors, je crois que le prince lieutenant général sera véritable roi de France. »

Après la réception des courriers de Saint-Pétersbourg et de Berlin, le général Belliard eut une audience solennelle de l'empereur. Lorsqu'il eut présenté sa lettre de notification, François II lui répondit que, de concert avec ses alliés, il reconnaissait Louis-Philippe roi des Français : « C'est une rude tâche que le roi votre maître s'est imposée, » répéta-t-il ; et il ajouta : « Dites-lui qu'il m'envoie bien vite un ambassadeur. »

Une fois que les quatre grands cabinets signataires des traités de Vienne avaient donné leur adhésion, les cours de second ordre devaient suivre l'exemple. En Saxe, en Bavière, à Bade, à Stuttgard, le succès couronna les démarches du gouvernement français. La Confédération germanique reconnut sans difficulté et sans restriction l'avénement du 9 août. La Suisse accrédita son ambassadeur près du cabinet du Palais-Royal. Déjà le roi des Pays-Bas s'était empressé de maintenir le baron Fagel dans son poste à Paris. La cour de Rome, le grand-duché de Toscane, le Piémont et Naples n'hésitèrent point à saluer le nouveau monarque. Le petit État de Modène et l'Espagne résistèrent seuls à l'impulsion générale. Le refus inconvenant du duc

de Modène semblait inexplicable : il n'était que ridicule. Ce prince, représentant de la maison d'Est, l'une des plus illustres du moyen âge, avait, dit-on, conspiré avec les carbonari dans le but d'une souveraineté italienne à son profit ; or, la tendance du Palais-Royal faisait déjouer ses projets : de là, colère et dépit ; de là cette résolution arrogante, à laquelle applaudirent les légitimistes, et que Louis-Philippe dédaigna de punir.

Quant à la cour de Madrid, elle était plus fondée peut-être à se montrer hostile au gouvernement de Juillet : mais il y avait maladresse et danger à provoquer une lutte dans un moment où l'esprit révolutionnaire remuait le sol de la péninsule. Personnellement, Ferdinand VII, en jetant un regard sur son propre passé, n'avait aucun motif pour taxer d'usurpation l'avénement de son cousin le duc d'Orléans. Cependant, obéissant à l'influence absolue de son ministre de confiance, M. de Calomarde, il laissa publier en son nom un manifeste violent contre le nouvel ordre de choses en France, appuya quelques intrigues, et tenta de soulever les royalistes au delà des Pyrénées. En face de pareils faits, le cabinet du Palais-Royal était dans son droit en usant de représailles. Un pareil système est à déplorer sans doute au point de vue de l'humanité ; mais, dans l'égoïsme de leur politique implacable, les gouvernements n'ont pas toujours le choix des moyens pour assurer leur salut. A la nouvelle des événements de Juillet, étaient accourus à Paris une foule de réfugiés espagnols. Les plus illustres d'entre eux, MM. Mendizabal, Isturitz, Calatrava, Martinez de la Rosa, le comte de Toréno, le duc de Rivas, San Miguel, etc., eurent l'idée de former une espèce de junte, dans le but de renverser Ferdinand VII. Cette réunion, à laquelle s'en joignit bientôt une autre sous le nom de *comité espagnol*, sollicita la protection du gouvernement. La majorité des ministres paraissait à cet égard dans des dispositions favorables, à ce point que M. Guizot, en incriminant la campagne de 1823, promettait une éclatante réparation à l'Espagne. Seul, le comte Sébastiani se déclara énergiquement contre l'intervention. Dans cette incertitude, il était indispensable de connaître les résolutions du roi ; à cet effet, le comité demanda et obtint une audience de Sa Majesté pour lui exposer ses projets. Louis-Philippe fut expansif et bienveillant avec MM. Dupont, Marchais et

Loëve-Weimar, qui se présentèrent. Il reconnut la nécessité de pro-



téger la France, menacée du côté du Midi par les carlistes, sous l'influence dangereuse du roi d'Espagne. « Je n'ignore pas, dit-il, que cette politique me pousse à combattre des intérêts de famille; mais, en ce qui concerne Ferdinand VII, on peut le pendre si l'on veut : c'est le plus grand coquin qui ait jamais existé. » Encouragés par ces paroles, les envoyés du comité avouèrent au prince que les réfugiés songeaient à donner au duc de Nemours la main de dona Maria avec la couronne d'Espagne. Un pareil projet n'était pas réalisable, d'abord parce qu'il existait entre le Portugal et l'Espagne une antipathie qui rendait leur union impossible; ensuite, parce que Louis-Philippe se fût grandement compromis aux yeux de l'Europe en acceptant une couronne pour son fils. Ainsi, le roi se maintint dans une réserve exclusive, et se contenta d'accorder un secours de 100,000 francs aux réfugiés. Que le gouvernement ait, dans le principe, laissé aux révolutionnaires espagnols toute liberté d'action, c'est ce qu'on ne peut nier, car il lui importait de contenir à tout prix les tendances menaçantes d'un parti en Espagne; mais qu'il leur ait promis sa protection directe, qu'il se soit engagé à intervenir contrairement

aux intérêts de sa politique, ceci est faux. Des feuilles de route furent distribuées aux volontaires, de même qu'à Madrid on toléra de sourdes menées. Plus de cinq mille Espagnols se jetèrent sur les frontières des Pyrénées, de même qu'en Espagne on organisait une émigration armée pour soulever les provinces méridionales. Là s'arrêta la complicité du Palais-Royal, et le comte Molé, dont le noble caractère ne peut être suspecté, s'en expliqua franchement avec Lafayette, quand ce dernier vint le consulter sur les chances de succès des réfugiés. « Ces malheureux patriotes, lui dit-il, vont se perdre s'ils persistent dans leurs tentatives ; l'Espagne, parfaitement instruite des complots, leur tend partout des piéges. S'il en est temps encore, mandez-leur qu'ils courent à une mort certaine, avec un gouvernement qui ne plaisante pas. » Les prévisions du comte Molé se réalisèrent. Les réfugiés persistèrent dans leur fatal projet, et tombèrent sous les coups des soldats de Ferdinand VII. Mais la cour de Madrid, effrayée de ces manifestations, s'empressa de donner son adhésion à la dynastie nouvelle, à la condition que le gouvernement français entraverait les projets des libéraux.

La révolution de 1830, nous l'avons dit, produisit en Europe une commotion terrible et générale. Pendant que l'Espagne, sous le despotisme cruel de Ferdinand VII, préludait par des tentatives malheureuses à cette longue guerre civile qui devait labourer ses flancs de blessures profondes, la Belgique, remuée par les scènes glorieuses de Juillet, également travaillée par l'esprit de propagande, renfermait dans son sein un puissant levain de haine contre la Hollande, à laquelle l'avaient enchaînée les traités de 1815. La religion et la nationalité, telles étaient les causes de cette haine; et cependant jamais peut-être la Belgique n'avait été matériellement plus heureuse que depuis sa réunion à la Hollande. Son industrie avait pris un essor prodigieux sous le règne de Guillaume, qui joignait au génie de la spéculation la science de l'économie politique. Mais le roi avait pour les Hollandais des préférences maladroites, de nature à irriter la susceptibilité des Belges. De plus, en créant à Louvain un collége philosophique, il avait suscité une agitation religieuse, qui ne tarda pas à se changer en révolution. Mais la Belgique ne poussait pas si loin ses antipathies qu'elle voulût renverser le gouvernement. Parlant une langue différente, ayant des mœurs différentes, et professant le catho-

licisme, tandis que la Hollande était calviniste, elle ne désirait qu'une séparation administrative. La proscription de MM. de Potter et Tielemans, chefs de l'opinion catholique et nationale à Bruxelles, les ressentiments soulevés dans les esprits par le système politique de M. van Maanen, ministre de la justice, tout dévoué à la Hollande; l'enthousiasme produit par le récit des journées populaires de Paris, l'arrivée de quelques émissaires du parti propagandiste, firent éclater une révolte à Bruxelles dans la nuit du 25 au 26 août 1830. Le mouvement commença à l'issue d'une représentation de *la Muette de Portici*, et ne parut pas avoir d'abord un caractère grave. Bientôt le peuple se dirigea vers les bureaux du *National*, journal ministériel, brisa les vitres et essaya d'enfoncer les portes. Puis il envahit les boutiques d'armuriers, échangea quelques coups de fusil avec les troupes, incendia l'hôtel de van Maanen, et l'on vit flotter dans les rues et à l'Hôtel-de-Ville l'ancien drapeau national aux trois couleurs, rouge, noir et jaune. L'insurrection s'étendit avec la rapidité de l'éclair. Liége, la ville des ouvriers, Louvain, Namur, suivirent l'exemple de Bruxelles. Le mouvement était bien à peu près unanime, et la cause en était la même; mais il y avait divergence quant au but. Sous l'influence du clergé catholique, le peuple avait pris les armes pour chasser la maison de Nassau ; la bourgeoisie, elle, aspirait au rétablissement de l'ordre et se bornait à solliciter, dans une adresse respectueuse au roi, la prompte convocation des États généraux, le redressement de quelques griefs, le renvoi du ministre van Maanen, et une administration séparée. Guillaume répondit « qu'il se tiendrait dans le texte du pacte fondamental du royaume des Pays-Bas, et qu'il se conformerait à la décision des États. » En conséquence, les États généraux furent convoqués pour le 13 septembre suivant, et le prince d'Orange se rendit à Bruxelles avec son état-major et sans troupes, pour entendre les vœux et les désirs des Belges; et le peuple, appelé à exposer ses griefs, demanda :

« 1° L'exécution entière, franche et sincère de la loi fondamentale, sans restriction ni interprétation au profit du pouvoir, soit par arrêtés, circulaires ministérielles ou rescrits de cabinet; 2° l'éloignement du ministère de l'infâme et odieux van Maanen; 3° la suspension provisoire de l'abattage jusqu'à la prochaine session des États généraux; 4° un nouveau système électoral établi par une loi où

l'élection fût plus directe par le peuple; 5° le rétablissement du jury; 6° une loi nouvelle de l'organisation judiciaire; 7° la responsabilité pénale des ministres établie par une loi; 8° une loi qui fixât le siége de la haute cour dans les provinces méridionales; 9° la cessation des poursuites intentées aux écrivains libéraux; 10° l'annulation de toutes les condamnations en matière politique; 11° qu'il fût distribué à tous les ouvriers infortunés du pain pour subvenir à leurs besoins jusqu'à ce qu'ils pussent reprendre leurs travaux. » Le prince d'Orange promit aux Belges de porter leurs vœux à son père, et quitta Bruxelles le 4 septembre pour n'y plus rentrer. Effectivement, van Maanen reçut sa démission; on constitua un nouveau ministère, et les deux Chambres furent immédiatement convoquées à La Haye. Devant les États généraux, le roi s'exprima avec noblesse et franchise, dans le sens de l'ordre légal, et son langage émut les députés, tout disposés à transiger avec la maison de Nassau. Mais la bourgeoisie ne dominait pas l'insurrection, par cela même qu'elle n'en avait pas donné le signal. C'est du bas peuple qu'était venu le mouvement; or, le peuple, une fois lancé dans la voie révolutionnaire, n'abdique pas facilement sa puissance. En rapports moins directs avec son souverain, il est moins accessible à ces impressions d'enthousiasme que produisent les paroles des princes. Les bonnes dispositions de la bourgeoisie pour la dynastie régnante s'arrêtèrent devant l'effervescence croissante des classes ouvrières, déjà maîtresses de plusieurs villes importantes, telles que Bruxelles, Liége et Gand. Alors Guillaume confia le commandement d'une armée au prince Frédéric pour faire rentrer sous le joug les cités révoltées. Mais, après une lutte sanglante, le prince, contraint d'évacuer Bruxelles pendant la nuit, se replia sur la route d'Anvers, et le parti démocratique saisit les rênes du gouvernement. Un conseil de régence, spontanément organisé, prononça la déchéance du roi Guillaume, et un arrêté décida que la province de Belgique, violemment détachée de la Hollande, constituerait un État indépendant; qu'un congrès national, où seraient représentés tous les intérêts des provinces, serait convoqué, dans le but d'examiner le projet de constitution belge, de le modifier en ce qu'il jugerait convenable, et de le rendre, comme constitution définitive, exécutoire dans toute la Belgique.

En désespoir de cause, le roi Guillaume crut devoir recourir à

l'assistance de la Prusse, toute prête à intervenir; mais le comte Molé déclara au cabinet de Berlin « qu'on ne permettrait en aucun cas



M. le comte Molé.

l'intervention prussienne. » Guillaume en appela à la diplomatie qui avait créé le royaume des Pays-Bas; et lord Aberdeen, en refusant comme tardif l'envoi de troupes qu'on lui demandait, annonça que les plénipotentiaires des cinq cours se réuniraient pour en conférer. Il est vrai de dire que la révolution belge créait de graves embarras à l'Europe, notamment à la France. L'Angleterre et la Prusse étaient les plus intéressées dans la question, l'une parce qu'elle redoutait l'influence du Palais-Royal sur Anvers; l'autre, parce que, enlacée par la Belgique dans ses provinces rhénanes, elle devait s'attendre à voir l'insurrection se propager rapidement. La France, de son côté, ne pouvait s'exposer à une guerre inévitable, en s'abandonnant à des idées d'agrandissement et de conquête, en violant le principe de la non-intervention pour secourir la Belgique; au contraire, par suite de la neutralité, ce principe restait dans toute son intégrité, dans toute sa force de droit public européen, et la conduite loyale de notre gouvernement, dans une circonstance bien faite pour tenter son ambition, donnait la plus grande autorité à sa diplomatie dans la question belge. Pendant que la conférence des plénipotentiaires avait lieu à Londres, pour prendre des mesures relatives à l'état futur des provinces méridionales des Pays-Bas, le prince d'Orange, chargé par

son père de former à Anvers une espèce de gouvernement, reconnaissait l'indépendance de la Belgique, dans une proclamation dont l'effet faillit assurer le triomphe des orangistes. Le gouvernement provisoire trembla un moment de voir s'écrouler l'échafaudage des espérances de la nation ; car une royauté avec le prince d'Orange, c'était la continuation du système politique de Guillaume. Mais un événement terrible vint briser la dernière chance de la maison de Nassau. Dans la nuit du 27 au 28, des flammes immenses éclairèrent l'horizon d'une lueur sinistre. Ces flammes s'élevaient au-dessus d'Anvers, que le prince d'Orange faisait bombarder par le général Chassé. Ce crime atroce jeta les Belges dans une telle exaspération, que dès ce moment l'affranchissement de leur patrie fut résolu dans leurs cœurs.

La révolution belge ne laissa pas que d'inquiéter les quatre grandes puissances, et fit cesser les lenteurs diplomatiques qu'on mettait à reconnaître la dynastie d'Orléans. La question de personne disparaissait désormais sous l'importance d'une question d'égoïsme, celle de leur propre sécurité. Cette explosion de principes qui éclatait si rapidement au loin, à la suite des événements de Paris, était la menace d'un danger général, qu'il fallait conjurer en concentrant tous les efforts sur un seul point. L'insurrection commençait à gagner l'Allemagne; et quoiqu'elle ne fût pas encore redoutable, pourtant la répression devait être prompte et sérieuse. L'Autriche, la Prusse et la Russie prirent de concert la ferme résolution de contenir la propagande, et d'observer l'attitude de la France. Aix-la-Chapelle se ressentit la première de la commotion de Paris et de Bruxelles. Cologne et Hambourg suivirent l'impulsion ; et à Brunswick, à Cassel, à Leipsik, à Dresde, les troubles eurent un caractère formidable. Berlin et Vienne furent également le théâtre d'une sédition facilement réprimée. Dans la capitale de l'Autriche, le mouvement populaire eut un prétexte frivole. En passant devant un bureau de douanes, une pauvre femme, faute de pouvoir payer un droit de deux kreutzers pour quelques mesures de farine, fut arrêtée par les douaniers. Pendant la discussion survint un bourgeois, qui solda la redevance en demandant la liberté de la femme. Sur le refus du douanier, l'inconnu se permit des reproches énergiques, et fut lui-même détenu au bureau de la douane. Cette double arrestation avait amassé une

foule considérable qui assaillit le bureau et le corps de garde, en réclamant l'élargissement des deux individus. La police intervint et fit mine de se servir du sabre. A cette vue, le peuple s'écria : « Ne dégaînez pas, bonnes gens, sinon souvenez-vous de Paris, vous ne l'échapperez pas. » Alors un régiment de cuirassiers arriva. Le commandant, instruit de la cause du tumulte, blâma les douaniers en faisant mettre en liberté les deux personnes arrêtées, et la multitude applaudit et se dispersa.

Cependant, ces révoltes partielles avertirent la Confédération germanique de la nécessité de mesures vigoureuses, et la Diète, après avoir puisé dans une enquête sévère la conviction qu'il fallait étendre la répression sur la presse, sur les communications avec l'étranger, et sur la tendance démagogique des États, ne négligea rien pour atteindre ce but. Tranquilles de ce côté, les cours d'Allemagne ne tardèrent pas à renouveler les lettres de créance de leurs ambassadeurs ou ministres auprès du cabinet du Palais-Royal. M. de Werther fut maintenu dans son poste par la Prusse ; M. le comte d'Appony attendait que notre ambassadeur à Vienne fût nommé. Déjà lord Stwart de Rothsay avait été accrédité par le cabinet de Saint-James. On se rappelle que le roi des Pays-Bas s'était hâté, même au milieu des troubles de la Belgique, d'envoyer son ambassadeur près la cour de France. Les envoyés de Danemark, de Suède, de la Confédération germanique et le nonce du pape présentèrent successivement leurs lettres de créance.

# CHAPITRE III.

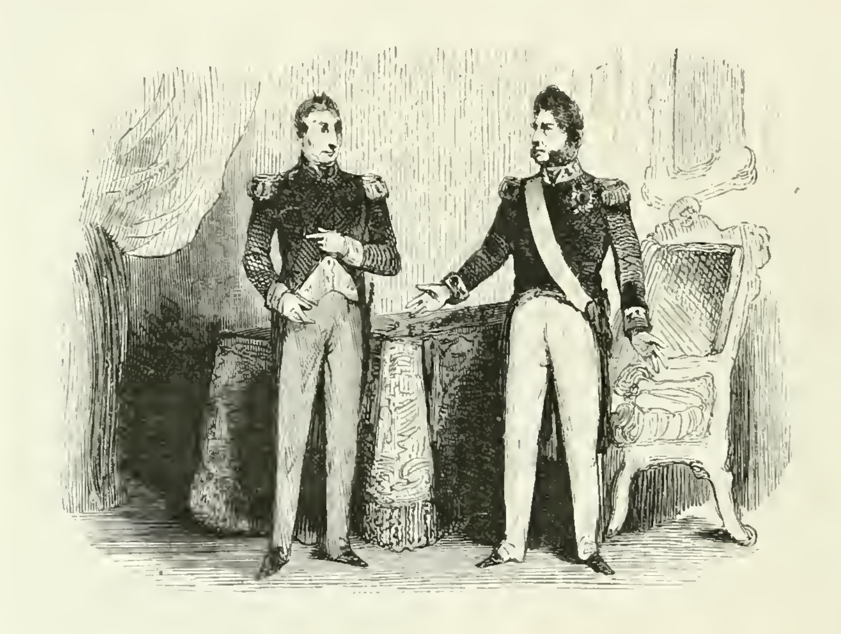
Émeutes. — Dictature de Lafayette. — Arrestation de MM. de Polignac, de Peyronnet, de Guernon-Ranville et Chantelauze. — Belles paroles de Louis-Philippe. — Débats parlementaires sur l'abolition de la peine de mort. — Colère du peuple. — Émeute de Vincennes. — Terreur de la reine. — Mot du roi sur Pétion. — Action des sociétés populaires. — Proclamation de M. Odilon Barrot; on veut lui donner sa démission. — L'anarchie dans le conseil. — Scènes étranges entre le roi et M. Dupont (de l'Eure).—Ministère du 2 novembre; M. Laffitte président du conseil. — Opposition des doctrinaires. — La Chambre des Pairs constituée en cour de justice.—Instruction du procès des ex-ministres.—Les ex-ministres sont amenés à Paris.—Proclamation de Lafayette. — Interrogatoire des ex-ministres; leur attitude; audition des témoins. — Déposition de M. de Sémonville. — M. de Peyronnet se défend lui-même. — Le Luxembourg assiégé par la multitude. — Les accusés précipitamment ramenés à Vincennes; le peuple soulevé. — Échec des républicains. — Lettre de Louis-Philippe a Lafayette. — Dangers de la dictature de Lafayette; discussion de la loi sur la garde nationale; on abolit le commandement général des gardes nationales du royaume. — Dépit de Lafayette; il envoie sa démission au roi; réponse de Louis-Philippe. — Entrevue du roi et de Lafayette. — Proclamation du roi. — Adieux de Lafayette à la garde nationale. — Démission de M. Dupont (de l'Eure).— Le général Lobau succède à Lafayette dans le commandement de la garde nationale de Paris. — Licenciement de l'artillerie de la garde nationale.

Si, comme tout pouvoir issu d'une révolution, le gouvernement éprouvait quelque résistance de la part des souverains étrangers, qui ne devaient point voir sans crainte briser ce principe de légitimité en vertu duquel ils existaient, cependant les circonstances le favorisaient singulièrement, et partout la malveillance faisait place à la sympathie. A l'intérieur, les difficultés étaient plus grandes. Paris, foyer de la révolution, frémissait encore de

la secousse des grandes journées. Une étincelle suffisait pour déterminer une explosion nouvelle; car, nous le répétons, les déceptions des vaincus, l'arrogance exigeante des vainqueurs entouraient le trône de périls et d'obstacles. La moindre cause réveillait toutes ces haines implacables, toutes ces colères contenues, toutes ces passions jalouses, qui dominent la société après les heures d'héroïsme. Tant qu'un peuple combat pour son indépendance et ses priviléges, il n'écoute que ses instincts les plus nobles; le lendemain, pendant que la misère rentre avec lui dans sa demeure, les ambitieux se disputent les fruits de la victoire; et c'est cette lutte sourde, dangereuse, incessante, qui étouffe le plus souvent l'essor de la puissance nouvellement créée. De même qu'une grande tempête est suivie d'une longue agitation qui tourmente encore les flots, la révolution de 1830 laissa derrière elle des germes de fermentation dans toutes les parties de la société. L'édifice avait été trop violemment ébranlé pour reprendre de longtemps son équilibre. Naturellement, chacun n'envisage un changement politique qu'au point de vue de ses propres intérêts; ainsi, la classe laborieuse, qui avait renversé Charles X aux cris de *vive la Charte!* ne pensait pas que le mot Charte signifiât autre chose pour elle que augmentation dans le prix des salaires. De là des plaintes, des exigences formulées avec énergie sur la place publique. Ces manifestations tumultueuses commencèrent dans la soirée du 15 août, et se renouvelèrent vers la fin du mois d'une façon menaçante. Chaque profession se coalisa pour obtenir l'expulsion des ouvriers étrangers, une diminution d'une heure dans la journée de travail, un salaire plus élevé, et enfin la destruction des machines. Paris n'était pas seul le théâtre de soulèvements pareils; la province en ressentit les atteintes. Dans plusieurs localités, on s'opposa à la perception des impôts. Sur treize millions qui devaient revenir des contributions indirectes, pendant le mois d'août, il y eut pour le trésor un déficit de deux millions.

A côté de cette puissance capricieuse et indocile du peuple, se plaçait la puissance jalouse, maladroite et envahissante de M. de Lafayette. Investi du commandement général des gardes nationales du royaume, il était, de la sorte, en possession de la dictature la plus dangereuse; car, grâce à elle, il absorbait toute l'influence sur les masses, et en usait à chaque instant pour l'accomplissement de ses

moindres désirs. Prompt à imposer son opinion, ses conseils, il s'irritait de la plus petite entrave, et de suite allait s'en plaindre au roi : «Votre gouvernement va mal, disait-il; si vous marchez comme cela, dans un mois nous serons en république. » Que Louis-Philippe l'exhortât doucement à patienter, à attendre, parce que les difficultés étaient grandes : « Qui sait si dans quinze jours vous serez



roi encore! » ajoutait Lafayette d'un ton moitié sérieux, moitié railleur. Le prince dédaignait de répondre à ce que le patriarche des deux mondes appelait naïvement la franchise de ses paroles; il se savait obligé à quelque déférence pour ce vieillard, chez qui les qualités du cœur effaçaient les travers de l'esprit. Instrument brillant, mais fragile, qu'il eût été dangereux de briser trop tôt, Lafayette devait s'user de lui-même. Toutefois ses exigences inconcevables prenaient un caractère plus hautain auprès des ministres, et son omnipotence voulait s'étendre sur la direction des affaires au dehors et au dedans. Le pouvoir régulier était incompatible avec cette dic-

tature compromettante; il était urgent de l'annuler, dans l'intérêt de l'ordre et de la paix des gouvernements. Tous les partis vivaient dans cet état de méfiance et d'inquiétude, quand arriva un moment de crise terrible pour la royauté de Juillet. Nous voulons parler du procès des ministres de Charles X, alors détenus à Vincennes. Mais il est utile que nous reprenions le récit d'un peu plus haut.

Quand M. de Mortemart eut mission de reconstituer un ministère sous sa présidence, les signataires des ordonnances de juillet songèrent à s'éloigner de Charles X pour ne pas devenir un embarras dans la nouvelle combinaison. Le roi ne consentit pas à cette séparation, guidé en cela par le désir de protéger les hommes qui s'étaient compromis pour lui. Les ministres l'accompagnèrent donc jusqu'à Trianon. Là, s'apercevant que leur présence entravait les négociations du duc de Mortemart, ils prirent congé de Sa Majesté et cherchèrent leur salut dans la fuite. Errants de ville en ville, poursuivis par les cris de mort des populations, ils ne purent tous échapper à leur destinée. M. de Polignac, arrêté dans un petit cabaret sur le havre de Granville, fut conduit à Saint-Lô et jeté dans la prison publique. M. de Peyronnet fut reconnu et lâchement dénoncé par un ancien fonctionnaire à Tours; M. de Chantelauze, qui avait pris le costume d'un courrier de M. de Rothschild, et M. de Guernon-Ranville furent également découverts à Tours. MM. de Montbel, Capelle et d'Haussez parvinrent seuls à se soustraire à la colère de leurs ennemis. Une fois qu'on eut régularisé les mandats d'arrêt, on transféra les prisonniers à Vincennes, dont le commandement était confié au brave général Daumesnil (5 septembre).

L'arrestation des ex-ministres produisit une sensation profonde, qui se traduisit chez les uns en menaces de vengeance, et chez les autres en appréhensions, en paroles de compassion pour ces hommes coupables d'un dévouement trop aveugle à une royauté caduque. « Je suis bien malheureux! s'écria Louis-Philippe à ce sujet; faudra-t-il que mon avénement au trône soit souillé par le sang? » Ce cri de douleur disait toutes les angoisses de la nouvelle dynastie, tous les dangers de la situation que lui créait, en Europe, le procès des mi-

nistres. En effet, c'était là le grand écueil de la Révolution. Pure d'excès jusqu'alors, allait-elle ébranler le trône qu'elle avait fondé, en épouvantant les puissances étrangères par un retour vers les violences de 93?

Les paroles généreuses du roi trouvèrent de l'écho dans plus d'un noble cœur. A la Chambre des députés, M. Victor de Tracy proposa l'abolition de la peine de mort (17 août). Cette proposition fut prise en considération. Dans la séance du 6 octobre, M. Bérenger lut un rapport qui concluait à l'ajournement, et, le 8, la discussion s'ouvrit. M. de Tracy vint de nouveau appeler l'examen immédiat de la Chambre sur une question d'humanité aussi importante; M. de Kératry, en repoussant l'ajournement, demanda qu'on rédigeât un projet d'adresse au roi, auquel, ajouta-t-il, on devait réserver l'initiative de l'abolition de la peine de mort.

« — On vous a proposé l'ajournement, dit à son tour M. de Lafayette; sans doute ceux qui l'ont demandé n'ont pas eu le malheur de voir traîner sur des échafauds leur famille, leurs amis, les premiers citoyens de la France; ils n'ont pas eu le malheur de voir des infortunés immolés sous prétexte de fayettisme. »

Le projet d'une adresse, unanimement adopté, fut renvoyé à la commission. A huit heures du soir, la séance fut reprise, et M. Bérenger vint lire le travail de la commission, qui se terminait ainsi :

« — Sire, la Chambre appelle sur cette réforme la prompte initiative de Votre Majesté. Trop de gloire y est attachée, trop d'avantages doivent en résulter pour que la nation veuille la devoir à d'autres qu'à son roi. » La Chambre accueillit cette adresse avec enthousiasme, et la protestation de M. Eusèbe Salverte, — le même qui avait provoqué la mise en accusation des ministres de Charles X, — se perdit dans le tumulte de ces voix généreuses qui proclamaient si solennellement le principe sacré de l'inviolabilité de l'homme. Le roi répondit à la députation chargée de lui présenter l'adresse :

« — Le vœu que vous exprimez était depuis bien longtemps dans mon cœur. Témoin, dans mes jeunes années, de l'épouvantable abus qui a été fait de la peine de mort en matières politiques, et de tous les maux qui en sont résultés pour la France et

l'humanité, j'en ai constamment et bien vivement désiré l'abolition. Le souvenir de ce temps de désastre, et les sentiments douloureux qui m'oppriment quand j'y reporte ma pensée, vous sont un sûr garant de l'empressement que je vais mettre à vous faire présenter un projet de loi conforme à votre vœu. Quant au mien, il ne sera complétement rempli que quand nous aurons entièrement effacé de notre législation toutes les peines et toutes les rigueurs que repoussent l'humanité et l'état actuel de la société. »

En toute autre circonstance, l'abolition de la peine de mort eût soulevé les applaudissements du peuple, toujours accessible à la générosité; mais ici le sentiment de la vengeance devait l'emporter chez lui, et quand il prévit qu'on voulait sauver les hommes dont la coupable condescendance avait causé tant de désastres, il manifesta une fureur sauvage, et prétendit se faire justice lui-même. Le 18 octobre, l'émeute, à la faveur d'une nuit sombre, rugit dans les faubourgs, au Palais-Royal, et jeta dans les airs d'épouvantables menaces de mort. Repoussée par la garde nationale et la ligne, la foule, ivre de colère, se répandit sur les boulevards, à la lueur lugubre de mille torches, et courut à Vincennes, pour l'incendier et égorger les prisonniers. Le général Daumesnil tint tête à ces bandes irritées, qui exigeaient qu'on leur livrât les ex-ministres, et leur fit cette réponse héroïque :

« Enfants, je suis une vieille moustache qui n'a pas fait son service à l'ombre des états-majors; cette jambe de bois en est la preuve. Ne croyez donc pas m'intimider par un peu de bruit. Les hommes dont vous me parlez sont sous ma surveillance et ma responsabilité. Qu'on m'apporte un ordre des autorités, et je m'y soumettrai; sans cela on n'obtiendra rien. Les ennemis de la France savent comment je sais me défendre, et vous l'apprendrez également. Je leur ai résisté deux fois dans cette forteresse; ce n'est pas pour me rendre à la troisième. Si l'on emploie contre moi la force, et que la mienne soit insuffisante pour en triompher, je ferai sauter le donjon, et tout Vincennes et le faubourg Saint-Antoine périront de cette explosion; ainsi ne m'obligez pas à en venir à cette extrémité. »

Cette menace produisit son effet; car le général Daumesnil était homme à l'exécuter. La multitude se retira et reprit le chemin du

Palais-Royal. Il était deux heures du matin, et la reine veillait auprès d'un de ses enfants malade. Les clameurs de la rue, la sinistre lueur des torches portèrent l'effroi dans son âme. A ce moment, pen-



dant que le conseil s'assemblait, Louis-Philippe se promenait sur la terrasse avec le préfet de la Seine. Les cris de *vive Barrot!* retentirent : « J'ai aussi entendu crier : vive Pétion! autrefois, » dit le roi en se retournant vers M. Odilon Barrot. Triste avertissement, puisé dans le souvenir d'un exemple de popularité éphémère, et donné par un prince qui avait tant vu, tant observé, à un homme qui débutait sur la scène politique avec une ignorance complète des passions et des caprices de la multitude. La garde parvint à dissiper le rassemblement, et le lendemain, le roi, en uniforme de garde national, descendit, avec son fils aîné, les généraux Lafayette et Gérard, dans la cour du Palais-Royal, pour exprimer sa gratitude à la brave milice qui lui avait témoigné tant de dévouement. Du reste, il faut le dire, si le peuple avait de justes motifs de haine contre les signataires des ordonnances de juillet, il ne se fût peut-être pas, sans excitation, livré à des emportements si sauvages. Facile à subir les

impressions les plus opposées, il obéit alors à une mauvaise impulsion, de même qu'il eût été contenu par une influence favorable. Ici, comme toujours, il ne fut qu'instrument ; la volonté qui le jeta sur la place publique partit des sociétés populaires, où s'élaboraient les utopies politiques, où s'organisait avec audace la résistance aux pouvoirs réguliers. Qu'au sein de ces réunions dangereuses, il y eût division sur la question de la peine de mort, cela est fort admissible ; cependant, la *Société des Amis du peuple*, la plus importante de toutes, avait fait imprimer un placard où l'on invitait le peuple à se venger lui-même. Dans ces heures de péril et de désordre, la répression devait être prompte et vigoureuse. Les tribunaux eurent le courage de condamner trois membres de la *Société des Amis du peuple ;* mais M. Odilon Barrot, faute d'expérience et d'énergie, se borna, pour dissiper l'émeute, à adresser à la population parisienne une proclamation maladroite et emphatique : « Vos magistrats, disait-il, sont profondément affligés des désordres qui viennent troubler la tranquillité publique au moment où le commerce et l'industrie, qui ont tant besoin de sécurité, allaient sortir de cette crise déjà trop prolongée. Ce n'est pas vengeance que demande ce peuple de Paris, qui est toujours le peuple des trois grands jours, le peuple le plus brave et le plus généreux de la terre, mais justice. La justice est en effet le besoin, le droit des hommes forts et courageux ; la vengeance est le plaisir des faibles et des lâches. Une démarche inopportune (la proposition de la Chambre) a pu faire supposer qu'il y avait concert pour interrompre le cours ordinaire de la justice à l'égard des anciens ministres ; des délais, qui ne sont autre chose que l'accomplissement des formes qui donnent à la justice un caractère plus solennel, sont venus accréditer, fortifier cette opinion, que nos intraitables ennemis, toujours aux aguets pour nous désunir, exploitent avec empressement. De là cette émotion populaire qui, pour les hommes de bonne foi, les bons citoyens, n'a d'autre cause qu'un véritable malentendu. Je vous le déclare en toute assurance, mes concitoyens, le cours de la justice n'a été ni suspendu ni interrompu, et il ne le sera pas : l'instruction de l'accusation portée contre les anciens ministres continue ; ils appartiennent à la loi, et c'est la loi seule qui réglera leur destinée. Les bons citoyens ne peuvent demander ni désirer autre chose ; et cependant ces cris de mort poussés

dans nos rues, nos places publiques, ces provocations, ces placards, que sont-ils, sinon des violences faites à la justice? Nous voulons pour autrui ce que nous voudrions pour nous-mêmes, des juges calmes et impartiaux; eh bien! quelques hommes égarés ou malveillants menacent les juges avant même que le débat ne soit commencé. Peuple de Paris, tu n'avoues pas ces violences! Des accusés sont chose sacrée pour toi; ils sont placés sous la sauvegarde de la loi; les insulter, gêner leur défense, anticiper sur les arrêts de la justice, c'est violer les lois de toute société civilisée; c'est manquer au premier devoir de la liberté; c'est plus qu'un crime, c'est une lâcheté. Il n'y a pas un citoyen dans cette noble et glorieuse population qui ne sente qu'il est de son honneur et de son devoir d'empêcher un attentat qui souillerait notre révolution. Que justice se fasse; mais violence n'est pas justice! Tel est le cri de tous les gens de bien, tel sera le principe de la conduite de vos magistrats. Dans ces graves circonstances, ils comptent sur le concours et l'assistance de tous les vrais patriotes pour assurer force aux mesures prises pour garantir l'ordre public. »

C'est avec de tels moyens, avec de telles paroles, que le préfet de la Seine espérait calmer l'effervescence populaire! Faible quand il croyait être fort, il raisonnait là où il fallait agir. Oubliant ses devoirs de magistrat, pour manifester son opinion politique, il déconsidérait les mandataires du pays, en blâmant ce qu'il ne lui appartenait pas de blâmer, et du même coup il portait une rude atteinte à la pensée intime du gouvernement. Pauvres esprits que ces hommes qu'enivre l'amitié des masses, et qui, descendant à la flatterie la plus humble pour la mériter, ne se doutent pas que les caractères fermes, droits et dignes, en imposent davantage et assurent seuls aux intelligences d'élite une supériorité réelle, une domination durable. Le ministère, affligé autant qu'effrayé de la conduite de M. Odilon Barrot, dut songer à le remplacer à la préfecture de la Seine. M. Dupont (de l'Eure) résista à cette sage mesure, et M. de Lafayette aussi menaça la cour de sa démission. Il ne convenait pas de brusquer les choses; alors M. Sébastiani proposa de faire une démarche auprès de M. Barrot, pour le décider à se retirer de son plein gré. Le soir, le conseil se réunit pour en délibérer. Depuis longtemps déjà, le ministère était en proie à des luttes intestines,

que l'influence du roi ne réussissait pas toujours à apaiser. L'anarchie la plus complète régnait dans son sein, et se manifestait souvent par des scènes déplorables. La plupart des ministres, hommes de tact et de convenance, ne s'écartaient jamais de la déférence qu'ils devaient à Sa Majesté; mais M. Dupont (de l'Eure), homme probe et de mœurs austères, il est vrai, ne se croyait tenu à aucunes formes de respect vis-à-vis du roi. Entier dans ses idées, il avait le langage le plus insolent, le plus téméraire qui se puisse entendre, et ne traduisait son patriotisme qu'en invectives révoltantes. Un jour, à propos de l'article 291 du code pénal sur les associations, il apostropha ainsi Sa Majesté : « Y pensez-vous? Quoi! le peuple de juillet viendra vous demander la permission de se réunir au nombre de plus de vingt et un? Mais cela est absurde, impossible. — Il faut cependant que le gouvernement se défende, répond le roi. — Il faut qu'il marche dans les voies de juillet, qu'il veuille ce qu'a voulu la Révolution, et alors il n'aura nul besoin de se défendre. — Nous voulons tous la même chose, je présume. — C'est possible, mais pas de la même manière; et si par hasard Votre Majesté croit avoir un ministère populaire, son erreur est grande, je l'en avertis. — Mais, monsieur Dupont... — Mais vous-même, Sire, ce n'est pas comme dans les premières semaines, et si vous n'y prenez garde... » Ou bien, prompt à s'irriter, sous le prétexte le plus frivole, il offrait à chaque instant sa démission, comme une menace de ruine pour le pouvoir. C'était pour lui une affaire de caprice, un jeu cruel; car autant sa capacité était nulle, autant son nom avait alors d'autorité sur le peuple. Et cette lutte entre le roi et le ministre de la justice était de tous les jours, à ce point que les autres ministres gémissaient de voir de la sorte jeter impunément l'insulte au prince le plus poli, le plus digne, le plus maître de ses passions. Dans un de ces moments d'humeur atrabilaire, où le grave puritain paraissait encore mettre sa démission en avant, le roi, perdant quelque peu patience, s'écria : « J'espère, monsieur Dupont, que vous ne prenez pas un détour pour me préparer à votre retraite. — Moi, un détour! ah! vous me connaissez mal, sire; j'ai promis de rester jusqu'au procès des ministres, et je tiens ordinairement ma parole. En vous parlant comme je viens de le faire, mon intention n'était donc pas de vous préparer à ma retraite; mais, pour peu que ce soit la vôtre... — Je

suis bien loin, monsieur Dupont... — Oh! je vous en prie, franchise pour franchise... — Je serais désolé, monsieur Dupont... — Moi, non; à votre aise, sire, ne vous gênez pas. »

Donc, il existait dans le Conseil ces germes de méfiance et d'irritation le soir où les ministres s'étaient assemblés pour délibérer sur la retraite de M. Odilon Barrot. Le roi, qu'on attendait, arrive la figure rayonnante, et annonce la démission du préfet de la Seine, en ajoutant que M. de Lafayette y consentait. « M. de Lafayette! Sire, dit le garde des sceaux, Votre Majesté se trompe assurément. — Je l'ai entendu, monsieur. — Permettez-moi, sire, de croire à une erreur de votre part. M. de Lafayette m'a tenu à moi un langage différent, et je ne crois pas le général capable de se contredire à ce point. » Les traits du roi respiraient l'indignation. « Au reste, reprend M. Dupont (de l'Eure), ne parlons que de ce qui me concerne. Puisque M. Odilon Barrot se retire, je réitère à Votre Majesté la prière d'accepter ma démission. — Mais vous m'avez dit, ce matin, tout le contraire. — Moi, sire! j'affirme cette fois que vous êtes dans l'erreur. — Quoi! monsieur, vous me donnez un démenti!



Tout le monde saura que vous m'avez manqué. — Sire, réplique

impudemment le ministre, quand le roi aura dit oui, et que Dupont (de l'Eure) dira non, je ne sais auquel des deux la France croira. » A ces mots, le garde des sceaux allait se retirer, quand le duc d'Orléans, présent au Conseil, court à M. Dupont et le ramène près de Sa Majesté : « M. Dupont, dit-il, est un honnête homme, mon père. Il ne peut y avoir en tout ceci qu'un malentendu. » Le roi, dont l'émotion était profonde, embrassa son ministre, et la paix fut faite momentanément. Mais il restait toujours de ces scènes pénibles un souvenir dangereux pour l'harmonie future du Conseil ; les hommes sérieux comprirent bien que MM. Dupont, Odilon Barrot et Lafayette ne seraient jamais que des embarras dans l'exercice du pouvoir; une dissolution ministérielle était inopportune; néanmoins, malgré les efforts de M. Laffitte, qui mit tout en œuvre pour conjurer cet orage, il fallut reconstituer le cabinet. Les circonstances étaient graves, et la timidité l'emportait sur le dévouement et l'amour des honneurs. Non-seulement on approchait d'un procès dont l'issue inspirait de grandes inquiétudes; mais aussi la capitale était en proie à une agitation extrême, causée par le malaise général du commerce, conséquence inévitable d'une forte crise révolutionnaire. La banqueroute portait la perturbation dans toutes les classes de la société; chaque jour signalait d'effrayantes catastrophes industrielles; le crédit public était ruiné. Cependant M. Laffitte parvint à surmonter les difficultés, et, le 2 novembre, la nouvelle liste du Conseil fut arrêtée : elle comprenait M. Laffitte, ministre des finances, président du Conseil; M. Dupont (de l'Eure), garde des sceaux, ministre de la justice ; le maréchal Gérard, ministre de la guerre; le comte Sébastiani, ministre de la marine et des colonies; le maréchal Maison, pair de France, ministre des affaires étrangères; le comte de Montalivet, pair de France, ministre de l'intérieur; M. Mérilhou, ministre de l'instruction publique, et président du Conseil d'Etat. MM. Casimir Périer, Bignon et Dupin avaient donné leur démission de ministres sans portefeuille; en sorte que la combinaison du nouveau cabinet appartenait complétement à la gauche pure, sans pour cela posséder la majorité de la Chambre. Quinze jours après, par suite d'un remaniement devenu nécessaire, le général Sébastiani passa au département des affaires étrangères, en cédant celui de la marine à M. d'Argout, et M. le maréchal Soult

remplaça M. le comte Gérard à la guerre. Les *doctrinaires*, ainsi l'on nommait MM. Guizot, de Broglie et leurs amis, sans qu'on sût définir le sens de cette appellation, les doctrinaires s'éloignèrent du pouvoir, le cœur ulcéré et avec des pensées de vengeance, d'autant plus profondes que toute la presse fit éclater sa joie à la nouvelle de leur retraite. Le lendemain de la formation du ministère Laffitte, ils saisirent l'occasion de manifester leur dépit au sujet d'une proposition de M. Bavoux relative au cautionnement des journaux, et la Chambre, en applaudissant aux paroles acerbes, aux récriminations de M. Guizot, s'exposa aux attaques de la presse.

Pendant que les partis se livraient des combats acharnés, pour établir leur domination sur un terrain encore jonché des laves brûlantes du volcan révolutionnaire, le peuple n'entendait pas le bruit de ces orages lointains, absorbé lui-même par cette pensée qu'on réservait l'impunité aux prisonniers de Vincennes. Nous avons dit quelles étaient les inquiétudes du gouvernement à l'approche du procès qui s'instruisait. On était sûr de la modération de la Chambre des Pairs; mais on avait peur de cette plèbe qui ne rêvait que massacres, sous l'influence de quelques agitateurs, et l'on ne devait rien négliger pour éviter d'aussi cruelles représailles. Louis-Philippe surtout tenait à donner à l'Europe un témoignage éclatant de sa modération et de sa puissance; car M. de Talleyrand écrivait souvent « que si les ministres de Charles X succombaient dans une émeute, la nation française serait perdue aux yeux de l'Europe; et que, s'ils étaient condamnés à la peine capitale, jamais un tel acte de faiblesse ne serait pardonné à la pairie et au gouvernement. Il y allait de la considération et de la force du nouveau pouvoir. »

La Chambre des Pairs se constitua en cour de justice le 4 octobre, et quatre pairs de France, MM. Pasquier, de Bastard, Séguier et Pontécoulant, furent chargés d'instruire la procédure. Sur le rapport de M. le comte de Bastard, la Cour des Pairs, se déclarant seule compétente pour juger les ministres accusés, ordonna leur translation dans la maison d'arrêt du Petit-Luxembourg, et fixa l'ouverture des débats au 15 décembre. On prit de grandes précautions pour transférer les prisonniers, dans la nuit du 9 au 10. Le bois de Vincennes était rempli de troupes. MM. de Polignac, de Guernon-Ranville et de Peyronnet montèrent dans deux voitures, en la compagnie de

MM. Alphonse Foy, Joubert, Thomas et Lavocat, commissaires de la garde nationale. De vives douleurs rhumatismales empêchèrent M. de Chantelauze de suivre ses collègues. Il ne partit que dans la soirée, avec le général Daumesnil. Un escadron du 8e chasseurs commandé par le général Fabvier, deux piquets de la garde nationale à cheval, sous les ordres du général Carbonnel, et des officiers de l'escadron d'artillerie en garnison à Vincennes, composaient l'escorte des ex-ministres. M. de Montalivet était à cheval. En venant chercher les détenus, il avait dit en route à M. Lavocat : « Nous allons faire de l'histoire; espérons qu'elle fera honneur à la France. » Nobles paroles, où se mêlait peut-être un peu d'orgueil, mais qui témoignaient de la part du pouvoir une volonté ferme de sauver la révolution de ses propres excès. M. de Lafayette voulait que les ex-ministres traversassent la ville en plein jour; on se garda bien d'écouter un pareil avis. A six heures et demie du matin, le cortége, sortant par la porte du bois, se dirigea rapidement jusqu'à la tourelle Saint-Mandé, suivit la route de Vincennes, le faubourg Saint-Antoine jusqu'à la Bastille, et, après avoir franchi le pont d'Austerlitz, les boulevards Neufs, la rue d'Enfer, entra au Luxembourg par la grille de l'Observatoire. Chaque jour, le gouvernement redoublait de précautions pour éviter une collision sanglante. M. de Lafayette fut chargé du commandement général des troupes, et de se concerter avec le général Fabvier pour aviser aux mesures énergiques que conseillerait la situation; car il y avait à craindre qu'un complot n'éclatât, à la faveur de l'effervescence populaire. Aussi la famille royale avait, dit-on, fait préparer des fourgons, dans la prévision d'une fuite, tant les appréhensions étaient grandes. Ce fut le 7 décembre que Lafayette accepta le commandement général. Le lendemain, il débuta par publier la proclamation suivante :

« Le général commandant en chef des gardes nationales, devant, d'après l'ordre du roi, prendre également le commandement des troupes de ligne qui seront de service à l'occasion du procès des ministres, arrête les dispositions suivantes :

« Le chef d'état-major de la garde nationale et le général Fabvier se concerteront entre eux pour l'exécution des mesures ordonnées par le général en chef, relativement à la translation des prisonniers au Luxembourg, et pour assurer le maintien de l'ordre public. Les

généraux Fabvier et Carbonnel pourront transmettre les ordres du général en chef aux troupes, soit de la garde nationale, soit de la ligne, ainsi qu'au colonel Feisthamel, commandant supérieur, et au lieutenant-colonel Lavocat, commandant en second. En l'absence du chef d'état-major général, MM. les aides de camp G. W. Lafayette et Joubert rempliront les fonctions de sous-chefs d'état-major, et l'un d'eux restera à l'état-major général, auprès du général en chef, pour la signature des ordres.

« A compter du 14 de ce mois, et jusqu'à nouvel ordre, MM. les aides-majors généraux, colonels, officiers supérieurs d'état-major ou des légions, et tous les citoyens composant la garde nationale de Paris et de la banlieue, ne pourront, sous aucun prétexte, quitter leur uniforme. Les gardes nationaux qui feront partie du bataillon de réserve dans chaque légion pourront vaquer à leurs affaires, en indiquant toutefois, chez eux, les lieux où on les trouverait en cas d'appel. Ceux qui seront de garde au Luxembourg ne pourront quitter leur poste sans une permission écrite du commandant supérieur. A compter de la même époque, un chef de bataillon sera de garde à chaque chef-lieu d'arrondissement et procédera à l'exécution des ordres donnés par l'état-major général ou par les généraux Fabvier et Carbonnel. Des instructions particulières seront envoyées tous les jours à chaque chef de légion ou commandant supérieur.

« LAFAYETTE. »

Après avoir combiné les mouvements de la garde nationale avec ceux des troupes de ligne, Lafayette pourvut spécialement à la sûreté du Palais-Royal et de l'Hôtel-de-Ville; ensuite il concentra toute sa sollicitude sur le Luxembourg, et en confia la garde au colonel Feisthamel et à M. Lavocat, lieutenant-colonel de la 12e légion. Ancien officier de l'Empire, condamné deux fois à mort sous la Restauration, M. Lavocat, caractère ferme et noble, se fit un point d'honneur de protéger la vie de ces hommes, dont l'un, M. de Polignac, avait siégé parmi ses juges.

Les débats s'ouvrirent le 15 décembre. Depuis neuf heures du matin, la salle d'audience était envahie par une foule de curieux, tandis qu'au dehors, une autre foule compacte et menaçante attendait, dans une attitude sinistre, un prétexte pour éclater comme la

tempête, et de son choc irrésistible renverser les murailles de cette enceinte, où l'indulgence et la compassion des juges allaient lui ravir sa vengeance. Des fauteuils privilégiés, disposés en face des pairs, furent occupés par les généraux Pajol et Daumesnil; le bureau et le siége du président étaient remplacés par une tribune, devant laquelle les accusés devaient s'asseoir. Un huissier frappa trois coups sur un timbre avec une petite baguette surmontée d'une boule d'ivoire, et les juges parurent. Les accusés entrèrent ensuite deux à deux, et


Le prince de Polignac. M. de Peyronnet.

gardèrent un maintien plein de dignité: M. de Polignac, avec sa sérénité candide; M. de Peyronnet, supérieur à sa mauvaise fortune, avec une contenance noble et fière; M. de Chantelauze, en proie à ses souffrances physiques; M. de Guernon-Ranville, calme et réfléchi, comme s'il était étranger à tout ce qui allait se passer devant lui. Les témoins furent introduits à leur tour; puis vinrent les avocats, MM. de Martignac, décoré du grand cordon de la Légion d'honneur, Mandaroux-Vertamy, Hennequin, Sauzet et Crémieux, tous en robe.

Avant de répondre aux questions d'usage faites par le président, les accusés protestèrent contre la procédure. Quand on en vint aux interrogatoires, ils se renfermèrent dans une réserve systématique touchant les délibérations du conseil royal auquel ils avaient assisté, et ne donnèrent des éclaircissements que sur tout ce qui était patent. Loin de songer à protéger leur vie, ils mirent une espèce d'orgueil à accepter la responsabilité des fatales ordonnances; de façon que les

débats ne révélèrent rien de nouveau. Puis on passa à l'audition des témoins; la liste en était nombreuse. La plupart se firent remarquer par leur modération. Mais une déposition accablante pour M. de Polignac fut celle de M. Arago, qui répéta ces paroles affreuses du prince : « Si la troupe se joint au peuple, eh bien! il faut tirer aussi sur la troupe. » Comme M. de Martignac essayait de jeter quelque doute sur ce fait, M. Arago, le prenant à part, lui dit tout bas : « Je vous demande respect pour mon témoignage et pour celui de M. Delarue, qui le confirme. Au nom de votre client, ne me forcez pas à faire connaître toute la vérité; elle serait un arrêt de mort. Savez-vous bien que M. de Polignac disait le 28 à M. Blanchard, connu pour la beauté de sa voix, et qui venait de faire tirer le canon sur la place de Grève : « Votre voix jamais ne m'a été au cœur comme aujourd'hui. — Est-il possible? s'écria M. de Martignac douloureusement surpris. — Et savez-vous que, voyant la douleur où tant de scènes affreuses jetaient le général Tromelin, il lui dit : « Que craignez-vous? les révoltés une fois réunis sur la place Vendôme, ils sont perdus. Je les payerais pour faire ce qu'ils font. » M. de Martignac, tout consterné, fit promettre à M. Arago de ne pas révéler ces faits épouvantables. La déposition de M. de Sémonville produisit également sur l'assemblée une sensation profonde. Après l'accusation, les défenseurs prirent la parole. M. de Martignac et M. Sauzet eurent un succès de larmes. M. de Peyronnet prononça lui-même sa défense, et sa parole simple et touchante arracha des sanglots à tout l'auditoire. Mais les emportements du réquisitoire et l'éloquente argumentation de la défense ne changèrent pas la face des débats. Les pairs avaient d'avance pris une résolution inébranlable, celle de se déclarer compétents, pour ne pas livrer les accusés à un jury, à une cour d'assises, et de prononcer une condamnation qui satisfît l'opinion publique en sauvant la tête des victimes. C'était une nécessité de la situation; car l'émeute, de plus en plus formidable, faisait entendre des cris de mort autour du Luxembourg; le péril devenait imminent; les rangs épais des bataillons, qui défendaient les postes avancés, étaient rompus; la populace se ruait déjà contre la grande porte du palais; le sanctuaire de la justice retentissait des clameurs lointaines : un effort de plus, et la révolution était souillée par un crime! Heureusement la répression fut énergique. Toutefois, une

partie de la garde nationale ne se montrait si ferme que dans l'espoir d'un arrêt capital. Le danger n'était donc pas encore passé. La nouvelle de la sentence pouvait provoquer une explosion qui compromettrait la sûreté des prisonniers et la liberté des juges. Il fallut user d'un stratagème pour conjurer l'orage. Louis-Philippe mettait son honneur à ce que les accusés fussent conduits sains et saufs à Vincennes. C'était là également l'unique préoccupation de M. Pasquier. MM. Lafayette, Odilon Barrot et Treilhard étaient bien animés des mêmes sentiments; mais, en mêlant des idées politiques à une question d'humanité, ils compliquaient les embarras du gouvernement par des promesses de concessions légèrement faites aux écoles et aux patriotes. De ce conflit d'opinions dans une crise aussi grande, il résultait qu'on avait peine à s'entendre pour la translation des prisonniers après la clôture des débats. Nous le répétons, le désir du roi était qu'il n'y eût pas de condamnation à mort. Sachant que l'Europe avait les yeux fixés sur lui, il voulait sortir victorieux de cette épreuve décisive et donner un témoignage de la force de sa couronne. C'est à M. de Montalivet qu'il confia la tâche difficile et glorieuse de sauver la vie des derniers conseillers de Charles X; et, hâtons-nous de le dire, le jeune ministre de l'intérieur fut digne de la confiance royale. Comme on ne devait pas prononcer l'arrêt en présence des accusés, on pouvait, après la clôture des débats et pendant le prononcé et la rédaction, transférer les prisonniers à Vincennes, en faisant avec intention courir le bruit d'une condamnation à mort. Il n'y avait pas à hésiter; le moindre retard compromettait tout. M. de Montalivet se fit livrer par le concierge les captifs du Luxembourg. Quand le lieutenant-colonel Lavocat annonça aux infortunés ministres qu'ils allaient être reconduits à Vincennes, ils crurent toucher à leur dernière heure; mais M. Lavocat leur dit « qu'il mourrait avec eux, plutôt que de ne pas faire respecter la chose jugée; » et ils le suivirent jusqu'au vestibule. « Une anxiété profonde, raconte M. Sarrans jeune, était peinte sur les traits de M. de Polignac; la résignation du courage respirait sur la figure calme et expressive de M. de Peyronnet; l'attitude de M. de Chantelauze était celle d'un homme livré à des angoisses qu'il s'efforçait de dominer; il inspirait je ne sais quel sentiment de regret et de pitié; M. de Guernon Ranville combattait pour paraître impassible, il n'était que résigné; tous les quatre.

il faut le dire, se présentaient à cette heure suprême avec la dignité du malheur et la volonté du courage. Ce fut une scène dramatique que celle du lieutenant-colonel Lavocat remettant ses prisonniers au colonel Feisthamel, qui les attendait à la tête de la garde nationale de service dans l'intérieur de la prison. Quelle allait être la conduite de cette garde à l'aspect de ces grands coupables qu'elle avait crus condamnés à mort, et qu'elle voyait échapper au glaive de la loi? » Arrivés au guichet du Petit-Luxembourg, les ministres montèrent dans une calèche légère, qui s'avança d'abord lentement à travers la garde nationale. A l'extrémité de la rue Madame, où stationnait un détachement de cavalerie, sous les ordres du général Fabvier, elle prit rapidement le chemin de Vincennes. Le ministre de l'intérieur et M. Lavocat galopaient à la portière. Lorsque l'escorte eut passé la barrière du Trône, M. de Montalivet envoya ce billet au roi : « Sire, nous avons franchi la moitié de l'espace ; encore quelques instants de danger, et nous sommes à Vincennes, et tout est sauvé! » Une demi-heure plus tard, un coup de canon apprit à Louis-Philippe que les prisonniers étaient en sûreté.

La nouvelle d'une condamnation capitale, jetée à dessein dans tous les quartiers de Paris, y avait causé un enthousiasme général. Mais quand le véritable arrêt [1] fut connu, il y eut dans toute la capitale une explosion de colère terrible. Ceux-là même qui avaient témoigné le plus d'horreur pour tout attentat à la vie des ministres ou à l'indépendance de leurs juges, manifestaient un désappointement et une indignation inexprimables. Les bataillons de la garde nationale, qui remplissaient la cour du Luxembourg, se précipitèrent aux portes en poussant des cris de mort. Néanmoins, malgré son exaspération, la garde nationale avait à craindre le pillage; car elle n'ignorait pas que des agitateurs cherchaient dans le procès des ministres un prétexte pour troubler l'ordre public. Ce n'était pas le moment d'écouter des haines personnelles, alors que l'union devenait plus que jamais nécessaire afin de maintenir les lois et de protéger l'œuvre des trois journées. Avec une abnégation admirable de ses propres sentiments, la milice citoyenne opposa donc une résistance ferme à la fureur de la multitude

[1] En marge de cet arrêt, a depuis assuré M. Briffault, la main d'un haut personnage avait écrit au crayon : « Tâcher d'indiquer d'une manière plus précise que le roi Charles X est le seul auteur des malheurs qui, pendant trois jours, ont désolé Paris. »

qui tentait de se faire jour à travers ses rangs. Aucun engagement n'eut lieu; mais des rixes violentes semblaient préluder à une colli-



sion générale. Grâce à la prévoyance du gouvernement, les projets criminels des républicains échouèrent, et la fermeté la plus grande, jointe à une modération extrême, maîtrisa les passions d'un peuple abusé sur ses propres intérêts. Dans ces graves événements, la conduite de M. de Montalivet et du lieutenant-colonel Lavocat fut digne d'éloges. Les généraux Fabvier et Carbonnel secondèrent également avec une intelligence remarquable les efforts de M. de Lafayette. Du reste, chaque citoyen, chaque garde national fit son devoir dans ces jours de crise; et les pairs, qui risquaient leurs têtes en ne votant pas la mort des coupables, ne montrèrent pas assurément le moins de courage. La cour ressentit, comme elle le devait, la gratitude que lui inspiraient tous ces dévouements, et le roi eut hâte d'exprimer ses remercîments personnels à M. de Lafayette :

« C'est à vous que je m'adresse, mon cher général, disait-il, pour transmettre à notre brave et infatigable garde nationale l'expression de mon admiration pour le zèle et l'énergie avec lesquels elle a maintenu l'ordre public et prévenu tous les troubles. Mais c'est vous d'abord que je dois remercier, mon cher général, vous qui venez de donner de nouveau, dans ces jours d'épreuve, l'exemple du courage, du patriotisme et du respect pour les lois, comme vous l'avez fait tant de fois dans le cours de votre longue et noble carrière.

« Exprimez en mon nom combien je jouis d'avoir vu renaître cette belle institution de la garde nationale, qui nous avait été presque entièrement enlevée, et qui s'est relevée brillante de force et de patriotisme, plus belle et plus nombreuse qu'elle ne l'avait jamais été, aussitôt que les glorieuses journées de Juillet ont brisé les entraves par lesquelles on s'était vainement flatté de l'anéantir. C'est cette grande institution qui doit assurer pour nous le triomphe de la cause sacrée de la liberté, tant en faisant respecter au dehors notre indépendance nationale, qu'en préservant l'action des lois de toute atteinte dans l'intérieur. N'oublions pas qu'il n'y a point de liberté sans loi, et qu'il n'y a point de loi là où une force quelconque parvient à en paralyser l'action et à s'élever au-dessus d'elle.

« Tels sont, mon cher général, les sentiments que je vous prie de manifester de ma part à la garde nationale. Je compte sur la continuation de ses efforts et des vôtres pour que rien ne trouble cette tranquillité publique dont Paris et la France ont un si grand besoin, et qu'il est si essentiel de maintenir.

« Recevez en même temps, mon cher général, l'assurance de la sincère amitié que vous me connaissez pour vous.

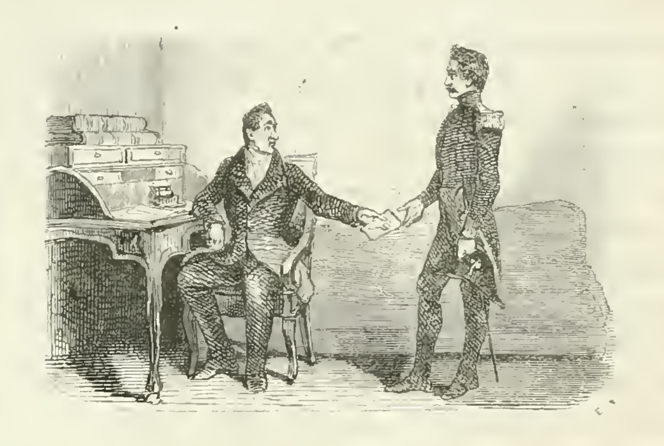
« Louis-Philippe. »

Cependant, à côté des services considérables que M. de Lafayette avait rendus à la France dans les journées de décembre, s'était révélé un danger pour l'avenir, celui de la dictature absolue dont le général se trouvait investi, et qu'il essaya de faire servir au profit de ses tendances politiques. L'appui de sa popularité, il ne l'avait point offert sans conditions : « Nous venons de vous sauver, avait-il dit au général Sébastiani, mais au moins vous nous donnerez en échange l'abolition de la pairie. » Telle fut la première de ses prétentions. La dissolution immédiate de la Chambre des députés, dont la majorité ne correspondait pas aux opinions de ses amis; puis un principe d'élection fort étendu, qui appellerait provisoirement tous les contribuables aux élections, voilà le complément de ses exigences. A toutes les époques de sa vie, M. de Lafayette avait toujours fatalement mêlé le rôle politique au rôle passif du subordonné. C'était à la fois une atteinte portée à la hiérarchie du commandement et un obstacle à la pensée du pouvoir; d'autant plus que les mêmes éléments de contradiction

gouvernementale existaient dans les deux autres branches les plus importantes de l'administration, c'est-à-dire dans le conseil par M. Dupont (de l'Eure), et à la préfecture de la Seine, par M. Odilon Barrot. Sans présenter un caractère aussi sérieux d'opposition, le système de M. Treilhard, préfet de police, se calquait sur celui de ce triumvirat despotique. L'Europe, attentive à suivre le procès des ministres, était aussi surprise qu'inquiète de cette omnipotence sans limites d'un gentilhomme en face des pouvoirs réguliers. Les journaux étrangers ne dissimulaient pas leur effroi pour une dictature aussi formidable. Bientôt la presse française en signala les dangers avec énergie, et la Chambre des députés comprit qu'il y allait du salut de la révolution d'annuler le général Lafayette. Effectivement, le 24 décembre, elle abolit le commandement général des gardes nationales du royaume. C'était destituer Lafayette. Quoiqu'on eût proposé plusieurs amendements tendant à établir une exception en sa faveur, l'intention de la Chambre était patente, car M. Ch. Dupin avait dit : « Depuis le 30 juillet, le général Lafayette a été la loi vivante de la garde nationale, il a recueilli une gloire immense par la manière dont il a rempli cette grande mission; mais l'ami, le compagnon, l'émule de Washington sent très-bien qu'un homme ne peut rester toute sa vie la loi vivante, à moins que la loi écrite ne soit morte. Ce grand ami de la liberté, s'il se trouvait dans cette enceinte, serait le premier à dire : — Je veux que la loi vive; et moi je redeviens ce que je suis, le citoyen des deux mondes. » Le vote de la Chambre ne fut point une ingratitude, mais un acte de haute prudence. L'intérêt du pouvoir devait l'emporter sur des considérations banales de sentimentalisme. Les partis ont naturellement jugé cette mesure de diverses manières, et l'on est allé jusqu'à reprocher au gouvernement de n'y avoir songé que le lendemain du procès des ministres. D'abord la loi sur la garde nationale n'avait été présentée que depuis peu de jours, et la discussion arriva en son temps et lieu. Ensuite, tout homme se doit à son pays, et tout homme dont le talent et les vertus peuvent concourir au salut de la société, est un instrument que les chefs de cette société ont le droit d'employer, parce que le dévouement est aveugle et n'a point de conditions à faire. Que si, dans la crise des journées de décembre, le général Lafayette osa fixer d'avance le prix de ses services, c'est sur lui seul que devait retomber

le blâme, sur lui qui comptait avec la patrie au jour du danger, et non sur un pouvoir qui ne pouvait raisonnablement signer son arrêt de mort.

Quand Lafayette apprit le vote de la Chambre élective, il en conçut un dépit amer. Enlacé sous ses propres principes, il ne se plaignit



pas; mais il trahit son ressentiment profond en envoyant immédiatement sa démission au roi. Elle était conçue en ces termes :

« 25 décembre 1830.

« Sire, la résolution prise hier par la Chambre des députés, avec l'assentiment des ministres du roi, pour la suppression du commandement général des gardes nationales, à l'instant même de la loi qui va être votée, exprime déjà le sentiment de deux branches de la puissance législative, surtout de celle dont j'ai l'honneur d'être membre. Je croirais lui manquer de respect si j'attendais toute autre formalité pour envoyer au roi, comme je le fais ici, ma démission des pouvoirs que son ordonnance m'avait conférés. Votre Majesté sait, et la correspondance de l'état-major général prouverait au besoin, que leur exercice n'a pas été aussi illusoire jusqu'à présent qu'on l'a dit à la tribune. La patriotique sollicitude du roi y pourvoira, et, par exemple, il sera important de réparer, par des ordonnances que la loi laisse à sa disposition, l'inquiétude qu'a produite le morcelle-

ment des bataillons ruraux, et la crainte de voir réduire aux villes de guerre ou des côtes la très-utile institution de l'artillerie citoyenne.

« Le président du conseil a bien voulu proposer de me donner le titre de commandant honoraire : il sentira lui-même, et Votre Majesté jugera, que ces décorations nominales ne conviennent ni aux institutions d'un pays libre ni à moi.

« En remettant avec respect et reconnaissance aux mains du roi la seule ordonnance qui me donne de l'autorité sur les gardes nationales, j'ai pris des précautions pour que le service n'en souffrît pas. Le général Dumas prendra les ordres du ministre de l'intérieur ; le général Carbonnel distribuera le service de la capitale jusqu'à ce que Votre Majesté ait bien voulu pourvoir à son remplacement, qu'il demande.

« Je prie Votre Majesté d'agréer l'hommage bien cordial de mon attachement et de mon respect. — Lafayette. »

Le roi lui répondit le lendemain :

« Je reçois à l'instant, mon cher général, votre lettre, qui m'a peiné autant que surpris, par la décision que vous prenez. Je n'ai pas encore eu le temps de lire les journaux. Le conseil des ministres s'assemble à une heure ; alors je serai libre, c'est-à-dire entre quatre et cinq, que j'espère vous voir et vous faire revenir sur votre détermination. »

Lafayette ne crut pas à la sincérité de ces paroles ; effectivement, elles étaient tout au moins très-obscures, et le seul tort peut-être que le gouvernement eut dans cette affaire, ce fut de ne pas agir ouvertement et sans arrière-pensée. Quels que fussent les ménagements qu'exigeait la reconnaissance due au général, la franchise et la dignité convenaient mieux que tous ces faux-fuyants qui nuisent à la force du pouvoir. Qu'y avait-il donc de blâmable dans la conduite du ministère et du roi vis-à-vis de Lafayette, pour employer de pareils moyens ? Quelle objection pouvait-on redouter à une mesure qui répondait aux principes mêmes de cet illustre citoyen ? N'avait-il pas déclaré publiquement « que le poste que les circonstances actuelles lui avaient fait une loi d'accepter, lui avait paru en 1790, et lui paraissait en 1830, une mauvaise institution, qui ne devait durer que le moins possible ? » Le 27 décembre 1830, ne disait-il pas encore :

« Lorsqu'à l'Hôtel-de-Ville le lieutenant général du royaume, et ensuite le roi, me proposa de rester chargé de ce commandement, je crus devoir l'accepter avec l'intention de m'en démettre. Cette démission, je ne l'aurais pas donnée avant la crise que nous venons de traverser. » D'après cela, la Chambre manquait-elle de logique en se soumettant au principe constitutionnel, qui déclare incompatible le commandement général des gardes nationales de France avec l'esprit d'un gouvernement libre? N'était-elle pas dans le vrai en supprimant une dictature désormais inutile au repos du pays, peut-être dangereuse dans l'avenir, et à coup sûr nuisible aux intérêts de la politique extérieure? Toutefois, en consacrant ce principe, on parut songer à faire une exception en faveur de Lafayette, et à lui conserver ses fonctions sa vie durant. Non-seulement ce fut une pensée maladroite, à laquelle il n'était pas possible de se méprendre; mais encore on n'ignorait pas que la proposition d'accorder au général le titre de commandant honoraire blesserait profondément son orgueil et provoquerait sa retraite volontaire. Des négociations eurent lieu pour l'engager à garder le commandement de la garde nationale de Paris seulement; il refusa obstinément, et c'est encore ce qu'on voulait. Il était dans cet état d'irritation, lorsqu'il se rendit à l'invitation du roi. Il reçut au Palais-Royal un accueil plein d'empressement et de prévenances. Louis-Philippe jeta tout le blâme sur son ministère, et offrit le retrait de l'article 50 de la loi. « Sire, dit Lafayette, les ombrages de mes collègues et la destitution qu'ils ont prononcée contre moi, autant qu'il était en leur pouvoir de le faire, imposent à ma délicatesse le devoir de ne point garder plus longtemps une autorité qui les offusque, et dont le principe, malgré son utilité passagère, a d'ailleurs été, dans tous les temps, condamné par moi-même. De plus, étant bien déterminé à poursuivre de tous mes moyens l'abolition de l'hérédité de la pairie, il ne me convient pas d'attendre, de la part de la Chambre des pairs, une confirmation qui la placerait dans une espèce d'état d'hostilité envers moi, ou un amendement favorable qui me constituerait moi-même en état d'obligation envers elle. Au reste, ajouta-t-il, j'avouerai à Votre Majesté que je vois ici pour moi, non-seulement un devoir, mais une occasion. — Expliquez-vous, dit le roi. — Sire, répondit Lafayette, votre système de gouvernement n'est plus le mien. Il me semble que la confiance

publique m'a donné un mandat; je ne vous dirai pas où il est écrit; il est dans l'opinion, dans l'air peut-être; mais enfin le peuple français, et beaucoup de patriotes de tous les pays, se persuadent que, là où je suis, la liberté ne souffre pas de dommages. Or, je vois que cette liberté est menacée, compromise, et je ne veux tromper personne. Au dedans et au dehors, la marche de votre gouvernement n'étant point celle que je crois salutaire aux intérêts de la liberté, il n'y aurait point de sincérité de ma part à rester plus longtemps, comme un corps opaque, entre le peuple et le pouvoir. Moi éloigné du gouvernement, chacun saura mieux à quoi s'en tenir. »

Le ressentiment de Lafayette éclatait tout entier dans ces paroles audacieuses, signal d'une rupture complète avec la cour. Le roi combattit ce que nous n'appellerons pas, nous, les préventions, mais bien les rêveries de l'orgueilleux gentilhomme, persuadé que la couronne allait tomber du moment qu'il retirait d'elle sa main puissante et protectrice. Ce fut, toute la vie, la marotte de Lafayette de se croire indispensable à l'existence politique du pouvoir. Le général persista dans sa résolution, et, le 26 décembre, le roi publia la proclamation suivante :

« Braves gardes nationaux, mes chers compatriotes, vous partagerez mes regrets en apprenant que le général Lafayette a cru devoir donner sa démission. Je me flattais de le voir plus longtemps à votre tête, animant votre zèle par son exemple et par le souvenir des grands services qu'il a rendus à la cause de la liberté. Sa retraite m'est d'autant plus sensible, qu'il y a quelques jours encore, ce digne général prenait une part glorieuse au maintien de l'ordre public, que vous avez si noblement et si efficacement protégé pendant les dernières agitations. Aussi ai-je la consolation de penser que je n'ai rien négligé pour épargner à la garde nationale ce qui sera pour elle un sujet de vifs regrets, et pour moi-même une véritable peine.

« Louis-Philippe. »

Comme on craignait que la démission de Lafayette ne causât une certaine effervescence dans le premier moment de surprise, le roi eut l'habileté de commander une revue de la garde nationale, sous prétexte de son admirable conduite dans les journées de décembre. Affronter ainsi de sang-froid le danger, c'était le conjurer, et en

imposer à l'opinion publique. Effectivement, Louis-Philippe, qui jamais n'hésita de payer de sa personne dans ces sortes de circonstances, parcourut avec courage tous les quartiers de Paris, et s'assura



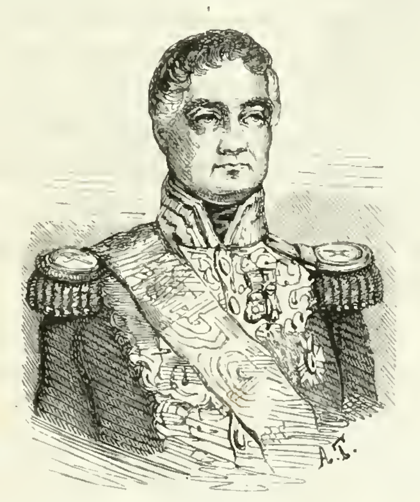
qu'il n'avait rien perdu de sa popularité. Le jour même de cette revue, cependant, le général Lafayette adressait à la garde nationale des adieux où, sous les formules les plus circonspectes, sous les apparences de la politesse, perçaient l'amertume, le dépit et quelques insinuations perfides. « Il y a peu de temps, mes chers frères d'armes, disait-il, que j'étais investi d'un immense commandement : aujourd'hui je ne suis que votre vieil ami, le vétéran de la garde nationale; ce double titre fera jusqu'au tombeau mon bonheur et ma gloire. Celui que je n'ai plus me trouva, dans la grande semaine, fort de la confiance illimitée du peuple, au centre des illustres barricades où fut relevé ce drapeau tricolore, deux fois signal de la liberté; où furent décidées en trois jours les destinées présentes des choses et des hommes en France, les destinées futures de l'Europe. Ces fonctions, que j'avais refusées en 1790, je les acceptai en 1830, des mains du prince que nous avons nommé notre roi. Elles ont été, je crois, exercées utilement : dix-sept cent mille gardes nationaux déjà levés,

organisés à la voix de leur heureux chef, m'en sont témoins. Elles pouvaient être encore utiles, je l'avoue, pendant un temps dont on m'avait dit que je serais juge, et dont j'eusse été l'arbitre sévère. La majorité de mes collègues députés a cru que ces fonctions devaient cesser dès à présent ; ce fait a été reconnu dans la même séance par le principal organe du gouvernement. D'ailleurs, des ombrages, que les souvenirs ne justifiaient pas, j'ai droit de le dire, s'étaient élevés de diverses parts ; ils se manifestaient hautement, et ne pouvaient être satisfaits que par un abandon de pouvoir total et sans réserve. Et lors même que l'intervention royale, dans sa sollicitude, eut ensuite pris des moyens pour prolonger mes services, un instinct de liberté, qui ne trompa jamais la vocation de ma vie entière, m'a révélé qu'il fallait sacrifier ce pouvoir, ces jouissances, ces affections de tous les instants, à l'austère devoir de servir toutes les conséquences de la glorieuse révolution de 1830. Je n'énumérerai pas tout ce qui a été fait par nous pour organiser ces admirables légions des villes, ces nombreux bataillons de cantons, dont récemment vous m'avez vu combattre en vain le fâcheux morcellement ; pour concourir à leur instruction, à leur armement, à leur équipement, autant que les moyens matériels l'ont permis ; pour demander, dès les premiers temps, de nouveaux et puissants moyens d'acquérir, de fabriquer, de réparer ces armes qui sont le besoin patriotique et le noble cri des gardes nationaux ; pour aider à la formation de la cavalerie citoyenne, et de cette artillerie servant déjà plus de cinquante batteries, et attendant les nombreuses additions promises par le département de la guerre : innovation civique et féconde, dont on n'a pas assez senti, dans nos débats législatifs, la haute importance ; enfin, pour préparer tout ce que cinq nouveaux mois peuvent développer. C'est ainsi que doit se compléter cette immense organisation, protectrice de la liberté et de l'ordre public, et d'où peuvent s'élancer tant de centaines de mille combattants pour la défense et l'indépendance de la France. Ah ! loin de craindre cette vaste institution formée sans hésitation, sans troubles, par le sentiment d'une large et sympathique confiance dans les masses nationales, hâtons-nous de la donner pour modèle à nos autres institutions ! Comment exprimer les délicieux mouvements de mon cœur, lorsque, au bout de quelques semaines, il me fut donné d'offrir à l'admiration publique, au roi, aux étrangers, aux adversaires

comme aux amis, cette garde nationale parisienne, dont j'étais si fier, qui, depuis quarante ans, est une vraie famille pour moi, ressuscitant dès lors plus brillante, plus nombreuse que jamais, et peu de temps après présentant, avec les belles légions de la banlieue, près de quatre-vingt mille hommes au Champ-de-Mars! émotions qui ne peuvent être surpassées que par le bonheur de leur avoir dû récemment le salut de la capitale et la constante pureté de notre révolution. Si un seul département, Seine-et-Oise, m'a procuré des jouissances locales, combien n'en ai-je pas éprouvé en recevant le rapport des miracles de formation, de tenue, d'instruction, de bon esprit dans diverses parties de notre belle patrie; en me voyant tous les jours entouré de ces députations de toute la France, qui apportaient au roi de son choix une seconde inauguration, et qui, dans leur affectueuse confiance, en m'exposant les griefs locaux et les inquiétudes générales, me rendaient, vous le savez, auprès du gouvernement, l'interprète obligé des nécessités que l'esprit de la grande semaine réclame. Ce devoir a été rempli. J'ai exprimé partout, comme à la tribune, mes vœux ardents, impatients peut-être, pour la réalisation complète du programme offert lorsque le sang de six mille citoyens fumait encore; et si j'ai souhaité que la France eût le plus tôt possible une représentation postérieure à la révolution de 1830; si j'ai pu dire que, dans les discussions futures relativement à l'autre Chambre, je préférerais à son organisation actuelle le principe d'une présentation élective de candidats à la nomination du roi; si j'ai éprouvé quelque scrupule de prêter mon nom au retard ou à l'absence de choses, à mon avis nécessaires, il ne serait pas juste de convertir ces opinions en exigences de coups d'Etat, et d'une dictature que je n'ai pas plus voulu imposer à d'autres que je n'en ai voulu pour moi-même, comme l'histoire en fera foi dans plus d'une occasion. Dans ce moment pénible d'un adieu que j'avais cru moins prochain, j'offre à mes chers frères d'armes ma reconnaissance pour leur amitié, ma confiance dans leur souvenir, mes vœux pour leur bonheur, mon admiration pour ce qu'ils ont fait, ma prévoyance de ce qu'ils feront encore, mon espoir que les calculs de l'intrigue ou les interprétations de la malveillance ne prévaudront pas dans leurs cœurs contre moi; je leur offre enfin tous les sentiments d'une tendre affection qui ne finira qu'avec mon dernier soupir. »

Cette proclamation, dont tous les termes pesés et sentis révélaient à la fois les regrets et les espérances secrètes du patriarche de la liberté, ne produisit nullement l'effet qu'il en attendait. Ses paroles plaintives et éloquentes ne trouvèrent d'écho que parmi un petit nombre d'admirateurs, son entourage habituel, et parmi ceux qui, le voyant disponible, comptaient faire tourner son influence au profit de leur cause. Quant aux masses, elles ne s'émurent pas de cet événement si redoutable en apparence. Absorbée par ses propres souffrances, avide de repos après tant de secousses fatales au commerce et à l'industrie, et surtout commençant à lire clairement dans l'égoïsme et la vanité de ces dévouements intéressés, de ces soi-disant victimes de l'ingratitude du pouvoir, la garde nationale, ou pour mieux dire la bourgeoisie, parut indifférente à la disgrâce du vieux général. « Cette puissante dictature se réduisit à un simple souvenir, et M. de Lafayette ne rompit désormais le silence que pour prédire des chutes, des ruines — amenées par le parjure. — Oracle de vieillard, heureusement démenti par l'expérience et la marche des événements. »

La démission de M. Dupont (de l'Eure) suivit de près celle de Lafayette, et porta une rude atteinte à la popularité de M. Laffitte, en soulevant les clameurs de la presse. Mais à la cour elle fut acceptée avec une joie extrême; car la probité politique du grave puritain n'était plus une compensation suffisante à son incapacité gouverne-



Le maréchal Lobau.

mentale et à la rudesse de ses manières. Le général Lobau fut nommé

commandant de la garde nationale de Paris; M. Mérilhou remplaça M. Dupont au département de la justice, et M. Baude succéda à M. le comte Treilhard à la préfecture de police. M. Odilon Barrot avait également saisi cette occasion pour offrir sa démission ; sur les instances de M. Laffitte, ou peut-être retenu par l'amour du pouvoir, il conserva ses fonctions; et, chose étrange! lui qui avait prétendu, sous le ministère de M. Guizot, s'immiscer à la direction politique, il promit de se résigner, sous les ordres de M. Montalivet, au second rôle que lui imposait la hiérarchie administrative. Déjà se réalisaient ces paroles prononcées à son sujet au château : « Il ne sera plus à craindre lorsqu'il n'aura plus au-dessus de lui M. de Lafayette, et au-dessous de lui M. Taschereau. » La démission de ce dernier était une de celles qu'avait amenées la retraite du général.

Une fois dégagé de la dictature de M. de Lafayette, le gouvernement considérait, avec juste raison, l'esprit révolutionnaire comme définitivement vaincu ; et dès lors il pouvait avancer librement dans une voie plus ferme et moins dangereuse. Le premier témoignage de sa force fut de licencier immédiatement l'artillerie de la garde nationale. Au début de la révolution, ce corps s'était distingué par son patriotisme et son dévouement, et comptait dans ses rangs le fils aîné du roi; mais bientôt il se recruta en partie des hommes les plus influents du parti républicain, et prit une attitude hostile vis-a-vis de la dynastie; à ce point que, dans les journées de décembre, il était prêt à seconder des projets de révolte. Dans cet état de choses, le ministère avait bien le droit de frapper une institution animée de sentiments aussi agressifs. M. de Montalivet profita de la retraite de M. de Lafayette pour proposer la dissolution de l'artillerie, sous prétexte de la réorganiser. Cette réforme audacieuse s'accomplit sans résistance, sans effort; déjà l'on commençait à comprendre et à redouter l'énergique volonté du pouvoir.

# CHAPITRE IV.

Inconséquences de M. Laffitte; son caractère. — M. Thiers. — Refroidissement entre le roi et M. Laffitte. — Vente de la forêt de Breteuil. — Lettre du roi à M. Laffitte. — Petite vengeance de M. Laffitte. — Révolution de Pologne; conduite prudente du cabinet du Palais-Royal dans cette circonstance. — Lamarque. — Préparatifs menaçants de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. — Insurrection à Milan; le théâtre de la Scala. — Le comte Sébastiani. — Nomination du duc de Mortemart à l'ambassade de Russie. — Correspondance privée du roi avec les ambassadeurs. — Conférence de Londres; protocoles. — Réponse hautaine du congrès belge au protocole du 20 décembre. — Candidatures du duc de Nemours et du duc de Leuchtemberg pour le trône de Belgique. — Vues de Louis-Philippe sur la Belgique. — M. Félix Rogers. — Dépêche du général Sébastiani à M. Bresson. — Lettre de M. Félix Rogers au comte de Celles. — Irritation du congrès belge contre le gouvernement français. — Ovation du duc de Leuchtemberg. — Ruses diplomatiques pour faire échouer la candidature du duc de Leuchtemberg. — Le duc de Nemours proclamé roi des Belges. — Louis-Philippe refuse la couronne pour son fils; réflexions à ce sujet. — Léopold de Saxe-Cobourg. — Haine injuste de la Belgique contre le cabinet du Palais-Royal. — Traité des dix-huit articles. — Léopold proclamé roi des Belges. — La Pologne; colère sauvage de Nicolas. — L'Italie. — Le duc de Modène; le duc d'Orléans dans le secret de la conspiration italienne. — Principe de non-intervention. — Opinion de Louis-Philippe sur l'insurrection de l'Italie. — Modène; Bologne; fuite du duc de Modène avec Menotti. — Progrès de l'insurrection; Ancône. — Craintes de Grégoire XVI. — M. de Latour-Maubourg. — M. de Saint-Aulaire. — M. Sébastiani s'oppose au départ des réfugiés italiens. — Sympathies stériles de la France pour l'Italie.

L'heureuse issue du procès des ministres sortait la France d'un grand danger, et plaçait le ministère Laffitte dans des conditions excellentes pour faire le bonheur de la nation. Mais le chef du cabinet manquait d'identité, en même temps qu'il y avait défaut d'homogénéité et désunion dans le conseil. Esprit modéré, voulant franchement la monarchie constitutionnelle, M. Laffitte procla-

mait à la tribune : « le maintien des traités de 1815, l'esprit de tolérance à l'égard du parti déchu, la nécessité de contenir la révolution *dans une certaine mesure*, et par conséquent de réprimer les factions. » Puis, par une étrange inconstance, il se laissait dominer par le parti du mouvement. La retraite de M. Dupont (de l'Eure) et de Lafayette amena le triomphe de l'élément modéré dans le ministère. M. Mérilhou, qui succédait à M. Dupont à la justice, revint à des idées de tempérance et d'ordre. M. Odilon Barrot était le dernier et seul obstacle à l'unité gouvernementale. Toujours président du conseil, malgré les démissions de ses amis politiques, M. Laffitte



M. Jacques Laffitte.

continuait le système qu'il avait adopté dès son entrée aux affaires, mais avec tant de faiblesse, de décousu, d'irrésolution, alors qu'il y avait urgence de donner plus de force prépondérante au pouvoir, — que les esprits étaient loin d'être rassurés. « Peut-être, disait-il, conspire-t-on contre la tranquillité publique? quels sont ces ennemis sourdement coalisés? D'une part, les partisans du pouvoir qui n'est plus; de l'autre, quelques brouillons impatients, dont l'ambition, éveillée

par le nouvel ordre de choses qui s'ouvrait devant nous, s'est trouvée déçue et veut tout bouleverser de nouveau pour pouvoir tout atteindre. Pour arriver à ce but, ils ont saisi un prétexte, le jugement des ministres, dont ils se servent pour provoquer à la violation des lois et lancer de nouveau le peuple dans des excès dont il est impossible de prévoir le terme. » C'était bien pensé; mais cela ne suffisait pas. Il fallait que les actes suivissent les paroles ; il fallait une conduite ferme et énergique à l'appui de ce système. Or, quand il s'agissait d'agir, le chef du cabinet était toujours en contradiction avec lui-même. M. Laffitte n'avait aucune des qualités de l'homme d'État. A un caractère sans consistance, à un esprit sans profondeur, il joignait un orgueil immense, une grande confiance en lui-même, une indiscrétion fatale dans les affaires diplomatiques. Aussi, quelle que fût l'affection que lui portât Louis-Philippe, et à laquelle d'ailleurs il répondait par le dévouement le plus absolu, il n'eût pas été prudent de livrer sans réserve le pouvoir à son inexpérience. Sous la Restauration, M. Laffitte avait, comme financier théoricien, rendu des services réels, auxquels il devait une réputation spéciale. Une fois à l'œuvre, le ministre, pris au dépourvu, fut au-dessous de la situation critique où la révolution avait placé le trésor. Du reste, avec la prétention de se concentrer dans la direction des affaires politiques, il laissait la direction matérielle de son département à M. Thiers, sous-secrétaire d'État, que les circonstances avaient jeté au milieu des principaux acteurs du drame de Juillet. Écrivain consciencieux, mais froid, journaliste de la veille, et complétement novice en matière d'administration, il dut à la protection du baron Louis le poste de conseiller d'État attaché au département des finances ; puis, à l'amitié de M. Laffitte, les fonctions de sous-secrétaire d'État. Certes, c'est avec une surprise extrême qu'on vit l'administration la plus importante du gouvernement abandonnée aux soins d'un jeune homme encore inexpérimenté. La confiance légère de M. Laffitte en M. Thiers avait aussi pour cause d'autres préoccupations que celles de la politique. La révolution de Juillet avait rudement ébranlé sa maison de banque; il en était aux expédients pour soutenir son crédit, pour conjurer une crise imminente. Comme la banque de France, aux termes de ses statuts, ne pouvait se compromettre, M. Laffitte eut recours au roi, qui n'hésita pas à donner une garantie personnelle sur sa propre

fortune. Cependant, qui le croirait? ce fut un motif de division entre Louis-Philippe et son obligé. L'intérêt a toujours été la pierre d'achoppement de toutes les affections. Ici donc il altéra ces relations intimes qui, depuis longtemps, unissaient le prince et son ministre. L'esprit de parti s'empara de cette circonstance pour accuser le roi d'ingratitude et augmenter la mauvaise humeur de M. Laffitte. Sur quoi étaient fondés les reproches adressés à la couronne? sur un acte de prudence que le plus petit commerçant n'aurait pas négligé de faire. Après avoir acheté la forêt de Breteuil, Louis-Philippe, cédant à une inspiration étrangère ou personnelle, ne voulut pas renoncer à la formalité de l'enregistrement prescrite par la loi, et le 18 novembre il écrivit à M. Laffitte :

« Mon cher monsieur Laffitte, d'après ce que m'a dit un ami commun, dont je ne vous dis rien de plus, vous devez bien savoir pourquoi j'ai profité de l'insistance de M. Jamet, à qui le secret de l'acquisition a été confié, non par moi, mais chez vous, pour faire enregistrer le sous-seing privé le plus secrètement possible. »

M. Laffitte, dit-on, blessé de cette lettre, qui lui semblait une preuve d'ingratitude et de défiance de la part de son royal acheteur, en conserva une rancune qu'il ne tarda pas à révéler dans sa conduite. Plein d'une foi sans limites en ses propres lumières, il se mit constamment en opposition avec la pensée éminente du roi. Il n'ignorait pas que la crainte d'un conflit européen avait fait baisser les fonds publics de 30 francs en trois mois; il n'ignorait pas que le moindre cri de guerre causait une émotion profonde; il savait que la guerre amènerait la ruine de l'industrie et du commerce, les émeutes, les luttes civiles, la terreur, la dictature, l'invasion étrangère, peut-être le triomphe de l'opinion républicaine. Mais aveuglé par d'imprudents conseillers, soumis à la funeste influence de Lafayette et sous l'empire de son dépit personnel, il résolut de rompre presque en visière avec la volonté prévoyante et modérée de la couronne. A cet effet, il lut à la tribune un discours dont les termes compromettants pour la paix avaient été imposés au roi. M. Laffitte en acquit une certaine popularité. D'un autre côté, le corps diplomatique, présent à la séance, ne vit qu'une fanfaronnade dans la conduite du président du conseil, et ne prit pas au sérieux ses cinq cent mille hommes et son budget de quinze cents millions;

toutefois, il sut définitivement à quoi s'en tenir sur la consistance politique de cet homme d'État, avec lequel il avait toujours eu des rapports déplorables. Les menaces de guerre étaient alors d'autant plus intempestives que des événements imprévus venaient ajouter aux embarras de la situation extérieure. Pendant que la Belgique était en révolution, l'Italie et la Suisse à la veille d'un soulèvement, on apprit que la Pologne se trouvait en pleine insurrection.

Le peuple polonais est, sans contredit, celui que des sentiments identiques lient le plus étroitement au peuple français. Avec les mêmes aspirations vers la liberté, il a le même courage, la même fierté, la même vivacité d'imagination. Il existe entre ces deux nations, séparées par une distance énorme, une sympathie d'idées intuitive et mystérieuse. Toute secousse violente, survenue dans l'ordre moral de l'un des deux pays, retentit instantanément dans l'autre, comme si les mêmes intérêts étaient en jeu. Et pourtant, par une fatalité bien explicable sans doute, mais bien douloureuse, la France a toujours été obligée d'assister, spectatrice impuissante, à l'asservissement de sa sœur du Nord; toujours elle s'est épuisée en regrets et en vœux stériles pour cette grande infortune d'un peuple, à laquelle Dieu seul peut mettre un terme. Partagée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, qui accordèrent en compensation à Louis XV la réversibilité de la Lorraine, la Pologne, à l'exemple du peuple français, voulut, en 1794, reconquérir son indépendance. La répression des trois puissances co-partageantes fut terrible et sanglante, et la république française, qui avait elle-même fort à faire de se défendre, se contenta de célébrer l'héroïsme de cette nation. L'Empire n'essaya pas non plus de rétablir la nationalité polonaise. Annexée malgré elle à la Russie par les traités de 1815, comme la Belgique l'avait été à la Hollande, la Pologne trouva également la Restauration froide et égoïste à son égard; et cependant, appelant de tout son désespoir l'appui de la France, elle ne cessait de soupirer après son antique liberté; population de noblesse, d'évêques et de peuple catholique, elle subissait avec impatience le joug des czars, et n'attendait qu'une occasion favorable pour briser ses chaînes. Mais là l'insurrection ne devait pas venir du bas peuple, composé de juifs et de paysans abrutis par le servage héréditaire et étrangers à tous sentiments de nationalité et de dignité humaine; c'est à la noblesse et au clergé catholique, hostile aux églises grecques,

qu'il était réservé de donner le signal. Plus d'une fois déjà l'on avait essayé de renverser le despotisme cruel du grand-duc Constantin. Pour avoir été comprimé jusqu'alors, l'esprit de révolte n'en veillait pas moins au fond des cœurs généreux, il devait suffire d'une étincelle pour l'enflammer; cette étincelle jaillit du foyer révolutionnaire de Paris. Le soleil de Juillet parut illuminer de ses lueurs éclatantes l'horizon rembruni de la Pologne. Un cri d'espérance répondit au cri de victoire d'une nation amie... Effort suprême et héroïque, mais impuissant sous la triple et formidable étreinte de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche. Surexcités par l'heureuse issue de notre révolution, les enfants de Varsovie se décidèrent à une levée immense de boucliers. L'explosion eut lieu dans la nuit du 29 novembre 1830.



Comme à Paris, il y eut à Varsovie des prodiges de valeur, des actes sublimes de patriotisme, et le récit en produisit en France un enthousiasme, un orgueil extraordinaire. La poésie chanta d'avance leur triomphe; et le cri de tous fut : « Appui à nos frères de Pologne! » Là était l'écueil. Le sentimentalisme se substituait à la raison politique; on parlait de sacrifier les intérêts et la tranquillité du pays aux devoirs de l'humanité. Les hommes sérieux, pensant, comme Lafayette, que « le peuple français est plein de respect et de bien-

veillance pour les traités des nations, » résistèrent à ce généreux élan parti du cœur, mais mal calculé. Et, sous ce rapport, le Palais-Royal ne promit rien, et donna ses instructions dans ce sens à son consul de Varsovie. « Que devons-nous attendre des sympathies du gouvernement de Juillet? demandait M. Biernacki, membre de la diète, quelque temps après le 29 novembre. — Rien, répondit le consul. — Mais si la fortune nous secondait, si nos succès venaient prouver à l'Europe tout ce qu'il y a d'énergie dans notre vouloir et de sérieux dans notre affranchissement? — Je vous répète, monsieur, que vous n'avez à espérer du cabinet que je représente, ni encouragement ni appui. — Vous chargez-vous au moins d'être notre intermédiaire auprès de votre gouvernement? — Non, monsieur. — De lui faire tenir nos dépêches? — Elles seront ouvertes et lues par l'Autriche. — Que doit donc, selon vous, faire la Pologne? — Se soumettre. »

Ces paroles désespérantes témoignaient de l'impossibilité absolue où se trouvait notre gouvernement de porter secours à la Pologne. Un pareil aveu, si cruel qu'il fût, était préférable à des promesses menteuses qui eussent compromis la France, sans profit pour la victime de l'implacable Russie. Cependant, le parti de la propagande voulait l'intervention et prêchait une croisade contre l'Europe. La situation était critique et menaçait d'entraîner Louis-Philippe. C'est ce que craignaient les puissances étrangères, qui armaient vigoureusement en cas de surprise, et n'auraient reculé devant aucun sacrifice pour rester maîtresses, — la Russie de la question polonaise, — l'Autriche de toute son influence en Italie, — et la Prusse de l'affaire belge. Que de force de caractère, que de modération, que de souplesse et de patience il fallait au roi, pour contenir le torrent des passions politiques, pour l'emporter sur les partisans de la guerre! Certes, il ne refusait pas ses sympathies à la Pologne; mais devait-il, au milieu des embarras intérieurs d'une royauté naissante, et au mépris de ses engagements, violer les traités de 1814 et 1815, en se jetant follement dans une lutte lointaine et dangereuse? « La guerre, s'écriait le général Lamarque, est un ciment si puissant, elle environne un trône d'une si brillante auréole, elle fait jeter de si profondes racines à une dynastie nouvelle, qu'il est politique de la vouloir, même sans motifs. » Cette ardeur chevaleresque convenait à un esprit exalté par le

souvenir des prodiges de l'Empire. Malheureusement elle se communiquait aux masses, faciles à séduire quand on les berce de gloire et de conquêtes; et les obstacles s'en multipliaient autour de Louis-Philippe, qui n'avait pas une grande confiance dans son ministère. Toutefois, ces mêmes obstacles, en apparence insurmontables, servirent à faire éclater la prudence et la fermeté du roi. De leur côté, les grandes cours se préparaient à réprimer par tous les moyens l'esprit général de propagande qui se manifestait sur tous les points de l'Europe, en Allemagne, en Italie, avec des symptômes menaçants. L'apparition du choléra-morbus fut un prétexte suffisant pour établir des cordons sanitaires, qu'on pouvait, en cas de danger, transformer immédiatement en troupes actives. Aux dispositions bienveillantes et pacifiques avaient partout succédé la méfiance et les résolutions belliqueuses contre la France. C'est qu'en effet cette tendance démocratique, qui aspirait à briser les actes constitutifs du congrès de Vienne de 1815, gagnait déjà les hautes montagnes de la Suisse; or, enclavée par la France, l'Allemagne, le Milanais et la Savoie, la Suisse ne pouvait rien changer à ses institutions, sans toucher indirectement aux intérêts de la France, du Piémont, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie. Aussi était-il important de surveiller son organisation politique. De là, l'attitude hostile des trois cabinets de Berlin, de Vienne et de Pétersbourg, décidés à empêcher le triomphe du parti démocratique, source éternelle d'anarchie et de désordre. De là le langage ferme qu'ils parlent désormais. A l'instar de la France, qui a proclamé le principe de non-intervention, la Russie déclare « qu'elle ne veut et qu'elle ne peut souffrir l'intervention d'aucune puissance dans la répression des troubles de la Pologne : à cet effet, elle agira, avec le concours de la Prusse et de l'Autriche, par le déploiement de tous ses moyens, sans qu'elle soit arrêtée par des armements et des menaces. » La Prusse et l'Autriche imitent l'exemple de la Russie; et l'Autriche, faisant exception pour l'Italie, ajoute « qu'elle a le droit d'intervention légitime dans les circonstances légitimes; si des insurrections éclatent dans le royaume lombardo-vénitien, elle agira spontanément, sans rendre compte à personne de ses mesures, car il s'agit de sa propre souveraineté; » et elle ne tarde pas à donner des preuves de la sincérité de ses résolutions. A Milan, le signal d'une insurrection devait être donné au

théâtre de *la Scala*. La police en fut instruite. Au lever de la toile, on vit sur la scène deux régiments de grenadiers hongrois couchant en joue le parterre. Le public s'enfuit; mais les issues du théâtre étaient




occupées par des troupes nombreuses. Les spectateurs furent arrêtés en masse, et les coupables jetés dans les forteresses de Muncacz et du Spielberg. La propagande n'était donc pas redoutable dans la Lombardie.

En face des difficultés de la situation, le ministère Laffitte manquait de suite dans les idées et obéissait trop à des impulsions irréfléchies, pour ne pas provoquer une rupture dont les conséquences pouvaient être épouvantables. La couronne l'avait bien compris. Aussi, ne s'en fiant qu'à sa propre expérience, elle poursuivait, en dehors de l'influence du conseil, sa pensée dominante et intime. Le comte Sébastiani secondait parfaitement les vues du prince, dont il était le confident intelligent, souple et discret. Mais il s'agissait, en outre, d'être représenté auprès de l'empereur Nicolas par un homme de modération et de conservation, car c'était principalement le czar qu'il

importait de convaincre des intentions pacifiques de Louis-Philippe. Le maréchal Mortier, sur lequel on avait d'abord jeté les yeux, ne convenait pas pour une mission de confiance qui devait décider de la paix de l'Europe; il eût rappelé à l'empereur le triste souvenir de la retraite de Moscou. Le choix du roi tomba sur le duc de Mortemart, qu'on savait aimé de Nicolas. Il fallait donc décider le duc à partir pour Saint-Pétersbourg, chose difficile. M. de Sébastiani fut chargé de lui faire des ouvertures. M. de Mortemart résista. Le ministre alors lui représenta, sous de vives couleurs, le beau rôle qu'il pouvait jouer en acceptant, et les dangers que lui seul était capable de conjurer. On venait de recevoir la dépêche qui annonçait la marche des Russes en Pologne. M. Sébastiani peignit à M. de Mortemart la défaite des insurgés comme certaine, l'impossibilité de leur porter secours, les funestes conséquences d'une déclaration de guerre. « Partout les troubles, les rumeurs, les tourments pour la France, s'écria-t-il de ce ton dramatique qui lui était habituel, et, ce qui est plus terrible encore, la domination inévitable du parti jacobin; la guerre ferait triompher en France la république : plus de propriété, plus de famille, l'émeute rugissant dans cette tempête de désolation et de sang comme en 1793. » Les paroles du ministre étaient pressantes et dites avec un accent de conviction irrésistible; le duc comprenait toute l'étendue des dangers du moment. Cependant, il avait encore des répugnances, lorsque M. Pozzo di Borgo lui écrivit : « Après votre nomination et son insertion au *Moniteur*, je présenterai immédiatement mes lettres de créance. » M. de Mortemart, gentilhomme loyal et plein d'honneur, n'hésita plus dès qu'il crut pouvoir être utile à la cause du pays, et il prit sa résolution dans une entrevue intime qu'il eut avec le roi. L'entretien fut long et détaillé, et les instructions les plus franches, les plus sages, y furent développées de façon à raffermir le duc dans sa détermination. Louis-Philippe, avec cet esprit de suite qui le caractérise, n'avait pas un moment dévié de la route qu'il s'était tracée; tel M. de Mortemart l'avait vu dans la conférence du Palais-Royal au commencement du mois d'août, tel il le retrouvait au milieu des soucis du pouvoir, persistant à dire « que ce qui était arrivé, c'est-à-dire la révolution qui lui plaçait la couronne sur la tête, il ne l'avait ni préparée ni souhaitée; qu'il n'avait accepté le trône que pour sauver le pays d'une crise. Depuis cinq mois, il avait

soutenu une vive lutte, dont l'histoire lui tiendrait compte, contre l'esprit d'anarchie et de désordre. Grâce au ciel, il venait de sortir victorieux de la dictature de M. de Lafayette, et sain et sauf du procès des ministres. Maintenant un autre danger menaçait le pays, c'était la guerre imminente et affreuse. Le point de départ de cette guerre, c'était évidemment la Russie; son prétexte ou son motif, les fausses idées qu'on jetait incessamment au dehors contre l'esprit et la tendance de la nouvelle monarchie et ses intentions personnelles. Il fallait donc éclairer l'empereur Nicolas, lui faire comprendre quelle était la tâche du nouveau roi en France, tâche laborieuse, incessante, souci de tous les jours et de tous les instants; que si on le laissait faire, si on ne jetait pas la guerre au milieu de tout cela, il viendrait à bout des factions; il avait voulu éviter la crise, et nul n'avait été meilleur sujet du roi Charles X; enfin, puisque les circonstances l'avaient mis à la tête du pays, il fallait l'aider et non point l'embarrasser; il avait juré le maintien des traités, et, cette promesse, il la tiendrait scrupuleusement. Le gouvernement promettait de ne gêner l'empereur de Russie en aucune manière pour la juste répression de la Pologne, dans les conditions et les limites fixées par le congrès de Vienne. Il y aurait sans doute des réclamations bruyantes, des protestations, des bruits de Chambres et de journaux; ceci était la conséquence du système représentatif, de la forme du gouvernement, et n'irait pas plus loin, car il engageait de nouveau sa parole de respecter les traités. N'avait-on pas vu naguère ses efforts et ses sueurs dans le procès des ministres, et la lutte fortement engagée contre M. de Lafayette? Avec l'aide de Dieu, il resterait maître de la situation, et alors la paix et le repos de l'Europe seraient garantis. » Suffisamment édifié sur le but de sa mission, le duc de Mortemart se mit en route pour Saint-Pétersbourg. Il importait d'autant plus de conserver de bons rapports avec le cabinet russe, que la cour de Berlin, d'abord si empressée à reconnaître la nouvelle royauté, commençait à manifester des sentiments de froideur à propos de la question belge. Le prince royal Albert, qui avait épousé la princesse Marianne des Pays-Bas, était à la tête du parti militaire, et penchait pour l'intervention en Belgique. Mais, plus circonspect et plus modéré, pénétré de cette vérité, « que les monarques ne doivent pas régler leur conduite d'après leurs sentiments personnels et leurs amitiés, mais d'après les intérêts généraux

de leur royaume, » le roi de Prusse persistait dans le maintien de la paix. En passant par Berlin, comme il en avait reçu l'ordre, M. de Mortemart calma tous les esprits par l'assurance « que le nouveau gouvernement de la France ne voulait que la paix, et que toutes les forces du pouvoir seraient consacrées à réprimer la propagande et à ramener l'ordre régulier dans les rapports extérieurs du gouvernement. »

La cour de Vienne elle-même paraissait disposée à prendre des mesures énergiques pour repousser les idées révolutionnaires. Elle n'avait pas hésité à accréditer son ambassadeur, le comte d'Appony, près le gouvernement français ; mais une fois cette concession faite, elle entendait intervenir en Italie, où elle avait intérêt à maintenir sa prépondérance, si elle y était contrainte par la propagande. Louis-Philippe, d'accord en cela avec l'Autriche, rencontrait une résistance opiniâtre et maladroite dans le parti de M. de Lafayette. Notre ambassadeur à Vienne, le maréchal Maison, n'inspirait aucune confiance à M. de Metternich; aussi le général Sébastiani et souvent le roi correspondaient-ils directement avec le comte d'Appony, pour ne pas compromettre le système de conciliation adopté dès l'origine. On a beaucoup blâmé cette correspondance privée en dehors de la correspondance publique et officielle; on l'a regardée comme une infraction à la responsabilité ministérielle; et pourtant elle fut tellement utile à la bonne conduite des affaires, que, sans cet excès de précaution, la France eût sans doute été bouleversée par les esprits turbulents.

Cependant, à Londres devaient se décider la plupart des questions politiques qui tenaient tous les gouvernements en émoi. Les whigs avaient remplacé les tories au ministère, et lord Granville avait succédé à lord Stwart de Rothsay, comme ambassadeur à Paris. La conférence de Londres s'était mise à l'œuvre. Appelée à donner une direction toute conciliante aux intérêts des puissances, elle avait surtout pour objet de résoudre les différends de la Belgique. Il y eut à ce sujet deux protocoles d'arrêtés : le premier, daté du 4 novembre, proposait une suspension d'armes entre la Hollande et la Belgique; le gouvernement provisoire de Bruxelles y adhéra. Le second, signé le 20 décembre, était d'une modération remarquable. Il rappelait les causes qui nécessitaient une modification aux actes du congrès de Vienne.

et disait : « En formant, par les traités en question, l'union de la Belgique avec la Hollande, les puissances signataires de ces traités, et dont les plénipotentiaires sont assemblés dans ce moment, avaient eu pour but de fonder un juste équilibre en Europe et d'assurer le maintien de la paix générale. Les événements des quatre derniers mois ont malheureusement démontré que cet amalgame parfait et complet, que les puissances voulaient opérer entre ces deux pays, n'avait pas été obtenu, qu'il serait désormais impossible à effectuer; qu'ainsi l'objet même de l'union de la Belgique avec la Hollande se trouve détruit, et que dès lors il devient indispensable de recourir à d'autres arrangements pour accomplir les intentions à l'exécution desquelles cette union devait servir de moyen. Unie à la Hollande et faisant partie intégrante du royaume des Pays-Bas, la Belgique avait à remplir sa part des devoirs européens de ce royaume, et des obligations que les traités lui avaient fait contracter envers les autres puissances. La rupture avec la Hollande ne saurait la libérer de cette part de ses devoirs et de ses obligations. La conférence s'occupera conséquemment de discuter et de concentrer les nouveaux arrangements les plus propres à combiner l'indépendance future de la Belgique avec les stipulations des traités, avec les intérêts et la sécurité des autres puissances, et avec la conservation de l'équilibre européen. A cet effet, la conférence, tout en continuant les négociations avec les plénipotentiaires de S. M. le roi des Pays-Bas, engagera le gouvernement provisoire de la Belgique à envoyer à Londres, le plus tôt possible, des commissaires munis d'instructions amples, pour être consultés et entendus sur tout ce qui pourra faciliter l'adoption définitive des arrangements dont il a été fait mention plus haut. Ces arrangements ne pourront affecter en rien les droits que le roi des Pays-Bas et la Confédération germanique exercent sur le grand-duché de Luxembourg. Les plénipotentiaires des cinq cours sont convenus que le présent protocole serait communiqué au plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas, et envoyé en copie à lord Ponsonby et à M. Bresson. »

Ce protocole, tout défavorable qu'il était à Guillaume, provoqua un langage hautain de la part du congrès belge : « Le président et les membres du comité diplomatique, ayant eu l'honneur de recevoir de lord Ponsonby et de M. Bresson, par une note verbale du 31

décembre 1830, copie certifiée du protocole d'une conférence tenue à Londres le 20 décembre, par Leurs Excellences les plénipotentiaires des cinq grandes puissances, se font un devoir d'y donner la réponse suivante :

« Il leur a paru que la levée du blocus et la libre navigation de l'Escaut étant la condition principale de l'armistice et même de la suspension d'armes déjà consentie le 21 novembre, la première tâche que s'étaient imposée les cinq grandes puissances n'était pas encore remplie. L'équilibre de l'Europe peut encore être assuré et la paix générale maintenue, en rendant la Belgique indépendante, forte et heureuse. Si la Belgique était sans force et sans bonheur, le nouvel arrangement auquel on pourrait recourir serait menacé du sort de la combinaison politique de 1815. La Belgique indépendante a sans doute sa part des devoirs européens à remplir; mais on concevrait difficilement quelles obligations ont pu résulter pour elle des traités auxquels elle est restée étrangère. Les commissaires envoyés à Londres sont munis d'instructions suffisantes pour être entendus sur toutes les affaires de la Belgique, et ne pourront laisser ignorer à la conférence que, dans les circonstances imminentes où se trouve le peuple belge, il paraîtra sans doute impossible que la Belgique constitue un État indépendant sans la garantie immédiate de la liberté de l'Escaut, de la possession de la rive gauche de ce fleuve, de la province de Luxembourg en entier, et du grand-duché de Luxembourg, sauf les relations avec la Confédération germanique. Leurs Excellences les plénipotentiaires des cinq grandes puissances concevront facilement, d'après les rapports qu'ont pu leur faire lord Ponsonby et M. Bresson, la position critique du pays et l'impossibilité de prolonger cet état d'incertitude. »

A cette note signée par le comte de Celles, président du comité, la conférence répliqua judicieusement que « les puissances ne sauraient reconnaître à aucun État un droit qu'elles se refusaient à elles-mêmes (le droit de s'agrandir). » Ici la situation se compliquait. La déchéance de la maison de Nassau créait de grands embarras à la diplomatie. Il s'agissait de savoir quelle forme de gouvernement on donnerait à la Belgique. Le congrès était sous l'influence d'un parti républicain, et la majorité de l'assemblée nationale se prononçait pour le système de la réunion à la France, comme fa-

vorable au commerce et à l'industrie de la Belgique. Mais, par cela même que l'Angleterre et la Prusse n'auraient pas souffert qu'Anvers et l'Escaut fussent sous la domination française, une telle réunion, en détruisant les limites fixées par les traités existants, amenait une guerre générale. La constitution en république et la réunion à la France une fois rejetées, restait le système monarchique, et de là surgissait une autre difficulté, — le choix d'un souverain. Deux candidatures étaient en présence : celle du duc de Nemours et celle du duc de Leuchtemberg. L'Angleterre et la Prusse repoussaient le premier comme l'expression de la politique française. Le second, agréable à l'Allemagne et à la Bavière notamment, déplaisait avec raison au cabinet du Palais-Royal. Fils d'Eugène de Beauharnais, il rappelait des souvenirs chers au peuple français, et pouvait devenir un point de ralliement à un parti dangereux encore. Aussi le comte Sébastiani s'empressa-t-il de déclarer à M. Félix Rogers, premier secrétaire d'ambassade : 1° que la réunion était impossible, parce qu'elle était contraire à la volonté des Anglais ; 2° que le prince Othon de Bavière était le roi qui convenait le mieux à la Belgique ; 3° que le roi des Français n'accorderait jamais une de ses filles au fils d'Eugène de Beauharnais, et que les Belges, en couronnant ce prince, s'exposaient à être privés de la puissante amitié de la France. M. Félix Rogers fit connaître cette note au comité diplomatique par deux lettres adressées au comte de Celles. La seconde de ces lettres disait, entre autres choses : « Je crus devoir demander à M. Sébastiani si ses paroles avaient un caractère officiel, qui me permît de les rapporter. — Oui, sans doute, reprit-il, et vous allez en juger. » Alors, faisant appeler son secrétaire, il lui dicta, pour M. Bresson, une lettre que j'expédie avec cette dépêche, et dans laquelle les intentions du gouvernement français relativement au projet de réunion, à la candidature du duc de Nemours et à celle du duc de Leuchtemberg, sont clairement et formellement exprimées. M. Bresson est, je crois, autorisé à vous communiquer cette lettre, qui d'ailleurs ne renferme pas autre chose que ce que je vous écris aujourd'hui. C'est sans doute avec intention que M. Sébastiani l'a dictée devant moi à voix haute. »

L'indiscrétion de M. Félix Rogers irrita le cabinet du Palais-Royal ; et, sans réflexion, M. Sébastiani s'avisa de publier, dans le

*Moniteur*, une dénégation qui provoqua un démenti de la part du secrétaire d'ambassade. Le récit de M. Rogers était en effet plein d'exactitude; mais les torts se trouvaient de son côté, en ce sens qu'il avait



M. le comte Horace Sebastiani.

abusé d'une communication toute confidentielle. Voici les termes de la dépêche adressée, le 21 janvier 1831, à M. Bresson par le ministre des affaires étrangères :

« La situation de la Belgique a fixé de nouveau l'attention du roi et de son conseil. Après un mûr examen de toutes les questions politiques qui s'y rattachent, j'ai été chargé de vous faire connaître, d'une manière nette et précise, les intentions du gouvernement du roi : il ne consentira point à la réunion de la Belgique à la France; il n'acceptera point la couronne pour M. le duc de Nemours, alors même qu'elle lui serait offerte par le congrès. Le gouvernement de Sa Majesté verrait dans le choix de M. le duc de Leuchtemberg une combinaison de nature à troubler la tranquillité de la France. Nous n'avons pas le projet de porter la moindre atteinte à la liberté des Belges dans l'élection de leur souverain, mais nous usons aussi de notre droit en déclarant de la manière la plus formelle que nous ne

reconnaîtrions point l'élection de M. le duc de Leuchtemberg. Sans doute, de leur côté, les puissances seraient peu disposées à cette reconnaissance. Quant à nous, nous ne serions déterminés dans notre refus que par la raison d'État, à laquelle tout doit céder lorsqu'elle ne blesse les droits de personne. Le voisinage de la Belgique, l'intérêt qu'inspirent à Sa Majesté ses habitants, le désir que nous avons de conserver avec eux les relations de l'amitié la plus intime et la plus inaltérable, nous imposent le devoir de nous expliquer franchement avec un peuple que nous estimons et que nous chérissons. Aucun sentiment qui puisse blesser M. le duc de Leuchtemberg ou sa famille, que nous chérissons plus que personne, ne se mêle à cet acte politique. Le gouvernement du roi est uniquement dirigé par l'amour de la paix intérieure et extérieure.

« Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

« Horace Sébastiani. »

Ces paroles étaient l'expression rigoureuse de la pensée de la couronne, ainsi que le prouve ce passage d'une lettre adressée par M. Félix Rogers au comte de Celles :

« J'ai cru, monsieur le comte, que dans une affaire si importante, et qui intéresse à un si haut degré l'avenir et le bonheur de la Belgique, je ne devais pas seulement m'attacher à connaître la pensée du ministère français, chose variable et mobile à l'infini, mais qu'il serait convenable de savoir l'opinion et de recueillir les sentiments de celui qui ne change pas, quand tout se succède et se modifie autour de lui. Pour y parvenir, je me suis rendu, en sortant de chez M. Sébastiani, chez une personne qui est bien avant dans l'intimité et la faveur du roi. Déjà je l'avais visitée ce matin, et je l'avais priée d'entretenir le roi de l'élection future de notre chef, des divers candidats qui se présentaient aux suffrages du congrès, et particulièrement du prince Othon de Bavière et du duc de Leuchtemberg. L'illustre général dont il s'agit s'est rendu chez le roi, et voici, autant que ma mémoire est fidèle, ce qu'il m'a rapporté de son entretien avec Louis-Philippe :

« Le roi, plus que qui que ce soit au monde, me dit-il, désire de voir la Belgique libre, heureuse et indépendante ; dans tout ce qui pourra augmenter le rapprochement et les bons rapports de voisinage

de la Belgique avec la France, Louis-Philippe s'y serait prêté bien volontiers. Voilà pourquoi ne pouvant, lié qu'il est par des engagements antérieurs, et arrêté par la certitude d'une guerre générale, accorder son fils le duc de Nemours aux vœux de la grande majorité des Belges, il aurait vu avec plaisir l'élection du prince Othon, auquel il n'aurait pas hésité de donner l'une de ses filles. Le roi croyait que le jeune âge du prince, loin de nuire à sa candidature, était au contraire un des motifs qui auraient engagé le congrès à l'élire, parce qu'on aurait pu diriger son éducation constitutionnelle et le former à l'amour des institutions belges. Le roi ne comprend pas quelles puissantes raisons paraissent pousser le congrès à donner la préférence au duc de Leuchtemberg. Assurément les Belges sont libres dans leur choix, et à Dieu ne plaise qu'on cherche en rien à gêner la libre manifestation de leurs vœux! Mais, si le congrès pense qu'il importe aux intérêts de la Belgique de conserver la France pour amie, s'il veut se réserver les moyens d'obtenir d'elle protection et appui au besoin, et surtout un traité de commerce avantageux, s'il veut que la ligne des douanes disparaisse, s'il songe enfin à multiplier les relations amicales avec la France, au lieu de les interrompre tout à fait, qu'il ne se montre donc pas favorable au fils de Beauharnais. Les hommes sages du congrès, et ils sont en grande majorité, comprendront les raisons que le gouvernement français peut avoir de désirer qu'un prince de la famille de Napoléon ne vienne pas régner à sa porte; les raisons sont trop évidentes pour qu'il soit nécessaire de les exposer. Ce qui, au reste, est bien positif, bien arrêté, c'est que *jamais la France ne reconnaîtra le duc de Leuchtemberg comme roi des Belges*, et que *jamais surtout le roi Philippe ne lui donnera une de ses filles pour femme*. De toutes les combinaisons possibles, Louis-Philippe n'hésite pas à dire que celle de proposer le jeune duc de Leuchtemberg pour roi en Belgique serait la plus désagréable et la moins favorable au repos et à l'indépendance des Belges. — Tel est, monsieur le comte, le résultat de ce que j'ai recueilli sur les dispositions personnelles du roi et celles de son ministère. »

Il n'était pas possible de développer les raisons de la politique française avec plus de franchise et de logique : c'était jouer cartes sur table. Évidemment Louis-Philippe faisait preuve de sagesse et de sagacité, et sacrifiait les intérêts de sa gloire au repos du pays. Eh




Le duc de Nemours.

Histoire de Louis-Philippe, publiée rue et terrasse Vivienne, 5.

bien, les résolutions du roi soulevèrent des orages au sein du congrès belge. La conduite de la France passa pour un lâche abandon, pour une félonie ; et dans l'excès de leur exaltation insensée, les députés se firent un point d'honneur de dédaigner les conseils du cabinet du Palais-Royal, en se déclarant pour le duc de Leuchtemberg. Ce ne fut partout qu'un concert de louanges en faveur du fils d'Eugène Beauharnais. On couronna son buste au spectacle, au milieu de l'enthousiasme général.

Une pareille extravagance était bien faite pour surprendre et affliger le gouvernement français; alors, chose triste à dire, on résolut de triompher par les ruses diplomatiques, puisqu'on avait échoué par la franchise. Il importait de s'opposer à tout prix à l'élection du duc de Leuchtemberg, que l'Angleterre voyait également de mauvais œil. La Belgique ne voulait pas du prince Othon; on fit espérer que Louis-Philippe accepterait la couronne pour le duc de Nemours. Dès ce moment, le parti leuchtembergiste perdit de sa force; pour achever la ruine de la candidature du fils d'Eugène, M. Bresson, notre ambassadeur, communiqua au congrès une dépêche de M. Sébastiani, où il était dit : « que le gouvernement de Louis-Philippe n'adhérait pas au protocole du 20 janvier, et qu'il considérait le consentement libre des deux États comme nécessaire pour la solution de toutes les difficultés entre la Hollande et la Belgique. » C'était encore là une duplicité diplomatique; elle eut un plein succès, et l'on proclama le duc de Nemours roi des Belges [1]. Cette élection fut saluée par les acclamations de toute la Belgique, et Bruxelles illuminée.

De telles sympathies durent flatter l'orgueil de Louis-Philippe;

[1] Voici l'acte qui appelait le duc de Nemours à la couronne :

« Au nom du peuple belge, le congrès national décrète : S. A. R. Louis-Charles-Philippe d'Orléans, duc de Nemours, est proclamé roi des Belges, à la condition d'accepter la constitution telle qu'elle sera décrétée par le congrès national. Il ne prendra possession du trône qu'après avoir solennellement prêté, dans le sein du congrès, le serment suivant : « Je jure d'observer la constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire.

« A Bruxelles, palais de la Nation, le 3 février 1831.

« Le président du congrès,

« E. SURLET DE CHOKIER. »

mais la conférence de Londres était inflexiblement opposée aux vœux des Belges et du Palais-Royal. Le protocole du 7 février, en démentant les dernières déclarations du comte Sébastiani, excluait tout prince français du trône de Belgique. Résister à la conférence, c'était provoquer une guerre européenne; or, la situation critique de la France empêchait Louis-Philippe de rompre, dans un intérêt de famille, ses bons rapports avec la Prusse et l'Angleterre. Il n'accepta point la couronne pour son fils. Les envoyés belges étaient déjà en route pour Paris. Le prince les reçut avec cordialité, et, en leur renouvelant son refus, ne dissimula ni ses regrets ni les motifs sérieux de sa résolution.

« Si je n'écoutais, dit-il, que le penchant de mon cœur et ma dis-




position bien sincère à déférer au vœu d'un peuple dont la paix et la prospérité sont également chères et importantes à la France, je m'y rendrais avec empressement; mais mon premier devoir est de consulter avant tout les intérêts de la France, et par conséquent de ne point compromettre cette paix que j'espère conserver pour son bonheur, pour celui de la Belgique et pour celui de tous les États de l'Europe, auxquels

elle est si précieuse et si nécessaire. Exempt moi-même de toute ambition, mes vœux personnels s'accordent avec mes devoirs. Ce ne sera jamais la soif des conquêtes ou l'honneur de voir une couronne placée sur la tête de mon fils qui m'entraîneront à exposer mon pays au renouvellement des maux que la guerre amène à sa suite, et que les avantages que nous pourrions en retirer ne sauraient compenser, quelque grands qu'ils fussent d'ailleurs. Les exemples de Louis XIV et de Napoléon suffiraient pour me préserver de la funeste tentation d'ériger des trônes pour mes fils, et pour me faire préférer le bonheur d'avoir maintenu la paix à tout l'éclat des victoires que, dans la guerre, la valeur française ne manquerait pas d'assurer de nouveau à nos glorieux drapeaux. Que la Belgique soit libre et heureuse!... et qu'elle compte toujours avec confiance sur mon appui, pour la préserver de toute attaque extérieure ou de toute intervention étrangère. »

On ne peut le nier, les paroles de Louis-Philippe étaient pleines de mesure et de raison; elles devaient faire passer la conviction dans le cœur des députés et les rassurer sur l'avenir. Pour l'Europe, elles offraient une nouvelle preuve de la fermeté et de la force du nouveau roi, en même temps qu'elles révélaient une profondeur de vues remarquable, une abnégation complète. Cependant c'était une vieille idée que le choix d'un prince de la famille d'Orléans pour la couronne de Belgique. En 1789, on se le rappelle, le duc d'Orléans, odieux à la cour depuis l'insurrection des 5 et 6 octobre, dut partir pour l'Angleterre avec une mission apparente. Comme le prince résistait, M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, fit, pour le décider, briller à ses yeux le titre futur de duc de Brabant: car la Belgique cherchait alors à secouer le joug de l'Autriche. Dans les instructions préparées à cet effet pour le duc d'Orléans et signées par Louis XVI, il était dit : « Si les provinces belges doivent changer de domination, le roi aimera de préférence qu'elles aient un souverain particulier; mais la difficulté sera dans le choix. M. le duc d'Orléans concevra de lui-même que le roi doit désirer d'y influer, et qu'il importe à Sa Majesté que le prince sur qui il tombera lui soit agréable. M. le duc d'Orléans sentira sûrement d'autant plus combien cette matière est délicate et combien elle exigera de dextérité de sa part, que, d'un autre côté, les vues que la cour de Londres pourra mani-

fester détermineront ou l'opposition du roi ou son assentiment; et de l'autre, qu'il est possible que le résultat tourne à l'avantage personnel de M. le duc d'Orléans. » En 1831, la question était trop compliquée pour que Louis-Philippe s'abandonnât à l'orgueil de réaliser cette idée, sans avantages matériels. Du reste, la conférence de Londres semblait avoir trouvé une solution convenable aux difficultés en jetant les yeux sur le prince Léopold de Saxe-Cobourg. Ce choix conciliait tous les intérêts, parce que le prince Léopold, Allemand d'origine et membre de la Confédération germanique, était allié à la maison d'Angleterre par sa femme, dont la mort l'avait séparé, et qu'à ce titre il plaisait à l'Allemagne, à la Prusse et à l'Angleterre.

Il ne s'agissait donc plus que de récompenser le désintéressement de la France, chose facile en mariant l'une des filles de Louis-Philippe au prince Léopold. Grâce à cette combinaison, espèce de *mezzo termine*, où chaque puissance faisait une égale concession, le peuple belge sortait de l'anarchie sans violence, et l'équilibre européen était maintenu. Dans le premier moment de dépit, la Belgique, inhabile à saisir immédiatement toute la portée des vues de Louis-Philippe, conçut une haine profonde non-seulement contre le cabinet du Palais-Royal, mais aussi contre la France entière; et pourtant, c'est elle qui avait le plus à gagner aux tendances nouvelles de la conférence, ainsi qu'il résulte du protocole connu sous le nom de *Traité des dix-huit articles*, protocole aussi favorable à la Belgique que ceux des 20 et 27 janvier lui étaient hostiles. Les cinq cours laissaient aux Belges la possession du grand-duché de Luxembourg et leur assuraient celle de la rive gauche de l'Escaut. Puis, outre que la Belgique devait avoir droit, dans la ville de Maëstricht, à la part de souveraineté qui, en 1790, n'appartenait pas à la Hollande, on adoptait positivement le principe du partage des dettes, d'après leur origine.

Tels étaient les avantages que la Belgique retirait de l'élection du prince Léopold. Par lassitude ou par raison, le choix indiqué par la conférence fut accepté à une grande majorité, et, le 4 juin, on proclama Léopold roi des Belges.



Leopold I<sup>er</sup>, roi des Belges.

Cependant la Pologne poursuivait avec désespoir sa sanglante révolution. Les bras tendus vers la France, elle implorait son aide, et la France ne pouvait lui offrir que des vœux stériles. N'attendant plus rien désormais que de son courage et de son épée, elle jura la déchéance de la maison de Romanoff, aux cris de : *Plus de Nicolas! plus d'empereur!* Efforts impuissants! car bientôt pour elle se réaliserait une cruelle prophétie de Nicolas : « Je suis roi de Pologne, avait-il dit dans un accès de rage insensée, *je la roulerai!* Le premier coup de canon tiré par les Polonais anéantira la Pologne. » Non-seulement l'infériorité du nombre, mais aussi l'irrésolution de quelques-uns des généraux, et surtout le défaut d'unité dans la direction révolutionnaire, devaient assurer la défaite des insurgés et rejeter dans les fers ce peuple de héros.

Tandis que la Pologne était le théâtre d'une lutte sublime et terrible, l'Italie, à son tour, réveillée par ces immenses clameurs de liberté qui remplissaient le monde, essayait de se soustraire à la domination de l'Autriche. L'insurrection allait éclater dans les États intermédiaires, Parme, Bologne et Modène. François IV, duc de Modène, était, dit-on, l'âme du complot, et voulait se faire souverain constitutionnel d'une grande monarchie italienne, dont la capitale serait placée à Bologne ou à Milan. Les chefs de l'opposition en France avouaient leurs sympathies pour la cause de l'Italie, et le duc d'Orléans lui-même, fils aîné du roi des Français, était dans le secret de la conspiration. Ici se présentait de nouveau une grave question politique, celle de la non-intervention. Le principe en avait été proclamé par le gouvernement; mais les esprits ardents, les brouillons lui donnaient un sens absolu, une interprétation illogique, substituant toujours la passion à la raison d'État, à l'intérêt de la France; l'opposition, sous le moindre prétexte, en appelait à l'humeur guerrière du pays. Il fallait, disait-elle, reconnaître l'indépendance des provinces italiques, et empêcher les Autrichiens d'y pénétrer. Telle n'était pas la pensée du roi, qui, dans sa correspondance privée et ses entretiens avec l'ambassadeur d'Autriche, reconnaissait l'urgence d'intervenir à Parme et à Modène, parce que, si ces deux fiefs étaient gouvernés par des princes indépendants, ils rentraient dans le système autrichien, par extinction de lignée ou réversibilité. « L'Autriche, disait le ministère, peut agir dans ses propres États, mais elle n'a pas le droit d'exercer une sorte de gendarmerie sur tous les cercles de l'Italie qui veulent se proclamer libres et constitutionnels; la France ne le souffrira pas, et pour cela, s'il le faut, elle fera la guerre. » Paroles irréfléchies, dont Louis-Philippe détournait le mauvais effet par sa prévoyance et sa modération. « Il est absurde, écrivait-il, de faire la guerre pour quelques nobles, avocats, notaires et intrigants de Bologne ou de Modène en révolte contre leur gouvernement. L'Autriche peut invoquer un droit de réversibilité pour Modène. Parme est un fief impérial, on peut donc l'occuper. Quant à Bologne, la question devient plus difficile; c'est une légation indépendante, et Rome y est seule souveraine. Mais Bologne est en face de Milan, elle forme comme un point central en Italie : c'est une menace contre le royaume Lombardo-Vénitien. Les Autrichiens auront donc mille pré-

textes de l'occuper; et pour cela faudra-t-il faire la guerre? Faire la guerre! Mais comment agirons-nous? Pour atteindre l'Autriche, il faut passer à travers l'Allemagne ou franchir les Alpes, et, les Alpes franchies, c'est violer la neutralité de la Suisse ou du Piémont. Il est vrai que l'on a dit à cela : Faites révolter le Piémont. C'est donc ici la propagande du Directoire, telle que la comprenaient Lareveillère-Lepeaux, Barras ou Merlin. Prendrez-vous la voie de la mer? Mais, en supposant une grande expédition aussi coûteuse que celle d'Alger, à peine débarquerez-vous trente mille hommes, et les Autrichiens en opposeront cent cinquante mille au premier coup de baguette. » Le roi trouvait donc plus prudent et plus simple de négocier avec le cabinet de Vienne, que de courir la chance d'une guerre inutile.

Quoi qu'il en soit, les patriotes italiens, comptant sur un appui illusoire, résolurent d'agir. Le signal de l'insurrection partit de Modène le 3 février; mais le grand-duc parvint à s'en rendre maître. Le lendemain, on apprit qu'une révolte avait également eu lieu à Bologne, et le duc de Modène, après avoir brûlé ses papiers secrets, prit la route de Mantoue avec Menotti son complice, dont, plus tard, le bourreau devait lui assurer le silence. L'incendie révolutionnaire gagnait toute la Romagne; bientôt le drapeau tricolore flotte sur les édifices de Pérouse, de Spoleti, de Foligno, de Terni; peu à peu, l'insurrection se répand dans les provinces de Trasimène et de l'Ombrie; Ancône ouvre ses portes aux colonels Sercognani et Armandi; enfin Ottricoli obéit à l'impulsion générale, et la cour pontificale se voit menacée par les insurgés. Toutefois le saint-siége comptait sur la protection de Louis-Philippe. « La France, avait dit M. de Latour-Maubourg, notre représentant auprès du conclave, la France ne se mêlera en rien des affaires de la papauté, et ne soutiendra pas les principes qui veulent troubler l'ordre. » Paroles rassurantes pour le sacré-collége, et d'accord avec la lettre pleine de sollicitude que le roi des Français s'était empressé d'écrire au nouveau pape, Grégoire XVI, à la nouvelle de l'insurrection de Bologne. Dans une proclamation affichée à Ancône, les propagandistes, pour justifier leur conduite, avaient osé déclarer que le gouvernement français s'était engagé à les soutenir; ce qui surtout avait jeté la terreur au Vatican. M. de Saint-Aulaire démentit ces assertions d'une façon catégorique. « Le soussigné, ambassadeur de France à Rome, dit-il, a reçu

avec reconnaissance la communication que Son Éminence le cardinal Bernetti, pro-secrétaire d'État du saint-siége, a bien voulu faire d'une pièce imprimée à Ancône, et de laquelle il résulterait que les promoteurs et les partisans de la révolte dans les États du pape ont osé chercher une excuse de leur conduite dans de prétendues promesses de protection que leur aurait faites le gouvernement français.

« Le soussigné n'a pu voir sans un vif ressentiment les auteurs de cette assertion aggraver ainsi leurs fautes par des calomnies aussi contraires à l'évidence des faits qu'offensantes à la France. Le soussigné sait que ces assertions sont appréciées à leur juste valeur par les hommes sages de tous les pays, et le sentiment de la dignité de la France lui interdit toute espèce d'apologie. Néanmoins, le soussigné se prête à rappeler les témoignages d'intérêt et de sollicitude que le gouvernement du roi très-chrétien a donnés au saint-père aussitôt qu'il fut informé de la révolte qui venait d'éclater à Bologne, et sa volonté manifestée plusieurs fois de rester fidèle aux traités qui garantissaient la souveraineté séculaire du saint-siége (29 avril). » De son côté, M. Sébastiani confirmait la déclaration de M. de Saint-Aulaire, en s'opposant, en France, au départ des réfugiés italiens. Les sympathies pour la cause de l'Italie étaient dans tous les cœurs, sans aucun doute ; mais elles devaient se taire devant les intérêts politiques. L'avenir donna raison à cette haute sagesse, qui neutralisa les efforts de la propagande et nous sauva de la guerre.

# CHAPITRE V.

Action des sociétés secrètes. — Illusions des impérialistes. — Les légitimistes. — Le roi citoyen ; le roi à la tête d'une patrouille de la garde nationale. — Retour aux traditions monarchiques. — La députation de Gaillac. — Anniversaire de la mort du duc de Berry. — Émeute du 14 février 1831. — Dévastation de Saint-Germain-l'Auxerrois. — On envahit la maison de M. Dupin aîné. — Sac de l'archevêché. — M. François Arago. — Le carnaval. — Les fleurs de lis. — Interpellations à la Chambre. — M. Odilon Barrot. — M. de Montalivet. — L'anarchie dans le pouvoir. — M. de Salvandy. — M. de Kératry. — Crise ministérielle. — Situation de la politique extérieure. — Dépêche soustraite au conseil. — Ressentiment de M. Laffitte. — M. Casimir Périer ; son caractère. — Ministère du 13 mars ; M. Casimir Périer président du conseil. — M. Périer au Palais-Royal. — Programme du nouveau cabinet. — Procès politique ; acquittement. — Audace des républicains. — Distribution des croix de Juillet. — Loi sur l'exclusion de Charles X et de sa famille. — Loi électorale. — Prorogation et dissolution de la Chambre. — Voyages du roi ; épisodes. — Fureur de Casimir Périer. — Ouverture de la session de 1832 ; discours de la couronne. — Nomination de M. Girod (de l'Ain) à la présidence de la Chambre.

Pendant que l'Europe était en proie à cette agitation profonde qui menaçait les monarchies, la France voyait à l'intérieur renaître les espérances des partis. Une effervescence générale régnait dans les esprits ; partout ce n'étaient que complots et tentatives audacieuses. L'idée républicaine avait une certaine autorité sur le peuple ; mais elle réveillait les souvenirs de la première révolution, et effrayait la bourgeoisie, intéressée d'ailleurs, ne fût-ce que par amour-propre, à défendre l'œuvre

du 9 août. Les démocrates, dont on avait fermé les clubs, s'organisèrent en sociétés secrètes, cherchant surtout à travailler les prolétaires, les ouvriers mécontents des faubourgs, profitant de tous les éléments de trouble, et ralliant à leur cause quelques-uns des hommes influents que le dépit et le désappointement ou la bonne foi jetaient dans l'opposition. A côté du parti républicain se montraient les impérialistes, qui, malgré leur minorité, comptaient sur le prestige de la gloire du grand Empereur pour faire accepter son fils à la nation. Triste illusion, que le raisonnement détruisait sans peine ; car, d'une part, l'Autriche n'était pas disposée à leur donner le duc de Reichstadt, qu'elle gardait comme une menace pour la nouvelle dynastie; d'autre part, l'idée napoléonienne, c'était la guerre, l'esprit de conquête, le retour au règne insolent du sabre, et, par cela même, elle n'avait aucune force d'action tout en séduisant les esprits. Enfin venaient les légitimistes, découragés et honteux de leur récente et terrible défaite, se débattant en vain sous la fatalité qui les écrasait, ne rêvant que révolte et guerre civile, mais agissant toujours avec imprudence et toujours bercés de folles espérances; ils n'attendaient que le moment où les étrangers apparaîtraient sur les frontières pour tenter une levée de boucliers et proclamer Henri V avec la régence de la duchesse de Berry.

Au milieu de cette turbulence des partis, qui ne laissait pas que de l'inquiéter, le roi des Français poursuivait avec une tenacité remarquable l'accomplissement de sa tâche difficile. Uniquement préoccupé, dans son égoïsme paternel, du soin de protéger sa dynastie contre les tempêtes révolutionnaires, il s'étudiait plus que jamais à se montrer expansif et populaire; car de sa popularité seule dépendaient le développement et la consolidation de son système. Il se promenait à pied comme un simple bourgeois, accompagné d'un seul aide de camp; et quand la foule l'avait reconnu, il était reconduit par mille acclamations au Palais-Royal. Un soir, pour se soustraire à ces sortes d'ovation, il descendit au moment où le caporal de garde au palais allait faire sa ronde : « J'ai envie de sortir avec vous, dit-il au chef de la patrouille ; peut-être qu'avec la garde nationale on me laissera passer. — Sire, répondit le caporal tout intimidé, si c'est comme cela, je ne puis commander, c'est à vous.—A la bonne heure, » reprit le prince, et il conduisit, commanda et ramena la patrouille. C'est

en caressant ainsi l'opinion publique, en exaltant la bourgeoisie par ses manières et ses discours, que Louis-Philippe aplanissait les difficultés du début de son règne. Tout en conservant la direction de la politique extérieure afin d'empêcher le conflit des batailles, il exerçait une surveillance minutieuse à l'intérieur pour comprimer le désordre et maîtriser les mauvaises passions. Néanmoins, il y avait alors un fait à constater : c'est que son gouvernement, d'abord timide, prenait une allure plus franche, plus décidée ; son langage était plus ferme ; avec la conscience de sa force croissante, il précisait son but, avouait ses moyens, et revenait insensiblement aux traditions monarchiques, au sentiment de cette majesté royale qui distinguait si bien toute sa race. De cette époque date l'opposition systématiquement organisée contre le pouvoir ; opposition hargneuse et attentive à susciter chaque jour des entraves à la nouvelle royauté, en pervertissant l'esprit public par la voie de la presse. Depuis six mois à peine le trône était relevé, et les brouillons, les mécontents aspiraient à le renverser. Des départements arrivaient au Palais-Royal une foule de députations chargées de porter au roi des remontrances irréfléchies.



« Au dehors, disait celle de Gaillac, la France veut être indépendante de l'étranger; au dedans, elle veut l'être des factions. » Le roi ré-

pliqua : « La révolution de Juillet doit porter ses fruits; mais cette expression n'est que trop souvent employée dans un sens qui ne répond ni à l'esprit national, ni aux besoins du siècle, ni au maintien de l'ordre public : c'est pourtant ce qui doit régler notre marche. Nous chercherons à nous tenir dans un juste milieu également éloigné des abus du pouvoir royal et des excès du pouvoir populaire. »

Ces paroles pleines de sagesse donnèrent lieu à des commentaires odieux, à des invectives furieuses; c'était assurément la formule claire et précise du système de Louis-Philippe, système tout de conciliation et de modération, que le ministère apathique de M. Laffitte n'eut pas la force de soutenir; système propre à maintenir la paix, à ramener le calme au dedans, à déjouer les intentions hostiles des puissances étrangères, en leur prouvant que le nouveau roi pouvait réfréner les entraînements populaires. L'opposition n'y voulut voir qu'une restriction aux hommages rendus à la révolution de Juillet; et ce fut un prétexte d'injures et de récriminations contre le cabinet et contre la couronne. Entouré d'écueils et sans cesse menacé par l'esprit de sédition, le pouvoir se mit en mesure de résister à la malveillance des partis. Il songea à approvisionner les places fortes, à lever des troupes, à renforcer les garnisons. Toutefois les dépenses nécessitées par ces armements, en élevant le budget de 1831 à un milliard cent soixante-sept millions, soulevèrent des discussions orageuses à la Chambre. Ce chiffre parut d'autant plus exagéré, que le gouvernement plaidait sans cesse le maintien de la paix; mais on ne réfléchissait pas qu'il était prudent de se préparer à la guerre, comme à une éventualité possible en dépit des efforts du pouvoir, et en même temps de se tenir en garde contre un bouleversement intérieur. Malheureusement le ministère du 2 novembre n'avait pas l'appui de la majorité de la Chambre élective, qui, en donnant la présidence à M. Casimir Périer, avait révélé la tendance ferme et modérée de sa politique. Plein de confiance en lui-même, M. Laffitte ne comprenait pas la portée des événements, et ne se doutait nullement que la Chambre voulût l'user et le renverser. Un événement ne tarda pas à constater l'impuissance absolue de ce ministère et la nécessité de le remplacer. Une cérémonie se préparait pour le 14 février 1831, en commémoration de la mort du duc de Berry. Les légitimistes, qui s'étaient

montrés avec une audace inconcevable lors de l'anniversaire funèbre du 21 janvier, profitèrent de cette nouvelle occasion pour essayer une manifestation en faveur du duc de Bordeaux. Comptant sur l'impunité qui avait déjà couvert leurs folles tentatives, ils imprimaient d'ignobles pamphlets contre le roi, et poussaient le ridicule jusqu'à prétendre que Louis-Philippe devait restituer la couronne au petit-fils de Charles X. Tout enfin semblait annoncer de leur part un mouvement séditieux. *La Quotidienne* et *la Gazette de France* publièrent qu'un service funèbre serait célébré, le 14 février, à l'église Saint-Roch. M. de Montalivet en prévint M. Baude, préfet de police [1]. M. Barthe, éga-

[1] Voici la correspondance ministérielle relative au service de Saint-Roch :

*Lettre du ministre de l'intérieur à M. Baude.*

« Monsieur le préfet,

« Un service funèbre doit avoir lieu le 14 de ce mois, à Saint-Roch, pour l'anniversaire de la mort du duc de Berry.

« Si j'en crois certains rapports qui me sont adressés, l'ordre pourrait être troublé en cette circonstance. D'un côté, les carlistes se sont donné rendez-vous à Saint-Roch ; ils ont demandé, dit-on, à M. le curé que le catafalque soit sur des trophées et des insignes de la branche aînée des Bourbons. D'autre part, on annonce que des jeunes gens des écoles et des sociétés populaires se trouveront en grand nombre sur les lieux, bien décidés à ne pas souffrir cette manifestation ostensible des partisans de la dynastie déchue.

« Je vous prie de vérifier si ces rapports sont exacts, et, dans ce cas, de prendre les mesures de police que vous jugerez convenables.

« MONTALIVET.

« 12 février 1831. »

*Lettre du ministre de l'intérieur à M. Barthe.*

« Monsieur et cher collègue,

« Nous nous sommes entretenus du projet de célébration, dans l'église Saint-Roch, d'un service pour l'anniversaire du duc de Berry. Vous avez dû voir à ce sujet M. l'archevêque de Paris et même le curé, et concerter avec eux les mesures de prudence que semblait impérieusement réclamer l'intérêt de la tranquillité publique. Les nouveaux avis qui me parviennent ne laissent aucun doute sur l'existence de fâcheux desseins, dont l'exécution amènerait peut-être des voies de fait entre les personnes d'opinions diverses. On parle d'armoiries et de trophées qui doivent orner le catafalque, et qui provoqueraient en quelque sorte la manifestation de la répugnance populaire pour les insignes du gouvernement déchu. J'ai prescrit d'avance à M. le préfet de police de faire en ce qui le concerne toutes les dispositions nécessaires pour prévenir ou réprimer les désordres dont une cérémonie funèbre peut devenir le signal. Mais je désire vivement connaître dès aujourd'hui le résultat de votre entrevue avec l'autorité ecclésiastique.

« MONTALIVET.

« 12 février 1831. »

*Réponse de M. Barthe, ministre des cultes, à M. de Montalivet.*

« Mon cher collègue,

« Ainsi que nous en étions convenus, j'ai eu un entretien avec l'archevêque de Paris. Déjà,

lement averti, s'adressa directement à l'archevêque de Paris pour qu'il empêchât une cérémonie qui pouvait provoquer de graves désordres. Le service ayant été interdit à Saint-Roch, le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois eut moins de scrupules. Au jour indiqué, des avis imprimés furent distribués sur les marches de l'église Saint-Roch, et la foule se porta au nouveau rendez-vous. De longues files de voitures encombraient déjà la place et les rues environnantes; bientôt le temple fut envahi par des royalistes de tous rangs, de toutes classes. Grands seigneurs, officiers, gardes du corps, élèves de Saint-Cyr, se pressaient autour du catafalque qui s'élevait au milieu de l'église. La cérémonie commença lugubre et solennelle. A travers le recueillement de la prière, perçait, sur les visages, une espèce de joie fébrile et inquiète. Il y avait chez tous ces représentants d'une cause vaincue comme un désir de braver le pouvoir et la dynastie régnante; mais à cet excès de folie se mêlait naturellement le doute du succès. Le service touchait à sa fin, quand l'image du duc de Bordeaux, passant de main en main, fut attachée au catafalque. Quelques militaires y déposèrent leurs croix d'honneur et de Saint-Louis; puis, au-dessus du portrait du prince on plaça une couronne d'immortelles, dont ensuite on se partagea les débris.

Ce qui avait été prévu arriva; le bruit s'était répandu que les carlistes devaient tenter une révolte contre le gouvernement, et bientôt la place de Saint-Germain-l'Auxerrois fut couverte d'une multitude de curieux et d'agitateurs. Les détails de la cérémonie circulent dans la foule, et prennent peu à peu un caractère odieux; une explosion terrible de colère retentit tout à coup, et le peuple, se précipitant comme un torrent dans le temple que les fidèles avaient abandonné, se livre à des profanations impies, brise les statues des saints,

depuis plusieurs jours, ce prélat avait été informé des inquiétudes du gouvernement. Il m'a paru disposé à se servir de son influence sur son clergé pour faire repousser les propositions qui seraient faites par des agents de désordres pour donner à une prière religieuse le caractère d'une coupable provocation. Je ne me suis pas contenté de cette démarche auprès de M. l'archevêque, en sa qualité de représentant supérieur du clergé de Paris. J'ai fait appeler le curé de Saint-Roch, et, après quelques explications, il a été arrêté que le service n'aurait pas lieu. Je partage votre sollicitude. Il importe de prendre les précautions nécessaires pour prévenir tout prétexte de désordre, et pour punir ceux qui auraient méconnu de salutaires avertissements.

« Barthe.

« 12 février 1831. »

souille le tabernacle, renverse la croix, signe de la rédemption, et détruit l'orgue, admirable chef-d'œuvre de patience. Pendant que



l'on dégradait ainsi l'un des plus beaux monuments de la renaissance, les autorités, suffisamment prévenues, témoignaient une indifférence inexplicable, et ne mettaient nul empressement à réprimer le désordre. Il semblait que ce fût un parti pris de favoriser l'anarchie pour donner une leçon aux légitimistes, en leur prouvant qu'ils n'inspiraient à la nation que haine et colère. Enhardie par la tolérance du pouvoir, cette populace déguenillée se complaît dans la dévastation, le sacrilége et le cynisme, et pousse la rage jusqu'à menacer la vie des citoyens. Un jeune homme, qu'on allait précipiter dans la Seine, fut sauvé par le courage de M. Baude, qui, au lieu de revenir prendre des mesures pour empêcher de nouveaux désordres, se rendit au Palais-Royal. Le roi était parfaitement calme, soit qu'il ignorât la gravité des événements, soit qu'il y trouvât cette satisfaction d'avoir encore constaté la faiblesse du parti de Henri V. Il garda le préfet à dîner, afin d'être au courant de ce qui se passerait dans la soirée. Quelques rapports annonçaient que l'arche-

vêché serait envahi le lendemain; d'autres, que le Palais-Royal serait attaqué. « Il faut faire la part du feu, dit le roi à M. Baude; ne songez qu'au Palais-Royal. » Effectivement, le préfet retourna à son hôtel pour prévenir le commandant de la place de protéger la demeure du prince avec toutes les troupes de la garnison. La nuit arriva sans mettre un terme à ces scènes détestables, et les anarchistes, dont la rage et l'audace s'augmentaient de l'impunité, se portèrent chez M. Dupin aîné avec des cris de mort. Quelle mauvaise inspiration avait, comme l'aquilon, poussé le flot de cette foule irritée contre la maison d'un citoyen que tout recommandait au respect, à la reconnaissance publique? Esprit ferme et de conservation, caractère brusque, mais noble, digne et sans ambition; nature d'élite enfin, par l'intelligence et la force morale, M. Dupin sut bien démêler la véritable cause de cette démonstration haineuse, dont quelques forcenés se faisaient les dociles instruments. C'était la violence ajoutée aux injures, aux calomnies, par la médiocrité envieuse; c'était une menace, une lâcheté, à laquelle l'illustre orateur eut le bonheur d'échapper miraculeusement. A peine le jour reparut-il, que des groupes sinistres se montrèrent aux alentours du Palais-Royal; mais toutes les mesures de précaution avaient été prises. Force fut aux émeutiers de donner un autre cours à leur fureur insensée. Ils se précipitèrent donc vers l'archevêché, et là se renouvelèrent les scènes affreuses de la veille, sans que les magistrats intervinssent. En un clin d'œil, la splendide demeure de l'archevêque fut détruite de fond en comble; murs, parquets, charpentes et grilles tombèrent sous les efforts de la foule; les lustres, les marbres, les glaces volaient en éclats. Livres et manuscrits précieux, missels, chasubles, soutanes, étaient jetés par les fenêtres; et, à cet esprit de destruction, nul obstacle! l'autorité laissait faire la sottise et l'impiété de la populace. Quelques compagnies de la neuvième légion se promenaient impassibles et l'arme au bras parmi les décombres, et semblaient plutôt être venues pour protéger et activer la dévastation. Comme à Saint-Germain-l'Auxerrois, la profanation et le cynisme se mêlèrent au vandalisme de ces misérables, qui parodièrent les cérémonies religieuses au milieu des rires et des joies du carnaval. Déjà l'on s'attaquait à Notre-Dame; déjà, sur l'ordre du maire de l'arrondissement, des ouvriers travaillaient à abattre la croix de la cathédrale. A ce moment,

la présence d'esprit de M. François Arago sauva la superbe métropole d'un désastre imminent. Surpris autant que peiné de ne pas voir arriver des secours qu'il avait envoyé chercher pour lutter avec avantage contre l'émeute, il quitte sa compagnie, s'avance sur le parvis de Notre-Dame, et s'adressant à la multitude : « Vous voyez, dit-il, cette croix qui s'ébranle sous les coups répétés des démolisseurs; l'éloignement la fait paraître petite; en réalité, elle est énorme. Attendrez-vous qu'elle tombe, et avec elle cette lourde balustrade en fer, qu'entraînera certainement le poids de sa chute? Retirez-vous donc, ou, je vous le jure, ce soir plus d'un fils pleurera son père, et plus d'une femme son mari. » Cela dit, M. Arago s'éloigne rapidement, et la multitude le suit saisie de terreur. Aussitôt les gardes nationaux envahissent la place et en ferment les issues. Désormais la métropole est à l'abri de toute atteinte.

Pendant qu'avaient lieu ces scènes impies, pendant que les croix disparaissaient du faîte des églises, Paris, inondé par les rayons d'un magnifique soleil d'hiver, offrait aux yeux le contraste saisissant des fêtes burlesques du carnaval. Les équipages, remplis de masques, sillonnaient les rues et les boulevards; et le soir encore, les illuminations éclairèrent les ruines de l'archevêché et les saturnales d'une population déshéritée de ses croyances religieuses. Mais ce n'était pas assez pour les anarchistes de fouler aux pieds la croix, ce symbole de rédemption, cette sainte tradition de la morale divine; ils portèrent encore une main sauvage sur l'écusson de France, cette noble tradition de l'honneur national et de la gloire monarchique. Le peuple reniait en un jour son histoire et sa religion, ses ancêtres et son Dieu. Ainsi l'on brisa les armes de Louis XIV au palais de Versailles et à sa statue équestre sur la place des Victoires; partout l'on effaça les fleurs de lis, et la cour, qui jusqu'alors avait résisté à un pareil sacrifice, dut se résigner à les supprimer de l'écusson royal [1]. On blâma le roi

[1] La note suivante fut communiquée du cabinet du roi :

« En conservant les fleurs de lis sur le sceau de l'État, le roi n'y avait vu qu'un emblème, qui avait été celui de la France pendant plusieurs siècles, et auquel se rattachaient des souvenirs honorables pour ses ancêtres et glorieux pour la nation. Mais depuis que de coupables tentatives en ont fait un signe de ralliement des ennemis de la nouvelle dynastie et de nos institutions, et que l'opinion publique ne voit plus dans cet emblème que des souvenirs récents qui lui sont odieux, le roi a écarté toute autre considération, et a rendu une ordonnance pour changer le sceau de l'État. En même temps le roi a donné des ordres pour faire disparaître les fleurs de lis

d'un acte qu'on taxa de faiblesse, et qui fut cependant dicté par la prudence; car Dieu sait quels excès aurait provoqués l'entêtement du prince. « Eh bien, disait M. Casimir Périer à M. Chambolle, secrétaire de la présidence à la Chambre des Députés, le roi sacrifie ses armoiries. C'était le lendemain de la révolution qu'il fallait s'y résoudre, et je le lui conseillais, moi; mais non, il ne voulait pas alors qu'on les effaçât, ces fleurs de lis, auxquelles il tient plus encore que les aînés. Maintenant l'émeute passe sous ses fenêtres, et le voilà qui jette son écusson dans le ruisseau! »

Ce furent de fatales concessions que celles du pouvoir dans les journées des 14 et 15 février. Elles achevèrent de déconsidérer le ministère Laffitte, en irritant la majorité à la Chambre des Députés; et surtout elles produisirent, à l'étranger, un effet déplorable. Les cabinets, tout en reconnaissant la haute expérience et le courage du roi des Français, avaient toujours redouté de le voir tôt ou tard dominé par l'anarchie, et leurs prévisions s'étaient réalisées. Dès lors, il leur importait de se tenir plus que jamais en garde contre une révolution qui s'attaquait aux croyances religieuses comme aux traditions monarchiques; et, en face de l'imminence de la guerre, ils mirent leurs armées sur un pied redoutable. En perdant sa force morale aux yeux de l'Europe, le gouvernement de Juillet portait déjà la peine de sa faute; bientôt il eut à se justifier devant le pays, et l'on eut occasion de constater l'antipathie de la majorité pour le cabinet du 2 novembre. Au moment de la discussion de la loi électorale, à la Chambre des Députés, M. Delessert prit l'initiative des interpellations, et M. de Montalivet défendit ses actes avec énergie, et pas toujours avec logique; mais de ses explications résulta ce fait, que le pouvoir manquait d'unité. « Avait-il été possible, disait-il, de prévenir les scènes du 14 février? Non. C'était un acte de la liberté des cultes. Le gouvernement s'était adressé à l'autorité ecclésiastique, à l'archevêque; le service qui devait avoir lieu à Saint-Roch avait été défendu, et à l'improviste on l'avait commandé à Saint-Germain-l'Auxerrois. Au demeurant, c'était une démonstration toute carliste. Je demande ici la permission à la Chambre, continuait-il, d'arrêter un moment son

partout où on pourra le faire sans dégrader les monuments publics, et sans renouveler les mutilations auxquelles donna lieu, en 1814, l'enlèvement des emblèmes de la république et du règne de Napoléon.

attention sur la marche de ce parti incurable qui s'appelle aujourd'hui le parti *carliste*, et dont la destinée semble un éternel aveuglement. Ce qui le distingue, c'est la faiblesse; et ce qui le domine, c'est la présomption. Caduc et mourant, on l'a vu rêver la force; vaincu et flétri, il rêve toujours la victoire. Du reste, si ce parti n'a rien oublié, il a appris quelque chose, l'art de conspirer légalement, si l'on peut s'exprimer ainsi, avec les armes d'une liberté qu'il invoque après avoir voulu naguère l'étouffer; c'est dans l'action plus lente, mais plus efficace, des écrits calomnieux, des défiances excitées, des agitations sans cesse renouvelées et des insinuations perfides qu'il cherche surtout son triomphe. » Ce que le ministre disait des légitimistes était vrai; mais il ne s'agissait pas ici de signaler la cause première des événements des 14 et 15 février; elle était connue. La discussion avait été posée sur un autre terrain. M. de Montalivet devait expliquer



M. le comte de Montalivet.

l'incurie ou l'impuissance du pouvoir, et non formuler une accusation intempestive. Personnellement, le ministre de l'intérieur avait fait son devoir. La correspondance, rapportée plus haut, le justifiait pleinement. Une fois le danger signalé, pourquoi n'avait-on ni empêché ni réprimé le désordre? Tout était là. M. Baude se défendit maladroitement, car ses torts étaient flagrants; et, à son tour,

d'accusé il se fit accusateur, en attaquant le système du ministère, de telle sorte que, par une étrange anomalie, on vit la hiérarchie administrative bouleversée, et des hommes sérieux se servir de fonctions loyalement confiées pour entraver l'action gouvernementale. « Ce qui est important dans les événements de février, s'écriait le préfet de police, ce sont des dispositions préexistantes qui se sont manifestées à cette occasion, et qui, si elle leur avait manqué, auraient probablement éclaté avec plus de violence, et probablement avec beaucoup de plus grands maux, dans quelque circonstance tout aussi imprévue. Là est la véritable question. Il faut, après les journées de février, faire ce qu'on aurait dû faire après celles de juillet et de décembre, étudier le secret de ces grands événements, celui des dispositions qui les produisent ; et quand ces dispositions existent, croyez que les occasions ne manquent jamais à leur manifestation. Il faut le dire, si le gouvernement (et ici j'entends ce mot dans son acception la plus étendue, et j'y comprends le ministère et les Chambres), si le gouvernement restait dans les errements qu'il a suivis depuis six mois, il laisserait notre pays à la merci des circonstances, et nul ne peut prévoir les conséquences qui en résulteraient. » Triste spectacle que celui des difficultés suscitées à un pouvoir, non par les censeurs naturels de ses actes, non par ses adversaires, pour qui c'est un devoir de signaler ses écarts, ses fautes, — mais par les agents de son choix, mais par ceux qui lui doivent obéissance et dévouement tant qu'ils n'ont pas décliné la responsabilité de leurs fonctions. Avec de semblables éléments de désorganisation, quelles garanties de force et de sécurité pouvait offrir au pays un ministère sacrifié à des susceptibilités orgueilleuses, et sans cesse livré aux récriminations de la majorité? Après M. Baude, ce fut au tour de M. Odilon Barrot de venir se plaindre, et il le fit avec aigreur, avec emportement : « Je n'examine pas, dit-il d'un ton emphatique, si la police a connu et apprécié assez tôt les incidents qui sont survenus à Saint-Germain-l'Auxerrois, si elle a prévenu, autant qu'elle le pouvait, les progrès du désordre, si elle avait une force suffisante disposée à tout événement ; ce sont des détails dans lesquels je n'entrerai point. Je dirai même que, comme député, je suis complétement satisfait par les explications de M. le préfet de police. Mais, messieurs, il y a un symptôme beaucoup plus grave, et il ne faut pas que la France s'y méprenne... On a dit :

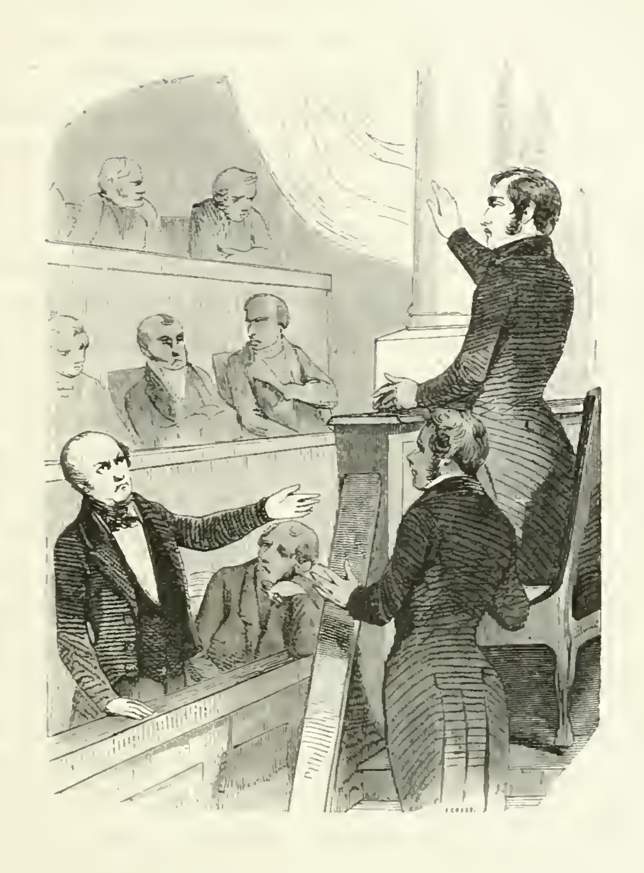
Est-il possible que le gouvernement ait de la force, quand il conserve des agents qui servent de point de ralliement et de caution aux factieux? Le même reproche était adressé au ministère avant que deux personnages, bien plus importants que moi, se fussent retirés de l'administration : je veux parler de l'illustre général Lafayette et de mon honorable ami M. Dupont (de l'Eure). Alors aussi on disait que le gouvernement n'aurait jamais de force tant qu'il serait entravé par des hommes dont la présence aux affaires encourageait les séditieux et préparait la désorganisation ; eh bien! je crois que la retraite de l'illustre général et de l'honorable garde des sceaux n'a point profité au gouvernement. Je crois que ma présence dans l'administration ne fortifie ni n'affaiblit le ministère. Je n'ai pas tant de présomption que de me regarder pour le pouvoir comme une cause de force ou de faiblesse... Quant aux principes qui viennent d'être professés à cette tribune, on me permettra d'être surpris et douloureusement affecté de la supposition qu'on a faite que, parce qu'on était fonctionnaire public, on faisait abandon de toute indépendance d'opinion. »

Puis, cherchant sa justification dans l'importance de son individualité superbe, qui annulait pour lui les devoirs du subordonné, M. Barrot expliquait ainsi sa coupable inaction : « Comme magistrat, je suis resté complétement étranger aux actes officiels que le ministre de l'intérieur et le préfet de police ont faits pour rétablir l'ordre ; j'y suis resté complétement étranger, et cela non par un effet de ma volonté, ni par une réserve que j'aurais pu m'imposer à la suite d'autres circonstances, et dont je me serais assurément départi au moment du danger, mais par l'effet d'une impérieuse nécessité. Je n'ai connu les proclamations aux habitants de Paris, les réquisitions faites à la garde nationale, les instructions données aux maires, que par les journaux. Cependant j'ai cru, au risque de sortir de l'enceinte où l'on paraissait vouloir me circonscrire, que mon devoir de citoyen m'imposait une sorte d'intervention ; je me suis transporté de ma personne à Saint-Germain-l'Auxerrois ; j'ai, autant qu'il était en moi, fortifié la garde nationale dans ses bonnes et honorables dispositions ; j'ai, autant que je l'ai pu, calmé l'effervescence des masses. Je me suis rendu de là à l'archevêché, où j'ai conféré avec mon honorable collègue M. de Schonen ; je me suis entendu avec lui (mais officieusement seulement, car je ne pouvais rien de plus), pour garantir, si

cela était possible, les bâtiments de l'archevêché d'une entière dévastation. Voilà ce que j'ai fait. En cela, je le répète, j'ai agi d'après la seule impulsion de ma conscience, et par le besoin que tout citoyen digne de ce nom éprouve de toujours concourir au maintien de l'ordre. J'ai agi sans instruction supérieure, sans direction aucune, sans qu'on m'ait communiqué aucun ordre; alors cependant (qu'il me soit permis de m'en plaindre hautement ici), alors cependant qu'il était naturel que les instructions aux maires et les réquisitions à la garde nationale passassent par mon intermédiaire. »

Cette agression brutale rappelait la résistance ouverte du préfet contre M. Guizot. M. de Montalivet y répondit par des faits et de saines objections. « La susceptibilité que vous avez remarquée dans M. le préfet de la Seine, dit-il, ne pourrais-je pas, avec plus de raison, l'éprouver moi-même? car elle se comprend mieux *du haut en bas* que *du bas en haut*. Je ne demande pas mieux que de me reprendre si on a donné à mes paroles un sens qu'elles n'avaient pas; j'ai voulu dire que la susceptibilité était plus concevable du supérieur à l'inférieur, que de l'inférieur au supérieur. Je dirai donc au préopinant : Cette émotion que l'on a montrée ici, et ce désir d'intervenir pour calmer la populace, pourquoi est-ce la première fois que j'en ai connaissance? Pourquoi n'est-on pas venu une seule fois demander des ordres et des instructions? Je rappellerai à M. le préfet de la Seine que, hier, une croix ayant été descendue par ordre du maire du quatrième arrondissement, je demandai à M. le préfet de la Seine quels ordres avaient été donnés à ce maire à cet égard; il me fut répondu que le maire avait bien fait, et que c'était de son propre mouvement qu'il avait agi. Eh bien! si M. le préfet de la Seine a loué le maire du quatrième arrondissement de s'être porté de son propre mouvement à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, le ministre de l'intérieur eût désiré pouvoir rendre le même hommage au préfet de la Seine, qui apparemment ne pouvait pas croire non plus avoir besoin d'ordres pour se transporter partout où il serait nécessaire. »

L'argument était irrésistible; il n'en exaspéra que davantage M. Barrot, qui, du haut de son orgueil, jeta dédaigneusement la menace de sa démission. Ainsi, dans ce déplorable débat, où d'une part la Chambre demandait à l'autorité compte de ses concessions, alors que l'esprit de révolte osait s'attaquer à la religion et à la royauté;



— où, d'autre part, le pouvoir aurait dû chercher une excuse dans la franchise de ses explications ; dans ce déplorable débat, disons-nous, se révélait la véritable cause de l'anarchie, qui était la division des forces de l'administration, et par conséquent le défaut d'homogénéité dans le ministère du 2 novembre ; et, dans ces aveux d'impuissance et d'orgueil, nulle dignité, nul sentiment du bien public ; des récriminations individuelles, des mots sonores, des emportements peu parlementaires ; d'audacieuses attaques lancées par des fonctionnaires non-seulement contre le cabinet, mais contre la Chambre, dont ils demandaient la dissolution. En face d'un pareil spectacle, il était impossible de ne pas s'alarmer pour l'avenir et d'aggraver la situation par excès d'indulgence. Aussi le blâme fut-il infligé avec énergie au pouvoir. « Peut-on concevoir, s'écriait M. de Salvandy, que, pendant

trois jours consécutifs, des monuments aient pu être dévastés impunément? Fallait-il que le gouvernement souffrît que la croix, ce signe révéré, fût renversée sous ses yeux; et devait-il rester spectateur impassible de ces scènes renouvelées des temps d'anarchie? Fallait-il que, sous le gouvernement de Philippe d'Orléans, nous vissions les fleurs de lis arrachées à l'écu de Bayard et au bâton de Turenne? Je ne comprends pas une réaction contre l'histoire. » Et M. Kératry ajoutait avec plus de ménagement : « Je n'aime pas plus les fleurs de lis qu'un autre; mais vous les aviez. Elles n'appartenaient pas à la troisième race de nos rois; elles ont paru sur l'écusson de France dès la seconde, elles faisaient partie de celui du prince honnête homme et bon Français qui nous gouverne. Vous y avez renoncé, c'est une faute. » D'autres orateurs, à la parole puissante, accusèrent encore la faiblesse, l'indécision, l'incurie de l'autorité; et M. Guizot, plus que personne, dévoila les dangers de la situation, et l'abîme qu'elle creusait si l'on n'y portait un prompt remède : « Je crois fermement, dit-il, que nous sommes dans une mauvaise direction; que l'ordre et la liberté chez nous sont en péril et non en progrès, que nous ne sommes pas dans la voie du gouvernement libre et national. J'en étais convaincu il y a trois mois, lorsque avec mes honorables amis nous sortîmes du ministère. D'autres hommes honorables comme nous, sincères comme nous, comme nous dévoués au prince et au pays, en ont jugé autrement; ils ont cru la tâche possible. Je ne leur demande pas ce qu'ils en pensent aujourd'hui... Je dis que si on persiste dans cette voie, si c'est à la popularité qu'on demande le gouvernement, on n'aura pas de gouvernement; l'ordre y perdra sa force; la liberté, son avenir; les hommes qu'on y appellera, leur popularité, et que nous ne serons pas plus avancés après. Pour mon compte, je ne crois pas qu'il soit possible de rester dans cette position. » C'était l'arrêt de mort du ministère du 2 novembre, complétement démonétisé par les événements des 14 et 15 février, et d'ailleurs aussi déconsidéré à l'étranger qu'à l'intérieur. « Un changement est nécessaire, écrivait M. de Talleyrand, si on ne veut voir s'accroître les méfiances. Pour cela, le roi n'a qu'à oser, puisque la majorité de la Chambre est pour lui. Les événements des journées de février ont porté un tel coup à la royauté en France, que l'Europe n'éprouvera de sécurité complète qu'à la vue d'un changement complet de système. »

En face de l'opinion générale, une crise ministérielle était donc inévitable; elle ne tarda pas à éclater. Pour déguiser l'humiliation de sa retraite, les amis de M. Laffitte l'attribuèrent à la non-communication d'une dépêche diplomatique. Cela put être le prétexte, mais assurément ce ne fut pas la cause de la démission du chef du cabinet. Nous avons déjà dit que le roi présidait assidûment le conseil des ministres. Grâce à ce concours intelligent et modéré, — si l'unité n'existait pas dans les principes, — l'union du moins se maintenait entre les hommes. En outre Louis-Philippe, qui redoutait les indiscrétions de M. Laffitte, conservait par ce moyen la direction de la politique extérieure, et se faisait soumettre préalablement les dépêches, dont la divulgation intempestive pouvait compromettre la paix de l'Europe; sage inspiration, qui servit bien heureusement la couronne dans une circonstance importante. Lorsque M. d'Appony instruisit le ministère que les Autrichiens allaient intervenir dans le duché de Modène, M. Laffitte déclara que la France ferait respecter, les armes à la main, le principe de non-intervention; et notre ambassadeur à Vienne fut chargé, par le ministre des affaires étrangères, de présenter cet *ultimatum* au cabinet de Vienne. L'Autriche persista dans ses premières prétentions, et le maréchal Maison adressa à ce sujet, au Palais-Royal, une dépêche ainsi conçue: « Jusqu'ici, m'a dit M. de Metternich, nous avons laissé la France mettre en avant le principe de la non-intervention, mais il est temps qu'elle sache que nous n'entendons pas le reconnaître en ce qui concerne l'Italie. Nous porterons nos armes partout où s'étendra l'insurrection. Si cette intervention doit amener la guerre, eh bien! vienne la guerre! nous aimons mieux en courir toutes les chances que d'être exposés à périr au milieu des émeutes. — Vous savez, ajoutait l'ambassadeur en rapportant ces paroles, que jusqu'à présent personne ne s'est prononcé pour la paix plus ouvertement que moi; mais je suis convaincu aujourd'hui que, pour détourner les dangers qui menacent la France, il faut prendre sans retard, et avant que les levées de l'Autriche soient organisées, l'initiative de la guerre, et jeter une armée dans le Piémont. » Cette dépêche eût inévitablement exalté les esprits turbulents et inexpérimentés; elle eût provoqué des imprudences terribles et troublé la tranquillité intérieure et extérieure de l'État. Aussi fut-elle soustraite au conseil. M. Laffitte s'en offensa dans le premier moment; néanmoins il fut facile de l'apaiser en lui exposant les rai-

sons de cet acte de prévoyance ; et il en conserva si peu de ressentiment que, loin de songer à déposer son portefeuille, il s'occupa de reconstituer le ministère, avec l'intention d'en rester le chef. Mais la position de M. Laffitte était fort embarrassante. Abandonné par la majorité, il ne pouvait espérer la ramener en formant une alliance avec l'extrême gauche. Un cabinet de cette nuance, avec ses idées de mouvement, son système de non-intervention absolue, amenait la guerre européenne et compromettait étrangement les affaires de la Bourse et le crédit public. M. Laffitte comprit encore mieux l'impossibilité de cette combinaison, lorsque après les explications des 18 et 19 février, il eut rompu définitivement avec la gauche en acceptant la démission de MM. Baude et Odilon Barrot, remplacés, l'un par M. Vivien, l'autre par M. de Bondy [1]. En effet, il était réservé à l'opinion conservatrice de triompher, sous la direction vigoureuse d'un homme ferme et



M. Casimir Perier.

résolu. Cet homme, que les circonstances appelaient impérieusement

[1] *Ordonnances du* 21 *février* 1831.

« M. le comte de Bondy, membre de la Chambre des députés, est nommé préfet de la Seine en

au pouvoir, que tous les ministres conservateurs indiquaient au choix du roi, c'était M. Casimir Périer. Esprit maussade et impatient, caractère farouche et entier, M. Casimir Périer aimait la domination, et il en usait avec un orgueil incommensurable. Plein d'une ambition dévorante, il avait su prudemment attendre le jour où il pourrait faire l'essai de sa force. Autant sa personne était antipathique, autant ses principes et ses rudes qualités inspiraient de confiance et d'estime. En somme, âme fière et intraitable mais supérieure, espèce de misanthrope, il avait un profond dédain pour les hommes, s'absorbait dans son égoïsme despotique et dans ses ressentiments, et, implacable pour ses ennemis, les combattait impétueusement face à face ; au pouvoir, il lui fallait des complices plutôt que des collègues, et, prétendant que la volonté royale pliât devant la sienne, il exigea que Louis-Philippe ne présidât plus le conseil. L'avenir démontra qu'il faillit plus d'une fois compromettre la paix de l'Europe en voulant se passer de l'habile concours du prince dans les relations extérieures; il y avait en outre maladresse de sa part à s'aliéner les sympathies de la couronne. Il en acquit la preuve le jour où il vint faire sa première visite à la cour : c'était le 14 mars; l'ordonnance qui annonçait l'avénement du nouveau ministère avait été publiée la veille. Le 14, donc, M. Périer arrive au Palais-Royal, pénètre dans le salon de réception, et partout son regard se heurte à des regards de haine, partout il reçoit un accueil glacial. Le roi seul a un sourire gracieux pour le successeur de M. Laffitte. Mais Casimir Périer ne s'y méprend pas ; soudain son visage se couvre d'une pâleur livide, et, les traits contractés par la fureur, il demande au prince quelques instants d'entretien particulier. Une fois seuls, le ministre s'écrie d'une voix brusque : « Sire, je vous donne ma démission. Des ennemis dans les clubs, des ennemis à la cour, c'est trop, sire, c'est trop. Faire face à tant de haines à la fois est impossible. » Le monarque eut de la peine à calmer l'irritation de Casimir Périer, et il fallut que madame Adélaïde et le duc d'Orléans vinssent en quelque sorte ajouter leurs excuses aux supplications de Louis-Philippe, pour fléchir l'indomptable ministre.

remplacement de M. Odilon Barrot. »

« M. Vivien, notre procureur général à la cour royale d'Amiens, est nommé préfet de police à Paris, en remplacement de M. Baude. »

Les collègues de M. Casimir Périer furent : aux affaires étrangères, M. Sébastiani ; au ministère de la guerre, le maréchal Soult ; aux finances, le baron Louis ; à la justice, M. Barthe, complétement rallié aux conservateurs ; à l'instruction publique et aux cultes, M. de Montalivet ; à la marine, M. de Rigny ; au commerce et aux travaux publics, M. d'Argout. Après l'administration impuissante de M. Laffitte, le nouveau cabinet était un bienfait, parce qu'en comprenant mieux la situation du pays, il acceptait la rude tâche de détruire l'anarchie et d'assurer la paix à l'Europe ; tâche qu'il résolut d'accomplir avec courage et énergie. Le programme que Casimir Périer développa le 18 mars à la Chambre des députés, apprit aux partis quel implacable adversaire se trouvait désormais en face d'eux. Instrument vigoureux, d'une volonté de fer, le président du conseil, avec la certitude de ne rencontrer aucune résistance chez ses collègues et à la Chambre, allait enfin faire prévaloir le système nettement posé au début de la royauté de Juillet, et mollement défendu par M. Laffitte. Du reste, quoiqu'il se fût réservé un concours direct dans les relations extérieures, il se concentra plus particulièrement dans les préoccupations de la politique intérieure. Ramener l'ordre dans la hiérarchie, l'obéissance parmi les fonctionnaires, fut son premier soin. Les émeutes épouvantaient sans cesse la capitale, bravaient le pouvoir et perpétuaient le malaise du commerce ; il fit voter une loi sur les attroupements (Chambre des députés, 2 avril 1831 ; — Chambre des pairs, 9 avril). Le ministre signala son avénement par un acte de vigueur, qui prouva qu'il ne transigerait jamais avec les anarchistes. Au moment où l'on put craindre la guerre, il s'était créé à Paris une *association* dite *nationale*, qui, proclamant l'impuissance du gouvernement, prétendait avoir pour objet de résister à l'étranger et de rendre impossible le retour des Bourbons. Cette association, véritable ligue, dans laquelle figuraient des électeurs, des prolétaires, des députés, s'exprimait contre l'administration en termes d'une violence inconcevable. « Considérant, disait-elle, que les antécédents d'un grand nombre des dépositaires du pouvoir, la faiblesse et l'attitude incertaine des autres, donnent lieu de craindre que ces périls ne soient pas prévenus par les résolutions énergiques et efficaces que commande le salut de la patrie ; considérant qu'en présence de tels dangers il n'est pas permis à des hommes de cœur de rester impassibles, que

c'est un devoir pour tous les Français dignes de ce nom de suppléer à ce qu'il y aurait d'incomplet dans les mesures du gouvernement, et de prévenir au prix de tous les sacrifices les malheurs d'une troisième Restauration... tous les associés s'engagent sur la vie et l'honneur à combattre par tous les sacrifices personnels et pécuniaires l'étranger et les Bourbons. » Une pareille démonstration était injurieuse pour le pouvoir. Casimir Périer s'en plaignit à la Chambre, et la combattit par une circulaire pleine de fermeté, en se hâtant de destituer ceux des fonctionnaires qui refusaient d'effacer leur nom de l'association. Les mesures vigoureuses du cabinet finirent par empêcher les réunions.

Deux partis continuaient à lutter contre le gouvernement, les républicains et les légitimistes. Sous la précédente administration, ils faisaient de l'émeute permanente un moyen d'action; ils conspiraient en plein jour. Casimir Périer se proposa pour but de réprimer leur audace par des exemples sévères. Encore troublés par les fumées de l'orgueil, le lendemain de la victoire de Juillet, de jeunes hommes à la tête ardente, à l'esprit aventureux, prenant au sérieux leur importance politique, avaient renoncé follement à leurs études d'avenir pour se jeter à corps perdu dans les luttes de partis. Braves jusqu'à la témérité, comme il arrive à la jeunesse qui ne raisonne pas le danger, ils se croyaient le droit de prendre part à la direction des affaires publiques. De la vie ils ne connaissaient rien, et voulaient dominer. Ils fondaient une foule de sociétés politiques qui s'appelaient : l'*Association des Écoles*, la *Société de l'ordre et des progrès*, l'*Union*, la *Société Aide-toi*, la *Société des Amis du peuple*, etc.; puis, dans ces clubs tumultueux, ils s'essayaient au rôle de tribuns, et remettaient tous les jours en question les destinées de la monarchie en France, comme si leurs décisions dussent être infaillibles et souveraines. Plusieurs de ces réunions n'existaient plus, entre autres celle des *Amis du peuple*, quand Casimir Périer arriva au ministère. Un nouveau procès, intenté au parti républicain, vint révéler son audace et la frayeur qu'il inspirait à la bourgeoisie; car il y avait ceci de fâcheux, qu'avec la volonté de sévir rigoureusement, le pouvoir trouvait à peine de l'appui dans la loi, et que l'impunité encourageait l'esprit de révolte.

Au commencement du mois d'avril, MM. Guinard, Godefroy

Cavaignac, Trélat, accusés d'avoir voulu renverser le gouvernement pour établir la république, comparurent devant la cour d'assises, et furent acquittés par le jury. Un tel verdict démontrait l'insuffisance de cette institution comme moyen de répression; parce que, soit sympathie, soit timidité, la bourgeoisie subissait l'influence de l'opinion hostile. Les républicains virent un triomphe dans cet acquittement, et se montrèrent plus hardis et plus turbulents. Confiants dans leur force, ils saisirent bien vite l'occasion de manifester leur arrogance passionnée. Il s'agissait de distribuer aux combattants de Juillet la décoration créée par la loi du 13 décembre 1830. On avait arrêté qu'elle porterait pour légende : *Donné par le roi*, et entraînerait l'obligation du serment. Quoi de plus simple? Les formes monarchiques n'existaient-elles plus? La révolution avait amené un changement de dynastie et non de constitution, en ce sens que, loin d'être un principe d'insurrection, elle avait été une résistance à l'agression du pouvoir. « On a provoqué la France, on l'a défiée, disait Casimir Périer; elle s'est défendue, et sa victoire est celle du bon droit indignement outragé. Le respect de la foi jurée, le respect du droit, voilà donc le principe de la révolution de Juillet, voilà le principe du gouvernement qu'elle a fondé, car elle a fondé un gouvernement et non pas inauguré l'anarchie. Elle n'a point bouleversé l'ordre social, elle n'a touché que l'ordre politique. Elle a eu pour but l'établissement d'un gouvernement libre, mais régulier. »

C'était logique, et, une fois la monarchie maintenue, tout devait émaner du monarque, agissant au nom de la nation. Eh bien! la légende de la croix de Juillet suffit pour exaspérer les républicains, tant les hommes qui blâment les faiblesses et les préjugés sont prompts à en donner les premiers l'exemple! Une décoration fut le prétexte de récriminations, de pétitions, de banquets publics, de révoltes audacieuses, d'émeutes. Pour une décoration, Paris faillit être de nouveau le théâtre d'une révolution. Heureusement le pouvoir, n'envisageant que le côté ridicule de cette opposition, réussit à mystifier les perturbateurs : sur la place Vendôme, le maréchal Lobau, pour éviter une collision sanglante, dispersa la multitude à l'aide de pompes à incendie, et les éclats de rire couvrirent la colère des répu-

blicains, qui ne purent se venger que par la caricature. Toutefois, le



ministère fit bon marché de la légende, et les maires furent chargés de distribuer les médailles.

Cependant, l'anarchie n'était pas seulement sur la place publique; il fallait encore la combattre dans l'administration, et l'énergie du président du conseil se heurtait parfois contre des résistances formidables. Les préfectures, les mairies, les conseils municipaux étaient occupés par des hommes hostiles aux idées de conservation. Dans l'ordre judiciaire, M. Barthe rencontrait le même désordre, la même désobéissance. Quant à la partie financière, la situation n'était pas moins critique. Le baron Louis avait accepté un triste héritage, à ce point que « le trésor, disait M. Laffitte, n'avait pas pour quinze jours de services assurés. » Le nouveau ministre comprit que, loin de recourir aux demi-mesures, il fallait chercher dans l'impôt et l'emprunt un remède au déficit. A la Chambre, où le débat revenait sans cesse, à propos des choses les plus indifférentes, sur la politique générale, M. Sébastiani avait fort affaire de ré-

pondre aux éternelles interpellations de MM. Mauguin et Lafayette. L'Italie, la Pologne, le droit d'intervention, étaient les refrains vulgaires de l'opposition. On les entendit répéter sur la demande des crédits supplémentaires que fit le maréchal Soult, après avoir développé avec habileté la situation de notre puissance militaire. Le général Lafayette mettait dans ses méfiances, dans ses susceptibilités nationales, une tenacité peu réfléchie, et il ne se lassait pas de poursuivre le ministre des affaires étrangères de ses accusations ridicules. Prompt à substituer le sentimentalisme à la politique positive et prudente, il en appelait à la générosité du pouvoir, écoutant moins en cela sa raison que son cœur, et, pour un succès de tribune, risquait de compromettre les négociations de la diplomatie. La loi sur l'exclusion de Charles X et de sa famille donna lieu à une discussion passionnée, où les uns essayèrent de reconquérir leur popularité, où les autres montrèrent un esprit de convenance et de dignité remarquable pour une grande infortune. Vint à la suite de cette loi, adoptée le 24 mars 1831, la proposition de M. de Bricqueville, tendant à faire révoquer la loi qui bannissait la famille de Napoléon du territoire français. Mais le principal objet des préoccupations du pays, c'était le projet de loi électorale adopté par les deux Chambres (13 et 15 avril).

Sous la Restauration, on payait 300 francs de contributions directes pour être électeur, et 1,000 francs pour être éligible. Il était impossible, après le mouvement de Juillet, de maintenir le cens de l'ancienne législation et la garantie du double vote. En restant dans le principe de l'élection directe, il fallait la modifier par le système d'élection d'arrondissement. Dans ce but, le ministère proposa à la Chambre d'abaisser de 1000 à 500 francs le cens de l'éligibilité, et de doubler le nombre d'électeurs, en accordant un nombre invariable d'électeurs à chaque département, nombre que les plus imposés seraient appelés à former. La majorité vit dans le projet de trop larges concessions, et ne voulut réduire le cens électoral qu'à 240 fr. et l'éligibilité à 750 fr. Mais il y avait danger à heurter l'opinion publique. La réforme électorale était le sujet exclusif de la polémique la plus ardente. Le projet du gouvernement fut adopté, à cela près qu'on frappa d'exclusion un certain nombre de citoyens que le ministère proposait d'adjoindre aux censitaires, comme capacités justi-

fiées par la nature de leur profession. Cette loi électorale fut le dernier acte de la Chambre, dont la dissolution fut décidée en conseil. On n'attendait que le vote des douzièmes provisoires et l'assentiment aux lois de circonstance pour en appeler à de nouvelles élections. La Chambre fut prorogée le 20 avril, et dissoute le 31 mai.

Pendant que se préparait la lutte électorale au milieu de l'effervescence des esprits, le roi résolut de voyager dans plusieurs provinces. Au moment où les électeurs allaient renouveler le mandat de leurs représentants, il était utile de bien étudier la direction des idées pour assurer le triomphe d'une majorité conservatrice. Les circulaires de Casimir Périer aux préfets, toutes empreintes d'énergie, exprimaient les principes les plus arrêtés. « Je dois vous prier, disait-il après quelques instructions générales, de me communiquer vos idées sur le résultat probable des prochaines élections. Je réclame de vous sur ce point une entière franchise; le gouvernement a besoin de savoir des choses qui l'instruisent, et non des choses qui lui plaisent : 1° Quelle est la situation générale de l'esprit public dans votre département? Quelle est la force respective des opinions qui le divisent? En dehors des partisans du régime détruit, à qui connaissez-vous le plus d'influence et de crédit, de ceux qui adoptent les principes professés par le gouvernement, ou de ceux qui les attaquent et se rangent dans l'opposition? 2° Qu'augurez-vous particulièrement, sous ce rapport, du corps électoral, tel que le constitue la nouvelle loi? 3° Enfin, quels sont les candidats portés, soit par les localités différentes, soit par les opinions opposées? Quelle est votre pensée sur les chances de succès que peut avoir chacun d'eux, sur leur mérite, sur leur situation sociale, leurs dispositions politiques? Ne me laissez rien ignorer à cet égard, et parlez-moi avec une franchise égale à ma discrétion. Pour moi, monsieur le préfet, je vous dirai, sans détour, l'intention générale du gouvernement : il ne sera pas neutre dans les élections; il ne veut pas que l'administration le soit plus que lui. Entre l'impartialité administrative et l'indifférence pour toutes les opinions, la distance est infinie. Le gouvernement est convaincu que ses principes sont conformes à l'intérêt national; il doit donc désirer que les colléges électoraux élisent des citoyens qui, tels que vous, partagent ses opinions et ses intentions; vous le désirez autant que lui. Il n'en fait pas mystère, et vous devez, ainsi que lui,

le déclarer hautement. Le gouvernement a plus d'une fois exposé ses principes de politique intérieure et extérieure. Le discours du roi, dans la séance de clôture, les a résumés de nouveau ; nous désirons que la dissolution ramène une Chambre dont la majorité les adopte et les soutienne, et se montre fidèle aux exemples de cette Chambre qui a perfectionné la Charte, offert au roi la couronne, partagé le péril et l'honneur de ce grand événement de Juillet dont elle a consolidé le résultat. » Rien de plus honorable que ce langage, dicté par la prudence et la loyauté. En effet, le parti des conservateurs ne devait négliger aucun moyen de l'emporter sur les hommes du mouvement, qui comptaient à leur tête le général Lamarque, MM. Mauguin, Laffitte et Lafayette; d'autant plus que l'opposition se représentait devant les électeurs avec une arme puissante, l'engagement de voter contre l'hérédité de la pairie. Comme l'application de la nouvelle loi allait avoir lieu pour la première fois, on ne pouvait rien préjuger sur le résultat des élections; aussi était-il de bonne politique d'éprouver l'esprit des populations et de lui imprimer une direction calme et sûre. C'est dans ce but que le roi s'éloigna de Paris. D'abord il parcourut la Normandie, Rouen, le Havre, le château des comtes d'Eu, destiné à devenir le lieu de sépulture pour sa maison; visita la Picardie, Amiens, Beauvais, recueillant partout des preuves de sympathie, et partout s'exprimant sur son système politique avec une franchise et une sagacité rares : « Je crois, messieurs, comme vous, dit-il au corps académique d'Amiens, que le but de tout gouvernement, que l'objet de son institution, doit être de maintenir à chacun le libre et entier exercice de ses droits; mais je crois que chacun doit se renfermer dans ce que la loi autorise. Il ne faut pas lui donner des développements que la théorie présente comme possibles, mais que depuis longtemps l'expérience doit avoir fait reconnaître comme impraticables. Aussi n'est-il que trop vrai que, dans un temps déplorable, dont ma proscription ne m'a permis de voir qu'une partie, la France gémissait sous le joug le plus odieux, tandis que la tribune retentissait de théories de liberté qui devaient, disait-on, assurer son bonheur, et que cependant on n'a pas même tenté d'exécuter. Ainsi que vous me l'avez dit, c'est à la pratique du gouvernement que doivent s'arrêter tous ceux qui sont chargés de présider aux destinées des nations. Je veux la liberté pratique fondée sur le

règne des lois; je veux que chacun puisse faire tout ce que les lois ne lui interdisent pas, et qu'il soit réprimé toutes les fois qu'il cherchera à les transgresser. Appelés à répandre l'enseignement parmi les hommes, vous avez mission pour leur inculquer les principes que vous venez de me développer, et leur faire sentir que c'est là le moyen d'assurer leur bonheur individuel et celui de la France. » Élevé à l'école des révolutions, le prince en redoute les utopies dangereuses; esprit analytique, habile à comparer les constitutions des différents peuples, c'est avec un jugement sûr qu'il en signale l'application particulière, qu'il comprend les besoins de la France; animé de convictions profondes, il les révèle dans toutes ses paroles. Aux félicitations du consul américain au Havre, il répond: « Vous venez, monsieur le consul, d'un pays que j'ai habité longtemps, et dont j'ai conservé un souvenir qui m'est d'autant plus précieux, que j'ai bien joui de la manière dont mon avènement au trône a été accueilli en Amérique. Vous nous donnez sans doute de grands exemples par votre respect profond pour la loi, et j'ai été à portée d'apprécier, dans le séjour que j'ai fait aux États-Unis, combien le commerce prospère sous l'impartiale exécution des lois, qu'aucune entrave n'arrête jamais. C'est ce respect, c'est cette entière obéissance à la loi que je veux assurer à la France. Mais vous y êtes parvenus en vous attachant à perfectionner lentement la pratique de vos gouvernements, sans vous livrer à de vains calculs métaphysiques sur ces théories politiques dont la réalisation détruit tout pouvoir dans l'Etat, en paralysant l'exécution des lois et en livrant par conséquent les nations à l'oppression et à la misère. Tels sont en effet les maux que, dans ma jeunesse, j'ai vus se répandre sur mon pays. C'est du renouvellement de ce déplorable système que j'ai voulu le préserver. Il n'y a pas un autre sentiment dans mon cœur, ni une autre ambition dans ma tête. » Puis il réplique à l'allocution du maire du Havre: « Je vois avec plaisir que tout se calme aujourd'hui; j'espère que le rétablissement de l'ordre et la stricte exécution des lois ranimeront la confiance, et que la confiance va rendre au commerce son essor et son activité. J'ai lieu d'espérer que la paix intérieure consolidera son développement, et je n'omets, pour l'obtenir, aucun effort compatible avec notre honneur et notre indépendance nationale; car si jamais ils étaient attaqués ou compromis, je reprendrais les armes de ma jeunesse, et

je combattrais encore pour ma patrie, comme j'ai eu le bonheur de le faire à Jemmapes et à Valmy. »

Après ce premier voyage, le roi se traça un nouvel itinéraire dans les départements de l'Est. Accompagné des ministres de la guerre et du commerce, il partit de Saint-Cloud le 6 juin, et se rendit à Châlons en traversant la Brie, Meaux et le département de l'Aisne. C'est avec une émotion pleine d'orgueil qu'il revit le champ de bataille de Valmy, témoin des triomphes de sa jeunesse. Heureux d'évoquer ces glorieux souvenirs, il s'arrêta longtemps sur l'emplacement des batteries qu'il avait jadis commandées. Près de la pyramide élevée à la mémoire de Kellermann, se trouvait un vieux soldat qui, à la bataille



de Valmy, avait eu un bras emporté par un boulet de canon; le roi attacha sur sa poitrine le ruban qu'il portait à sa boutonnière. Les harangues ne manquèrent pas à Sa Majesté; ses réponses furent toujours adroites et mesurées. Déjà plus hardi dans l'exposé de ses théories, il saisit maintes fois l'occasion de ramener tous les pouvoirs à des pensées d'ordre et de conservation. « La liberté, selon moi, dit-il au comité agricole du département de la Marne, consiste dans le libre

exercice de tous les droits auxquels l'homme est appelé, et le gouvernement doit lui en assurer l'exercice. Je ne puis séparer dans mon esprit l'idée de la liberté de celle de l'ordre public. Non-seulement c'est ainsi que j'entends la liberté, c'est ainsi même qu'on l'a entendue au commencement de la révolution de 89 ; et si depuis on l'a faussée, c'est qu'on l'a cherchée là où elle n'était pas, c'est qu'on s'est efforcé de l'atteindre par des routes qui nous ont conduits à des résultats contraires à ceux que l'on espérait. J'absous pourtant les hommes qui se sont trompés ainsi, parce que j'ai la conviction que la plupart d'entre eux n'ont erré que par défaut d'expérience et de pratique; et c'est ainsi qu'ils sont arrivés à des résultats dont ils ont eux-mêmes été les premières victimes, et dont tous mes efforts tendent aujourd'hui à préserver mon pays. Je désire une liberté forte, raisonnable, basée sur l'ordre public et le règne des lois. » C'est là la pensée dominante, supérieure, de tous les discours de Louis-Philippe. « Tout bon Français, répond-il au maire de Sézanne, se doit à son pays; comme je n'ai jamais cessé de l'être, mon pays m'a toujours trouvé toutes les fois qu'il a eu besoin de moi. Je me suis aujourd'hui dévoué tout entier au maintien de ses libertés et de ses institutions, que je saurai défendre contre les ennemis du dedans et ceux du dehors. Vous m'avez salué un des premiers; je me souviens avec plaisir d'avoir reçu votre députation à Paris ; j'aime à vous répéter que, jusqu'à mon dernier soupir, je serai dévoué au maintien de nos institutions et de nos libertés. » Habile à rappeler ses titres de gloire, il revient souvent avec une complaisance calculée sur les brillants faits d'armes de la république. « C'est avec une grande émotion que je me retrouve à Valmy, et que je me rappelle avec orgueil que j'ai contribué à sa célébrité par la part que j'ai eu le bonheur de prendre au combat glorieux auquel votre village a donné son nom. Mais que d'événements se sont passés depuis lors! et combien la défense de cette colline a influé sur le sort de la France! Que de guerriers qui alors étaient dans nos rangs, le fusil sur l'épaule, et qui depuis se sont élevés aux plus hautes dignités par leur valeur et par les victoires éclatantes qui ont illustré nos armes! J'en ai deux avec moi en ce moment, le maréchal Gérard et le lieutenant général Tirlet, qui l'un et l'autre se trouvaient ici comme simples volontaires le 20 septembre 1792. Quoique bien jeune alors, j'avais déjà le bonheur

d'y être comme général ; c'est ce qui m'a donné l'avantage de servir utilement mon pays, et c'est un des souvenirs les plus chers à mon cœur. » Il arriva quelquefois que des fonctionnaires se crurent le droit d'adresser au prince des avis et presque des admonestations. A Metz, où régnait une certaine effervescence par suite de la destitution dont Casimir Périer avait frappé le maire et l'avocat général, rédacteurs du premier plan d'association nationale, le roi reçut un mauvais accueil. Le conseil municipal lui avait dit : « Sire, monuments impérissables de la volonté nationale et de votre dévouement au salut de la patrie, les événements de Juillet ont consacré les droits du premier roi-citoyen à l'amour et à la fidélité des Français; voilà ce qu'ont proclamé tous les conseils municipaux de France... La Charte a laissé dans notre gouvernement intérieur un point important à régler, celui de l'hérédité de la pairie; espérons qu'à la prochaine session le pouvoir législatif fera disparaître de nos lois un privilége désormais incompatible avec nos mœurs nationales. Notre sympathie est acquise aux Polonais, dont l'héroïque courage lutte pour la liberté. Puisse l'influence de Votre Majesté assurer à cette généreuse nation un sort digne de la belle cause qu'elle défend ! » Le roi répliqua : « Vous me parlez de ce que tous les conseils municipaux de France ont proclamé, ils n'ont rien proclamé; il n'est pas dans leurs attributions de le faire, ni de prendre des délibérations sur des sujets de haute politique. Ce droit est réservé aux Chambres; ainsi je n'ai pas à répondre à cette partie de votre discours. Ceci s'applique également à ce que vous me dites des relations diplomatiques de la France avec les puissances étrangères, sur lesquelles les conseils municipaux n'ont pas davantage le droit de délibérer. » La garde nationale, à son tour, eut la prétention d'aborder des questions générales, par l'organe de M. Voirhaye, son capitaine; quand celui-ci s'avança vers le roi pour lui lire un discours écrit, Sa Majesté lui demanda : « Êtes-vous le commandant de la garde nationale? — Non, sire, mais je suis délégué par le commandant. » Alors, sur l'invitation du prince, il commença en ces termes : « Sire, déjà plus d'une fois, depuis la révolution de Juillet, la garde nationale de Metz a adressé à Votre Majesté l'expression de son dévouement au trône du roi-citoyen, et ses vœux pour les institutions qui doivent le soutenir. Bientôt vous allez recueillir dans nos rangs une manifestation nou-

velle de notre affection. Oui, nous portons sur notre drapeau la devise : *Liberté, ordre public.* A nos yeux, ces deux idées sont inséparables. Si l'ordre est une condition indispensable de la liberté, l'expérience n'a-t-elle pas prouvé que le plus sûr moyen d'assurer l'ordre est de satisfaire aux besoins progressifs de la civilisation par des lois libérales et populaires? Parmi ces lois, la plus décisive pour l'avenir de la France est celle qui doit organiser la seconde branche du pouvoir législatif... » A ces mots, Louis-Philippe, arrachant



l'adresse à l'orateur, lui répondit sèchement : « La garde nationale ne doit pas s'occuper de questions politiques; cela ne la regarde pas... — Sire, reprit M. Voirhaye, ce n'est pas un avis qu'elle donne, c'est un vœu qu'elle exprime. — La garde nationale n'a pas de vœu à former; les délibérations lui sont interdites; vous n'êtes plus l'organe de la garde nationale : ainsi je ne dois pas en entendre davantage. » Cette réponse, plus digne, plus ferme que prudente, remplit la ville de Metz d'une émotion profonde. A cette époque de turbulence et de désordre, on croyait pouvoir si impunément s'attaquer de front à la royauté, qu'on était tout surpris d'être ramené par elle au sentiment du devoir et du respect. Le désappointement des esprits fut tel, qu'à une première inconvenance on en ajouta une autre plus grossière : de tous les officiers supérieurs de la garde nationale appelés à l'honneur de dîner à la table du roi, un seul se rendit à l'invitation.

Louis-Philippe s'éloigna de Metz aussitôt et par une pluie battante. Dans une autre ville déjà s'étaient manifestées ces velléités d'émancipation politique, cet oubli de toutes convenances à l'égard de la couronne, et le prince n'avait pas hésité à réprimer les écarts du malencontreux orateur. « Des lois sages, avait dit le président du tribunal civil de Belfort, des institutions appropriées au besoin du pays, telles sont les premières conditions de la prospérité sociale; la France en possède déjà les premiers éléments essentiels dans ses codes et dans sa Charte, qui ne tardera pas à recevoir les développements législatifs qu'elle comporte. » Louis-Philippe répliqua : « Je n'attache pas moins de prix à ce que nos institutions soient consolidées; mais je vous avoue que j'ai entendu avec étonnement que vous les qualifiez d'éléments d'institutions; ce ne peut être qu'une inadvertance, et le reste de votre discours en est la preuve. Nos institutions sont tellement développées, que ce qui reste à faire ne me paraît plus rien en comparaison de ce qui a été fait : ce sont ces institutions qui ont été défendues en juillet; ce sont ces institutions que la nation veut conserver telles qu'elles ont été consacrées par la Charte de 1830. » Ainsi le pouvoir rencontrait des résistances locales, des observations, là où il devait attendre obéissance et appui; et force lui était, pour conquérir la considération dont il a toujours besoin, de s'exposer au mécontentement des esprits par la répression de ces tendances désorganisatrices. L'attitude ferme du monarque dans le cours de ce voyage produisit une agitation dont Casimir Périer parut redouter les conséquences, à ce point que, dans un accès de fureur, il écrivit un jour au maréchal Soult : « Si cela continue, je vous brise comme verre. » Parole hautaine, qui d'un trait peint admirablement ce caractère indomptable et dominateur. A cet homme qu'irritait le moindre obstacle, à cet homme pétri d'orgueil, il fallait la royauté de Richelieu à côté d'un nouveau Louis XIII; mais il avait l'âme implacable du premier, sans en avoir le génie ni la ruse; et d'ailleurs, comme capacité, il était bien audessous de la haute habileté d'un roi qui le subissait par nécessité et non par impuissance. Toutefois, en dépit de son infériorité, Casimir Périer, dont l'omnipotence était exclusive dans le conseil, ne tendait qu'à annihiler l'influence de Louis-Philippe. Non content d'avoir exigé que le prince ne présidât plus le conseil des ministres, il vou-

lut également rédiger le discours de la couronne, en dehors du contrôle du roi. L'ouverture de la session s'approchait; les élections avaient été bruyantes, agitées; il en sortit une Chambre où dominaient les idées de Juillet, sans ordre, sans unité, sans direction, avec la crainte de l'anarchie et de la guerre, et pourtant avec tous les éléments de l'anarchie, avec les conditions contraires à la paix. La séance royale arriva, la première depuis l'avénement de Louis-Philippe à la couronne. Ce fut un jour solennel; les esprits étaient dans une attente immense, car les débats allaient rouler sur des questions d'une haute importance : l'hérédité de la pairie, le sort de la Pologne et de la Belgique, la restitution de sa puissance temporelle au saint-siége et la révolution du Portugal.

Le 23 juillet, le roi se rendit au palais Bourbon, où les pairs s'étaient réunis aux députés, et son arrivée fut saluée par de vives acclamations. Alors le prince reçut le discours rédigé par ses ministres, et l'on vit Casimir Périer, un manuscrit à la main, en suivre la lecture avec une affectation humiliante pour la monarchie.

« Messieurs les pairs et messieurs les députés, faisait dire au roi le président du conseil, je suis heureux de me trouver au milieu de vous, dans cette enceinte où la France a reçu mes serments. Pénétré des devoirs qu'ils m'imposent, je m'appuierai toujours sur le vœu national dont vous êtes les organes constitutionnels, et j'attends de vous cette coopération franche, entière, qui doit donner à mon gouvernement la force sans laquelle il ne saurait répondre à l'attente de la nation. J'ai dit, messieurs, que la Charte serait une vérité; ce que j'ai dit s'est accompli. La Charte, c'est la monarchie constitutionnelle avec toutes ses conditions loyalement maintenues, avec toutes ses conséquences franchement acceptées... En m'appelant au trône, la France a voulu que la royauté fût nationale, elle n'a pas voulu que la royauté fût impuissante. Un gouvernement sans force ne saurait convenir à une grande nation. Je viens de parcourir la France; les témoignages d'affection que j'ai reçus dans ces voyages ont vivement touché mon cœur, ses vœux sont présents à ma pensée. Vous m'aiderez à les accomplir : l'ordre sera protégé, la liberté garantie, toute tentative factieuse confondue et réprimée. Ainsi renaîtra cette confiance dans l'avenir, qui peut seule rétablir la prospérité du pays. » C'était l'expression du système du gouvernement, avec lequel Casimir Périer

avait du moins le mérite de s'identifier étroitement. « C'est, continuait le roi, pour consolider de plus en plus la monarchie constitutionnelle, que j'ai fait préparer les divers projets de loi qui vous seront proposés. Vous reconnaîtrez, je l'espère, dans celui qui a pour objet la décision d'une grande question constitutionnelle réservée par la Charte à l'examen des Chambres, que je cherche toujours à mettre nos institutions en harmonie avec les intérêts et les vœux de la nation, éclairés par l'expérience et mûris par le temps. Vous aurez à examiner aussi, conformément aux promesses de la Charte, les projets de lois destinés à compléter l'organisation départementale et municipale, à déterminer la responsabilité des ministres et des autres agents du pouvoir, et à régler la liberté de l'enseignement. D'autres projets de lois sur le recrutement de l'armée, sur le code pénal, sur les finances et sur divers intérêts publics, vous seront également soumis. Je reconnais toute l'étendue des souffrances que la crise commerciale actuelle fait éprouver à la nation; je m'en afflige, et j'admire le courage avec lequel elles sont supportées. J'espère qu'elles touchent à leur terme, et que bientôt l'affermissement de l'ordre amènera la sécurité nécessaire à la circulation des capitaux, et rendra à notre commerce et à notre industrie le mouvement et l'activité. »

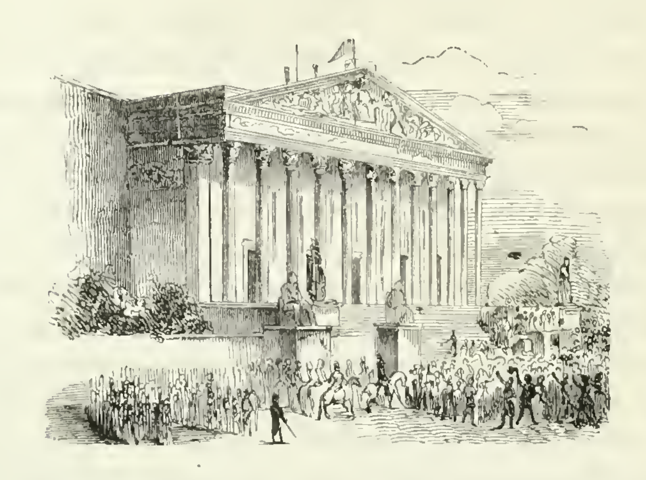
Puis, abordant les événements extérieurs, objet de toutes les préoccupations, le roi appuya sur le maintien de la paix, et sur l'urgence de ramener l'économie dans nos finances. « Cette économie dépend d'un désarmement général; la France le désire, les gouvernements de l'Europe en sentent la nécessité, l'intérêt de tous l'exige. J'ai la satisfaction de vous annoncer dès à présent que je n'ai pas eu besoin d'employer toutes les ressources que les Chambres avaient mises à ma disposition. Depuis la révolution de Juillet, la France a repris le rang qui lui appartient, et rien désormais ne saurait le lui ravir. Jamais son indépendance ne fut mieux garantie; nos gardes nationales qui valent nos armées, nos armées dignes dépositaires de l'héritage de notre vieille gloire, défendraient cette indépendance comme elles ont protégé naguère la paix intérieure et la liberté. Je n'ai qu'à me féliciter des relations amicales que les gouvernements étrangers entretiennent avec le mien. Ainsi que je l'avais demandé, les troupes de l'empereur d'Autriche ont évacué les États romains. Une amnistie réelle, l'abolition de la confiscation, des changements importants

dans le régime administratif et judiciaire, telles sont les améliorations qui, assurées à ces États, nous font espérer que leur tranquillité ne sera plus troublée, que l'équilibre de l'Europe se raffermira par le maintien de leur indépendance. Le royaume des Pays-Bas, tel que l'avaient constitué les traités de 1814 et 1815, a cessé d'exister. L'indépendance de la Belgique et la séparation de la Hollande ont été reconnues par les grandes puissances. Le roi des Belges ne fera point partie de la confédération germanique. Les places élevées pour menacer la France, et non pour protéger la Belgique, seront démolies. Une neutralité reconnue par l'Europe et l'amitié de la France assureront à nos voisins une indépendance dont nous avons été le premier appui. Le pouvoir qui domine en Portugal avait outragé des Français; il avait méconnu à leur égard les droits de la justice et de l'humanité; pour obtenir des réparations vainement demandées, nos vaisseaux ont paru devant le Tage; je viens de recevoir la nouvelle qu'ils en ont forcé l'entrée : les satisfactions jusque-là refusées nous ont été offertes. Les bâtiments de guerre portugais sont en notre pouvoir, et le pavillon tricolore flotte sous les murs de Lisbonne.

« Une lutte sanglante et acharnée se prolonge en Pologne. Cette lutte entretient de vives émotions au sein de l'Europe. Je me suis efforcé d'en hâter le terme. Après avoir offert ma médiation, j'ai provoqué celle des grandes puissances. J'ai voulu arrêter l'effusion du sang, préserver le midi de l'Europe du fléau de la contagion que la guerre propage, et surtout assurer à la Pologne, dont le courage a réveillé les vieilles affections de la France, cette nationalité qui a résisté au temps et à ses vicissitudes. Vous jugerez sans doute que, dans ces difficiles négociations, les vrais intérêts de la France, les intérêts de sa prospérité, de sa puissance et de son honneur, ont été défendus avec persévérance et dignité. L'Europe est aujourd'hui convaincue de la loyauté de nos dispositions et de la sincérité de nos vœux pour le maintien de la paix; mais elle l'est aussi de notre force, et elle sait comment nous soutiendrions la guerre, si nous y étions contraints par d'injustes agressions. C'est en persistant dans le système politique suivi jusqu'à ce jour que nous parviendrons à assurer, à faire jouir notre patrie des bienfaits de la révolution qui a sauvé ses libertés, et à la préserver des nouvelles commotions qui compromettraient tout à la fois son existence et la civilisation du

monde. Nous touchons, messieurs, à de grands anniversaires; je vous verrai avec satisfaction vous unir à moi dans ces solennités. Puissent ces graves et touchantes commémorations réveiller les sentiments d'union et de concorde qui seuls, il y a un an, décidèrent le triomphe dont elles consacrent le souvenir. »

Ce discours, rédigé plutôt en vue de conquérir une majorité très-incertaine que de ménager la situation diplomatique, manquait évidemment de réserve, et engageait trop le pouvoir. Rien n'y révélait cette habileté, cette prudence de la couronne, dont Casimir Périer avait repoussé la participation. En effet, quoique favorablement accueillie à la Chambre, l'œuvre du président du conseil fut l'objet des critiques les plus énergiques de la part de la presse, et le compte-rendu des séances du parlement anglais ne tarda pas à lui donner les démentis les plus éclatants. Quand il s'agit de nommer le président de la Chambre, l'opposition témoigna de son antipathie pour Casimir Périer en choisissant M. Laffitte ; et ce fut à grand'peine que le ministère réussit à faire accepter son candidat, M. Girod (de l'Ain). Mais l'élévation de M. Dupont (de l'Eure) à la vice-présidence était un échec qui décida les ministres à offrir leur démission. On songeait donc à recomposer le cabinet, lorsqu'on apprit que, le 4 août, le roi de Hollande avait repris les hostilités contre la Belgique. Dès lors le ministère du 13 mars resta au pouvoir.



# CHAPITRE VI.

Situation de la politique extérieure. — L'Autriche. — La Pologne. — Mort du grand-duc Constantin et du feld-maréchal Diébitsch. — Le Portugal ; la France insultée par don Miguel ; expédition du Tage. — L'amiral Roussin. — Intervention d'une armée française en Belgique ; ses résultats. — Discussion de l'adresse — Disposition des diverses puissances à l'égard de la Pologne. Prise de Varsovie ; chute de la Pologne. — Effet produit à Paris par cette nouvelle. — MM. Sebastiani et Casimir Périer poursuivis par la populace. — Interpellations à la Chambre. — M. Mauguin. — M. Guizot. — M. Odilon Barrot. — Vote de confiance. — Émeute. — Anniversaire de la prise de la Bastille. — Le Panthéon rendu à la sépulture des grands hommes. — Mort et funérailles de Benjamin Constant. — Mort du conventionnel Grégoire. — Influence fatale de la presse. — Le parti légitimiste. — La Vendée, ses dispositions. — Les réfractaires vendéens; germes de guerre civile. — Émeutes à Montpellier, à Tarascon, à Nîmes et à Marseille. — La duchesse de Berry ; elle quitte l'Écosse. — Le parti bonapartiste — La duchesse de Saint-Leu à Paris. — Installation de la Famille royale aux Tuileries. — Abolition de l'hérédité de la pairie. — M. de Semonville. — Discours du duc d'Orléans à la Chambre des pairs. — Treize pairs donnent leur démission. — Proposition du colonel Bricqueville relative au bannissement des Bourbons aînés. — Abrogation de la pénalité à la loi de 1816 contre Napoléon et sa famille. — Discussion de la loi sur la liste civile. — Question des apanages ; pamphlets de M. de Cormenin. — Scène déplorable à la Chambre des députés. — Tristesse du roi.

A l'avénement du ministère Périer, une guerre européenne paraissait tellement imminente, que les fonds baissaient tous les jours d'une manière sensible. En faisant appel aux instincts guerriers de la nation, la presse méconnaissait nos véritables intérêts et empirait la situation. Quant aux puissances étrangères, elles étaient préparées à

repousser toute agression. Déjà l'Autriche, suivant la menace de M. de Metternich, avait envoyé des troupes en Italie pour y combattre l'esprit de propagande. Parme et Modène étaient tombés en leur pouvoir; elles pénétraient dans les légations et enlevaient Bologne et Ancône à la pointe des baïonnettes; car le prince de Metternich avait nettement déclaré « que si la guerre était indispensable, elle serait faite, et que l'on était prêt. La France essaierait-elle de la propagande? Il en ferait à son tour avec le jeune duc de Reichtstadt, ou bien avec le symbole du parti légitimiste, la duchesse de Berry et le drapeau blanc, qui pouvaient soulever tout le midi de la France. En toute hypothèse, le cabinet de Vienne était fortement décidé, sans hésitation et sans crainte, à suivre la trace qu'il s'était lui-même imposée, et que les intérêts de sa conservation lui indiquaient d'une manière inflexible. »

La position était donc difficile pour le cabinet du 13 mars, qui avait tout à la fois à lutter contre l'ardeur irréfléchie des enthousiastes, et à protéger les intérêts du pays, dont la majorité était loin de désirer la guerre. Louis-Philippe n'entendait pas sortir du rôle adopté, en 1821, par la Restauration, dans les révolutions d'Italie. Le choix de notre ambassadeur à Rome, M. de Saint-Aulaire, et de M. de Barante, notre ambassadeur à Turin, était une garantie de prudence, d'habileté et de modération, et, grâce à leur intelligent concours, on ne devait pas tarder à obtenir pour résultat d'éviter les funestes conséquences de la propagande révolutionnaire, et l'occupation permanente des Autrichiens.

Les événements qui bouleversaient la Belgique, la Pologne et le Portugal fixaient également l'attention publique. La lutte héroïque que la Pologne éperdue soutenait contre la Russie, provoquait surtout les sympathies de la France. Le mâle courage, l'énergie de Roman Soltyck, du comte Leduchowski, d'Antoine Ostrowski, les prodiges de valeur du général Dwernicki, de Zimirski, de Malachowski, ne purent arracher cette nation magnanime à ses fatales destinées. Aux horreurs de la guerre se joignirent bientôt les ravages d'un fléau terrible: le choléra-morbus, venu des grandes Indes, parut, en décimant l'armée polonaise, vouloir hâter sa ruine. Au milieu de ces désastres

lamentables, le grand-duc Constantin et le feld-maréchal Diebitsch moururent subitement d'une mort mystérieuse, qu'on attribua à un crime.

Pendant que la patrie de Kosciusko se débattait avec désespoir sous l'étreinte impitoyable du colosse du Nord, la France eut à venger une injure personnelle que lui avait faite le Portugal. Des citoyens français, établis à Lisbonne, avaient été plus d'une fois en butte aux cruelles persécutions de don Miguel. Une réparation fut demandée par le consul de France, et refusée par le vicomte de Santarem. L'offense provenait du prince infâme qui avait usurpé la couronne de dona Maria, et méritait un châtiment sévère. Après la retraite de notre consul, le capitaine de vaisseau français Rabaudy conduisit une petite flottille devant le Tage, avec mission d'en bloquer l'entrée si le gouvernement portugais ne donnait pas satisfaction aux Français de Lisbonne.

Comme la ville était bien garantie, le principal ministre de don Miguel dédaigna ces menaces. Le cabinet du Palais-Royal ne pouvait laisser un pareil outrage impuni. Quelques difficultés se présentaient cependant : on craignait l'opposition de l'Angleterre, dont la politique, sous les tories, n'eût pas toléré les opérations d'une flotte française dans le Tage. Mais les whigs, absorbés par leur bill de réforme, abandonnèrent don Miguel à la juste vengeance du gouvernement français. Du reste, l'abdication de don Pédro, son arrivée à Londres, puis à Paris, où le plus brillant accueil lui était préparé, donnèrent une plus grande portée à notre expédition dans le Tage, et dès lors fut résolue la chute du sauvage don Miguel, si bien surnommé le *roi des mendiants.*

Le 7 juillet 1831, une flotte imposante, commandée par le contre-amiral Roussin, parut à l'embouchure du Tage. Quand tout fut disposé pour une croisière vigoureuse, on tenta de nouveaux efforts auprès du vicomte Santarem, qui persista dans ses refus au nom de son gouvernement. Cet entêtement provenait de la conviction que le Tage était inexpugnable du côté de la mer. L'amiral Roussin fit appareiller le 11 juillet, s'empara de tous les navires de guerre embossés dans le Tage, et vint mouiller à trois cents toises des quais de Lisbonne. Aussitôt il envoya la lettre suivante au vicomte de Santarem : « Mon-



L'amiral Roussin.

sieur le ministre, vous voyez si je tiens mes promesses; je vous ai fait pressentir hier que je forcerais les passes du Tage. Me voici devant Lisbonne. Tous vos forts sont derrière moi, et je n'ai plus en face que le palais du gouvernement. Ne provoquons pas de scandale. La France, toujours généreuse, vous offre les mêmes conditions qu'avant la victoire. Je me réserve seulement, en en recueillant les fruits, d'y ajouter des indemnités pour les victimes de la guerre. J'ai l'honneur de vous demander une réponse immédiate.

« Recevez, monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération. — Le contre-amiral, etc.

« Baron Roussin. »

Le vicomte de Santarem chercha à éluder les nouvelles conditions, et l'amiral Roussin crut devoir les formuler d'une façon précise; elles consistaient : « dans l'annulation des sentences rendues contre des citoyens français; dans la fixation d'une indemnité pour chacun de

ceux d'entre eux qui avaient à se plaindre du gouvernement portugais ; dans la destitution du chef de la police du royaume ; dans une indemnité de huit cent mille francs au gouvernement français pour les frais de l'expédition ; dans l'affiche de ces faits sur les murs de toutes les rues où l'étudiant de l'université de Coïmbre avait été ignominieusement promené. A ces conditions, l'amiral Roussin ajoutait celle d'une indemnité à fixer contradictoirement pour dommages occasionnés au commerce français, et il déclarait propriété française les bâtiments portugais qui avaient amené leur pavillon sous le feu de son escadre. »

Le vicomte de Santarem répondit encore d'une manière si évasive, que l'amiral français lui écrivit le 13 :

« Monsieur le vicomte, vous me poussez à bout, et j'ai l'honneur de vous prévenir que cela ne peut vous réussir. Je m'en réfère à ma lettre de ce jour, et je vous confirme l'assurance que, si demain à midi je n'ai pas terminé la convention dont vous avez accepté les bases, je reprendrai les hostilités contre Lisbonne. J'attends Votre Excellence, ou la personne autorisée qu'elle désignera, aujourd'hui ou demain jusqu'à midi. Je la recevrai à mon bord et non ailleurs.

« J'ai l'honneur de vous exprimer l'assurance de ma haute considération, etc.

« Baron Roussin. »

Cette noble fermeté hâta la conclusion des négociations, et la flotte portugaise, en échange de laquelle l'infâme don Miguel refusa d'accorder la liberté à un certain nombre de prisonniers politiques, fut envoyée prisonnière à Brest.

Ainsi, malgré toutes ses précautions pour éviter prudemment la guerre, la France avait été forcée de recourir à l'emploi des armes, afin d'obtenir réparation d'un roi despote et sanguinaire ; et à peine semblait-elle voir le terme de ces hostilités, qu'il lui fallut les transporter au nord de l'Europe, pour défendre l'indépendance de la Belgique. A la nouvelle que l'armistice entre les Hollandais et les Belges était rompu, Léopold écrivit officiellement au roi des Français pour réclamer des secours, en invoquant le texte des protocoles, la garantie sacrée de neutralité promise à la Belgique par la conférence de Londres. Ce fut cette circonstance qui décida Casimir Périer à conserver son portefeuille, car elle lui offrait l'occasion de fortifier

sa position ministérielle. « Le roi de Hollande, disait-il, a dénoncé l'armistice et annoncé la reprise des hostilités contre les Belges, pour le soir 4 août, à neuf heures et demie. Ce matin, à cinq heures, le roi a reçu une lettre du roi des Belges, qui lui demande le secours d'une armée. Le roi, ayant reconnu l'indépendance du royaume de la Belgique et sa neutralité, de concert avec l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, et les circonstances étant pressantes, obtempère à la demande du roi des Belges. Il fera respecter les engagements pris d'un commun accord avec les grandes puissances. Dans de telles circonstances, le ministère reste; il attendra la réponse des Chambres au discours de la couronne. »

On avait si bien prévu ce conflit entre la Hollande et la Belgique, que le corps d'expédition française était prêt à marcher avec les divisions de guerre sur les frontières de la Belgique, et que l'avant-garde y pénétra dès le lendemain. L'armée, commandée par le maréchal Gérard, se composait de quarante mille hommes environ, braves et déterminés. De son côté, l'armée hollandaise, fortement organisée, s'avançait sur toute la frontière belge, avec l'espoir d'en finir dans une semaine. Les Belges ne leur opposaient aucune résistance. En vain le roi Léopold leur parlait un langage ferme et courageux, ils restaient sourds à sa voix et fuyaient éperdus. Bruxelles allait tomber au pouvoir du duc de Saxe-Weimar, et la Belgique rentrait à jamais sous le sceptre de Guillaume, lorsque le maréchal Gérard arriva à temps pour forcer le prince d'Orange à reprendre avec ses troupes le chemin de la Hollande; et le 15 août, le maréchal Soult annonça à la Chambre des députés « que l'armée française attendrait, pour évacuer la Belgique, que les questions pour lesquelles elle s'était mise en mouvement fussent décidées. » Toutefois nos troupes durent repasser la frontière, en vertu d'un protocole qui disait : « Les plénipotentiaires, considérant qu'une nouvelle suspension d'hostilités est indispensable à la réalisation d'un arrangement final entre la Hollande et la Belgique, mais qu'un armistice à terme serait plus conforme à l'état actuel des négociations qu'une suspension indéfinie, les plénipotentiaires ont résolu de proposer au gouvernement de S. M. le roi des Pays-Bas, et au gouvernement belge, l'établissement d'une suspension d'hostilités de six semaines : cette suspension d'hostilités sera placée sous la garantie des cinq puissances, et celle des

deux parties qui la violerait se trouvera en état d'hostilités avec lesdites puissances. Pendant la suspension d'hostilités, les troupes respectives resteront en deçà de la ligne qui les séparait avant la reprise des hostilités. Elles conserveront réciproquement une entière liberté de communications, et s'abstiendront de tout acte agressif et de toute mesure de laquelle pourraient résulter des préjudices pour la partie adverse. Cette même suspension d'hostilités sera mise à profit par les cinq puissances, afin d'amener entre la Hollande et la Belgique l'arrangement final qui fait l'objet de leurs vœux et de leurs efforts. »

La discussion de l'adresse, exclusivement réservée aux questions extérieures, fut orageuse et passionnée. Le ministère, vivement attaqué par l'opposition, défendit habilement sa politique. Au reproche d'avoir abandonné l'Italie à l'Autriche, le gouvernement répondit qu'il s'était opposé à l'intervention armée, mais qu'il n'avait pas cru devoir faire marcher des armées pour une vengeance; qu'il avait demandé et obtenu l'évacuation des États romains. Ensuite on accusait le ministère d'avoir livré la Belgique à l'Angleterre, parce que la France avait, comme la Hollande, obéi au protocole du 15 août, en rappelant une partie de ses troupes en deçà de la frontière. Pourquoi, sans profit, porter ombrage à l'Angleterre, qui s'était battue trente ans contre nous, pour nous empêcher de posséder Anvers et l'Escaut? Pourquoi donner à l'Europe un sujet de soupçons et d'alarmes, et violer notre propre principe de non-intervention? La question polonaise surtout servit de texte aux plus ardentes récriminations. « Dans les paroles touchantes de Votre Majesté sur les malheurs de la Pologne, disait l'adresse, la Chambre des députés aime à trouver une assurance qui lui est bien chère : la nationalité polonaise ne périra pas! » Il y avait ici contradiction, non dans les vœux, mais dans l'expression des vœux de la Chambre. Au commencement de l'adresse, elle demandait le désarmement « comme la plus douce conquête de la loyauté française, » et maintenant elle risquait sur la Pologne une phrase hardie, qui n'était rien moins qu'une provocation de guerre. Avec une connaissance plus profonde des faits, avec plus de réflexion, l'opposition n'aurait pas commis cette inconséquence. Le gouvernement, obéissant à une sympathie plus raisonnée pour la Pologne, avait essayé d'une intervention pacifique auprès de l'empereur Nicolas; mais l'autocrate avait absolument repoussé les tentatives de

M. de Mortemart. L'Autriche et la Prusse avaient également rejeté la médiation de la France. M. de Talleyrand, enfin, présenta une note au cabinet de Saint-James en faveur de la Pologne, et ne fut pas plus heureux dans ses démarches. Le refus de lord Palmerston était conçu en ces termes, qu'il est utile de rappeler : « Le soussigné, en réponse à la note que lui a présentée l'ambassadeur de France, à l'effet d'engager le gouvernement britannique à intervenir, de concert avec la France, dans les affaires de Pologne, par une médiation qui aurait pour but d'arrêter l'effusion du sang, et de procurer à la Pologne une existence politique et nationale, a l'honneur d'informer S. Ex. le prince de Talleyrand que, malgré tous les désirs que pourrait avoir le roi de la Grande-Bretagne de concourir avec le roi des Français à toute démarche qui pourrait consolider la paix en Europe, surtout à celle qui aurait pour effet de faire cesser la guerre d'extermination dont la Pologne est aujourd'hui le théâtre, Sa Majesté se voit forcée de déclarer :

« Qu'une médiation tout officieuse, vu l'état actuel des événements, ne pourrait pas manquer d'être refusée par la Russie, d'autant plus que le cabinet de Saint-Pétersbourg vient de rejeter les offres de ce genre qui lui ont été faites par la France; que par conséquent l'intervention des deux cours, pour être effective, devrait avoir lieu de manière à être appuyée en cas de refus.

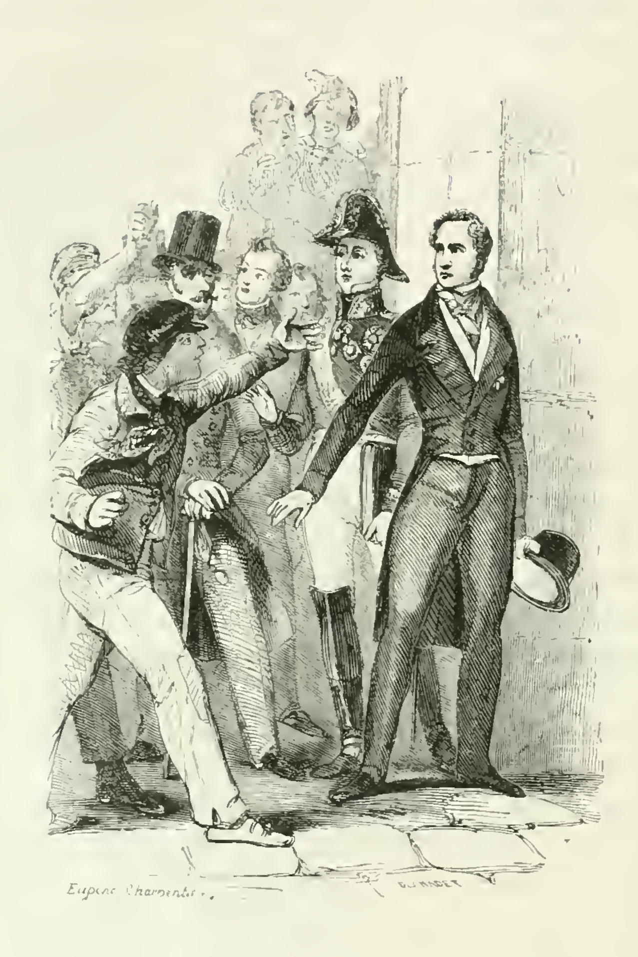
« Le roi d'Angleterre ne croit devoir adopter aucunement cette dernière alternative; l'influence que peut avoir la guerre sur la tranquillité des autres Etats n'est pas telle qu'elle doive nécessiter ces démarches, et les relations franches et amicales qui existent entre la cour de Saint-Pétersbourg et Sa Majesté ne lui permettent pas de les entreprendre. Sa Majesté Britannique se voit donc forcée de décliner la proposition que vient de lui transmettre S. Exc. le prince de Talleyrand par sa note du 20 juin, jugeant que le temps n'est pas encore venu de pouvoir l'entreprendre avec succès contre le gré d'un souverain dont les droits sont incontestables.

« Pourtant Sa Majesté charge le soussigné de témoigner à S. Exc. l'ambassadeur de France combien son cœur souffre de voir tous les ravages qui ont lieu en Pologne, et de lui assurer qu'elle fera tout ce que ses relations amicales avec la Russie lui permettront pour y mettre fin, et que déjà des instructions ont été données à l'ambassadeur de

Sa Majesté à Saint-Pétersbourg, pour déclarer qu'elle tiendra à ce que l'existence politique de la Pologne, établie en 1815, ainsi que ses institutions nationales, lui soient conservées.

« *Signé* : PALMERSTON. »

M. de Talleyrand, bien loin de compter sur une pareille réponse, s'était empressé d'annoncer au cabinet du Palais-Royal que l'on négociait en faveur de la Pologne. Abusé par cette nouvelle, le comte Sébastiani la communiqua à l'ambassade polonaise, qui expédia immédiatement un courrier à Varsovie avec des instructions analogues. Le refus de l'Angleterre détruisit toutes les illusions et exposa le ministère du 13 mars à de sanglants reproches. La Pologne était donc livrée à ses propres forces. La lutte, désormais concentrée à Varsovie, fut terrible, désespérée; l'agonie de la Pologne, sublime et digne de pitié; mais la prise de Varsovie donnait un triste démenti à l'absurde adresse des députés sur l'*assurance* que la nationalité polonaise ne périrait pas. « Varsovie est prise! les Polonais ont fait leur soumission ! » Ce cri lamentable retentit dans tous les cœurs français. Ce fut pour le plus grand nombre un sujet de tristesse et de regrets; pour les autres, un prétexte d'émeutes; et Paris offrit soudain le spectacle de la terreur, de la colère et du désordre. Le 16 septembre, dès huit heures, le jardin du Palais-Royal est envahi par une foule effervescente; quelques jeunes gens, portant un crêpe au bras, montent sur des chaises, excitent les citoyens à la révolte et lancent des imprécations contre les ministres. Des rixes sanglantes, des boutiques d'armuriers pillées, des barricades essayées, rappellent les journées de décembre. Le pouvoir n'était pas sans inquiétude sur les résultats de cette crise, d'autant plus dangereuse que, tout en faisant leur devoir, la garde nationale et la troupe de ligne partageaient les sentiments de la population à l'égard de la Pologne. L'indignation des masses s'adressait surtout aux ministres, et MM. Sébastiani et Casimir Périer faillirent en être victimes. Comme ils se rendaient dans la même voiture chez le garde des sceaux, pour se concerter avec lui sur les réponses à faire, ce jour-là, à la Chambre des députés, ils furent reconnus sur la place Vendôme et poursuivis avec des clameurs menaçantes. Arrivés devant l'hôtel de la chancellerie, les deux ministres s'élancèrent hors de la voiture et en imposèrent à la multitude par l'énergie de leurs paroles et la fermeté de leur attitude. D'autres



épreuves attendaient MM. Sébastiani et Casimir Périer. Des agitations de la rue, ils allaient passer aux interpellations de la tribune; car la stupeur n'était pas moins grande à la Chambre que dans le pays. A peine les ministres furent-ils assis à leur banc, que M. Mauguin demanda des explications sur ce terrible événement. M. Sébastiani se déclara prêt à les donner, et l'on renvoya la discussion au surlendemain.

Cependant l'irritation des esprits continuait, et la capitale était en proie aux plus vives inquiétudes. M. Vivien avait été remplacé

à la préfecture de police par M. Saulnier, créature de M. Casimir Périer; et M. Gisquet avait succédé à M. Billig au secrétariat général de la préfecture. Le Palais-Royal s'était entendu avec le maréchal Lobau sur les moyens de répression les plus énergiques, et de ce côté, du moins, le pouvoir fut assuré de dominer l'émeute. Les véritables dangers, pour le ministère, n'existaient qu'à la Chambre, où l'opposition espérait l'écraser sous le poids de ses accusations. Le 19 septembre, M. Mauguin renouvela ses interpellations, et M. Sébastiani se renferma dans son système de justifications ordinaires touchant la politique française adoptée pour la Belgique et l'Italie. M. Casimir Périer, avec l'acrimonie qui lui était habituelle, mais avec un talent réel, résuma la discussion sur la Pologne. « Au milieu des sentiments douloureux qui agitent la France sur les malheurs de la Pologne, dit-il, tous les bons citoyens n'ont pas oublié aussi le pays, et ne voudront pas réparer les malheurs de la Pologne par les malheurs de la France. » — M. *Thiers.* « Très-bien! très-bien! » — « On a parlé de danger pour vos délibérations, ajoutait le président du conseil : n'y croyez pas, messieurs; le gouvernement est chargé de les défendre; vous êtes sous la protection de l'armée, de la garde nationale, qui, en criant *vive la Pologne!* crient aussi *vive le roi!* » — Une voix au centre : « *Vive le roi! vive la France!* » — M. Casimir Périer avec plus de force : « *Vive le roi! vive la France!* Au milieu de tous les cris factieux que nous entendons, et que nous saurons réprimer, il n'est pas possible de s'y tromper. Ceux qui crient dans ce moment *vive la France!* en criant *à bas le gouvernement du roi!* en criant *à bas l'autorité des lois!* ceux-là, dis-je, ne sont ni les amis de la Pologne, ni les amis de leur pays. Délibérez tranquillement, messieurs; le gouvernement s'est chargé de veiller à votre sûreté et à votre tranquillité; comptez sur lui. » A ces paroles irritantes, M. Mauguin répondit ironiquement : « Messieurs, si nous voulons rétablir le calme dans le sein de la population, commençons d'abord par le conserver dans cette assemblée. » Ainsi s'envenimaient les débats, éternelles redites de l'adresse sur les grandeurs traditionnelles de la Pologne, sur l'Italie classique. Après MM. Lamarque et Mauguin, M. Thiers, à travers quelques arguments inattendus, avait, dans un long discours, jeté des erreurs historiques sans donner une nouvelle face à la discussion. M. Guizot, en expliquant le système ministériel, déclara que le

cabinet devait prendre l'offensive au lieu de garder la défensive : « Je viens, dit-il, attaquer la politique, les idées, les intentions des actes de ses adversaires, qui sont les nôtres. » Et, reprochant à l'opposition d'avoir partout perdu les affaires, même celles de la révolution de Juillet en Belgique, en Espagne, en Italie, en Pologne, il ajoutait : « La question révolutionnaire, qui domine en ce moment en Europe, nous commandait réserve et prudence. On parle d'une lutte entre l'absolutisme et la liberté, entre le despotisme et le régime constitutionnel. Cette lutte existe, il est vrai ; mais il est une autre lutte encore, et elle a lieu entre l'ordre et l'anarchie, entre l'esprit social et l'esprit anti-social, entre les principes, les passions, les intérêts désorganisateurs, et les principes, les passions, les intérêts conservateurs. Ces deux luttes, messieurs, sont simultanées en Europe. Eh bien ! par une de ces bonnes fortunes qui arrivent rarement dans la vie des peuples, la France se trouve placée dans la plus heureuse position pour tirer avantage de ces deux luttes. Vouée par ses sentiments, par ses vœux, par sa volonté à la cause constitutionnelle, la France, dont la révolution est accomplie, est naturellement appelée à se porter le patron de la cause de l'ordre comme de la cause de la liberté. Messieurs, le seul obstacle que la France rencontre dans l'accomplissement de cette mission, c'est le parti dont je viens d'examiner la conduite. Je sais qu'il y a du bien dans ce parti; mais aujourd'hui, tel qu'il est, le mal domine; il est lié à la cause des mauvaises passions, des mauvais sentiments, des mauvais intérêts, plus qu'à celle du bien, de la liberté et de l'ordre. Voilà pourquoi son influence est toujours si constamment fatale; voilà pourquoi il a été funeste à la Pologne et à l'Italie. Messieurs, que les peuples étrangers le sachent bien, de ce parti-là ne leur viendra ni l'affranchissement, ni la liberté, ni tout ce qui la garantit. Ce parti leur promet ce qu'il ne peut leur donner. Il les flatte et il les perd. » L'opposition, ainsi attaquée, fut défendue par M. Odilon Barrot avec mesure et gravité. M. Casimir Périer vint ensuite demander à la majorité un vote de confiance, et la Chambre, sur une proposition formulée par M. Guizot, déclara que, « satisfaite des explications données par MM. les ministres, elle se confiait à leur sollicitude pour la dignité extérieure du pays. »

Pendant le cours de ces discussions, l'effervescence de la popula-

tion grandissait chaque jour, et l'émeute courait les rues. Dans la séance du 16 septembre, M. Sébastiani avait jeté du haut de la tribune ces paroles cruelles : « *L'ordre règne à Varsovie.* » Puis, dans la séance du 19, il avait dit aussi maladroitement : « Nous aurons la paix avec l'Europe si nous savons être sages! » Il n'en fallut pas davantage pour alimenter la haine des partis. Les journaux donnèrent à ces tristes expressions une interprétation odieuse, et le peuple, prompt à saisir ce prétexte de désordre, se rua terrible et menaçant autour du palais Bourbon. Casimir Périer avait déployé des forces imposantes; mais des rixes n'en eurent pas moins lieu, et plusieurs députés, malheureusement mêlés à la multitude, se virent en butte à des injures, à des brutalités. Des plaintes retentirent à la tribune et ajoutèrent à l'animosité de la discussion. Le ministère et l'opposition s'accusèrent réciproquement de provoquer les émeutes, et, malgré la demande d'une enquête, l'ordre du jour fut voté.

Du reste, ces turbulences populaires étaient, pour ainsi dire, passées à l'état chronique depuis la révolution de Juillet. Il régnait toujours dans Paris une agitation sourde sans cause et sans but; à chaque moment, la lutte recommençait entre la multitude et l'autorité. Du moindre prétexte surgissait la sédition. Le dernier anniversaire de la prise de la Bastille avait donné lieu à des scènes déplorables. Tout prolongeait l'anarchie et le malaise du pays. L'esprit de désordre se révélait jusque dans les pompes religieuses, et l'émeute troublait même le silence des tombeaux de ses clameurs sauvages et impies. Depuis qu'une ordonnance [1] avait rendu le Panthéon à la sépulture des grands hommes, les républicains avaient la manie des apothéoses, et les solennités mortuaires étaient l'occasion de conflits

[1] *Ordonnance du Roi.*

« Considérant qu'il est de la justice nationale et de l'honneur de la France que les grands hommes, qui ont bien mérité de la patrie en contribuant à son bonheur ou à sa gloire, reçoivent après leur mort un témoignage éclatant de l'estime et de la reconnaissance publique; considérant que, pour atteindre ce but, les lois qui avaient affecté le Panthéon à une semblable destination doivent être remises en vigueur, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : Art. 1er. L Panthéon sera rendu à sa destination primitive et legale; l'inscription : *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante*, sera établie sur le fronton. Les restes des grands hommes qui auront bien mérité de la patrie y seront déposés. Art. 2. Il sera pris des mesures pour déterminer à quelles conditions et dans quelles formes ce témoignage de la reconnaissance nationale sera décerné au nom de la patrie. Une commission sera immédiatement chargée de préparer un projet de loi à cet effet. »

étranges. Les funérailles de Benjamin Constant (décembre 1830) firent éclater ce fanatisme pour les morts illustres. C'était un homme d'un esprit supérieur, possédant ces heureuses qualités qui gagnent les cœurs. Avec des passions aussi ardentes que ses opinions, il était sceptique et tolérant. Il mourut dans la misère la plus triste, et sa mort répandit le deuil dans la capitale. Son convoi fut digne de lui et brilla de tout le luxe de la popularité; la nation entière s'y trouva représentée par les sommités politiques, littéraires, scientifiques et industrielles, par l'armée, la garde nationale et la jeunesse des écoles. Au sortir de l'église, on voulut con-



duire le cercueil au Panthéon, et il fallut l'intervention de l'autorité pour rétablir l'ordre et protéger la marche du corbillard jusqu'au cimetière. Les funérailles du conventionnel Grégoire furent encore un sujet de tumulte. La liberté de la presse, dégénérée en licence, prolongeait cette fermentation, ce malaise moral, qui se manifestaient à la surface de la société; et naturellement l'action incessante des doctrines subversives s'étendait dans toute la province. Néanmoins, le nord, le centre et l'est de la France étaient dévoués à

l'œuvre du 9 août, tandis que la Vendée et la Bretagne renfermaient de vieux ferments de haine. La résistance commença par les réfractaires, très-nombreux dans l'ouest, et qui échappaient aux poursuites rigoureuses en courant s'abriter dans le Marais et le Bocage. Trop illusionné sur l'esprit actuel de la Vendée, chez laquelle le mercantilisme avait refroidi l'enthousiasme, la foi et l'amour, le parti légitimiste espérait donner le premier signal de la révolte dans les départements de l'ouest. A cet effet, il s'efforçait de réveiller, par la correspondance, les traditions de cette antique fidélité qui enfanta tant de prodiges d'héroïsme, et conspirait presque ouvertement la ruine du gouvernement. Tout semblait préparé, et même le bruit se répandait de l'arrivée prochaine de la duchesse de Berry. Le 4 juin, Montpellier fut le théâtre d'une lutte entre le parti carliste et les patriotes, et le sang coula. Le 18 juillet eut lieu une nouvelle collision, qui amena le massacre et le pillage dans la maison du marquis de Montcalm. A Tarascon, ces scènes déplorables se répétèrent; à Nîmes et à Marseille, le conflit s'engagea entre les catholiques et les protestants.

Cette agitation continuelle des esprits remplissait de joie et d'espérance la dynastie déchue, et tenait toujours éveillée l'attention du pouvoir. Dans ces circonstances, la duchesse de Berry résolut de quitter l'Écosse et de venir se mettre elle-même à la tête des partisans de son fils. Elle se dirigea donc vers la Hollande, arriva à Mayence, et gagna Gênes, après avoir traversé le Tyrol et Milan. Le roi de Sardaigne la toléra dans ses États, jusqu'au jour où, prévenu par le consul français, le cabinet du Palais-Royal se plaignit des témoignages d'une pareille sympathie. De là, Marie-Caroline se rendit dans les États du duc de Modène, qui affecta de lui offrir une brillante hospitalité dans son palais de Massa, situé à une lieue de la mer.

Pendant que les légitimistes se disposaient à une levée de boucliers, il se formait aussi quelques intrigues napoléoniennes, toutefois peu redoutables. Depuis que les relations de la France et de l'Autriche s'étaient refroidies et que les hostilités semblaient imminentes, le cabinet de Vienne se préoccupait davantage de la destinée du duc de Reichstadt. Lors des troubles qui éclatèrent dans les légations, les fils de la duchesse de Saint-Leu avaient pris part à la révolte contre le pape, rêvant l'unité de l'Italie avec un d'entre eux

pour roi. L'un des deux succomba aux fatigues de la campagne et à la fièvre pestilentielle des États de Rome; l'autre dut son salut au courage et au dévouement de sa mère, et surtout à l'intervention du cardinal Fesch. La duchesse de Saint-Leu vint à Paris, et écrivit à Louis-Philippe sur quelques réclamations d'argent et pour expliquer son voyage, tandis que son fils, Louis Bonaparte, fort jeune alors, sollicitait du roi l'honneur de servir dans les rangs de l'armée française. Le conseil des ministres décida que Casimir Périer se rendrait auprès de la duchesse pour lui faire connaître le danger de sa présence à Paris et l'urgence de son éloignement. « Le roi la pria de se souvenir que lui-même avait erré pauvre et émigré. » La duchesse de Saint-Leu partit pour Londres, puis revint encore traverser la France pour aller à son château d'Arenenberg. Son fils perdit le souvenir de cette hospitalité protectrice et se jeta dans les conspirations. Au milieu de cette lutte sourde et incessante des partis, la royauté de Juillet était soupçonnée de vouloir restituer la couronne au duc de Bordeaux; on répétait souvent que Louis-Philippe ne prenait point possession des Tuileries, parce qu'il se considérait encore comme duc d'Orléans. « Jamais, disait-on, à la face de l'Europe, il n'oserait habiter les appartements de ses aînés, acceptation complète et presque matérielle du titre de roi. Bonaparte l'avait bien pu premier consul; et telle était la position du nouveau prince, qu'il ne l'oserait pas, parce que des engagements secrets l'unissaient à ses parents et aux cabinets étrangers. » Au moment où s'agitaient les carlistes avec l'assurance de l'impunité, il eût été impolitique de donner de la consistance à de pareilles suppositions en persistant à rester au Palais-Royal. En outre, dans ces temps d'exaltation et de désordre, ce n'était pas un séjour suffisamment protégé contre des tentatives coupables. On songea donc à restaurer les Tuileries, sous l'intelligente direction du roi, qui se décidait à quitter la demeure de ses aïeux, où s'étaient écoulées les années les plus calmes, les plus heureuses de sa vie. En prévision de dangers possibles, on modifia le jardin de Le Nôtre, pour dessiner, devant le palais, des parterres entourés d'une ceinture de fossés, qu'on dissimula par des bouquets de lilas.

L'installation de Louis-Philippe au château des Tuileries consacrait, pour ainsi dire, la légitimité de son avénement. L'abolition de l'hérédité de la pairie et la proscription légale de la race des Bour-

bons aînés allaient, — en achevant de compromettre le roi avec la dynastie déchue, — imposer silence à tous ces ridicules soupçons qui planaient sur sa tête. L'opinion publique réclamait avec force, avec emportement, la révision de l'article 23 de la Charte, relatif à la constitution de la pairie. Casimir Périer vint donc présenter à la Chambre des députés un projet de loi à ce sujet. Une commission fut chargée de l'examiner, et le 19 septembre, M. Bérenger lut un rapport où la question était envisagée sous ses différentes faces. La Chambre des pairs était dépouillée de son autorité morale, de son prestige, et la haine qu'on lui portait se révéla dans toute son énergie à l'occasion d'une pétition qui demandait la révision du procès du maréchal Ney. En vain, pour réhabiliter la Chambre des pairs dans l'esprit de la nation, M. de Sémonville avait arrangé un petit drame tout belli-



M. de Semonville.

queux, en parant la salle des séances avec les drapeaux conquis par les hommes de l'Empire sur les ennemis de la France, et cachés jusqu'alors dans un secret et inviolable asile. Le jour de cette exhumation théâtrale, le fils aîné du roi était à son banc de pair. « Prince, lui dit le grand référendaire, à vous appartient désormais le droit de tirer le premier votre noble épée pour défendre ces trophées, ou pour en conquérir de nouveaux si l'honneur national vous

y conviait. » Le duc d'Orléans répondit avec infiniment de convenance et de présence d'esprit : « Messieurs, je suis heureux de remercier l'orateur qui descend de cette tribune de la confiance qu'il vient de témoigner dans mon patriotisme et dans le dévouement avec lequel je défendrai toujours cet honneur national qui n'est pas moins cher au pays que la liberté. Je n'aurai pas besoin, pour me rappeler tous mes devoirs envers la patrie, de la vue de ces trophées, monuments impérissables des victoires de nos armées, et gages assurés des succès qui les attendent encore si nous sommes forcés de combattre pour la cause de nos institutions et de notre indépendance, ou pour le soutien de nos intérêts et de nos sympathies nationales. La France me verrait toujours où elle ferait un appel à ses enfants, y répondre le premier, à la tête de cette jeunesse dont je suis fier d'être le contemporain, et qui réaliserait, j'en suis sûr, l'espoir que la patrie a placé en elle pour le maintien de sa gloire et de sa grandeur. Puissent ces drapeaux conquis par plusieurs de ceux qui m'écoutent, et sauvés par la patriotique sollicitude de votre grand référendaire, rappeler à tous, au dedans et au dehors, de quels efforts la France est capable sous les couleurs que la nation a si glorieusement reconquises, et dont je serai toujours, après le roi, le plus ferme soutien et le plus zélé défenseur. » Cette scène touchante fut tournée en ridicule par un peuple moqueur et ennemi de toute aristocratie, et la pairie plus déconsidérée, plus impuissante, plus menacée que jamais dans son principe de transmission. C'est dans cet état de choses que M. Bérenger communiqua son rapport au parlement; il disait : « Dans le sein de votre commission a été agitée la grande question de l'hérédité. Cette question, messieurs, a été résolue à la majorité d'une seule voix; c'est vous dire, si vous n'en étiez déjà pénétrés, combien elle est grave et épineuse; c'est vous faire pressentir aussi le droit qu'a dû réclamer la minorité de faire connaître à la Chambre les motifs de son dissentiment. Je fais moi-même partie de cette minorité; dans un moment où il est si difficile que chacun avoue hautement ses opinions et en accepte la responsabilité, je n'aurais pas accepté la tâche si honorable que la commission a bien voulu me confier, s'il m'eût été interdit de faire connaître la mienne. L'hérédité de la pairie doit être en quelque sorte le corollaire de l'hérédité de la couronne; elles se protégent mutuellement. Qui oserait méconnaître

le danger d'isoler cette royauté héréditaire au milieu d'institutions qui n'ont rien de commun avec son principe; de l'exposer aux envahissements d'une démocratie inquiète et jalouse sans qu'elle puisse s'appuyer sur un pouvoir sympathique avec elle, intéressé à la soutenir, et qui la défende à la fois de ses ennemis et d'elle-même? Ah! ils sont bien forts les partisans de l'hérédité, lorsqu'à l'appui de leurs craintes ils peuvent citer les imprudents aveux de quelques organes d'une opinion ardente, lesquels n'ont pas dissimulé que pour eux l'abolition de l'hérédité de la pairie était un moyen de parvenir à l'abolition du trône! » Le rapporteur conclut, au nom de la commission, en développant un système mixte qui créait la pairie viagère, à la condition de certaines limites imposées à la royauté dans les choix. Les débats s'ouvrirent le 30 septembre. MM. Thiers, Guizot, Berryer, Kératry, Royer-Collard, Jars, défendirent le principe de l'hérédité. La discussion fut longue, passionnée, brillante, et la Chambre des députés vota, à la majorité de 386 voix contre 40, l'abolition de l'hérédité de la pairie, avec le système de la nomination des pairs par le roi sur une liste légale de notables et de fonctionnaires (18 octobre). Il s'agissait maintenant de faire passer ce projet à la Chambre des pairs. D'après un état fourni par M. de Sémonville, on ne devait pas espérer plus de 70 voix pour le projet. La situation était embarrassante. Le ministère tourna la difficulté en déplaçant la majorité par la nomination de 36 nouveaux pairs. Ce fut l'objet d'une vive opposition à la Chambre et dans la presse; toutefois, la loi fut votée sans modification au palais du Luxembourg, à une majorité de 34 voix. Treize pairs, parmi lesquels M. de Fitz-James, se hâtèrent d'envoyer leur démission.

Ce suicide de la pairie ne satisfit pas encore les exigences du libéralisme. On se rappelle que M. Baude avait proposé le bannissement perpétuel de tous les membres de la branche aînée des Bourbons. Le colonel de Bricqueville, reproduisant cette proposition, demanda que cette loi eût pour sanction la peine de mort, et que la vente des biens appartenant à la famille proscrite fût rendue obligatoire dans un laps de temps déterminé. En émettant un vœu aussi cruel, le parti révolutionnaire n'avait pour but que de mettre une barrière désormais infranchissable entre la dynastie régnante et la dynastie déchue. Louis-Philippe le devinait bien, et s'affligeait de cet excès de méfiance

qui s'attaquait à ses sentiments d'humanité. Néanmoins, cette loi de proscription, inutile et en dehors des mœurs actuelles, parut si impolitique, que la Chambre en écarta toute pénalité et la vota, comme la consécration de la légitimité de la monarchie de 1830. Dans le cours des débats, M. Berryer avait demandé l'abrogation de la loi portée en 1816 contre Napoléon et sa famille, bannis aussi à perpétuité; on n'abrogea de cette loi que la sanction pénale qu'y avaient attachée des hommes proscrits eux-mêmes depuis; et, par un étrange esprit de contradiction, alors qu'on maintenait la proscription de la famille de Napoléon, on exaltait les souvenirs des Cent-Jours; on proposait de reconnaître toutes les décorations et tous les grades accordés à cette époque [1]; enfin, l'on exprimait le désir que le roi négociât pour ramener de Sainte-Hélène les cendres du grand homme et les porter au Panthéon.

Sur ces entrefaites, une question fondamentale, en mettant plus que jamais en jeu les passions les plus hostiles à la royauté, vint ajouter aux difficultés parlementaires soulevées par la discussion de la loi sur l'hérédité de la pairie; nous voulons parler de la loi sur la liste civile. Ce débat entraînait plusieurs questions secondaires.

D'abord quelle serait l'importance de l'allocation prélevée sur le trésor? Sous le ministère de M. Laffitte, on avait composé une liste qui fixait à vingt millions les dépenses obligées du roi, d'après un état présenté par le prince lui-même. M. Laffitte en parut surpris. M. Dupont (de l'Eure) se récria; à la Chambre, une forte opposition se manifesta également, et, dans l'état d'irritation où se trouvaient les esprits, on attendit prudemment des circonstances plus favorables pour insister sur le chiffre de la liste civile. Casimir Périer présenta donc un nouveau projet et laissa le chiffre en blanc; mais il eut soin de ne pas laisser ignorer les prétentions de la cour ainsi résumées : une liste civile de 18 millions, 4 millions de revenus en terres et en forêts, 2 millions 594,912 francs d'apanage, le domaine privé, et, comme dotation immobilière, le Louvre, les Tuileries, l'Élysée-Bourbon, les châteaux, maisons, bâtiments, manufactures, terres, prés, corps de ferme, bois et forêts, composant les domaines de Versailles, Marly, Meudon, Saint-Cloud, Saint-Germain, Fontai-

[1] Loi votée à la Chambre des députés le 17 septembre, à la Chambre des pairs le 15 octobre.

nebleau, Compiègne, Pau; la manufacture de Sèvres, celles des Gobelins et de Beauvais; le bois de Boulogne, le bois de Vincennes, la forêt de Sénart; plus une riche dotation mobilière comprenant diamants, perles, pierreries, statues, tableaux, pierres gravées, musées, bibliothèques et autres monuments des arts.

Venait ensuite la question des apanages.

L'apanage d'Orléans était devenu, sous la Restauration, la dotation la plus opulente de l'Europe. Or, on se demandait s'il n'y avait pas justice à déduire un revenu aussi considérable sur le chiffre de la liste civile. En outre, les biens personnels du roi ne devaient-ils pas retourner à la couronne, selon les coutumes monarchiques? Ces deux questions étaient graves à résoudre.

Un fait à l'honneur du roi actuel, c'est que, duc d'Orléans, il avait converti son apanage en immeubles. La succession de son père, composée de 112 millions pendant la révolution, était alors grevée de 74 millions de dettes. Tous les biens furent vendus, moins 10 millions retrouvés en 1814, et sur lesquels il restait 35 millions de dettes à payer. Si obérée qu'elle fût, le prince accepta la succession paternelle sous bénéfice d'inventaire, et racheta les biens mis aux enchères; puis, à l'aide de prélèvements annuels sur les revenus de son apanage, il parvint à payer entièrement les dettes de Philippe-Égalité. Dès lors était-il rationnel qu'un patrimoine si difficilement réédifié par l'habile gestion du prince fût dévolu à la couronne, comme on l'avait vu à toutes les époques? L'avénement de Louis-Philippe avait eu lieu dans des circonstances si exceptionnelles, que la rigueur du droit eût été une véritable injustice. Le vœu de la nation, et non l'ordre de succession, avait seul appelé le prince au trône. Dans ces jours d'instabilité, où l'aveugle colère du peuple pouvait briser son œuvre de la veille, comment admettre cette imprévoyance du lendemain chez un roi dont le trône n'était point fondé sur le principe d'inviolabilité? Ainsi, puisqu'il y avait établissement nouveau, la dotation devait être une chose nouvelle, et la Chambre, libre d'exercer son omnipotence sur le chiffre de la liste civile, n'avait pas le droit de dépouiller, malgré lui, Louis-Philippe de ses biens personnels. En un mot, il y avait nécessité du domaine de la couronne et du domaine privé du roi; mais les apanages d'Orléans, au lieu de retourner à la couronne, revenaient au prince royal. Quant

à ses biens personnels, le roi les avait cédés à ses enfants par un acte daté du 6 août 1830, en s'en réservant l'usufruit.

La commission adopta les bases du projet; seulement le chiffre désiré par la cour fut réduit à 12 ou à 14 millions, et M. de Schonen présenta le rapport à la Chambre. Ceux qui penchaient pour le chiffre le plus faible s'appuyaient sur la nécessité des économies et d'en donner l'exemple du sommet de l'édifice social. Sans doute une grandeur sans faste convient mieux aujourd'hui à un roi citoyen, qui place sa force et sa gloire dans l'amour du peuple; mais est-ce dans l'intérêt de la royauté qu'on doit stipuler une liste civile imposante? La dotation royale n'est-elle pas destinée à soutenir et encourager une foule d'arts et d'industries que le morcellement des fortunes particulières laisserait sans appui? Les voyages du roi et du prince royal, qui se font à leurs frais maintenant, ne constituent-ils pas des dépenses d'un intérêt national? « Jadis les rois s'enfermaient avec le petit nombre de leurs leudes, de leurs fidèles, dans l'intérieur de leurs châteaux. La royauté populaire de Juillet ouvre ses salons à tous les citoyens. Le roi est en quelque sorte l'hôte de la nation. » Enfin, le roi et la reine ont encore d'autres devoirs à remplir; ils doivent être une providence pour toutes les infortunes publiques et privées. Ce n'est donc pas prodiguer l'argent des citoyens que de donner à la royauté le moyen d'accomplir sa haute et généreuse mission. Quoi qu'il en soit, le projet de la commission fut attaqué, notamment par les pamphlets de M. de Cormenin, écrivain plein de talent et d'énergie, esprit mordant, analytique, et habile dans l'énumération. « Dix-huit millions! s'écriait-il, c'est la cinquantième partie du budget ordinaire de la France. C'est ce que produit la contribution foncière des trois départements les plus peuplés, les plus riches, les plus industrieux du royaume, la Seine, la Seine-Inférieure et le Nord; c'est ce que payent à l'État, pour leur impôt foncier, dix-huit autres départements. Dix-huit millions! c'est quatre fois plus d'argent que n'en versent dans les coffres de l'État le Calaisis, le Boulonnais et l'Artois, peuplés de six cent quarante mille habitants, pour leurs contributions directes de toute espèce pendant le cours d'une année. Dix-huit millions! c'est presque trois fois plus que ne rapporte au gouvernement l'impôt sur le sel, si onéreux, si accablant pour le pauvre; c'est environ le double du gain immoral que le



M. de Cormenin.

ministère fait sur la loterie; c'est la moitié de ce que produisent le monopole et la vente du tabac, si contraires à la liberté de l'agriculture, si odieux à nos départements. Dix-huit millions! c'est la moitié de ce qu'on alloue pour nos routes, nos ponts, nos ports, nos canaux, dont l'entretien donne du travail et du pain à plus de quinze mille personnes. C'est neuf fois plus que ne s'élève tout le budget de l'instruction publique avec ses encouragements pour l'instruction primaire, ses subventions pour les colléges et ses dépenses de bourses royales. C'est presque le double de ce que coûte notre ministère des affaires étrangères, avec ses trente ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, avec ses cinquante secrétaires d'ambassade et de légation, avec ses cent cinquante consuls généraux, consuls, vice-consuls, drogmans et agents consulaires, avec ses quatre-vingt-dix chefs de division, chefs de bureau, sous-chefs, employés, commis, traducteurs, gens de service; tous si bien payés, que le prince de Talleyrand reçoit plus de deux cent mille francs pour consentir à l'humiliation de la France, et M. Mignet vingt mille francs pour enregistrer, comme historiographe, ces méfaits de la diplomatie. Dix-huit millions! c'est la solde d'une armée de cinquante-cinq mille hommes, officiers de tous grades, sous-officiers, caporaux et soldats. C'est de

quoi fournir chaque année du travail et du pain à soixante et un mille six cent quarante-trois ouvriers de nos campagnes, auxquels on donne quinze sous pour treize heures de chacune de leurs fatigantes et laborieuses journées. C'est enfin un tiers de plus que ne coûte à la France le personnel de toute l'administration de la justice. »

Ces pamphlets produisirent une impression profonde sur le peuple et les pouvoirs. La Chambre, préoccupée du soin de sa popularité, était prévenue contre le projet de la liste civile. La discussion générale fut longue, opiniâtre, pleine d'acrimonie et offensante pour la dignité royale. « Si le luxe est banni des palais du roi, avait dit étourdiment M. de Montalivet, il le sera bientôt des maisons de ses sujets. » Ce mot de *sujets* souleva une tempête effroyable. — « *M. Marchal.* Il n'y a pas de sujets en France! — *M. Dupin aîné.* Il y a un roi cependant. — *M. Clerc-Lassalle.* Il n'y a pas de sujets! à l'ordre! à l'ordre! — *Une foule de voix aux extrémités.* A l'ordre! à l'ordre! — *M. Marchal* dominant le bruit. Les hommes qui font des rois ne sont pas des sujets; à l'ordre! (*Confusion extrême.*) — *M. de Montalivet.* Messieurs, je ne comprends pas la valeur de l'interruption. — *M. de Ludre.* Il n'y a que des citoyens en France! — *M. de Montalivet* reprenant les feuillets de son discours. Si le luxe est banni des palais du roi, il le sera bientôt des maisons de ses sujets. (Nouvelle et plus violente interruption aux extrémités.) — *M. de Laboissière.* C'est une insulte à la Chambre et à la nation! — *A droite et à gauche* avec force. Il n'y a pas de sujets! il n'y a pas de sujets! à l'ordre! à l'ordre! — *M. le président.* Comme je ne puis entendre dans un sens contraire à la Charte l'expression dont l'orateur s'est servi, je ne dois pas le rappeler à l'ordre. — *M. Marchal.* Nous protestons contre cette dénomination de sujets. — *M. Thierry-Poux.* Allez en Espagne chercher des sujets. — *M. d'Hérambault.* Encore si cela échappait à l'improvisation! — *M. Demarçay.* C'est un mot à rétracter et non à expliquer. — *M. Cabet.* A l'ordre! à l'ordre! — *M. Beauséjour.* Nous ne voulons pas être sujets! — *M. Clerc-Lassalle.* Rappelez donc l'orateur à l'ordre, monsieur le président. — *M. le président.* Silence, messieurs; respectez la Chambre, respectez sa dignité. — *M. Marchal.* A l'ordre l'Excellence! à l'ordre l'Excellence! — *M. Cabet.* C'est Charles X qui avait des sujets. (Le tumulte est à son comble.) — *M. le président.* Si le calme ne se rétablit pas, je serai obligé de suspendre la séance. —

*A droite.* Eh bien! suspendez. — *M. de Ludre.* Il n'y a pas plus de sujets qu'il n'y a de monseigneurs. — *M. le président.* Si le calme ne se rétablit pas, je serai obligé de me couvrir. — *A droite.* Eh bien, couvrez-vous! — *M. Thierry-Poux.* Couvrez-vous, puisque vous ne voulez pas remplir votre devoir. » Les interpellations les plus vives sont échangées entre les extrémités et les centres; le président s'épuise en vains efforts pour rétablir l'ordre et le silence, sa voix se perd au milieu du bruit; il se couvre; une partie des membres des extrémités quittent leurs bancs.

C'est ainsi que le parti révolutionnaire révélait ses sentiments de répulsion contre une royauté qu'il ne tolérait que par peur de la république; c'est ainsi qu'il aimait à constater sa puissance en se prenant corps à corps avec la couronne. A la lutte violente, instantanée, succéda la manifestation froide, réfléchie et plus menaçante. Cent soixante-sept membres signèrent une protestation solennelle contre les expressions de M. de Montalivet.

De semblables discussions étaient bien de nature à contrister le roi, sans cesse attaqué dans sa personne et dans son système de gouvernement. Cette douleur altéra profondément une sérénité d'âme que tant d'infortunes avaient trouvée toujours égale. Calomnié et méconnu, en dépit de son dévouement et de la droiture de ses intentions, il ne dissimulait pas combien lui pesaient les soucis du diadème. Son attitude, ses paroles étaient empreintes d'une tristesse touchante et résignée. « J'accepte avec plaisir le présage que vous m'offrez, répond-il à M. Séguier, le 1 janvier 1832; j'ai souvent besoin de l'envisager pour supporter les chagrins et les contrariétés que j'éprouve dans la marche des affaires, que je m'efforce de diriger dans l'intérêt de la nation, pour sa gloire et sa prospérité; ce n'est que ce sentiment qui m'a porté à accepter la couronne. L'affection de la nation, la reconnaissance de la patrie, sont pour moi les seules récompenses que j'ambitionne. Vous pouvez compter que je serai toujours le même; que roi comme duc d'Orléans, qu'aux Tuileries comme au Palais-Royal, je serai animé du même amour pour mon pays et pour la liberté, et que je serai toujours aussi zélé pour leur défense que je l'ai été dans ma jeunesse, lorsque j'ai eu le bonheur de combattre pour l'indépendance de la patrie. » Ainsi, cette force de caractère, que nul obstacle n'avait pu briser, paraissait fléchir de

lassitude et de dégoût dans cette lutte mesquine et sourde. Ce prince, qui aurait pu dire comme Napoléon : « Je crois que la nature m'avait calculé pour les grands revers; ils m'ont trouvé une âme de marbre; la foudre n'a pu mordre dessus, elle a dû glisser! » il reculait presque d'effroi devant ces antipathies persévérantes, devant ces préventions de la démocratie; il avait peur de l'avenir et regrettait le passé!

# CHAPITRE VII.

Lyon. — Souffrances des classes laborieuses. — Les théories sociales. — Insurrection. — Mesures répressives. — Arrivée du duc d'Orléans et du maréchal Soult à Lyon. — Proclamation. — Adresses au Roi. — Permanence des complots. — Conspiration des tours Notre-Dame. — Conspiration de la rue des Prouvaires. — Troubles de Perpignan, Toulouse, Alais, Nimes, Clermont, Carcassonne, Strasbourg et Grenoble. — Le choléra-morbus. — Le duc d'Orléans et Casimir Perier visitent les hôpitaux. — Accès de fureur de Casimir Périer ; ses rapports avec le Roi. — Nouvelle insurrection dans les Légations romaines; les Autrichiens envahissent Bologne. — Expédition d'Ancône ; ses conséquences. — Nobles paroles de Casimir Périer; sa mort ; mot du Roi à ce sujet.— Mort de Cuvier et de M. de Martignac.—Funérailles splendides de Casimir Périer; souscription publique pour lui élever un mausolée; discours prononcés sur sa tombe. — Le Roi reprend la direction du gouvernement. — La duchesse de Berry au palais de Massa. — Division du parti légitimiste. — Plans de conspiration. — La duchesse de Berry s'embarque secrètement sur le Carlo-Alberto. — Tentative d'insurrection à Marseille. — Arrestation du comte de Kergorlay. — La duchesse de Berry se réfugie chez un républicain; elle part pour la Vendée. — Prise du Carlo-Alberto. — Mademoiselle Lebeschu. — La prise d'armes ordonnée. — Division intestine. — Entrevue de la duchesse de Berry et de M. Berryer. — Guerre civile. — L'insurrection étouffée. — La duchesse de Berry à Nantes. — Compte-rendu. — Mort du général Lamarque ; son caractère ; ses funérailles. — Insurrection des 5 et 6 juin. — Le Roi revient de Neuilly et parcourt les quartiers de Paris. — Le garde national blessé. — Conversation entre le Roi, MM. Arago, Laffitte et Odilon Barrot. — Cloître Saint-Méry. — Ressentiment de la population contre les républicains. — Arrestation d'Armand Carrel. — Dissolution de l'école Polytechnique, de l'école vétérinaire d'Alfort et de l'artillerie de la garde nationale parisienne — État de siége. — Voyage du duc d'Orléans. — Mariage de la princesse Louise d'Orléans avec Léopold, roi des Belges. — Dissolution de la famille saint-simonienne. — Mort du duc de Reichstadt.

Pendant que les questions politiques entretenaient dans Paris cette fièvre révolutionnaire qui corrompt toutes les sources de la vie sociale, des questions d'un ordre non moins élevé livraient la ville de Lyon aux horreurs de la guerre civile. Les prolétaires, les ouvriers,

obéissant à l'impulsion de la bourgeoisie, avaient remporté la victoire de Juillet, et, par un oubli malheureusement trop facile à comprendre au milieu des embarras d'une réorganisation générale, le gouvernement avait fait preuve d'ingratitude en ne s'occupant pas de leur sort. Il n'était pas étonnant que, le lendemain d'une révolution profonde, le travail n'eût pas repris ses allures régulières; mais là n'était pas la cause la plus déplorable de la misère des ouvriers, car elle n'eût été qu'instantanée. Le remplacement des bras par les machines, en rendant la concurrence de la main-d'œuvre impossible, avait amené dans le salaire une diminution considérable. C'est alors que l'organisation du travail, base fondamentale du repos et du bonheur de la société, donna l'essor aux élucubrations de l'économie politique, et enfanta trois écoles : les économistes purs, les saints-simoniens et les fouriéristes. Cette élaboration de théories à peine écloses, loin d'alléger les souffrances des classes laborieuses, n'eut d'autre résultat que de resserrer les capitaux et d'ajouter aux souffrances des ouvriers, en leur faisant apercevoir, par le raisonnement, toute la profondeur de leur plaie. De là cette lutte permanente entre l'ouvrier et la société ; de là cet esprit d'émeutes qui harcelait le pouvoir et prolongeait le malaise général. Toulouse, Nîmes, Strasbourg, avaient été déjà le théâtre de perturbations dangereuses, quand, le 25 novembre 1831, le télégraphe annonça qu'une insurrection venait d'éclater à Lyon. La non-exécution d'un tarif accepté par les fabricants et les ouvriers en soie était la cause de cette irritation, qu'avaient augmentée des provocations imprudentes, des paroles hautaines. « *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant !* » ce cri de désespoir retentit dans la ville, — terrible et menaçant. La révolte commença le 21 ; le lendemain, elle prit un caractère grave ; le 23 et le 24, la lutte fut sanglante et acharnée. Dans la crainte qu'elle ne gagnât les départements et n'embrasât la France entière, il y avait urgence d'une répression vigoureuse. Le conseil des ministres s'assembla, et le maréchal Soult déclara « qu'il se faisait fort d'empêcher le mouvement d'aller plus loin, si, revêtu de pouvoirs extraordinaires, on l'autorisait à grouper autour de Lyon des forces suffisantes. On devait marcher droit à l'insurrection, avec une telle promptitude qu'elle n'eût pas le temps de se reconnaître. Vieux soldat, il payerait de sa personne, parlerait aux régiments, relèverait

leur courage; plus il y aurait de force, moins il y aurait de sang répandu. » L'avis du maréchal prévalut; il fut décidé en outre que le duc d'Orléans l'accompagnerait, sans pouvoir déterminé [1]. Aussitôt une dépêche télégraphique ordonna à toutes les troupes dans un rayon de quarante lieues d'aller se grouper autour de Lyon, et, le 28, des salves d'artillerie annoncèrent l'arrivée du maréchal Soult et du duc d'Orléans. Le maire et les membres du conseil municipal se rendirent auprès du prince, qui refusa personnellement d'entrer dans Lyon tant que la ville ne serait pas soumise à l'ordre légal, c'est-à-dire tant que l'entier désarmement n'aurait pas eu lieu. « La légalité, dit-il, ne règne pas là où il existe une force armée à laquelle la loi ne donne pas des armes. » Le 29, le duc passa la revue des




troupes et leur déclara qu'on exigerait la soumission absolue de la ville. Le 2 décembre, la proclamation suivante fut placardée sur les murs de Lyon :

[1] *Ordonnance du 24 novembre* 1831.

« Notre bien-aimé fils, le duc d'Orléans, et le maréchal duc de Dalmatie, notre ministre de la guerre, se rendront immédiatement à Lyon. Le maréchal duc de Dalmatie est autorisé à donner tous les ordres que commanderont les circonstances. Pendant l'absence de notre ministre de la guerre, l'*intérim* sera rempli par le lieutenant général comte Sébastiani, notre ministre des affaires étrangères.

« Lyonnais! la France entière s'est émue au bruit des désordres dont la ville de Lyon a été le théâtre. De toutes parts le rétablissement complet de l'autorité des lois a été énergiquement réclamé; les gardes nationales du royaume se sont offertes pour y concourir. L'armée, indignée du traitement qu'ont subi de braves soldats dans une lutte inégale où ils défendaient la noble cause de la légalité, a voulu voler à leur secours; la nation a compris qu'il n'y aurait plus de sécurité pour les bons citoyens si la force pouvait être mise à la place du droit. La volonté royale, toujours paternelle, s'est montrée aussitôt pour modérer l'indignation générale, et concilier l'intérêt du pays avec celui de la ville de Lyon. Un prince qui vous est déjà cher a voulu conquérir de nouveaux titres à votre affection; il a voulu que la réconciliation générale se fît sous ses auspices. Mais la clémence n'est pas le seul attribut de la couronne; gardienne des lois, elle est aussi dépositaire de la force publique. Le vœu des Chambres, solennellement porté au pied du trône, et les augustes paroles qui en sont descendues, vous ont appris avec quelle unanimité les trois pouvoirs de l'État ont proclamé l'indispensable nécessité d'assurer force à la justice. Telle est aussi la mission que le roi m'a confiée; je viens rétablir parmi vous la souveraineté de la loi. Dans cette œuvre patriotique, j'attends le concours de tous les bons citoyens. Plus d'anarchie! soumission aux lois! obéissance au gouvernement du roi! et S. A. R. le duc d'Orléans fera son entrée dans vos murs.

« Duc de Dalmatie. »

Le maréchal et le duc d'Orléans entrèrent dans Lyon le 3 décembre; les armes furent rendues, l'obéissance partout rétablie, et la garde nationale licenciée. En outre, un arrêté cassa le tarif, sous prétexte que le conseil des prud'hommes était seul appelé à juger des contestations entre les maîtres et les ouvriers. A côté des rigueurs, il y eut des mesures pacifiques, et le calme reparut enfin dans la seconde ville du royaume, sans qu'on eût à déplorer de nouveaux excès. Comme on le pense bien, les événements de Lyon répandirent l'effroi dans Paris. A la première nouvelle, les fonds publics baissèrent de cinq francs dans une seule bourse. Quoiqu'on sût le mouvement concentré sur un seul point, on craignait qu'il ne fût la manifestation de l'esprit général de la France, et quelques

journaux prenaient plaisir à en exagérer la portée, sans dissimuler à peine leurs espérances. Aussi, les Chambres n'hésitèrent pas à offrir leur concours au ministère dans une crise plus sociale que politique. « Sire, avait dit la Chambre des députés dans son adresse au roi, nous avons entendu avec reconnaissance, en même temps qu'avec douleur, les communications franches et complètes que nous ont apportées les ministres de Votre Majesté sur les troubles qui ont éclaté dans la ville de Lyon. Nous applaudissons au patriotique élan qui a porté le prince votre fils à se présenter au milieu des Français dont le sang coule, pour en arrêter l'effusion. Nous nous empressons d'exposer à V. M. le vœu unanime des députés de la France, pour que son gouvernement oppose à ces déplorables excès toute la puissance des lois. La sûreté des personnes a été violemment attaquée ; la propriété a été méconnue dans son principe; la liberté de l'industrie a été menacée de destruction; la voix des magistrats n'a pas été écoutée. Il faut que ces désordres cessent promptement ; il faut que de tels attentats soient énergiquement réprimés. La France entière est blessée par cette atteinte portée aux droits de tous dans la personne de quelques citoyens; elle leur doit une éclatante protection. Les mesures déjà prises par le gouvernement de Votre Majesté nous donnent la confiance que le retour de l'ordre ne se fera pas longtemps attendre. La ferme union des gardes nationales et des troupes de ligne rassure tous les bons citoyens. Votre Majesté peut compter sur l'harmonie des pouvoirs. Nous sommes heureux, sire, de vous offrir au nom de la France le concours de ses députés pour rétablir la paix partout où elle serait troublée, étouffer tous les germes d'anarchie, affermir les principes sacrés sur lesquels repose l'existence même de la nation, maintenir l'œuvre glorieuse de la révolution de Juillet, et assurer partout force et justice à la loi. »

La Chambre des pairs s'était associée, par une pareille adresse, à la tristesse et aux sentiments de la Chambre des députés [1]. Mais après

[1] L'adresse de la Chambre des pairs était ainsi conçue :

« Sire, la Chambre des pairs a reçu avec une douloureuse émotion la communication qui lui a été faite par les ordres de Votre Majesté. Si les événements qui ont ensanglanté la seconde ville du royaume ne se rattachent à aucune cause politique, ils n'en menacent pas moins l'ordre social tout entier; sans l'inviolabilité des propriétés, la liberté des transactions et de l'industrie, l'obéissance aux lois et aux autorités, il n'y a plus que confusion et anarchie. Si ceux-là même auxquels le devoir de les défendre est imposé, et qui sont armés pour les protéger, les attaquent, l'État est en péril, et

le succès de la répression matérielle, restait le principe de la lutte ; si les ouvriers étaient rentrés dans le devoir, entre eux et les manufacturiers la question du salaire, loin d'être résolue, avait révélé à la société tout ce que cette énigme renfermait de misères et de désordres pour l'avenir.

Cependant les troubles de Lyon avaient été accueillis avec joie par les partis qui, ne cessant de conspirer, attendaient l'occasion de renouveler leurs folles tentatives. Les premiers mois de 1832 furent fertiles en complots et en émeutes. Le 4 janvier, vers cinq heures du soir, Paris tressaillit tout à coup au bruit formidable du bourdon de Notre-Dame. C'était le signal d'une révolte préparée sur plusieurs points de la capitale. La police pénétra dans les tours de la métropole et s'empara de sept individus, dont l'un se nommait Considère. Le feu, mis aux poutres du clocher, fut facilement maîtrisé. Là se bornaient les preuves de cette singulière conspiration, qui n'empruntait de gravité qu'à une proclamation trouvée dans une des tours, et sans doute destinée à être placardée partout. Les termes en étaient incroyables d'audace. « Citoyens, disait-elle, pouvons-nous, après avoir, dans les immortelles journées, versé notre sang pour la liberté, voir les défenseurs de la patrie enfermés dans de profonds cachots avec les plus infâmes brigands; les belles promesses oubliées, nos droits méconnus, nos trésors dilapidés pour solder des traîtres et des bandes de mouchards ; la Pologne périr sous le fer de la Russie; l'Italie livrée à ses bourreaux, la Belgique à l'Angleterre, nos frontières aux ennemis? Pouvons-nous souffrir plus longtemps un si vil gouvernement? Non. Tant que le sang coulera dans les veines d'un seul Français, il ne se laissera jamais asservir sous la loi d'un lâche tyran qui ne rêve que guerre civile, trahison, désespoir, misère, ruine du peuple et perte du pays... L'hiver approche, l'ouvrage diminue, les ateliers et les boutiques ferment, le pain augmente; la faim, qui est le plus pressant besoin, se fait sentir; le

une prompte répression doit suivre le crime. Toutefois une tentative aussi coupable peut devenir pour le pays et les pouvoirs qui le gouvernent une utile et salutaire leçon. La Chambre applaudit aux mesures que votre gouvernement a déjà prises ; elle félicite Votre Majesté des nobles et patriotiques sentiments qui ont inspiré au prince royal une généreuse résolution. Nous espérons que sa présence suffira pour ramener au devoir une population égarée, et prévenir ou arrêter l'effusion du sang français, surtout lorsque le développement de la force militaire montrera, à côté de la clémence qui pardonne, la puissance qui réprime et la justice qui punit. »

sang a coulé! Nous serons indignes du nom de Français si nous ne crions d'une voix unanime : Aux armes! aux armes! » Il y avait évidence d'un but coupable, mais les moyens n'étaient pas sérieux ; et même les débats du procès révélèrent ce fait déplorable, que, négligeant d'empêcher l'éclat du complot dont elle était prévenue, la police avait joué le rôle de provocatrice.

A quelque temps de là, dans la rue des Prouvaires, une conspiration plus grave menaça le gouvernement. Les conjurés, qui avaient, dit-on, des complices parmi la domesticité de la cour, devaient, à la faveur d'un bal donné aux Tuileries dans la nuit du 1[er] au 2 février, s'emparer de la famille royale. Heureusement M. Gisquet fut averti à



temps ; à deux heures et demie de la nuit, le chef de la police municipale, revêtu de son écharpe et suivi de sergents de ville et de gardes

municipaux, pénétra dans une maison de la rue des Prouvaires, où les conspirateurs avaient commandé un repas. Un coup de pistolet, tiré à bout portant, frappa mortellement un sergent de ville. La force armée parvint bientôt à arrêter les conjurés, malgré une résistance vigoureuse. Les partis jugèrent différemment la conspiration de la rue des Prouvaires. On ne put en apprécier toute la portée que par les révélations du procès, dans lequel furent prononcés des noms considérables, tels que ceux du duc de Bellune, du général Montholon, du duc de Rivière, du baron de Mestre, des comtes de Fourmont, de Brulard et de Floirac, de la comtesse de Sérionne.

C'est ainsi que le pouvoir avait à se tenir éternellement en garde contre l'agression de ses adversaires. La haine ardente, implacable, se révélait par des lueurs soudaines et sinistres. La révolte se répandait, avec la rapidité de l'éclair, de Perpignan à Toulouse, d'Alais à Nîmes, de Clermont à Carcassonne, de Grenoble à Strasbourg. A Grenoble, une simple mascarade fut la cause de rixes sanglantes, et, sans la fermeté et la modération du préfet, M. Maurice Duval, qui fut lui-même insulté et courut les plus grands dangers, ces désordres auraient eu peut-être des conséquences terribles.

A cette époque d'agitations, où l'insouciante gaieté du caractère français se réveillait au bruit étourdissant de l'orchestre des bals, une nouvelle effrayante suspendit soudain la joie du carnaval. Le choléra-morbus, après avoir exercé ses ravages dans presque toutes les parties du monde, venait de se déclarer à Paris. On ne comprit pas d'abord la grandeur du danger, et l'on sembla même braver le fléau, en en faisant l'objet de caricatures, ou en se livrant à des excès inaccoutumés. Mais bientôt la terreur glaça l'incrédulité au cœur des plus téméraires, et, passant d'un extrême à l'autre, le peuple accueillit avec avidité de sinistres accusations d'empoisonnement. Ainsi les calamités publiques servent de moyen aux partis vaincus. Il y eut donc encore là des émeutes et des victimes. La capitale entière offrait l'image de la désolation. Toutefois, l'autorité ne négligea rien pour combattre les effets foudroyants de l'épidémie, et la bienfaisance se révéla par des dons multipliés; des souscriptions furent ouvertes partout : la manufacture des glaces de Saint-Gobain donna à la capitale 12,000 kilogrammes de chlorure; le duc d'Orléans fit distribuer, pendant plus de trois mois, aux indigents, quatre ou cinq mille ra-

tions de riz par jour. La duchesse de Berry elle-même avait fait offrir 12,000 fr. par M. de Châteaubriand : le préfet de la Seine, d'après l'avis du ministre de l'intérieur, refusa ce bienfait, sous prétexte qu'il couvrait une pensée politique. Du reste, le fléau enfanta tout à la fois des actions odieuses et de nombreux dévouements. La spéculation effrontée osa se montrer à visage découvert. Époque lamentable, dont tous ont conservé le souvenir! Epoque où le charlatanisme débitait des remèdes inefficaces, quand ils n'étaient pas dangereux; où la cupidité inspirait des vœux homicides, et peut-être des crimes! Et, comme si ce n'était pas assez de l'épidémie pour décimer la population, les riches ajoutèrent aux horreurs de cet immense désastre par leur égoïsme et leur lâcheté, en désertant la capitale, où leur présence soutenait le courage du peuple et lui donnait du travail et du pain. Les députés, les pairs de France, les fonctionnaires désertaient leur poste, bravant la honte des reproches et l'opinion. La famille royale, au contraire, ne chercha pas à fuir le danger, et resta aux Tuileries; et cependant, des 18,402 victimes du fléau, plus d'une avait été atteinte dans les régions élevées de la société. Mais Louis-Philippe comprenait trop ce que sa mission toute providentielle lui imposait de devoirs et de sacrifices dans des circonstances aussi douloureuses. Bonaparte n'avait-il pas touché les pestiférés de Jaffa? Le roi voulut que son fils aîné visitât les hôpitaux, et Casimir Périer accompagna le jeune duc. Il y avait dans cette démarche du ministre plus que du courage; il y avait de la témérité, de l'imprudence. Depuis longtemps il portait dans son sein le germe d'une maladie fatale. L'activité dévorante de la pensée, jointe à l'excès du travail, avait usé sa force corporelle et sa force intellectuelle. Vers les derniers temps de sa vie, Casimir Périer, qu'irritait le moindre obstacle, la moindre contradiction, se livrait à des accès de colère épouvantable; il se levait de son fauteuil avec frénésie, frappait de sa main sur les tables; puis l'abattement le plus complet succédait à ces emportements voisins de la folie. Une nuit, M. le docteur de Laberge est appelé auprès de Casimir Périer et le trouve au lit: la clarté des bougies faisait ressortir la profonde altération des traits du ministre. « Lisez, dit-il à M. de Laberge, en lui tendant un cahier; voici ma réponse aux attaques dirigées hier contre moi par M. Laffitte. Lisez, et donnez-moi votre avis. » M. de Laberge, plein de franchise dans sa réponse, est prié de modifier le dis-

cours, dont les termes ne lui paraissaient pas assez mesurés, quand tout à coup un officier de dragons vient apporter une lettre du roi. Le ministre la parcourt, la froisse, la roule entre ses mains, et la jette loin de lui avec colère : « Il n'y a pas de réponse, crie-t-il à l'officier, qui s'éloigne, saisi d'étonnement. — On croit le président du conseil fou, dit M. de Laberge ; voici un homme qui pourra le certifier. — Si vous saviez ce que contient cette lettre ! réplique-t-il avec amertume ; ramassez-la, et lisez. — Dieu m'en garde ! reprend le docteur ; dans l'état d'irritation où vous êtes, vous pourriez confier ce secret à d'autres, et m'en imputer ensuite la violation. » Alors le ministre se met à raconter les souffrances de sa vie politique, et ajoute : « La Chambre ignore à qui j'ai affaire ! Que n'ai-je des épaulettes ! — Eh ! qu'avez-vous besoin d'épaulettes ? » demande M. de Laberge. Plus prompt que l'éclair, Casimir Périer se dresse sur son séant, terrible et livide comme un spectre, le regard plein de sang, et, découvrant ses jambes décharnées que labouraient ses doigts, il s'écrie avec un accent inexprimable : « Eh ! ne voyez-vous pas que je ne suis plus qu'un cadavre ! » C'est ainsi que cet homme indomptable, qui se révoltait à l'idée du néant, épuisait cependant sa puissante organisation dans des luttes sauvages, dévoré par l'anarchie et par son propre orgueil, instrument à demi brisé par la patiente volonté du monarque. Quoique d'accord avec le prince sur le système politique, il différait avec lui sur l'emploi des moyens, et voulait gouverner seul, prétendant que le roi devait se contenter de régner. Il poussait si loin le despotisme de son amour-propre, qu'il lui arrivait parfois, pour les affaires extérieures, de prendre l'initiative des mesures les plus épineuses, sans se préoccuper de l'opinion de la couronne. Depuis que M. Sébastiani, affaibli lui-même par les orages de la tribune, négligeait le soin de son département, Casimir Périer s'en était emparé, et dirigeait absolument la politique générale ; et de fait, sans avoir l'habitude des graves transactions, il y apportait un bon sens remarquable et une certaine grandeur. On se rappelle que son intervention avait obtenu un double résultat dans les affaires d'Italie : la retraite momentanée des Autrichiens, la cessation de leur occupation militaire, et des réformes administratives. Mais l'insurrection ne tarda pas à éclater de nouveau dans les Légations romaines, et, à la prière du saint-siége, les Autrichiens envahirent tout à coup Bologne, au nombre de

Pl 41




Histoire de Louis-Philippe

Sarazin, éditeur

six mille. A cette nouvelle, Casimir Périer, qui observait attentivement la marche des affaires d'Italie, résolut de contre-balancer l'influence de M. de Metternich par l'intervention de la France. Aussitôt, sans prendre conseil de la couronne, sans s'inquiéter de l'opinion de la diplomatie, il prit une détermination qui déconcerta la politique du cabinet de Vienne. Le vaisseau *le Suffren*, de quatre-vingt-dix canons, et armé seulement en transport, puis deux frégates, *l'Artémise* et *la Victoire*, reçurent l'ordre de se rendre en toute diligence à Ancône, et d'y attendre les instructions de l'ambassade de Rome. Le capitaine de vaisseau Gallois commandait l'escadre, et le colonel Combes les troupes de débarquement, composées de onze cents hommes du 66e. Le général Cubières, commandant en chef de l'expédition, partit pour Rome, afin de s'entendre avec M. de Saint-Aulaire et avec Grégoire XVI sur la direction à donner au corps expéditionnaire. Dans ce but, le ministre désirait que le général Cubières précédât l'escadre; le contraire arriva. Après quatorze jours de traversée, nos troupes débarquèrent à Ancône dans la nuit



du 22 au 23 février 1832, et s'en emparèrent sans rencontrer de résistance. Le pavillon tricolore flotta sur les tours de la cathédrale, sur les palais, la douane et la citadelle; les troupes pontificales se retirèrent devant les Français, et l'occupation fut ainsi complète et absolue. Qu'on se figure la consternation du saint-siége quand il ap-

prit cet événement. Aussi le général Cubières trouva-t-il notre ambassadeur extrêmement agité. Grégoire XVI se livra à toute sa colère, et le cardinal Albani s'écria : « Non, depuis les Sarrasins, rien de semblable n'avait été tenté contre le saint-père! » L'occupation d'Ancône par les Français émut singulièrement l'Europe. Le souverain pontife protesta solennellement contre cet acte d'hostilité, et l'ambassadeur d'Autriche en France demanda des explications.

En Angleterre, il y eut de vives interpellations de faites par les tories au ministere. Casimir Périer, pour sa justification, déclara «que le colonel Combes avait outre-passé ses instructions ; le capitaine Gallois devait attendre l'arrivée du général Cubières avant de débarquer ; les vents violents de l'Adriatique avaient nécessité les débarquements de la troupe. Une fois à terre, le colonel Combes, pour la sûreté de ses hommes, avait cru indispensable de s'emparer des positions militaires, mais ce n'était que provisoire. » D'un autre côté, le comte de Saint-Aulaire et le général Cubières s'efforcèrent de rassurer le saint-siége sur les intentions de la France. « La prise de possession d'Ancône, disaient-ils, est un fait accompli ; on ne peut pas faire qu'il n'existe pas : chose finie, conseil vain! Il n'y a donc plus qu'à tempérer, à atténuer les conséquences de cet événement en lui posant certaines limites : ainsi, les troupes françaises se renfermeraient dans leur service, de concert avec les soldats du saint-siége, pour assurer la tranquillité de la ville et le calme des opinions ; la juridiction du pape serait partout rétablie et respectée, l'autorité militaire laisserait le gouvernement et la police s'exercer comme par le passé ; enfin, si le colonel Combes voulait s'affranchir de ces conditions nécessaires à l'ordre, eh bien! alors on le rappellerait sans hésiter. Tout serait décidé de concert à Rome, à Paris et à Vienne, par les cabinets, avec modération et pour le mieux des intérêts de Sa Sainteté; le pape devait considérer les Français comme de loyaux auxiliaires, au même titre que les soldats de Sa Majesté impériale. » Toutes ces explications étaient d'autant plus opportunes que les habitants d'Ancône avaient salué avec enthousiasme l'arrivée des Français. On ouvrit les prisons d'État, et l'on rendit la liberté à Marco Zaoli de Faënza et à Angelo Angelotti d'Acquaviva. On fêta les officiers ; le théâtre retentit de chants patriotiques ; et, dans un café, un officier d'état-major monta sur un banc, puis, élevant son épée, s'écria que le 66ᵉ

n'était qu'une avant-garde envoyée par la France pour annoncer l'affranchissement de l'Italie.

L'occupation d'Ancône exposa Casimir Périer au blâme de l'opposition : tout l'honneur en fut attribué au capitaine Gallois et au colonel Combes ; mais les récriminations ne manquèrent pas au ministre, sur lequel pesèrent l'irrégularité de l'expédition et ses conséquences. Ces attaques multipliées exaspéraient Casimir Périer, dont les intentions avaient été excellentes dans cette circonstance. C'est dans cette lutte incessante que s'usait l'énergie de cet homme impérieux, chez qui les blessures de l'orgueil étaient les plus cruelles. Avec un admirable instinct du pouvoir, il compromettait souvent les situations par ses emportements : la rudesse de son caractère nuisait à l'exécution de ses idées. Il voulait avant tout l'honneur de la France, et ses actes démentaient parfois ses sentiments. Un jour que l'ambassadeur de Russie s'oublia jusqu'à lui dire : « L'empereur mon maître ne veut pas... » il lui répliqua d'une voix vibrante d'émotion : « Dites à votre maître que la France n'a pas d'ordres à recevoir, et que, Casimir Périer vivant, elle ne prendra conseil, pour agir, que d'elle-même et de son honneur. » Cette scène avait lieu dans une des crises de sa maladie, qui s'aggravait de jour en jour. Brisé par ce dernier effort, le ministre retomba sur son fauteuil ; puis, comme on cherchait à le calmer, il s'écria douloureusement : « Ah ! je suis perdu ! ils m'ont tué ! » L'état du malade empira tellement, qu'il fallut songer à choisir un ministre de l'intérieur temporaire. M. de Montalivet fut nommé par une ordonnance du 27 avril ; le 16 mai, son prédécesseur avait cessé de vivre. « Casimir Périer est mort, dit le roi à un de ses intimes ; est-ce un bien, est-ce un mal ? l'avenir nous l'apprendra. » Ce jour-là fut doublement triste pour le pays. En même temps que Casimir Périer rendait son âme à Dieu, on conduisait les dépouilles mortelles de l'illustre Cuvier au champ du repos. Quelques jours plus tôt, l'impitoyable mort avait frappé M. de Martignac, l'un des hommes les plus estimés du parti légitimiste. Les funérailles de Casimir Périer furent célébrées le 19 avec une pompe extraordinaire, et la reconnaissance publique lui éleva un superbe mausolée au milieu du cimetière de l'Est, sur un terrain offert par la ville de Paris. Il y eut aussi des discours prononcés sur sa tombe par MM. Bérenger, Bignon, Dupin,

de Choiseul : chacun porta son jugement sur le citoyen, sur l'homme d'État. «Comment, disait M. Royer-Collard, avec cette hauteur de vues qui le distinguait, comment M. Périer s'est-il élevé tout d'un coup au premier rang des hommes d'Etat? A-t-il gagné des batailles, ou bien a-t-il lentement illustré sa vie par d'importants travaux? Non; mais il avait reçu de la nature la plus éclatante des supériorités et la moins contestée, un caractère énergique jusqu'à l'héroïsme, avec un esprit doué de ces instincts merveilleux qui sont comme la partie divine de l'art de gouverner. La Providence l'avait marqué de ce double signe : par là, il lui fut donné de prévaloir entre les hommes de son temps quand son heure serait venue. Il ne fallait pas moins que les circonstances extraordinaires où nous vivons pour révéler à la France, à l'Europe, à la postérité, cette haute vocation de M. Périer; jusqu'à ces derniers temps nous l'ignorions, il l'ignorait lui-même. D'orateur de la liberté constitutionnelle, devenu homme d'État et chef du cabinet dans une révolution qu'il n'avait point appelée, il l'a souvent dit, et je l'en honore, sa probité généreuse et la justesse de son esprit lui font aussitôt comprendre que si l'ordre est la dette de tout gouvernement, c'est surtout la dette d'un gouvernement nouveau, pour qui l'ordre est la garantie la plus efficace de la sûreté au dehors comme de son affermissement au dedans. L'ordre est donc la pensée de M. Périer; la paix en sera le prix : il se dévoue à cette grande pensée. Je dis qu'il se dévoue : là est l'héroïsme. A tout risque il veut sauver l'ordre, sans considérer s'il se perd lui-même, sans trop compter sur le succès, sans détourner son regard vers la gloire qui devait être sa récompense. Dans cette noble carrière, soutenu par les vœux, par la confiance, par les acclamations presque unanimes de son pays, il a combattu jusqu'au dernier jour avec une intrépidité qui ne s'est jamais démentie : quand ses forces ont été vaincues, son âme ne l'a point été. La gloire de M. Périer est pure et inattaquable. Sortie comme un météore de ces jours nébuleux où il semble qu'autour de nous tout s'obscurcisse et s'affaisse, elle sera durable, car elle n'est point l'œuvre artificielle et passagère d'un parti qu'il ait servi; il n'a servi que la cause de la justice, de la civilisation, de la vraie liberté dans le monde entier. Il a succombé trop tôt : que les bons citoyens, que les amis de l'humanité qu'il avait ralliés achèvent son ouvrage. Élevons sur sa tombe le drapeau de l'ordre, ce sera le

plus digne hommage que nous puissions rendre à sa mémoire. »

La mort de Casimir Périer ne laissa aucun vide au pouvoir, parce que, homme d'action et non d'initiative, il n'avait fait que poursuivre un système tracé sous l'inspiration prévoyante de la couronne. Dès que le roi put reprendre la direction du gouvernement, il y eut pour tous certitude de fermeté et de modération à la fois. La politique extérieure n'eut plus à redouter de chocs imprudents; et les affaires d'Italie, de Belgique, de Pologne, marchèrent vers un dénoûment plus rationnel, plus calme, tandis que, à l'intérieur, l'habileté du prince étouffa l'insurrection de la Vendée sans secousse profonde.



Madame la duchesse de Berry.

On se rappelle que la duchesse de Berry, obligée de s'éloigner de Naples, avait reçu l'hospitalité au château de Massa, où elle rêvait de reconquérir le trône de saint Louis pour son fils. Mais les légitimistes étaient divisés d'opinion sur les moyens d'atteindre un pareil but. Les uns voulaient recourir à l'intervention étrangère, et cette idée dominait à Holy-Rood; les autres, parmi lesquels le duc de Bellune et le vicomte de Châteaubriand, n'entendaient pas sortir des voies lé-

gales. Un petit nombre enfin se ralliait autour de la duchesse de Berry et l'encourageait à soulever les provinces. A la tête de ce dernier parti se trouvaient le maréchal de Bourmont, le comte de Kergorlay, le duc d'Escars, le vicomte de Saint-Priest. Ce défaut d'unité augmentait les difficultés et les périls de l'entreprise; cependant Marie-Caroline, avec une ardeur irréfléchie, avec une exaltation toute chevaleresque, poursuivit son projet insensé, et les plans de la conspiration furent arrêtés vers la fin de l'hiver de 1831. Le gouvernement français ne tarda pas à connaître les résolutions de la petite cour de Massa-Carrara; et dès lors Louis-Philippe s'efforça de s'opposer au débarquement de la duchesse de Berry en France. Il ne pouvait convenir à son noble caractère d'exposer la nièce de Marie-Amélie aux dangers d'un procès politique, aux haines des partis. Ses recommandations pressantes furent donc : « que l'on eût à armer quelques navires à vapeur dans la Méditerranée pour surveiller les tentatives de la duchesse de Berry ; on devait courir sur tous les bâtiments suspects; si l'on s'emparait de la duchesse, sur-le-champ il fallait la conduire en Corse pour y attendre les ordres du gouvernement, et ces ordres, le prince les avait donnés lui-même: c'était de la reconduire dans sa famille, de réaliser ainsi le vœu de Charles X. »

Marie-Caroline, accompagnée de mademoiselle Lebeschu, du maréchal Bourmont et de son fils Adolphe, de MM. de Saint-Priest, de Mesnard et de Brissac, s'embarqua, le 24 avril 1832, sur le *Carlo-Alberto*, qui parut au phare de *Planier* le 28, vers minuit. La duchesse aborda sans accident; mais on sut bientôt son débarquement à Marseille, et l'on se mit en mesure de résister à une révolte. Pendant la nuit du 29 au 30 avril, tous les postes furent doublés, le mouvement facilement étouffé, le comte de Kergorlay reconnu et arrêté. Marie-Caroline ne voulut pas se rembarquer; triste sans être découragée, elle s'enfuit dans les bois, se réfugia dans une hutte toute délabrée, et enfin demanda l'hospitalité à un républicain en lui disant : « Je suis la duchesse de Berry. » Le républicain la recueillit généreusement et fut discret. Le 2 mai, à cinq heures du soir, la duchesse arriva au château de M. de Bonrecueil; dans la soirée du 4, elle se dirigea vers l'ouest, en compagnie de MM. de Mesnard, de Villeneuve et de Lorge, en jetant cet adieu à ses partisans : « Messieurs,

en Vendée! » Cependant, il importait au gouvernement, sans s'écarter pour cela des bornes de la prudence, de prendre des mesures énergiques pour s'opposer aux progrès de l'insurrection légitimiste. L'opinion publique, profondément émue de l'audace de la mère de Henri V, commençait à répéter ses reproches sur la tolérance calculée de Louis-Philippe. « Si la Chambre des pairs n'avait pas sanctionné la pénalité contre les Bourbons, disaient les journaux patriotes, c'est qu'elle était la complice de la branche déchue; si le roi avait refusé toute réaction sanglante contre sa famille, c'est qu'il voulait favoriser lui-même une restauration avec la royauté de Henri V. » Croyant encore la duchesse de Berry sur le *Carlo-Alberto*, on donna l'ordre de poursuivre le navire, et, le 3 mai, le bateau à vapeur le *Sphinx* l'atteignit. Mademoiselle Lebeschu, MM. de Saint-Priest, Adolphe de Bourmont, de Kergorlay fils et Sala, étaient à table sur le pont, quand deux officiers se présentèrent pour examiner les papiers de bord, et prirent, pour la duchesse de Berry, mademoiselle Lebeschu, maigre, petite et blonde comme elle. La nouvelle en fut immédiatement transmise à Paris par le télégraphe, et le *Sphinx* remorqua jusqu'à Ajaccio le *Carlo-Alberto*, qui resta là sous le coup de la surveillance la plus rigoureuse. Le 8, les quatre passagers suspects furent dirigés sur Marseille à bord du *Nageur ;* mais comme on s'apprêtait à faire monter la fausse duchesse de Berry sur la *Bellone*, pour la conduire à Holy-Rood, un aide de camp du roi, M. d'Houdetot, venu de Toulon pour voir la princesse, reconnut l'erreur qu'on avait commise, et mademoiselle Mathilde Lebeschu fut transportée captive à Marseille. Toutefois, le doute avait duré assez de temps pour que Marie-Caroline pût arriver, sans encombre, au château de Plassac près de Saintes, où elle fixa la prise d'armes au 24 mai. Le 17, à neuf heures du matin, la duchesse descendit au château de la Reuille près de Montaigu ; puis, peu de jours après, déguisée en paysan vendéen, affublée d'une perruque noire, et sous le nom de *Petit Pierre*, elle alla, avec M. de Mesnard, chercher un asile dans la métairie des Mesliers. Tant d'héroïsme et de courage devait échouer devant des obstacles insurmontables ; car la duchesse de Berry s'illusionnait étrangement sur l'esprit de la Vendée. Les plus éclairés de ses partisans s'en expliquaient franchement avec elle, et, d'accord avec les comités de Paris, s'efforçaient de la faire renoncer à une entreprise té-

méraire. A Paris, la division existait toujours parmi les légitimistes. Depuis l'échec de la rue des Prouvaires, les conspirateurs avaient mis plus de prudence dans leurs démarches; mais la résistance des personnages les plus influents du parti fit avorter une insurrection préparée pour le 9 avril, en donnant un contre-ordre la veille du mouvement. Une seule division, composée de trente-cinq hommes, et qui n'avait pas été prévenue, fut à son poste le 9 avril. Le roi, dit-on, passa au milieu d'elle, en voiture, sans escorte, bien loin de soupçonner le danger auquel il échappait. C'est au milieu de cette indécision continuelle que les comités de Paris apprirent l'arrivée de la duchesse de Berry en Vendée. M. Berryer eut mission d'aller rejoindre la princesse, pour la détourner de son funeste projet. Mystérieusement conduit aux Mesliers, il fut introduit dans une chambre sombre et délabrée, où Marie-Caroline était couchée sur un lit vermoulu; un châle écossais




couvrait ses épaules; sur une table, placée à côté d'elle, se trouvaient des papiers et deux paires de pistolets. M. Berryer, ému par ce spectacle triste et touchant, usa de toute son éloquence pour décider la princesse à s'éloigner de la Vendée; il lui parla le langage de la

raison, lui peignit les horreurs de la guerre civile, l'impossibilité du succès. Vaincue, enfin, la duchesse céda; le lendemain elle avait changé de résolution, et écrivait au baron de Charette : « Mon cher ami, ne donnez pas votre démission, puisque *Petit Pierre* ne donne pas la sienne. » La prise d'armes fut de nouveau ordonnée et fixée à la nuit du 3 au 4 juin, et la guerre civile éclata. Il y eut de part et d'autre des actes d'héroïsme et des épisodes lamentables. Quant à la duchesse de Berry, traquée de refuge en refuge, errant la nuit au milieu des bois, tantôt elle traversait des marais sur les épaules de son guide, tantôt elle se cachait dans un fossé couvert de broussailles, pour échapper aux soldats lancés à sa poursuite.

L'insurrection carliste exaspéra tous les esprits, et l'on appela sur les coupables toutes les rigueurs du pouvoir. Les patriotes vendéens allèrent jusqu'à réclamer l'état de siége. Sur un rapport de M. de Montalivet, cette mesure fut mise à exécution, et les cinq départements de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée et du Morbihan furent coupés et cernés par cinquante mille hommes. En outre, des arrestations importantes eurent lieu; et, comme pour prouver au parti légitimiste que la royauté de Juillet pouvait compter sur les sympathies de l'étranger, le *Moniteur* annonçait l'entrevue du roi des Français et du roi des Belges à Compiègne, et le mariage prochain de la princesse Louise d'Orléans avec Léopold. Dès ce moment, Marie-Caroline ne dut plus songer qu'à se soustraire à la captivité ou à la mort. Elle pénétra dans la ville de Nantes sous le déguisement d'une paysanne et accompagnée de mademoiselle Eulalie de Kersabiec. L'animosité de la population nantaise aurait dérouté les recherches du gouvernement, si la lâcheté d'un traître n'eût vendu le secret de la retraite de l'infortunée princesse.

A peine les légitimistes venaient-ils de succomber dans cette sanglante levée de boucliers, que les républicains, profitant de l'émotion générale, se disposèrent à recommencer la lutte pour leur propre compte. Prompts, au moindre prétexte, à laisser éclater leurs ressentiments, ils ne se décourageaient pas, malgré leurs défaites successives. Du reste, le parti de la révolution, en voyant lui échapper la majorité, était impatient de manifester son dépit et de formuler ce qu'il appelait ses griefs contre la royauté de 1830, et bientôt parut le fameux compte-rendu adressé aux électeurs, redites éternelles,

accusations sans portée, et qui, de l'aveu tardif de M. Odilon Barrot, fut la faute la plus grave de l'opposition. Ce programme, objet d'une ardente polémique dans la presse, était un acte illégal et inconstitutionnel, par cela même qu'il avait été délibéré et publié en l'absence des Chambres, par une réunion de députés agissant en cette qualité. Cette menace contre le système n'allait pas tarder à se traduire en violences armées. Les esprits étaient dans cet état de crise, n'attendant qu'un mot d'ordre, qu'un signal pour la lutte, quand la mort du général Lamarque vint plonger la France dans la douleur, et offrir aux républicains l'occasion de se mesurer avec le pouvoir.



Le general Lamarque.

Le général Lamarque n'était point une célébrité militaire, quoique Napoléon, sur son lit de mort, l'eût nommé maréchal de France. Avec du cœur et de la probité, avec l'amour de la liberté, il avait conquis l'estime de tous les partis; son nom était notamment cher aux Polonais, aux réfugiés, dont il avait toujours chaleureusement défendu la cause. Orateur de la démocratie, il possédait une éloquence mâle et pittoresque, à la façon des tribuns de Rome. Sa popularité était immense; sa mort, arrivée le 1er juin, produisit dans Paris une sensa-

tion profonde. Le gouvernement partagea les regrets du pays, et de grandes funérailles furent préparées à l'illustre citoyen; mais autour de cette tombe à peine fermée allait éclater la haine des partis. Le 5 juin, la capitale se réveilla au milieu d'une sourde agitation, et dès neuf heures du matin, une multitude compacte et inquiète entourait la maison mortuaire, située rue Saint-Honoré, près de la Madeleine. Au moment où le char funèbre arriva devant la porte du général, on détela les chevaux; des jeunes gens transportèrent le cercueil sur le corbillard, d'autres s'y attelèrent, et le cortége se mit en marche. Les quatre cordons étaient tenus par le maréchal Clauzel, le général Lafayette, MM. Laffitte et Mauguin. Derrière le char mortuaire, pavoisé de drapeaux tricolores et couvert de couronnes d'immortelles, suivaient les membres des deux Chambres, les gardes nationaux et les militaires en uniforme, l'artillerie citoyenne, les réfugiés de toutes les nations avec leurs drapeaux, la société de l'*Union de Juillet* avec sa bannière garnie de crêpes et couronnée d'immortelles; les écoles de droit, de médecine, de pharmacie, du commerce, d'Alfort, chacune avec un drapeau sur lequel on lisait : « *Au général Lamarque.* » Venaient enfin des corporations d'ouvriers précédées de bannières; celle des imprimeurs typographes portait ces mots : « *Les imprimeurs au général Lamarque, défenseur de la liberté de la presse.* » Dans cet immense concours de citoyens de toutes les classes se révélaient à la fois un hommage rendu à la mémoire du général Lamarque, et une manifestation expressive contre le gouvernement. Aussi les mesures avaient-elles été prises pour l'agression d'une part, et pour la résistance d'autre part, tant l'on pressentait une lutte. Les troupes, consignées dans les casernes, avaient l'arme au pied; la garde municipale était munie de cartouches; la cavalerie se tenait prête à monter à cheval; des piquets de la garde nationale stationnaient devant les mairies, et sur toute la ligne des boulevards on avait échelonné des sergents de ville et des agents de police pour maintenir l'ordre dans le cortége; en outre, à la première alerte, des régiments auxiliaires devaient accourir de Ruel, Courbevoie et Saint-Denis. Du reste, le ministère avait recommandé la plus grande prudence à ses agents. Point d'obstacle à la marche du convoi, pour ôter tout prétexte d'irritation; conserver rigoureusement la défensive, n'user de répression qu'au seul cas où l'on sortirait des limites d'une

cérémonie funèbre, telles étaient les instructions précises données par le pouvoir. Le cortége suivit les boulevards; à la hauteur de la rue de la Paix, des cris confus retentirent : « Il faut faire le tour de la Colonne; » et l'on dirigea soudain le char vers la place Vendôme; ensuite on reprit le chemin des boulevards. Le char roulait lentement, et la foule était redevenue calme et silencieuse. Près de la rue Richelieu, quelques voix crièrent : *Vive la république!* et, aux premières tentatives de répression, on brisa les chaises des boulevards pour se défendre contre les sergents de ville. De ce moment, le tumulte ne fit plus que grandir, et le conflit recommença à la porte Saint-Denis. Tout prenait un aspect redoutable. L'effervescence se propageait avec la rapidité de l'étincelle électrique. Au coin de la rue du Temple, il y eut une explosion d'enthousiasme à la vue des élèves de l'Ecole polytechnique, qui s'étaient échappés malgré la consigne, et accouraient, les habits en désordre et la plupart tête nue, pour se joindre au convoi.

A travers ces incidents de mauvais augure, le cortége atteignit le pont d'Austerlitz et s'arrêta. Là, on plaça le cercueil sur une estrade préparée pour les discours d'adieu; car le général Lamarque avait demandé, par son testament, que son corps fût transporté dans le département des Landes, et déposé dans le tombeau de sa famille. Lafayette, le maréchal Clauzel, M. Mauguin, prononcèrent des paroles tristes et graves; puis vinrent les harangues passionnées, espèce de signal qu'on attendait pour éclater. Il se fit alors une clameur formidable, et le choc ne tarda pas à avoir lieu. L'apparition d'un drapeau rouge, surmonté d'un bonnet phrygien, glaça tous les cœurs d'épouvante. Emblème sinistre, il semblait annoncer le retour des excès de 93; c'en fut assez pour ruiner les espérances des républicains. Toutefois l'insurrection fut terrible, spontanée, et la lutte s'engagea sur plusieurs points entre le peuple et les troupes. On proposa au général Lafayette d'aller établir le siége de la république à l'Hôtel-de-Ville; mais, tremblant et ému au milieu de ce désordre, il essaya de ramener les esprits. Ne trouvant pas sa voiture, il se jeta dans un fiacre avec son fils, pour se soustraire à des propositions aussi périlleuses. On détela les chevaux du fiacre, et on le traîna au milieu des cris de *vive Lafayette, vive la république!* La révolte gagnait de plus en plus du terrain; partout le rappel retentissait, et de toutes parts la

garde nationale accourait partager les dangers de la troupe de ligne.

Dès que Louis-Philippe apprit, à Saint-Cloud, la gravité des événements, il dit à la reine : « Je vais à Paris ; quelles sont vos intentions? — De vous accompagner partout, » répondit-elle ; et, sans attendre que l'escorte fût prête, le roi partit, vers neuf heures et demie du soir, accompagné de quelques officiers. Sur son passage, il fut salué par les acclamations de *vive le roi!* et l'on entendit des paysans s'écrier : « Celui-là du moins n'a pas peur! » Avant de monter au château des Tuileries, le prince visita le poste de la garde nationale et de la ligne; puis il vint se présenter à la première légion de la garde nationale et à quelques compagnies d'infanterie de ligne, qui bivouaquaient sur le Carrousel. A son aspect, le plus sincère enthousiasme éclata. « Que ne puis-je, disait-il, parcourir ainsi toutes les rues! ma présence en ferait plus que les coups de fusil. Mais on m'attaque, je dois me défendre. Au reste, mes amis, soyez tranquilles; tout cela, j'espère, est peu de chose, car nous avons le peuple pour nous. » A la nouvelle de l'arrivée du roi, les ministres, réunis à l'état-major de la garde nationale, se rendirent aux Tuileries, et à minuit le conseil s'assembla. Dans cette première délibération, fut discutée la proposition de mettre Paris en état de siége ; la résistance de la couronne fit différer au lendemain la solution de cette question importante. A six heures, le roi donna l'ordre de lui seller un cheval pour visiter les postes de la ville. La garde nationale de la banlieue était descendue à Paris pendant la nuit ; le roi la passa en revue, lui adressa des paroles bienveillantes, et fut accueilli par les cris unanimes de *vive le roi! à bas les carlistes! à bas les républicains!*

A midi, le roi sortit des Tuileries pour parcourir la capitale. Accompagné du duc de Nemours, des ministres de la guerre, de l'intérieur et du commerce, du maréchal Gérard, de tous les aides de camp et officiers d'ordonnance et de plusieurs pelotons de carabiniers, de dragons et de gardes nationaux à cheval, il alla d'abord passer en revue les troupes concentrées sur la place de la Concorde et dans les Champs-Élysées. De là, il prit la ligne des boulevards, parcourut le faubourg Saint-Antoine jusqu'à la barrière du Trône, et longea les quais pour retourner à son palais. Cette promenade dura deux heures, au milieu des plus vives acclamations. C'est dans cette circonstance

surtout que Louis-Philippe donna la mesure de ce courage calme qu'il avait fait éclater à Jemmapes. Sachant au milieu de quels dangers il s'aventurait, car la balle d'un lâche assassin pouvait l'atteindre, il fut admirable de sang-froid et paya de sa personne, sans que la moindre émotion altérât ses traits. Vers la rue Planche-Mibray, une détonation retentit à une distance très-rapprochée de lui ; et comme on lui représentait qu'il s'exposait trop : « Mes enfants sont ma meilleure cuirasse, » répliqua-t-il. Partout le roi fut salué par les cris de *vive le roi ! à bas la république* ! et plusieurs fois il répéta au peuple : « Mes amis, on m'accusait d'avoir fui vers la frontière ; pour me justifier, je viens au milieu de vous. » En passant devant le Château-d'Eau, Sa Majesté s'approcha d'un garde national blessé mortellement et gisant sur un matelas. « Sire, lui dit ce brave, je viens de combattre pour ma patrie, pour la liberté et pour le roi ; j'ai plusieurs enfants



que je vous recommande. — Je les adopte tous, » répondit le prince, et en même temps il fit prendre son nom par un aide de camp. Louis-Philippe rentra dans son palais par le Louvre. Les ministres l'attendaient. Il présidait le conseil, lorsqu'un aide de camp lui annonça l'arrivée de MM. Arago, Laffitte et Odilon Barrot, qui demandaient

l'honneur d'un entretien. Malgré les observations de quelques personnes de son entourage, le monarque voulut bien les admettre en audience particulière. Alors, avant de franchir le seuil du cabinet du roi, M. Laffitte se permit de dire avec ce ton léger qui le caractérisait : « Tenons-nous bien, il va essayer de nous faire rire. » La première chose qui frappa les trois visiteurs, ce fut l'expression calme de la physionomie du roi ; il les pria de s'asseoir, et lui-même prit place dans son fauteuil. M. Odilon Barrot commença en ces termes : « Notre démarche auprès de Votre Majesté, nous le savons, sera calomniée ; mais, forts de nos intentions et assurés que vous nous rendrez justice, nous venons vous entretenir des déplorables événements qui ensanglantent la capitale. Notre démarche est entièrement ignorée du public. Ainsi, ce ne sont ni des conditions ni des remontrances que nous vous apportons ; nous venons seulement déposer dans le cœur de Votre Majesté l'anxiété, la douleur de bons citoyens qui vous sont sincèrement dévoués. Nous désirons aussi vous supplier de ne pas prêter l'oreille aux mesures de violence qui vous seront suggérées. Dans cette route, sire, permettez-nous de vous le dire avec franchise, il est difficile de s'arrêter quand on y est entré. Vous allez triompher au nom des lois, et toutefois ce triomphe sera cruel, car il sera acheté par du sang français.

*Le roi.* — « A qui la faute? Quelques misérables ont attaqué mon gouvernement ; ne devais-je pas me défendre? Je ne sais au surplus quels renseignements vous avez pu recueillir. Quant à moi, je crois que la résistance va cesser ; le canon que vous entendez est celui qu'on a fait avancer pour forcer, sans perdre trop de monde, le cloître Saint-Merry, dans lequel les factieux se sont renfermés.

*M. Odilon Barrot.* — « Vous êtes vainqueur, sire, ne souffrez pas qu'on abuse de la victoire ; la violence après le combat pourrait amener de nouvelles catastrophes.

*Le roi.* — « Je viens de parcourir Paris ; pendant ma promenade, j'ai souvent entendu crier : *Sire, prompte justice!* En rentrant, j'ai informé M. Barthe de ce désir de la population. Il m'a répondu qu'en faisant des assises extraordinaires, les accusés pourraient être devant le jury en moins de quinze jours. Cela suffit, je crois ; la justice aura donc son cours régulier, sans violences d'aucune espèce.

*M. Laffitte.* — « Il ne suffit pas de punir, sire, il faut aviser au moyen

de calmer l'irritation générale. Ce n'est pas seulement par la force matérielle qu'un gouvernement peut marcher, c'est surtout par la force morale, par l'affection de la nation. Le pays n'est pas content de la marche des affaires, voilà toutes les causes du désordre.

*Le roi.* — « Rien n'a dû me faire perdre l'affection du pays: c'est par des mensonges et des calomnies que la presse travaille journellement à me *démolir*.

*M. Arago.* — « C'est le système du gouvernement qui cause tout le mal, c'est le système que l'on doit changer. La France avait accepté toutes les conséquences de la révolution. Presque tous les membres de l'opposition voulaient une monarchie, mais une monarchie populaire.

*M. Laffitte.* — « Dites tous; l'opposition entière est d'accord que la royauté de Juillet doit être conservée.

*Le roi.* — « Je suis charmé d'apprendre que MM. Cabet et Garnier Pagès pensent ainsi.

*M. Arago.* — « Aujourd'hui il existe trois partis; mais c'est le système ministériel qui donne de la force au parti républicain, et j'en accuse le ministère. Il faut un système plus libéral à l'intérieur, moins de faiblesse et de condescendance envers l'étranger. Alors le peuple et le prince seront solidement unis. Le système actuel est périlleux pour le roi, pour sa famille et pour la patrie.

*Le roi.* — « Il y a quelque chose de vrai dans ce que vous dites: ma popularité est peut-être ébranlée; mais ce n'est pas la faute de mon gouvernement, c'est le résultat des calomnies et des manœuvres haineuses par lesquelles les républicains et les carlistes veulent me *démolir*. La presse m'attaque avec une violence inouïe. Je suis cruellement outragé, mais peu ou mal défendu. J'en ai pris mon parti, fort que je suis du témoignage de ma conscience. N'a-t-on pas été jusqu'à prétendre que je sympathisais avec les carlistes! Remontez jusqu'à l'origine de la maison d'Orléans, et vous trouverez parmi ses ennemis constants les ancêtres de ceux qui, aujourd'hui, sont les meneurs du parti carliste.

« On dit que je suis ambitieux, insatiable de richesses, voulant une cour brillante! Mais j'ai passé par tous les étages de la vie, et je pourrais dire:

Heureux qui satisfait de son humble fortune...

« Je suis devenu roi, parce que moi seul pouvais sauver la France du despotisme et de l'anarchie. J'ai toujours été opposé aux Bourbons de la branche aînée ; personne n'est plus que moi leur ennemi : il est donc insensé de supposer que j'aie la pensée de transiger avec eux.

« Le programme de l'Hôtel-de-Ville est un infâme mensonge..... J'en appelle à M. Laffitte. Dans un discours prononcé sur le cercueil de Lamarque, quelqu'un, que je ne connais pas, a parlé d'engagements solennellement acceptés, puis lâchement oubliés : c'est faux ; j'en suis indigné. Je n'ai fait aucune promesse. En droit, je n'avais rien à promettre ; en fait, je n'ai rien promis.

« La révolution a été faite aux cris de *vive la Charte!* Le peuple la demandait. Elle a été améliorée par la suppression de l'article 14.

« Aussitôt que j'arrivai au trône, j'adoptai le système qui me parut bon ; il me paraît bon encore aujourd'hui. Prouvez que je me trompe, et je changerai ; autrement, je persisterai, car je suis homme de conscience et de conviction : on me hacherait comme chair à pâté dans un mortier, plutôt que de m'entraîner contre mon opinion.

« Je n'ai pas d'entourage : c'est peut-être de l'amour-propre ; mais je ne suis soumis à aucune influence. Mon système me paraît excellent ; prouvez-moi le contraire.

*M. Arago.* — « L'expérience l'a prouvé. La hardiesse des carlistes, les haines politiques, la guerre civile en Vendée et à Paris, sont la condamnation du système du 13 mars. Notre position s'est détériorée. Quelques jeunes gens viennent d'essayer de renverser votre gouvernement, parce qu'ils comptaient sur le mécontentement du peuple : ils ne l'auraient pas fait il y a quinze mois.

*Le roi.* — « Je viens de traverser Paris ; eh bien ! jamais je n'avais entendu des cris plus unanimes et plus vifs de *vive le roi!* Jamais la garde nationale ne montra plus de dévouement.

*M. Arago.* — « Je l'ai vue, la garde nationale ; elle voulait combattre l'anarchie, mais elle désirait un changement de système. Mon opinion, il est vrai, n'est que celle d'un simple garde national, et, par conséquent, elle a peu de poids ; elle en aurait davantage dans la bouche d'un colonel.

*Le roi.* — « Je vous comprends... Je n'ai jamais deviné par quel caprice Casimir Périer s'obstina à repousser le vœu de la douzième légion.

« Quant au système que vous appelez système du 13 mars, il n'est pas du 13 mars ; je l'adoptai, après de mûres réflexions, en montant sur le trône. On l'a toujours suivi, même sous M. Laffitte.

*M. Laffitte.* — « Votre Majesté fait erreur. Je repousse toute assimilation avec le ministère Périer. Il est vrai que les mesures ont eu, contre ma volonté, plus de ressemblance que je ne désirais ; mais j'invoque les discours que j'ai prononcés avec votre approbation.

*Le roi.* — « Les vues étaient identiques. Le gouvernement a toujours marché dans la même ligne, parce que cette ligne avait été adoptée après de mûres réflexions. Montrez-moi ses inconvénients ; car, dans votre compte-rendu, je n'ai rien trouvé, absolument rien.

*M. Arago.* — « De petites causes auraient donc produit de bien grands effets ; car ce sont les fautes signalées qui ont amené la désaffection du pays. Par exemple, le licenciement systématique des gardes nationales des villes les plus patriotes, des villes frontières, a détruit bien des sympathies. A Perpignan, il n'y avait aucun prétexte. Ce fut un caprice du préfet, qui voulait flatter les sentiments de Casimir Périer.

*M. Odilon Barrot.* — « A Grenoble, les fautes du gouvernement ont été nombreuses, inexcusables.

*Le roi.* — « On a répandu sur cette affaire les insinuations les plus injustes : on a calomnié l'autorité, on a calomnié le 35e régiment. Il fallait, n'est-ce pas, laisser avilir le pouvoir ! Il fallait souffrir qu'on promenât impunément dans la rue la figure du roi sous la forme d'un animal qu'on égorgeait ! et parce que de braves soldats ont pris la défense du roi, celle des lois et de l'ordre public, on les a blâmés et traités d'assassins !

*M. Odilon Barrot.* — « On a ménagé les carlistes, on a transigé avec eux ; c'est une faute grave. Nous avons souvent demandé qu'on appliquât les lois aux carlistes insurgés dans l'Ouest, qu'on purgeât les administrations des carlistes qui s'y trouvaient. Loin de là, on a donné des sauf-conduits aux chefs de bandes.

*Le roi.* — « Jamais !

*M. Odilon Barrot.* — « Vos ministres l'ont avoué à la tribune.

*Le roi.* — « Ils ont dit ce qu'ils ont voulu ; mais je persiste à soutenir que les sauf-conduits ont été refusés.

*M. Odilon Barrot.* — « On aurait évité l'état de siége dans quatre départements et de grandes dépenses.

*Le roi.* — « Je ne me suis jamais opposé aux mesures présentées contre les carlistes; Dupont de l'Eure ne les a pas épargnés. Je ne crois pas qu'il y en ait dans l'armée. Il y en a bien quelques-uns aux finances, mais M. Laffitte sait combien les changements dans cette administration sont dangereux et difficiles. L'accusation de favoriser les carlistes est celle qui m'a le plus surpris; car l'émigration ne m'a jamais pardonné d'avoir refusé de porter les armes contre la France.

« J'ai tardé à approuver la proposition Bricqueville, c'est vrai, j'en conviens; mais c'était la confiscation de 600,000 francs de rente appartenant à la famille proscrite, et il me répugnait de la signer. L'honneur de la France exige que cette famille ne soit point réduite à l'aumône de l'étranger. Cependant, quoique la duchesse de Berry soit la nièce de la reine, j'ai donné des ordres pour son arrestation; mais je ne veux point de sang. Rappelez-vous ce que disait un membre de la Convention : « On a coupé la tête à Charles I[er], les Stuarts sont revenus; on s'est contenté de bannir Jacques II, les Stuarts ont disparu pour toujours de l'Angleterre. » Mon père, malgré mes prières, commit la faute, en votant la mort de Louis XVI, de vouloir donner des gages sanglants à la révolution; je n'entends pas l'imiter. »

*M. Arago.* — « Ce qui a le plus indisposé la nation, c'est le manque de dignité envers l'étranger, c'est la pusillanimité du ministère, c'est son peu de souci de l'honneur national. Les Prussiens ont été arrêtés par des paroles fermes; les Autrichiens n'auraient pas envahi l'Italie, si l'on avait tenu le même langage.

*Le roi.* — « Vous parlez de nos menaces envers la Belgique; mais ces menaces ne pouvaient avoir grand effet : car savez-vous combien nous avions de troupes alors? nous avions soixante-dix-huit mille hommes en comptant l'armée d'Alger; soixante-dix-huit mille, pas davantage; et vous vouliez faire la guerre avec cela?

*M. Arago.* — « C'était assez alors avec l'enthousiasme populaire. Quand le gouvernement de la France a la confiance du peuple, il peut toujours parler avec énergie. Le langage inqualifiable de M. de Saint-Aulaire a excité un mécontentement unanime. Il a demandé grâce pour le roi des Français!... et c'est au pape!...

*Le roi.* — « Pas si haut, monsieur Arago... Il paraissait y avoir quelque chose à critiquer dans le langage de Saint-Aulaire; mais quand on lui en a fait la remarque, il a répondu qu'on ne pouvait réussir autrement. Du reste, ce n'est pas nous qui avons fait des concessions, c'est à nous qu'on en a fait. On nous a concédé tout ce que nous avons demandé et tout ce qu'on ne voulait pas d'abord nous accorder; nous avons amené l'étranger à faire ce qu'il ne voulait pas faire. Par exemple, les affaires de la Belgique vont être complétement terminées sous peu de jours. Il faudra bien que le roi de Hollande y souscrive. Nous avons amené l'empereur de Russie à consentir à la séparation de la Belgique; et cependant, au commencement, il avait déclaré très-positivement qu'il n'y consentirait jamais.

*M. Arago.* — « Cet avantage n'a été obtenu qu'au prix...

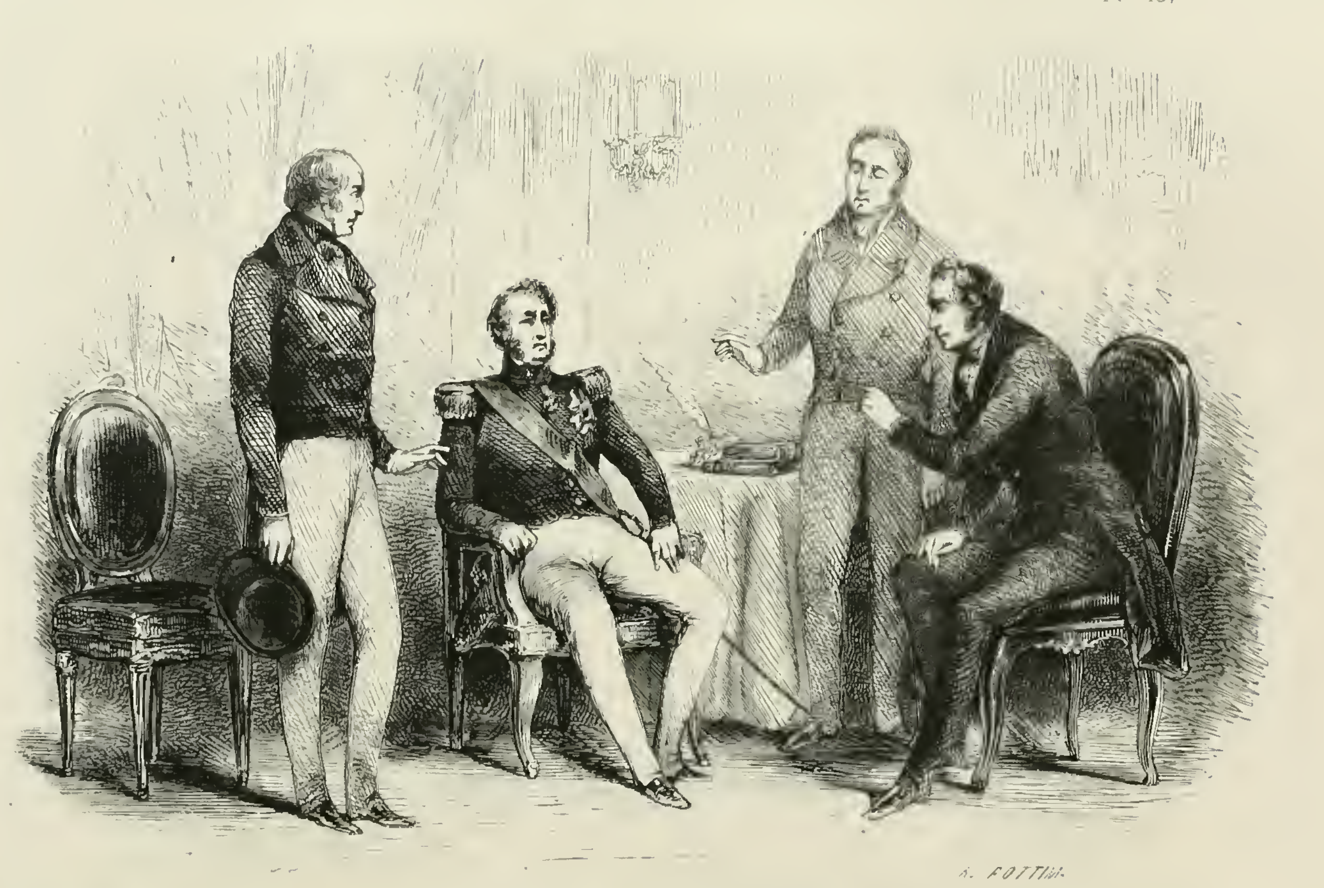
*Le roi (l'interrompant).* — « Ainsi l'affaire de la Belgique est comme finie. Je ne vois pas aussi clair dans celle de l'Italie. Je ne sais même comment elle se terminera : car il n'est pas aisé de rendre un pape raisonnable. Au reste, de toutes les nations de l'Europe, c'est encore la France qui se trouve dans la position la plus favorable; car les autres ont toutes des éléments de révolution, et, pour les terminer, elles n'ont pas l'étoffe d'un duc d'Orléans. La France et l'Angleterre ne peuvent être gouvernées qu'avec la liberté de la presse. Je connais ses inconvénients; je sais que l'indulgence du jury fait beaucoup de mal, mais je ne vois pas de remède. Aussi quand, dans ses accès de colère, Casimir Périer proposait des mesures d'exception, je m'y suis toujours opposé. Les princes d'Allemagne veulent la censure; je les attends au dénoûment.

*M. Odilon Barrot.* — « Nous craignons d'abuser du temps de Votre Majesté.

*Le roi.* — « Je suis un roi constitutionnel, et je dois écouter tout le monde, c'est mon devoir; j'ai bien donné audience à MM. Maugnin et Cabet! je ne puis donc voir qu'avec plaisir trois personnes avec lesquelles j'ai eu des relations privées, et qui peuvent me faire connaître la vérité avec moins d'amertume.

*M. Odilon Barrot.* — « Votre Majesté trouve le système parfait, et nous, nous pensons le contraire; il est donc inutile de prolonger cet entretien.

*Le roi.* — « Je crois le système excellent; jusqu'à la preuve du




Histoire de Louis-Philippe

Sarazin, éditeur.

contraire, je n'en changerai pas. Mes intentions sont pures, je veux le bonheur de la France; jamais je ne me suis armé contre elle. Toute la difficulté vient de ce que l'on ne me rend pas justice, de ce que la malveillance et la calomnie cherchent à me *démolir*. Si j'assiste au conseil, les journalistes crient que l'Etat est perdu, et qu'il n'y a plus de gouvernement constitutionnel. Cependant, ce n'est pas moi qui ferai prendre des déterminations illibérales. Par exemple, ce matin, on a proposé la mise en état de siége; je n'ai pas voulu: les lois suffisent, je ne veux régner que par les lois; on ne me fera jamais dévier de cette règle.

*Les trois députés*. — « Nous en félicitons Votre Majesté.

*Le roi*. — « Dans votre compte-rendu, vous m'accusez d'être insatiable de richesses.

*MM. Arago* et *Odilon Barrot* (ensemble). — « Sire, cela ne se trouve point dans le compte-rendu, nous en sommes certains.

*M. Laffitte*. — « Messieurs, n'insistez pas, cela s'y trouve.

*Le roi*. — « Vous voyez que M. Laffitte s'en souvient. Vous m'accusez de vouloir entasser richesses sur richesses.

*M. Arago*. — « Nous avons seulement dit que les ministres avaient demandé pour Votre Majesté une liste civile trop forte; voilà notre intention.

*Le roi*. — « Je ne connais pas les intentions, je ne connais que les faits.

*M. Odilon Barrot*. — « Du côté des patriotes, il y a irritation, désaffection et découragement, tandis que les carlistes sont pleins d'audace. Je supplie Votre Majesté d'en chercher la cause, et d'y porter remède. Il en est peut-être temps encore. Le moment est même opportun, puisque vous venez de vaincre la rébellion. Votre Majesté peut avoir confiance en nous, car nous ne sommes inspirés tous les trois que par notre attachement pour la France et pour Votre Majesté. M. Arago n'aspire qu'à quitter la politique pour se livrer exclusivement aux sciences qui l'ont illustré; M. Laffitte n'est que trop désenchanté du pouvoir; et moi, je suis prêt à signer de mon sang que je ne veux aucune place quelconque dans votre gouvernement, trop heureux de pouvoir rentrer dans mon cabinet, et de me livrer sans distraction à des travaux qui m'ont donné l'indépendance et le bonheur.

*Le roi* (frappant sur l'épaule de M. Odilon Barrot). — « Monsieur Barrot, je n'accepte pas la renonciation que vous m'offrez.

*M. Odilon Barrot.* — « Sire, ne voyez en nous que des hommes désintéressés qui vous expriment l'opinion des patriotes sincères et modérés. Vous êtes condamné à gouverner par la liberté et avec la liberté, acceptez toutes les conséquences de cette position.

*Le roi.* — « C'est mon intention, c'est ce que je fais. Je ne changerai pas, parce que je ne change jamais de système que quand on m'a démontré que je suis dans l'erreur. Je ne me suis écarté qu'une seule fois de cette habitude : c'est à l'occasion de mes armes. Je tenais aux fleurs de lis, parce qu'elles étaient miennes, parce qu'elles étaient ma propriété comme celle de la branche aînée, parce que de tout temps elles ont été ornement sur nos écussons. On a voulu leur suppression ; c'était une folie. J'ai résisté longtemps, même aux sollicitations de M. Laffitte; j'ai fini par céder à la violence. Mais, enfin, que vouliez-vous me proposer?

*M. Arago.* — « Un juste milieu entre le système du 13 mars et la république.

*M. Odilon Barrot.* — « Une proclamation dans laquelle Votre Majesté, en faisant part à la France des graves événements de ces deux jours, exprimerait de nouveau et franchement ses sympathies pour les principes de la Révolution de Juillet, me semblerait devoir produire un excellent effet.

*Le roi.* — « Un roi constitutionnel ne peut malheureusement pas aller s'expliquer à la tribune. Je ne puis faire connaître personnellement mes sentiments que quand je voyage, et vous aurez remarqué que je ne laisse jamais passer ces occasions sans en profiter.

*M. Laffitte.* — « Je me retire pénétré de la plus profonde douleur, parce que je crois à la sincérité de convictions qui rendent de plus grands malheurs inévitables. Je les redoute pour la France et plus encore pour le roi. Le mal vient de la manière différente de juger la révolution de Juillet. Les uns n'y ont vu que la Charte de 1814 un peu améliorée, et un simple changement de personnes; le plus grand nombre, tout ce qu'il y a du moins d'hommes énergiques, le triomphe du système populaire et l'anéantissement complet de la Restauration. Depuis longtemps la presse a protesté contre le système du 13 mars ; elle a protesté aussi par sa présence, cette foule immense qui s'est portée au convoi du général Lamarque, cette foule composée de tous les rangs, de toutes les fortunes, militaires, bourgeois, jeunesse, peuple,

garde nationale; et si, le lendemain, quinze ou vingt mille hommes de ces soldats citoyens sont venus prêter leur appui au gouvernement, c'est que son existence elle-même était menacée. On a oublié le système du 13 mars pour ne songer qu'à la royauté de Juillet.

*Le roi.* — « Monsieur Laffitte, je vous crois de bonne foi, mais vous vous trompez. Le système du 13 mars, comme vous persistez à l'appeler, n'a contre lui que les républicains et les carlistes.

*M. Laffitte.* — « Ce système nous a amené la guerre civile; voilà sa condamnation. Quand même ses adversaires seraient en minorité dans le pays, cette minorité a tant d'énergie qu'il ne faut pas la mépriser. La force morale vaut mieux que le canon et les baïonnettes. Les bons citoyens ne peuvent se défendre des plus vives inquiétudes pour la royauté, qui leur est chère, et qui se trouve compromise par un système antipathique avec les Français.

*M. Odilon Barrot.* — « Louis-Philippe est-il roi quasi-légitime, ou roi légitimé par le vœu national? A-t-il été choisi comme Bourbon ou quoique Bourbon? Voilà la question. Si, au lieu de suivre les errements de la Restauration, vous vouliez que toutes les autorités, toutes les institutions eussent la même origine que vous, il y aurait mariage entre la France et votre dynastie, sans divorce possible. Puisque vous pensez autrement, vous continuerez l'expérience; mais les amis du pays et de Votre Majesté ne peuvent y assister qu'avec anxiété.

*Le roi.* — « Je persisterai dans ce que je crois être le bien de mon pays, et j'ai la ferme conviction que quand les passions seront calmées, on reconnaîtra que je suis dans le juste et dans le vrai. Ma vie est à mon pays; je sais ce que je lui dois et ce que je lui ai promis. Vous savez, messieurs, si je manque à mes promesses ou à mes serments. »

Louis-Philippe congédia les trois députés avec affabilité, et voici comment il rendit compte de cette conversation à quelques personnes de son intimité : « M. Odilon Barrot a été sentencieux et doux, M. Laffitte solennel, M. Arago extrêmement vif. »

Pendant ce temps, le canon retentissait toujours et l'insurrection touchait à sa fin. Il y eut des scènes de carnage et d'héroïsme au cloître Saint-Merry, rue Saint-Martin ; la garde nationale montra un courage remarquable, et la victoire resta au gouvernement. La population garda de ces fatales journées un souvenir profond de terreur et de haine, et le

ministère, irrité par l'audace croissante de ses ennemis, poussa jusqu'à l'arbitraire la rigueur de ses vengeances. Un mandat d'arrêt fut lancé contre Armand Carrel; plusieurs journaux furent saisis; on viola le domicile des hommes les plus recommandables; de nombreuses arrestations eurent lieu; en outre, trois ordonnances prononcèrent la dissolution de l'école polytechnique, de l'école vétérinaire d'Alfort et de l'artillerie de la garde nationale parisienne; puis, alors que la tranquillité avait reparu, la mise en état de siége, conseillée par M. Thiers, fut établie malgré l'opposition du roi. Il ne fallut rien moins qu'un arrêt de la Cour de cassation pour que le cabinet comprît l'inopportunité de cette mesure; et les conseils de guerre, un moment établis, firent place au jury, devant lequel comparurent les prévenus du mois de juin.

Tandis que les difficultés se multipliaient autour du trône, le duc d'Orléans achevait une tournée départementale entreprise dans un but politique. Beau de tout l'éclat de la jeunesse, réalisant déjà les espérances que son adolescence faisait concevoir, gracieux sans affectation, affable avec dignité, le jeune prince était avide de popularité. Il revint à Paris à la fin du mois de juin; cinq semaines plus tard, il assistait au mariage d'une sœur chérie, la princesse Louise, avec Léopold de Saxe-Cobourg, roi des Belges [1]. Ce mariage fut célébré à Compiègne avec éclat, le jour même du deuxième anniversaire de la révolution de Juillet. Il y eut de grandes réjouissances, où l'on vit renaître les pompes majestueuses, les magnificences de l'antique monarchie.

A peu près à la même époque, deux événements remarquables occupèrent l'attention publique. Le parquet intenta aux saints-simoniens un procès qui fut marqué par les incidents les plus bizarres. Et ce fut un spectacle plein d'enseignements, que celui d'hommes sérieux et d'un mérite incontestable, venant développer devant la gravité d'un tribunal, avec une éloquence digne d'une meilleure cause, des doctrines qui révélaient dans quelle confusion de principes, dans quel désordre d'idées la révolution de Juillet avait jeté la société! La condamnation de MM. Enfantin, Duveyrier et Michel Chevalier devint le signal de la dissolution de l'école saint-simonienne.

Le 30 juillet, le télégraphe transmit à Paris une nouvelle qui

[1] Louise-Marie-Thérèse d'Orléans était née à Palerme, le 3 avril 1812.



Louise, reine des Belges.

ruinait les espérances des impérialistes; la mort venait de terminer, au château de Schœnbrunn, les longues souffrances du duc de Reichstadt; et sur son cercueil de bronze, descendu dans le caveau des Capucins, l'humble sépulture des Césars, l'inscription suivante apprenait aux visiteurs, en termes simples et touchants, cette destinée si glorieusement commencée sur les marches d'un trône et si tristement terminée dans l'exil : « A l'éternelle mémoire de Joseph-François-Charles, duc de Reichstadt, fils de Napoléon, empereur des Français, et de Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, né à Paris le 20 mars 1811, salué à son berceau du nom de roi de Rome; à la fleur de son âge, doué de toutes les qualités de l'esprit et du corps, d'une imposante stature, de nobles et agréables traits, d'une grâce parfaite dans le langage, d'une grande instruction militaire, il fut attaqué d'une phthisie cruelle, et la mort l'enleva à Schœnbrunn, près de Vienne, le 22 juillet 1832. »



# CHAPITRE VIII.

Retour de M. de Talleyrand. — Crise ministérielle. — Scène entre le roi et M. Dupin. — Ministère du 11 octobre. — Les assises de Blois; M. Berryer; son procès et son acquittement. — Lettre de la duchesse de Berry à la reine des Français. — Deutz; sa trahison. — Arrestation de la duchesse de Berry; elle est conduite à la citadelle de Blaye. — Attentat du Pont-Royal. — Discours de la couronne. — Les députés aux Tuileries. — Procès de MM. Bergeron et Benoist; double acquittement. — Campagne de Belgique; siége d'Anvers. — Le duc d'Orléans à la tranchée. — Heureuses conséquences de la prise d'Anvers. — La nation belge adresse des remercîments à l'armée française.— Embarras du pouvoir au sujet de la duchesse de Berry.— MM. Orfila, Auvity, Gintrac et Barthez à Blaye.—La duchesse de Berry déclare son mariage avec le comte Lucchesi-Palli; sa grossesse. —Le docteur Menière.—M. de Choulot. — Projet d'évasion. — Accouchement de la duchesse de Berry; procès-verbal. — La duchesse est conduite à Palerme. — Procès de la *Tribune*, de la *Société des droits de l'homme* et du *Populaire*. — Mise en vente de l'hôtel de M. Laffitte; souscription nationale. — Le roi de nouveau accusé d'ingratitude. — Franchise tardive de M. Laffitte. — Projet des fortifications. — Fêtes de Juillet. — Inauguration de la statue de l'Empereur. — Voyages du roi. — Interdiction des crieurs publics. — Chute du courrier Vernet; le roi le saigne. — La société Monthyon et Franklin décerne une médaille d'or à Louis-Philippe.

La session approchait, et le langage des députés révélait la nécessité de réorganiser le ministère. L'arrivée imprévue du prince de Talleyrand fit croire qu'il revenait pour prendre la direction du cabinet: il n'en était rien. Le voyage de l'habile diplomate avait pour but une négociation importante au sujet de la duchesse de Berry. Dans la prévision où l'imprudente princesse tomberait au pouvoir du gouvernement français, il s'agissait d'obtenir qu'on ne la livrât pas au jugement d'un jury ou d'un corps politique, mais qu'on la renvoyât à Naples. Telle était, du reste, l'idée bien arrêtée de Louis-Philippe. Sans doute il ne devait point s'abstenir des plus grands

ménagements vis-à-vis des partis qui l'accusaient de tolérance à l'égard des carlistes. Toutefois, il désirait sauver à tout prix la nièce de la reine; or, chacun savait combien était indomptable la volonté de ce prince, qui depuis longtemps avait été surnommé dans sa famille le *capitaine Tempête*. Rassuré de ce côté, le prince de Talleyrand, bien aise d'assister à l'épreuve nouvelle qui se préparait pour le gouvernement, se mêla un peu aux négociations entamées pour la réorganisation du cabinet; car, sans force et sans unité depuis la mort de Casimir Périer, il ne pouvait se présenter devant une chambre dont l'appui lui manquait. M. Dupin aîné, particulièrement honoré des sympathies du roi, fut chargé d'essayer une combinaison. Le député de la Nièvre avait conquis une influence redoutable à la Chambre; mais il ne convenait pas à la direction des affaires d'État. Bourru, fantasque, capricieux, il n'avait nulle consistance dans les idées; de plus, avec des qualités réelles, il possédait une foule de petits travers qui le rendaient embarrassant et antipathique au plus grand nombre. Il n'aimait pas les doctrinaires, et ne s'en cachait pas; il s'exprimait même assez lestement sur certains personnages dévoués au roi jusqu'à l'abnégation. Ce fut donc à M. Dupin qu'on s'adressa; il parut céder d'abord, puis refusa, promit de nouveau, de nouveau retira sa parole. Bref, la négociation, traînant de la sorte en longueur, arrivait à bon terme, et les répugnances de M. Dupin étaient à peu près vaincues, quand il revint définitivement



sur sa résolution d'une façon si peu mesurée, qu'une scène très-vive s'ensuivit et que le roi s'écria : « Je ne souffrirai pas qu'on m'insulte chez moi. » A cette apostrophe méritée, M. Dupin, décontenancé, sortit précipitamment, nue tête et laissant son chapeau dans le cabinet du roi. Le soir même, il partit pour sa terre de Clamecy, et l'on dut songer à une nouvelle combinaison.

Le 11 octobre, le *Moniteur* publia l'ordonnance qui constituait ainsi le cabinet : M. le maréchal Soult, président et ministre de la guerre; M. Thiers, à l'intérieur; M. Barthe, à la justice; M. l'amiral comte de Rigny, à la marine; M. Humann, aux finances; M. Guizot, à l'instruction; M. le duc de Broglie, aux affaires étrangères; M. le comte d'Argout, au commerce. Le nouveau ministère ne tarda pas à inaugurer son avénement par deux faits d'une haute importance : l'arrestation de la duchesse de Berry, et la prise de la citadelle d'Anvers. Peu de jours avant la formation du cabinet du 11 octobre, avait eu lieu le procès de vingt-deux chouans devant les assises de Blois. A ce procès succéda celui de M. Berryer, prévenu de complot et d'excitation à la guerre civile. L'illustre orateur comparut le 16 octobre, et, à son aspect, jurés et spectateurs se levèrent spontanément. Plusieurs avocats vinrent s'asseoir à côté de lui, et, sur l'observation du président, l'un d'eux répondit : « Le banc des accusés est aujourd'hui tellement honoré, que nous avions cru nous honorer nous-mêmes en y prenant place. » L'accusation était trop ridicule pour être soutenue avec succès; le ministère public se hâta de l'abandonner, et, le 17, un verdict d'acquittement fut prononcé à l'unanimité.

Dans l'asile impénétrable qu'elle avait trouvé à Nantes, la duchesse de Berry, supérieure à la mauvaise fortune, conservait encore ses illusions, ses espérances; infatigable et insouciante au milieu des périls, elle déployait une activité prodigieuse, signait des proclamations, correspondait avec quelques-uns de ses partisans et témoignait une sollicitude inquiète pour ceux que leur dévouement compromettait. Elle écrivait à la reine :

« Quelles que soient les conséquences qui peuvent résulter pour moi de la position dans laquelle je me suis mise en remplissant mes devoirs

de mère, je ne vous parlerai jamais de mon intérêt, madame; mais des braves se sont compromis pour la cause de mon fils, je ne saurais me refuser à tenter pour les sauver ce qui peut honorablement se faire.

« Je prie donc ma tante, son bon cœur et sa religion me sont connus, d'employer tout son crédit pour intéresser en leur faveur. Le porteur de cette lettre donnera des détails sur leur situation; il dira que les juges qu'on leur donne sont des hommes contre lesquels ils se sont battus.

« Malgré la différence actuelle de nos situations, un volcan est aussi sous vos pas, madame; vous le savez, j'ai connu vos terreurs bien naturelles à une époque où j'étais en sûreté, et je n'y ai pas été insensible. Dieu seul connaît ce qu'il nous destine, et peut-être un jour me saurez-vous gré d'avoir pris confiance dans votre bonté et de vous avoir fourni l'occasion d'en faire usage envers mes amis malheureux. Croyez à ma reconnaissance.

« Je vous souhaite le bonheur, madame; car j'ai trop bonne opinion de vous pour croire qu'il soit possible que vous soyez heureuse dans votre situation.

« MARIE-CAROLINE. »

C'étaient là des paroles pleines d'élévation et qui révélaient une belle âme; mais que pouvait y répondre la reine des Français? Sa position lui faisait un devoir d'étouffer ses sentiments personnels, et de repousser la prière d'une parente devenue son ennemie. La lettre fut donc rendue à l'officier qui s'en était chargé. Marie-Caroline eut bientôt besoin elle-même de cette pitié qu'elle implorait pour ses serviteurs. Un juif, nommé Deutz, qui depuis longtemps avait vu ses services repoussés par M. de Montalivet, offrit à M. Thiers de lui livrer la duchesse. En effet, ce misérable parvint à découvrir sa retraite, obtint une première entrevue, puis une seconde, qui devait aboutir à la capture de la malheureuse princesse. Une dépêche, adressée au gouvernement, raconte en ces termes ce dernier épisode de l'insurrection vendéenne : « La duchesse, errante dans les environs de Nantes, n'échappait aux recherches actives dirigées contre elle

qu'en changeant chaque jour de demeure et de costume; tantôt travestie en paysanne, en pâtre, en meunier, en femme de chambre de quelque grande maison, elle déjouait les ardentes poursuites de tous, ou se dérobait à leurs yeux en se faisant porter dans une botte de foin sur les épaules de quelque vigoureux bouvier. Les colonnes mobiles, parfaitement organisées par les ordres du comte d'Erlon, ne laissaient plus de possibilité aux plus hardis des chefs légitimistes de se cacher dans les campagnes; l'action directe du général Dermoncourt imprimait à ce service une activité inimaginable, d'autant que le dévouement le plus complet animait toutes nos troupes. Il ne restait donc d'espoir à la duchesse que dans le séjour des villes. Ignorant qu'une active police y veillait nuit et jour, elle se détermina à venir se cacher à Nantes, où elle était demeurée déjà plusieurs fois impunément. La maison de mademoiselle Duguigny, rue Haute-du-Château, fut disposée pour la recevoir, et rien n'avait été négligé pour faire de ce lieu une retraite sûre : des caches, habilement pratiquées, ne devaient laisser aucune inquiétude aux nouveaux hôtes. Des avis certains révélèrent à la police les projets de la duchesse, qui avait été depuis peu parcourir la ville avec une des demoiselles de Kersabiec, sous des déguisements de paysanne. Les alentours de la maison qu'elle devait habiter furent occupés par des agents chargés d'examiner tout ce qui se passait.

« On fut instruit, le 6 novembre, que la duchesse devait venir ce jour même dîner, et probablement rester ensuite chez mademoiselle Duguigny. Les dispositions étaient prises, toutes les issues surveillées; c'est alors que les troupes rassemblées sur le Cours eurent ordre de marcher. On est devant la maison, on sonne à la porte d'entrée, personne ne répond ; quelques instants se passent, ce retard inquiète les commissaires; enfin un domestique vient ouvrir; on pénètre dans les appartements. La salle à manger est l'objet de la première visite; un dîner parfaitement servi attendait des convives. On continue les recherches; on trouve dans un cabinet une lettre écrite à l'encre sympathique, révélant à la duchesse de Berry qu'elle était trahie par un des siens; cette lettre paraissait ne lui être parvenue que depuis quelques minutes, car on n'avait pas eu le temps de faire réagir tous les caractères formés avec l'encre mystérieuse. Cet avis ne laissait plus

de doutes : la duchesse était là. On devait inévitablement la trouver dans l'îlot de maisons cerné par les troupes. On examine les localités; on s'aperçoit que le cordon de la sonnette du dehors communique à presque toutes les chambres de l'intérieur; ceux qui les habitaient pouvaient ainsi être avertis en même temps. La nuit tout entière se passe en perquisitions. Le matin est arrivé et l'on n'a rien encore. On commence à perdre courage; quelques-uns croient qu'il n'y a plus d'espoir. Tous ne pensent pas ainsi. Les murs sont sondés; on découvre une cache pouvant contenir environ dix personnes, et au-dessus une trappe ouverte; mais on reconnaît l'impossibilité que quelqu'un puisse s'échapper par cette voie. De nouvelles recherches continuent dans cette maison et dans celles qui l'avoisinent, et dont plusieurs ont des conduits souterrains d'une assez grande étendue. Des feux avaient été allumés dans plusieurs cheminées, et dans l'une, entre autres, le feu était ardemment excité, car le froid était vif. Cette cheminée dérobait la cache où se tenaient la duchesse, mademoiselle de Kersabiec, MM. de Mesnard et Guibourg. Serrés, pressés à ne pouvoir respirer derrière cette cheminée, dont la chaleur les suffoquait, ils firent quelques mouvements involontaires qui ne tardèrent pas à être entendus; on cherche avec la plus grande précaution d'où pouvaient provenir cés mouvements, et la découverte ne tarda guère à s'opérer; mais ce fut après vingt heures d'une perquisition constante, et quand eux-mêmes déclarèrent à deux gendarmes qui étaient dans cette chambre qu'ils se rendaient. La plaque de cheminée fermait l'entrée de cette retraite. Alors ils furent retirés souffrants de ce misérable asile. Mademoiselle Stylie de Kersabiec, vêtue en servante, sortit la première; la duchesse de Berry la suivit; MM. de Mesnard et Guibourg se montrèrent les derniers. La duchesse dit aussitôt aux gendarmes qui se trouvaient dans la chambre : « Il est inutile de poursuivre vos recherches : me voici; je suis la duchesse de Berry. Où est le général? Je veux me confier à sa vieille loyauté militaire. Si quelqu'un est coupable ici, c'est moi seule; ces messieurs et mademoiselle n'ont fait que suivre mes ordres. » La duchesse, en cet instant, était défigurée par la saleté du trou où elle était restée tapie pendant vingt heures. Mademoiselle de Kersabiec conservait toute sa présence d'esprit; mais M. de Mesnard, très-âgé, et M. Guibourg surtout, paraissaient anéantis. La duchesse fut conduite au château par



le général Dermoncourt, dont la franchise militaire semble lui inspirer beaucoup de confiance. »

Le 8 novembre, à huit heures du matin, la duchesse de Berry, M. de Mesnard et mademoiselle de Kersabiec s'embarquèrent sur un petit brick de guerre, descendirent la Loire jusqu'à Saint-Nazaire, et de là furent dirigés sur la forteresse de Blaye, où l'on avait tout préparé pour leur captivité.

Cependant, le ressentiment de la défaite sur la place publique commençait à faire germer chez les partis des projets sinistres; le fanatisme politique allait concentrer toute sa fureur sur une seule tête. Dès ce jour, à la lutte face à face succéda l'assassinat; dès ce jour,

une seule victime dut être le point de mire des haines les plus sauvages.

Le 19 novembre, à midi, le roi sortit des Tuileries pour se rendre à la Chambre, dans le but d'ouvrir la session; le temps était magnifique, la foule immense. Des troupes occupaient l'espace compris entre les Tuileries et le Palais-Bourbon. La reine et ses filles étaient dans une voiture, les ministres suivaient dans une autre; puis venait le cortége entre deux haies de gardes nationaux et de soldats. Le roi était à cheval, suivi de ses aides de camp et d'un brillant état-major. A peine débouchait-il par le Pont-Royal, en face de la rue du Bac, qu'une forte détonation retentit à quelques pas de lui. Dans le premier moment de terreur, le prince se courba vivement sur le pommeau de la selle; mais, recouvrant aussitôt sa présence d'esprit, il s'empressa de rassurer son escorte : « Il n'y a pas de mal, messieurs, dit-il d'une voix calme; personne n'a été atteint; » et, comme des officiers généraux recueillaient des renseignements, cherchant à savoir si cette explosion provenait d'un coup de fusil, le prince ajouta : « Non, messieurs, c'est un coup de pistolet; je l'ai vu, bien vu, » et il continua sa route. Arrivé au Palais-Bourbon, le roi défendit qu'on parlât à la reine de cet événement, afin d'être le premier à le lui apprendre aux Tuileries. Les députés ignoraient encore le danger auquel le prince venait d'échapper, en sorte qu'il n'y eut rien d'insolite dans l'accueil qu'on lui fit. Alors il lut avec une émotion contenue le discours rédigé par les ministres. C'était le programme du nouveau cabinet. En faisant l'éloge de Casimir Périer, il annonçait la même volonté de répression, et proclamait le triomphe du pouvoir sur les anarchistes. Il y avait là orgueil du passé et menace pour l'avenir. Quant aux relations extérieures, la situation en paraissait rassurante :

« Je me félicite, messieurs, dit le roi, de retrouver, après une longue séparation, vos lumières et votre appui. Dans cet intervalle, mon gouvernement a été exposé à de graves épreuves. Il les a surmontées par sa propre force; il a triomphé des factions. Trompées par la générosité de nos institutions, par notre respect pour les garanties des libertés publiques, elles ont méconnu la force d'une politique légale et modérée. Dans Paris, au nom de la république; dans

l'ouest, au nom de la contre-révolution, elles ont attenté par les armes à l'ordre établi. La république et la contre-révolution ont été vaincues. Les journées des 5 et 6 juin ont fait éclater la perversité et l'impuissance des fauteurs de l'anarchie. Elles ont révélé combien serait dangereuse toute politique qui ménagerait les passions subversives au lieu de les réprimer.

« La monarchie constitutionnelle a reconnu ses vrais amis et ses vrais défenseurs dans cette généreuse population de Paris, dans cette intrépide garde nationale, dans cette brave et fidèle armée, qui ont si énergiquement repoussé de tels attentats. J'ai été assez heureux pour que ma présence, en encourageant les bons citoyens, hâtât le terme de la sédition. On a vu quelle force trouve dans l'appui de la nation un roi constitutionnel contraint de recourir aux armes pour défendre la couronne qu'il a été appelé à porter, et les institutions qu'il a juré de maintenir. Nous avons eu à déplorer dans l'ouest des soulèvements et des crimes odieux. La masse de la population n'y a point pris part, et partout où la rébellion a éclaté, elle a été rapidement vaincue. Que les coupables auteurs de la guerre civile qui a tant de fois désolé ces contrées perdent donc tout espoir d'une contre-révolution, impossible à nos yeux comme aux vôtres, car elle nous trouverait unanimes pour la combattre, toujours fidèles à nos serments, et prêts à confondre nos destinées avec celles de la patrie. » S'exprimant en termes vagues sur l'arrestation de la duchesse de Berry, le gouvernement disait :

« Un événement récent et décisif pour la paix publique détruira les dernières illusions de ce parti. » Puis il abordait plus franchement la question de l'état de siége :

« A Paris, comme dans l'ouest, mon gouvernement a dû emprunter à la législation existante toute l'énergie compatible avec la justice. Pour des crimes pareils, il fallait la même répression. Il fallait aussi que, dans ces jours de crise, les défenseurs de l'ordre et de la liberté trouvassent dans la ferme résolution du pouvoir l'appui qu'ils en réclamaient. Vous aurez à examiner si notre législation à cet égard n'a pas besoin d'être revue et complétée, et par quelles mesures peuvent être garanties à la fois la sûreté de l'État et la liberté de tous. C'est en persistant dans ces voies de

modération et de justice que nous nous montrons fidèles aux principes de notre glorieuse révolution. C'est là le système qu'a raffermi votre concours et qu'a soutenu devant vous, avec tant de constance, ce ministre habile et courageux dont nous déplorons la perte. Déjà les heureux effets de cette politique se font partout ressentir. Au dedans, la confiance renaît; le commerce et l'industrie ont repris leur essor; la Providence a versé ses trésors sur nos campagnes; le fléau qui nous a si cruellement désolés s'est éloigné de nous, et tout nous promet la prompte réparation des maux dont nous avons eu à gémir. Au dehors, les gages de la prospérité nationale ne sont pas moins assurés. J'ai tout lieu de compter sur les dispositions pacifiques des puissances étrangères et sur les assurances que j'en reçois chaque jour. L'union intime qui vient de se resserrer entre la France et la Grande-Bretagne sera, pour les deux nations, une source féconde de bien-être et de force, et pour l'Europe entière une nouvelle garantie de paix.

« Une question pouvait entretenir encore en Europe quelque inquiétude. Malgré les efforts de mon gouvernement, le traité du 15 novembre 1831, qui devait consommer la séparation de la Belgique et de la Hollande, demeurait sans exécution. Les moyens de conciliation semblaient épuisés. Le but n'était pas atteint. J'ai cru qu'un pareil état de choses ne pouvait se prolonger sans compromettre la dignité et les intérêts de la France. Le moment était venu de pourvoir à l'exécution des traités, et de remplir les engagements contractés envers la Belgique. Le roi de la Grande-Bretagne a partagé mon sentiment. Nos deux pavillons flottent ensemble aux embouchures de l'Escaut. Notre armée, dont la discipline et le bon esprit égalent la vaillance, arrive en ce moment sous les murs d'Anvers. Mes deux fils sont dans ses rangs. En donnant au roi des Belges ma fille chérie, j'ai fortifié par un lien nouveau l'intimité des deux peuples. L'acte qui a consacré cette union solennelle sera mis sous vos yeux. J'ai donné ordre également à mes ministres de vous communiquer le traité conclu, le 4 juillet 1831, entre mon gouvernement et celui des États-Unis d'Amérique; cette transaction met un terme aux réclamations réciproques des deux pays. Vous prendrez aussi connaissance du traité par lequel le prince Othon de Bavière est appelé au trône de la Grèce. J'aurai à vous demander les moyens de ga-

rantir, solidairement et avec mes alliés, un emprunt indispensable à l'affermissement du nouvel État fondé par nos soins et notre concours. »

Dans ce langage se révélait nettement cette pensée politique qui devait lier de plus en plus intimement la France à l'Angleterre, pensée dominante chez le roi, et dont on a déjà vu l'expression formulée dans sa lettre du 28 juillet 1804 à l'évêque de Landaff. « La sûreté de l'Europe, y disait-il, celle du monde même, le bonheur et l'indépendance future du genre humain, dépendent de la conservation et de l'indépendance de l'Angleterre. » Dans la question belge, les gouvernements français et anglais avaient agi de concert, dans un même but, avec le désir de conserver une influence égale sur les rives de l'Escaut. C'est pourquoi une flotte anglaise et une flotte française étaient accourues simultanément au secours de la Belgique, de nouveau menacée par le roi de Hollande. Le discours de la couronne, religieusement écouté d'abord, fut accueilli par des acclamations unanimes quand eut circulé la nouvelle de l'attentat du Pont-Royal. L'indignation éclata de tous côtés après le départ du roi. « On a voulu assassiner le roi, s'écria-t-on... allons aux Tuileries!... notre devoir est d'aller aux Tuileries... » Le soir, en effet, les députés se rendirent en grand nombre au château, et Sa Majesté fut profondément émue



de ces manifestations sympathiques. « Ma vie est destinée à déconcerter les factieux, dit le prince; la balle d'un assassin ne peut arriver jusqu'à mon cœur. » Puis, s'avançant vers M. Dupin : « Eh bien! mon cher Dupin, ils ont tiré sur moi. — Non, sire, répondit le député, ils ont tiré sur eux. » Paroles accusatrices à l'adresse des républicains, et qu'ils repoussèrent avec énergie. Tous les partis se défendirent d'avoir participé à cet odieux attentat; on alla même jusqu'à l'attribuer à la police. Toutefois, des poursuites furent exercées contre plusieurs individus dénoncés à la justice; le procès s'instruisit activement, et le 11 mars 1833, MM. Bergeron et Benoist comparurent devant la cour d'assises, le premier comme accusé, le second comme complice de l'attentat du pont Royal. L'accusation fut abandonnée à l'égard de Benoist, et soutenue contre Bergeron; le 18, le jury prononça un double verdict d'acquittement.

Ainsi que le roi des Français l'avait annoncé, on poussait avec activité les préparatifs de l'expédition qu'on devait diriger vers la citadelle d'Anvers, pour assurer l'exécution du traité des vingt-quatre articles. Mais il ne s'agissait pas seulement de marcher sur Anvers, il importait surtout de surveiller l'armée hollandaise, et de tenir en respect l'armée prussienne, si elle tentait d'intervenir dans le conflit. Toutes les mesures furent prises dans ce double but, afin d'en finir avec les refus du roi de Hollande. Une armée de cinquante mille hommes, commandée par le maréchal Gérard, traversa la Belgique par le Hainaut et par les Flandres, et vint se grouper autour de la citadelle d'Anvers. Pour protéger le siége contre un mouvement des troupes hollandaises, fortes de soixante mille hommes, quatre divisions furent placées en avant de l'Escaut. Enfin, une armée de réserve campa entre la Meuse et la Moselle, avec la mission d'agir, dans le cas où les Prussiens voudraient seconder l'armée hollandaise. Cependant, la diplomatie n'avait rien négligé pour obtenir la neutralité de la Prusse, à laquelle le cabinet de Saint-James s'était empressé d'assurer « qu'elle n'avait rien à craindre du mouvement agressif de la France; que la Grande-Bretagne elle-même étant intéressée à ce que les Français ne restassent pas en Belgique au delà du temps fixé par les articles secrets, le cabinet de Londres se faisait fort de les retenir dans les limites du siége d'Anvers; la France n'irait pas au delà, parce que telles étaient les conventions précises avec l'Angleterre. »

Quant à l'Autriche, elle avait décidé qu'elle ne s'opposerait pas à l'expédition d'Anvers.

La citadelle d'Anvers, située à l'extrémité méridionale de la ville, sur l'Escaut, est protégée par ce fleuve et plusieurs petits forts, ou lunettes, en termes de génie : le fort Montébello d'un côté, au centre la lunette Saint-Laurent; sur l'autre côté, le fort de Kiel, puis la ville d'Anvers. Forte et régulière, elle domine les grandes écluses et la cité elle-même. Le 29 novembre, à huit heures du soir, le maréchal Gérard fit ouvrir la tranchée sous la citadelle; puis, avant de commencer l'attaque, il envoya au général Chassé une sommation conçue en ces termes :

« Monsieur le général, je suis arrivé devant la citadelle d'Anvers à la tête de l'armée française, avec mission de mon gouvernement de réclamer l'exécution du traité du 15 novembre 1831, qui garantit à Sa Majesté le roi des Belges la possession de cette forteresse, ainsi que celle des forts qui en dépendent sur les deux rives de l'Escaut. J'espère vous trouver disposé à reconnaître la justice de cette demande. Si, contre mon attente, il en était autrement, je suis chargé de vous faire connaître que je dois employer les moyens qui sont à ma disposition pour occuper la citadelle d'Anvers. Les opérations du siége seront dirigées sur les fronts extérieurs de la citadelle. Je suis donc en droit d'espérer, conformément aux lois de la guerre et aux usages constamment observés, que vous vous abstiendrez de toute espèce d'hostilité contre la ville. J'en fais occuper une partie dans le seul but de prévenir ce qui pourrait l'exposer au feu de votre artillerie. Un bombardement serait un acte de barbarie inutile et une calamité pour le commerce de toutes les nations.

« Si, malgré ces considérations, vous tirez sur la ville, la France et l'Angleterre exigeront des indemnités équivalentes aux dommages causés par le feu de la citadelle et des forts, ainsi que par celui des bâtiments de guerre. Il vous est impossible de ne pas prévoir vous-même que, dans ce cas, vous seriez personnellement responsable de la violation d'une coutume respectée par tous les peuples civilisés et des malheurs qui en seraient la suite. J'attends votre réponse, et je compte qu'il vous conviendra d'entrer sur-le-champ en négociation avec moi pour me remettre la citadelle d'Anvers et les forts qui en dépendent. — Recevez, etc. »

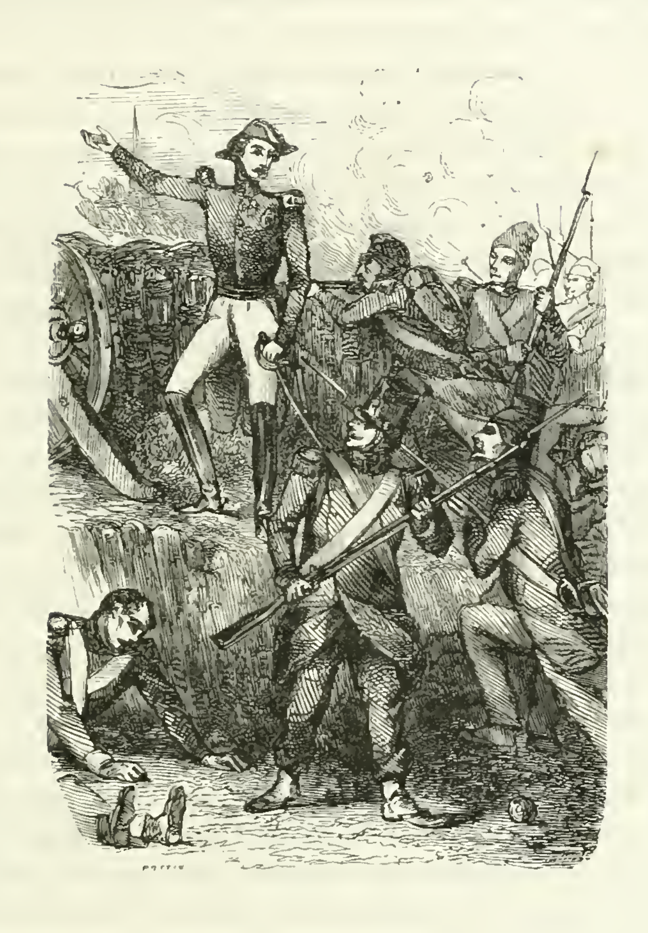



Histoire de Louis-Philippe, publiée rue et terrasse Vivienne, 5.

Le général Chassé répondit qu'il se défendrait jusqu'à la dernière extrémité. C'était le signal des hostilités. Dès lors, la conduite du siége fut confiée aux généraux Neigre et Haxo. Le duc d'Orléans demanda et obtint l'honneur d'être à la tête de l'avant-garde, composée de trois bataillons du 20e léger, des hussards et des lanciers; on plaça la division Sébastiani au centre, à ses côtés la division Achard; puis celles des généraux Janin et Fabre, deux brigades de cavalerie légère sous le général Dejean, et une division de cuirassiers réunis sous le général Genty-Saint-Alphonse. Le général Saint-Cyr-Nugues, chef d'état-major, devait diriger le mouvement des troupes, car le maréchal Gérard était très-souffrant. Le général Chassé, commandant de la citadelle d'Anvers, n'avait que quatre mille hommes à opposer à des forces aussi considérables; et s'il ne recevait aucun secours de l'Europe, la résistance était une folie. L'attaque, commencée mollement, fut repoussée de même et sans grande perte de part et d'autre; mais, dès les premières opérations du siége, le maréchal Gérard s'aperçut que la lunette Saint-Laurent, protectrice de la citadelle, nourrissait un feu redoutable. Certain de provoquer une capitulation s'il réussissait à s'emparer de l'ouvrage avancé, le maréchal fit creuser, jusqu'au-dessous même de la lunette, un long boyau qu'on remplit de pétards, de poudre, de projectiles; puis une explosion terrible, en ébranlant la muraille, ouvrit une large brèche, et deux compagnies de voltigeurs et de grenadiers se précipitèrent dans la redoute au pas de charge, la baïonnette au bout du fusil. La garnison hollandaise, surprise à l'improviste, se rendit à discrétion. Aussitôt un feu meurtrier, vomi par quarante pièces de gros calibre, fut dirigé contre la citadelle avec tant de constance et de précision que, pour la première fois, le gouverneur envoya un parlementaire au maréchal Gérard afin de traiter de la remise de la place. Le maréchal exigeait une capitulation pure et simple; mais, après une discussion très-animée, des conventions furent signées pour l'évacuation de la citadelle et des forts qui en dépendent. L'article 2 disait : « La garnison sortira avec les honneurs de la guerre, déposera les armes sur les glacis et sera prisonnière de guerre. Toutefois, M. le maréchal Gérard s'engage à la faire reconduire à la frontière de Hollande, où les armes lui seront rendues aussitôt que S. M. le roi de Hollande aura ordonné la remise des forts Lillo et de Liefkenshoëk. »

Le jour même où les Français étaient maîtres de la citadelle d'Anvers (23 décembre), l'armée hollandaise tenta d'opérer un débarquement pour rompre les digues qui dominent le village de Doël. Le général Tiburce Sébastiani n'avait, sur ce point, qu'un bataillon pour le défendre. L'ennemi, très-supérieur en nombre, était de plus soutenu par le feu des forts et de plusieurs chaloupes de débarquement. Néanmoins, le général français ne crut pas devoir reculer ni refuser un combat inégal ; après avoir adressé une courte allocution à ses soldats, il se met à leur tête et s'élance avec eux, à la baïonnette, sur les Hollandais. Ceux-ci cèdent bientôt à cette attaque vigoureuse. Le général Sébastiani les poursuit, et les baïonnettes françaises les précipitent dans l'Escaut en forçant ceux qui leur échappent à se rembarquer, non sans laisser sur le rivage un grand nombre de morts et de prisonniers. Dans cette affaire glorieuse, qui assurait notre position à Doël, il y eut de notre côté une soixantaine d'hommes tués ou blessés. Nos troupes furent admirables sous le feu d'une canonnade à laquelle elles ne pouvaient répondre, faute d'artillerie; elles restèrent impassibles, et dans les rangs l'on n'entendit d'autres cris que celui d'*en avant! en avant!* lorsque l'ennemi se présenta sur nos digues. La population du village, transportée de la joie la plus vive, vint embrasser nos soldats après le combat, et leur offrir de l'eau-de-vie et du pain.

Cependant, le roi Guillaume refusait de rendre aux Belges les forts qui dépendaient de la citadelle, et, comme c'était une des conditions essentielles de la capitulation, ce refus condamnait la garnison à rester prisonnière. Le maréchal Gérard eût alors la générosité d'offrir au général Chassé et à ses soldats de les renvoyer en Hollande, s'ils promettaient, sur leur honneur, de ne servir jamais contre la France dans la présente guerre. Le général Chassé répondit noblement qu'il n'était pas libre d'accepter une pareille proposition. Dans ce siége, qui jeta tant d'éclat sur nos armes, les fils aînés de Louis-Philippe montrèrent une ardeur, une intrépidité remarquable. Le duc d'Orléans surtout se signala par un sang-froid surprenant. En parcourant la tranchée sous une grêle de balles, il crut voir quelque émotion se manifester parmi les travailleurs. « Soyez tranquilles, enfants, leur cria-t-il, les Hollandais tirent trop haut. Voyez, ajouta-t-il en redressant sa taille et en montant sur le parapet, je suis plus grand que



vous, et leurs balles ne m'atteignent pas. » Du reste, généraux, officiers et soldats prouvèrent que la bravoure française n'avait pas dégénéré, et que notre jeune armée était digne du glorieux héritage de l'Empire. La prise de la citadelle d'Anvers fut donc un brillant fait d'armes; elle détruisait toutes les chances de guerre avec l'Europe, et l'orgueil national était satisfait; les difficultés diplomatiques seules restaient les mêmes. Toutefois, quels que fussent les embarras, les luttes de l'avenir, la royauté de Juillet, sortie victorieuse de cette grande épreuve, avait acquis désormais une force inébranlable. Si jusque-là son existence semblait problématique, la répression de la

propagande, en ramenant l'ordre moral dans la société, consolidait le principe vital du pouvoir. On n'avait plus qu'à vaincre le désordre matériel, tâche infiniment plus facile. Ainsi, la prise d'Anvers, c'était la paix à l'extérieur, comme l'arrestation de la duchesse de Berry était la paix à l'intérieur. Quant à la Belgique, cet événement la séparait complétement de la France. Avec la libre navigation de l'Escaut, des fleuves et des canaux de la Hollande, elle possédait Anvers au lieu de Maëstricht; son commerce s'agrandissait; en sorte qu'elle y trouvait des compensations suffisantes à la perte d'une portion du Luxembourg, contre lequel elle avait même échangé la province de Liége, Philippeville et Marienbourg. L'heureuse issue de cette expédition procurait également de grands avantages à la France. La Belgique, devenue neutre et indépendante, est maintenant l'avant-garde des armées françaises, si les puissances étrangères voulaient violer cette neutralité; en outre, les places fortes élevées par la Sainte-Alliance, loin de se tourner contre nous aujourd'hui, serviraient au contraire à nous protéger contre une invasion. Mais alors tous ces résultats n'étaient pas compris; on calomniait la pensée sage et profonde qui les avait prévus et provoqués. Habile à fausser l'opinion publique, l'opposition prenait plaisir à effrayer les esprits sur l'avenir du pays, et à multiplier les difficultés de l'œuvre gouvernementale. Quoi qu'il en soit, la nation belge commençait à revenir de ses aveugles préventions sur la politique du roi des Français; appelée à recueillir la première les bénéfices de notre récente victoire, elle appréciait la générosité et la modération de notre gouvernement. Sa reconnaissance se manifesta d'une façon éclatante: ce fut à la fois un hommage sincère rendu aux sages prévisions de Louis-Philippe, et un témoignage d'admiration pour notre brave armée, à laquelle des remercîments furent décernés. M. Lehon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges, fut chargé d'en venir présenter l'acte officiel au roi des Français. Il y eut, à ce sujet, une cérémonie imposante et solennelle. Sa Majesté était sur son trône, ayant à sa droite le duc d'Orléans et à sa gauche le duc de Nemours; la reine, les princesses et les jeunes princes assistaient à cette réception. De chaque côté du trône se tenaient les ministres, les maréchaux de France, les aides de camp du roi, le maréchal Gérard et les officiers généraux qui avaient pris part

à l'expédition d'Anvers. Alors, la légation belge fut introduite selon le cérémonial d'usage, et M. Lehon s'exprima en ces termes :

« Sire, le roi, mon auguste souverain, m'a confié l'honorable mission de déposer entre les mains de Votre Majesté l'acte solennel des remercîments que la nation belge, par le vote unanime de ses représentants, a décernés à l'armée française. Je suis heureux d'offrir à Votre Majesté ce monument de la reconnaissance nationale envers elle et envers la France, monument qui consacre à la fois le rapide et généreux élan de 1831 et l'expédition énergique et brillante de 1832. A la voix de Votre Majesté, l'armée française, sous les ordres d'un illustre maréchal, a présenté au monde le spectacle de la force guidée par la bonne foi, et de la victoire soumise à la loi des traités. Jamais peut-être succès plus populaire n'eut un caractère plus européen. L'histoire dira que le pavillon français flottait uni au pavillon britannique, pendant que les armées françaises accomplissaient glorieusement la mission de paix émanée de l'heureux accord de la France et de l'Angleterre. Le souvenir de l'expédition d'Anvers et des noms qui en sont devenus inséparables est à jamais gravé dans nos annales. La Belgique y associera surtout les noms des deux princes, fils de Votre Majesté, dont le jeune courage a deux fois concouru à l'exécution des garanties promises par l'Europe. Cet hommage spontané d'une nation amie sera doublement cher au cœur du roi des Français, qui n'hésitera pas à consolider l'indépendance belge de tous les gages qu'il pouvait lui offrir et comme père et comme roi. »

Ensuite, M. Lehon donna lecture de cet acte :

« Léopold, roi des Belges, à tous présents et à venir, salut.

« Considérant que l'armée française, toujours admirable par son génie, sa bravoure et sa discipline, a acquis à jamais des droits à l'estime et à la reconnaissance de la nation belge, pour les services qu'elle lui a rendus en 1831 et en 1832;

« Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété ce qui suit :

« Article unique. La nation belge adresse des remercîments à l'armée française.

« Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues du sceau de l'Etat, soient insérées au *Bulletin officiel*.

« Donné à Bruxelles, le 31 décembre 1832. — *Signé*, Léopold. — Par le roi : *le ministre des affaires étrangères, signé* Goblet. »

Après cette lecture, M. Lehon s'avança vers le trône et présenta l'acte au roi, qui le remit au ministre des affaires étrangères, et répondit :

« Je reçois avec une vive satisfaction, pour la France et pour moi, l'acte solennel que vous me présentez au nom du roi des Belges. Je vois dans ce vote unanime des deux Chambres de votre nation, consacré par la sanction de votre souverain, le témoignage de la reconnaissance de la Belgique envers la France, aussi bien que la juste appréciation de la valeur de notre armée, de son héroïque conduite, et de la loyauté qui a tracé le cours et la limite de ses opérations.

« Je vous l'avais bien dit, il y a deux ans à pareil jour : que la Belgique soit libre et heureuse; qu'elle n'oublie jamais que c'est au concert de la France avec les grandes puissances de l'Europe qu'elle a dû la prompte reconnaissance de son indépendance nationale, et qu'elle compte toujours avec confiance sur mon appui pour la préserver de toute attaque extérieure ou de toute intervention étrangère.

« J'aime à vous rappeler ces paroles, dont les événements ont prouvé la sincérité. J'aime à vous dire que c'est à l'union de la France et de l'Angleterre que la Belgique doit le grand avantage qu'elle vient d'obtenir, et l'Europe une nouvelle garantie du maintien de la paix.

« Mes fils ont été heureux de partager les travaux de nos braves soldats, sous les ordres du digne maréchal qui a soutenu dans tant de combats l'honneur de nos drapeaux. Je me réjouis de voir qu'à leur début dans la carrière des armes, ils ont été appelés à concourir à un événement qui sera un gage éclatant de ma fidélité à garder les traités, et qui a resserré encore davantage les liens si chers qui m'attachent au roi des Belges. »

De même que le siége d'Anvers avait renouvelé les embarras de la diplomatie, la captivité de la duchesse de Berry, tout en anéantissant la chouannerie, livrait le pouvoir à de cruelles anxiétés. En effet, une question perplexe se présentait : Quelles mesures allait-on prendre à l'égard de l'illustre captive? La soumettrait-on à une juridiction

ordinaire ou exceptionnelle? Suivrait-on contre elle les lois de la guerre? Appelés à rendre compte de leurs desseins à la Chambre des Députés, les ministres acceptèrent le soin de décider, sous leur responsabilité, du sort de Madame. Le parti royaliste, dont les préoccupations du cabinet semblaient constater l'influence, s'applaudissait hautement de cette décision, quand une nouvelle étrange, en réprimant sa joie, vint changer la face des choses. Dans le courant de janvier 1833, on apprit que la duchesse de Berry était souffrante. Les docteurs Orfila, Auvity, Gintrac et Barthez eurent mission d'examiner ce que pouvait avoir d'alarmant l'état de santé de la prisonnière. Le 5 février, ils adressèrent au ministre un rapport rassurant; mais, le 26, parut au *Moniteur* cette déclaration, signée par Madame, et remise au général Bugeaud :

« Pressée par les circonstances et par les mesures ordonnées par le gouvernement, quoique j'eusse les motifs les plus graves pour tenir mon mariage secret, je crois devoir à moi-même, ainsi qu'à mes enfants, de déclarer m'être mariée secrètement pendant mon séjour en Italie.

« De la citadelle de Blaye, le 22 février 1833.

« MARIE-CAROLINE. »

Cette déclaration fut immédiatement déposée aux archives de la chancellerie; mais elle ne suffisait pas au ministère : il y avait pour lui nécessité de constater officiellement la vérité de ces assertions vis-à-vis d'un parti qui, par ses démentis systématiques, obligeait sans cesse le gouvernement à une triste publicité. Néanmoins, la duchesse de Berry hésitait à autoriser une constatation solennelle, d'abord par pudeur, ensuite par défiance pour les promesses de ses ennemis. « J'aime mieux, disait-elle à M. Deneux, son médecin, accoucher à Blaye que consentir à la constatation qu'on me demande. Si je fais constater mon état, on ne manquera pas de publier le résultat dans les journaux, et je resterai ici, tandis que la déclaration faite au moment de l'accouchement ne sera pas rendue publique. — Oh! pour cela, j'ose affirmer que Madame se trompe. — Comment! monsieur Deneux, vous croyez que les ministres oseraient la publier? — Je ne le mets pas en doute, Madame. — Mais ce serait une in-

famie qui n'aurait pas de nom. — Ils le feront, Madame, soyez-en sûre. — Eh bien, s'ils le font, je divulguerai ce qui devait rester caché, je dirai le nom de mon époux; mais comme les lois françaises m'y obligent pour légitimer mon enfant, l'odieux de cette révélation retombera tout entier sur mes ennemis; tandis que si je faisais constater ma grossesse, c'est moi seule qu'on accuserait, et l'on ne manquerait pas de dire que j'ai voulu obtenir ma liberté avant d'accoucher, l'obtenir à tout prix, parce que mon enfant n'était pas légitime. » Sous l'empire de ces considérations, Madame annonça son refus en ces termes au général Bugeaud :

« Je ne puis que vous savoir gré, général, des motifs qui vous ont dicté les propositions que vous m'avez soumises. A la première lecture, je m'étais décidée à répondre négativement. En y réfléchissant, je n'ai point changé d'idée. Je ne ferai décidément aucune demande au gouvernement. S'il croit devoir mettre des conditions à ma liberté, si nécessaire à ma santé tout à fait détruite, qu'il me les fasse connaître par écrit; si elles sont compatibles avec ma dignité, je jugerai si je puis les accepter. En toute occurrence, je ne puis oublier, général, que vous avez, en toute occasion, su allier le respect et les égards dus à l'infortune aux devoirs qui vous étaient imposés. J'aime à vous en témoigner ma reconnaissance.

« Marie-Caroline. »

Peu de jours après, le docteur Ménière fut appelé à Paris pour instruire le conseil des ministres de tout ce qu'il savait sur la situation des choses à Blaye; et, de ces renseignements, on conclut que la princesse devrait accoucher dans sa prison. Louis-Philippe eut ensuite avec M. Ménière un entretien particulier, dans lequel Sa Majesté peignit toute l'affliction que lui causait la rigueur déployée contre sa parente. Alors, les partisans de Marie-Caroline avisèrent aux moyens de la faire évader, et M. de Choulot, royaliste dévoué et plein d'audace, fut chargé de l'exécution de ce projet. Mais l'important était de pénétrer d'abord dans la citadelle. Il en demanda l'autorisation aux ministres, écrivit au roi, s'adressa au maréchal Soult, le tout sans succès. Loin de se décourager, il partit pour Blaye, réussit à parvenir auprès de la prisonnière, et acquit la certitude que l'évasion était impossible.

si Louis-Philippe n'y prêtait secrètement les mains. Il revint donc à Paris et sollicita du monarque l'honneur d'une audience. Après de grandes difficultés, il fut admis auprès du roi, et lui exposa qu'il était de son intérêt de favoriser l'évasion de la duchesse de Berry. Le prince résista. « Il faut, dit-il, des garanties à mon gouvernement; » et M. de Choulot se retira sans avoir reçu une réponse définitive.

Le 10 mai, une dépêche télégraphique annonça que la duchesse de Berry était accouchée d'une fille. L'acte de naissance fut dressé en présence des médecins, du maire et des officiers de l'état civil, du président du tribunal et des délégués de la garde nationale; puis on rédigea un procès-verbal régulier [1]. Tout, à ce moment suprême,

[1] *Procès-verbal de l'accouchement de madame la duchesse de Berry.*

« L'an 1833, le 10 mai, à trois heures et demie du matin, nous soussignés, Thomas-Robert Bugeaud, membre de la Chambre des Députés, maréchal de camp, commandant supérieur de Blaye; Antoine Dubois, professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Paris; Marchand-Dubreuil, sous-préfet de l'arrondissement de Blaye; Pastoureau, président du tribunal de première instance de Blaye; Nadaud, procureur du roi près le même tribunal; Bellon, président du tribunal de commerce, adjoint au maire de Blaye; Bordes, commandant de la garde nationale de Blaye; Élie Descambres, curé de Blaye; Delord, commandant de la place de Blaye; Dufresne, commissaire civil du gouvernement à la citadelle; témoins appelés à la requête du général Bugeaud, à l'effet d'assister à l'accouchement de S. A. R. Marie-Caroline, princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berry, nous nous sommes transportés dans la citadelle de Blaye et dans la maison habitée par Son Altesse Royale; nous avons été introduits dans un salon qui précède une chambre dans laquelle la princesse se trouvait couchée. M. le docteur Dubois, M. le général Bugeaud et M. Delord étaient dans le salon dès les premières douleurs; ils ont déclaré aux autres témoins que madame la duchesse de Berry venait d'accoucher à trois heures vingt minutes, après de très-courtes douleurs, qu'ils l'avaient vue accouchant et recevant les soins de MM. les docteurs Deneux et Ménière. M. le général Bugeaud est entré demander à madame la duchesse de Berry si elle voulait recevoir les témoins; elle a répondu : « Oui, aussitôt qu'on aura nettoyé et habillé l'enfant. » Quelques instants après, madame d'Hautefort s'est présentée dans le salon, en invitant, de la part de la duchesse, les témoins à entrer, et nous sommes immédiatement entrés. Nous avons trouvé la duchesse de Berry couchée dans son lit, ayant un enfant nouveau-né à sa gauche; au pied de son lit était assise madame Hansler; MM. Deneux et Ménière étaient debout à la tête du lit. M. le président Pastoureau s'est alors approché de la princesse et lui a adressé à haute voix les questions suivantes : « Est-ce à madame la duchesse de Berry que j'ai l'honneur de parler? — Oui. — Vous êtes bien madame la duchesse de Berry? — Oui, monsieur. — L'enfant nouveau-né qui est auprès de vous est-il le vôtre? — Oui, monsieur, cet enfant est de moi. — De quel sexe est-il? — Il est du sexe féminin; j'ai d'ailleurs chargé M. Deneux d'en faire la déclaration. » Et à l'instant Louis-Charles Deneux, docteur en médecine, ex-professeur de clinique d'accouchement de la Faculté de Paris, membre titulaire de l'Académie royale de Médecine, a fait la déclaration suivante : « Je viens d'accoucher madame la duchesse de Berry, ici présente, épouse en légitime mariage du comte Hector Lucchesi-Palli, des princes de Campo-Franco, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à Palerme. » M. le comte de Brissac et madame la comtesse d'Hautefort, interpellés par nous s'ils signeraient la déclaration de ce dont ils ont été témoins, ont répondu qu'ils étaient venus ici pour donner leurs soins à la duchesse

se passa d'une façon solennelle, afin de donner un éclat retentissant au mariage de Marie-Caroline avec le comte de Lucchesi-Palli. Le baptême eut lieu dans les mêmes formes, et l'enfant fut appelée des prénoms de Anne-Marie-Rosalie. Tous ces documents furent déposés à la Chambre des Pairs, comme les abdications de Charles X et du Dauphin, car ils étaient d'une haute importance pour la dynastie d'Orléans, dont chaque défaite de la branche aînée consolidait la puissance et consacrait la légitimité. Marie-Caroline ayant fini son rôle politique, le gouvernement se hâta de la renvoyer à Palerme. Ce fut le 8 juin qu'elle partit, et, le 5 juillet, elle arriva au terme de son voyage. Le prince de Campo-Franco, père du comte Lucchesi-Palli, vint la recevoir, et remit au général Bugeaud une lettre par laquelle il reconnaissait que madame la duchesse de Berry et sa fille avaient été débarquées à Palerme en bonne santé. Le 20 novembre suivant, on put lire dans la *Gazette d'Augsbourg* : « La fille que madame la duchesse de Berry, actuellement comtesse de Lucchesi-Palli, avait mise au monde à Blaye, est morte dans la nuit d'avant-hier. »

Dépouillée désormais de son dernier prestige, la cause des légitimistes n'inspirait plus ni haine ni crainte. Elle ne dut plus vivre que de pitié et de sympathies stériles. Aussi la division se glissa-t-elle parmi les partisans du duc de Bordeaux, symptôme évident de décadence. Les républicains étaient donc maintenant les seuls ennemis dangereux du pouvoir, et c'est contre eux seuls que la lutte resta sérieuse et violente. Les procès de *la Tribune*, de la *Société des droits de l'homme* et du *Populaire* témoignèrent, de la part du pouvoir, une volonté ferme de repousser énergiquement les défis et les agressions du parti démocratique. Affaiblis par des coups aussi rudes, aussi multipliés, les républicains essayaient de résister encore, et montraient peu de loyauté dans leurs vengeances. Tout prétexte leur était bon pour faire remonter leurs attaques jusqu'à la couronne; et lorsque M. Laffitte se vit forcé de mettre son hôtel en vente, on ne ménagea pas les accusations d'ingratitude à l'égard de Louis-Philippe. On se fit contre le prince une arme de la

de Berry comme amis, mais non pour signer un acte quelconque. De tout quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal, etc.

« *Signé :* Deneux, A. Dubois, P. Menière, Bugeaud, Descambres, curé de Blaye; Marchand-Dubreuil, Pastoureau, Nadaud, Bellon, Bordes, Delord, Dufresne. »

ruine d'une maison de banque dont le crédit était ébranlé dès 1828. Et pourtant personne n'ignorait que le roi n'avait pas hésité à donner son appui à M. Laffitte; personne n'ignorait ni l'achat de la forêt de Breteuil pour dix millions, tandis qu'elle n'était que d'un revenu de 200,000 fr.; — ni le prêt de six millions fait à M. Laffitte par la Banque, sous la garantie du roi, qui avait déjà payé 300,000 fr. d'à-compte en 1831. Pour imposer silence aux récriminations mal fondées des partis hostiles, il fallut que M. Laffitte vînt, par une franchise un peu tardive, jeter une vive lumière sur le véritable état de ses relations d'intérêt avec le roi. Du reste, il n'était pas douteux que l'illustre banquier n'eût compromis sa fortune au profit de la cause du peuple, et le peuple en eut souvenir le jour où l'on fit appel à sa reconnaissance; car une souscription nationale sauva M. Laffitte d'une crise complète, et lui conserva la possession de son hôtel.

Cependant la session touchait à sa fin, et, parmi les questions qu'on y avait traitées, celle des fortifications, pour la première fois présentée, souleva une tempête générale dans les rangs de l'opposition et dans la presse. Cette idée de fortifier Paris était bien vieille, pourtant. Vauban et Napoléon avaient projeté de le protéger contre l'étranger et l'émeute, en couronnant les hauteurs par des citadelles. En 1826, M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, avait présenté un plan, en vue, non de la possibilité d'une invasion, mais d'une grande insurrection. Le ministère du 11 octobre voulut réaliser cette idée. Mais, à cette nouvelle, la capitale s'émut, et les clameurs furent telles que l'on dut suspendre les travaux commencés, pour conjurer l'orage. Toutefois, ce n'était qu'un retard; s'il y avait nécessité de temporiser avec l'opinion, la pensée était immuable; les esprits, désormais préparés, s'y habitueraient, et, à une époque plus calme, on pourrait reprendre un projet dont l'utilité était incontestable. Comme en toutes choses, Louis-Philippe avait depuis longtemps une conviction profonde à cet égard; et souvent il lui était arrivé de dire à Dumouriez : « Je ne mourrai heureux que lorsque je verrai Paris bien fortifié. »

Dans le but de dissiper les fâcheuses préoccupations du pays, le gouvernement résolut de donner une pompe éclatante au troisième anniversaire de la révolution, et l'on en profita pour inaugurer la statue de l'Empereur. Ce fut en effet une cérémonie pleine de gran-



deur. Certes, Louis-Philippe, sincère admirateur de la gloire et du génie de Napoléon, avait trop souffert de ses persécutions et de son despotisme pour n'avoir pas le ressentiment des douleurs d'autrefois; mais il y avait justice et habileté de sa part à honorer la mémoire du grand homme qui sera éternellement l'orgueil de la France; nous disons qu'il y eut habileté, car les acclamations d'enthousiasme, qui saluèrent l'image de l'immortel empereur quand on la découvrit aux regards de la foule, dédommagèrent amplement le monarque de ses récentes inquiétudes. Là encore, il avait retrouvé le secret de cette popularité si nécessaire à la consolidation de sa dynastie. Ayant pour politique de ne rien heurter, il ne tendait qu'à concilier tous les esprits, à semer les principes conservateurs de tout pouvoir régulier. Aussi multipliait-il ses voyages en France. Il en fit trois dans cette seule année, l'un dans les départements du Nord, les deux autres dans la Normandie. Le roi resta toujours le même, attentif à rectifier les fausses idées, à encourager le bien[1]. « L'expérience des choses et des hommes lui avait donné une véritable universalité. Le roi traitait

[1] *Réponse du roi au maire de Dieppe* :
« Comme vous, je jouis de voir les progrés de la prospérité générale; c'est pour en assurer les

tous les points de politique ou d'administration avec intelligence et une sorte d'orgueil juste et fondé sur la mission qu'il s'était imposée : économie politique, commerce, industrie, il développa tout. » Au maire de Rouen, qui faisait des vœux pour la liberté absolue du commerce, il répliquait : « Je suis disposé, par système, à désirer que le commerce jouisse de la plus grande liberté ; je voudrais qu'il fût possible de l'affranchir de toute entrave, parce que je crois que la liberté du commerce est un des principaux moyens d'augmenter les capitaux, de fonder de grandes fortunes, et d'accroître beaucoup la prospérité générale par la rapidité de la circulation. Cependant nous ne pouvons marcher dans cette voie qu'avec beaucoup de circonspection. Nous devons écouter et consulter bien des intérêts ; et tout ce que je puis vous dire en ce moment, c'est que vous pouvez compter sur ma sollicitude. » Le roi, plaçant l'intérêt de tous au-dessus de sa popularité, s'exprimait toujours avec une noble franchise. « Je veux le bonheur de la France, disait-il au colonel de la garde nationale du Havre ; je veux la paix, mais non point une paix à tout prix. Je veux la liberté sans licence, je veux faire respecter les lois. » Comme on le voit, toutes ces paroles étaient de graves enseignements, auxquels la France entière applaudissait. Le président du tribunal civil de Bernay, avec un grand désir de popularité, avait tenu un langage aussi hardi qu'irréfléchi. « L'arrondissement de Bernay, disait-il, est, comme la majorité des Français, ami de l'ordre et des institutions libérales. Ce que nous désirons ardemment, en politique comme en système commercial, c'est une liberté sûre et progressive. Nous pensons que c'est en faisant connaître la vérité aux rois, en repoussant les priviléges, en signalant l'arbitraire et les abus, que l'on peut parvenir aujourd'hui à consolider les trônes. » La réponse du roi rappela le magistrat au sentiment des convenances : « Oui, sans doute, il faut que la vérité arrive aux rois ; mais il faut aussi qu'elle arrive aux nations. Aujourd'hui les nations ont leurs flatteurs comme

avantages à la France, c'est pour la préserver de tous les maux qui la menaçaient, que j'ai accepté le trône auquel elle m'appelait. En y montant, j'ai juré de défendre les institutions que la révolution de Juillet a garanties et consacrées, et je serai fidèle à mon serment. Je les défendrai tant qu'il y aura de vie en moi, contre toutes attaques, de quelque part qu'elles puissent venir. Je jouis de voir se raffermir la paix intérieure du royaume, à mesure que le succès couronne mes efforts pour que la paix générale de l'Europe se consolide de plus en plus. C'est en gardant la foi donnée, c'est en faisant respecter le nom français à l'extérieur, que je suis parvenu à faire jouir mon pays des bienfaits de la paix, et c'est par elle que notre commerce se développe. »

jadis les rois ; et ces flatteurs savent aussi bien altérer la vérité par la flatterie que la comprimer par l'insulte et l'obscurcir par la calomnie. C'est au temps et à la raison publique à en faire justice, et ce n'est qu'en repoussant l'optique de la passion et de la partialité, que l'esprit du peuple parvient à juger sainement les choses, et à démêler ses véritables intérêts. C'est ainsi qu'on peut apprécier les avantages réels dont on jouit, et qu'on ne s'expose pas à les compromettre et à les perdre, pour courir après des chimères, en rappelant les malheurs qu'elles ont fait peser sur la France. »

En se reportant à cette époque de convulsions sociales, il est facile de s'imaginer quelle explosion de colère soulevaient dans l'opposition les paroles fermes et dignes de la couronne. Cette initiative de répression morale, prise par le prince, déplaisait à ces théoriciens qui ne voulaient pas sortir de cette maxime, que *le roi règne et ne gouverne pas*. La presse, qui abusait avec tant d'irréflexion de cette liberté de la pensée, si précieuse aux esprits sages et modérés, se livrait à un débordement de phrases sonores et insignifiantes sur ce texte banal, en y mêlant des idées plus risibles que sérieuses d'abdication au profit, soit du duc d'Orléans, soit du duc de Bordeaux [1].

[1] « La France, disait un journal, n'attribue pas au principe de la royauté les torts de la personne royale, ou plutôt les embarras nés d'une situation individuelle. Peut-être le fondateur de toute dynastie est-il contraint par la force des choses à intervenir directement dans l'action gouvernementale. Sous un régime représentatif, cette obligation est un malheur, en ce qu'elle est une inconstitutionnalité. Mais il n'y a nulle raison, nulle justice, nul intérêt de la faire expier à l'institution dynastique elle-même... Nous avons vu Napoléon abdiquer spontanément en 1814 et forcément en 1815, sans que la France se soit précipitée vers la république. L'on ne s'en prendrait pas plus aujourd'hui à la monarchie si le roi se trouvait amené, par ses engagements antérieurs ou par un système vicieux, à contrarier la volonté nationale. On n'imaginerait pas de renverser autre chose que l'obstacle; ou plutôt celui qui, ayant accepté la couronne par dévouement, ne serait arrivé qu'à compliquer les embarras de la situation, celui-là, certes, se ferait justice à lui-même et imiterait l'abdication spontanée de Napoléon. »

Le parti légitimiste parlait d'une autre sorte d'abdication :

« Nous pouvons affirmer que beaucoup de gens croient encore en France que M. le duc d'Orléans n'a fait déposer aux deux Chambres les deux abdications que dans l'intention de rétablir le principe d'hérédité qu'en 1804 il avait juré sur son épée de défendre jusqu'à la mort. Nous pouvons ajouter que beaucoup de personnes croient que les souverains n'ont considéré M. le duc d'Orléans que comme lieutenant général lorsqu'ils ont laissé les ambassadeurs auprès de lui, et que le dépôt des abdications a été la cause déterminante de leur politique. Parmi ceux qui ont prêté serment, il en est plusieurs qui ont cru que le titre de roi des Français était une concession provisoire exigée par l'imminence de l'anarchie, et qui, considérant son pouvoir comme légal jusqu'à la majorité, ont voulu l'aider à repousser l'anarchie, afin qu'il fût libre de convoquer la nation pour rétablir le droit héréditaire, et rectifier le gouvernement faussé au 7 août. » — (*Gazette de France*.)

Toutes ces extravagances tenaient naturellement en éveil la sollicitude de l'autorité, et l'esprit de révolte poussait parfois à l'arbitraire. C'est ainsi que le préfet de police, M. Gisquet, s'exposa à des mécomptes judiciaires en exerçant contre la presse démocratique des rigueurs illégales. L'interdiction des *crieurs publics* provoqua de tristes épisodes, où se révélèrent le désordre et l'oppression. Le pouvoir, au lieu de procéder par la violence, doit s'appuyer sur la loi et se garder d'appeler le peuple dans l'arène; car, ou de la résistance naît un choc dont les suites sont incalculables, ou la pusillanimité de l'agresseur en face du danger inspire le mépris; et la déconsidération est l'agent destructeur le plus actif de toute autorité, puisqu'elle est la constatation de sa faiblesse. Heureusement, l'esprit supérieur de Louis-Philippe réparait les brèches faites à sa popularité par le zèle maladroit de quelques serviteurs. En dépit de ses dégoûts et de ses amertumes, il poursuivait sa mission providentielle, et parvenait toujours à reconquérir les sympathies de la nation en honorant sa royauté par les mêmes traits d'humanité qui avaient honoré sa jeunesse.

Le 27 octobre 1833, la famille royale se rendait au Bourget pour y attendre l'arrivée du roi et de la reine des Belges, quand un courrier de poste, nommé Vernet[1], vint à croiser la voiture de Leurs Majestés, au moment où les postillons montaient à cheval. Le roi l'appelle; Vernet se penche vivement vers le prince; mais la selle



[1] Vernet est le même qui, le 20 mars, annonça l'arrivée de l'Empereur, échappé de l'île d'Elbe.

tourne, il tombe sous la roue, et la voiture, lancée au galop des chevaux, lui passe sur le milieu du corps. Aux cris de la famille royale éperdue, les postillons s'arrêtent; le roi et son fils aîné s'élancent à terre, puis, avec l'aide de quelques officiers de leur suite, relèvent le malheureux Vernet et le portent au pied d'un arbre. Alors, pendant que le jeune duc d'Orléans place sur son genou la tête du blessé et le déshabille, le roi l'interroge, l'examine avec soin, constate l'absence de toute fracture, et, reconnaissant qu'il reste quelque espoir de le sauver : « Il faut le saigner, dit-il; qui est-ce qui peut le saigner? Personne... Eh bien! moi, j'ai fait des saignées dans ma jeunesse; je m'en souviendrai... Du linge! ne perdons pas un moment! » Aussitôt, la reine et les jeunes princesses lui jettent leurs mouchoirs; le roi les déchire, bande le bras du blessé, et pratique à la veine céphalique une légère incision, d'où jaillit un sang noir et épais qui inonde les mains de Sa Majesté. En reprenant ses sens, Vernet murmure : « Ah! sire, je vois bien que jamais je ne remonterai à cheval ! » Le roi le rassure avec bonté, continue la tâche commencée, arrête le sang, ferme la veine, fait les ligatures, et ne s'éloigne qu'après avoir remis le blessé entre les mains d'un chirurgien.

Comment, avec d'aussi nobles exemples, ne pas exciter l'admiration d'un peuple habitué désormais à applaudir chez son souverain des vertus qui jusqu'alors n'avaient pas été l'apanage des princes? Le président de la société Monthyon et Francklin, M. Jarry de Mancy, ouvrit l'idée de décerner une médaille d'or à Louis-Philippe, et motiva sa proposition en ces termes : « Un de ces traits d'humanité qui semblerait touchant dans un particulier, si c'est un roi qui l'a accompli, la politique et l'étiquette imposeront-elles silence à la reconnaissance publique? Celui qui récompense tous les autres sera-t-il le seul qui ne puisse être humainement récompensé? » C'était une noble inspiration du cœur qui fut noblement accueillie, et le roi s'enorgueillit de placer à côté de la couronne civique de Vendôme la médaille d'or que lui offrait la société Monthyon.

Pl. 43



Histoire de Louis-Philippe, publiée rue et terrasse Vivienne, 5

# CHAPITRE IX.

Chute de don Miguel. — Mort de Ferdinand VII. — Le gouvernement français reconnaît Isabelle II reine d'Espagne. — Dissidence dans le conseil. — Le maréchal Soult et le Roi. — Discours de la couronne. — Discussion de l'adresse. — Scène étrange à la Chambre des Députés. — Duel de MM. Bugeaud et Dulong. — Démission de M. Dupont (de l'Eure). — Loi sur les crieurs publics. — Loi sur les associations. — Dette des États-Unis d'Amérique repoussée. — Remaniement ministériel. — M. d'Argout, nommé régent de la banque de France. — Nomination de M. Barthe à la présidence de la Cour des Comptes. — Progrès du parti républicain à Lyon. — Aspect de cette ville. — Symptômes de révolte. — Journée du 9 avril; guerre civile. — Répression. — Suites violentes de l'insurrection. — Massacres dans la rue Transnonain à Paris. — Les vaincus et les vainqueurs. — Loi contre les détenteurs d'armes de guerre. — Vote d'un crédit extraordinaire de 14 millions. — Préliminaires du procès d'avril. — Mort de Lafayette. — Dissolution de la Chambre des Députés. — Convocation des collèges électoraux. — Crise ministérielle. — Restauration de Fontainebleau. — Le ministère des trois jours. — Le Roi, le duc d'Orléans et M. Thiers. — Prolongation de la crise ministérielle. — Retraite de M. de Talleyrand; sa lettre à M. de Rigny. — Le ministère reconstitué sous la présidence de M. de Broglie. — Traité des 25 millions remis sur le tapis; message insolent du général Jackson; adoption du traité. — Histoire du procès d'avril. — Évasion des prisonniers de Sainte-Pélagie; condamnations et acquittements. — Impéritie de M. Gisquet; paroles du Roi à son égard. — Bruit de complots. — Dévouement de M. Thiers. — Terreur de la reine. — Cinquième anniversaire des journées de juillet. — Attentat de Fieschi; arrestation de l'assassin. — Témoignages de sympathie pour la famille royale. — Funérailles des victimes de la machine infernale. — Le *Te Deum*. — L'archevêque de Paris. — État des esprits. — Lois de septembre. — Procès de Fieschi, Morey, Pépin, Boireau et Bescher. — Autographe de Fieschi. — Condamnations et acquittement. — Exécution de Fieschi, Pépin et Morey. — Nina Lassave et les spéculateurs.

L'année 1833 n'avait pas été fertile en événements éclatants; mais la politique extérieure avait créé bien des difficultés pour l'avenir. Une grande question s'élevait au-dessus de toutes les autres, celle d'Orient, à laquelle était attaché le sort du monde, et source de tant

d'orages pour la France. En Portugal, la chute de don Miguel rendait la couronne à dona Maria ; en Espagne, la mort de Ferdinand VII (29 septembre 1833) allait susciter la guerre civile et préparer des embarras au cabinet des Tuileries. Tout d'abord, il s'agissait de savoir si l'on reconnaîtrait la jeune Isabelle. Ce point fut bientôt résolu affirmativement; car, soutenir les prétentions de don Carlos, c'était réveiller les espérances du parti légitimiste, qui comptait arriver par lui à une restauration. Donc le gouvernement français reconnut Isabelle de Bourbon reine des Espagnes, sous la régence de Christine, et M. Miguet fut chargé d'aller porter à Madrid cette importante nouvelle. Cependant cette reconnaissance impliquait l'obligation d'appuyer les droits d'Isabelle II et de garantir les intérêts de la France ; il était prudent de se tenir en mesure pour les éventualités d'une intervention. Dans ce but, M. Thiers proposa au conseil de lever cinquante mille hommes comme corps d'observation; rien de plus rationnel en apparence : la France était intervenue en 1823, dans un sens de parti; ne pouvait-elle intervenir de nouveau? Restait à savoir de quel œil on verrait cet acte à Londres, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, à Vienne, et si les Chambres consentiraient à voter le crédit nécessaire pour les subsides et les armements. M. Thiers, qui avait obtenu l'assentiment du roi pour la levée de cinquante mille hommes, eut plus de peine à ranger tout le conseil à son avis, quoiqu'il se fît fort de triompher des résistances de la Chambre. Enfin, la décision était presque arrêtée, quand, à la grande surprise du roi et de M. Thiers, le maréchal Soult s'écria, en parlant du contingent demandé : « Je n'en ai pas besoin ! » Ému de cette réponse inattendue, le roi répliqua : « Monsieur le maréchal Soult, vous faites du gâchis. — Le maréchal Soult ne fait pas de gâchis, » reprit le ministre un peu déconcerté; et il s'éloigna. Après un tel éclat, la démission du maréchal Soult paraissait imminente; mais quelques paroles convenables du monarque calmèrent son ressentiment, et le bon accord reparut dans le conseil.

Le discours calme et modéré de la couronne, à l'ouverture de la session de 1834, rappelait succinctement toutes les phases de la politique extérieure. « Je suis heureux, disait le roi, de vous annoncer que nos relations avec toutes les puissances et les assurances que je reçois de leurs dispositions ne laissent aucun doute sur le maintien

de la paix générale. La péninsule a été le théâtre de graves événements. Dès que le gouvernement de la reine Maria II a été rétabli à Lisbonne, j'ai renoué nos relations diplomatiques avec le Portugal. En Espagne, la mort du roi Ferdinand VII a appelé la princesse sa fille au trône; je me suis empressé de reconnaître la reine Isabelle II, espérant que cette prompte reconnaissance et les rapports qu'elle établissait entre mon gouvernement et celui de la reine régente, contribueraient à préserver l'Espagne des déchirements qui la menaçaient. Déjà le calme paraît renaître dans les provinces où la rébellion avait éclaté. Le corps d'armée dont j'ai ordonné la formation protége nos frontières à tout événement. La Suisse a été momentanément troublée par des dissensions que la sage fermeté de son gouvernement a bientôt apaisées. Je me suis empressé de lui rendre les services qu'elle pouvait attendre d'un allié fidèle et désintéressé. L'empire ottoman a été menacé de grands périls; je me suis attaché à presser une pacification que réclamaient à la fois les intérêts de la France et la stabilité de l'ordre européen. Je continuerai mes efforts pour en assurer la conservation... Achevons notre ouvrage, messieurs; que l'ordre puissant et respecté soit désormais préservé de toute atteinte, que la protection efficace des intérêts nationaux dissipe les dernières espérances des factions. »

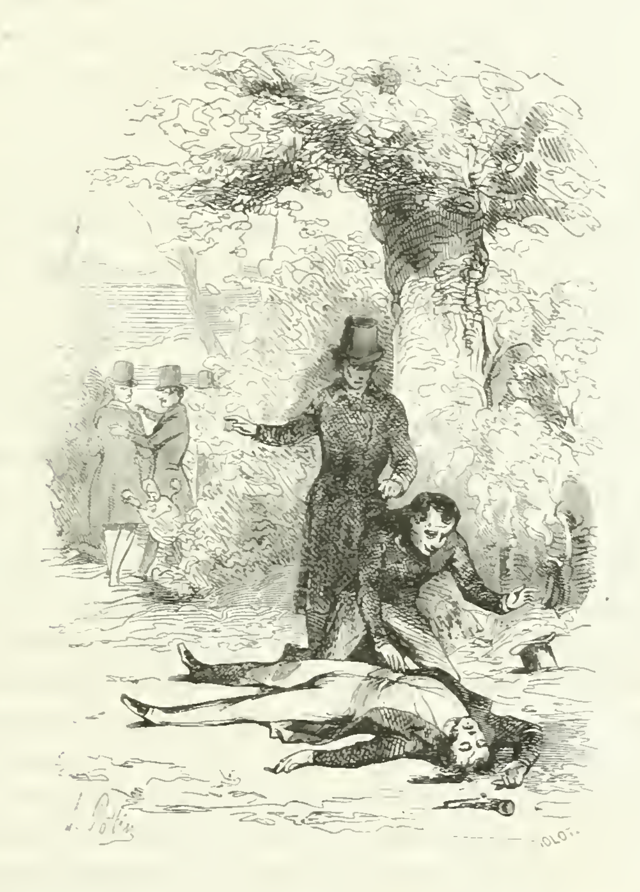
Puis, traçant le tableau de notre état intérieur, le roi ajoutait : « Le repos de la France n'a point été troublé depuis votre dernière session. Elle est en possession des bienfaits de l'ordre et de la paix. Partout les efforts de l'industrie et du travail obtiennent leur récompense. La population, occupée et tranquille, compte sur la stabilité de nos institutions, sur ma fidélité à les garder, et la sécurité publique est le gage de la prospérité nationale. C'est en garantissant tous les droits, en protégeant tous les intérêts, c'est par l'équité et la modération de notre politique, que nous avons obtenu ces heureux résultats. Pour en assurer la durée, nous persévérerons avec énergie et patience dans le même système. Une vigilance assidue est encore nécessaire; des passions insensées, de coupables manœuvres s'efforcent d'ébranler l'ordre social. Nous leur opposerons votre loyal concours, la fermeté des magistrats, l'activité de l'administration, le courage et le patriotisme de la garde nationale et de l'armée, la sagesse de la nation, éclairée sur le danger des illusions que voudraient propager encore ceux qui attaquent la liberté en prétendant la défendre, et nous

assurerons le triomphe de l'ordre constitutionnel et nos progrès dans la civilisation. C'est ainsi, messieurs, que nous mettrons enfin un terme aux révolutions, et que nous accomplirons le vœu de la France. Je la remercie de l'appui qu'elle m'a prêté. Je la remercie des témoignages de confiance et d'affection dont elle m'a entouré; je les ai recueillis avec émotion dans ceux de nos départements que j'ai pu visiter, et je rends grâce à la Providence des biens dont jouit déjà notre patrie et de ceux que lui promet l'avenir. »

Il y avait à peine dans ces paroles l'annonce de mesures répressives, parce que le ministère avait besoin de ménager une majorité susceptible. L'adresse, plus longue que le discours de la couronne et rédigée par le tiers parti, fut un assemblage de phrases déclamatoires et décousues. Cependant, la Chambre promettait au trône son concours contre les tentatives anarchiques. « C'est en suivant toujours les voies de la justice et de la modération, c'est par une politique ferme et loyale, une vigilance sans relâche, un ensemble de mesures sagement combinées, et une direction soutenue imprimée à l'administration du pays, que votre gouvernement triomphera des factions qui s'agitent avec tant d'audace. La France élève une voix unanime pour mettre fin à toutes les manœuvres, à tous les obscurs complots qui tendent à arrêter ses nobles destinées... L'activité de l'administration, la fermeté de la magistrature, le courage de la garde nationale et de l'armée, notre loyal concours, sont d'imposantes garanties pour la répression de ces tentatives anarchiques, que repousse d'ailleurs l'opinion du pays, et qui sont frappées d'impuissance par la réprobation publique... La France accueille avec gratitude l'assurance que Votre Majesté lui donne du maintien de la paix générale, si importante à sa prospérité intérieure et aux développements de la civilisation; mais la paix cesserait d'être un bienfait pour le pays si elle blessait ses droits et sa dignité: vous ne l'accepteriez jamais à un tel prix; un peuple qui, sans craindre la guerre, fait tant de sacrifices pour s'y préparer, ne peut être heureux que d'une paix qui ne coûte rien à son honneur... »

Ici l'on répondait à certaines paroles prononcées par le roi dans le cours de son dernier voyage. Cette adresse fut donc l'objet de débats orageux, pendant lesquels on échangea des récriminations et des menaces. Dans la séance du 25 janvier, M. Larabit s'étant avisé de qua-

lifier de dictature militaire l'administration du maréchal Soult, le ministre répondit : « Il faut qu'un militaire obéisse. » Aussitôt des murmures s'élevèrent, et le général Bugeaud s'écria : « On obéit d'abord. — Faut-il obéir jusqu'à se faire geôlier... jusqu'à l'ignominie? » demanda M. Dulong, membre de l'opposition et parent de M. Dupont (de l'Eure). L'injure était cruelle, et M. Bugeaud devait à son honneur d'exiger une réparation. Après d'inutiles efforts pour amener une conciliation, rendez-vous fut pris pour le 29 : l'arme choisie était le pistolet. La rencontre eut lieu à dix heures au bois de Boulogne. Sur le terrain, tout se passa avec convenance et loyauté; les adversaires avaient été placés à quarante pas l'un de l'autre et devaient se rapprocher en s'ajustant. Ils avaient à peine fait chacun deux ou



trois pas, que le général Bugeaud tira son coup de pistolet et atteignit

à un pouce au-dessus de l'œil gauche le malheureux Dulong, qui tomba sans proférer une parole. Cette affaire déplorable fut jugée avec passion par les partis, et il en résulta deux manifestations : 1° une lettre de M. Armand Carrel à M. de Rumigny, l'un des témoins du général Bugeaud, lettre insultante et presque provocatrice; 2° la démission motivée et donnée publiquement par M. Dupont (de l'Eure).

Paris était sous l'impression pénible de ce tragique événement, quand la *loi sur les crieurs publics* vint remettre la police des places et des rues entre les mains de l'autorité. Ce fut une victoire moins disputée que la *loi sur les associations*; et pourtant cette dernière mesure était la vie du gouvernement, chaque jour, exposé aux tentatives criminelles des sociétés secrètes et des clubs. L'audace des républicains allait si loin qu'ils avouaient hautement leurs projets; et du haut de la tribune même, ils laissèrent tomber des menaces qui ne tardèrent pas à se traduire en guerre civile.

Après la loi contre les associations, qui avait semé partout des germes de révolte, se présenta une question ardue, celle des vingt-cinq millions réclamés par les Etats-Unis d'Amérique au gouvernement français. Le refus du vote détermina la démission de M. de Broglie et un remaniement dans le cabinet. M. Thiers reprit, pour la seconde fois, le portefeuille de l'intérieur; M. de Rigny accepta celui des affaires étrangères; l'amiral Jacob fut appelé au département de la marine; le ministère du commerce échut à M. le vicomte Tanneguy-Duchâtel ; M. Persil remplaça M. Barthe à la justice, et la présidence resta au maréchal Soult. M. d'Argout et M. Barthe avaient rendu de grands services; mais tous deux pris, l'un de dégoût, l'autre de dépit, avaient fini leur rôle militant et soupiraient après le repos. La démission du duc de Gaëte permit de confier à M. d'Argout la régence de la banque de France. Une occasion se présenta de donner également un poste convenable à M. Barthe. Depuis longtemps M. de Barbé-Marbois, premier président a la cour des comptes, âgé de quatre-vingt-dix ans et presque aveugle, sollicitait sa retraite. Chaque fois qu'il apparaissait aux Tuileries, il offrait sa démission au roi, qui répondait avec bienveillance: « Mon cher président, gardez cette place jusqu'à ce que je vous la demande. » Le moment venu, M. de Barbé-Marbois, heureux de céder sa place à M. Barthe, s'empressa

de se démettre de ses fonctions entre les mains du roi, qui l'en remercia en termes affectueux. « Mon cher premier président, lui écrivit-il, je veux vous exprimer moi-même, au moment où vous allez enfin jouir de ce repos que vous avez si bien mérité, mais que vous avez si peu connu dans le cours de votre longue et honorable carrière, combien j'apprécie vos travaux, vos services et votre caractère. Je vous ai suivi dans le cours de cette proscription que je partageais avec vous dans une autre partie de l'Amérique; et lorsque j'ai encore partagé avec vous le bonheur de revoir la patrie, l'intérêt que vous m'inspiriez s'est accru par l'accord des sentiments que nous avons manifestés l'un et l'autre pendant le peu d'instants où j'ai siégé avec vous dans la Chambre des Pairs. Permettez-moi donc, mon cher président, de consacrer ces souvenirs en vous offrant mon portrait, et en vous priant de le recevoir comme gage de tous les sentiments que je vous porte et que je conserverai toujours. »

Nous avons dit avec quel air de mépris et d'insolence les associations politiques avaient accueilli la loi répressive dirigée contre elles. De toutes parts, elles se préparaient à la résistance, à l'attaque. Le défi avait été porté à la tribune par MM. de Ludre, Cabet, Garnier-Pagès, Voyer-d'Argenson, Audry de Puyraveau; il servit de signal aux clubs. Vaincus dans les journées des 5 et 6 juin, les républicains résolurent encore de tenter follement la chance d'une lutte armée. Mais, cette fois, le théâtre de la bataille fut transporté à Lyon, où le parti avait fondé plusieurs journaux, tels que *le Précurseur*, *la Glaneuse*, *l'Echo de la fabrique*. Deux associations, d'origine étrangère à la politique, dominaient la fabrique lyonnaise, celle des *Ferrandiniers* et celle des *Mutuellistes*. Bientôt la question politique absorba la question industrielle, dès qu'il y eut rapprochement avec la Société des droits de l'homme. A Grenoble, à Saint-Etienne, à Marseille, la même transformation eut lieu. Nulle manifestation hostile ne s'était révélée à Lyon, depuis les premiers troubles si énergiquement réprimés par le maréchal Soult. Le gouvernement avait à peu près concilié tous les intérêts, sans toutefois réparer tous les maux. La misère de l'ouvrier était toujours aussi grande, aussi profonde. La concurrence, les octrois, le haut prix des denrées dans les cités populeuses, lui faisaient une existence de cruelles privations; c'est pourquoi il demandait une augmentation de salaire, peu importante

d'abord. Les fabricants la refusèrent, parce que c'était leur ruine et la mort de l'industrie. De là, suspension de travaux, à la suite de laquelle survint un arrangement convenu, presque par force, entre les maîtres et les contre-maîtres. Néanmoins, la justice dut poursuivre les chefs de la coalition manufacturière. Le 5 avril, jour des débats, la foule accourut sur la place Saint-Jean, où est situé le tribunal correctionnel. La fermentation des esprits était extrême. La Société des droits de l'homme crut le moment favorable pour donner le signal de l'insurrection; mais l'autorité se tenait sur ses gardes, résolue à une répression vigoureuse. Les désordres du 5 avril obligèrent de remettre l'audience au 9, et c'est ce jour que commença la première rixe sérieuse. La veille, les sections réunies avaient décidé la révolte. Bientôt, en effet, des barricades s'élèvent, des pamphlets circulent, appelant les citoyens aux armes, et invitant la troupe à fraterniser avec le peuple; des pierres sont lancées contre les soldats, des coups de feu partent à chaque coin de rue: l'insurrection grandit, devient générale et terrible, et soudain la guerre civile embrase toute la cité.

Il était à craindre que le mouvement ne se propageât au loin. Heureusement il fut concentré dans Lyon, et les efforts combinés du préfet, M. de Gasparin, et du général Aymar, réussirent à le maîtriser. Où aboutissaient ces déplorables conflits? Quel succès pouvaient espérer les coupables auteurs de ces drames sanglants? Une révolution sérieuse était impossible loin de la capitale. Partie de tout autre point, l'impulsion devait avorter; et les mensonges des journaux républicains sur la portée des événements de Lyon révélaient l'impuissance et l'anxiété des conspirateurs. « La république, disait *la Tribune*, et un gouvernement provisoire étaient proclamés à Lyon; l'insurrection s'étendait partout; Saint-Étienne envoyait dix mille ouvriers armés; à Dijon, on s'était emparé des dépêches; à Béfort, un régiment insurgé avait proclamé la république. »

A ces paroles provocatrices, on essaya d'ajouter un commencement d'émeute; dans la matinée du 13 avril, une proclamation fut affichée près de la porte Saint-Martin. Elle annonçait la victoire des Lyonnais et appelait les Parisiens à la révolte; les termes en étaient incroyables d'audace et de cynisme : « Elle est enfin rompue, cette trop longue chaîne de tyrannies humiliantes, de perfidies infâmes, de trahisons criminelles!... Nos frères de Lyon ont appris combien est éphémère

la force brutale des tyrans contre le patriotisme républicain... Ce que les mutuellistes ont commencé avec tant de succès, les vainqueurs de Juillet hésiteraient-ils à l'achever? Laisseraient-ils échapper une si belle occasion de reconquérir cette liberté chérie, pour laquelle le sang français a tant de fois coulé?... Citoyens, tant de généreux sacrifices ne seront pas infructueux par une lâcheté indigne... Aux armes! aux armes! »

Vers trois heures de l'après-midi, un mouvement éclata près de la porte Saint-Martin ; un coup de pistolet retentit, et comme par enchantement une foule de jeunes gens accoururent, brisant les réverbères, dépavant les rues, construisant des barricades et pillant les boutiques d'armuriers. Aussitôt le rappel vint glacer d'effroi les habitants ; les magasins se fermèrent rapidement, et la garde nationale circula dans les rues de Paris. Les insurgés tirèrent sur les tambours,



et l'un d'eux tomba roide mort. Un feu bien nourri accueillit également la première patrouille de gardes municipaux qui parut pour soutenir l'ordre du rappel. L'attaque commença à sept heures du soir contre les barricades ; la garde nationale et la ligne s'avancè-

rent ensemble; le colonel Chapuis, de la 4e légion, et M. Chalamel, adjudant-major de la garde nationale, furent atteints dangereusement. Toutefois la lutte fut de courte durée. A neuf heures, le feu avait cessé, et l'on remit au lendemain la prise des barricades élevées dans les rues Grenier-Saint-Lazare, Beaubourg, Transnonain et Michel-le-Comte. Cependant, par suite de l'arrestation des chefs de la *Société des Droits de l'Homme* et de la suppression de *la Tribune*, l'insurrection manquait de lien et d'unité, et le pouvoir en eut facilement raison ; car il avait déployé des forces imposantes sous la direction des généraux Tourton, Bugeaud, Rumigny et de Lascours. Pourquoi faut-il qu'à côté de cette victoire prévue, l'historien ait à consigner des actes d'une cruauté inutile et barbare? Le récit de ces conflits n'est-il pas assez déplorable déjà, sans qu'il soit besoin d'en assombrir les couleurs? La répression, si légitime sans doute, devait-elle dégénérer en représailles horribles et à peine justifiables, alors même qu'il ne se fût pas agi de compatriotes? Le massacre de la rue Transnonain est le plus sauvage épisode de nos guerres civiles, le plus incompréhensible! L'exaspération des soldats, décimés par les balles de lâches assassins, ne saurait excuser le carnage affreux qu'on fit de victimes innocentes et désarmées. Égorger sans pitié des vieillards, des femmes et des enfants, qui criaient grâce sous les coups de leurs bourreaux! et pas une voix, pas un chef pour empêcher ces scènes révoltantes! tel est le vandalisme qui a eu lieu au dix-neuvième siècle! Voilà ce qui inspirera à la postérité autant de doute que d'horreur. Hélas! plût à Dieu que ce ne fût que fictions et mensonges! Malheureusement les événements de la rue Transnonain ne sont que trop avérés; car ils ont été constatés par une enquête judiciaire, à laquelle nous empruntons quelques fragments :

« Madame d'Aubigny. — A cinq heures, la troupe est arrivée par la rue de Montmorency; elle a fait un feu nourri, et s'est emparée de la barricade.

« Peu après, un autre peloton de voltigeurs est survenu par la rue Transnonain, sapeurs en avant; ils cherchaient, mais vainement, à briser la porte de notre maison, dont la solidité est extrême.

« C'est la ligne! s'est-on écrié dans la maison; ah! voilà nos libérateurs, nous sommes sauvés!

« M. Guitard, mon mari et moi, nous descendons en toute hâte

pour ouvrir. Plus leste que ces deux messieurs, je me jette à la loge de la portière, je tire le cordon, la porte s'ouvre. Les soldats se précipitent dans l'allée, font un demi-tour à droite, frappent mon mari et M. Guitard au moment où ceux-ci arrivaient à la dernière marche de l'escalier. Ils tombent sous une grêle de balles. L'explosion est telle, que les vitres de la loge, d'où je n'avais pas eu le temps de sortir, volent en éclats. J'eus alors un instant de vertige, il ne me quitta que pour me laisser voir le corps inanimé de mon mari, étendu près de celui de M. Guitard, dont la tête était presque séparée du cou par les nombreux coups de fusil qui l'avaient atteint. Rapides comme la foudre, des soldats, un officier en tête, franchissent le second étage. Une première porte pleine, à deux battants, a cédé à leurs efforts, une porte vitrée résiste encore. Un vieillard se présente, qui l'ouvre : c'est M. Brefford père. « Nous sommes, dit-il à l'officier, des gens tranquilles, sans armes ; ne nous assassinez pas. » Ces paroles expirent sur ses lèvres ; il est percé de trois coups de baïonnette ; il pousse des cris. « Gredin ! dit l'officier, si tu ne te tais pas, je te fais achever. » Annette Besson s'élance d'une pièce voisine pour voler à son secours. Un soldat fait volte-face vers elle, lui plonge sa baïonnette au-dessous de la mâchoire, et, dans cette position, lui lâche un coup de fusil dont l'explosion lance des fragments de la tête jusqu'aux parois du mur. Un jeune homme, Henri Larivière, la suivait. Il est tiré de si près, lui, que le feu prend à ses vêtements, que le plomb pénètre jusqu'à une grande profondeur dans le poumon. Il n'est cependant que blessé mortellement : alors un coup de baïonnette divise transversalement la peau du front et montre le crâne à découvert ; alors aussi il est frappé en vingt places différentes. Et déjà la pièce n'était plus qu'une mare de sang ; et M. Brefford père, qui, malgré ses blessures, avait eu la force de se réfugier dans une alcôve, était poursuivi par des soldats ; et madame Bonneville, le couvrant de son corps, les pieds dans le sang, les mains vers le ciel, leur criait : « Toute ma famille est étendue à mes pieds ; il n'y a plus personne à tuer, il n'y a plus que moi ! » Et cinq coups de baïonnette perçaient ses mains. Au quatrième, les soldats qui venaient de tuer M. Lepère et M. Robiquet disaient à leurs femmes : « Mes pauvres petites femmes, vous êtes bien à plaindre ainsi que vos maris ; mais nous sommes commandés, nous sommes forcés d'obéir aux ordres ; nous sommes aussi malheureux que vous. »

« Annette Vaché. — A dix heures et demie du soir, Louis Breffort revint près de moi se coucher. Notre nuit fut agitée. A cinq heures du matin, M. de Larivière, qui avait passé la nuit au deuxième, chez M. Breffort père, monta nous souhaiter le bonjour; il nous dit qu'il avait très-mal dormi, et qu'il avait entendu crier toute la nuit. Une voix appela Louis d'en bas : c'était son père. M. de Larivière descendit dire qu'il allait venir. Louis était en train de s'habiller; j'étais à peine vêtue moi-même, quand, entendant un grand bruit dans l'escalier, la curiosité m'attira jusqu'au quatrième. « Où vas-tu? » me crient des soldats. Frappée de stupeur, je ne réponds pas. « Ouvre ton châle. » J'ouvre mon châle; on tire un coup de fusil sur moi, on me manque. « Arrête! » me crie-t-on encore, et on tire un second coup de fusil sur moi; je pousse un cri perçant, et arrive avec peine jusqu'à la porte de Louis. « Es-tu blessée? me dit-il en la fermant sur moi. — Je ne crois pas; ils m'ont tirée de si près qu'ils ne m'auraient pas manquée; je pense qu'il n'y a pas de balles dans leurs fusils, qu'il n'y a que de la poudre. — Comment, pas de balles! mais ton châle en est percé en plusieurs endroits. — Ah! mon Dieu! ils vont nous tuer. Louis, Louis! cachons-nous. Tiens, tiens, essayons de monter sur le toit; nous nous aiderons l'un l'autre. — Non, dit Louis, on ne tue pas le monde comme ça; je vais leur parler. » Déjà les soldats frappaient dans la porte. Louis la leur ouvre. « Messieurs, s'écrie-t-il, que voulez-vous? Ne nous tuez pas; je suis avec ma femme, nous venons de nous lever. Faites perquisition, vous verrez que je ne suis point un malfaiteur. » Un



soldat l'ajuste. Louis tombe de son haut la face contre terre, il pousse un long cri : « Ah!... » Le soldat lui donne deux ou trois coups de crosse sur la tête, du pied le retourne sur le dos pour s'assurer qu'il était bien mort. Je me jette sur le corps de mon amant. « Louis! Louis! ah! si tu m'entends!... » Un soldat me renverse sur le carreau. Quand je me relevai, les soldats avaient disparu. Je prêtai l'oreille; j'entendis de nouveaux pas, on revenait dans la chambre. J'eus peur, je me fourrai sous les matelas. « Est-ce qu'il n'y a plus personne à tuer ici? disait une voix. Cherche donc sous les matelas. — Non, répondait une autre, je viens d'examiner; il n'y en avait qu'un, tu le sais; va, il est bien mort. »

« Madame Hû. — Dès la veille, nous avions été jusqu'à seize personnes, hommes et femmes, dans le cabinet occupé par madame Bouton. Nous nous y étions retirés dès que les insurgés menaçaient d'envahir la maison, car eux seuls nous inquiétaient. Nous ne pensions guère avoir à redouter quelque chose de la troupe. Nous étions absolument les uns sur les autres. M. Bouton nous avait tant de fois parlé de ses campagnes, des dangers qu'il avait courus, que nous nous croyions plus en sûreté vers lui; cela était si naturel!... Nous étions encore treize, quand les troupes cherchent à briser la porte. A ce moment, nous n'avions plus de sang dans les veines. Madame Godefroy était le plus près de la porte. Elle tenait un enfant de quinze mois sur ses bras; après elle venait M. Hû, mon mari, portant également notre enfant dans les siens. Madame Godefroy ne voulait pas ouvrir. « Ouvrez, ouvrez, dit mon mari, que ces messieurs voient (il présente un enfant en avant) : Nous sommes, vous le voyez, avec notre famille, mes amis, mes frères; nous sommes ici tous pères et mères pacifiques. J'ai un frère qui est soldat aussi sous les drapeaux en Alger. » Madame Godefroy est poussée dans le corridor. M. Hû, frappé à mort, tombe avec son fils sur le côté droit. L'enfant a le bras fracassé d'une balle. Une inspiration de mère, ajouta madame Hû, me le fit arracher des bras de mon mari, et en me jetant en arrière, je tombai évanouie dans un grillage placé derrière moi. A ce moment, mon mari, déjà à terre, est frappé dans le dos de vingt-deux coups de fusil et de baïonnette. — On peut encore voir ses vêtements, ils sont tellement déchirés qu'ils ne présentent plus que des lambeaux roidis par le sang. M. Thierry est tué; Loisillon, fils de la portière,

succombe sous les coups. Plusieurs personnes tombent blessées. Loisillon pousse un cri d'agonie. « Ah! gredin, tu n'es pas encore fini! » disent les soldats. Ils se baissent et l'achèvent. C'est alors qu'ils aperçoivent M. Bouton, accroupi sous une table. Comme ils n'avaient plus de fusils chargés, ils le lardent à coups de baïonnette. Le train était tel que je crois encore l'entendre. Ensuite il est entré d'autres soldats qui ont tiré sur lui. »

Comment expliquer de pareilles horreurs? En débouchant au coin de la rue Montmorency, le 35e reçut en effet quelques coups de fusil, partis de la maison qui porte le n° 12, rue Transnonain; et, pour obéir à des ordres inflexibles, le colonel fit soudain investir la maison; mais déjà les insurgés avaient disparu; la fureur des soldats ne se rua donc que sur des innocents, et ils frappèrent aveuglément! La consigne l'exigeait! Quels regrets ne durent-ils pas avoir quand le délire fut passé! Quels regrets pour eux, cruels instruments d'une volonté plus cruelle! et quels remords pour les chefs qui avaient poussé la répression légitime jusqu'aux rigueurs les plus odieuses de la vengeance! C'est ainsi que d'absurdes utopies amenaient de sanglantes collisions, où tout prenait de part et d'autre un caractère affreux d'assassinat. Triste source d'enseignements pour les partis, auxquels il fallait apprendre que le triomphe des idées ne peut plus être le prix du sang à une époque de libre discussion et de progrès.

A Paris, comme à Lyon, l'insurrection était vaincue. Ce fut le coup de mort porté aux associations qui prétendaient se substituer à l'action gouvernementale. Le résultat politique était immense pour l'avenir de la dynastie d'Orléans, dont chaque jour constatait de plus en plus la force. Quant aux conséquences immédiates de cette nouvelle tentative, elles furent celles-ci : la présentation d'une loi contre les détenteurs d'armes de guerre (15 avril), et le vote d'un crédit extraordinaire de 14 millions pour maintenir l'effectif de l'armée à 360,000 hommes et 65,000 chevaux. La permanence des émeutes justifiait suffisamment ces mesures de précautions. Puis, pour mieux faire comprendre toute la grandeur des périls auxquels la société avait échappé, le Conseil des ministres décida qu'on déférerait à la Chambre des Pairs un vaste procès politique, où comparaîtraient tous ceux qui avaient pris part aux mouvements enfantés par le mois d'avril. Désormais, l'idée républicaine était anéantie; sa personnifi-

cation ne lui survécut pas longtemps. Le 20 mai de la même année, Lafayette s'éteignit sans que sa mort produisît la moindre sensation dans le peuple. Tout fut calme et régulier autour de ses funérailles. Si l'on accorda des regrets au citoyen vertueux, l'opinion resta indifférente pour l'homme politique qui, pour avoir le premier proclamé — que l'insurrection est le plus saint des devoirs, — avait toujours apparu comme le symbole de l'anarchie.

La Chambre des Députés venait d'être dissoute au moment où la session finissait; les collèges électoraux furent convoqués pour le 21 juin suivant. Ce fut, pour les partis, une occasion de s'agiter et de chercher à reconquérir au parlement une force, une influence qu'ils avaient perdue dans l'émeute. Mais le résultat ne pouvait être douteux. Le parti extrême de la république, effroi de la nation, n'obtint qu'un très-petit nombre de voix; la gauche même subit quelques échecs, en souvenir du Compte-Rendu, cause de tant de troubles; et la victoire appartint pleine et entière au gouvernement. Toutefois, avant de paraître devant la Chambre nouvelle, le cabinet allait lui-même subir des modifications importantes; car la retraite de MM. de Broglie, Barthe et d'Argout avait singulièrement altéré sa tendance. Une discussion sérieuse sur le gouvernement de l'Algérie vint jeter la désunion dans le Conseil et amena la démission du maréchal Soult. C'est ce que désirait M. Thiers, qui, avec un immense orgueil de lui-même, visait à la domination. Le maréchal Soult fut remplacé par le maréchal Gérard au ministère de la guerre et à la présidence du Conseil. La pensée du nouveau ministre était alors l'amnistie. Après l'avoir soumise comme une espérance, il en voulut faire une condition de son concours. Ce fut là son écueil; en sorte que le cabinet restait évidemment dans un état de provisoire dont le terme ne devait arriver qu'après une longue crise. Le discours de la couronne [1], fort bref sur la politique extérieure et sur l'administra-

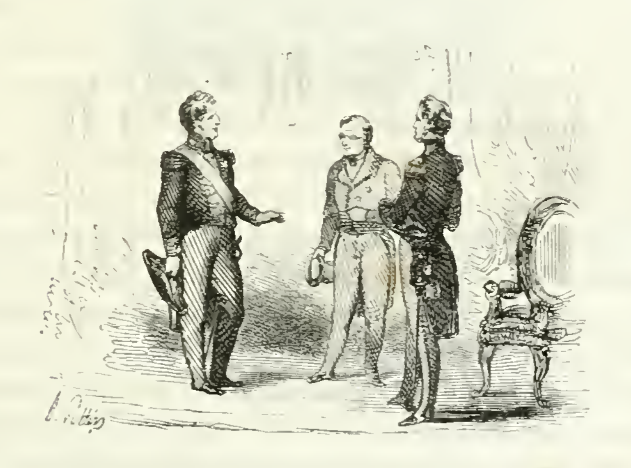
[1] Le discours de la couronne, prononcé dans la séance royale du 31 juillet 1834, était conçu en ces termes : « Messieurs les Pairs et messieurs les Députés, c'est toujours avec une vive satisfaction que je me retrouve au milieu de vous. Je suis heureux surtout de vous voir réunis autour de moi, au moment où le suffrage national vient de se manifester avec tant d'éclat. Il a consacré cette politique libérale et modérée que les Chambres, dans les sessions précédentes, ont si loyalement soutenue : c'est la politique de la Charte. La France veut le repos, sous l'égide des institutions tutélaires que sa sagesse et son courage ont préservées de toute atteinte. Mon gouvernement s'est efforcé de répondre à l'attente de la nation, et le succès n'a point manqué à notre persévérance. Partout où de criminelles entreprises ont suscité une lutte déplorable, la cause

tion, n'abordait aucune question absolue, afin d'éviter tout conflit sérieux, immédiat, avec la nouvelle majorité. Néanmoins, d'après la rédaction de l'adresse, il devenait impossible de se méprendre sur les intentions hostiles de la Chambre à l'égard du cabinet. Une dislocation était imminente. Nous avons dit que le maréchal Gérard n'avait accepté la présidence du Conseil qu'avec le désir de marquer son passage aux affaires par une amnistie. Il importait de juger de son opportunité. Le gouvernement possédait-il tous les éléments de force et de popularité pour donner une telle preuve de clémence? Et ne passerait-elle pas plutôt pour un acte de faiblesse, de pusillanimité, à la veille d'un procès politique? Malgré ces raisons d'ajourner une mesure aussi délicate, le maréchal Gérard persistait dans son opinion, un peu par conviction, beaucoup par les conseils de son entourage. Le roi était alors à Fontainebleau, qu'il destinait à une restauration élégante. Là, le prince se délassait des soucis du pouvoir en commandant de grandes chasses dans les magnifiques forêts témoins des splendeurs de la cour de François I[er] et de celle de Louis XIV. Pendant le séjour de Louis-Philippe à Fontainebleau, la question d'amnistie fut longtemps débattue; et, la majorité du Conseil ayant décidé que le moment n'était pas venu de proclamer cette mesure, le maréchal Gérard fit accepter sa démission. La crise ministérielle, en se prolongeant indéfiniment, jetait une espèce d'inquiétude dans les esprits; le pouvoir en perdait de sa force : il était donc urgent d'arriver à une prompte solution. M. Guizot et

nationale a triomphé; la garde nationale et l'armée, dont vous apprécierez, comme moi, le noble dévouement, ont réprimé le désordre avec autant d'énergie que de fidélité, et la paisible exécution des lois rendues dans la session dernière a prouvé l'impuissance des perturbateurs, et ramené la confiance dans les esprits... Je n'ai qu'à me féliciter de l'état de nos relations avec les puissances étrangères. Les dissensions intestines qui désolaient le Portugal ont atteint leur terme. J'ai conclu avec le roi de la Grande-Bretagne, la reine d'Espagne et la reine de Portugal, un traité qui a déjà exercé, sur le rétablissement de la paix dans la Péninsule, la plus salutaire influence. Toujours intimement uni avec l'Angleterre, je m'occupe, de concert avec mes alliés, de la situation de l'Espagne, où sont survenues des complications nouvelles qui appellent, de la part des puissances qui ont signé le traité du 22 avril, une sérieuse attention. L'état de l'Orient est rassurant, et tout annonce que rien ne troublera la paix dont jouit l'Europe. Je compte, messieurs, et je compterai, en toute occasion, sur votre loyal concours. Je ne connais d'autre intérêt, je ne forme d'autre vœu, que ceux de la France. Affermir nos institutions, rallier au trône et à la Charte tous les bons Français, en réprimant avec une égale fermeté les tentatives isolées ou combinées des factions contraires, c'est l'unique but de mes efforts, et ma plus douce récompense sera cette affection de ma patrie, dont les témoignages excitent toujours en moi une sympathie si profonde. »

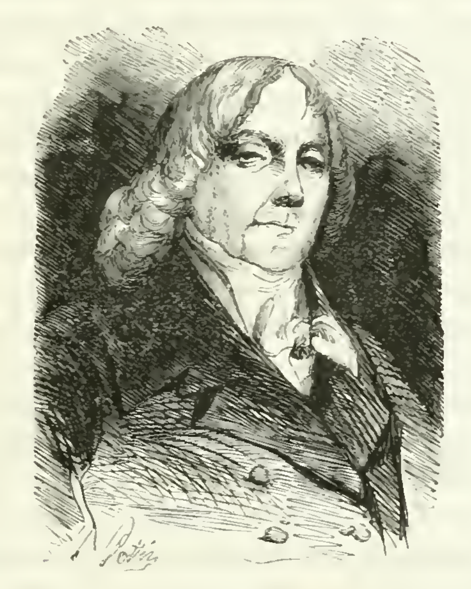
M. Thiers avaient enfin arrêté une combinaison, dont les conditions étaient la rentrée de M. de Broglie au ministère, et l'amnistie accordée par une loi. Mais le roi n'aimait pas M. de Broglie, et jugeait l'amnistie inopportune; aussi fit-il explosion au premier mot de ce plan. MM. Guizot et Thiers offrirent leur démission. « Eh bien, soit, messieurs, s'écria le roi d'une voix émue, j'aviserai. » Le prince, dont l'embarras était extrême, il faut l'avouer, s'adressa à M. Persil pour la formation d'un nouveau ministère. M. Persil se rendit en toute hâte chez M. Dupin aîné, qui prit la liste des pairs et celle des députés dans l'*Almanach royal*, choisit quelques noms, et, le 10 novembre 1834, les ordonnances furent insérées au *Moniteur*. On y lisait : « *Président du conseil* et ministre de l'*intérieur*, le duc de Bassano; ministre des *affaires étrangères*, M. Bresson; ministre des *finances*, M. Passy; ministre de la *marine*, M. Charles Dupin; ministre de la *guerre*, et, par intérim, des *affaires étrangères*, le lieutenant général Bernard; ministre du *commerce*, et, par intérim, de l'*instruction publique*, M. Teste. » M. Persil restait au département de la *justice et des cultes*.

Une grande clameur de doute et d'ironie accueillit cette étrange combinaison; car la capacité des hommes d'État de ce ministère n'était pas à la hauteur de leur dévouement, de leur abnégation. Le roi s'aperçut de suite de l'inefficacité de leur concours, et, dès le second jour, le duc d'Orléans envoya prévenir M. Thiers qu'on l'attendait au château. M. Thiers s'y rendit. Sollicité par le jeune prince



de se charger de la formation d'un cabinet, il avait répondu par un refus motivé, quand le roi entra, le sourire sur les lèvres, et vint au-devant de lui : « Eh bien, dit-il, me voilà battu, mais avec de bien méchants soldats, il faut en convenir; oh! quels hommes! » Effectivement, le cabinet du 10 novembre était en butte aux attaques de la presse; par suite du peu de confiance qu'il inspirait, les affaires étaient suspendues, les fonds baissaient d'une façon alarmante, si bien qu'il succomba sous le poids du ridicule et de son impuissance, avant même d'être complétement organisé. Il fallait promptement remédier à un pareil état de choses. Le roi employa donc toutes les ressources de son éloquence persuasive pour décider M. Thiers à reprendre son portefeuille. M. Thiers consentit à composer un ministère avec le concours de M. Guizot, et cette nouvelle fut annoncée par le *Moniteur* en même temps que la démission des membres du *ministère des trois jours*. On ajourna la rentrée du duc de Broglie; au lieu du maréchal Gérard, on appela le maréchal Mortier, et l'ordonnance royale qui reconstituait le cabinet fut signée le 18 novembre. Cependant ce n'était pas là le terme de ces interrègnes ministériels; car, dans les premiers jours de l'année 1835, la crise recommença, en dépit de l'adhésion de la Chambre au système du cabinet. Le maréchal Mortier était une des plus faibles capacités politiques, et son passage aux affaires ne devait pas être long. Au bout de trois mois de présidence, il se trouvait à bout de compte. M. Thiers et M. Guizot s'entendaient bien, il est vrai, sur les mesures générales de la politique répressive, mais ils différaient essentiellement sur les bases constitutives de la société. Les négociations reprirent donc de plus belle, avec des obstacles aussi grands qu'au mois de novembre. Le roi s'adressa de nouveau à M. Dupin et au comte Molé; ce fut sans succès, et les choses traînèrent tellement en longueur, que la gauche y vit un moyen parlementaire de ressaisir le pouvoir. Il y eut même des interpellations dans le but de faire admettre en principe par la Chambre, « qu'elle avait le droit d'intervenir dans les combinaisons ministérielles. » La majorité ajourna les explications pour ne pas entraver l'action de la couronne. Le roi, dont on avait ainsi respecté la plus précieuse prérogative, ne dissimula pas sa satisfaction à la première circonstance. « Messieurs, je suis heureux de trouver une occasion d'exprimer à ceux qui représentent la Chambre des Députés combien j'ai apprécié

la réserve avec laquelle elle a agi samedi en ajournant des interpellations qui n'eussent pu qu'ajouter à nos embarras. Ils sont grands; j'ai à résister à des passions politiques, et à combattre des refus personnels de quelques hommes qui craignent de se charger du poids trop lourd d'un ministère. Toutefois, j'espère bien que nous arriverons à vaincre toutes les difficultés, et, dans tous les cas, vous pouvez être assurés que cela ne se terminera que par un ministère qui représente la majorité de la Chambre des Députés. » Ces paroles révélaient les angoisses du monarque, car la crise menaçait de se prolonger. Les choses en étaient là quand une nouvelle importante vint occuper l'attention du monde diplomatique : ce fut la retraite de M. de Talleyrand. On voulut y voir une cause politique; elle ne tenait



M. de Talleyrand.

qu'à l'état de la santé du prince, très-altérée depuis deux années. Obligé de se borner à diriger toujours un peu les événements, sans y prendre une part active, il adressa sa démission motivée à M. de Rigny, ministre des affaires étrangères, en termes dignes : « Monsieur le comte, lorsque la confiance du roi m'appela, il y a quatre ans, à l'ambassade de Londres, la difficulté même de la mission me fit obéir; je crois l'avoir accomplie utilement pour la France et pour le roi,

deux intérêts toujours présents à mon esprit, étroitement confondus dans ma pensée. Dans ces quatre années la paix générale maintenue a permis à toutes nos relations de se simplifier: notre politique, d'isolée qu'elle était, s'est mêlée à celle des autres nations; elle a été acceptée, appréciée, honorée par les honnêtes gens de tous les pays. La coopération que nous avons obtenue de l'Angleterre n'a rien coûté ni à notre indépendance ni à nos susceptibilités nationales; et tel a été notre respect pour le droit de chacun, telle a été la franchise de nos procédés que, loin d'inspirer de la méfiance, c'est notre garantie que l'on réclame aujourd'hui contre cet esprit de propagandisme qui inquiète la vieille Europe. C'est assurément à la haute sagesse du roi, à sa grande habileté, qu'il faut attribuer des résultats aussi satisfaisants. Je ne réclame pour moi-même d'autre mérite que celui d'avoir deviné avant tout la pensée profonde du roi, et de l'avoir annoncée à ceux qui se sont convaincus depuis de la vérité de mes paroles. Mais aujourd'hui que l'Europe connaît et admire le roi, que par cela même les principales difficultés sont surmontées; aujourd'hui que l'Angleterre a peut-être un besoin égal au nôtre de notre alliance mutuelle, et que la route qu'elle paraît vouloir suivre doit lui faire préférer un esprit à traditions moins anciennes que le mien; aujourd'hui je crois pouvoir, sans manquer de dévouement au roi et à la France, supplier respectueusement Sa Majesté d'accepter ma démission; et je vous prie, monsieur le ministre, de la lui présenter. Mon grand âge, les infirmités qui en sont la suite naturelle, le repos qu'il conseille, les pensées qu'il suggère, rendent ma démarche bien simple, ne la justifient que trop et en font même un devoir. Je me confie à l'équitable bonté du roi pour me juger ainsi. »

Cependant, on touchait au terme de la crise ministérielle, et le cabinet se reconstitua sous la présidence de M. de Broglie. Le retour du noble duc aux affaires devait ramener sur le tapis le traité des 25 millions, dont le rejet avait motivé sa retraite antérieure; mais alors cette question se trouvait singulièrement compliquée. Depuis longtemps, la créance américaine était, de la part de la presse, l'objet d'investigations minutieuses. En 1806 et 1807, Napoléon, par des décrets datés de Berlin et de Milan, avait mis l'Angleterre au ban des puissances maritimes et frappé de confiscation tout navire surpris en relation avec le gouvernement, le territoire ou le commerce bri-

tannique. Déclarant avoir directement souffert de l'exécution de ces décrets, les Américains exigèrent une indemnité, et le général Sébastiani, en 1831, signa un traité par lequel il la fixait à la somme de 25 millions. Restait maintenant à obtenir la sanction des Chambres. L'Empire avait admis en principe la réclamation des Américains; la Restauration la repoussa, ainsi qu'il résulte d'une dépêche de M. le baron de Damas, ministre des affaires étrangères, adressée à M. Hyde de Neuville, ministre de France aux États-Unis. « Monsieur le comte, disait la dépêche, le roi me charge de vous transmettre ci-jointe une traite de douze mille francs que Sa Majesté a prise sur sa cassette, et qu'elle vous autorise à remettre au capitaine américain que vous avez recommandé. Mais, dites-lui bien en même temps que l'intention de Sa Majesté a été de récompenser les services qu'il a été dans le cas de rendre à des Français; c'est à ce titre seul que le roi a bien voulu lui accorder une indemnité, mais non en considération de ses droits; car le gouvernement de Sa Majesté ne veut reconnaître en aucune manière les créances américaines qui font l'objet des réclamations diplomatiques du gouvernement des États-Unis. » Bref, la réclamation présentée à la Chambre n'ayant pas été reconnue, ce refus produisit, en Amérique, une irritation extrême, et le président Jackson déclara que « puisqu'il y avait mauvais vouloir du gouvernement français pour l'exécution d'un traité ratifié, il n'hésiterait pas à présenter un message de guerre aux deux Chambres de l'Union. » Puis il s'empressa d'adresser au congrès un message où il disait : « Ma conviction est que les États-Unis doivent insister sur la prompte exécution du traité, et, dans le cas d'un refus ou d'un plus long délai, se faire justice par leurs propres mains. Après que la France a différé près d'un quart de siècle de reconnaître nos réclamations par un traité, nous ne pouvons souffrir qu'elle laisse écouler un autre quart de siècle à négocier sur le payement de l'indemnité. La loi des nations nous donne un remède en cette circonstance : c'est un principe bien établi du droit international que, lorsqu'une nation se trouve redevable envers une autre d'une dette liquidée qu'elle refuse ou néglige d'acquitter, la partie lésée peut saisir les propriétés appartenant à l'autre, à ses citoyens ou sujets, jusqu'à concurrence de la somme due, sans donner par cet acte une juste cause de guerre... Si les Chambres françaises ne votent pas les fonds nécessaires à l'exé-

cution du traité dans leur prochaine session, on peut justement conclure de là que le gouvernement français a définitivement résolu de ne pas accomplir ses promesses solennelles et qu'il refuse d'acquitter une dette reconnue. Dans ce cas, chaque jour de retard de notre part sera une tache à notre honneur national, et un déni de justice à nos concitoyens. Des mesures promptes et décisives, après que la France aura fait entendre son dernier refus, seront non-seulement honorables et justes, mais ne pourront qu'avoir le meilleur effet pour notre réputation nationale... Je propose l'adoption d'une loi qui autorise la saisie des propriétés françaises, dans le cas où aucune allocation pour le payement de la dette ne serait votée dans la session prochaine des Chambres françaises. »

L'outrecuidance du général Jackson exaspéra les esprits à Paris, quand son message y arriva. Tant d'insolence paraissait à peine croyable, et le gouvernement témoigna de son juste ressentiment par une mesure significative; M. Livingston, représentant de l'Amérique, reçut ses passe-ports, et ordre fut donné en même temps au comte Serrurier de quitter les États-Unis sur-le-champ. Toutefois, comme la guerre n'était dans l'intérêt de personne, la rupture ne pouvait être sérieuse, et tout devait se passer avec convenance, sans qu'il fût besoin de tirer l'épée. Il ne s'agissait que d'obtenir deux résultats : le désaveu officiel du message Jackson par le congrès, afin de satisfaire la dignité de la France; — puis le vote du projet de loi par les Chambres françaises. Déjà, du reste, les débats parlementaires avaient pris une tournure qui promettait une heureuse solution; le parti des Américains était devenu plus nombreux. Les uns par conviction, les autres par un sentiment profond des embarras que créerait au gouvernement le rejet définitif de la créance, étaient décidés à donner leurs suffrages à l'indemnité, et, malgré l'éloquence de M. Berryer, le traité fut adopté le 18 avril 1835. Ce vote, rendu à une majorité de cent cinquante-deux voix, raffermit le ministère, en donnant une base à la situation du duc de Broglie; mais, par un amendement nécessaire à l'honneur de la France, il fut expressément dit qu'avant tout payement le congrès américain fournirait des explications suffisantes sur le message outrageant du président Jackson.

C'était un bonheur que l'anarchie eût enfin cessé dans le ministère; car la situation se fût empirée des embarras du procès des

accusés d'avril. L'instruction était terminée, et l'on voyait avec crainte approcher le jour décisif. Cette nouvelle épreuve, en constatant l'origine du danger qui menaçait nos institutions et l'urgence d'y remédier par des mesures répressives, devait avoir des résultats immenses pour le gouvernement. D'abord, elle assurait la défaite du parti démocratique; puis elle replaçait définitivement la puissance, une et indivisible, entre les mains du roi. La société et la monarchie, épouvantées par l'insurrection d'avril et l'attentat de Fieschi, durent confier leur salut aux lois de septembre.

Quoi qu'il en soit, chaque jour augmentait les difficultés de la tâche qu'avait acceptée la Cour des Pairs. Le nouveau procès réveillait en elle le souvenir terrible du procès des ministres de Charles X. La responsabilité était effrayante; mais chez les hommes d'élite le dévouement grandit avec le péril. Une fois la procédure achevée, il fallut faire construire au Luxembourg une salle qui pût recevoir les juges et les accusés. L'arrêt de mise en accusation, signé le 6 février 1835, rendait la liberté à ceux qui n'étaient pas essentiellement compromis, reconnaissait la compétence de la Cour et déclarait connexes tous les faits arrivés à Lyon, à Paris, à Marseille, à Saint-Étienne, à Besançon, à Arbois, à Châlons, à Épinal, à Lunéville et dans l'Isère. Le 20 mars, des avocats d'office avaient été nommés par M. Pasquier, président de la Cour des Pairs; les accusés refusèrent leur ministère. Décidés à amener la lutte sur le terrain de la politique, ils choisirent pour défenseurs les plus avancés dans leur opinion, tels que MM. Armand Carrel, Raspail, Garnier-



M. Garnier-Pagès. M. l'abbé de Lamennais.

Pagès, Audry de Puyraveau, l'abbé de Lamennais. Mais il était d'autant moins possible d'admettre un pareil précédent, en dehors du droit, que la plupart des hommes désignés par les prévenus se trouvaient eux-mêmes sous le coup de graves accusations. Comme, de leur côté, les avocats d'office croyaient devoir s'abstenir par respect pour la volonté des accusés, une ordonnance du roi conféra à la Cour des Pairs et à son président, à l'égard des avocats, tous les pouvoirs qui appartiennent aux cours d'assises et aux présidents de ces cours (30 mars). Le barreau répondit à cette mesure par une protestation, dont tous les barreaux de France imitèrent l'exemple. Les procureurs généraux se hâtèrent d'en appeler aux cours royales des décisions qui annulaient l'ordonnance du 30 mars. Toutefois, la Cour des Pairs déclara qu'elle ne contraindrait personne à plaider d'office. Ainsi se révélaient les angoisses, les craintes qu'inspirait à la Cour l'approche du drame qui allait se dérouler devant elle, avec d'étranges péripéties.

Empêchés de se faire défendre par les hommes de leur choix, les prévenus résolurent d'opposer le silence à leurs juges. Le 5 mai, jour fixé pour l'ouverture des débats, dès le matin, une foule immense vint briser ses vagues tumultueuses contre le palais du Luxembourg. Dans les jardins bivaquaient des troupes, pour réprimer tout mouvement; car le danger était réel. A une heure un quart, les accusés furent introduits, et les gardes municipaux se répandirent dans la salle. A deux heures, le président entra suivi des pairs, et ayant à sa droite MM. Portalis et de Bastard, à sa gauche MM. Séguier et Boyer. Les officiers du parquet, MM. Martin (du Nord), procureur général, Frank-Carré, Plougoulm, Chégaray, de la Tournelle, étaient en robe rouge; cent soixante-quatre pairs étaient présents; quatre-vingt-six ne répondirent pas à l'appel. Les accusés étaient au nombre de cent vingt et un : quatre-vingts des départements, et quarante et un de Paris. Une fois le calme rétabli, M. Pasquier adressa la première question à un ecclésiastique compromis dans la catégorie de Lyon : « Avant de répondre, dit l'accusé, je demande à être assisté de M. l'abbé de Lamennais, que j'ai choisi pour défenseur. — M. l'abbé de Lamennais ne peut être votre défenseur, répliqua M. Pasquier, parce qu'il n'est pas, conformément à l'ordonnance royale, avocat inscrit au tableau. — Oui, nous voulons nos défenseurs, ou point de réponse. » L'accusé *Caraignac* : « Je ne répondrai

pas tant que vous n'aurez pas fait droit à notre demande relativement aux droits d'une libre défense. » Le reste des accusés de Paris se renferme dans le même système. M. Marrast, interrogé à deux reprises, garde le silence. Les accusés de Lunéville et d'Épinal refusent également de répondre. Alors l'accusé *Baune*, de Lyon, se lève et s'écrie : « Je demande la parole pour me plaindre des ordres sévères qui ont été donnés : nos femmes, nos mères et nos sœurs sont privées des places qui devraient leur appartenir. Je vous prie de considérer que, dans les temps les plus orageux de la révolution, les familles des accusés ont toujours été admises dans l'enceinte des cours criminelles. Le privilége du rang et de la naissance doit céder à celui du malheur et de la nature. Je demande, pour moi, que ma femme soit immédiatement introduite. Elle a fait cent vingt lieues pour partager mes périls et ma captivité. J'adresse ma réclamation à l'impartialité de nos juges ou à la générosité de nos ennemis. — *M. le président.* La Chambre des Pairs, quand elle se constitue en cour judiciaire, n'admet pas de femmes dans son enceinte. — Indépendamment de la demande qui vient de vous être présentée pour l'admission de nos mères, de nos sœurs, ajoute *M. Cavaignac*, j'ai encore une autre demande à faire. — *M. le président.* Accusé, comment vous nommez-vous? — L'accusé *Cavaignac.* J'ai refusé de vous répondre, et je m'y refuse encore tant que je ne serai pas assisté du défenseur choisi librement par moi ; je ne suis pas accusé et vous n'êtes pas mes juges. »

Les jours suivants, ce furent mêmes orages, même résistance, et les incidents les plus curieux compliquèrent la situation. Plusieurs pairs s'abstinrent de prendre part au procès, au risque de froisser leurs collègues, dont ils augmentaient ainsi la responsabilité. Pourtant la modération, la patience de la Cour étaient impuissantes à empêcher les scènes de scandale. Par quelles mesures assurer enfin le cours de la justice, que les accusés espéraient entraver? Pour sortir de ce dédale, il fallait prendre un parti décisif, procéder à un jugement sur pièces, en prononçant la mise hors des débats. Tout à coup, un événement inattendu vint simplifier la question et ôter aux débats tout leur prestige dramatique ; les prisonniers politiques de Sainte-Pélagie, trompant la vigilance de M. Gisquet, avaient réussi à s'évader. Cette fuite s'était accomplie avec une audace incroyable. « C'est, di-

saient les rapports de police, au moyen d'une galerie souterraine creusée par les prisonniers eux-mêmes, que l'évasion a eu lieu. Cette galerie touche à une cave du bâtiment de la Dette, mis depuis six semaines à la disposition de la prison politique; elle passe sous le chemin de ronde de la prison, et va aboutir sous un couvert de tilleuls de la maison rue Copeau, n° 7. La longueur totale de cette galerie est de quarante-quatre à quarante-cinq pieds, elle est large de deux pieds et demi et haute de trois pieds environ. Dans certaines parties, elle est moins haute et plus étroite à cause des difficultés de terrain. La cave, où les travaux de fouille ont commencé, est abandonnée depuis longtemps; elle était solidement fermée; mais, à certaines heures, la porte en était levée, et les travailleurs s'y introduisaient; au moyen d'une couverture ils rapportaient la terre de déblai à la cave, où elle était foulée et piétinée pour la réduire à moins de volume. Tous les




détenus n'avaient pas été mis dans la confidence, et quelques-uns d'entre eux ignoraient les travaux qui se faisaient; mais au moment de procéder à l'évasion, tous ont été avertis. Jusqu'à l'heure désignée, la partie du trou qui aboutit au jardin de la rue Copeau, n° 7, est

restée fermée. A neuf heures sonnant, les travailleurs se sont fait jour dans ce paisible jardin. Il ne faisait pas encore nuit close, et les habitants de la rue Copeau, que n'ébranle presque jamais le bruit des voitures, prenaient le frais sur leurs portes, quand un mouvement inaccoutumé les attira vers la maison du n° 7 ; les derniers des prévenus en franchissaient alors le seuil. Des chevaux de selle, des tilburys, des voitures les attendaient aux environs du Jardin des Plantes et de l'hospice de la Pitié, et avant neuf heures dix minutes le quartier avait repris son aspect de tranquillité. Mais alors toute la maison de Sainte-Pélagie était sur pied. C'est, dit-on, du dehors que la première nouvelle de l'évasion a été donnée. Alors les rondes, les grandes gardes ont commencé ; mais il était trop tard [1]. »

Le procès maintenant allait se terminer rapidement ; on procéda par catégories. Ce fut le 13 août (1835) que fut rendu le premier arrêt, relatif aux accusés de Lyon [2] ; puis vinrent successivement les

[1] L'évasion des accusés eut lieu le 13 juillet 1835 ; sur quarante-trois détenus, vingt-huit prirent la fuite ; quelques-uns furent ressaisis. Les principaux passèrent à l'étranger, où ils attendirent l'amnistie.

[2] CONDAMNÉS DE LYON. (*Arrêt du* 13 *août* 1835.)

Baune, Antide Martin, Albert, Hugon, Marc Reverchon, Lafond, Desvoys, *à la déportation* ; — Lagrange, Tourrès, *à vingt ans de détention* ; — Mollard-Lefèvre, Huguet, Drigeard-Desgarniers, *à quinze ans de détention* ; — Caussidière, Laporte, Lange, Villiard, Marigné, Rockzinski, Thion, Despinas, Benoit Catin, *à dix ans de détention* ; — Pradel, Chéry, Cachot, Dibier, *à sept ans de détention* ; — Carrier, Arnaud, Morel, Bille, Boyet, Chatagnier, Julien, Mercier, Gayet, Genest, Didier, Ratignié, Charmy, Charles, Mazoyer, Blanc, Jobely, Raggio, Chagny, *à cinq ans de détention* ; et tous *sous la surveillance de la haute police toute leur vie* ; — Roux, Bérard, Guichard, *à trois ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance* ; — Butet, Adam, *à un an d'emprisonnement et cinq ans de surveillance* ; — Girard, *à un an d'emprisonnement et deux ans de surveillance.*

CONDAMNÉS DE LUNÉVILLE. (*Arrêt du* 7 *décembre* 1835.)

Thomas, *à la déportation* ; — Bernard, *à vingt ans de detention* ; — Stiller, Tricotel, *à dix ans de détention* ; — Régnier, Caillié, Mathieu (d'Épinal), *à cinq ans de détention*, et tous *sous la surveillance toute leur vie* ; — Lapotaire, Bechet, *à trois ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance.*

CONDAMNÉS DE SAINT-ÉTIENNE, GRENOBLE, MARSEILLE, ARBOIS ET BESANÇON.
(*Arrêt du* 28 *décembre* 1835.)

Marc Caussidière, *à vingt ans de détention* ; — Pierre Reverchon, *à dix ans de détention* ; — Gilbert, dit Miran, et Riban, *à cinq ans de détention*, et tous *sous la surveillance toute leur vie* ; — Rossary, Offroy, *trois ans d'emprisonnement* ; — Tiphaine et Froidevaux, *un an d'emprisonnement*, et tous quatre *à cinq ans de surveillance.*

CONDAMNÉS DE PARIS. (*Arrêt du* 23 *janvier* 1836.)

Beaumont, Kersausic, *à la déportation* ; — Crevat, Pruvot, *à dix ans de détention et à la surveillance toute leur vie* ; — Sauriac, *à cinq ans d'emprisonnement* ; — Bastien, Roger, Varé,

catégories de Lunéville, Saint-Étienne, Grenoble, Marseille, Arbois, Besançon, Châlons et Paris.

Le dénoûment du procès d'avril acheva la ruine du parti républicain. Il n'était que vaincu d'abord, désormais il était déconsidéré. Néanmoins, son audace passée autorisait le pouvoir à chercher sa sécurité dans des lois meilleures. Pour tous, en outre, il y avait nécessité évidente de retarder l'amnistie jusqu'à ce que le calme eût succédé à cette effervescence qui travaillait la société; car chaque jour révélait le danger de l'indulgence. L'agression contre la couronne revêtait toutes les formes; impuissante par l'émeute et les complots, elle dégénéra en assassinat. Le nouveau règne allait avoir aussi ses Jacques Clément, ses Ravaillac, ses Louvel! Le signal de cette série d'attentats, qui devaient épouvanter l'univers, avait été donné; on persévéra dans cette voie fatale avec un fanatisme barbare et au grand jour, sans que jamais la police réussît à détourner les coups dirigés contre le chef de l'État. M. Gisquet, que protégeait le souvenir de Casimir Périer, était un homme dévoué, mais d'une incapacité devenue proverbiale; et, lors de l'évasion des prisonniers de Sainte-Pélagie, le roi s'était exprimé sévèrement sur son compte : « Il n'y a plus de sûreté pour moi, disait-il, puisque avec tous les moyens qui sont à ma disposition, la police est impuissante à prévenir des événements de la nature de celui qui vient de se passer. Qui défendra ma vie menacée par tant d'ennemis? Qui m'assurera que, ce soir, demain, dans huit jours, moi et ma famille ne tomberons point sous le poignard de quelques assassins, puisqu'une armée d'espions et des millions ne suffisent point pour garder une prison, et que vous ne savez pas reprendre un seul des hommes que vous avez si sottement laissés s'évader? Cela est sans exemple, cela est incroyable! Ce M. Gisquet a du zèle et du dévouement, il fera tout ce qu'on exigera de lui pour me servir, j'en conviens, mais il est inhabile; mais dans toutes

Cahuzac, *à trois ans d'emprisonnement;* — Bellon, Delayen, Delacquis, Buzelain, *à un an d'emprisonnement*, et tous *à cinq ans de surveillance.*

CONTUMACES. (*Arrêt du même jour.*)

Cavaignac, Berryer-Fontaine, Vignerte, Lebon, Guinard, Delente, de Ludre, A. Marrast, *à la déportation;* — Fouet, Granger, Villain et Bourra, *à quinze ans de détention;* — Mathé, Lenormand, Landolphe, Yvon, Aubert, Pichonnier, Guéroult, Souillard, dit Chiret, *à dix ans de détention;* — Herbert, Chilman, Pornin, Rozières, Poirotte, Tassin, Fournier, *à cinq ans de détention*, et tous *sous la surveillance toute leur vie.*

les grandes crises il consulte tout le monde et ne sait pas agir par lui-même : rappelez-vous les événements de juin et d'avril ; il n'avait rien su prévenir, il avait perdu la tête. Encore une fois, c'est un homme dévoué, mais c'est un mauvais préfet de police. »

Les craintes du roi étaient fondées, et l'impéritie de M. Gisquet telle, que, mis quelquefois sur la trace des complots, il en saisissait rarement les fils. Il manquait de discernement et n'agissait jamais à propos. Heureusement la Providence veillait sur les jours précieux du prince à qui la France avait confié ses destinées ; car cette protection toute mystérieuse le suivit pas à pas dans cette longue carrière de labeurs et d'épreuves que Dieu lui réservait pour l'accomplissement de ses desseins. Un jour que la famille royale devait revenir de Neuilly à Paris, le ministre de l'intérieur, averti que des conspirateurs se proposaient de lancer un projectile enflammé dans la voiture du roi, en instruisit Sa Majesté et offrit de prendre sa place. Le prince, touché de ce dévouement, s'y refusa néanmoins, et, malgré les instances de M. Thiers, résolut de braver le danger ; mais au moment du



départ, la reine et les princesses arrivèrent tremblantes, éperdues, et la reine déclara qu'elle accompagnerait son époux. M. Thiers alors obtint

l'honneur de monter dans la voiture menacée; toutefois, le voyage eut lieu sans accident. Tels étaient les périls auxquels la royauté se trouvait exposée chaque jour, ainsi que le révélaient les rapports de police.

La France allait célébrer le cinquième anniversaire des journées de Juillet. Dans ces fêtes nationales, le roi passait des revues; d'abord sa popularité y gagna; ensuite, certaines manifestations signalèrent un inconvénient, celui de mettre trop souvent la couronne en contact avec les opinions hostiles et irréfléchies. Une fois déjà, l'on avait crié en sa présence : A bas les forts détachés! Dans cette occasion, on se proposait de demander l'amnistie, sous l'influence des excitations de la presse. Cette année, le roi devait poser la première pierre du monument de la Bastille; il voulut donc passer la revue, et s'y prépara avec la pensée de résister à toute violence morale. Il y avait là d'autant plus d'imprudence de sa part, que des avis lui étaient arrivés de nature à le faire revenir de sa résolution. Une lettre écrite de Berlin, le 26 juillet 1835, disait : « Le bruit court généralement ici qu'il y aura une catastrophe pendant l'anniversaire des trois jours. » Le *Correspondant de Hambourg* du 25 juillet contenait la même nouvelle. A Coblentz, à Turin, à Aix, à Chambéry, les mots de machine infernale avaient été prononcés. Enfin, deux voyageurs, dit-on, à la suite des noms de Louis-Philippe et de ses fils, avaient écrit sur un registre d'auberge, en Suisse : « Qu'ils reposent en paix! » Le 27 juillet, deux personnages, vêtus avec élégance, entrèrent dans les ateliers de M. Vernert, lampiste, et s'entretinrent avec l'un de ses ouvriers, nommé Boireau. Quelques heures après, un commis de la maison, instruit par Boireau de cette visite mystérieuse, dit à son père, en parlant de la revue du 28 : « Vous n'irez pas, si vous m'en croyez. » M. Dyonnet, commissaire de police de la Chaussée-d'Antin, reçut des renseignements qu'il s'empressa de communiquer à M. Gisquet. « Monsieur le préfet, un honnête fabricant, électeur, père de famille, et qui désire n'être pas nommé, est venu ce soir me trouver à l'Opéra, où j'étais pour la surveillance de la répétition du ballet de l'*Ile des pirates*, et m'a dit que des conjurés avaient préparé une nouvelle machine infernale pour attenter, demain, aux jours du roi, pendant la revue, sur les boulevards; que cette machine était placée à la hauteur de l'*Ambigu*. On croit qu'il s'agit d'un souterrain pratiqué dans quelque cave avancée sur les boulevards, et où des ton-

neaux de poudre ont été introduits... Ces renseignements nous paraissent importants; nous nous empressons de les transmettre à M. le préfet, en ajoutant que demain, à sept heures, les conjurés doivent se réunir dans un lieu qui n'est connu que d'eux. » Le préfet de police avait accueilli tous ces avertissements avec une espèce d'incrédulité, tant ils paraissaient invraisemblables. Pourtant il prit quelques mesures de précaution, et fit explorer un assez grand nombre de maisons dans l'espace des boulevards qui s'étend depuis l'*Ambigu-Comique* jusqu'à la rue d'Angoulême; ce fut sans résultat, et les réclamations des habitants du quartier forcèrent d'abandonner les perquisitions commencées.

Le 28 juillet, la journée s'annonça belle et radieuse; le soleil inondait de ses rayons d'or la grande cité, réveillée sous l'empire de ces funestes pressentiments. Néanmoins, une brume légère comme un voile de gaze pâlissait l'azur des cieux, et il faisait une de ces chaleurs étouffantes qu'abattent seules les pluies d'orage. Dès le matin, au bruit du rappel, les légions de Paris et de la banlieue accoururent s'échelonner sur les boulevards, depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille. A dix heures, le roi sortit à cheval des Tuileries. Il était accompagné de ses fils, le duc d'Orléans, le duc de Nemours et le prince de Joinville, des maréchaux Mortier et Lobau; d'un brillant état-major, du préfet de la Seine, puis de quelques-uns des ministres, M. le duc de Broglie, le maréchal Maison et M. Thiers. En avant du cortége marchaient des agents de police chargés d'exercer sur le passage du roi une surveillance minutieuse. Louis-Philippe avançait au pas de son cheval et au milieu des acclamations des soldats. Le cortége atteignit le boulevard du Temple, sans que rien de menaçant eût été remarqué; et l'on croyait le danger fini, quand il arriva à la hauteur du Jardin Turc, devant lequel stationnait la 8$^{e}$ légion. Là, le roi, qui s'était penché pour prendre une pétition des mains d'un garde national, aperçut, en portant ses regards sur la gauche, de la fumée s'échapper d'une fenêtre. « Joinville, dit-il, ceci est pour nous. » Au même moment, une effroyable détonation retentit comme un feu de peloton mal ordonné; et une machine infernale vomit sur le boulevard une grêle de balles, dont une effleure le front du roi. Le cortége s'arrête au milieu d'un désordre inexprimable. Des clameurs, des gémissements remplissent les airs de

leur concert lamentable; on fuit, on se presse, on se heurte; autour de Louis-Philippe et de ses fils, miraculeusement préservés, tombent maintes victimes mourantes ou sans vie; l'assassin a manqué son horrible but, et la foule salue de mille *vivats* le prince que protége la main de Dieu. Mais quelles scènes déchirantes arrachent à tous des sanglots et des cris de désespoir et de rage! Là, le vieux maréchal Mortier, sorti sain et sauf de l'épreuve de vingt batailles, le général Lachasse de Vérigny, M. de Villate, jeune capitaine d'artillerie, sont frappés mortellement; ici, le colonel de gendarmerie Raffé, M. Rieussec, lieutenant-colonel de la 8e légion, les gardes nationaux Prudhomme, Benetter, Ricard, Léger, sont baignés dans leur sang; plus loin, on voit expirer un vieillard plus que septuagénaire, M. Labrouste; puis une pauvre ouvrière en franges, nommée Langeray, et une jeune fille à peine âgée de quatorze ans, nommée Sophie Rémy. Le duc d'Orléans avait une légère contusion à la cuisse; une balle rebondit sur la croupe du cheval du prince de Joinville. Ce fut une panique, une confusion générale. Le roi seul avait repris son sang-froid, et la pâleur de son visage ne témoignait que de l'émotion profonde jetée dans son âme par le spectacle de tant de victimes, de tant de douleurs! La nouvelle de cet affreux attentat, répétée par les cent mille voix de la multitude, fut rapidement connue de tout Paris. On dut songer à rassurer la reine, et des aides de camp partirent pour lui apprendre que son



Pl. 44




Histoire de Louis-Philippe,

Sarazin, éditeur

époux et ses enfants étaient sauvés. La revue continua au milieu d'innombrables cris de joie et de vengeance, et à peine était-elle achevée, qu'un orage terrible éclata sur la capitale, et des torrents de pluie eurent bientôt lavé cette terre imprégnée du sang versé par le fanatisme politique.

La reine et les princesses se trouvaient chez le ministre de la justice pour assister au défilé des troupes sur la place Vendôme, quand on apprit l'épouvantable catastrophe; la cacher à la reine était impossible: l'émotion des assistants ne trahissait que trop l'existence d'un grand malheur. M. Guizot et M. le garde des sceaux l'en instruisirent. Il est facile de s'imaginer l'effroi que ressentit l'auguste princesse à la pensée des dangers auxquels avaient échappé le roi et ses fils; mais, comme Sa Majesté tardait à revenir, elle crut qu'on lui déguisait une partie de la vérité, et ses angoisses furent horribles. Ce n'est pas tout, dans le même salon étaient réunies les femmes, les mères et les filles des officiers généraux et des ministres qui composaient le cortége royal. On savait que plusieurs personnes étaient tombées auprès du roi, sans connaître le nom des victimes. Ce fut d'abord une scène de désolation générale à fendre l'âme. Enfin, l'arrivée des aides de camp du roi vint rendre la joie aux uns et justifier le désespoir des autres.

Cependant, la police s'était mise à la recherche du coupable. Au moment de l'explosion, tous les regards s'étaient dirigés vers une fenêtre du troisième étage de la maison n° 50, et d'où s'échappaient des tourbillons de fumée, à travers les fentes des jalousies. Sur le derrière de cette maison donnait une seconde fenêtre, à laquelle une corde était attachée. Un homme à demi vêtu, le visage ensanglanté, s'y élance et se laisse glisser comme un serpent jusqu'au niveau d'un petit toit. Un agent de police l'aperçoit et s'écrie : « Ah! misérable! nous te tenons. » Aussitôt un garde national couche en joue le fugitif en le sommant de se rendre. Mais lui, essayant un dernier effort d'évasion, poursuit sa route sur les toits, pénètre dans une mansarde d'une maison voisine, renverse une femme dans sa fuite, descend l'escalier, et arrive dans une cour où l'on s'empare facilement de sa personne. Maître de lui, on le presse, on l'interroge; il prétend se nommer Gérard [1], s'avoue l'auteur du crime avec un cynisme révol-

[1] Plus tard on sut que le véritable nom de l'assassin était Fieschi. Voici sa notice :

Joseph Fieschi était né dans le canton de Vico, en Corse, le 3 décembre 1790. Berger comme

tant ; et, quand on lui demande s'il a des complices, il répond : « C'est moi seul qui ai fait tout cela. »

Le retour du roi aux Tuileries provoqua une de ces scènes émouvantes impossibles à décrire. Tout Paris connaissait les malheurs de la journée ; le deuil était général. On ne s'abordait que l'effroi dans l'âme. La famille royale vit accourir auprès d'elle avec empressement toutes les opinions politiques ; car sur l'infâme régicide retombait un anathème universel. Avant de venger la société, menacée dans son chef et frappée lâchement dans quelques-uns de ses membres, on dut songer à rendre les derniers honneurs aux victimes, et, par ordonnance royale, les Invalides furent désignés pour leur sépulture [1]. A l'église Saint-Paul-Saint-Antoine fut disposée une chapelle ardente. Les funérailles eurent lieu le 5 août et furent splendides et vraiment nationales. Quatorze corbillards attendaient devant le temple qu'on eût achevé la prière des morts : le premier, tendu de blanc, était celui d'une jeune fille ; neuf autres étaient destinés à la dé-

l'était son père, il s'engagea volontairement, à dix-huit ans, dans un bataillon qui allait en Toscane ; puis il fut incorporé dans la légion corse, à Naples ; il prit part à la campagne de Russie, et en 1812 il était sergent dans un régiment commandé par le général Franceschetti. Licencié après 1814, Fieschi, décoré de l'ordre des Deux-Siciles, entra alors dans le régiment provincial corse formé dans ce pays, et qui fut dissous après les Cent-Jours. Il suivit ensuite le général Franceschetti dans l'expédition tentée par Murat en Calabre. De retour en Corse, il fut condamné pour vol, en 1816, à dix ans de réclusion et à l'exposition. Après la révolution de 1830, Fieschi se fit passer pour un condamné politique, et comme tel reçut une pension, et fut admis dans la 3e compagnie des sous-officiers sédentaires ; puis employé dans la police de M. Baude, comme agent pour la surveillance de quelques sociétés politiques ; chargé, en qualité de contremaître, de travaux à l'aqueduc d'Arcueil, il détourna l'argent des ouvriers, fit des faux, et il fut alors obligé de se soustraire à la justice ; tour à tour il changea de nom, et prit celui de Gérard, sous lequel il fut d'abord connu après l'attentat du 28 juillet. »

1 *Lettre du roi aux évêques.*

« Monsieur l'évêque, les prières pour les victimes de juillet 1830 avaient à peine cessé, qu'un nouveau sujet de deuil était donné à la France. La Providence a détourné les coups qui nous étaient destinés à moi et à mes fils. Mais si nous devons remercier Dieu d'avoir protégé nos jours en déconcertant les projets des assassins, que de regrets, que de larmes ne devons-nous pas à cet illustre maréchal, à ses nobles compagnons d'armes, et à ces généreux citoyens que la mort a moissonnés tout autour de nous ! J'ai donc à réclamer, en leur faveur, les suffrages que l'Église accorde à tous les chrétiens morts dans son sein. Ainsi, vous aurez à célébrer, à cette intention, un service funèbre dans toutes les églises de votre diocèse, et un *Te Deum* solennel en action de grâces, pour la protection éclatante dont Dieu nous a couverts.

« Votre affectionné,

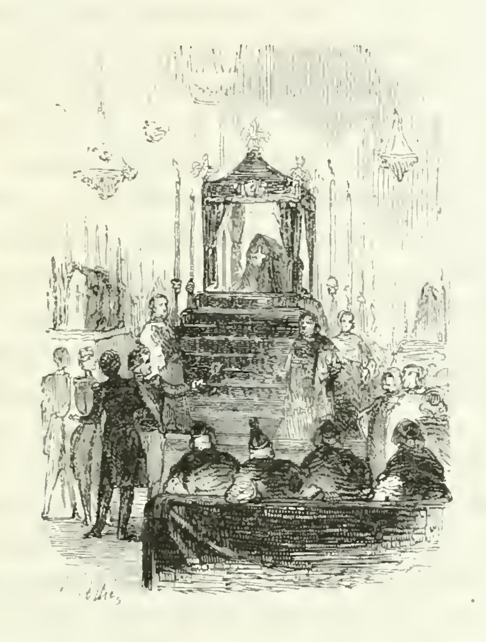
« LOUIS-PHILIPPE.

« Par le roi, le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

« C. PERSIL.

« Paris, 31 juillet 1835. »

pouille de quelques ouvriers ou gardes nationaux; puis ceux de l'armée; enfin celui du maréchal Mortier, traîné par six chevaux noirs tout caparaçonnés. Le cortége funèbre se mit en marche entre deux haies de soldats et de gardes nationaux, parcourut lentement la ligne des boulevards au milieu du recueillement de la population, et arriva à l'église des Invalides, où l'on déposa les restes mortels des



victimes. Le roi et ses enfants jetèrent l'eau bénite sur les corps, et bientôt la solitude se fit autour de ces tombes à peine fermées.

En même temps, le *Te Deum* d'actions de grâces retentit sous les voûtes de Notre-Dame, et M. de Quélen, revêtu de ses habits pontificaux, vint recevoir le roi sous le porche de la cathédrale : « Sire, lui dit-il, la religion écarte en ce moment le voile de ses douleurs, elle découvre son noble front, elle lève vers le ciel ses yeux encore humides de larmes, elle unit sa voix à la vôtre pour rendre au Tout-Puissant de solennelles actions de grâces. En voyant aujourd'hui le chef et les corps de l'Etat, doublement avertis par le malheur et par le bienfait, venir apporter au pied des saints autels un juste tribut de remercîments et d'hommages, elle espère! elle espère pour la

France; car si l'ingratitude envers Dieu a le funeste privilége d'arrêter le cours de ses dons, la reconnaissance de la foi a le pouvoir au contraire de les multiplier et de les faire couler avec abondance sur les princes et les peuples. » Le roi répondit : « Mon premier soin, après l'attentat qui nous a plongés dans la douleur, a été de m'unir à vous pour rendre les derniers devoirs de la religion aux malheureuses victimes qui sont tombées autour de moi dans cet épouvantable désastre. Aujourd'hui je viens en remplir un qui n'est pas moins cher à mon cœur, en offrant à Dieu des actions de grâces dans l'église métropolitaine de Paris, pour la protection éclatante dont il a couvert les jours de mes fils et les miens. »

Tandis que les victimes de l'esprit des révolutions s'acheminaient lugubrement vers leur destination suprême, les ministres songeaient à donner au pouvoir de nouveaux éléments de force et de répression contre l'audace des partis; car la lutte devenait réellement inquiétante; en se prolongeant, elle devait bouleverser la société. Le mal gisait surtout dans la licence de la presse et dans l'insuffisance des lois. Il fallait y porter remède par un système de législation énergique. La rigueur était la conséquence rationnelle du crime de Fieschi; et le pays, las enfin de cette anarchie profonde, appelait de tous ses vœux des lois qui assurassent son repos en réfrénant les mauvaises passions et les égarements de la pensée. Quant aux partis, ils offraient à l'observateur un spectacle bien étrange; pleins d'horreur pour l'attentat de Fieschi, ils échangeaient entre eux de cruelles récriminations et s'accusaient réciproquement de complicité. Que ce crime fût un fait isolé, il serait pénible d'en douter; toujours est-il que les principes de Juillet avaient enfanté la machine infernale, comme le fanatisme religieux avait armé le bras de Jacques Clément et de Ravaillac, comme le libéralisme avait aiguisé le poignard de Louvel. « Qu'on y réfléchisse bien, s'écriait un publiciste, l'attentat d'hier, s'il est unique par son atrocité, n'est cependant pas sans cause morale et sans antécédents. C'est la seconde fois qu'on attente aux jours du roi; l'attentat d'hier, s'il était imprévu dans sa forme épouvantable et dans son funeste succès, n'était pas imprévu en lui-même. Tout le monde sentait que la vie du roi était en danger, tout le monde éprouvait cette sorte de saisissement et de tristesse qui précède les grandes catastrophes. Cet avertissement instinctif, d'où nous venait-il, sinon

de la conviction plus ou moins distincte, mais intime, que nous avions tous que l'état moral de notre société est mauvais et ne peut enfanter que des désordres et des crimes? Le danger existait, nous en étions certains; mais où? mais de la part de quelle main? Voilà ce que personne ne savait. Nous le disons franchement et avec le désir d'être entendu des honnêtes gens de tous les partis : le jour où l'on s'est cru en droit d'attaquer le principe du gouvernement, et de se dire légitimiste en face de la révolution de Juillet, républicain en face de la monarchie constitutionnelle, ce jour-là l'unité de la société a été rompue, son lien moral a été brisé; depuis ce jour-là, il y a guerre civile flagrante au milieu de nous! car enfin, comment changer le principe d'un gouvernement, sinon en renversant le gouvernement même? Quel moyen de faire une république d'une monarchie, sinon en écrasant sous les mêmes ruines la monarchie et le monarque? Comment voulez-vous que ceux qui ont un roi à Prague, et qui déclarent ne reconnaître que celui-là, obéissent docilement aux lois de celui qui est à Paris? On proclamera ouvertement la république, et la république proclamée se contentera d'un titre honorifique? elle n'essaiera pas de joindre au droit qu'elle croit avoir, la puissance de fait? Non, cela n'est pas possible. La révolte des esprits précède et amène infailliblement la révolte en action. C'est l'intelligence qui conduit et qui arme le bras. Qu'on me montre donc dans le monde entier un gouvernement qui ait souffert qu'on attaquât tous les jours son principe, c'est-à-dire sa vie! Qu'on me montre une république qui ait toléré dans son sein des missionnaires de monarchie, de peur d'attenter à la liberté des opinions! Ne nous faisons pas illusion; la monarchie constitutionnelle de Juillet est placée sous le feu de deux batteries qui vomissent incessamment contre elle le fer et le feu. Il n'y a pas de place qui puisse tenir contre un siége éternel. Choisissez : soyez républicains, soyez légitimistes, soyez constitutionnels, mais soyez quelque chose. Un même pays ne peut pas porter dans son sein trois principes et trois gouvernements ennemis; ce sont des déchirements sans fin et des guerres à mort. Les têtes s'exaltent, le sang coule, et la tête du roi, sur laquelle repose le principe monarchique, est le but des balles d'un fanatique et d'un lâche assassin! » Telle était la véritable situation de la société; l'anarchie la menait à sa ruine, le danger n'était nié par personne. La monarchie, la religion, la morale,

sans cesse attaquées par les fausses idées, avaient besoin de force et de protection; ce fut donc la première préoccupation du gouvernement après le crime de Fieschi. Le roi lui-même n'avait pas hésité à annoncer clairement ces mesures de répression dans une proclamation publiée le jour même de l'attentat : « Français, la garde nationale et l'armée sont en deuil, des familles françaises ont été désolées; un affreux spectacle a déchiré mon cœur; un vieux guerrier, un vieil ami épargné par le feu de cent batailles, est tombé à mes côtés sous les coups que me destinaient des assassins. Ils n'ont pas craint, pour m'atteindre, d'immoler la gloire, l'honneur, le patriotisme, des citoyens paisibles, des femmes, des enfants, et Paris a vu verser le sang des meilleurs Français aux mêmes lieux et le même jour où il coulait, il y a cinq ans, pour le maintien des lois du pays. Ceux que nous regrettons aujourd'hui sont tombés pour la même cause; c'est encore la monarchie constitutionnelle, c'est la liberté légale, c'est l'honneur national, la sécurité des familles, le salut de tous que menacent mes ennemis et les vôtres; mais la douleur publique qui répond à la mienne est à la fois un hommage offert à de nobles victimes et le témoignage éclatant de l'union de la France et de son roi. Mon gouvernement connaît ses devoirs, il les remplira. Cependant, que les fêtes qui devaient signaler la dernière de ces journées fassent place à des pompes plus conformes aux sentiments qui nous animent; que de justes honneurs soient rendus à la mémoire de ceux que la patrie vient de perdre, et que les voiles de deuil qui ombrageaient hier les trois couleurs soient de nouveau rattachés à ce drapeau, fidèle emblème de tous les sentiments du pays. »

Le 4 août 1835, M. Persil présenta à la Chambre des Députés trois projets de lois rigoureuses, non pas pour l'agression, mais pour la défense.

L'un, ayant pour but de modifier la législation sur la presse, déclarait punissables de la détention et d'une amende de 10,000 à 50,000 francs toute offense contre la personne du roi, et toute attaque contre le principe du gouvernement commise par voie de publication. Nul ne pouvait mêler la personne du roi aux débats, même par allusion; adhérer publiquement à la forme républicaine ou au gouvernement de la Restauration; attribuer des droits au trône à d'autres qu'au roi; publier les noms des jurés avant ou après la condamnation, ni

le secret des délibérations; organiser des souscriptions pour couvrir les amendes. Les gérants, obligés de signer, tous les jours, les feuilles déposées au parquet, devaient, s'ils y étaient provoqués, dénoncer les auteurs des articles incriminés, sous peine d'un emprisonnement; les gérants condamnés n'avaient plus la signature des journaux pendant la durée de l'emprisonnement. Une dernière disposition soumettait à la censure les dessins, emblèmes, gravures, lithographies, l'établissement des spectacles et les pièces de théâtre.

Le second, relatif aux cours d'assises, autorisait le ministre de la justice, à l'égard des citoyens prévenus de rébellion, à créer autant de cours d'assises que le besoin du service l'exigerait, et chaque procureur général à simplifier la procédure en supprimant les lenteurs de l'instruction; à contraindre par la force armée l'accusé qui opposerait de la résistance, ou à faire retirer celui qui troublerait l'audience, sans que cela suspendît le cours de la justice.

Le troisième, enfin, tendait à corriger le scandale de tant d'acquittements en matière de délits de presse, en attribuant au jury le vote secret, et en réduisant de 8 à 7 la majorité des voix nécessaire pour la condamnation; puis à rendre plus efficaces les dispositions de la loi concernant la déportation. L'article 20 du Code pénal statuait que le condamné subirait sa peine dans une des forteresses situées sur le territoire continental du royaume; le nouveau projet de loi disposa que, dans le cas où la détention remplacerait la déportation, le condamné pourrait être renfermé dans une maison de détention située *hors* du territoire continental du royaume.

La présentation de ces projets de lois souleva naturellement dans la presse, qu'ils attaquaient, une colère mêlée de terreur; colère impuissante en face de l'opinion publique, depuis longtemps éclairée sur les funestes abus de la liberté de la pensée; impuissante en face des Chambres, fermement résolues à en finir avec les passions ardentes. La discussion s'ouvrit, à la Chambre des Députés, le 13 août; elle fut ce qu'elle devait être, une discussion fondamentale, et se termina par un vote à une majorité de 73 voix (29 août). La Chambre des Pairs s'empressa de donner son adhésion, car elle savait qu'une dictature morale pouvait seule sauver la société.

Telles furent les *lois de septembre*, qui, conçues dans une pensée de conservation et de légalité, donnaient au gouvernement les moyens de

faire rentrer tous les partis sous l'empire de la Charte, puis de mettre un terme aux attaques contre la constitution et contre la personne sacrée et inviolable du roi, sans porter aucune atteinte aux libertés chères à la France.

Nous avons dû, pour donner toute sa valeur d'actualité au code de septembre, détourner un moment notre attention du fait qui en était, sinon la cause unique, du moins la cause déterminante. On se rappelle qu'un homme, arrêté le jour même de l'attentat, avait déclaré se nommer Gérard de Lodève. Livré aux soins des docteurs Marjolin, Olivier et Emery, l'assassin, malgré la gravité de ses blessures, jouissait de la plénitude de ses facultés. Ses traits, fortement caractérisés, respiraient la ruse et l'énergie; il avait le front étroit, le nez camard,



Fieschi.

les yeux enfoncés sous des cils épais. Aux questions qu'on lui adressait, il faisait des réponses hautaines, refusant de signaler ses complices et se glorifiant de son crime atroce. Son silence laissait la police de M. Thiers et de M. Gisquet en proie à mille conjectures; on procéda par les visites domiciliaires et les arrestations préventives, et l'arbitraire y présida comme toujours. Pourtant l'instruction ne tarda pas à être sur la trace de la vérité. Sur l'indication de M. Olivier

Dufresne, inspecteur des prisons, M. Lavocat fut mandé auprès de l'assassin et le reconnut. Son nom véritable était Fieschi, Corse d'origine. Sous l'empire d'un sentiment de gratitude pour M. Lavocat, qu'il appelait son bienfaiteur, sentiment trop exagéré pour être sincère, ce misérable finit par faire des révélations mêlées de réticences et de mensonges. La Chambre des Pairs avait été de nouveau convoquée en cour de justice, et, le 30 janvier 1836, cinq accusés comparurent devant elle; mais l'attention des spectateurs se concentra particulièrement sur trois d'entre eux : c'étaient Fieschi, Pepin et Morey.

Le premier, cherchant à se poser sur un piédestal, s'efforçait, par l'impétuosité de ses gestes, d'attirer exclusivement tous les regards [1].

[1] La lettre suivante, écrite par Fieschi à M. le président Pasquier, fait parfaitement connaître son caractère et l'importance que ce misérable spadassin cherchait à se donner, dans le délire de son orgueil.

*A Monsieur le président Pasquier.*

« Monsieur le président,

« Pourége laisser glice en silence la triste nouvelle que j'ait apri quil m'a était suegere par Mosieur Zangiacomi, mon digne juge d'istruction.

« Vottre délégué au pré de moi depui long temps, et que même que l'istruction soit finie vous avait la bonté de le prier de venir aupré de moi pour qu'il puise vous doner de mé nouvelle; Mosieur, conviens cet atention et grand de votre part, car je suis persuade que le mine, serons pour vous sadisfécente, je me porte à mervégle?

« Mais le votre il sont ette pour moi desagréable; Davoir appri que vottre santet et Emparfait,

« Monsieur le Président, conviens cet nouvelle ma plongé dans une profonde reverie; conviens il at attristé mon faible cœur, et jen fait point de difficulté, que vous puisse le croire, parce que vous este en même de juger les homme. Mais la circonstance si funeste pour moi et d'autre victimes que je regret plus que ma vie, qu'il a était la cause que vous avait eu à istruire en si gros couppable cômme moi. Au reste vous savait que je nen suis pas flacteur, car tout flacteur est un traitre. et moi cet mon cœur qui parle avecque la plus grand sincérite sans reserve.

« Monsieur le Président

« Cet lettre elle et écrite sans aucoun but aucoun sentiment de flaterie pour aspirer vottre protection ni cel de persone, car ma conduite mérite le mépri de tous le monde.

« Monsieur le Président

« Empossible à moi de garder mon silence, sans que je puise vous dire voila l'homme. Vottre aute sagesse sous tous le points et principalement pour nen mettre jamais apperçue à vottre age que lè travaux législatif vous fus à charge.

« Que le grand nombre san plaguerait jusque à dire, c'est un fardeau plus pésent que le Mont Etena que moi je conais tré bien. Pour moi je vous admire et que je vous ai bien ettudié dans mes entérogatoir.

« Car tout saison de la vie a ses eppine pour qui conque qu'il travaglerait, si sérieusement, depuis long temps pour la patrie, car un homme en négligent ses traveaux particuliers nen crain le reproche de persone.

« Mais celui qu'il est sincère à son pay néglige la famigle et ses alfaire pour prouver la douce sadisfactions qu'il nen neglige riens pour lui éttre utile. Monsieur le president, l'homme devait

Fanfaron de crimes, il met une sorte de complaisance à raconter sa vie pleine de souillures. Voleur, faussaire et spadassin, il avait corrompu la fille de sa maîtresse, et d'opprobre en opprobre, en était venu à sortir de son obscurité fangeuse par un forfait monstrueux.

Pépin, homme sans caractère, était l'expression du petit commerce de Paris; chef de section de la *Société des droits de l'homme*, il avait été compromis dans les émeutes de juin et acquitté.

Morey était membre de la *Société des droits de l'homme*, et faisait partie de la section de *Rome*. Courbé sous le poids des ans, il avait une âme stoïque.

Boireau et Bescher, tous deux atteints à un degré différent par l'acte d'accusation, étaient entrés dans le complot par étourderie, par entraînement.

A côté du scandale dont Fieschi remplit le cours des débats par ses fanfaronnades orgueilleuses, ses *lazzi* dégoûtants, ses lâches insultes, ses bassesses infâmes, Morey surprit tout le monde par l'impassibilité de son attitude. Pépin offrit le spectacle le plus triste, le plus déchirant qui soit possible, jusqu'au moment où, trahi par Boireau, il reprit tout à coup sa fermeté et se résigna courageusement à son sort. Après le réquisitoire du procureur-général, M. Martin (du

sa gloire a sa patrie et non à lui-même. Le meilleurs arme de la viellesse sont le lettres et la vertu, cultive dans le cours de sa vie.

« Elle produisent à la fin des fruit bien précieux non solement parce que elle-même sont pas abondante, pas dans l'arrière saison, cet qu'il est déja beaucoup Mais encore parce que le témouguage d'un conscience pure Et le souvenir de plaisir action vertueus sont des grand sadisfaction pour L'homme.

« Monsieur le Président

« Quel sadisfaction de terminer une vie pure et tranquille par un vieglesse heureuse et douce. tel fut cele de Platon qu'il mourue à lage de quatre-vinet un ans; tenant la plume à la main. Tel fut la fin de Isocrate que quatre vinet 14 ans composa son panathainaige, et qu'il vécut encore cinque ans!

« Son maitre Gorgias de Leonse vecque cent 7 ans sans abandonner ses occupation ordinaire;

« a repondit a quelqu un.

« Je vous voudrais vivre encore lon temps parce que je nais pas de reproche à me faire.

« E bien Monsieur le Président

« Je madrece et je exorte au prés de lettre supréme que vous pusie terminer une si belle carrière.

« La sadisfaction que j'ai prouve en voyant Monsieur Ziangiacomi mat empeche de dormir et je me suis leve pour vous écrire tres pressé une lettre de trois page.

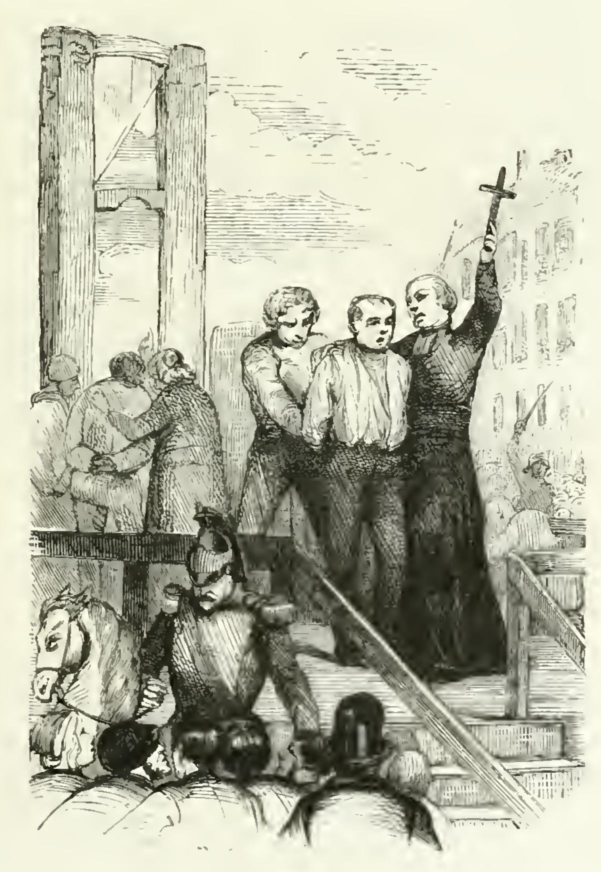
« av

« Vottre ser embre et obest s

« St Fiescui. »

Nord), les plaidoiries commencèrent. Me Patorni prit la parole pour Fieschi; Me Dupont défendit Morey avec un talent remarquable, et Me Marie, avocat de Pépin, terrassa Fieschi de son éloquence foudroyante. « Fieschi peut être satisfait de sa gloire, s'écria-t-il d'une voix éclatante d'ironie; comment donc! mais on l'admire, mais on le caresse, mais on vous a parlé de l'intérêt qu'il a reconquis. Oh! apparemment vous voulez que sa marche à l'échafaud soit une marche triomphale! J'espère, moi, que la morale publique protestera contre cette prétention. Votre crime, vous en subirez la peine; et si votre nom passe à la postérité, il y passera exécrable! »

La Cour prononça son arrêt le 15 février 1836. Bescher fut acquitté; Fieschi condamné à la peine des parricides; Pépin et Morey, à la peine de mort; Boireau, à vingt ans de détention. Pépin et Morey conservèrent leur résignation. Fieschi, toujours fanfaron, toujours l'objet



des plus ridicules prévenances, semblait compter sur sa grâce; il prétendit même qu'on la lui avait promise pour prix de ses révélations. Quand vint l'heure dernière, il fallut bien que le misérable renonçât à cette espérance insensée. Le 19 février, l'échafaud fut dressé sur la place de la barrière Saint-Jacques. Le temps était froid et sombre; des troupes et de nombreux spectateurs se pressaient autour de l'instrument du supplice, attendant avec une impatience fébrile l'arrivée des condamnés. Ils parurent enfin, et aucun d'eux ne démentit son caractère un instant. Morey, abattu par la souffrance et non par la peur, s'avançait à demi porté par deux gardes. « Soutenez-moi, dit-il; le cœur va, mais les jambes ne vont plus. » Pépin gravit le premier les marches de l'échafaud, cria : « Je meurs innocent, je meurs victime ; adieu! » et se livra au bourreau. Le couteau fatal frappa deux têtes encore... et la foule s'écoula lentement sous l'impression de ce spectacle terrible.

Deux jours après, un café, décoré avec un luxe inouï, s'ouvrit sur la place de la Bourse, et les curieux y affluèrent pour voir et entourer d'hommages une jeune fille borgne, maladive, scrofuleuse... c'était Nina Lassave, la délatrice de Morey, la concubine incestueuse d'un assassin, dont on exploitait la triste célébrité. Heureusement le pouvoir ne tarda pas à défendre cette scandaleuse exhibition.

# CHAPITRE X.

Mort de François II. — Première demande d'intervention de la part de l'Espagne. — Politique extérieure du roi. — Secrètes dissidences. — L'Angleterre consultée au sujet de l'intervention. — Proposition relative à la réduction des rentes. — M. Humann. — Dissolution du ministère. — Cabinet du 22 février; M. Thiers, président du conseil; son caractère. — Occupation de Cracovie par les Autrichiens, les Prussiens et les Russes; caractère politique de cette mesure. — M. Thiers détaché de l'alliance anglaise. — Nouvelles tendances de sa politique. — Projet de mariage pour le duc d'Orléans. — Opinion de l'Europe sur Louis-Philippe. — Voyage des ducs d'Orléans et de Nemours à Berlin et à Vienne. — La main d'une archiduchesse d'Autriche refusée au duc d'Orléans. — Concessions de M. Thiers vis-à-vis de l'Autriche. — Demande de lord Palmerston repoussée. — Attentat d'Alibaud; son arrestation; son caractère; son attitude devant les juges; son exécution. — Mort d'Armand Carrel. — Inauguration de l'Arc-de-Triomphe. — Déceptions de la politique continentale. — Suisse; note des avoyers à l'ambassadeur de France. — Note menaçante adressée par M. le duc de Montébello au directoire fédéral.—Indignation de la Suisse.—L'espion Conseil.—*Conclusum* adopté par la *diète*. — M. Thiers revient à l'alliance anglaise. — L'intervention en Espagne est remise sur le tapis. — Événements de la Granja. — Le roi contraire à l'intervention. — M. Thiers appuyé dans cette question par le duc d'Orléans. — Offre de la couronne d'Espagne pour le duc d'Aumale; vues profondes du roi. — Dissolution du ministère du 22 février.

Les rapports diplomatiques de la France et de l'Europe, embarrassés par la question d'Orient, promettaient de devenir plus intimes avec l'Autriche après la mort de François II, arrivée le 2 mars 1835, lorsqu'ils se compliquèrent tout à coup relativement à l'Espagne, où la guerre civile prenait un caractère très-alarmant. La situation des deux partis, dans la Péninsule, était bien changée; les carlistes avaient

de jour en jour tellement repris l'avantage, que le général Cordova signala au cabinet de Madrid l'urgence d'en appeler au concours de la France. Seul opposé à cette mesure, qu'il jugeait anti-nationale, M. Martinez de la Rosa céda son portefeuille à M. de Toréno, et le parti christino se hâta de réclamer l'intervention des Français, en s'appuyant sur le traité de la Quadruple-Alliance. Là existait l'erreur, comme il était facile de le reconnaître en examinant les termes de l'engagement contracté par notre gouvernement dans les articles additionnels qu'avaient signés les plénipotentiaires. Or, on y disait : « S. M. le roi des Français s'oblige à prendre sur les frontières de ses États les mesures les plus propres à empêcher les insurgés de l'Espagne de recevoir du territoire français aucune espèce de secours en armes, hommes ou munitions de guerre. » Rien dans cet article n'imposait à la France la loi d'intervenir; et non-seulement elle ne manquait à aucune promesse en hésitant au point de vue diplomatique, mais elle eût rencontré des obstacles pour obtenir les subsides nécessaires à l'organisation d'une armée de 80,000 hommes, et réveillé des craintes et des colères en Europe en faisant droit à la demande du parti de la reine. L'Angleterre elle-même, seule autorisée à fournir des armes et une force navale, n'aurait pas vu avec plaisir une invasion française dans la Péninsule. Enfin, faut-il rappeler toutes les excellentes raisons qu'avait le gouvernement pour se mettre en garde contre la politique sentimentale? Faut-il dérouler encore le triste tableau de nos luttes intérieures, des embarras de la royauté sans cesse menacée par les partis? Faut-il présenter aux incrédules le chiffre effrayant des soldats que dévorait la guerre d'Afrique, ce minotaure impitoyable auquel la France envoyait chaque année un nouveau contingent de victimes? En outre de ces considérations puissantes contre l'intervention, un souvenir poignant vivait au fond des cœurs, celui des désastres de 1808, de cette guerre au couteau qui avait décimé l'armée de Napoléon. L'esprit des populations espagnoles n'avait pas changé, et tout faisait pressentir des malheurs peut-être sans profit. Telle était l'opinion du roi. Comme on avait reconnu Isabelle II, il convenait de secourir son gouvernement par des moyens d'armes, de subsides et de diplomatie; là s'arrêtait le devoir. Dans le Conseil, M. Thiers était celui qui se prononçait le plus énergiquement pour l'intervention. Il prétendait que, si les Chambres s'y opposaient, le système modéré dispa-

raîtrait pour livrer toutes les chances de la guerre civile au carlisme ou à l'anarchie. Il voulait, par-dessus toutes choses, empêcher le triomphe de don Carlos en Espagne; aussi mettait-il à soutenir son avis une insistance despotique, à ce point qu'il plaça la couronne entre un acquiescement et sa démission. L'alternative devenait embarrassante : céder sur le premier point était impossible; quant à la démission de l'orgueilleux ministre, dans toute autre circonstance on l'eût acceptée avec joie, mais on avait encore besoin de ses services. Or, avant de se séparer de lui, on convint de consulter l'Angleterre. Le cabinet de Saint-James répondit, selon les prévisions du roi, « que le traité de la Quadruple-Alliance et ses articles additionnels n'autorisaient pas une intervention militaire, directe et avouée comme en 1823, sous la conduite du duc d'Angoulème. On ne pouvait suivre un tel précédent, repoussé par toute l'école des whigs et de M. Canning. » La question était franchement tranchée; cependant, il importait de conserver le concours de M. Thiers. On dut imaginer une transaction, et il fut décidé que la France donnerait à l'Espagne des secours indirects, et lui céderait la légion étrangère actuellement à son service dans la régence d'Alger, et qui pouvait faire une bonne tête de colonne; on alla même jusqu'à permettre à la reine d'enrôler des volontaires en France et en Angleterre. « Par une convention signée, le 28 juin 1835, par le ministre des affaires étrangères, M. le duc de Broglie, et l'ambassadeur d'Espagne, M. le duc de Frias, la légion étrangère doit quitter le service de la France, et Sa Majesté catholique prendre à sa solde les officiers et soldats dont elle se compose. S. M. le roi des Français s'engage à ne les recevoir de nouveau à son service, ensemble ou séparément, que du consentement formel du gouvernement espagnol. Des bâtiments français les transporteront du territoire de la régence d'Alger sur le point de la Péninsule désigné par le cabinet de Madrid; ils conserveront leurs armes et équipements, dont la valeur sera fixée par une estimation contradictoire, et remboursée au gouvernement français par le gouvernement espagnol. Enfin, un commissaire espagnol doit se rendre en Afrique sur un bâtiment de la marine royale de France, pour procéder, tant à l'admission au service d'Espagne de la légion étrangère, qu'à l'estimation ci-dessus. » On donna à ce genre de concours, non pas le nom d'*intervention*, mais celui de simple coopération. M. Thiers était vaincu.

il ne lui restait plus de prétexte pour offrir derechef sa démission. Survint l'attentat du 28 juillet, qui détourna momentanément l'attention des événements politiques; néanmoins, le cabinet conserva des germes de désunion, et, à peine le pays était-il remis de l'émotion poignante produite par l'horreur du régicide, à peine une législation nouvelle avait-elle fourni au pouvoir des éléments de force et d'existence, qu'un fait unique peut-être dans les annales ministérielles provoqua la dissolution du cabinet. En présentant la loi du budget de 1837, le 14 janvier 1836, le ministre des finances, M. Humann, déclara tout à coup que le moment était favorable pour réduire l'intérêt de la dette publique. La proposition de M. Humann avait cela d'étrange, qu'à la suite d'une discussion dans le sein du Conseil, elle avait été jugée inopportune par la majorité des ministres. Pourquoi dès lors venait-il en saisir la Chambre dans l'exposé des motifs du budget? Pourquoi donc agissait-il contre le gré de ses collègues, et à leur insu, qui mieux est? Il est facile de s'imaginer la colère et la stupeur des ministres, et surtout l'indignation de M. de Broglie; rien n'expliquait la conduite de M. Humann. Il dut en porter la peine, et fut remplacé par M. d'Argout (18 janvier). Le même jour, M. Augustin Giraud adressa des interpellations au ministère au sujet d'une mesure dont on avait proclamé l'urgence, et M. de Broglie s'écria : « On nous demande s'il est dans l'intention du gouvernement de proposer la mesure? je réponds : Non. Est-ce clair? » Une fois engagés sur ce terrain, les débats devinrent animés et se terminèrent par la défaite des ministres, qui allèrent tous rendre leurs portefeuilles au roi. Le 22 février suivant, le cabinet fut reconstitué sous la présidence de M. Thiers, ministre des affaires étrangères[1]. Un mois plus tard, M. La-

[1] *Ordonnances du roi du 22 février* 1836.

« M. Thiers, ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, est nommé président du conseil, ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères, en remplacement de M. le duc de Broglie, dont la démission est acceptée.

« M. Sauzet, député, est nommé garde des sceaux, ministre de la justice, en remplacement de M. Persil.

« M. le comte de Montalivet, pair de France, est nommé ministre de l'intérieur.

« M. Passy, député, est nommé ministre du commerce et des travaux publics, en remplacement de M. Duchâtel.

« M. le baron Pelet (de la Lozère), député, est nommé ministre de l'instruction publique, en remplacement de M. Guizot.

cave-Laplagne déposa le rapport de la proposition de M. Gouin, concernant la conversion des rentes. La commission concluait dans le sens des ministres, dont la prise en considération de la mesure avait amené la retraite, c'est-à-dire que, tout en y adhérant, elle la déclarait inopportune. Après la discussion générale, l'ajournement fut prononcé à une immense majorité. Puis vint le vote de la loi des fonds secrets par 251 voix contre 99, et le cabinet se trouva définitivement consolidé.

La combinaison ministérielle du 22 février créait une situation nouvelle; M. Barrot lui avait promis son appui si M. Thiers se séparait des doctrinaires; l'alliance morale commença dès lors avec la gauche. Maintenant qu'il était chef du cabinet, M. Thiers avait toute



M. A. Thiers.

« M. d'Argout conserve le portefeuille des finances; l'amiral Duperré, celui de la marine, et le maréchal Maison celui de la guerre.

« M. Fain est nommé intendant général administrateur de la liste civile.

« Les travaux publics, qui avaient été détachés du ministère du commerce lorsque M. Thiers a pris le portefeuille de l'intérieur, retournent au ministère du commerce depuis que M. Thiers passe aux affaires étrangères. Mais la mutation n'est pas complète; les ponts-et-chaussées passent seuls au commerce, et les monuments de Paris restent à l'intérieur.

« M. de Gasparin conservera sous M. de Montalivet les fonctions de sous-secrétaire d'état qu'il remplissait sous M. Thiers.

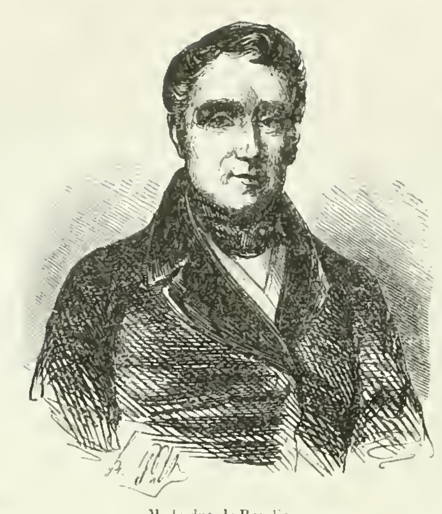
« Plusieurs démissions secondaires ont été données, M. Vitet cesse d'être secrétaire général du ministère du commerce. »

liberté pour présenter et suivre un système gouvernemental ; malheureusement il manquait d'audace et de fécondité. Avec de l'esprit et de l'érudition, il n'avait ni science politique, ni consistance en affaires ; il était d'un caractère léger, facile, orgueilleux, changeant, avec des théories impossibles et par-dessus tout un immense désir de popularité. Il avait une âme généreuse et des idées sans grandeur. Orateur brillant et plein de ressources, il séduisait et ne convainquait pas. Nul, mieux que lui, ne savait enchaîner un auditoire à sa parole abondante ; tous, dès qu'il quittait la tribune, s'étonnaient d'en avoir subi le charme, car la discussion n'avait pas avancé d'un pas. Appelé à développer le programme de la nouvelle administration, il avoua avec une certaine ingénuité vouloir rester dans les errements du passé.

« — Messieurs, dit-il, le cabinet est enfin constitué. La Chambre trouvera bon sans doute que, sans attendre aucune interpellation, je vienne spontanément lui donner quelques courtes explications. Les hommes qui sont placés sur ce banc ministériel ont tous produit leurs actes au grand jour. Vous n'oublierez pas, je l'espère, que pour la plupart nous avons administré le pays au milieu des plus grands périls, et que dans ces périls nous avons combattu le désordre de toutes nos forces. Ceux qui n'administraient pas avec nous secondaient nos efforts dans le sein de cette Chambre. Ce que nous étions il y a un an, il y a deux ans, nous le sommes aujourd'hui. Pour moi, j'ai besoin de le dire tout de suite et tout haut, car je ne veux rester obscur pour personne, je suis ce que j'étais, ami fidèle et dévoué de la révolution de Juillet, mais convaincu aussi de cette vieille vérité que, pour sauver une révolution, il faut la préserver de ses excès. Quand ses excès se sont produits dans les rues ou dans l'usage abusif des institutions, j'ai contribué à les réprimer par la force et par la législation. Je m'honore d'y avoir travaillé de concert avec la majorité de cette Chambre, et, s'il le fallait, je m'associerais encore aux mêmes efforts pour sauver notre pays des désordres qui ont failli le perdre... Je crois que les sentiments que j'exprime ici sont et seront toujours ceux de la majorité..... Les troubles qui ont affligé notre beau pays paraissent toucher à leur terme, des jours meilleurs nous sont promis, et vous ne voudriez pas inutilement affliger la paix des nuages et des souvenirs de la guerre. Ici encore nous serons

fidèles à la pensée du dernier cabinet ; elle ne saurait être abandonnée sans que le gouvernement fût déraisonnable et indigne de sa mission. »

A l'avénement de M. Thiers à la présidence du Conseil, le pays, délivré des émeutes, semblait jouir pour longtemps d'un calme parfait. Mais la politique extérieure renfermait dans ses flancs des dangers et des orages. Le différend élevé à l'occasion de la créance américaine n'était pas terminé, et la médiation de l'Angleterre, en suspendant le débat, promettait une solution seulement retardée par la jactance du président Jackson. Les affaires de la Pologne préoccupaient plus que jamais les esprits, et l'opinion publique, exaltée par quelques paroles hautaines de l'empereur Nicolas à la municipalité de Varsovie, se répandait en vœux ardents pour la victime de la Russie. En 1815, l'Autriche, la Prusse et la Russie convoitaient la possession de Cracovie, dont les deux premières puissances avaient besoin pour clore, l'une la Gallicie, l'autre la Silésie. Il fut impossible de s'entendre, et, pour qu'elle n'appartînt à personne, on la déclara indépendante. Devenue ainsi par sa constitution, son langage, son université, ses croyances religieuses, le seul refuge de la nationalité polonaise, la république de Cracovie avait naturellement recueilli et protégé les derniers débris de la Pologne abattue. Les cabinets de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin, en vertu des actes arrêtés au congrès de Muntz-Graëtz, exigèrent la mutuelle extradition de leurs sujets compromis, et, sur le refus du sénat, Cracovie fut immédiatement occupée par les troupes des trois puissances (17 février). Les opinions se divisèrent sur le sens de cette occupation : les uns disaient que, l'article 6 du congrès de Vienne ayant reconnu l'indépendance de Cracovie, cette ville était libre au même titre que Francfort, Brême ou Hambourg, et qu'alors la France avait le droit d'intervenir ; les autres prétendaient que l'Autriche, la Prusse et la Russie, instituées protectrices de la république, étaient seules juges de ce qui convenait à sa police ou à son administration ; qu'en vertu de ce principe, les formes municipales de Cracovie étaient réglées par les représentants des trois cours, et que la cité libre recevait garnison autrichienne. L'immense retentissement de la cause polonaise parmi les masses multipliait chaque jour les embarras des négociations diplomatiques à cet égard. Elles avaient été engagées par le duc de Broglie dans un

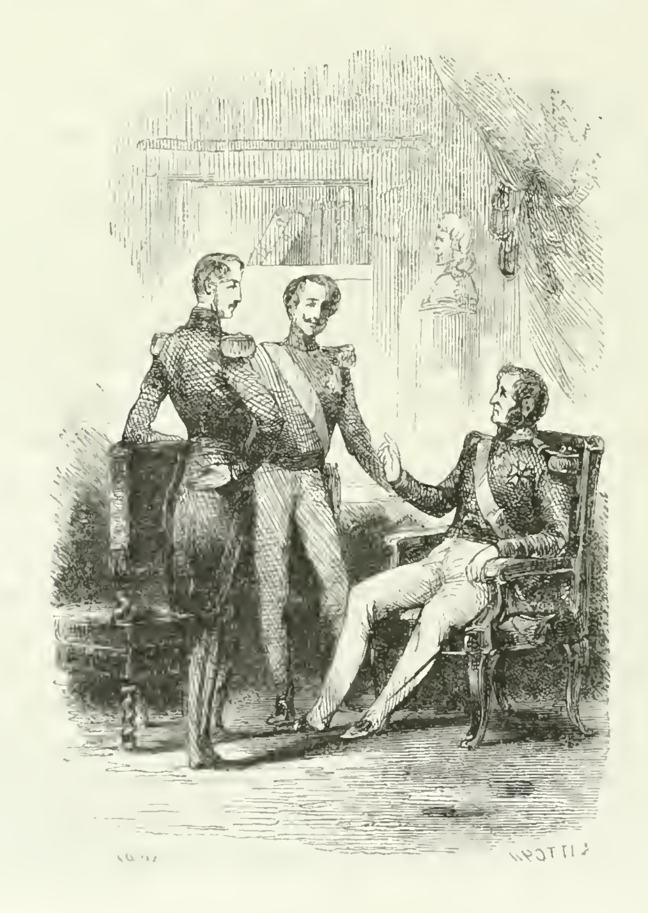


M. le duc de Broglie.

système de protestation simple. M. Thiers adopta la politique de son prédécesseur, et même alla plus loin; car on reconnut que les puissances protectrices restaient dans les termes du congrès en intervenant pour leur sûreté particulière. Une fois le but atteint, comme l'occupation devenait sans objet, les trois puissances consentirent à ne laisser qu'une garnison autrichienne. M. Thiers ne vit dans tous ces faits que la conséquence inévitable de la constitution de Cracovie. Alors, il est vrai, le président du Conseil commençait à s'éloigner de l'alliance anglaise et cherchait à plaire au cabinet de Vienne. Ce désir se révéla encore a propos de l'occupation d'Ancône. Sous le précédent cabinet, M. de Metternich avait tenté d'obtenir l'évacuation de cette ville, avec promesse d'abandonner lui-même les Légations, pour laisser au Saint-Père le libre gouvernement de ses Etats. Il renouvela ses instances auprès de M. Thiers, et ne rencontra pas autant d'obstacles de ce côté. Le ministre admit le principe de l'évacuation. Toutefois il ne dissimula pas que le moment n'était pas opportun pour adopter une pareille mesure; il fallait y préparer les esprits, et pour cela, le Saint-Père devait d'abord faire quelques concessions libérales et administratives aux Légations; puis M. Thiers insinuait habilement qu'un rapprochement entre l'Autriche et la France

aplanirait toutes les difficultés. Ici se révélait une pensée de mariage pour le duc d'Orléans. Cette pensée préoccupait beaucoup le chef du cabinet, et expliquait les nouvelles tendances de sa politique. En effet, les circonstances paraissaient favorables au projet d'une alliance pour l'héritier du plus beau trône de l'univers. L'Europe, depuis longtemps, avait eu maintes fois l'occasion de reconnaître la supériorité de Louis-Philippe ; depuis longtemps elle admirait avec quelle sagesse et quelle fermeté il maintenait le repos de la France par une tempérance dont les enthousiastes pouvaient le blâmer, mais qu'un règne plus long justifierait. De quelles sympathies sa famille n'était-elle pas entourée! Marie-Amélie, si pieuse, si bienfaisante, offrant, comme épouse, comme mère et comme reine, l'assemblage de toutes les vertus ; madame Adélaïde, élevée comme son auguste frère à l'école du malheur, possédant comme lui une âme fortement trempée. Non-seulement la dynastie d'Orléans avait conquis l'estime générale, mais encore elle inspirait un vif intérêt puisé dans cette réprobation qui s'élevait, comme un puissant anathème, de toutes les parties du monde, contre les régicides fanatiques. Dans la précieuse vie de ce roi protégé d'une façon si éclatante par la Providence, résidaient, on le savait, les destinées de la France; et, si elle s'éteignait avant qu'il n'eût accompli son œuvre de réorganisation, de quelles tempêtes effroyables les trônes ne seraient-ils pas menacés ! Cette pensée alarmait l'Europe. L'attentat de Fieschi avait démontré que l'école révolutionnaire ne reculerait devant aucun crime pour arriver à son but. De ces appréhensions justement fondées surgit un obstacle, — le plus sérieux, — à la réalisation des rêves d'alliance dont le duc d'Orléans s'était bercé. Le jeune prince avait jeté les yeux sur une archiduchesse d'Autriche ; mais, avec cette perspicacité qui le trompe rarement, Louis-Philippe ne partageait pas les espérances de son fils, et les objections ne lui manquaient pas. Or, un refus, sans avoir rien d'offensant pour l'honneur de sa Maison, serait d'un mauvais effet, parce qu'il constaterait des défiances pour l'avenir. Le duc d'Orléans ne fut pas convaincu de ces raisons, et quelques nuages s'élevèrent entre le père et le fils, à ce point que madame Adélaïde, prenant un jour M. Thiers à part, le pressa de mettre fin à des hésitations qui troublaient la bonne harmonie dans la famille. M. Thiers le promit, et se hâta d'aller voir MM. de Werther et d'Appony, ambassadeurs de Prusse et

d'Autriche, pour leur communiquer le projet d'un voyage que le fils aîné du roi voulait faire en Allemagne. Déjà, sous le ministère du 11 octobre, M. Guizot avait acquis de M. Ancillon la certitude que les princes d'Orléans seraient bien accueillis à Berlin, et alors Louis-Philippe, par une lettre personnelle adressée au roi Frédéric-Guillaume, demanda « la permission pour ses fils, les ducs d'Orléans et de Nemours, d'assister, pour leur instruction, aux grandes manœuvres de l'armée prussienne. » A cette lettre on répondit « qu'on serait charmé, avant que les princes n'allassent au camp de manœuvres, de faire leur connaissance personnelle à Berlin, et qu'on les y verrait même avec une satisfaction véritable. » M. d'Appony assura donc aussi, par ordre de M. de Metternich, « qu'on serait charmé de voir les ducs d'Orléans et de Nemours à Vienne. » L'ambassadeur de Russie, à qui l'on avait fait mystère du projet de voyage, en conçut



un certain dépit; mais M. Thiers réussit à le calmer. Les fils de la maison de Bourbon devaient représenter dignement. On leur choisit des aides de camp parmi les plus distingués; ils furent accompagnés d'une nombreuse livrée et d'un luxe de voitures de bon goût. Avant leur départ, le roi eut avec ses fils un long entretien, et leur donna de sages instructions. En même temps, M. Thiers adressait à M. de Saint-Aulaire une lettre sans caractère officiel, pour être communiquée à M. de Metternich, si le duc d'Orléans réussissait à se faire agréer.

A Berlin, on fit aux jeunes princes l'accueil le plus empressé, le plus gracieux; pour eux les fêtes, les plaisirs, les grands galas se multiplièrent; et ils donnèrent une haute opinion de leurs personnes par la distinction de leurs manières, par leur esprit et leur exquise courtoisie. Au théâtre, aux promenades, partout ils furent salués par les acclamations du peuple. « Les ducs d'Orléans et de Nemours, disait la *Gazette d'Etat*, sont arrivés à Berlin entre trois et quatre heures. Ils sont descendus au château royal. Au bas de l'escalier, les grandes charges de la couronne attendaient les princes pour les conduire aux appartements qui leur avaient été préparés. Peu après, le prince royal de Prusse est venu faire visite à Leurs Altesses Royales. Il a bientôt été suivi de tous les princes de la famille royale de Prusse. Dès qu'ils ont été retirés, les ducs d'Orléans et de Nemours ont été faire leur cour au roi. Ils sont ensuite allés rendre visite au prince royal et aux autres princes et princesses de la maison royale. Le roi est venu voir Leurs Altesses dans leurs appartements, et le soir, à neuf heures, elles ont été souper chez le prince royal. Demain, elles doivent dîner chez le roi. Le général-major de Roder et le major de Brant ont été nommés par le roi pour faire le service près du duc d'Orléans, et le général-major de Neumann et le major de Molière près du duc de Nemours. »

De Berlin, les princes se rendirent à Vienne, où ils reçurent également une hospitalité toute royale. Ils descendirent au palais impérial, et comme l'empereur était à Schœnbrunn, ils partirent pour cette résidence dans des voitures de la cour. Ce furent mêmes prévenances, mêmes égards, et il n'y eut bientôt qu'une voix sur les qualités des fils de Louis-Philippe. Tant de preuves d'amitié étaient bien de nature à encourager les secrètes espérances du duc d'Orléans, épris de la princesse Thérèse, fille de l'archiduc Charles: il trouva ce

dernier favorablement disposé. M. de Saint-Aulaire instruisit M. de Metternich de ce qui se passait, et lui lut la lettre de M. Thiers. Mais le prince de Metternich, craignant de mécontenter la Prusse ou la Russie par un rapprochement aussi intime avec la France, repoussa la proposition. Le refus, fait à la maison d'Orléans, résultait un peu de la politique préautionneuse de l'Autriche; cependant il servit de texte à des commentaires injurieux de la part des légitimistes, et des anecdotes furent inventées. Toujours est-il que le duc d'Orléans quitta sur-le-champ l'Allemagne avec un profond ressentiment dans l'âme, et se dirigea vers les cours d'Italie.

Nous avons dit que, sous le charme de son idée d'alliance autrichienne, M. Thiers avait montré une grande facilité dans ses négociations avec le comte d'Appony. C'est ainsi qu'il s'était presque engagé pour l'évacuation d'Ancône. Le même esprit de concession se révéla vis-à-vis de la Russie, et, sur la demande du comte de Palhen, le ministre n'hésita pas à disperser le comité polonais. Il était évident que M. Thiers tendait plus que jamais à se détacher de l'alliance anglaise, singulièrement altérée depuis le jour où, mis en demeure d'intervenir en Espagne avec le cabinet de Londres, le gouvernement français avait repoussé la demande de lord Palmerston. Ce dernier ne dissimula point son dépit, et dès lors le cabinet des Tuileries essaya de se rapprocher de la Russie. De son côté, le cabinet de Pétersbourg semblait témoigner moins d'éloignement pour la France; car il donna une preuve de modération dans la négociation relative au payement de la dernière série de l'emprunt grec, et en consentant à l'évacuation de la forteresse de Silistrie par les troupes impériales.

La législation de septembre avait tempéré l'ardeur de la polémique des journaux contre la dynastie et le gouvernement; mais les partis y puisèrent un sentiment de vengeance implacable, et le fanatisme, qui avait enfanté l'horrible attentat du 28 juillet, se perpétua dans le cœur de quelques misérables pervertis par les fausses doctrines. Lors du procès de Fieschi, s'étaient révélées des menaces pour l'avenir et même une espèce d'association secrète, où le régicide était régulièrement organisé. Le 25 juin (1836), à six heures et demie du soir, Louis-Philippe sortait du palais des Tuileries pour aller à Neuilly. Il avait dans sa voiture la reine et sa sœur madame Adélaïde. Nulle escorte ne l'entourait. Au tournant du guichet du Pont-Royal, un assassin,

appuyant une canne-fusil sur le bord de la portière, tira presque à bout portant sur Sa Majesté, au moment où elle saluait la troupe qui lui rendait les honneurs. La balle passa sur sa tête, mais le coup avait été tiré de si près que la bourre resta dans les favoris du roi, et qu'un nuage de fumée inonda la voiture. Une fois encore la protection divine éclatait en faveur du chef de l'État. Après s'être informé si personne n'était blessé, et avoir calmé les angoisses de la reine, le prince donna l'ordre du départ. A Neuilly, sa famille accourut au-devant de lui. « Mes enfants, dit-il, vous voyez que je me porte bien; on vient de tirer encore un coup de pistolet sur nous, c'est horrible. »



L'assassin, qui n'avait pas essayé de chercher son salut dans la fuite, fut arrêté et traîné au poste du drapeau, au milieu des cris d'indignation de la foule. En le fouillant, on trouva sur lui un poignard avec lequel il tenta de se frapper, plus quelques objets de mince valeur, entre autres un peigne, deux pipes, un paquet de tabac à fumer et vingt-trois sous. Cet homme avait le visage pâle et cuivré, de longs cheveux noirs flottants et une barbe crépue en forme de collier. Plein de sang-froid et de calme, il ne témoignait qu'un regret, celui

de n'avoir pas réussi. A ceux qui lui reprochaient sa lâcheté, il répondait : « Ce que je viens de faire, est-ce l'action d'un lâche? » C'était pousser loin le cynisme du crime. M. Devisme, armurier, qui l'avait arrêté le premier, révéla son identité. « Je le connais, criait-il, il se nomme Louis Alibaud ; c'est moi qui lui ai fourni l'arme dont il vient de se servir... Malheureux!... c'était donc pour cet abominable usage... » Alibaud l'interrompit doucement; un colonel lui ayant dit : « Monstre! je t'aurais donné du pain, si tu m'en avais demandé, » son regard étincela d'une colère farouche, et d'une voix sourde il répliqua : « Du pain! je ne le mendie pas, je le gagne; et celui qui m'empêche de le gagner, je le tue! »

Fils de Barthélemy Alibaud, voiturier, et de Thérèse-Madeleine Barrière, Louis Alibaud était né, le 4 mai 1810, à Nîmes. Il s'engagea dans le 15e régiment d'infanterie légère qui faisait partie de la garnison de Paris à la révolution de Juillet, et qu'il quitta en 1832. C'est à cette époque que l'idée d'assassiner le roi semble avoir germé dans sa tête. Il voyagea quelque temps dans le Midi et dans la Péninsule, où après avoir tenté vainement d'obtenir le grade d'officier dans les troupes espagnoles, il revint à Paris le 17 novembre 1835, avec la ferme résolution d'exécuter son fatal projet. Mais sa misère était si profonde, qu'il ne pouvait se procurer l'instrument du crime. Alors il offrit ses services à M. Devisme en qualité de commis-voyageur, et reçut en dépôt des cannes-fusils. Au bout de quinze jours, il les renvoya, à l'exception d'une seule qu'il dit avoir perdue et dont il se reconnut débiteur. Entré le 27 février 1836 chez un sieur Batisa, marchand de vins, aux gages de 400 francs par an, avec la table et le logement, il fut renvoyé le 25 mai, et alla se loger dans un garni de la rue des Marais-Saint-Germain, où il demeurait encore le jour de son crime.

Alibaud fut traduit devant la Chambre des Pairs, constituée en cour de justice, et l'on procéda sans retard aux interrogatoires. L'assassin avait dit déjà : « Le chef de la conspiration, c'est ma tête; les complices, ce sont mes bras. » Toutes ses déclarations furent faites dans le même sens, et il ne dissimula pas le sentiment auquel il avait obéi : « J'ai voulu tuer le roi que je regarde comme l'ennemi du peuple; j'étais malheureux, le gouvernement est la cause de mon malheur; le roi en est le chef, voilà pourquoi j'ai voulu le tuer. Je

n'ai qu'un seul regret, celui de n'avoir pas réussi. » A l'audience, Alibaud ne démentit pas son caractère; il donna sur son crime les détails les plus complets, et cela avec un calme étrange. Quand M. Pasquier lui demanda depuis combien de temps il nourrissait son horrible projet, il répondit : « Depuis que le roi a mis Paris en état de siége, qu'il a voulu gouverner au lieu de régner; depuis qu'il a fait massacrer les citoyens dans les rues de Lyon et au cloître Saint-Merry. Son règne est un règne de sang, un règne infâme. J'ai voulu tuer le roi. » Puis, fermant son âme au repentir, il ajouta : « Si c'était à faire, je recommencerais. » Une seule fois Alibaud perdit son énergie et sa résignation; le souvenir de sa famille lui arracha des pleurs. On lit dans l'interrogatoire du 27 juin :

*M. Pasquier.* — « Ayant échoué dans vos tentatives, qu'avez-vous fait?

*Alibaud.* — « Ma famille est partie pour Perpignan, où elle réside actuellement. »

(Ici l'interrogatoire a été suspendu pendant quelques minutes par les larmes et les sanglots du prévenu.)

*M. Pasquier.* — « L'affliction que vous témoignez paraîtrait provenir d'un bon sentiment. Qu'est-ce qui vous cause cette émotion si vive?

*Alibaud.* — « La nature.

*M. Pasquier.* — « N'est-ce pas aussi la pensée du mal que vous faites à vos parents et du chagrin que doit leur causer votre action?

*Alibaud.* — « C'est vrai.

*M. Pasquier.* — « Eh bien! ce sentiment ne devrait-il pas vous conduire à atténuer, par la sincérité de vos aveux, l'horreur que votre crime inspire?

*Alibaud.* — « C'est le roi qui est l'auteur de mon crime, c'est lui qui a fait de moi un assassin, c'est lui qui fait le malheur de mon père. »

Après le réquisitoire de M. Martin (du Nord), M^e Charles Ledru prit la défense d'Alibaud et implora la clémence des juges en termes chaleureux. Puis Alibaud demanda la parole et commença un discours où il traçait l'apologie du régicide. Le baron Pasquier fut forcé de l'interrompre; enfin, comme un autre avocat se levait pour essayer encore de disputer à l'échafaud la tête du coupable, celui-ci l'en empêcha : « Permettez, monsieur, dit-il : votre but est sans doute d'inspirer la pitié et de demander grâce pour moi; moi, je ne veux in-

spirer que des sentiments de haine ou des sentiments d'estime à mes semblables. » Condamné à la peine des parricides, Alibaud marcha au supplice la tête couverte d'un voile noir, et mourut avec le même courage (11 juillet).

L'attentat d'Alibaud, comme celui de Fieschi, était évidemment le fait d'un fanatisme individuel, d'une affreuse monomanie; car alors le parti anarchique, comprimé par le code de septembre, s'enveloppait dans l'ombre des complots et des sociétés secrètes. Les légitimistes avaient abandonné le terrain de l'insurrection pour lutter sur celui de la discussion railleuse ou passionnée. Chaque jour voyait disparaître les chefs auxquels obéissaient les esprits inquiets et turbulents. Lafayette n'était plus; Godefroi Cavaignac s'était exilé pour échapper à la rigueur des lois, et Armand Carrel, frappé dans une rencontre avec M. Emile de Girardin, expirait à Saint-Mandé au milieu de ses plus fervents admirateurs[1]. Les lois étaient suffisamment protectrices; il ne s'agissait plus que de surveiller et de poursuivre les sociétés secrètes de toutes les manières; et, sous ce rapport, la police agissait activement. Mais des mesures de précaution durent être prises à l'égard du roi; et, quand les ministres arrêtèrent le programme des fêtes de Juillet, il fut décidé qu'il n'y aurait pas de revue. Le prince, qu'une bravoure peu commune poussait toujours à braver le danger, s'affligea de cet excès de prudence qui le tenait, pour ainsi dire, en charte privée dans son palais, et l'éloignait désormais de ces solennités nationales, auxquelles il donnait chaque année un nouveau cachet de grandeur, par l'inauguration de quelque monument, souvenir impérissable de la gloire de son règne. Déjà le Panthéon avait été rendu à la sépulture des grands hommes; déjà sur l'emplacement où se trouvait jadis la Bastille, témoignage séculaire du despotisme de la vieille royauté, Louis-Philippe avait posé la première pierre de la colonne de Juillet, symbole de la liberté. Grâce encore à son esprit de justice,

[1] Voici comment fut annoncé cet événement :

« Ce matin, 21 juillet, une rencontre au pistolet a eu lieu à Vincennes, entre M. Carrel et M. Émile de Girardin. M. Carrel a tiré le premier et a blessé assez légèrement son adversaire à la cuisse. M. de Girardin a fait feu à son tour, et M. Carrel a été atteint au-dessus de l'aine. Nous avons la douleur d'annoncer que la blessure de M. Carrel est fort grave. Les témoins étaient, pour M. Carrel, MM. Peyrat et Ambert; pour M. de Girardin, MM. Lautour-Mézerai et Paillard (de Villeneuve). Immédiatement après le combat, M. Carrel a été transporté à Saint-Mandé dans la maison de M. Peyrat, l'un de ses amis intimes. » M. Carrel survécut peu à sa blessure; il expira le 24 juillet.

la statue de l'Empereur, précipitée par le vandalisme de la Restauration du haut de son piédestal de bronze, planait de nouveau, comme le génie de la victoire, au-dessus de la cité. Le sixième anniversaire des trois immortelles journées allait être marqué par une cérémonie non moins imposante. Au seuil de Paris, du côté qui regarde le couchant, le sublime héros de l'épopée impériale avait rêvé les proportions d'un monument sous les voûtes duquel il pût passer sans courber la tête. Sur les murailles de cette arche colossale, le ciseau devait tracer en lettres ineffaçables le nom de cent batailles et de cent illustres guerriers. L'arc de triomphe s'éleva sur sa base profonde; mais son



faîte superbe attendit vainement l'aigle immense qui devait le couronner, ses murailles ne reçurent ni le nom des victoires ni celui des

vainqueurs; le vent de la tempête avait jeté l'aigle sur le rocher de Sainte-Hélène. Il appartenait au fondateur de la royauté de Juillet d'achever l'œuvre titanique enfantée par Napoléon ; et, de la terre jusqu'au ciel, retentit une immense clameur d'enthousiasme, quand, aux regards de la foule émerveillée, l'arc de triomphe apparut dans une auréole de lumière, comme la porte gigantesque d'une moderne Babylone.

Le ministère du 22 février, que nous avons vu se détacher insensiblement de l'alliance anglaise, ne devait pas tarder à y être ramené par suite des déceptions de sa politique continentale. Facile de concessions sur Ancône, sur l'expulsion du comité polonais et l'occupation de Cracovie, il montra, à l'égard de la Suisse, jusqu'où pouvait aller son désir de plaire à l'Autriche.

Après l'Italie, le pays qui inquiétait le plus M. de Metternich, c'était la Suisse, devenue, grâce à sa neutralité, le refuge des mécontents, des révolutionnaires de tous les pays. Des complices de Fieschi, les républicains des journées d'avril, y complotaient au grand jour. M. de Montébello, qui avait remplacé M. de Rumigny comme ambassadeur auprès de la diète générale de la Confédération helvétique, s'entendit avec M. de Bombelles, représentant de l'Autriche, sur les moyens d'expulser de la Suisse cette tourbe de turbulents qui troublaient le repos de l'Europe. M. de Metternich déclara nettement que cette expulsion était urgente, et que, dans le cas où la France n'interviendrait pas, l'Autriche n'hésiterait pas, elle, à intervenir. M. Thiers s'y refusa d'autant moins que la France était la plus menacée. Il autorisa donc M. de Montébello à s'associer de tout son pouvoir aux mesures adoptées, dans ce but, par le vorort, dont la direction appartenait alors à l'Etat de Berne. Sur les réclamations des grandes puissances européennes, les avoyers adressèrent à l'ambassadeur de France une note ainsi conçue : « Informés que plusieurs réfugiés politiques expulsés de la Suisse pour avoir participé, en 1834, à l'attentat contre la Savoie, ont reparu en Suisse, et qu'un certain nombre de réfugiés ont tramé dans les derniers temps le désordre, et même, à ce qu'il paraît, une invasion armée dans le grand-duché de Baden, limitrophe de la Suisse, les avoyers et conseil d'État de la république de Berne, Directoire actuel de la Confédération suisse, ont cru de leur devoir, autant envers la Suisse qu'envers les Etats limitrophes avec lesquels la Suisse

entretient avec plaisir les rapports de bon voisinage, de prendre les mesures qui, dans les limites de leur compétence, ont paru les plus propres à mettre fin à des menées aussi compromettantes pour la Confédération que pour ses voisins. Ils ont donc engagé, de la manière la plus pressante, tous les gouvernements cantonaux à faire arrêter et tenir à leur disposition tous les réfugiés politiques qui ont pris part à l'expédition de la Savoie, et qui, expulsés de la Suisse pour cet attentat, y ont reparu, ainsi que tous ceux qui ont compromis ou qui pourraient compromettre encore les intérêts de la Suisse, en se mêlant dans les affaires intérieures de la Confédération ou des cantons, ou qui troublent par des entreprises subversives les rapports de bonne intelligence heureusement existants entre la Suisse et tous les autres États. Le Directoire fédéral est résolu à faire sortir de Suisse tous les réfugiés qui se trouvent dans les catégories indiquées; mais pour pouvoir parvenir efficacement à des mesures aussi salutaires pour le repos des États voisins et de la Confédération elle-même, et aussi conformes aux rapports internationaux, il a besoin de l'assistance de l'une des puissances limitrophes. En se rappelant avec une vive gratitude les procédés pleins de bienveillance que le gouvernement royal de France n'a cessé d'avoir pour la Suisse, toutes les fois qu'elle s'est trouvée dans des embarras desquels elle ne pouvait sortir d'elle-même à cause de sa position intermédiaire, les avoyers et conseil d'État du Directoire fédéral ont l'honneur de s'adresser à S. Exc. M. l'ambassadeur de France en Suisse, avec la demande la plus pressante de bien vouloir engager les hauts commettants à recevoir sur le territoire français tous les réfugiés politiques que le Directoire fédéral ou les gouvernements des cantons seraient dans le cas de faire conduire sur la frontière de France. »

Ainsi la Suisse exprimait le désir de voir le gouvernement français seconder ses intentions, en donnant passage à travers le royaume aux réfugiés qui devaient quitter la Suisse. C'était lui créer des embarras. Jusque-là, on n'avait eu pour but que d'appuyer les efforts des puissances; mais avertie que des complots se tramaient en Suisse contre son gouvernement, la France n'hésita pas à solliciter avec fermeté, pour son compte, l'expulsion des réfugiés. C'est dans ce sens que M. de Montébello répondit à la note du Directoire de Berne. Cette réponse, tout en différant peu par le fond de la note remise par M. de Bom-

belles au nom de l'Autriche, péchait essentiellement par la forme. Puisque la Suisse venait au-devant des prétentions de l'Europe, il y avait imprudence à froisser brutalement la susceptibilité d'un État qui était en bonnes relations avec la France; justement ce fut ce qui arriva. La note de M. de Montébello produisit partout une fâcheuse impression. « La Diète, écrivit le *Bon Sens*, feuille démocratique, la Diète aurait pu rappeler à l'ambassadeur de Louis-Philippe, que son maître, frappé par les tempêtes révolutionnaires, avait été heureux, autrefois, de trouver un refuge et du pain dans ces tranquilles vallées, que les partis vaincus ou triomphants devraient respecter comme un sanctuaire protégé par la conscience du genre humain. » En Suisse l'irritation fut immense. A Reiden, dix mille confédérés des cantons de Berne, Lucerne, Schwitz, Soleure, Bâle-Campagne et Argovie, se réunirent pour protester, et l'on poussa le ressentiment jusqu'à proposer d'exiger le renvoi de M. de Montébello. Une circonstance contribua encore à aigrir les esprits. Dans le but de surveiller les réfugiés, et de prévenir les complots, la police française, à l'insu du ministère, avait envoyé quelques agents en Suisse. L'un d'eux, du nom de Conseil, fut signalé à M. de Montébello par M. Thiers, comme un individu compromis dans l'affaire Fieschi, et l'ambassadeur s'empressa d'en demander l'extradition au Directoire de Berne. Il y avait là un malentendu manifeste, mais la faute n'en était pas au ministre, à qui l'on avait caché sans motif un fait de sa compétence. Quoi qu'il en soit, Conseil avoua sa véritable mission et fut livré à la police de Berne. Cet incident, nous le répétons, donna prétexte à de nouvelles et furieuses récriminations, à des invectives atroces contre le gouvernement français et Louis-Philippe. L'état des opinions prit un caractère si alarmant qu'il y eut nécessité de se montrer énergiquement; en conséquence, M. Thiers écrivit au duc de Montébello une lettre, où il disait : « Je vous invite à poursuivre avec activité l'affaire des réfugiés. Les propositions de la commission sont insuffisantes; car, aussi longtemps qu'on laissera les cantons juges des cas et qu'on les chargera de pourvoir à l'exécution dans leur territoire, les mesures ne seront qu'imparfaitement accomplies, et il suffira de la mauvaise volonté ou de la résistance d'un d'entre eux pour rendre tout inutile. Il faut faire entendre à la Suisse un langage franc, quoique dur. Si elle n'écoute pas les conseils et la demande, elle peut s'envisager comme brouillée avec

la France, et sa résistance sera immédiatement suivie d'un blocus hermétique. » M. de Montébello reçut le message le 6 août, à neuf heures du soir; à onze heures, il alla le communiquer à M. Tscharner. La commission nommée par la Diète, dont la prudence dominait les passions populaires, proposa un projet de *Conclusum* : il portait qu'une police centrale serait établie, qu'on imposerait aux cantons l'obligation d'expulser les réfugiés qui, par des faits constatés, auraient compromis les rapports internationaux de la Suisse; que le Directoire veillerait à l'exécution et adresserait aux cantons les invitations convenables; qu'en cas de conflit entre lui et un canton, ce serait lui qui déciderait en défaut. En dépit des vives attaques de M. Steiger, le *Conclusum*, appuyé par l'avoyer Tscharner, fut définitivement adopté, envoyé à M. de Montébello, et rigoureusement exécuté.

La fermeté avec laquelle M. Thiers combattait la propagande avait diminué singulièrement sa popularité; or, c'est à quoi il tenait le plus. Piqué d'avoir ignoré la mission confiée à l'agent Conseil, il eut presque regret de s'être associé aux idées de la Sainte-Alliance à l'égard de la Suisse. Avec le ressentiment, en outre, d'avoir échoué dans ses projets de mariage pour le duc d'Orléans, il s'aperçut qu'il avait fait fausse route; dès lors il y eut dans sa politique une réaction favorable à l'Angleterre. La question espagnole fut le prétexte de ce revirement, mais aussi la cause de la dissolution du cabinet. Depuis que M. Mendizabal, esprit violent et chef de l'opposition, avait remplacé M. de Toreno au ministère, la situation de la Péninsule avait empiré. Les progrès de don Carlos devenaient alarmants, malgré la perte de Zumalacarréguy, soldat indomptable, mort au siége de Bilbao, et l'insurrection se propageait en Catalogne, en Andalousie, jusqu'aux environs de Madrid. On parlait déjà de la constitution de 1812, dont le principe fondamental remet aux Cortès la faculté de changer la forme du gouvernement. Ce fut dans ces circonstances que M. Isturitz succéda à M. Mendizabal, et que M. Thiers chercha à rentrer dans l'alliance anglaise. L'intervention en Espagne était de nouveau l'idée fixe du chef du Conseil, quoiqu'elle fût repoussée unanimement par la diplomatie. Dans ce but, il songea, pour protéger Christine d'une façon plus efficace, à porter la légion étrangère à 12,000 hommes sous le commandement du général Bugeaud. Sur ces entrefaites survinrent les évé-

nements de la Granja. Madrid étant désormais un séjour dangereux pour la famille royale, la reine et les deux infantes s'étaient réfugiées à Saint-Ildefonse de la Granja, magnifique résidence que Philippe V avait fait construire au pied de la Sierra de Guadarrama. Dans la nuit du 12 au 13 août 1836, un grand tumulte d'armes et de voix troubla le silence du palais; et les régiments des provinciaux, grossis d'une partie du 4e régiment de la garde, se précipitèrent, l'injure à la bouche, dans l'appartement de la reine Christine, puis, après



une lutte de cinq heures, où la reine insultée et menacée fit preuve d'une fermeté rare, ils en arrachèrent deux décrets en vertu desquels

la constitution de 1812 devait être proclamée jusqu'à ce que les cortès fussent réunies; l'état de siége de Madrid était levé, le ministère placé sous la présidence de don Joseph-Marie Calatrava, le commandement des forces militaires confié au général Rodil, et la garde nationale de Madrid réorganisée.

Les dépêches de M. de Rayneval avaient depuis longtemps prévu ce triste résultat de la révolution, et M. Thiers y voyait pour la France la nécessité d'intervenir en Espagne dans les conditions les plus larges. Il suffisait, selon lui, de chasser don Carlos du territoire, pour comprimer l'insurrection et assurer le triomphe du parti modéré. Ce n'était pas ce qu'il fallait examiner. La France faisait-elle acte de bonne politique en sacrifiant cinquante millions et quarante mille hommes dans une lutte longue, meurtrière et peut-être inutile? Le roi, bien éloigné de cette opinion, opposait aux faux arguments de son ministre une résistance opiniâtre et mieux raisonnée. Soutenu par la reine, le duc de Nemours et surtout par le duc d'Orléans, M. Thiers réussit cependant à obtenir de Louis-Philippe qu'on augmenterait la légion étrangère. Cette concession de la couronne tendait à éviter une crise ministérielle; car M. Thiers menaçait toujours de donner sa démission, si son système ne prévalait pas. La suite des événements, le développement rapide de la guerre civile, ne furent pas de nature à changer les idées du roi. On avait tenté de le séduire par l'offre de la couronne d'Espagne pour le duc d'Aumale, avec la main d'Isabelle II. Ce fut vainement. Le prince avait trop de sagacité pour se laisser prendre à un appât aussi dangereux. Il obéissait ici aux mêmes sentiments qui lui avaient fait refuser la couronne de Belgique pour le duc de Nemours. Il disait que le peuple espagnol subirait l'influence française d'autant plus longtemps, qu'elle serait plus indirecte. Nul ne pouvait avoir alors le secret des profonds desseins de Louis-Philippe. L'avenir prouva la justesse de ses prévisions; car, dix ans plus tard, on trouva le mot de l'énigme dans le renouvellement du pacte de famille si laborieusement créé et défendu par Louis XIV. Le fatal épisode de la Granja affermit plus que jamais le roi dans son opinion. M. Thiers, au contraire, y vit un motif plus puissant d'en finir avec la révolution espagnole par l'intervention, et d'arrêter les progrès de la propagande. Néanmoins, il en vint à convenir qu'il était prudent d'ajour-

ner le secours, à la condition de ne pas licencier les corps d'armée réunis à Pau, afin d'être en mesure d'intervenir au besoin. L'opposition du roi se roidit contre les exigences de M. Thiers, dont on accepta la démission. Dès ce moment, le cabinet du 22 février fut dissous, et les ordonnances qui reconstituaient le ministère parurent le 6 septembre 1836.

# CHAPITRE XI.

Ministère du 6 septembre. — Continuation de l'affaire suisse. — Louis-Bonaparte. — Échauffourée de Strasbourg. — La duchesse de Saint-Leu à Paris. — Louis-Bonaparte exilé en Amérique. — Procès et aquittement des conspirateurs de Strasbourg. — Élargissement des prisonniers de Ham. — Mort de Charles X. — Attentat de Meunier. — Discours de la couronne. — Meunier essaie de se tuer ; son procès; son repentir; sa condamnation. — La mère de Meunier aux Tuileries. — Le roi commue la peine de Meunier. — Lettre de Meunier. — Discussion de l'adresse. — Loi de disjonction rejetée. — Présentation de la loi d'apanage. — Pamphlet de M. de Cormenin. — Dislocation du cabinet du 6 septembre. — Cabinet du 15 avril.

L'état des affaires, au moment où le cabinet du 6 septembre en prit la direction [1], était bien compliqué, surtout à l'extérieur. Avec les embarras de la question suisse et de la question espagnole, le ministère acceptait une lourde tâche. On a vu quelle effervescence existait en Suisse, où il s'était produit un mouvement démocra-

[1] *Ordonnances des nominations ministérielles du 6 septembre* 1836.

« M. le comte Molé, pair de France, est nommé président du conseil, ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères, en remplacement de M. Thiers, dont la démission est acceptée.

« M. Persil, député, est nommé garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

« M. le vice-amiral de Rosamel, député, est nommé ministre de la marine et des colonies.

« M. de Gasparin, pair de France, est nommé ministre de l'intérieur.

« M. Guizot, député, est nommé ministre de l'instruction publique.

« M. Duchâtel, député, est nommé ministre des finances.

« La démission de M. le maréchal marquis Maison, ministre de la guerre, est acceptée. M. le

tique des plus prononcés. L'affaire Conseil avait mis le comble à l'exaspération des cantons, et l'on proférait contre la France des injures révoltantes. A Berne, M. de Montébello, insulté et poursuivi par la populace, en était réduit à ne pouvoir sortir le soir sans danger. Caché dans un petit pavillon au fond du jardin de son hôtel, il y était à peine en sûreté. A chaque instant, il recevait des lettres anonymes pleines de menaces, et l'on osa même attenter à sa vie. Une telle violation du droit des gens appelait une répression sévère, et pourtant l'autorité ne s'en inquiétait nullement. Le comte Molé, indigné de la conduite de la Suisse, adressa au vorort, sous le nom de M. de Montébello, une note ferme, ainsi conçue : « Le soussigné, ambassadeur de S. M. le roi des Français auprès de la confédération suisse, a porté à la connaissance de son gouvernement la note que le Directoire fédéral lui a adressée le 29 août dernier. Il vient de recevoir l'ordre de remettre au Directoire la réponse suivante. Un guet-apens a été concerté presque publiquement contre l'ambassade de France; et, chose plus étrange, il s'est trouvé des pouvoirs assez faibles ou assez dupes pour se rendre complices d'une manœuvre tramée par les ennemis de tout pouvoir. Quelques réfugiés semblent s'être proposé d'amener la confédération à rétracter les principes, à désavouer les mesures énoncées dans le *conclusum* du 23 août. Le succès a dépassé toutes leurs espérances; un acte de basse vengeance contre le représentant d'un grand État, conçu et accompli par quelques révolutionnaires, a été pour ainsi dire adopté par l'autorité légale comme une représaille de gouvernement à gouvernement. On arrache ou l'on feint d'arracher à un aventurier, le poignard sur la gorge, de prétendus aveux. Ceux-là mêmes qui l'ont pris pour instrument renouvellent entre eux une sorte de tribunal vehmique; il est livré par cette justice occulte à la justice publique, qui se reconnaît régulièrement saisie, et qui accepte toute cette série de crimes

vice-amiral de Rosamel, ministre de la marine, est chargé par intérim des fonctions de ministre de la guerre.

« La démission de M. Passy, ministre du commerce et des travaux publics, est acceptée. M. Duchâtel, ministre des finances, est chargé par intérim de ce département.

« M. le comte de Montalivet, pair de France, est nommé intendant général, administrateur de la liste civile.

« M. le baron Fain est nommé intendant général et honoraire de la liste civile, et reprend auprès du roi les fonctions de premier secrétaire du cabinet. »

secrets comme un commencement d'instruction. Une enquête est ordonnée, non contre les affiliés d'une association redoutable, mais sur les faits qu'ils créent et qu'ils dénoncent. Le Directoire défère cette enquête sans exemple à la Diète : une commission est nommée, et la Diète sanctionne par son vote les conclusions d'un rapport où les principes du droit des gens sont outrageusement méconnus ; ainsi les étrangers font la police ; les conspirateurs provoquent des arrêts, saisissent les autorités. Certes, la France peut le dire, le jour où de tels actes s'accomplissent, c'est bien moins le respect du nom français que le sentiment de l'indépendance helvétique qui est anéanti dans les cantons qui n'ont pas craint de s'associer à de pareilles machinations. Si de tels procédés ne sont pas promptement désavoués, la France se demandera si le droit des gens subsiste encore entre deux États limitrophes, entre deux puissances alliées, entre deux pays libres, qui ont en commun tant de principes d'affection et de souvenirs. Tout en laissant à la Suisse le temps de se soustraire à de funestes et criminelles influences, et de revenir à ce système de modération et de justice dont son gouvernement n'aurait jamais dû s'écarter, la France se doit à elle-même de témoigner d'une manière éclatante qu'elle ressent l'injure et qu'elle en attend la prompte satisfaction ; jusqu'à ce que cette satisfaction soit donnée, le soussigné reçoit l'ordre de son gouvernement de cesser tout rapport avec la Suisse, et d'attendre dans cette attitude qu'une politique plus sage ait repris l'empire dans ses conseils. C'est de la Suisse égarée et asservie à la Suisse éclairée et libre que la France en appelle, et c'est de cette dernière qu'elle attend une prompte satisfaction. Elle croit fermement que la Suisse ne tardera pas à retrouver dans ses souvenirs, dans ses intérêts bien compris, dans ses sentiments véritables, des inspirations qui la préserveront des périls auxquels l'expose une poignée de conspirateurs étrangers. Si par malheur il en devait être autrement, forte de la justice de sa cause, elle n'écoutera plus que sa dignité offensée, et jugera seule alors des mesures qu'elle doit prendre pour obtenir une juste satisfaction. Enfin elle saura, sans compromettre la paix du monde, montrer qu'elle ne laissera jamais un outrage impuni. »

Cette note du comte Molé n'était encore que l'expression des griefs de la France, et se taisait sur les moyens de répression, afin de faci-

liter la conciliation. Elle devait nécessairement avoir pour résultat le rétablissement des rapports réguliers entre les deux gouvernements, et la suspension des préparatifs militaires. Néanmoins le parti de la révolution réussit à prolonger l'exaltation populaire dans les cantons. C'est au milieu de cette anarchie que de folles espérances germèrent dans le cerveau du prince Louis Bonaparte, et qu'il prépara le plan du complot de Strasbourg, qui vint tout à coup compromettre l'existence du cabinet du 6 septembre.

Napoléon-Louis Bonaparte, second fils de Jérôme Bonaparte, ex-roi de Hollande et comte de Saint-Leu, vivait auprès de sa mère au château d'Arenenberg, situé en Suisse. Membre de toutes les associations militaires, capitaine d'artillerie dans le canton de Berne, il se croyait destiné à continuer l'œuvre de Napoléon, comme si le prestige de l'illustre nom du grand Empereur n'avait pas disparu sous le souffle qui avait couché le duc de Reichstadt dans la tombe. Il ignorait que, pour remuer tout un empire, renverser une dynastie avec un souvenir, il aurait fallu hériter du génie qui fit tant de miracles; — miracles si sublimes, que la postérité aura peine à y croire. Bercé de ses rêves de restauration napoléonienne, Louis Bonaparte se rendit aux eaux de Baden-Baden, dans le voisinage de l'Alsace, où dominaient les idées impériales. Le prince y rencontra le colonel Vaudrey, qui commandait à Strasbourg le 4e régiment d'artillerie. Ils ne tardèrent pas à s'entendre et à nouer les fils de la conspiration. Strasbourg avait une garnison composée de corps spéciaux peu dévoués au parti de la paix ; il parut propre à devenir le siége du nouveau gouvernement et fut choisi à cet effet. Parmi les principaux chefs se trouvait le colonel Parquin, qui avait mis Louis Bonaparte en rapport avec le colonel Vaudrey. Les autres conjurés étaient moins importants : c'étaient le vicomte de Persigny, MM. de Quérelles et de Gricourt, anciens légitimistes, et tous commensaux du château d'Arenenberg. Madame Gordon, fille d'un capitaine de la garde impériale, cantatrice de talent, femme spirituelle, énergique et audacieuse jusqu'au fanatisme, accepta, dans le complot, le rôle le plus actif. Louis Bonaparte essaya en outre de rallier à sa cause le lieutenant-général Voirol, commandant alors le département du Bas-Rhin. Le général, fidèle à son devoir, prévint M. Choppin d'Arnouville, préfet de Strasbourg, des projets qu'on faisait contre le gouverne-

ment. Le préfet répondit qu'il avait un agent auprès du prince. D'un autre côté, le ministère, averti des menées des conspirateurs, n'y mit aucun obstacle, afin de ruiner par un échec les espérances de Louis Bonaparte.

Le 30 octobre, à cinq heures du matin, on venait à peine de sonner la diane, qu'un grand tumulte retentit dans le quartier du 4e régiment d'artillerie, à Strasbourg. La teinte lugubre et sombre des nuages contrastait avec le blanc linceul que la neige avait jeté sur les épaules de la ville. A la voix de leur colonel, les soldats se rassemblent dans la cour de la caserne, attendant avec émotion l'explication de cette scène. Tout à coup Louis Bonaparte paraît en uni-



forme d'officier d'artillerie, et, après une fanfare de trompettes, lit une proclamation, à laquelle la troupe répond par les cris de *Vive l'empereur!* Encouragé par ce premier succès, le prince, accompagné du colonel Parquin et d'une escorte, se dirige vers l'état-major de la place. Le poste présente les armes en répétant les mêmes acclamations; Louis Bonaparte monte chez le général Voirol, qui, sur son refus

de prendre part au mouvement, est retenu prisonnier dans son hôtel, cerné par des canonniers. Enlever le bataillon de pontonniers, s'emparer du télégraphe, arrêter le préfet, imprimer les proclamations, tout cela se fit avec la rapidité de l'éclair. Déjà la colonne qui suivait Louis Bonaparte était parvenue à la caserne Finkmatt, occupée par le 46e de ligne; déjà les fantassins obéissaient à l'entraînement général, quand la présence du lieutenant-colonel Taillandier changea subitement la face des choses; et dans une minute tous les conjurés furent saisis, puis dépouillés de leurs décorations par le 46e. A la nouvelle de l'arrestation du prince, le 3e d'artillerie, ainsi que les pontonniers, conduits par Laity, se dispersèrent, et lui-même alla se livrer aux vainqueurs. Enfin, madame Gordon, arrêtée au moment où elle brûlait des papiers importants, favorisa l'évasion de M. de Persigny, en occupant l'attention des gardes. Après avoir fait enfermer les rebelles dans la prison de la ville, le général Voirol, dont la prompte délivrance avait si heureusement déjoué les plans de Louis Bonaparte, passa les troupes en revue sur la place d'Armes, aux cris mille fois répétés de *Vive le roi!* et fut convaincu de l'impossibilité d'une révolution par l'armée; car, en cette circonstance, il était évident qu'il y avait eu surprise plutôt que défection préméditée. L'évocation d'un grand souvenir avait pu vivement agir sur l'imagination des soldats; mais le vertige fut de courte durée, et, honteux d'avoir cédé à un entraînement sans but, ils n'hésitèrent pas à rentrer dans le devoir. Il en fut de même à Vendôme et à Lyon, où l'on étouffa sans peine un commencement de révolte.

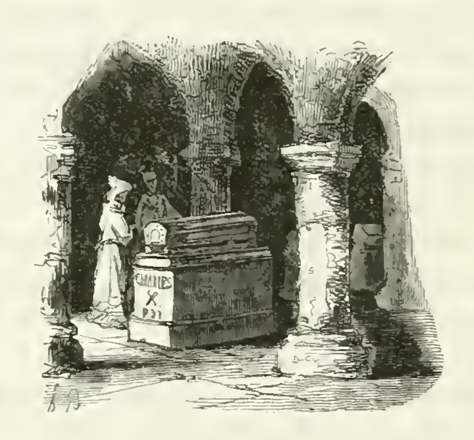
Le 1er novembre, le ministère apprit dans la matinée, par le télégraphe, l'échauffourée de Strasbourg, et le soir il reçut la dépêche du général Voirol. En laissant arriver le dénoûment de ce complot, le pouvoir n'avait pas prévu les embarras qu'il se créait. Quelle mesure allait-on prendre à l'égard de Napoléon-Louis Bonaparte? Le traduirait-on devant la Cour des Pairs ou devant le jury? ou bien ne le jugerait-on pas? Les avis furent partagés au sein du Conseil: l'idée du jury était imprudente. En assurant l'impunité au chef des conjurés, on violait le principe d'égalité devant la loi, en même temps qu'on préparait l'acquittement des complices. La cause appartenait donc à la juridiction de la Chambre des Pairs. Le Conseil des ministres commit l'erreur grossière d'élever Louis-Napoléon à la hau-

teur de la duchesse de Berry et de le soustraire aux peines qu'il avait méritées. Ce fut une faute, une faute grave! l'avenir le prouva. Accepté comme le représentant d'une dynastie tombée, le neveu de l'Empereur crut plus que jamais à son importance politique, plus que jamais poursuivit le rêve puéril de grandes destinées, et l'insurrection de Boulogne vint démontrer plus tard que l'indulgence du pouvoir n'était à ses yeux qu'un acte de faiblesse. Cependant, on n'avait encore rien statué sur le sort du prince, quand la duchesse de Saint-Leu arriva à Paris, sous un nom supposé, pour solliciter la grâce de son fils. Touché par les larmes de cette mère infortunée, le roi décida que Louis-Napoléon serait transporté en Amérique sur un bâtiment de l'État, sous la condition que le prince donnerait sa parole de ne pas s'affranchir de son ban. Quant aux complices de la conspiration, ils furent traduits devant les assises de Colmar; mais comme on ne pouvait prononcer une condamnation à leur égard, alors que le chef était mis hors de cause, un acquittement solennel fut la conséquence de la déplorable générosité du pouvoir.

Ce n'était pas la première fois de l'année que la clémence royale daignait s'abaisser sur de grands coupables. Les prisonniers du château de Ham avaient déjà vu s'ouvrir, pour la liberté, les portes de leur prison. Ici du moins l'expiation avait suivi la faute; et maintenant que les esprits, calmes et revenus au sentiment du juste, commençaient à comprendre ce qu'il y avait eu de monstrueusement illégal dans ce châtiment infligé à des hommes, que la déchéance d'une dynastie aurait dû dégager de toute responsabilité politique, — la délivrance des ex-ministres de Charles X trouvait sa justification dans l'intérêt qu'inspiraient les souffrances de leur captivité. Les prisonniers de Doullens, du Mont-Saint-Michel et de Clairvaux ne tardèrent pas à respirer à leur tour l'air de la liberté, tant le gouvernement avait hâte d'arriver, par des grâces individuelles, à une amnistie complète qui constatât sa force en lui ramenant les opinions.

Pendant que la royauté de 1830 résistait aux tempêtes révolutionnaires comme un rocher battu en vain par les flots, — Charles X s'éteignait obscurément au fond de l'exil, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Après avoir quitté l'Angleterre, la famille proscrite s'était retirée au château de Prague, puis à Goritz en Styrie. Triste, résigné et plein de grandeur dans sa grande infortune, le vieux roi puisait dans la reli-

gion le courage de vivre, et jamais ne proférait une plainte contre les auteurs de sa ruine. Sa santé était robuste encore, mais de funèbres pressentiments assaillaient son âme. Le 4 novembre, jour de sa fête, il ressentit les atteintes du choléra qui alors ravageait l'Allemagne. Deux jours après, il mourait, et, le 11, on descendait son corps dans les caveaux de l'église des Capucins. Sur le cercueil de ce roi déshérité,




— vivant, — de la plus belle couronne du monde, — mort, — du tombeau somptueux de ses ancêtres, l'orgueil, insensible aux leçons de l'adversité, grava l'inscription suivante :

CI-GIT
TRÈS-HAUT, TRÈS-PUISSANT ET TRÈS-EXCELLENT PRINCE
CHARLES X$^{e}$ DU NOM,
PAR LA GRACE DE DIEU ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,
MORT A GORITZ LE 6 NOVEMBRE 1836,
AGÉ DE 79 ANS ET 28 JOURS.

Toutes les cours prirent le deuil d'étiquette, excepté la famille d'Orléans. Comme l'usage voulait que les maisons régnantes fissent la notification officielle du décès d'un de leurs membres aux souverains, on avait décidé en Conseil que, faute de recevoir cette communication de la part du duc d'Angoulême ou du duc de Bordeaux, qui ne l'eussent envoyée à Louis-Philippe qu'à titre de duc d'Orléans, la

cour de France porterait le deuil individuellement, mais non officiellement. Il y avait encore, dans cette décision imposée au prince le plus pénétré du sentiment des convenances, un motif politique qu'il est facile d'apprécier. Si des liens d'affection et de parenté lui faisaient un devoir d'honorer la mémoire d'un petit-fils de saint Louis et de Louis XIV, qui fut son bienfaiteur et son roi; d'un autre côté, les difficultés de sa position lui commandaient la prudence. Il eût été dangereux de mécontenter l'opinion par une démonstration dans laquelle le parti légitimiste n'aurait pas manqué de saisir un prétexte de désordre, comme à la suite du 13 février.

Cependant le cabinet du 6 septembre, un moment menacé d'une crise par l'acquittement de Strasbourg, réussissait à calmer les esprits, grâce à son système de tempérance et de conciliation. Dès son début, il avait adopté une politique toute différente de celle de ses prédécesseurs; politique moins décousue, moins passionnée et plus forte, plus rationnelle. Aussi semblait-il présenter des conditions réelles de vitalité. L'ouverture de la nouvelle session s'approchait; le discours de la couronne dut se ressentir de cette tendance ferme et modérée. Le roi, à qui pesait cette espèce de réclusion à laquelle on l'avait condamné depuis la revue militaire du Champ-de-Mars, résolut d'assister en personne à cette solennité. Une fois encore il courait audevant du danger, une fois encore sa témérité allait défier le régicide. Le 27 décembre, le cortége royal avait quitté les Tuileries et suivait le quai de la terrasse du bord de l'eau. A la hauteur de la grille du jardin, Louis-Philippe mettait la tête à la portière pour saluer la garde nationale, quand aux acclamations de la foule se mêla la détonation d'une arme à feu. Le coup était si bien ajusté, que la balle, effleurant la poitrine du roi, passa entre la joue droite du duc de Nemours et la tête du prince de Joinville, placés en face de leur auguste père, et, après avoir brisé la glace de devant, alla se loger dans un panneau de la voiture. Le roi ne fut pas blessé, mais des parcelles de verre pénétrèrent dans la joue du duc de Nemours et déchirèrent une des oreilles du duc d'Orléans. Le roi, inquiet des gouttes de sang qui souillaient la figure de ses fils, dissimula ses angoisses et se hâta de rassurer lui-même la garde nationale; puis le cortége, un moment arrêté, reprit sa marche. La reine, madame Adélaïde, la princesse Marie et le duc de Montpensier avaient devancé le roi à la Chambre et

pris place dans la tribune réservée à la famille royale; tout à coup, M. le commandant Dumas entra tranquilliser la reine sur les bruits qui auraient pu lui parvenir. « Le roi m'envoie, s'écria-t-il; Sa Majesté se porte bien, elle arrive. Les princes ne sont pas blessés! » La présence de Louis-Philippe calma seule la douleur et l'effroi de la noble famille. Accueilli avec enthousiasme par les députés, le roi ressentit une douce émotion de ces sympathies qui le vengeaient si bien des lâches attentats, et il prononça son discours au milieu du plus religieux silence. « La France, dit-il, recueille les fruits de son courage et de sa sagesse; ses institutions s'affermissent, sa prospérité s'accroît, et en vous réunissant aujourd'hui je n'ai qu'à me féliciter avec vous du succès de nos efforts pour le bonheur de notre patrie. Je reçois de toutes les puissances étrangères les assurances les plus pacifiques. Le repos du monde paraît pour longtemps à l'abri de toute atteinte; nos relations diplomatiques ont repris leur cours avec les États-Unis d'Amérique; le traité du 4 juillet 1831 reçoit son exécution, et j'ai lieu de compter que rien ne troublera plus la bonne harmonie qui a si longtemps et si heureusement subsisté entre les deux nations. Un différend momentané s'était élevé entre la France et la Suisse; des explications satisfaisantes nous ont été données, et l'intime amitié qui unit depuis tant de siècles les deux pays est aujourd'hui rétablie. La Péninsule est encore troublée par de fatales dissensions; des événements graves ont ébranlé les institutions à Madrid et à Lisbonne, et la guerre civile n'a point cessé de désoler l'Espagne. Toujours intimement uni avec le roi de la Grande-Bretagne, je continue à faire exécuter le traité de la Quadruple-Alliance avec une fidélité religieuse, et conformément à l'esprit qui l'a dicté; je fais les vœux les plus sincères pour l'affermissement du trône de la reine Isabelle II, et j'espère que la monarchie constitutionnelle triomphera des périls qui la menacent. Mais je m'applaudis d'avoir préservé la France de sacrifices dont on ne saurait mesurer l'étendue et des conséquences incalculables de toute intervention armée dans les affaires intérieures de la Péninsule. La France garde le sang de ses enfants pour sa propre cause; et lorsqu'elle est réduite à la douloureuse nécessité de les appeler à le verser pour sa défense, ce n'est que sous notre glorieux drapeau que les soldats français marchent au combat. Nous avons éprouvé en Afrique des pertes douloureuses, elles ont vivement

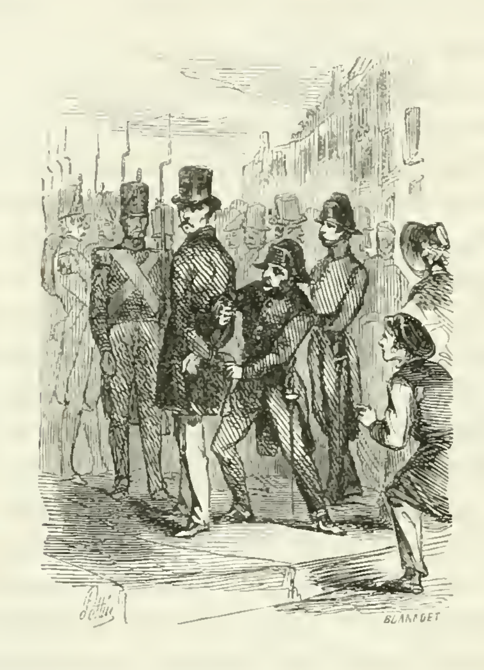
affligé mon cœur; mon second fils a partagé, comme l'avait fait son frère, les souffrances et les dangers de nos braves soldats. Si le succès n'a pas répondu à leurs efforts, du moins leur valeur, leur persévérance et leur admirable résignation ont dignement soutenu l'honneur de nos drapeaux; vous voudrez avec moi assurer en Afrique, à nos armes, la prépondérance qui doit leur appartenir, et à nos possessions une complète sécurité. Un attentat a menacé ma vie (le roi parlait de l'attentat d'Alibaud), la Providence a détourné le coup dirigé contre moi. »

A ces mots, les députés, qui connaissaient le nouvel attentat, éclatèrent en applaudissements.

« Les témoignages d'affection dont m'a entouré la France sont la plus précieuse récompense de mes travaux et de mon dévouement. Une tentative d'insurrection, aussi insensée que criminelle, a étonné quelques instants une grande ville dont elle n'a pas même troublé le repos; elle n'a servi qu'à faire éclater la fidélité de notre brave armée et le bon esprit des populations. L'impuissance de tant de coupables efforts commence enfin à lasser les passions et à décourager leur audace; déjà le temps a calmé bien des haines, et chaque jour il adoucit les devoirs que les circonstances ont imposés à mon gouvernement. J'ai pu suivre le vœu de mon cœur en pardonnant à des hommes frappés par les lois; je ne me suis occupé que de ceux qui ont reconnu leur empire. C'est ainsi que j'ai cru pouvoir user du plus précieux des droits que la Charte me donne, sans affaiblir aucune des garanties de l'ordre, aucun des principes de notre législation. »

Le vif intérêt que répandait sur la personne du roi le danger récent auquel il venait encore d'échapper si miraculeusement, se manifesta par les transports de l'auditoire, quand le prince eut achevé son discours. La mansuétude de ses paroles, le souvenir de ses actes de clémence, ses promesses d'amnistie pour l'avenir, faisaient un contraste douloureux et saisissant avec l'odieux acharnement de ses ennemis. Mais quel misérable avait tenté d'assouvir sa rage sur le prince? Immédiatement arrêté, l'assassin déclara se nommer Meunier, et fut déposé au poste du drapeau occupé par la garde nationale; puis on le transféra dans les appartements de M. le colonel Castres, gouverneur du château. A la hauteur du pavillon de l'horloge, Meunier, dont les mouvements étaient libres, quoiqu'il eût les mains liées par derrière,

s'élança tout à coup tête baissée contre la muraille pour se briser le crâne. Un garde municipal, placé à ses côtés, prévint le choc, et aussitôt on le mit dans l'impuissance de renouveler sa tentative. Du reste, le meurtrier essaya d'affecter le courage, le stoïcisme d'Alibaud, et de se poser en Brutus. Ses premières réponses eurent ce cachet de cynisme qui n'appartient qu'aux criminels vulgaires. Comme,



en lui attachant les mains, on lui demandait si on ne le blessait pas, il se retourna d'un air d'indifférence et dit : « Je ne vous empêche pas de serrer autant que vous voudrez, je ne me plains pas que vous me fassiez mal. » Meunier était âgé de vingt-deux ans; il avait une figure commune, le nez aquilin, et les cheveux noirs coupés droit sur le front à la manière des séminaristes. Il paraissait affecté d'une maladie de peau. L'instrument du crime était un pistolet demi-arçon, cannelé, à piston. Pour arracher des aveux au coupable, on lui parla de l'arrestation de ses complices; il répliqua en souriant de ne pas lui en chercher; qu'il avait agi seul, et qu'on ne ferait que tourmenter des innocents. En effet, quelques personnes, arrêtées

Pl. 45




Histoire de Louis-Philippe, publié rue et terrasse Vivienne, 5.

dans les premiers moments de terreur, furent rendues à la liberté le même jour.

Meunier fut traduit devant la Cour des Pairs, et condamné à la peine des parricides (25 avril 1837). Toutefois, il ne persista pas dans cet endurcissement moral, dans ce luxe de vanteries qu'avaient déployé ses exécrables devanciers. Il eut horreur de la lâcheté de son crime. Trop jeune pour avoir perdu tous bons sentiments, il pensa à sa malheureuse mère, et pleura comme avait pleuré Alibaud; mais chez ce dernier l'orgueil l'emporta sur l'affection la plus sainte, et le meurtrier reprit son masque de parade. Chez Meunier, au contraire, la nature conserva ses droits, et le repentir pénétra dans son âme; le repentir le sauva. Le coupable implora sa grâce, et le roi, se laissant toucher, se prononça dans le Conseil pour une commutation.

Pendant que se décidait le sort du condamné, une femme, appartenant à la classe du peuple, entrait dans la cour du château. Brisée par l'âge et abîmée de douleur, elle marchait avec peine. Cette femme venait tout en larmes demander à présenter une pétition à la reine... c'était la mère de Meunier! Les officiers du roi, émus de ce profond désespoir, accueillirent l'infortunée et coururent prendre les ordres de Sa Majesté. La reine comprenait tout ce que Dieu a versé de trésors d'amour et d'indulgence dans le cœur d'une mère; sa voix pouvait donner un peu d'espérance à cette pauvre âme déshéritée de ses illusions les plus chères; elle n'hésita pas, et, quelques minutes après, la suppliante tombait aux genoux de cet ange consolateur, qui, présage heureux pour elle, portait le doux nom de la mère du Rédempteur des humains! Alors il se passa, entre cette reine adorable de bonté et cette femme éperdue de désespoir, une scène déchirante, où l'une n'offrait des consolations qu'en tremblant, où l'autre mettait dans sa prière toute l'éloquence de la tendresse maternelle. Tout à coup le roi paraît, et de ses lèvres tombent des paroles de pardon pour le régicide. « J'ai commué sa peine, dit-il; votre fils s'est repenti [1], je veux

[1] Voici la copie d'une lettre que Meunier écrivait avant son départ de France. Elle renferme ces témoignages de repentir auxquels il dut la commutation de sa peine.

« Conciergerie, 27 mai 1837.

« Lavaux.

« Je vais quitter la France avec les regrets que j'éprouve de l'action à laquelle je me suis livré, et ceux d'avoir si imprudemment suivi les conseils. Je ne sais quel sort m'attend, Mais ce sera tou-

qu'il vive. Je n'ai pas attendu son pourvoi pour lui faire grâce. » Confondue de tant de grandeur d'âme, la malheureuse mère ne répond que par des larmes. « Rassurez-vous, ajoute le roi, votre fils sait déjà qu'il a sa grâce; je viens d'envoyer le président de la Cour des Pairs pour le lui apprendre. » Puis, relevant la mère de Meunier, le prince la fait asseoir, lui témoigne la plus touchante bienveillance, et ne s'éloigne avec la reine qu'après l'avoir recommandée aux soins de ses officiers.

N'y avait-il pas dans cette généreuse conduite du roi de quoi désarmer à jamais le bras des assassins? Cette clémence admirable, cette sublime abnégation de ses ressentiments ne faisaient-elles pas ressortir toute l'horreur du régicide? Eh bien! là ne s'arrêta pas la fureur insensée du fanatisme politique! D'autres épreuves étaient réservées à cette noble famille, qui tremblait sans cesse pour les jours de son auguste chef, et pour laquelle les pleurs avaient remplacé les joies d'autrefois, joies pures de la vie privée, si préférables aux soucieuses grandeurs! couronne de fleurs échangée contre une couronne d'épines! Ce qui surtout étonnait dans ces épouvantables tentatives, c'était l'étrange aveuglement des meurtriers. Il était difficile de saisir la pensée fatale à laquelle ils obéissaient, le but qu'ils espéraient. Couraient-ils, comme Fieschi, après une renommée retentissante? Mais l'opinion publique avait brûlé le front de l'assassin du stigmate de l'infamie. Étaient-ils, comme Alibaud, profondément pénétrés de cette conviction que le bonheur de leur patrie ne dépendait que du sacrifice de l'existence du roi? Mais ils avaient vu les sympathies dont la France entourait son souverain au jour du danger; ils avaient dû comprendre que la succession au trône soutenue par la volonté nationale, par le concours des Chambres et de tous les grands corps de l'Etat, était à l'abri de leurs criminels efforts; et que même, si la Pro-

jours à toi que je *derrais* celui que j'éprouverai; en faisant un retour sur ta conscience, *puisse-tu* te repentir de me les avoir donnés, pour moi je *noublierai* jamais que *cest* à toi que je le dois.

« Reconnu coupable tu ne l'étais pas moins que moi. Ta conscience ne doit pas te le laisser ignorer et te reprocher ta conduite.

« Deviens heureux, si tu le peux, et *noublie* jamais le mal que tu as causé a un *menbre* de ta famille, et surtout à ton oncle Barré, qui était ton bienfaiteur; tu *la* lâchement calomnié en l'accusant d'avoir voulu te soustraire 29,000 de *billet* que tu sais bien lui avoir *donné* pour le payer des marchandises qu'il *tavendus* et que tu lui *doit* encore.

« Ton cousin,

« MEUNIER. »

vidence ne couvrait plus le prince de son égide tutélaire, la stabilité de nos institutions et la sécurité du pays ne seraient pas moins garanties. N'importe, cette certitude de l'impuissance de pareils moyens, la réprobation publique, la sévérité des lois, la clémence royale, rien ne réussit à prévenir le retour de ces attentats sauvages, dont l'historien voudrait pouvoir effacer le souvenir de nos annales, parce qu'ils déconsidèrent un peuple aux yeux du monde civilisé. La protection constante de Dieu finit seule par lasser le fanatisme.

Au début de la session, les débats, placés sur le terrain de l'adresse, furent vifs et passionnés. Nous avons dit dans quel état le cabinet du 22 février avait laissé les affaires de la Suisse; nous avons dit ce qu'il avait fait pour Cracovie, et le système qu'il avait voulu imposer au roi vis-à-vis de l'Espagne. La lutte s'engagea sur tous ces points. M. Odilon Barrot commença les interpellations sur le paragraphe de la Suisse, et la discussion eut lieu entre M. Molé et M. Thiers. M. Molé se défendit des actes qui n'étaient pas de son ministère, et déclina la responsabilité de l'incident relatif à l'espion Conseil. M. Thiers essaya de se justifier en faisant remonter plus haut le blâme de cette affaire; il affirma « qu'il n'avait pas tout su, » et rejeta la faute sur M. de Gasparin, qui la renvoya à M. de Montalivet. M. Dufaure et M. Odilon Barrot demandèrent alors que des investigations fussent faites; mais le lendemain M. de Montalivet adressa au président du Conseil une lettre dans laquelle il déclara « que la responsabilité de tous les actes du ministère de l'intérieur, depuis le 22 février jusqu'au 6 septembre, lui appartenait et devait lui appartenir. » La Chambre se trouva satisfaite, et la discussion s'ouvrit sur la question d'intervention en Espagne, sous laquelle avait succombé le cabinet du 22 février. M. le comte Molé profita de cette circonstance pour développer un système politique; il le fit dans un long discours, où il expliqua comment il interprétait le traité de la Quadruple-Alliance. « Vous ne voudriez pas, messieurs, s'écria-t-il, que le sang et l'argent de la France allassent s'engloutir dans la Péninsule, sans dignité, sans but comme sans profit pour elle. Le *statuto real*, ou la constitution de 1812, l'ordre ou l'anarchie dans la Peninsule, sont toutes questions espagnoles, dont nous n'avons ni le devoir ni le droit de nous mêler. Quant à chasser le prétendant, au 6 septembre l'entreprise était grave; l'effroyable anarchie qui déchirait l'Espagne, la

Granja et la constitution de 1812 étaient venues donner une nouvelle force aux raisons pour lesquelles le cabinet précédent avait refusé de la tenter. A aucune époque, assurément, je n'aurais souhaité que nous intervinssions à main armée au delà des Pyrénées; mais, remarquez ceci, messieurs, et ne l'oubliez pas durant la discussion qui va s'ouvrir, c'est que, de tous les cabinets qui ont refusé l'intervention ou la coopération en Espagne, le nôtre est le seul qui n'ait pu le faire sans abandonner totalement la politique de nos six années, la politique suivie par tous les cabinets précédents. » Il n'y avait rien de net et de précis dans ces paroles, et c'était mal justifier la politique de non-intervention que d'en appeler simplement à cette doctrine, « que chacun est seul maître chez soi, ou que nul n'a le droit de se mêler des affaires intérieures de son voisin. » L'intervention du gouvernement à Ancône et en Belgique prouvait que, dans certaines circonstances, on pouvait s'écarter de ce principe de neutralité absolue. M. Thiers fit habilement ressortir toute l'étrangeté de cette contradiction, et conclut à ce qu'on envoyât des secours à la révolution espagnole comme acquit d'un engagement contracté. M. Guizot répliqua



M. Guizot.

« qu'il n'y avait aucune promesse de faite, qu'il résultait des dépêches

envoyées à l'ambassade qu'on n'avait pris aucun engagement à ce sujet envers la reine d'Espagne. » Fallait-il donc alors appuyer et consacrer l'insurrection de la Granja? Là était toute la question, et sur ce point il était facile de démontrer l'inutilité de l'intervention. « On parle des succès des carlistes en Espagne et de la nécessité de les arrêter, ajoutait le ministre de l'instruction publique. Personne ne désire plus vivement que nous le succès de la reine et la consolidation de son trône, notre conduite depuis trois ans ne peut laisser là-dessus aucun doute; nous espérons fermement ce succès : vous voyez qu'on a bien souvent annoncé le triomphe de don Carlos, il n'a pas eu lieu ; et chaque fois qu'il a été annoncé, un grand échec est venu le démentir. Il y a dans la cause de don Carlos bien d'autres éléments de ruine qu'il n'y a de motifs de crainte pour la reine; le triomphe de don Carlos est bien autrement difficile que la consolidation du trône de la reine. J'espère que le triomphe de don Carlos est impossible; nous voulons toujours faire des efforts sincères pour la reine, mais nous les voulons faire seulement dans les limites de notre intérêt. On demande ce que nous ferons si la cause qui n'est pas la nôtre triomphe? Personne, messieurs, ne peut le dire; personne ne doit le dire. Nous avons vu déjà un gouvernement absolu à Madrid : c'était au commencement de la révolution de Juillet, lorsqu'elle pouvait se croire sérieusement menacée par l'Europe continentale. Il n'en est rien arrivé; malgré l'isolement dont on parlait tout à l'heure, la France n'a pas été inquiétée; elle a traversé les événements de 1831 avec l'Europe peu favorable et avec un roi absolu à Madrid; ce que la France a fait en 1831, elle le ferait en 1838, en 1839, ou à toute autre époque : la France a résisté aux dangers les plus graves ; le gouvernement français fait preuve, aux yeux de l'Europe comme aux yeux de son propre pays, de sagesse et de force; ce serait faire acte de grande imprudence que de l'engager pour l'avenir. La France continuera de faire tous ses efforts pour le soutien de l'Espagne constitutionnelle, dans la limite, je l'ai déjà dit, de ses propres intérêts. » A ces raisons saines et logiques, M. Thiers ne répondit que par son éternel refrain : « Vous avez abandonné le traité de la Quadruple-Alliance; vous croyez, messieurs les ministres, devoir manifester une timidité que vous décorez du nom de prudence; mais vous oubliez que quand la France parle, elle ne doit pas connaître le danger; quand vous lui

dites que la coopération de militaires français avec une cocarde étrangère ne serait pas honorable, vous lui dites une chose qui n'est pas vraie, car vous devez vous souvenir que les hommes les plus généreux ont, dans tous les temps, porté leur courage à l'étranger. Rappelez-vous que des volontaires français ont puissamment contribué à la conquête que les Etats-Unis ont faite de leur liberté; faites cela pour l'Espagne. » — « Vous avez eu deux politiques, reprit M. Molé; d'abord vous ne vouliez pas l'intervention, puis vous en avez fait la condition impérative de votre cabinet; on nous a cité l'Amérique, mais nous sommes loin de refuser à l'Espagne le pouvoir de recruter des hommes en France; ce que nous refusons, c'est une coopération directe: telle est la seule question. » Ainsi opposé à lui-même, M. Thiers ne résista pas à l'argument, et le vote du paragraphe sur l'Espagne fut la condamnation formelle de la politique du 22 février. Le cabinet du 6 septembre paraissait consolidé par ce triomphe; deux échecs successifs compromirent tout à coup son existence. L'attentat de Meunier et l'issue du procès de Strasbourg avaient fourni matière à réfléchir sérieusement sur certains points de la loi et sur l'état de la société. « Qu'on vienne nous parler maintenant de désarmer le pouvoir! » s'était écrié M. Guizot. Ces paroles révélaient et l'insuffisance des lois de septembre, dont l'opposition demandait le rappel, et la nécessité de les fortifier. En effet, on était environné de complots; le fanatisme politique se nourrissait par les écrits, les enseignements, et, depuis six ans, la doctrine régicide était prêchée presque hautement. Un ouvrier mécanicien, nommé Champion, accusé de préparer un attentat contre la vie du roi, s'étrangla dans sa prison sans qu'on sût s'il avait des complices. Impatient de couper court à toute tentative nouvelle par un complément de mesures répressives, le Conseil présenta à la Chambre trois projets de lois, qui furent l'objet des plus vives attaques. Le premier avait pour but d'en appeler à la fois au jury et aux conseils de guerre pour tout crime commis en commun par des bourgeois et des militaires. La connexité était maintenue pour le délit, et non pour les personnes. Le second signalait le besoin d'établir à l'île Bourbon une prison destinée aux condamnés à la déportation. Le troisième punissait la non-révélation dans le cas de complot contre le gouvernement ou contre la vie du chef de l'Etat.

La théorie de la *disjonction* donna lieu à une discussion ardente à la Chambre, et souleva dans la presse et dans le public une clameur terrible de réprobation, si bien que la loi fut rejetée par 211 voix contre 209. Cette défaite faisait pressentir une dislocation ministérielle. Cependant le journal du soir publia la note suivante : « Le ministère du 6 septembre ne se retirera pas devant le vote de la Chambre. Il voulait renforcer la discipline de l'armée et prévenir le retour d'affligeants désordres ; les mesures qu'il proposait ayant été rejetées, ce n'est pas sur lui que retombe la responsabilité. » Espérance vaine! car le cabinet portait en lui trop de germes de dissolution pour survivre longtemps encore à tant de coups multipliés, quand un nouvel échec vint déterminer la crise. Les ministres avaient, en même temps que les lois répressives, présenté des lois dynastiques tendant à constituer une dot d'un million à la reine des Belges, à augmenter d'un million le revenu du duc d'Orléans, et à donner en apanage au duc de Nemours le château de Rambouillet et les forêts de Sénonche, de Châteauneuf et de Montécaut. Comme les habitants de Rambouillet avaient pétitionné pour qu'on restituât le château au domaine de la couronne, il eût été convenable de l'accorder au jeune prince, qui était sans fortune personnelle. Néanmoins, la proposition, favorablement accueillie dans les bureaux de la Chambre, causa une irritation inconcevable, et inspira à M. de Cormenin le pamphlet le plus violent et le plus impitoyablement spirituel. « Avouez, disait-il au duc de Nemours, avouez, monseigneur, que c'est une bien généreuse nation que la nation française, et que votre famille lui doit une reconnaissance sans bornes pour les aises, profits et grands biens dont elle a été de tout temps emplie et remplie, comblée et recomblée, chargée et surchargée... Tout d'abord, monseigneur, les édits de 1661, 1672 et 1692 prirent à l'État et donnèrent à votre aïeul un apanage composé de tant de fiefs, de terres, de manoirs, de villes, de palais, de châteaux, de fermes, de gouvernements, de principautés, de duchés, de marquisats, de comtés et baronnies, d'aleux, de champarts, de redevances féodales, de prés, de canaux, de bois et de forêts, que je me fatiguerais, dans cent pages, à vous les énumérer. Votre maison, monseigneur, passait, en 1789, pour la maison princière non régnante la plus riche de l'Europe, puisqu'on évaluait son capital à 112 millions, somme énorme, qui représente 200 millions de nos

jours; somme trop grande, de toute manière, entre les mains et à la disposition d'un seul homme, quelque prince qu'il soit, et, selon les temps, menaçante tantôt pour la liberté, tantôt pour le pouvoir lui-même. Car l'histoire ne sera que juste, monseigneur, lorsqu'elle dira que l'emploi révolutionnaire que votre aïeul fit de sa prodigieuse fortune contribua, plus que toute autre chose, au renversement du trône de Louis XVI, son parent et son maître. Cette fatalité de bonheur pécuniaire qui s'attache obstinément à ses pas poursuivit votre famille jusque dans l'exil. Car, tandis que les autres émigrés mouraient de faim à l'étranger, la duchesse d'Orléans, votre grand'mère, recevait une grosse pension de la république française, et, vers le même temps, le trésor payait, à la décharge de votre père, émigré, plus de 40 millions de dettes. 40 millions! quelle brillante anticipation de liste civile! Ce n'est pas tout : Louis XVIII, à peine débarqué d'Angleterre, vous remit, sur vos vives prières, par une ordonnance de bon plaisir, ce qui restait entre les mains de la nation des biens non vendus de l'apanage d'Orléans, apanage irrévocablement aboli, non par les lois de 1793 sur l'émigration, mais par l'article 2 de la loi du 21 décembre 1790 sur les apanages. Pour excuser cette insigne violation des lois, on a prétendu que Louis XVIII était alors omnipotent. Mais avec ce beau raisonnement-là, on aurait pu dépouiller, pour vous enrichir, le premier citoyen venu, comme on dépouillait l'État... La loi sur l'indemnité des émigrés, qui semble avoir été faite pour votre heureuse famille, vint augmenter encore ses bons points, commodités, aises et profits, en lui fournissant l'occasion de répudier la succession paternelle, qui était criblée de dettes, pour accepter la succession maternelle, qui rayonnait d'or et d'argent; ce qui lui valut, au moyen de cette ingénieuse division des patrimoines, subtilement admise par des conseillers d'État amovibles, un boni de 12 millions d'écus bien pesants, bien comptés et bien encoffrés. Enfin, indépendamment du joyau de la couronne de France, le plus éclatant joyau de l'univers, les Chambres, voulant gonfler d'or votre famille comme elles la gonflaient de pouvoir, ajoutèrent aux immenses richesses de votre père les meubles et immeubles de la dotation royale de Charles X. J'ai fait trop de fois votre compte, monseigneur, pour que j'aie encore ici besoin de vous rappeler que vous et les vôtres jouissez du Louvre, des Tuileries et de l'Élysée-Bourbon, ainsi que de leurs dépendances;

des châteaux de Marly, Saint-Cloud, Meudon, Saint-Germain, Compiègne, Fontainebleau et Pau, ainsi que des maisons, bâtiments, fabriques, terres, prés, corps de fermes, bois et forêts qui les composent; des bois de Boulogne et de Vincennes, et de la forêt de Sénart; des diamants, perles, pierreries, statues, tableaux, pierres gravées, musées, bibliothèques et autres monuments des arts; ainsi que des meubles meublants contenus dans l'hôtel du Garde-meuble et les divers palais et établissements royaux. »

Tout le reste du pamphlet était écrit avec cette verve étincelante, cette science d'énumération, qui caractérisent M. de Cormenin et qui en font le plus redoutable jouteur. L'effet qu'il produisit sur les masses fut foudroyant. La cour en ressentit une immense colère; mais le duc de Nemours, renonçant spontanément à toute idée de dotation, insista pour le retrait du projet de loi. Le cabinet était désuni et sans force depuis le rejet de la loi de disjonction. Le projet d'apanage fut l'écueil contre lequel il vint se briser complétement, et, rompant ouvertement avec les doctrinaires, M. le comte Molé forma le ministère du 15 avril, dont il conserva la présidence.

# CHAPITRE XII.

Coup d'œil général sur les affaires d'Afrique. — Mission historique de la France à Alger. — Démission du maréchal Bourmont. — Le maréchal Clauzel ; son système. — Ordres du jour. — Le général Berthezène. — Le duc de Rovigo. — Abd-el-Kader. — Système pacifique du général Desmichels ; traité du 26 février 1834 ; ses conséquences. — Instabilité du gouvernement de la colonie. — Le général Voirol. — M. Genty de Bussy. — État des opinions sur Alger. — Incertitudes du gouvernement. — Le comte Drouet d'Erlon. — Déroute de la Macta. — Le maréchal Clauzel est envoyé de nouveau en Afrique. — Expéditions de Mascara et de Tlemcen. — État déplorable de la colonie. — Camp de la Tafna. — Victoire de la Sickah. — Le maréchal Clauzel à Paris. — Opinion des doctrinaires sur Alger ; opinion du roi ; vues de M. Thiers. — Première expédition de Constantine. — Récriminations. — Rappel du maréchal Clauzel. — Le général Damrémont gouverneur de l'Afrique française.

Parmi les faits malheureux qui marquèrent l'existence du cabinet du 6 septembre, il faut citer le désastre de la première expédition de Constantine, arrivé vers la fin de l'année 1836. Nous avons à dessein retardé l'examen de la question d'Afrique, afin de lui consacrer un chapitre tout entier. Disséminé çà et là dans les limites d'un cadre trop restreint, notre récit, par cela même moins complet, eût nui en outre à la marche des grands événements politiques, tandis qu'en groupant ensemble les épisodes d'une guerre si glorieuse, mais si chèrement entreprise, nous donnerons un aperçu plus juste de ses futurs résultats.

L'occupation de l'Algérie par les Français a eu longtemps de nom-

breux adversaires; nous croyons qu'elle n'a que des partisans aujourd'hui. Ceci prouve combien il faut se garder des jugements précipités. « L'objet de la guerre, dit Montesquieu, c'est la victoire; celui de la victoire, c'est la conquête; celui de la conquête, c'est la conservation. » Rien de plus rationnel en cette circonstance; et l'on ne comprend pas qu'un pays s'impose tant de sacrifices d'hommes et d'argent pour en décliner les avantages et les abandonner à de plus habiles. Les Anglais apprécient mieux que nous l'axiome de Montesquieu, et surtout ils le mettent toujours en pratique.

Deux fois déjà, les pirateries des États barbaresques sur la Méditerranée avaient provoqué un rude châtiment de la part des grandes puissances. En 1682, Duquesne bombarda Alger, et la flotte française bloqua si étroitement le port, que, l'année suivante, les Algériens envoyèrent des ambassadeurs à Versailles pour faire leur soumission à Louis XIV. Le 26 août 1816, l'amiral Exmouth et l'amiral Van-Capellen renouvelèrent le bombardement d'Alger et entrèrent dans le port après avoir incendié l'escadre algérienne. Alors, le dey s'engagea, par un traité en date du 30 août, à délivrer tous les chrétiens en esclavage, et à détruire cette coutume infâme. Au nombre des prisonniers rendus à la France, se trouvait l'illustre François



M. François Arago.

Arago, que des corsaires avaient pris sous l'empire. Cette double

leçon fut impuissante à réfréner les brigandages des pirates, et la France jura d'en délivrer la Méditerranée et de venger la civilisation. Toutefois, pour arriver à ce but, il ne suffisait pas d'imposer par la terreur des traités illusoires à ces ennemis de la chrétienté. Afin d'exercer sur la mer une surveillance efficace, il fallait une occupation permanente de tout le littoral, il fallait, par la colonisation, faire pénétrer nos lumières parmi ces peuples sauvages. Le fameux coup d'éventail fut le signal de l'expédition, et, vingt jours avant la révolution de Juillet, Alger tombait au pouvoir du maréchal de Bourmont. Cependant, on ne pouvait se dissimuler les difficultés et les dangers d'une telle entreprise. Tout d'abord, il est vrai, le plus riche panorama se déployait aux regards dans ces contrées fertiles, aux sites ravissants et variés, à la végétation luxuriante; mais la transition des chaleurs excessives avec les nuits glaciales de l'automne produisait des fièvres pestilentielles qui décimaient les rangs de l'armée; d'un autre côté, nos soldats avaient à lutter contre des ennemis protégés par les montagnes et par la vitesse de leurs chevaux. Le climat, la topographie du pays et l'étrangeté de cette guerre nomade, de ces attaques soudaines, commencèrent par déconcerter les troupes.

Le récit des événements de Juillet parvint en Afrique dans les premiers jours du mois d'août, avec la nouvelle de la double abdication de Charles X et du duc d'Angoulême; puis, après avoir fait arborer la cocarde et le pavillon tricolore, le maréchal de Bourmont envoya sa démission à Paris. Il eut pour successeur le général Clauzel, officier distingué, esprit frondeur, caractère enthousiaste et ferme. La remise du commandement eut lieu sans obstacle [1], et M. de Bourmont s'éloigna de la terre d'Afrique, où s'élevait la tombe de son fils mort pour la patrie, et prit la route de l'Espagne. Quel système allait adopter le général Clauzel relativement à la conquête? Quelles instructions lui avait données le nouveau gouvernement?

1 *Ordre du jour du maréchal de Bourmont.*

« Alger, le 2 septembre 1830.

« M. le lieutenant général Clauzel vient prendre le commandement en chef de l'armée. En s'éloignant des troupes dont la direction lui a été confiée dans une campagne qui n'est pas sans gloire, le maréchal éprouve des regrets qu'il a besoin de leur exprimer; la confiance dont elles lui ont donné tant de preuves l'a pénétré d'une vive reconnaissance. Il eût été heureux pour lui qu'avant son départ ceux dont il a signalé le dévouement en eussent reçu le prix; mais cette dette ne tardera pas à être acquittée, le maréchal en trouve la garantie dans le choix de son

Quand le dernier ministère de Charles X arrêta l'expédition d'Afrique, on se rappelle que l'Angleterre, jalouse et inquiète, voulut savoir quel but se proposait la France. « Est-ce une vengeance pour une insulte au pavillon, demanda-t-elle, ou une conquête ambitieuse et permanente? » M. de Polignac éluda la question. Une fois la conquête accomplie, il changea de langage, et dès lors il y eut imminence d'une rupture entre la France et la Grande-Bretagne. Après la révolution, le cabinet de Saint-James compta sur l'abandon d'Alger par le cabinet du Palais-Royal, et c'est un peu dans cette espérance qu'il s'empressa de reconnaître la royauté de 1830. Les prétentions de l'Angleterre étaient certainement ridicules ; eh bien, elles trouvaient de l'appui en France même, et les ministres, plus d'une fois interpellés sur l'avenir qu'ils réservaient à cette colonie, répondaient d'une manière évasive et embarrassée à cet esprit de dénigrement inconcevable.

Le maréchal Clauzel comprit les devoirs que la puissance de l'opi-

successeur. Les titres qu'ont acquis les militaires de l'armée d'Afrique auront désormais un défenseur de plus.

« Le maréchal commandant en chef,

« Comte de Bourmont. »

*Ordre du jour du général Clauzel.*

« 2 septembre 1830.

« Soldats! je viens me mettre à votre tête, et vous apprendre les événements qui ont eu lieu à Paris et en France dans les derniers jours du mois de juillet.

« Charles X ne règne plus! Un attentat des plus coupables essayé par son gouvernement contre le droit public des Français l'a fait descendre du trône après avoir vu périr dans les rues de Paris quelques régiments étrangers, repoussés depuis longtemps de notre territoire par l'opinion des Français, et quelques hommes séduits de la garde royale.

« Le pacte qui liait le roi avec la nation a été détruit par les ordonnances du 25 juillet. Le trône est devenu vacant en fait et en droit, et il a été aussitôt offert par les Chambres au chef de la branche cadette de la maison de Bourbon. La manifestation du vœu de la France ne s'est point fait attendre, et le duc d'Orléans, déjà lieutenant général du royaume, règne comme roi des Français sous le nom de Louis-Philippe Ier.

« Le roi des Français réunit à la légitimité du droit la légitimité du choix de la nécessité. Tous les partis politiques se sont empressés de faire à la patrie le sacrifice de leurs affections particulières. La Charte, lien d'union qu'un sage et auguste législateur avait donné à la France, cesse d'être une déception, et devient, sous un prince patriote, une vérité.

« Sous lui, l'armée verra ses droits respectés, la faveur impuissante, la loi sur l'avancement exécutée, la considération et les moyens d'existence, après de longs ou de bons services, assurés aux militaires de tous grades

« Soldats! je connais toutes mes obligations envers vous, je les remplirai avec zèle, empressement, et surtout avec l'attachement que je vous porte; mais je connais aussi vos devoirs envers la patrie, et je suis bien convaincu qu'elle vous avouera toujours pour de fidèles enfants.

« Le général en chef.

« Comte Clauzel. »

nion publique imposait au nouveau gouvernement; il jugea combien il serait dangereux d'abdiquer le prestige de la victoire, et, dès son arrivée en Afrique, il se prononça pour la colonisation. Avec une grande énergie politique, il possédait cette science militaire, mélange de l'école républicaine et de l'école impériale. Il résolut de porter le drapeau français jusqu'à Constantine sur un côté, jusqu'à Tlemcen sur un autre, et d'imprimer respect à toutes les populations par un déploiement de forces considérables. Plan vaste et digne du héros des Arapiles, mais pour l'exécution duquel les ressources étaient incomplètes. Le maréchal avait à peine eu le temps d'établir les bases de son administration, qu'il fut remplacé par le général Berthezène au commencement de 1831. Alors ce furent d'autres vues, d'autres idées; et le général Berthezène, après quelques fatales expériences, dut à son tour céder le commandement au duc de Rovigo. Sous l'administration de ce dernier, l'autorité civile fut séparée de l'autorité militaire; de là une rivalité malheureuse entre l'intendance et le général en chef. Ces changements continuels de système multipliaient les difficultés et les périls de l'occupation; la plus grande faute du gouvernement avait été de réduire les troupes expéditionnaires, au lieu d'en rendre l'effectif assez imposant pour dompter une population soutenue par le fanatisme religieux. Quoi qu'il en soit, le courage de nos soldats faisait face à tout; dans chaque combat, il y avait des héros et des martyrs. Trente hommes s'étaient emparés de Bone, mais la première et terrible expédition des Portes-de-Fer prouva combien on devait se défier de l'amitié de ces peuplades sauvages. Cependant les trois points principaux, Alger, Bone et Oran, n'étaient pas exposés à des dangers égaux. Alger, centre de notre souveraineté, avait une garnison suffisante, et les grands camps établis dans la Mitidjah pouvaient protéger l'ensemble de la colonie. Bone, située sur les confins de l'empire de Tunis et dans le voisinage de l'ancien Bastion de France, se distinguaît par une civilisation plus avancée, parce qu'il y régnait plus de commerce. C'était notre point de départ pour Constantine, dont la possession devait compléter ce plan de sûreté et d'occupation militaire. La ville d'Oran, appuyée sur le Maroc, près Tlemcen, était la plus difficile à garder. Nous possédions, il est vrai, le fort de Mers-el-Kébir; les Koulouglis et les Turcs de Mostaganem étaient bien nos alliés; néanmoins, les habitants du Maroc, voisins du

détroit de Gibraltar, étaient d'autant plus excités qu'ils recevaient de l'Angleterre des armes et des moyens de défense.

C'est du fond de cette province d'Oran que devait surgir un homme destiné à jouer un rôle immense dans la guerre d'Afrique. Fils d'un marabout autrefois vénéré, qui, comme chef de bande, avait rendu quelques services aux Turcs, Abd-el-Kader-Ben-Machic-



Abd-el-Kader.

el-Din était né à Mascara en 1807. Abd-el-Kader hérita de l'autorité de son père, et pour ainsi dire du prestige religieux dont celui-ci était entouré. Sa taille était petite, mais bien prise; son corps souple et vigoureux, avec de l'aisance et de la dignité tout à la fois dans le maintien. Il avait les yeux noirs et vifs, le nez aquilin, une barbe rousse coupée en pointe, et par-dessus tout la physionomie expressive et mobile, belle dans le sourire, terrible dans la colère. Avide de puissance et de renommée, il avait l'intrépidité du soldat, la ruse de l'homme politique, la parole inspirée du prophète. Objet de respect, d'amour et d'admiration pour les Arabes, il connaissait tout l'empire des croyances religieuses, et sortait du combat pour aller à

la prière. Abd-el-Kader enfin (*le serviteur du Puissant*) fut salué par les tribus du pays de Mascara comme le défenseur du mahométisme. Quand il jugea le moment venu, il prit le nom d'émir; puis, avec l'audace et la confiance du génie, il s'empara d'un commandement que nul ne songeait à lui disputer, se fit proclamer bey de Tlemcen et courut sur Mostaganem. Oran était alors gouverné par le général Desmichels, qui, au lieu de maintenir les Arabes sous un joug de fer, à l'instar du général Boyer, son prédécesseur, cherchait à les attirer par un système de modération. Or, le général Desmichels, après avoir vaincu deux fois Abd-el-Kader, commit la faute, sur les insinuations d'un juif interprète, de négocier avec l'émir, lorsqu'il pouvait l'anéantir. Effectivement, le 26 février 1834, il signa avec lui un traité de paix, où Abd-el-Kader prenait déjà le titre de prince des fidèles, et dans lequel il était dit : « 1° que les représentants de l'émir résideraient à Oran, à Mostaganem et à Arzew, et les officiers français à Mascara; 2° que la religion et les usages musulmans seraient respectés et protégés; 3° que les prisonniers seraient rendus immédiatement; 4° que la liberté du commerce serait pleine et entière; 5° et que les déserteurs seraient livrés de part et d'autre. » En outre, des articles secrets autorisaient Abd-el-Kader à se procurer des armes et de la poudre dans les villes françaises. Ce traité, qui ne stipulait pas la souveraineté de la France, servait singulièrement les projets de l'émir, et créait sa puissance en l'élevant à notre niveau. Abd-el-Kader, en homme habile, profita de tous ces avantages, acheta des munitions, des fusils, prêt à nous faire repentir un jour de notre imprévoyante générosité.

Pendant ce temps, il n'y avait pas plus de stabilité que par le passé dans le gouvernement de la colonie. La civilisation y pénétrait lentement, quoique la population civile prît un certain accroissement, quand le duc de Rovigo, atteint d'une grave maladie, fut obligé de retourner en France au mois de mars 1833. Le général Voirol vint partager l'autorité supérieure avec M. Genty de Bussy, et ne tarda pas lui-même à être rappelé; de telle sorte que cet éternel provisoire entravait les progrès de l'occupation.

En France, on suivait avec intérêt toutes les phases de l'expédition d'Afrique; mais les opinions différaient sur son but, son avenir, ses résultats. Un doute même s'était glissé dans les esprits à l'égard de l'oc-

cupation définitive. Dans le refus des ressources nécessaires, dans ces changements administratifs, on croyait voir percer l'intention de paralyser les efforts et les progrès de la colonisation, de lasser l'engouement public par une série de revers, et de provoquer l'abandon dans un temps déterminé. On allait jusqu'à dire que le gouvernement s'était engagé vis-à-vis de l'Angleterre à l'évacuation. En face des exigences du cabinet de Saint-James, il fallait en effet beaucoup de ménagements, et attendre une époque meilleure pour avouer les projets de conservation ; mais les faits ont prouvé que la nation n'entendait pas se dessaisir de sa conquête. D'ailleurs la diplomatie française était également tenue à une extrême prudence, au point de vue de la question d'Orient. Quoi qu'il en soit, trois systèmes prédominaient dans la Chambre des Députés : il y avait les partisans de l'abandon, les partisans de la colonisation avec tous les développements possibles; cette opinion, la plus nationale, la plus ferme, était en minorité; puis venaient les partisans de l'occupation limitée et militaire, qui faisaient simplement d'Alger un comptoir, un point maritime sur le territoire de l'Afrique. Chaque jour on discutait les destinées de l'Algérie, sans rien conclure, sans prendre une détermination ; et cette incertitude empirait la situation. Pour mettre fin à l'impatience soupçonneuse du pays, aux récriminations contradictoires, et même aux irritations de l'Angleterre, le gouvernement français chargea une commission spéciale de se rendre en Algérie, afin de tout voir, comparer et organiser. Après un sérieux examen, il fut décidé « que l'honneur et l'intérêt de la France lui commandaient de conserver ses possessions sur la côte septentrionale de l'Afrique. » Alors une ordonnance, en date du 22 juillet 1834, plaça l'autorité militaire et civile entre les mains d'un gouverneur général relevant de la direction du ministère de la guerre, donna des chefs spéciaux aux divers services, et appela la régence d'Alger *possessions françaises dans le nord de l'Afrique.* Il n'était plus possible désormais de se méprendre sur les intentions du pouvoir; aussi l'orgueil national se berça-t-il des plus vastes espérances. Pourtant, la courte administration du premier gouverneur, M. Drouet d'Erlon, fut loin de les justifier, car il ne signala son passage en Algérie que par une politique incertaine et des revers lamentables. L'émir, dont l'influence s'accroissait chaque jour, mou-

trait une audace sans égale, et ses menaces soulevaient en France une indignation générale. Il fallait, en le châtiant, venger la fatale déroute de la Macta éprouvée sous le général Trézel. Pour la seconde fois, le maréchal Clauzel fut envoyé en Afrique avec mission d'anéantir Abd-el-Kader. Aux yeux du maréchal, nous le répétons, la colonisation étendue promettait des résultats inappréciables ; mais on ne pouvait soumettre les tribus qu'à l'aide de forces militaires considérables, et c'est ce que la Chambre ne comprenait pas.

Le maréchal Clauzel aborda la terre d'Afrique avec l'énergique détermination d'abattre la puissance de l'émir et de relever l'éclat de nos armes. Il commença par punir la trahison de la tribu des Hadjoutes, et résolut de pousser l'expédition jusqu'à la petite ville de Mascara. Composée de dix mille hommes, l'armée, dans laquelle le duc d'Orléans avait pris un commandement, se réunit à Mostaganem ; elle en partit le 26 novembre 1835, traversa les gorges dangereuses du Zig, franchit une partie de l'Atlas, et ne fut inquiétée dans sa marche que par des attaques rapides. Deux fois Abd-el-Kader livra le combat, deux fois il fut vaincu, et, abandonné par toutes les tribus arabes sur lesquelles il comptait, il se réfugia dans les montagnes. L'armée arriva sans autres obstacles à Mascara à neuf heures du soir, et l'on vit, par une nuit sombre, nos soldats s'avancer d'un pas monotone






Le duc d'Orléans.

dans les rues désertes de la cité, où régnait le silence des tombeaux. L'émir, en fuyant, avait pillé les marchands et les juifs. Au milieu des ruines de cette ville inconnue, apparut seul le spectre hideux d'une vieille femme accroupie sur des lambeaux de natte, et qui sans doute n'avait pas eu la force de suivre les fuyards, ou le courage d'aller mourir loin de la demeure de ses pères. L'insuffisance de nos forces ne nous permettait pas de garder Mascara; or, pour répandre la terreur parmi les Arabes, on acheva l'œuvre de destruction commencée par Abd-el-Kader, et nos soldats en s'éloignant ne laissèrent derrière eux qu'un immense foyer d'incendie dont les flammes tourbillonnaient, comme des panaches rouges, au-dessus des maisons et des mosquées, et projetaient au loin sur la route une lueur sinistre. Cette campagne de douze jours eut pour résultat de relever le moral de l'armée et de détruire le prestige dont Abd-el-Kader était entouré. Le duc d'Orléans y déploya beaucoup d'intrépidité, car une forte contusion à la cuisse ne l'empêcha pas de remonter à cheval et de s'élancer de nouveau à la tête de son régiment. Mais, atteint bientôt des graves symptômes de la dyssenterie sous l'influence du climat, le jeune prince fut obligé de reprendre le chemin de la France, où le glorieux bulletin de Mascara effaça le souvenir douloureux de la défaite de la Macta, et présenta, sous de plus brillantes couleurs, l'avenir de la colonisation.

A peine le maréchal Clauzel était-il de retour à Oran, qu'il dut pousser jusqu'à Tlemcen pour en chasser Abd-el-Kader, qui, avec l'appui des Hadards, maîtres de la ville, menaçait d'attaquer les Koulouglis, nos alliés, chargés de défendre la citadelle. Sur l'ordre du général en chef, la brigade Perrégaux poursuivit et ramena les Hadards que l'émir avait entraînés, et ce dernier faillit tomber en notre pouvoir. Après avoir fourni des fusils aux Koulouglis, levé sur eux un impôt et laissé dans la citadelle une garnison de cinq cents hommes sous le commandement de M. Cavaignac, le maréchal revint à Oran.

Cependant les difficultés et les périls n'étaient pas moindres sur les autres points de la colonie. Dans la province d'Alger, l'autorité des beys créés par le gouverneur était méconnue à Médéah, a Milianah, a Cherchell. Dans la province de Bone, pacifiée grâce à l'esprit conciliant du général d'Uzer, le bey de Constantine conservait encore une attitude hostile; à Bougie, les querelles de tribus, jalouses d'accaparer

les avantages de notre marché, paralysaient les progrès de l'occupation française. L'anarchie, l'oppression, les ravages des maladies, les massacres, le scandale des hideuses spéculations, tel était le tableau déplorable et uniforme qu'offraient aux regards nos possessions africaines. Et la faute en était à l'absurde parcimonie des grands pouvoirs, qui limitaient les crédits en demandant toujours la réduction des troupes expéditionnaires. Affligé de cet état de choses, le maréchal Clauzel se rendit à Paris au mois d'avril, pour obtenir les ressources nécessaires au large développement de son système. Avant de quitter l'Afrique, il ordonna d'établir à l'embouchure de la Tafna un camp retranché qui pût servir de communication rapide entre la garnison française de Tlemcen, la ville d'Oran et la mer. Le général d'Arlanges, chargé d'exécuter ce projet, se porta avec 3,000 hommes et 8 pièces d'artillerie sur le point désigné, qu'il atteignit après avoir culbuté Abd-el-Kader. Pendant le cours des travaux, il fallut secourir la garnison de Tlemcen, assiégée par les Arabes. Le général d'Arlanges, à la tête de 1,500 hommes, était donc allé à la reconnaissance de l'en-



nemi, lorsqu'à deux lieues du camp il se vit enveloppé par 10,000 hommes, Arabes et Marocains. La mêlée fut horrible; malgré l'in-

égalité du nombre, les Français luttèrent avec énergie, se dégagèrent victorieusement de cette étreinte formidable, et réussirent à se replier vers l'embouchure de la Tafna. Toutefois, le camp était exposé à une attaque périlleuse, il devenait urgent de lui envoyer un renfort. La France répondit à l'appel de ses héroïques enfants ; car, tandis que le colonel de Larue avait mission d'aller demander satisfaction à l'empereur du Maroc, — 4,500 hommes, commandés par le général Bugeaud, descendirent sur la plage de la Tafna, et bientôt la victoire de la Sickak porta un coup terrible à la puissance de l'émir.

A Paris, le maréchal Clauzel faisait tous ses efforts pour décider le gouvernement à adopter ses plans de colonisation illimitée, et se heurtait sans cesse contre des préventions incompréhensibles. « Alger n'est qu'une loge à l'Opéra, » avait dit le duc de Broglie. Ce mot sans profondeur résumait la pensée des doctrinaires à l'endroit de l'occupation. Louis-Philippe lui-même n'avait pas encore d'opinion bien arrêtée sur notre conquête. Certain que la continuation de la guerre africaine n'aurait aucune fâcheuse influence sur la politique extérieure, il ne s'en préoccupait que très-légèrement : « Peu importe, répétait-il avec esprit, qu'on tire en Afrique cent mille coups de canon ; on ne les entend pas en Europe. » M. Thiers, au contraire, avec son goût pour les souvenirs de l'Empire, pressentait les magnifiques destinées de notre colonie et partageait les vues du maréchal Clauzel. Enfin, ce dernier fit valoir de si puissantes considérations, que le gouvernement résolut de tenter la conquête de Constantine.

Constantine, formant le point central entre Bougie et Bone, était gouvernée par Achmet-bey, le serviteur de la Porte, et liait par conséquent l'Afrique au Divan. Déjà, sur les insinuations de l'Angleterre et de la Russie, le sultan avait protesté contre la possession de l'Afrique, ancien pachalik soumis à l'hommage ; qu'il disposât de l'investiture de Constantine, et les hostilités devenaient imminentes. Par sa situation, Constantine était exposée aux chaleurs étouffantes et aux froids très-vifs ; or, pour l'état sanitaire des troupes, il fallait commencer la campagne vers le mois de novembre. En outre, le succès de l'entreprise n'était possible qu'avec des forces imposantes. Le maréchal Clauzel avait demandé 30,000 combattants, un corps d'infanterie indigène de 5,000 hommes, 4,000 cavaliers auxiliaires, et notamment l'envoi immédiat de 3 ou 4,000 hommes à Bone. Les raisons données par le

maréchal triomphèrent des hésitations du Conseil, et lui-même, quelques jours après, il retourna en Algérie. Il était à peine arrivé, que la chute du cabinet du 22 février renversa l'échafaudage de ses espérances et ruina tous ses plans. Consterné de ce contre-temps, il prévit les fatales conséquences de cette instabilité ministérielle. Que faire? poursuivre le projet d'expédition? Les nouveaux ministres y consentaient, mais sans accroissement notable de ressources. Qu'allait résoudre le maréchal? Il eût été sage de remettre la campagne à une époque plus favorable, si elle n'avait pas été annoncée si pompeusement. Un fils du roi, le duc de Nemours, était venu à la tête d'un corps de volontaires pour s'associer au succès de nos armes. Et puis le maréchal Clauzel laisserait-il à un successeur la gloire d'une entreprise aussi difficile? Reculer lui parut une honte. Alors, s'abandonnant au rêve d'une victoire facile, il donna l'ordre de réunir les troupes a Bone; elles s'élevaient à 5,000 hommes d'infanterie, y compris les troupes irrégulières, le bataillon d'Afrique, 1,200 hommes de cavalerie, plus un petit corps de génie et d'artillerie. L'armée était au point de départ le 10 novembre. Déjà la saison s'offrait sous de tristes auspices : des torrents de pluie inondaient la plaine; les montagnes se couvraient de neige, et le froid devenait rigoureux. Le 12, quand l'armée se mit en marche, le soleil avait reparu; le soir, un effroyable orage éclata au moment où le convoi atteignait le camp de Dréhan. Le 15, on fit halte aux ruines romaines de Ghelma; le 17, on passa la rivière de la Seybouse, et le 19 on arriva à Raz-oed-Zenati. Les pluies ne cessaient pas; l'artillerie et les voitures de transport n'avançaient dans ces terres argileuses qu'avec des difficultés incroyables. On se trouvait alors dans le petit Atlas, aux sites accidentés et sauvages. Sur le versant du mont, l'armée fut tout à coup enveloppée dans un horrible tourbillon de pluie, de grêle et de neige; le thermomètre était a quatre degrés sous zéro. On doubla les attelages pour hâter la marche, car on était à peu de distance de Constantine. Ce fut une fatale nuit que celle du 20 au 21! Comme dans la campagne de Russie, beaucoup de soldats eurent les pieds gelés, d'autres succombèrent. Impossible de faire du feu, et presque pas de munitions ni de vivres, tant la rigueur du climat avait trompé toutes les prévisions. Bientôt le dégel vint ajouter à ce désastre. Les bagages disparurent dans la boue, et les torrents grossirent, emportant



hommes et chevaux dans leur cours impétueux. Les pertes furent considérables, quoiqu'on ne se fût pas battu. La mort et la maladie avaient réduit à 4,000 le nombre des combattants. Enfin, le 21 novembre, à deux heures, Constantine apparut aux regards, perchée comme un vautour sur le sommet d'une montagne à pic, avec sa haute ceinture de murailles épaisses, ses portes basses, cuirassées de fer, et formidablement protégée par un vaste ravin au fond duquel mugissait l'Oued-Rummel. Épuisée par neuf jours de marche, l'armée prit position à cent vingt toises de la place, sur le plateau de Mansourah, abrité par les mamelons des marabouts et des cimetières, et communiquant avec la ville par un pont très-étroit. Au sud, Constantine n'était défendue que par un simple mur d'enceinte, dominé par le plateau de Koudiat-Aty ; mais l'Oued-Rummel, changé en torrent, empêchait qu'on y établît les pièces de 8. Le maréchal Clauzel, qui avait espéré voir s'ouvrir devant lui, sans coup férir, les portes de la place, fut salué par deux coups de canon, et soudain le drapeau rouge des Arabes flotta sur les remparts. Il fallait donc re-

courir à la force, et la force manquait de plus en plus. La garnison était composée de Turcs et de Kabyles, qui, sous les ordres de Ben-Aïssa, lieutenant d'Achmet-bey, vinrent, dans la matinée du 22, attaquer de front et sur le flanc droit la brigade d'avant-garde. Les Français n'avaient plus de poudre; ils chargèrent à la baïonnette et repoussèrent facilement cette attaque impétueuse. Pour préparer l'assaut de Constantine, seul but de l'expédition, le maréchal fit canonner vivement la porte del Cantara; le 23, on l'abattit, mais il ne fut pas possible d'y loger des sapeurs ni des compagnies de grenadiers pour pénétrer dans la ville. La situation était critique; l'armée n'avait pas même de vivres. Sur les subsistances prises pour quinze jours, la moitié, presque enterrée dans les boues de Mansourah, avait été abandonnée et pillée par les soldats chargés de les défendre. Toutefois, dans la nuit du 23 au 24, le général en chef voulut tenter un dernier effort et ordonna deux attaques simultanées, l'une du côté de Mansourah contre la porte du pont; l'autre, du côté de Koudiat-Aty, contre la porte de Bab-el-Oued. Ce fut sans succès. Les pertes furent nombreuses et importantes, car cette tentative coûta la vie à de braves officiers. Le 24, vers huit heures du matin, les troupes quittèrent les plateaux de Mansourah et de Koudiat-Aty, suivies par quelques centaines d'hommes sortis de la place. Des Arabes accoururent de toutes parts, et le nombre s'en éleva bientôt à 2,000. L'arrière-garde, sous les ordres du com-



mandant Changarnier, les tint en respect à distance par son intrépidité. La retraite fut admirable, mais douloureuse; le froid, la faim,

les maladies et les fatigues de la marche étendirent sur la neige, comme dans un linceul glacé, plus d'une victime à laquelle les Arabes coupaient la tête. Le 30 novembre, l'armée coucha à Dréhan, et le 1er décembre elle rentra à Bone.

La nouvelle des revers de cette expédition, transmise à Paris par le télégraphe, produisit un sentiment de tristesse universelle; et l'on exagéra encore la grandeur de nos pertes. Puis surgirent les récriminations; on fit peser toute la responsabilité de nos malheurs sur le maréchal Clauzel, dont le seul tort avait été de croire son honneur engagé à poursuivre une entreprise aussi difficile, à une pareille époque et sans les ressources nécessaires. Les accusations furent empreintes d'une violence inouïe. De son côté, le maréchal renvoya le blâme au gouvernement, qui lui avait refusé les moyens suffisants de vaincre; il fut sévère pour le général de Rigny, dont quelques paroles imprudentes avaient failli jeter le découragement dans l'âme des soldats. Bref, le maréchal Clauzel fut destitué, et le gouvernement de l'Afrique confié au général Denys Damrémont, homme capable d'ailleurs et déjà employé à Alger dans un poste important. Du reste, si les adversaires de l'occupation tirèrent de nos désastres la conclusion « qu'Alger était un legs funeste de la Restauration, qu'on devait abandonner pour ne pas y laisser son dernier homme et son dernier écu, » — la nation se prononça plus que jamais pour la conservation, et le cabinet, impatient de venger la défaite de nos armes, par la prise de Constantine, prépara pour le printemps une seconde expédition, dont il destinait le commandement au duc d'Orléans.

# CHAPITRE XIII.

Situation du ministère. — M. Molé se rapproche du centre gauche. — Discussion des fonds secrets — M. Guizot. — M. Odilon Barrot. — M. Thiers. — Retrait des lois sur la déportation et sur l'apanage du duc de Nemours. — Amnistie. — Annonce du mariage du duc d'Orléans ; supplément de dotation pour le prince. — Dot de la reine des Belges. — Arrivée de la princesse Hélène ; son entrée dans Fontainebleau.— Fêtes du mariage. — Fontainebleau. — Inauguration du musée de Versailles. — L'école de Saint-Cyr. — Fêtes dans Paris. — Accidents du Champ-de-Mars. — Noble conduite du duc d'Orléans. — Dissolution de la Chambre. — Élections. — Affaires d'Afrique. — Beau fait d'armes de Boudouaou. — Le général Bugeaud. — Traité de la Tafna. — Entrevue du général Bugeaud et d'Abd-el-Kader. — Prise de Constantine. — Mort glorieuse du général Damrémont. — Achmet-Bey.

L'existence du nouveau cabinet était excessivement fragile au point de vue politique. En restant au pouvoir avec le souvenir des mesures impopulaires de sa précédente administration, M. Molé avait beaucoup à faire pour obtenir l'appui du parlement. A la Chambre des Pairs, où le ministre siégeait depuis si longtemps avec honneur, M. Pasquier, pourvu, par ses soins, du titre de chancelier de France, qu'on avait aboli en 1830, devait lui assurer la majorité ; mais à la Chambre des Députés il ne pouvait espérer conquérir une véritable influence que par une série de concessions et d'engagements. La loi des fonds secrets lui offrit l'occasion d'éprouver sa force et de dessiner sa position. Irrité de l'arrogance des doctrinaires, qui ne lui ménageaient pas les mena-

ces sous forme de conseils, M. Molé s'était rapproché du centre gauche. M. Thiers entrevit dans cette alliance l'espoir d'absorber entièrement le chef du ministère et de rentrer plus promptement au pouvoir. Aussi, n'écoutant que son ambition, il promit à M. Molé l'appui de son vote et de son éloquence. La discussion sur les fonds secrets s'ouvrit au commencement du mois de mai; elle fut le point de départ d'une scission entre M. Guizot et M. Thiers. M. Duvergier de Hauranne, chargé du rapport, ne sollicita le concours de la majorité pour le cabinet qu'à des conditions impérieuses. Après MM. Havin, Salverte, Lacrosse et Jaubert, M. Guizot s'empara de la tribune, développa les considérations personnelles qui l'avaient éloigné du pouvoir, et, dans l'exposé de la politique générale, s'expliqua nettement sur ce qu'on avait appelé ses tendances aristocratiques, à propos de la loi d'apanage. M. Guizot venait de perdre un fils bien-aimé, et sa parole grave et accentuée empruntait quelque chose de touchant et de solennel à sa douleur contenue. L'altération profonde de ses traits, la sombre tristesse de son regard, l'émotion tremblante de sa voix, produisirent sur l'auditoire une vive impression de respect et de sympathie. M. Odilon Barrot, répondant au discours de M. Guizot, blâma la rigueur de la politique des doctrinaires, et leur déclara qu'il ne désirait leur retour au pouvoir qu'avec la certitude de les voir écrasés sous l'impopularité de leurs maximes vindicatives. Les ministres, simples spectateurs de la lutte qui allait décider de leur sort, ne pouvaient sortir de cette rude épreuve qu'avec le concours de M. Thiers; il ne leur fit pas défaut, et, au grand dépit des doctrinaires, il amena un résultat décisif pour le gouvernement : les fonds secrets furent votés par deux cent cinquante voix contre cent douze.

Une fois raffermi, le cabinet du 15 avril devait sceller la défaite de ses adversaires et consacrer son triomphe par des actes populaires. C'était une nécessité de sa position particulière. La loi de disjonction avait été rejetée; on arrêta le retrait des lois sur la déportation et sur l'apanage du duc de Nemours, pour effacer le souvenir des mesures jugées sévèrement sous le cabinet du 6 septembre; puis, pour donner un éclatant démenti aux avertissements menaçants des doctrinaires, les ministres voulurent prouver la force de leur administration en décrétant l'amnistie, c'est-à-dire le pardon général et absolu, appliqué, par une simple ordonnance, à tous les condamnés politi-

ques. Deux solennités s'approchaient, la fête du roi et le mariage du duc d'Orléans: le moment était favorable pour provoquer par la clémence la réconciliation des partis. Le roi convoqua donc un Conseil spécial aux Tuileries pour délibérer définitivement sur cette grave mesure. Quelques objections se présentèrent, mais l'indulgence l'emporta. M. Barthe avait rédigé le rapport : « Sire, disait-il, un grand acte de clémence était depuis longtemps le vœu de votre cœur; mais avant de l'accomplir il fallait que les partis vaincus ne pussent attribuer l'oubli de leurs fautes qu'à votre générosité. L'ordre est affermi; votre gouvernement reste armé des lois salutaires qui ont sauvé la France et serviraient de nouveau à réprimer toutes les tentatives criminelles auxquelles des hommes incorrigibles oseraient encore se livrer. La garde nationale et l'armée viennent de saluer de leurs acclamations votre présence. La nation entière s'associe aux émotions de votre cœur paternel, en voyant approcher une union qui va perpétuer votre dynastie. Votre Majesté a jugé que le moment était venu de donner cours aux inspirations de son âme. Elle fera descendre du haut du trône l'oubli de nos discordes civiles et le rapprochement de tous les Français. Un tel acte ne peut plus être qu'un éclatant témoignage de la puissance de l'ordre et des lois. Votre gouvernement, après avoir plus combattu et moins puni qu'aucun autre, aura tout pardonné. Conformément aux ordres de Sa Majesté, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet d'ordonnance qui suit (8 mai 1837). » Ce projet portait « qu'amnistie était accordée à tous les individus actuellement détenus dans les prisons de l'État, par suite de condamnations prononcées pour crimes et délits politiques. » Les contumaces étaient exceptés, parce qu'on les considérait comme réfractaires à la loi. Néanmoins on maintenait la surveillance à l'égard des condamnés à des peines afflictives ou infamantes, ainsi qu'à l'égard de ceux qui y avaient été assujettis par jugement. Enfin, aux termes du dernier article, « la peine prononcée par la Cour des Pairs contre les nommés Victor Boireau et François Meunier était commuée en celle de dix ans de bannissement. » L'amnistie, qui honorait le ministère de M. Mole, fut accueillie avec enthousiasme par la nation, et de tous les points de la France un concert d'actions de grâces s'éleva jusqu'au trône pour bénir le souverain généreux qui répondait par le pardon et l'oubli aux ennemis de son gouvernement. Tant de clémence ne réussit pas à

désarmer le bras de quelques hommes insensibles à toute espèce de gratitude, mais ce furent de rares exceptions. En conservant leurs convictions politiques, leurs espérances, les partis, touchés de la grandeur d'âme du prince, continuèrent la lutte avec plus de loyauté, et ne s'écartèrent plus du terrain de la polémique. L'affection, dont le peuple entourait Louis-Philippe, rejaillit sur son fils aîné, et la nouvelle du mariage prochain de l'héritier du trône répandit la joie dans tous les cœurs.

M. Thiers, on s'en souvient, avait entamé la négociation du mariage. Après avoir étourdiment attiré à la maison d'Orléans l'affront d'un refus de la part de l'Autriche, il jeta les yeux sur un petit duché de la confédération germanique, et, en se retirant du ministère, au 6 septembre, il put dire à son successeur : « Le mariage du duc d'Orléans est à conclure, et il est question de donner au prince pour femme, ou la duchesse Hélène de Mecklenbourg-Schwerin, ou une princesse de Cobourg : la première moins belle ; la seconde d'un esprit moins cultivé, très-jeune d'ailleurs, et jouant encore, pour ainsi dire, avec sa poupée. » La princesse Hélène, sœur du prince héréditaire Paul-Frédéric, mais de père seulement, appartenait à une des maisons les mieux apparentées de l'Allemagne. Bonne, douce et gracieuse, elle possédait une instruction solide et variée. Elle avait vingt-trois ans, et, malgré les craintes qu'on essaya de lui inspirer, elle accepta spontanément la main du duc d'Orléans, dont le caractère lui plaisait. Il ne s'agissait plus que d'aplanir une difficulté ; la duchesse Hélène étant luthérienne, il fallait demander des dispenses à Rome. Grégoire XVI s'empressa de les accorder, sous la condition expresse que tous les enfants, mâles ou femelles, seraient élevés dans la religion catholique. La négociation, conduite par les soins de M. Bresson, et grâce à l'intermédiaire de la Prusse et du Danemark, eut un plein succès, et, le 18 avril, M. Molé en donna la nouvelle à la Chambre, en présentant un projet de loi ayant pour but d'accorder au prince royal un supplément de dotation. Comme la future duchesse d'Orléans n'était pas riche, on songea également à stipuler un douaire en sa faveur dans la prévision d'un veuvage. Tout se passa avec convenance. La Chambre fixa à un million le supplément demandé pour le duc d'Orléans, vota un million pour les frais du mariage, et porta à 300,000 francs le douaire de la princesse. Cependant

la dot de la reine des Belges faillit renouveler le scandale soulevé par le projet de dotation pour le duc de Nemours ; depuis quatre ans que la fille aînée du roi était mariée, le gouvernement avait reculé, sur ce point, devant la parcimonie du parlement, et ce fut avec peine que l'on obtint un vote favorable.

Le duc de Broglie, ambassadeur extraordinaire, fut chargé par le roi de demander au grand-duc régnant la main de la princesse Hélène, et le duc de Choiseul dut l'attendre à la frontière. La duchesse quitta Ludwigslust, résidence de sa famille, et, le 24 mai, à son apparition dans sa nouvelle patrie, elle fut saluée par les acclamations de la foule, qui déjà, d'après ses portraits, avait appris à l'aimer. Eut-elle de sombres pressentiments en mettant le pied sur cette terre volcanique qui s'était abîmée sous les pas de royales victimes? Eut-elle des regrets d'avoir abandonné le paisible séjour de ses premières années?





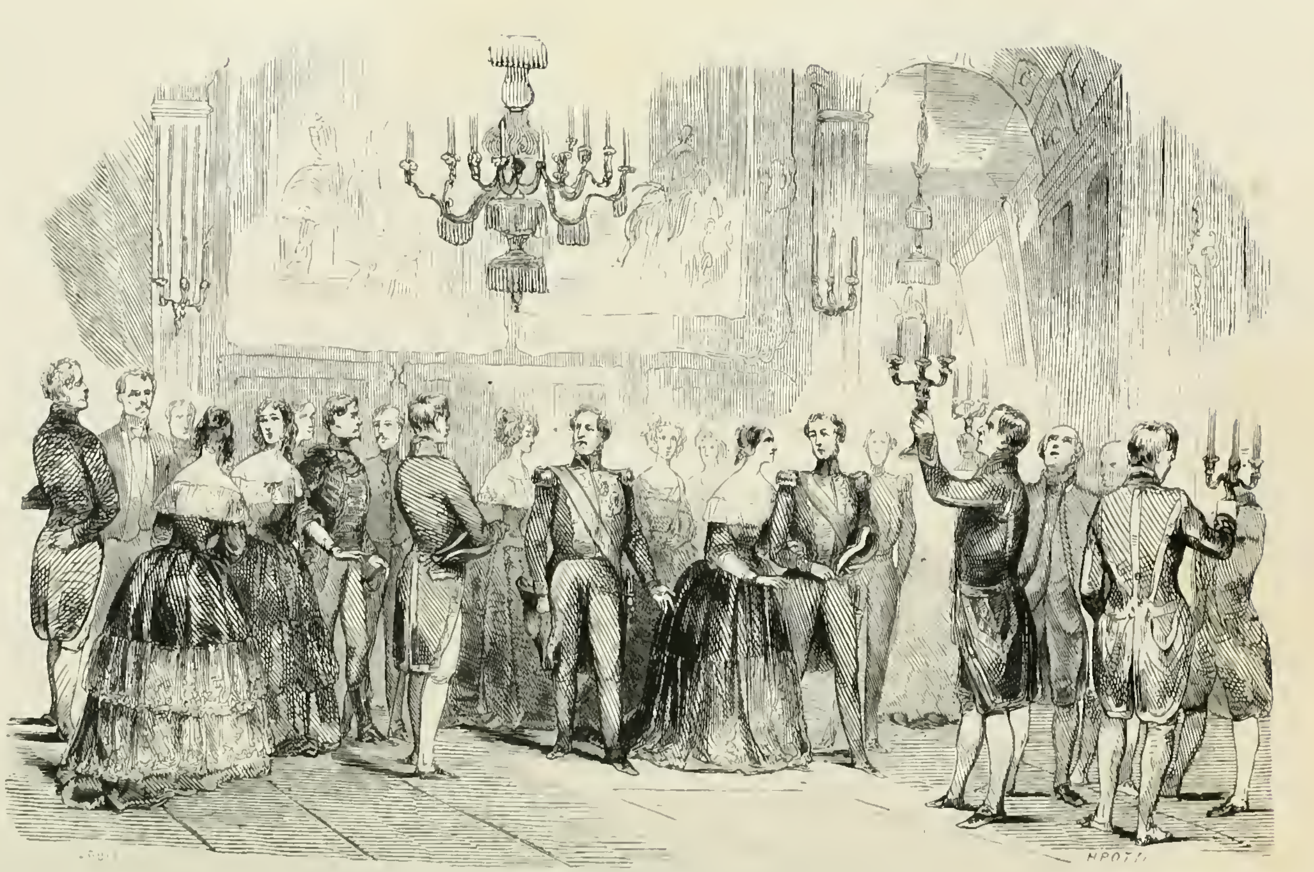

Hélène, duchesse d'Orléans.

L'histoire évoqua-t-elle, pour effrayer son âme, le souvenir du martyre de Marie-Antoinette et de l'exil de Marie-Louise? C[illegible]r[illegible]ées surgirent peut-être à l'esprit de la jeune fiancée, sans y jeter la moindre terreur. Hélène avait dit, en partant de la cour de son frère : « Je veux tout aimer, tout admirer en France, » parce qu'elle répondait par d'instinctives sympathies aux sympathies de ce peuple, si ardent, si bien inspiré quelquefois dans ses amitiés comme dans ses haines. Le 29, la princesse entra dans la ville de Fontainebleau, où devaient avoir lieu les fêtes du mariage, et arriva au palais, témoin de tant de gloires et de tant d'infortunes ; sa voiture franchit la grille au milieu du bruit des fanfares, des tambours et des acclamations. Le duc d'Orléans vint recevoir sa fiancée au bas de l'escalier ; puis Louis-Philippe, resté sur le perron, s'avança avec une émotion visible, et, comme la jeune fille s'inclinait pour lui baiser la main, il la releva et la pressa sur son cœur. La princesse, filialement accueillie à Fontainebleau, y plut beaucoup par sa bonté expansive et son esprit. L'habitude de la méditation répandait un charme mystérieux sur sa douce physionomie, qu'éclairait par intervalles le sourire le plus mélancolique et le plus gracieux à la fois. Enfin, la dignité de son maintien, la distinction de ses manières, l'étendue de son savoir, surprirent et subjuguèrent tout le monde.

Le 30 mai, le mariage civil fut célébré dans la galerie de Henri II ; les témoins étaient : pour le duc d'Orléans, le président et les quatre vice-présidents de la Chambre des Députés, les quatre vice-présidents de la Chambre des Pairs, les maréchaux Soult, Lobau et Gérard, le prince de Talleyrand ; —et, pour la princesse Hélène, le baron de Rantzau, le duc de Choiseul, M. Bresson. La cérémonie religieuse eut lieu, selon le rit catholique, dans la chapelle de Henri II, et, selon le rit luthérien, dans la salle de Louis Philippe. Puis il y eut de grands galas, des chasses, des spectacles, des divertissements de tout genre, comme aux temps du moyen âge. Pour donner une juste idée de ces splendeurs miraculeuses, dont on avait perdu le souvenir en France, il faudrait la plume de M. de Balzac, si savante dans la description, si habile à mettre en relief les détails les plus délicats, les plus infimes, avec un style concis, plein de verve et de couleur. Il n'appartenait qu'à un arrière-petit-neveu de Louis XIV de retrouver le secret de ces merveilleuses solennités ; mais ce qu'il fallait le plus admirer encore, c'était la grâce

de jeune homme, la galanterie rieuse avec laquelle Louis-Philippe en faisait les honneurs. Là plus que jamais on vit revivre en lui la charmante bonhomie de Henri IV, jointe à la majesté de Louis XIV. Ces fêtes produisirent une impression profonde sur tous ceux qui eurent le bonheur d'y être conviés. Le roi, rencontrant Youssouf-Bey dans la galerie de Henri II, lui demanda : « Eh bien, commandant, que dites-vous de Fontainebleau? — Admirable! sire, répondit le musulman. Seulement je regrette de n'avoir pas amené avec moi quelques-uns de mes compagnons d'Afrique. Quand j'y retournerai, et que j'essaierai de raconter à moi tout seul ce que je vois ici, personne ne me croira. » Le prince de Talleyrand lui-même, si blasé, si dédaigneux, fut ébloui des féeries de Fontainebleau. « J'ai assisté à bien des fêtes splendides, dit-il à ce sujet; j'ai vécu dans toutes les maisons royales de l'Europe; mais je n'ai jamais vu suffire avec autant de magnificence, avec autant d'ordre et autant de goût à un service aussi nombreux, aussi compliqué et qui ait duré si longtemps. »

Là ne se termina pas cette série de merveilles éclatantes; le mariage du duc d'Orléans fut l'occasion d'une solennité mémorable, l'inauguration du Musée de Versailles. Dès 1832, Louis-Philippe avait eu l'idée de restaurer le palais, et d'en faire pour ainsi dire le temple de l'immortalité. Il venait déjà de relever Fontainebleau de ses ruines ; il voulut repeupler la solitude de Versailles, redonner la vie à ses souvenirs de deux siècles, lui rendre son cortége de rois, d'illustres capitaines, de poëtes, de savants, d'artistes, de gracieuses favorites, et jeter aux échos de ses voûtes les acclamations perpétuelles de la foule. C'était une noble pensée que celle de reconstruire le passé, de confier aux arts la mission de reproduire sur la toile ou en marbre les grandes figures, les grandes pages de notre histoire. Louis-Philippe, dont on connaît le goût éclairé, ne laissa point à d'autres le soin de créer et de surveiller son œuvre de rénovation. Il étudia les plans primitifs de Louis XIV et de Louis XV, examina les devis, les dépenses; indiqua les réparations, la destination de chaque galerie; et, bientôt, comme par enchantement, la chapelle reprit son éclat d'autrefois, avec son prie-Dieu d'or; les salles s'emplirent de tableaux, de portraits, de statues; la chambre à coucher de Louis XIV, avec son large lit damassé, entouré d'une balus-





Sarasin, éditeur.

trade d'or, ses fauteuils en points de Flandre et son prie-Dieu; l'œil de bœuf, la longue galerie aux glaces de Venise; les petits appartements de Louis XV, les escaliers dérobés en colimaçon, tout fut restauré d'après les anciennes traditions. Ici, le siècle de Louis XIV apparaît dans toute sa grandeur et dans sa majesté, époque de guerres et d'amours, de science et de poésie; époque à laquelle la monarchie est arrivée à l'apogée de son omnipotence et de sa splendeur; là, les souvenirs du règne de Louis XV, où la philosophie ébranle les croyances religieuses, sape le trône de saint Louis, et prépare une ère nouvelle; derniers reflets d'une royauté caduque, qui ne doit se régénérer qu'après avoir été purifiée dans le sang du roi martyr, qu'après quarante ans de tourmente révolutionnaire; ailleurs, les victoires de la république, temps d'essais malheureux; puis l'épopée impériale; puis la Restauration, qui commence à la Charte de Louis XVIII, et finit au parjure de Charles X; enfin la révolution de 1830 et ses prodiges! Versailles, en un mot, est devenu le véritable Panthéon de toutes les gloires de la France.

Pour faire de l'inauguration de ce splendide Musée une fête vraiment nationale, pour jouir du succès de son œuvre, le roi y convia une société nombreuse et d'élite. Des lettres d'invitation furent distribuées à profusion, et le 10 juin, les portes du palais s'ouvrirent à dix heures du matin devant toutes les sommités de l'époque, maréchaux, membres de l'Institut, ministres, pairs de France, députés, artistes, généraux et poëtes. Puis, à la suite d'un vaste banquet d'une magnificence inouïe, le roi, précédé de laquais qui portaient de grands flambeaux, donna le signal d'une promenade dans les galeries, et sur ses pas s'élança cette foule ruisselante, éblouie, enthousiasmée de tant de féeries. Rien de plus fantastique que le riche panorama qui s'offrit aux regards, au milieu des flots de lumière, dont les glaces et les dorures répétaient à l'infini les mille gerbes de feu. Après cette visite, qui ne dura pas moins de cinq heures, chacun prit place dans la salle de spectacle; on joua le *Misanthrope*, et la soirée fut couronnée par une apothéose représentant l'ancienne façade du château de Versailles, avec la statue équestre du grand roi, sur le piédestal de laquelle on lut : « A la gloire de Louis XIV! » L'admiration de tous fut sincère; le souvenir de cette solennité se grava profondément dans les esprits, et « le Musée de Versailles reste en-

core aujourd'hui comme une des splendides merveilles du règne de Louis-Philippe. » Qu'il savait bien être roi, ce prince qui employait si glorieusement les loisirs que lui laissaient les soucis du diadème, et travaillait sans relâche à la régénération politique et matérielle de son royaume! Qu'il savait bien être roi, et qu'il avait raison de dire, à Versailles, au prince des poëtes, à Victor Hugo, en s'excusant de ne pas avoir lu ses derniers vers : « Il faut me plaindre et non m'en vouloir : dans notre métier on a si peu le temps de lire! »

Le lendemain de l'inauguration du Musée, Louis-Philippe reçut les autorités de Versailles, et passa en revue la garde nationale du département et les régiments de la garnison. Après avoir parcouru à cheval le front du bataillon de l'école de Saint-Cyr, le prince se plaça



en face du centre, fit battre un ban, et prenant un drapeau : « Je viens, dit-il, réaliser la promesse que je vous ai faite de donner à l'école un drapeau qu'elle a si bien mérité par sa conduite, par son application, par son patriotisme et par le bon esprit dont elle est animée. Le plaisir que j'éprouve à vous le présenter est augmenté en vous le donnant en présence de ce grand monument où je vous ai conduits moi-même, pour vous montrer cette importante réunion des grands

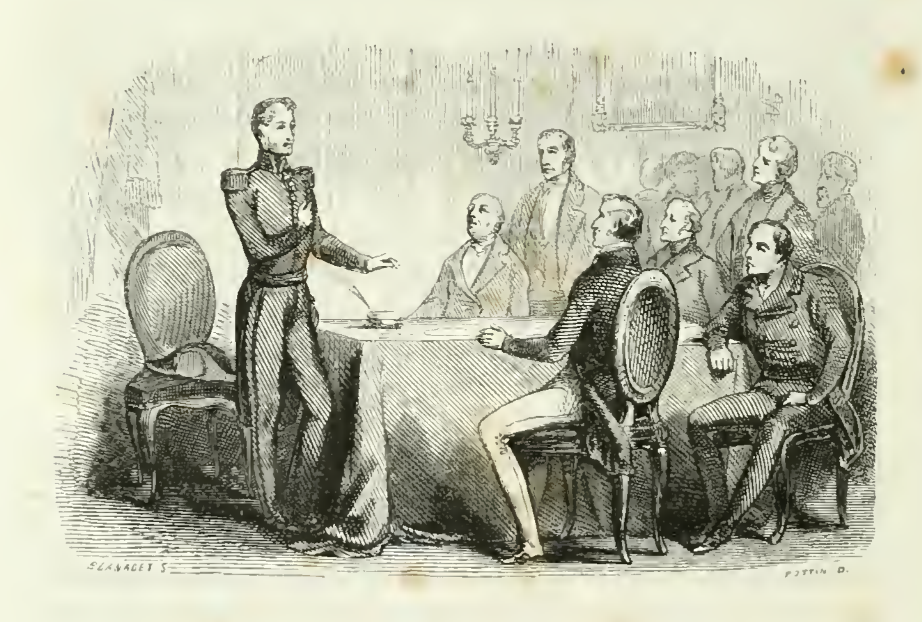
souvenirs de notre histoire et de toutes les gloires de la France. C'est là ce qui doit vous guider dans la carrière qui s'ouvre devant vous, sous ces nobles couleurs dont la vue fait toujours une si vive impression sur toute la nation, et que nous avons reprises avec tant de bonheur il y a déjà sept ans. Vous saurez soutenir l'honneur du drapeau tricolore comme l'ont fait vos devanciers; et si jamais vous deviez le porter au combat, la France entendrait de nouveau retentir dans vos rangs ce cri des contemporains de ma jeunesse, en 1792 :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus;
Nous y trouverons leur poussière
Et l'exemple de leurs vertus;

et comme eux, vous suivriez ces nobles exemples, vous vous montreriez dignes du nom français; et partout où la voix de la patrie vous appellerait à sa défense, vous seriez prêts à verser votre sang pour l'honneur, la liberté et la sûreté de la France. »

Pourquoi faut-il que la fatalité ait jeté un voile de deuil sur les joies de la famille royale? Pourquoi faut-il qu'un affreux malheur ait apporté aux deux jeunes époux de funèbres pressentiments pour l'avenir, en leur rappelant, au début de leur union, les désastres qui attristèrent les fêtes du mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette! La cour était revenue à Paris pour assister aux réjouissances populaires. Le 14 juin, toute la grande cité courut au Champ-de-Mars, où devait avoir lieu l'attaque simulée de la citadelle d'Anvers. Le peuple s'était porté sur les hauteurs, sur les ponts, sur les arches des ponts, sur les quais, sur les arbres, pour prendre part à cette fête militaire; il était partout, enfin, joyeux, agité, riant, spirituel, attiré par l'odeur de la poudre, et remplissant l'air de ses clameurs impatientes. Peu à peu la nuit arriva, et la lune apparut au milieu de transparents nuages; puis le canon gronda, la fusillade répondit, et la citadelle, s'illuminant d'une clarté rougeâtre au milieu de l'obscurité, se rendit après une longue résistance, aux immenses applaudissements de cette multitude, ravie comme si elle sortait en effet de la bataille, et qu'elle eût repoussé l'ennemi. Tout, pendant la fête, se passa dans un ordre parfait; mais bientôt commença la catastrophe, le drame véritable. A peine le dernier coup de canon avait-il retenti, que la foule se rua

compacte et tumultueuse vers les issues du Champ-de-Mars. A la grille de l'Ecole militaire l'encombrement fut tel, que l'immobilité succéda au mouvement; alors des gémissements, des cris de rage s'élevèrent de ce point de la place où des hommes dans la force de l'âge, des femmes, des vieillards, des enfants, périssaient asphyxiés et foulés aux pieds; alors tout ce peuple, glacé de terreur, se replia sur lui-même et s'éloigna de cette horrible issue. La nouvelle de cette catastrophe jeta Paris dans la consternation. Il était cinq heures du matin quand le ministre de l'intérieur en instruisit le duc d'Orléans; triste réveil après tant de joies! L'Hôtel-de-Ville avait préparé un bal pour le 15, en l'honneur de la famille royale; au récit de ces désastres, le conseil municipal s'assembla pour décider si la fête aurait lieu. L'hésitation était une faute. Les réjouissances de la cour ne devaient pas se mêler au deuil des veuves et des orphelins. Le duc d'Orléans, par une généreuse résolution, coupa court à ces débats peu convenables. Au moment où le conseil délibérait, le prince se présente, le visage em-



preint de tristesse, et, d'une voix vibrante d'énergie : «Messieurs, dit-il, j'ai voulu venir moi-même vous exprimer, au nom du roi qui

m'en a chargé, et en mon propre nom, la vive émotion qu'a excitée en nous la démarche que vous venez de faire. J'ai voulu vous dire à tous, comme je l'ai déjà fait connaître à votre commission, les raisons que j'ai, le vif désir que j'éprouve de voir ajourner le bal qui devait avoir lieu ce soir. Ces raisons, messieurs, sont de deux sortes : les unes doivent être comprises de tous les bons esprits; les autres sont toutes de sentiment et de cœur. Je ne pense pas que les premières puissent être l'objet d'aucune objection sérieuse, ni qu'il soit possible de différer d'opinion sur l'effet moral d'une fête donnée dans une semblable circonstance ; les autres, celles qui sont un instinct du cœur, un résultat de l'impression qui me domine, je vous prie de les entendre et de les peser. Un grand malheur est arrivé hier, malheur dont on ne peut accuser personne, mais qui n'en est pas moins réel. Ce triste événement a eu lieu pendant une fête dont mon mariage était l'occasion. Eh bien! messieurs, je l'avouerai, j'éprouve une répugnance invincible à la pensée de me réjouir, de paraître même en public, avant d'avoir rempli le devoir que m'impose ce déplorable accident, et avant d'avoir enterré les victimes... Je prie le conseil municipal de vouloir me laisser toute initiative dans cette triste occasion; c'est à moi de porter des secours et des consolations aux familles de ces malheureux. La ville de Paris peut me confier ce soin, je serai fidèle à m'en acquitter. Jusque-là, jusqu'à cette réparation douloureuse et incomplète, je ne pourrais jouir des fêtes brillantes que la ville de Paris veut bien m'offrir ainsi qu'à madame la duchesse d'Orléans. Je veux que ce plaisir, si doux pour elle et pour moi, ne soit mêlé d'aucune amertume; et il faut pour cela, messieurs, que j'aie fait, que nous ayons tous fait notre devoir. Je sais qu'il s'agit d'un malheur particulier, d'une perte qui n'atteint pas la société entière, et que cette perte est du nombre de celles que le temps peut adoucir; mais précisément parce que les victimes appartiennent à des classes laborieuses, il ne faut pas qu'on puisse dire que nous avons dansé près de leurs cadavres, que nous avons manqué du respect qui est dû à l'humble convoi du pauvre comme aux funérailles du riche! Personne n'apprécie plus que moi les considérations qui touchent l'industrie et les intérêts de la ville de Paris, et qui voudraient que la fête eût son cours; je sais, en toute occasion, la valeur de ces considérations et le respect que méritent ces intérêts; mais tout nous

commande de les sacrifier aujourd'hui, car les intérêts ne doivent pas faire la loi à d'aussi impérieux sentiments que ceux qui nous animent tous en cet instant. Oui, vous la partagerez, messieurs, l'impression que j'éprouve, et votre décision prouvera que vous et moi nous nous sommes compris. »

Après ces touchantes paroles, il fut décidé que la fête de l'Hôtel-de-Ville serait remise, et le repas, — préparé pour le roi, — distribué aux pauvres de la ville. Le conseil allait en outre voter des secours pour les malheureuses victimes du Champ-de-Mars, quand le duc d'Orléans s'écria : *Ils m'appartiennent.* En effet, le prince répandit d'abondantes aumônes, fonda des pensions pour les veuves et les orphelins, et consacra plus de 500,000 francs à soulager toutes les infortunes qui lui furent signalées. C'était noblement débuter dans l'emploi de son apanage.

Cependant le comte Molé, convaincu de l'impossibilité de conserver l'appui de la majorité, à la prochaine session, avec les mêmes éléments de Chambre, songeait à une dissolution pour laquelle les circonstances lui paraissaient favorables. Le roi, qui avait obtenu les lois de septembre de cette législature, était peu disposé à tenter une épreuve électorale ; mais le chef du cabinet, persistant dans son projet, adressa au prince un mémoire rempli de puissantes considérations :

« L'amnistie, disait-il, avait groupé autour de la maison d'Orléans des affections nouvelles, avait rallié les républicains ou les légitimistes modérés ; le mariage du prince royal, des actes de bienveillance, un certain retentissement de luxe et de grandeur, pouvaient faire espérer une majorité conservatrice en dehors de l'esprit de coterie ; on secouerait les vieilles habitudes des groupes, des réunions, des petites amitiés ; on aurait une majorité gouvernementale. » Dès que le ministère se déclarait impuissant vis-à-vis du parlement, le roi n'entendait pas entraver son action : il autorisa donc le comte Molé à dissoudre la Chambre, s'il croyait cette mesure nécessaire au maintien de son administration, et la dissolution fut prononcée avec l'espérance d'échapper, par une majorité complétement ministérielle, à l'influence des doctrinaires ou du tiers-parti. Toutefois les élec-

tions ne détruisaient pas la difficulté, car le cabinet devait opter entre les candidats du centre droit et ceux du centre gauche. Ne pouvant exclure les doctrinaires, il ne les appuya point et jouit de leur défaite, tandis qu'il encouragea sous main les élections du tiers-parti, qui lui plaisait davantage. Il en résulta pour celui-ci un surcroît de force dont M. Molé se méfia instinctivement; et dès lors il songea à se créer, dans la Chambre, un parti indépendant de toute coterie et qui lui fût absolument dévoué.

Le ministère allait donc se présenter devant le nouveau parlement dans des conditions meilleures, quand il résolut d'ajouter à sa popularité par le glorieux bulletin de la conquête de Constantine. Effacer, avec une éclatante revanche, le souvenir du désastre de la première expédition, était un devoir dont l'honneur national appelait le prompt accomplissement. Le comte de Damrémont avait inauguré son gouvernement par une promenade militaire à Bélidah, et par le beau fait d'armes de Boudouaou, dans lequel 5,000 Arabes prirent la fuite devant 900 Français.

Le général Bugeaud gouvernait presque souverainement la pro-



M. le général Bugeaud.

vince d'Oran Vieux et brave soldat de l'Empire, le général Bugeaud

avait un caractère fantasque, capricieux, passionné, avec une grande confiance en lui-même. Il entama des négociations avec Abd-el-Kader pour traiter de la paix; mais l'émir témoignait de telles prétentions, que le général français recommença les hostilités, et se mit en campagne à la tête d'une armée forte de 9,000 hommes. Quinze jours après, le fameux traité de la Tafna était conclu (29 mai 1837).

Par ce traité, Abd-el-Kader reconnaissait la souveraineté de la France; celle-ci se réservait: dans la province d'Oran, Mostaganem, Mazagran et leurs territoires, Oran, Arzew; dans la province d'Alger, Alger, le Sahel, la plaine de la Mitidjah, bornée à l'Est jusqu'à l'Oued-Kadra et au delà, au Sud par la première crête de la première chaîne du petit Atlas jusqu'à la Chiffa, en y comprenant Blidah et son territoire. L'émir devait administrer la province d'Oran, celle de Tittery et la partie de celle d'Alger qui n'est pas comprise à l'Ouest dans les limites précédemment indiquées; on l'autorisait, en outre, à acheter en France la poudre, le soufre et les armes dont il aurait besoin; enfin on lui cédait la plage de la Tafna, Tlemcen, le Méchouar et les canons qui étaient anciennement dans cette dernière citadelle. En échange de ces étranges concessions, qui grandissaient plus que jamais sa puissance au détriment de notre domination, Abd-el-Kader s'engageait à fournir à l'armée française trente mille fanègues d'Oran de froment, trente mille fanègues d'Oran d'orge et cinq mille bœufs. Par une stipulation particulière, il était dit que les Koulouglis, disposés à rester à Tlemcen ou ailleurs, y posséderaient librement leurs propriétés et y seraient traités comme les Hadards. A la suite de ce traité, le général Bugeaud eut avec l'émir une entrevue, racontée de cette façon par un témoin oculaire :

« Abd-el-Kader est pâle; il ressemble assez au portrait qu'on a donné traditionnellement de Jésus-Christ. Sa bouche est grande, les dents sont mal rangées et peu blanches; les cheveux et la barbe sont châtains; le crâne est bien développé; sa physionomie, dans son ensemble, accuse une dévotion peut-être légèrement affectée; son costume n'offre aucune différence avec celui des Arabes les plus vulgaires; ses vêtements étaient, ce jour-là du moins, sales, grossiers et aux trois quarts usés. Il y a encore là une certaine recherche de simplicité.

« — Sais-tu, lui dit le général Bugeaud, qu'il y a peu de géné-

raux qui eussent osé faire le traité que j'ai conclu avec toi? Je n'ai pas craint de t'agrandir et d'ajouter à ta puissance, parce que je suis assuré que tu n'useras de la grande existence que nous te donnons que pour améliorer le sort de la nation arabe et la maintenir en paix et en bonne intelligence avec la France.

« — Je te remercie de tes bons sentiments pour moi, a répondu Abd-el-Kader; si Dieu le veut, je ferai le bonheur des Arabes; et si la paix est à jamais rompue, ce ne sera pas de ma faute.

« — Sur ce point, je me suis porté ta caution auprès du roi des Français.

« — Tu ne risques rien à le faire : nous avons une religion et des mœurs qui nous obligent à tenir notre parole; je n'y ai jamais manqué.

« — Je compte là-dessus, et c'est à ce titre que je t'offre mon amitié particulière.

« — J'accepte ton amitié; mais que les Français prennent garde à ne pas écouter les intrigants.

« — Les Français ne se laissent conduire par personne, et ce ne sont pas quelques faits particuliers commis par des individus qui pourront rompre la paix; ce serait l'inexécution du traité ou un grand acte d'hostilité. Quant aux faits coupables des particuliers, nous nous en préviendrons et nous les punirons réciproquement.

« — C'est très-bien, tu n'as qu'à me prévenir, et les coupables seront punis. Je te recommande les Koulouglis qui resteront à Tlemcen.

« — Tu peux être tranquille, ils seront traités comme les Hadards; mais tu m'as promis de mettre les Douers dans le pays de Hafra (partie des montagnes entre la mer et le lac Segha).

« — Le pays de Hafra ne serait peut-être pas suffisant; mais ils seront placés de manière à ne pouvoir nuire au maintien de la paix. »

Après quarante minutes de conversation, M. Bugeaud se leva, tandis que l'émir restait assis; croyant voir dans cet acte un certain air de supériorité, il lui fit dire par son interprète :

« Quand un général français se lève devant toi, tu dois te lever aussi; » et pendant qu'on traduisait ces paroles, avant même qu'on eût fini de les traduire, il le prit par la main, et l'attirant brusquement à lui : « Mais relevez-vous donc. »

L'émir, visiblement troublé, s'élança sur son cheval et regagna son cortége, où des cris enthousiastes saluèrent son retour. Soudain un



violent coup de tonnerre couvrit cette immense clameur, et les cavaliers arabes disparurent dans les montagnes.

La nouvelle du traité de la Tafna et de l'entrevue du général Bugeaud avec Abd-el-Kader fut l'objet d'un blâme universel en France et des commentaires les plus acerbes. On ne pouvait comprendre qu'après tant de sacrifices de toute sorte, et qu'au milieu de préparatifs imposants pour une campagne prochaine, on eût fait des concessions aussi humiliantes à l'émir. Et pourtant les sages avertissements n'avaient pas manqué au général Bugeaud, si singulièrement

épris du chef arabe. « Une guerre de dix ans, lui avait dit le comte de Damrémont, serait préférable, dans l'intérêt de l'avenir de nos établissements en Afrique, à une paix qui mettrait Abd-el-Kader à Médéah. Il vaut mieux ouvrir à son ambition le chemin des pays voisins du Maroc, où on dit qu'il a de nombreux partisans; là, cette ambition peut s'exercer sans danger pour nous. » Quand il connut le traité du 29 mai, le gouverneur général chercha autant que possible à en paralyser les funestes effets. « Votre dépêche, écrivait-il au ministre de la guerre, votre dépêche télégraphique du 2 juin, que je reçois au moment où je descends de cheval, me fait craindre que le gouvernement n'accepte toutes les conditions faites par Abd-el-Kader au général Bugeaud. J'aurais eu quelques observations à faire, et j'aurai l'honneur de vous les adresser. Elles ne seront peut-être pas accueillies favorablement, mais les devoirs de ma position m'imposent l'obligation de vous dire toute ma pensée sur un traité qui me paraît compromettre l'avenir du gouvernement qui m'est confié, et que je trouve si peu honorable, que je m'estime très-heureux de n'avoir pas à y apposer ma signature [1]. » L'expérience du général Damrémont donnait une grande portée à son opinion, et tous les hommes qui pénétrèrent dans le fond du traité de la Tafna partagèrent des inquiétudes et des prévisions que l'avenir justifia. Mais quelle n'eût pas été la violence des attaques, si l'on eût connu alors

[1] Le général Damrémont écrivait en même temps au général Bugeaud :

« Alger, 10 juin 1837.

« Général, j'ai reçu hier le messager porteur de la lettre que vous m'avez écrite, et de la convention que vous avez conclue avec Abd-el-Kader... Quant au traité en lui-même, permettez-moi de vous dire, général, que les concessions de territoire qu'obtient Abd-el-Kader sont aussi grandes qu'il pouvait les obtenir de la guerre la plus heureuse... Dans mon opinion nous ne devons pas nous ôter les moyens de nous étendre un jour, ni constituer Abd-el-Kader souverain de pays sur lesquels, jusqu'à ce jour, il n'a eu aucune autorité, tels, par exemple, que le territoire situé à l'ouest de la Mitidjah. Il me semble enfin que, d'après les termes de la convention, c'est Abd-el-Kader qui limite et détermine notre territoire, bien plutôt que nous ne déterminons le sien, et c'est lui qui paraît nous faire une concession en nous permettant de rester le long du littoral. Enfin, je ne vois pas, si Abd-el-Kader était un souverain aussi indépendant que le roi des Français, ce qu'un traité fait avec lui pourrait contenir de plus honorable que la convention du 29, et mieux établir l'égalité entre les parties contractantes. J'ai la conviction que ce traité ne sera qu'une trêve qui fournira à Abd-el-Kader les moyens d'augmenter ses richesses, sa puissance, de s'entourer d'Européens entreprenants et capables de l'organiser, et lorsque le moment arrivera où cette trêve devra forcément être remplacée par la guerre, la guerre sera plus terrible, plus onéreuse à la France, et offrira moins de chances de succès que nous n'en avons à présent.

« Damrémont. »

les révélations dues à l'affaire du général Brossard, c'est-à-dire que le général Bugeaud avait accepté de l'émir des présents, des boudjoux, pour les appliquer aux routes de son département et assurer son élection par des bienfaits! Le premier résultat du traité de la Tafna fut de créer des hésitations au gouvernement à l'endroit de l'expédition de Constantine, et le comte Damrémont essaya de négocier avec Achmed. On exigeait de lui le remboursement des frais de la guerre, qu'il se reconnût vassal de la France et payât tribut. Achmed refusa, et l'expédition fut décidée. Elle se prépara avec ordre et rapidité, et vers la fin de septembre, l'armée, forte de 13,000 hommes, avec des vivres, des munitions en abondance et un matériel considérable, se trouva réunie au camp de Medjez-Amar. Le maréchal de camp Perrégaux était chef d'état-major; le lieutenant général Fleury dirigeait le génie; le général Valée commandait l'artillerie; le duc de Nemours, le général Trézel et le général Rulhières étaient chacun à la tête d'une brigade. Cette valeureuse troupe se mit en marche, le 1er octobre, par un soleil magnifique. Bientôt le temps s'obscurcit; au col de Ras-el-Akba, la pluie commença et les bagages s'embourbèrent. Le 5 octobre, on découvrit la plaine de Constantine; le 6, on était en face de la ville. A peine la première colonne avait-elle atteint le plateau de Mansourah, qu'elle fut attaquée à l'improviste par trois cents tirailleurs turcs; à la fusillade qui les accueillit, les zouaves ripostèrent avec tant de vigueur que l'ennemi se rejeta dans la ville. Alors le général Damrémont ordonna les préparatifs du siége et divisa son armée en trois petits corps; le général Trézel fut chargé d'occuper les hauteurs de Mansourah; les 3e et 4e brigades, commandées par le général Rulhières, prirent position à Koudiat-Aty, et les travaux furent poussés avec une activité que ne put ralentir le feu de la place. Toutefois, comme en 1836, les éléments semblaient conjurés contre les Français. Le temps était affreux; des torrents de pluie tombaient sans discontinuer; les sauvages rafales de la tempête mugissaient dans les gorges des montagnes et enlevaient les passerelles jetées sur le Rummel; la terre, devenue fangeuse, s'affaissait sous les pièces d'artillerie qui versaient dans les ravins. Rien cependant n'arrêtait les travaux du siége. Le 9 octobre, les batteries de brèche ouvrirent le feu, et vingt pièces de gros calibre trouèrent l'épaisse muraille; dans la nuit du 11, l'échancrure s'agrandit considérablement, et, le 12, l'armée

Pl. 46.




Histoire de Louis-Philippe.

Sarazin, éditeur.

salua l'approche de l'assaut par un immense cri de joie. Préalablement, le général Damrémont somma les assiégés de se rendre ; son parlementaire revint le lendemain avec cette réponse héroïque : « Si les Français n'ont plus de poudre et de pain, nous leur en donnerons. Nous défendrons à outrance nos maisons et notre ville. On ne sera maître de Constantine qu'après avoir égorgé son dernier défenseur. » Sans plus de retard, le général Damrémont, décidé à triompher ou à mourir, se porta vers Koudiat-Aty avec un petit groupe d'officiers pour diriger l'attaque. Il se plaça sur une éminence et observa la brèche. « Prenez garde, lui dit le général Rulhières qui était accouru au-devant de lui ; nous sommes ici au point de mire de l'ennemi. — C'est égal, » répliqua froidement M. de Damrémont. Comme il achevait ces mots, un boulet le frappa en pleine poitrine. Le général Perrégaux, qui se penchait vers lui,



reçut une balle à la tête. Les soldats pleurèrent leur chef mort si glorieusement de la mort de Turenne. Le lieutenant général Valée, le plus ancien de tous, prit de droit le commandement, et fixa au lendemain l'assaut si impatiemment attendu. Le 13, à sept heures, le signal est enfin donné au bruit des fanfares et des clairons ; les régi-

ments formés en colonnes serrées, le duc de Nemours en tête, l'épée au poing, s'élancent dans les ravins sous la plus vive fusillade, franchissent la brèche, et luttent corps à corps dans Constantine avec l'ennemi. Alors le carnage devient horrible, et la résistance désespérée. Déchaînés comme l'ouragan, nos soldats poursuivent impétueusement les Turcs et les Kabyles à travers les rues tortueuses, partout engageant le combat, partout vainqueurs, et refoulant la population à l'autre extrémité de la ville, partout substituant le drapeau tricolore aux étendards d'Achmed. Ce ne furent bientôt dans la cité que cadavres et ruines; et pour mettre le comble à l'horreur de ces désastres, qu'on se représente une multitude épouvantée de femmes, d'enfants, de vieillards, agglomérée derrière la Casbah, au-dessus d'un profond abîme, et roulant de rochers en rochers comme les eaux bondissantes d'une cascade! Scène cruellement sublime et déchirante, que complétait l'immense et lugubre concert des cris de désespoir. Constantine était au pouvoir des Français, mais au prix de quels sacrifices!

« On raconte que, pendant la prise de Constantine, Achmed, du haut d'une montagne voisine, assistait à ce solennel spectacle de sa



puissance abattue. Frappé sans retour par le destin, il ne fut pas maître de sa douleur, et des larmes, dit-on, coulèrent de ses yeux.

Toutefois, il ne renonça pas à la douceur de vivre; il tourna bride, et son cheval l'emporta. » (L. Blanc.)

Après la victoire, il fallut songer aux blessés, attendre la soumission des tribus, rétablir l'ordre et arrêter des mesures pour l'occupation; puis l'armée reprit la route de Bone. Naturellement on reçut avec transports, en France, le bulletin de la conquête de Constantine. Le lieutenant général Valée, qui avait si bien achevé l'œuvre de son prédécesseur, fut élevé au grade de maréchal de France et nommé au gouvernement de l'Algérie. Le corps du comte de Damrémont, ramené à Paris, fut déposé à l'hôtel des Invalides, la sépulture des grands capitaines.

# CHAPITRE XIV.

Ouverture de la session de 1838. — Discours de la couronne. — Attitude des différents partis. — Politique des doctrinaires. — MM. Jaubert, Duvergier de Hauranne, Guizot. — Défaite de la coalition. — Vote des fonds secrets, des budgets et des crédits supplémentaires. — Procès Hubert. — Le prince de Talleyrand; sa mort ; jugement sur lui. — Visite du roi à Champlâtreux. — Naissance du comte de Paris. — Le roi à Notre-Dame. — Couronnement de la reine d'Angleterre. — Le maréchal Soult à Londres. — Annales des procès. — Affaires Laity, — du général Brossard, — de M. Gisquet et du *Messager*. — État moral de la société. — Agiotage. — Question des chemins de fer. — La conversion des rentes, adoptée par la Chambre des Députés et rejetée par la Chambre des Pairs. — Lois sur l'organisation départementale, — sur l'état-major, — sur les justices de paix, — sur les aliénés. — Évacuation d'Ancône. — La coalition se ranime. — Hostilités contre le ministère. — Ouverture de la session de 1839. — L'adresse à la Chambre des Députés. — M. Étienne, rapporteur. — Discussion. — Prise de Saint-Jean-d'Ulloa. — L'amiral Baudin. — Le prince de Joinville. — Traité des vingt-quatre articles imposé à la Belgique ; abandon du Limbourg et du Luxembourg. — Le ministère donne une première démission. — Dissolution de la Chambre. — Douleurs de la famille royale. — La princesse Marie ; son caractère ; son goût prononcé pour les arts ; son mariage avec le duc de Wurtemberg ; sa mort. — Sympathies de la nation pour la famille royale. — Les députés aux Tuileries. — Paroles de M. Dupin. — M. Mauguin. — Le duc de Wurtemberg revient à Paris. — Les restes mortels de la duchesse de Wurtemberg sont ramenés en France et déposés dans la sépulture de la famille d'Orléans. — Hommage à la mémoire de la princesse Marie.

Les nouvelles élections avaient quelque peu modifié l'esprit de la Chambre, tout en y renvoyant la grande majorité ; et il s'était formé un noyau ministériel dévoué au comte Molé, malgré les efforts des

radicaux qui avaient organisé, à Paris, un comité central, dans le but de diriger le mouvement électoral. Par une promotion de cinquante-deux pairs, le président du Conseil s'assura le vote de la Chambre haute, où, nous l'avons dit, son influence était déjà grande. La session s'ouvrit le 18 décembre, et le discours de la Couronne rappela sommairement les événements que nous avons racontés. « La France est libre, disait le roi; sa prospérité s'accroît rapidement, ses institutions se consolident, elle se confie de plus en plus dans leur stabilité. L'empire des lois rétabli m'a permis de suivre l'impulsion de mon cœur: un grand acte dont le souvenir me restera toujours cher, l'amnistie, a témoigné de la force de mon gouvernement. Cet acte a porté le calme dans les esprits, affaibli l'influence des mauvaises passions, isolé chaque jour davantage les projets de désordre. J'ai voulu que les colléges électoraux fussent réunis. Ma confiance dans le pays n'a pas été trompée; je retrouverai en vous ce loyal concours que m'ont prêté les Chambres pendant sept années, pour assurer à la France les bienfaits de l'ordre et de la paix. Je n'ai qu'à me féliciter de mes rapports avec toutes les puissances étrangères, et jamais la paix générale ne m'a paru mieux assurée; cependant la guerre civile désole encore la Péninsule. La reine régente soutient avec courage et persévérance les droits de son auguste fille, la reine Isabelle II. Je continue à exécuter fidèlement les clauses du traité de la Quadruple-Alliance, et j'espère le succès d'une cause qui a toutes nos sympathies.

« Le mariage de l'aîné de mes fils a comblé mes vœux; au souvenir de cet événement, source de tant de bonheur pour ma famille, se rattachera toujours celui des témoignages d'affection dont la France, les Chambres, les habitants de cette capitale entourèrent la jeune princesse qui venait se confondre parmi mes enfants. Ma seconde fille, la princesse Marie, a depuis contracté une alliance qui va ajouter encore à nos relations de bonne amitié avec des États voisins.

« En Afrique, notre attente a été remplie, le drapeau français flotte sur les murs de Constantine; si la victoire a plus fait quelquefois pour la puissance de la France, jamais elle n'a élevé plus haut l'honneur et la gloire de ses armes. Mon fils, le duc de Nemours, a pris la part qui lui revenait dans le péril; son jeune frère a voulu le rejoindre et

s'associer à cette communauté de travaux et de dangers qui identifie depuis longtemps mes fils avec l'armée; leur sang appartient à la France comme celui de tous ses enfants. En adressant au ciel des actions de grâces pour la protection qu'il a accordée à nos armes, j'ai à déplorer avec vous la perte de tant de braves morts au champ d'honneur; la patrie entoure leurs cercueils de ses regrets, de sa reconnaissance. Elle a ratifié d'avance tout ce que j'ai ordonné pour satisfaire à la douleur publique et acquitter la France envers ses héroïques soutiens. Un projet de loi vous sera présenté pour donner à la veuve et aux enfants du brave général Damrémont un témoignage de la gratitude nationale. J'ai élevé à la première dignité de l'armée le vieux guerrier qui l'a remplacé, et qui n'a rien vu, disait-il, dans sa longue carrière, que nos jeunes soldats ne viennent d'égaler. Dans l'Est de l'Algérie comme dans l'Ouest, j'ai voulu la paix ; mais l'opiniâtreté du bey qui commandait à Constantine nous a obligés à prouver une fois de plus aux indigènes de nos possessions d'Afrique qu'ils devaient renoncer à nous résister. Dans l'Ouest, une convention a été conclue, dont les conditions s'exécutent fidèlement et ont eu déjà d'heureux résultats. Il vous sera présenté un tableau complet de notre situation en Afrique, et j'aurai à vous demander les moyens de pourvoir aux besoins de nos établissements. Partout nos escadres donnent à nos relations commerciales l'appui et la protection qu'elles ont droit d'en attendre.

« Jamais je ne me suis trouvé entouré des Chambres dans des circonstances plus favorables ; sachons, messieurs, conserver par notre union et notre sagesse ce que nous avons acquis par notre courage et notre patriotisme. Tâchons d'effacer les pénibles souvenirs de toutes nos discussions, et qu'il ne reste d'autre trace des agitations dont nous avons tant souffert, que le besoin plus senti d'en prévenir le retour. Persistons, messieurs, dans ces voies régulières et paisibles auxquelles nous devons l'accroissement de richesse et de prospérité dont la France jouit aujourd'hui ; c'est le vœu le plus cher de mon cœur. Ma vie est consacrée au maintien de toutes les garanties de notre repos et de nos libertés, et c'est pour accomplir cette grande tâche que je réclame votre concours. »

Les opérations préliminaires de la Chambre furent sans significa-



M. Dupin aîné.

tion. M. Dupin eut encore la présidence, et la discussion de l'adresse elle-même ne se composa que de redites bruyantes et vaines. Il n'y eut de remarquable, au début de la session, que la nouvelle tactique des doctrinaires, qui, trop faibles pour ressaisir le pouvoir, s'avisèrent de le protéger afin de conserver la domination sur le centre droit, dirigé par MM. Jacqueminot et Fulchiron, et de séparer M. Molé du tiers-parti. Mais le président du Conseil, qu'importunait ce patronage hautain, cherchait à s'en affranchir en préparant un amalgame avec certaines nuances du parti Dufaure et Passy. Les doctrinaires en conçurent un ressentiment qui éclata à l'occasion des fonds secrets. M. Jaubert et M. Duvergier de Hauranne rompirent la glace.

M. Jaubert rappela que, depuis le commencement de la session, le parti doctrinaire avait accordé au cabinet un concours loyal et désintéressé, sans obtenir pour cela plus de concessions. L'attaque devint vive et pressante ; M. Molé répondit aux accusations de M. Jaubert, et développa le système de M. de Montalivet, que la goutte empêchait d'aller à la Chambre. Ce fut une scission complète avec les doctrinaires, dont le chef, M. Guizot, dut exposer la situation. M. Thiers se réservait de porter le coup décisif. Toutefois, M. Guizot mit dans

son discours plus de ménagements qu'on ne s'y attendait, et la mollesse de ses attaques, en témoignant de ses incertitudes, déconcerta ses amis et servit le pouvoir.

« J'ai fait de l'opposition ouverte un jour, dit-il, en mars 1831 ; je l'ai faite contre l'administration de M. Laffitte. Si je croyais que nous fussions dans des circonstances analogues et menacés des mêmes dangers, je ferais aujourd'hui ce que j'ai fait en 1831 ; je ne m'inquiéterais pas que le ministère portât le nom de M. Laffitte ou de M. Molé, je chercherais à le renverser, je le combattrais à cette tribune par tous les moyens publics et avoués; mais il n'y a pas lieu, à mon avis, de renverser le ministère par un vote formel. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire? Est-ce à dire que je ne puisse exprimer mon dissentiment? Est-ce à dire que je ne puisse signaler le mal et chercher le remède? Certes, non! Je ne refuserai pas les fonds secrets, je voterai pour la loi ; mais je garde la liberté de mon jugement et de ma conduite.

« Messieurs, la question est fort grave; à mon avis, notre situation n'est pas bonne; le pouvoir, loin de se fortifier, s'affaiblit; loin de s'élever, s'abaisse; la société tâtonne; la bonne cause perd du terrain; comment cela arrive-t-il après le triomphe de l'ordre, au moment où notre situation paraît si florissante? C'est au fond de ces apparences nobles et agréables qu'il faut pénétrer pour trouver la vérité. Je ne reviendrai pas sur le passé; cependant je puis dire que, jusqu'en 1836, nous avons eu bien des périls à surmonter. Le pouvoir a triomphé. Parmi les causes les plus décisives de ce succès, je place la formation de cette majorité gouvernementale qui s'est constituée en 1831. La formation d'une telle majorité était peu probable alors; en 1831, nous avions une longue habitude d'opposition; la révolution était naissante, le parti naturel de l'ordre était affaibli. Nous nous sommes organisés soudainement pour la défense de l'ordre; une majorité forte et gouvernementale se forma spontanément: l'influence de la Chambre a commencé là; trois mois d'une majorité gouvernementale font plus pour la force des parlements que plusieurs années d'une opposition brillante. La majorité se soutint tant que le danger exista: après le péril, chacun se laissa aller à la pente. Savez-vous ce qui en résulta? Deux choses très-graves : d'abord l'affaiblissement

du pouvoir, car le pouvoir a besoin d'être soutenu, conseillé, épaulé par une majorité; puis l'affaiblissement de la Chambre elle-même. Quand il n'y a pas dans la Chambre une majorité forte et organisée, la Chambre est accessible à toutes les prétentions, même aux moins valables; on ne sait plus qui suivre ni à qui commander. Ces maux sont graves, et ils en entraînent de plus graves encore, qui pourraient devenir des dangers sérieux. Cet état de désorganisation, savez-vous à qui il est dû? à l'esprit d'opposition. Je ne veux réveiller aucune querelle; mais enfin l'esprit d'opposition domine dans une partie de cette Chambre. Et qu'est-ce que l'esprit d'opposition? C'est la critique continuelle du pouvoir, c'est une lutte continuelle contre le pouvoir, c'est une extension continuelle des libertés populaires. L'esprit d'opposition éclaire, je l'avoue; mais l'esprit d'opposition n'est pas l'esprit de gouvernement; l'esprit d'opposition est en progrès dans cette Chambre; à côté de cet esprit se tient toujours l'esprit d'hésitation : l'esprit d'opposition et l'esprit d'hésitation, voilà les deux grands maux de notre situation actuelle. »

Après M. Guizot, M. Thiers n'osa prendre la parole ; la coalition était vaincue, et, malgré les protestations de M. Odilon Barrot, malgré celles de M. Gisquet, hostile au cabinet depuis sa destitution, les fonds secrets furent votés, ainsi que les budgets et les crédits supplémentaires.

Du reste, l'opposition du parti doctrinaire s'adressait plus particulièrement à une portion du parlement qui considérait l'amnistie comme le point de départ d'une ère nouvelle, et par conséquent comme le signal d'une modification aux lois de septembre; et les doctrinaires avaient raison d'appuyer sur la nécessité de conserver l'ancien système de répression, car l'acte de clémence du roi, accueilli avec reconnaissance par la plupart des condamnés, n'avait pas éteint toutes les haines, détruit tous les projets coupables, désarmé tous les bras. Le procès d'Hubert devant la cour d'assises de la Seine révéla tout ce que la société renfermait encore d'éléments de désordre et de mauvaises passions, et ce qu'il fallait attendre de certains esprits pervertis, qui arguaient de la sincérité de leurs convictions politiques pour justifier leurs lâches attentats.

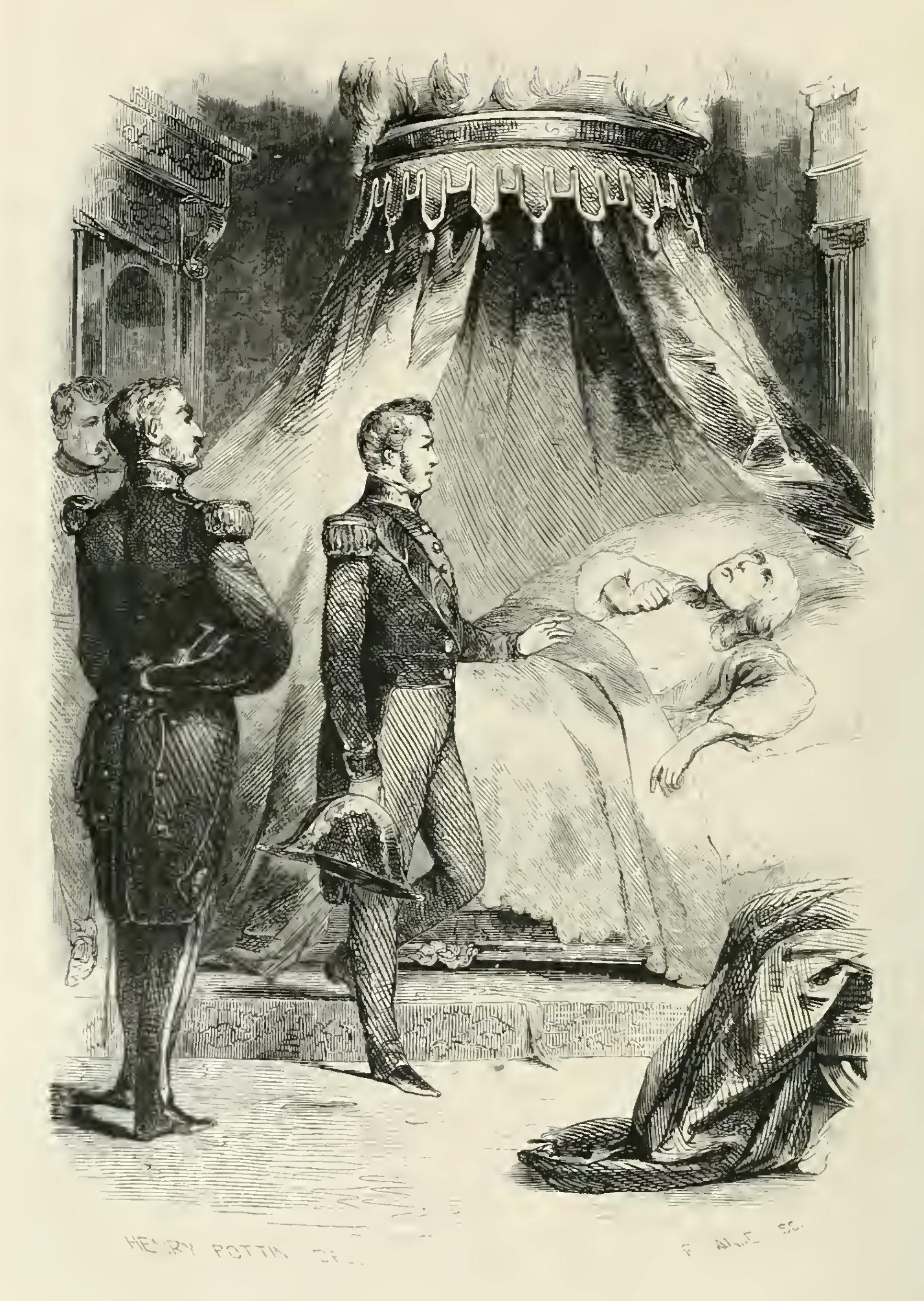
Un homme, en débarquant à Boulogne-sur-Mer, laissa tomber un portefeuille que ramassa un préposé des douanes. Ce portefeuille contenait les indices d'un complot. Deux heures plus tard, l'inconnu, dont le nom était Louis Hubert et qui se cachait sous celui de Stiégler, fut arrêté dans un hôtel garni, puis conduit a la prison de Boulogne. Dans la coiffe de son chapeau, on trouva le plan colorié d'une machine qui, d'après l'instruction, parut être l'instrument d'un attentat projeté contre la personne du roi. Les recherches les plus actives amenèrent de nombreuses arrestations, et dans le mois de mai 1838, la cour d'assises de la Seine fut appelée à juger mademoiselle Laure Grouvelle, MM. Louis Hubert, Jacob Steuble, Jules Arnoud, Martin Leproux, Vincent Giraud, de Vauquelin, Léon Didier, Vallantin et Annat. Les débats furent passionnés et marqués par des incidents terribles et touchants à la fois. Leproux, de Vauquelin et Vallantin furent acquittés; mademoiselle Grouvelle, Steuble et Annat furent condamnés à cinq ans de prison, Vincent Giraud à trois ans, et Hubert, déclaré coupable de complot suivi d'actes pour en préparer l'exécution, fut frappé de la peine de la déportation.

Vers la même époque, une nouvelle inattendue produisit une immense sensation dans le monde politique: le prince de Talleyrand était à l'agonie. Au mois de mars, le vieux diplomate avait, à l'Académie des sciences morales et politiques, prononcé l'éloge funèbre de M. Reinhard; ce fut pour ainsi dire son adieu à la vie, la dernière lueur de son intelligence et de son orgueil, la dernière expression de sa pensée politique; car, deux mois après, il touchait à son heure suprême. Considéré comme la personnification de l'égoïsme, comme le génie du mal, M. de Talleyrand fut, pendant le cours de sa longue carrière, en butte à bien des attaques, à bien des accusations; mais si parfois il a joué un rôle fatal dans les destinées de la France, il n'a pas été non plus sans lui rendre des services dont l'histoire doit lui tenir compte. Ses qualités et ses défauts ont été exagérés. Esprit sceptique et railleur, il avait trop d'ambition et de vanité pour être accessible à la gratitude; et pourtant il possédait, dans la vie privée, un grand fonds de bonté qui lui gagnait tous les cœurs. Dans les affaires publiques, il apportait une science profonde des choses et une insensibilité cruelle pour les personnes. Était-ce le résultat de convictions sincères? Il est permis

d'en douter; car, en servant toutes les puissances, il fit preuve d'une étrange flexibilité de principes, d'une adresse merveilleuse pour se maintenir toujours en faveur. Observer et attendre les événements, pour les faire tourner à son profit, fut sa principale occupation. La plus grande tache de son existence fut d'avoir trahi Napoléon, son bienfaiteur, et d'avoir aidé la Sainte-Alliance à replacer sur le trône la branche aînée des Bourbons, dont il savait les tendances rétrogrades. Toutefois il se repentit, et s'efforça de réparer le mal autant qu'il était en son pouvoir, en tempérant l'esprit réactionnaire de la Restauration, et sa disgrâce témoigna de ses excellentes intentions à cet égard. Il prêta franchement son appui à l'œuvre du 9 août, et contribua à sauver la France de l'anarchie, à faire reconnaître la nouvelle royauté, à consolider une alliance nécessaire au maintien de la paix. Le moment est-il venu de porter sur M. de Talleyrand un jugement définitif? Nous ne le croyons pas, parce qu'il fut de ces hommes dont les actions tiennent souvent à des causes inconnues encore, ou tout au moins difficiles à apprécier dans des temps de passions et de haines. L'avenir seul, en consacrant ou en détruisant les œuvres de l'intelligence, fait leur gloire ou leur honte. M. de Talleyrand n'était point un génie assurément; néanmoins il restera comme le type du vrai diplomate. « La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée, » disait-il; jamais sophisme ingénieux ne lui fut plus applicable : et, après tout, ceci est déplorable à dire, la dissimulation est la première des qualités de l'homme d'Etat. M. de Talleyrand était spirituel, beau diseur, plein de dignité, et gentilhomme dans toute l'acception du mot. Mélange de bien et de mal, il lui fut donné d'assister d'une manière active et brillante aux plus curieuses phases de notre histoire, et la postérité, sévère, mais plus juste envers lui que ses contemporains, lui fera une égale part de blâme et d'éloges.

Dans les derniers temps de sa vie, le prince de Talleyrand était saisi d'un profond découragement; non point qu'il eût peur de la mort; car il avait trop de force de caractère, un esprit trop froid, pour ne s'être pas philosophiquement habitué à cette idée du néant, dans lequel tout retombe, excepté l'âme! C'est de l'avenir que se préoccupait, au bord du tombeau, cet homme dont l'existence s'était écoulée dans l'incrédulité et le dédain de toutes choses. En faisant un retour

sur lui-même, il redoutait la justice de l'histoire: tant il est vrai qu'au moment de paraître devant Dieu, la créature s'abîme instinctivement dans la poussière de son humilité. Alors qu'il croyait pouvoir justifier ses actes, il courbait le front d'avance, pour ainsi dire, sous une condamnation absolue. Éternel sujet d'enseignement que l'homme aux prises avec sa conscience! Mystère impénétrable que ces angoisses de l'âme prête à quitter son enveloppe mortelle! Spectacle terrible que cette agonie lente et douloureuse, qui vient clore une longue série de jours heureux! C'est que le bonheur de cet homme n'avait brillé qu'à la surface sans pénétrer jusqu'à son âme; c'est que le scepticisme avait dominé en lui les croyances religieuses, et que sa réconciliation tardive avec l'Église pouvait seule adoucir l'amertume de ses derniers moments. En effet, M. de Talleyrand chercha dans la religion un refuge contre ses terreurs, et se laissa même amener à rétracter publiquement les erreurs de sa vie. Cette abjuration, destinée à être envoyée au pape, respirait une admirable résignation. « Touché de plus en plus par de graves considérations, disait-il, conduit à juger de sang-froid les conséquences d'une révolution qui a tout entraîné et qui dure depuis cinquante ans, je suis arrivé au terme d'un grand âge, et, après une longue expérience, à blâmer les excès du siècle auquel j'ai appartenu, et à condamner franchement les graves erreurs qui, dans cette longue suite d'années, ont troublé et affligé l'Église catholique, apostolique et romaine, et auxquelles j'ai eu le malheur de participer. S'il plaît au respectable ami de ma famille, monseigneur l'archevêque de Paris, qui a bien voulu me faire assurer des dispositions bienveillantes du souverain pontife à mon égard, de faire assurer au Saint-Père, comme je le désire, l'hommage de ma respectueuse reconnaissance et de ma soumission entière à la doctrine et à la discipline de l'Église, aux décisions et aux jugements du Saint-Siége sur les matières ecclésiastiques de France, j'ose espérer que Sa Sainteté les accueillera avec bonté. Dispensé plus tard par le vénérable Pie VII de l'exercice des fonctions ecclésiastiques, j'ai recherché dans ma longue carrière politique les occasions de rendre à la religion et à beaucoup de membres honorables et distingués du clergé catholique tous les services qui étaient en mon pouvoir. Jamais je n'ai cessé de me regarder comme un enfant de l'Église : je déplore de nouveau les actes de ma vie qui l'ont contristée, et mes derniers vœux seront pour elle



HENRY POTTIN del. F. ANZ sc.

et pour son chef suprême. » Cette déclaration fut écrite le 10 mars 1838 ; le 17 mai suivant le prince la signa sur son lit de mort. At-



teint depuis quelques jours d'une maladie mortelle, il avait subi, le 16, une opération douloureuse. Le lendemain il sentit s'approcher l'instant suprême avec calme et sérénité. Le roi vint le visiter, et le moribond, ranimé par un éclair d'orgueil, eut la force de dire : « C'est le plus grand honneur qu'ait jamais reçu ma maison. »

S'il faut en croire une version rapportée par M. Louis Blanc, des ecclésiastiques auraient révélé que Louis-Philippe demanda à M. de Talleyrand s'il souffrait, et que, celui-ci ayant répondu : « Oui, comme un damné, » le roi murmura ce mot : « Déjà ! » mot, ajoute le même auteur, « que le mourant aurait entendu, et dont il se serait sur-le-champ vengé en donnant à une des personnes qui l'entouraient des indications secrètes et redoutables. »

Autour de la couche funèbre de cet homme qui avait joué un rôle si éclatant sur la scène du monde, se pressèrent une foule de visiteurs amenés là par des sentiments bien divers ; beaucoup y vinrent avec ce besoin d'émotions qui trouve à se satisfaire dans le spectacle saisissant d'une grande agonie. Le mal empirait, et la décomposition arrivait avec une effrayante rapidité ; encore quelques minutes, et tout serait dit. Il était quatre heures moins le quart du soir. Pendant les prières des agonisants, les noms patronymiques de Charles, archevêque

de Milan, et Maurice, martyr, parvinrent distinctement à l'oreille du moribond, qui balbutia : « Ayez pitié de moi ! » Et quand l'abbé Dupanloup lui répéta ces paroles de M. de Quélen : « Pour M. de Talleyrand, je donnerais ma vie : — Il aurait un meilleur usage à en faire, » répondit-il, et il expira. Sa mort causa d'autant plus de sensation, que la curiosité publique attendait avec anxiété la publication de ses *Mémoires*, qu'on savait achevés depuis longtemps ; mais cette espérance fut trompée, car, cédant à des considérations faciles à comprendre, plutôt qu'à l'impatience de justifier sa conduite pendant la tourmente révolutionnaire, il les avait déposés en Angleterre, avec la recommandation, écrite dans son testament, de ne les ouvrir qu'au bout de trente ans.

En visitant M. de Talleyrand à son lit de mort, le roi avait prouvé combien il appréciait les services rendus par l'habile diplomate à son gouvernement et à sa dynastie, et combien, à défaut d'estime pour lui, il rendait du moins justice à son mérite. La malveillance se plut à interpréter étrangement les motifs qui inspirèrent la conduite de Louis-Philippe dans une circonstance aussi solennelle. Il n'aurait, dit-on, obéi qu'au désir d'user de son influence pour empêcher des révélations dangereuses. On n'écrit pas l'histoire avec de vagues suppositions ; le noble caractère du roi suffit pour imposer la plus grande circonspection à cet égard. D'ailleurs, ce ne fut pas la dernière fois que ce prince si éminent, avec le sentiment profond de sa dignité personnelle, sut se placer au-dessus des lois de l'étiquette, quand il s'agit d'honorer la vraie supériorité, le dévouement éclairé de ses amis. Pareille faveur fut réservée au comte Molé, digne représentant d'une famille si célèbre dans les fastes de la magistrature. Le roi, bien revenu de certaines préventions à l'endroit de M. Molé, avait maintenant en lui une confiance illimitée ; il aimait l'excessive distinction de ses manières, les formes charmantes de son esprit, son langage plein d'élévation, la touchante déférence qu'il témoignait pour ses lumières. Afin d'augmenter, en quelque sorte, l'influence parlementaire du comte, et de fortifier son administration, il lui exprima le désir de visiter avec sa famille Champlâtreux, la résidence de prédilection des ancêtres du comte Molé. Accompagné de la reine, de madame Adélaïde, de la princesse Clémentine et des ducs d'Aumale et de Montpensier, le roi partit de Neuilly le 10 août, à onze heures, et arriva, vers une heure et demie, au domaine de

Champlâtreux, situé entre Epinay et Luzarches, non loin des bois de l'Ile-Adam. M. Molé, entouré de ses collègues, reçut le roi sur le seuil du château et lui en fit les honneurs avec grâce et empressement. L'élégance des jardins, l'heureuse disposition du château richement décoré, excitèrent l'admiration des augustes visiteurs. Le roi avait envoyé dès le matin son portrait en pied, peint par Hersent : il figurait déjà dans la galerie où se trouvaient réunis les portraits des aïeux du noble comte, ainsi que plusieurs tableaux qui rappelaient des souvenirs chers à sa famille, et parmi lesquels on remarquait une toile de Vincent donnée par Louis XV à un des descendants de Mathieu Molé. A ces pages précieuses, M. Molé fut fier d'ajouter une page nouvelle qui apprît à ses enfants la visite dont le roi des Français avait daigné honorer sa demeure, et le pinceau de Ary Scheffer reproduisit la scène d'un Conseil de ministres que le prince voulut tenir à Champlâtreux.

Cependant la dynastie d'Orléans prenait de plus en plus racine sur le trône. Telle qu'un chêne gigantesque dont les rameaux vigoureux projettent au loin leur bienfaisant ombrage, elle étendait son influence politique au dehors par ses alliances de famille, tandis qu'au dedans la naissance d'un héritier assurait à la ligne directe la transmission de la couronne. C'est le 24 août 1838, à trois heures du soir, que le canon des Invalides apprit cette nouvelle à la population, et, selon l'usage monarchique, le roi la communiqua au conseil municipal de Paris. « Je m'empresse, dit-il, de vous annoncer moi-même que madame la duchesse d'Orléans, ma belle-fille bien-aimée, vient de donner le jour à un prince qui est, grâces au ciel, bien portant ! J'ai voulu que ce premier rejeton de l'aîné de mes fils portât le titre de *Comte de Paris*. Le corps municipal partagera, j'en suis sûr, ma joie, celle de la reine, de mon fils et de toute ma famille; j'aime à dire à chacun de vous que cet heureux événement est doublement cher à mon cœur, puisqu'il donne une garantie de plus à la stabilité de nos institutions, à la sécurité de tous, et qu'en formant entre nous un nouveau lien, il me fournit cette occasion de donner à ma ville natale une preuve éclatante de toute l'affection que je lui porte et que je lui garderai toujours. » L'acte de naissance fut dressé par le chancelier comme officier de l'état civil de la famille royale, et le baptême solennel remis à d'autres temps. Sincèrement rallié au gouvernement de juillet, depuis le jour où Louis-Philippe avait rendu au culte l'église de Saint-

Germain-l'Auxerrois, la paroisse des anciens souverains, l'archevêque de Paris vint aux Tuileries pour ondoyer le nouveau-né ; puis, en



témoignage de sa joie, le roi fit cadeau d'ornements splendides à l'antique métropole, où il alla entendre un *Te Deum* d'actions de grâces. A la touchante allocution de l'archevêque[1], le prince répondit : « C'est toujours avec empressement que je viens dans cette église rendre hom-

[1] « Sire, revêtue des riches ornements qu'elle doit à votre munificence, l'église de Paris se réjouit avec la France catholique, c'est presque dire avec la France entière, du solennel hommage aujourd'hui rendu à sa foi ; elle accepte avec reconnaissance, au pied des autels de Marie, le gage d'espérance et de sécurité que votre présence, en ce jour d'actions de grâces, vient apporter à cette antique et sainte religion de vos pères, qui a fait toujours la gloire et le bonheur de notre nation. Sire, nos vœux ne sauraient demeurer cachés au fond de notre âme ; nous ne cessons de demander à Dieu, par l'intercession de son auguste mère, qu'il daigne abréger les temps, qu'il veuille hâter le moment de ses miséricordes, où tous les Français étant réunis dans les liens d'une même foi et dans ceux de la charité qu'elle inspire, il n'y ait plus parmi nous, selon la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par la grâce de son cœur sacré, qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur. »

mage au Tout-Puissant. Je suis heureux d'avoir contribué à réparer des désastres que mon cœur a profondément déplorés. En offrant mes actions de grâces à Dieu pour la protection spéciale dont il a couvert ma personne en tant d'occasions, j'ai doublement à le remercier dans cette circonstance où je viens lui offrir de nouvelles actions de grâces pour la perpétuation de ma lignée, et pour tous les bienfaits que sa main a répandus sur la France, sur ma famille et sur moi ; je lui en demande la continuation, et c'est dans cette intention que je viens m'unir à vos prières et implorer la bénédiction du Très-Haut pour la France et pour nous. »

Tandis qu'en France la naissance d'un héritier au trône consolidait la monarchie, le couronnement de la reine Victoria offrait à l'Angle-



S. M. Victoria Ire.

terre le spectacle des pompes splendides et traditionnelles de la royauté politique et religieuse. Les grandes Cours de l'Europe se firent représenter à cette solennité par des ambassadeurs extraordinaires, et le maréchal Soult, désigné par le roi lui-même pour cette ambassade toute d'honneur et d'apparat, reçut, à Londres, un accueil digne de sa renommée.

L'année 1838, témoin d'événements remarquables dans l'ordre politique, fut une époque de scandales dans l'ordre social, et les tri-

bunaux retentirent de procès qui révélèrent toute l'immoralité d'un monde matérialiste et la nouvelle tendance des haines de parti, réfugiées désormais dans la presse et les pamphlets. Dans une brochure intitulée : *Relation historique des événements du mois d'octobre* 1836, un jeune officier, M. Laity, avait cherché à justifier le complot de Strasbourg et les droits de Louis Bonaparte à la couronne de France; il fut traduit devant la Cour des Pairs, et condamné à cinq ans de prison et dix mille francs d'amende. Ce fut la première application de la partie des lois de septembre qui attribue à la Cour des Pairs le jugement des attentats de la presse. Le ministère de l'amnistie, taxé de faiblesse par le centre droit, avait besoin de donner ce gage de fermeté, et de prouver que, quoique porté naturellement à la modération, il ne renonçait à l'usage d'aucune des armes que les pouvoirs constitutionnels avaient mises entre les mains du gouvernement pour la sûreté de l'État.

Jamais procès n'offrit d'incidents curieux comme celui qu'on intenta au général de Brossard, accusé de concussion par le général Bugeaud; car on y vit bientôt les rôles presque renversés, et les débats, en tournant à l'honneur de M. de Brossard, firent connaître seulement alors les stipulations secrètes qui avaient accompagné le fameux traité de la Tafna. « La dernière séance du conseil de guerre de Perpignan, écrivait-on des lieux mêmes, a présenté sous un jour nouveau la déplorable affaire qui s'y discutait. L'accusé principal semblait avoir disparu; toute la scène était remplie par le général Bugeaud. Je ne sais quel instinct semblait faire sentir à ce dernier que le rôle de témoin avait cessé de lui convenir, que son rôle véritable était celui d'accusé; il voulait absolument faire entendre sa défense au conseil, qui ne songeait pas à l'accuser. Saisissant avidement le prétexte d'une prétendue insulte à lui adressée par le défenseur du général de Brossard, il voulait à toute force se faire écouter, et son exaspération allait toujours croissant, malgré le sang-froid de l'avocat dont il se plaignait, malgré les observations non interrompues du président, qui voyait son autorité formellement méconnue. Une telle conduite de la part d'un officier général est chose entièrement nouvelle dans nos mœurs, et c'est vainement qu'on en chercherait un autre exemple. Toujours dominé par l'idée que sa véritable place était au banc des accusés, le général Bugeaud parlait de se présenter devant un conseil de

guerre...[1]. » Il y eut évidemment maladresse et légèreté de la part de M. Bugeaud, homme d'honneur autant que brave soldat, de lancer contre un frère d'armes une accusation dont les éclats pouvaient l'atteindre. Avant d'attaquer, il faut être bien sûr de n'avoir pas besoin de se défendre soi-même; avant de blâmer la conduite d'autrui, il faut se demander si l'on n'aura pas à justifier la sienne. L'issue du procès fut telle que l'opinion réhabilita le général de Brossard, frappé d'une faible condamnation, tandis que le souvenir des 100,000 boudjoux, en ravivant les colères soulevées par le funeste traité de la Tafna, laissa, sur le compte de M. Bugeaud, une fâcheuse impression dans les esprits.

Un autre procès eut, par la tournure qu'il prit dans le cours des débats, de grands rapprochements avec celui du général de Brossard, et se dénoua de la même manière. Il s'agissait ici d'une affaire de presse; le plaignant était M. Gisquet, sur lequel pesaient des accusations terribles, dont le *Messager* s'était fait l'écho. L'ancien préfet de police, comme un homme fort de sa conscience, crut devoir demander aux tribunaux réparation de l'injure faite à son honneur, et les débats provoquèrent les plus honteuses divulgations. Des témoignages, des correspondances, des transactions, il résulta que M. Gisquet avait toléré le trafic des concessions de lignes d'omnibus au profit de ses maîtresses, de ses proches, de ses amis. Une lettre ridicule, lue à l'audience, dévoila l'immoralité des liaisons adultères d'un vieillard, qui avait ainsi abusé de sa grande et active magistrature pour satisfaire ses passions. Défendu par Me Parquin, son ami, M. Gisquet fut écrasé par l'éloquence foudroyante de M. Mauguin ; le réquisitoire de

1 M. le comte Molé fut obligé d'expliquer ses rapports avec le général Bugeaud :

« Plusieurs journaux s'efforcent de donner aux débats du procès de Perpignan un caractère qu'ils n'ont pas. On cherche surtout dans les paroles de M. le général Bugeaud des moyens d'attaque contre l'administration; on va jusqu'à prétendre que le général aurait reçu de M. le comte Molé l'autorisation d'accepter d'Abd-el-Kader 100,000 boudjoux à titre de cadeau de chancellerie. Si l'on avait lu plus attentivement et de bonne foi les paroles mêmes du général Bugeaud, telles qu'elles sont rapportées par plusieurs feuilles, nous n'aurions pas à réfuter une telle assertion. Le général déclare lui-même en termes exprès, qu'à son départ pour l'Afrique, il n'a demandé ni reçu, touchant l'affaire dont il s'agit, aucune autorisation de M. le comte Molé. Quand cette autorisation fut demandée plus tard, dans une lettre que le général écrivit d'Afrique, M. Molé, au nom du gouvernement, refusa de l'accorder, et l'affaire n'eut pas d'autres suites. C'est ce que le général était sur le point de dire lui-même, lorsqu'il dut renoncer à la parole pour ne pas prolonger les débats. »



M. Mangoin.

M. Plougoulm le cloua sur la sellette, à la place du véritable prévenu; et l'on vit encore sortir du tribunal, — d'un côté l'accusé absous et honoré par l'opinion, — de l'autre l'accusateur courbé sous le poids de la réprobation générale. Ainsi se révélaient partout le désordre et la corruption, partout les symptômes d'une démoralisation effrayante. L'abolition de la loterie et la fermeture des maisons de jeu donnèrent un autre cours à la soif du gain. Indépendamment de l'agiotage sur les fonds publics, la frénésie de la spéculation enfanta mille intrigues, mille bassesses, dans un but de spoliation. Des entreprises surgirent de tous côtés pour l'exploitation d'idées chimériques. On mit en actions des mines, des bitumes, des produits d'asphalte ou de minerai, et depuis la bougie jusqu'au paracrotte; les procès les plus scandaleux, les châtiments les plus sévères se multiplièrent, sans apporter aucun frein à toutes ces impostures, sans effrayer les coupables comme sans corriger les dupes. Mais cette démoralisation de la pensée a-t-elle été subite et instantanée, et ne faut-il pas en chercher la cause dans un grand fait social, la révolution de 89? S'il est vrai que, dans tous les temps, la domination de l'argent ait été incontestable, il est encore plus vrai qu'elle n'a jamais été aussi absolue, à

aucune époque, que dans ce siècle de positivisme et de libertés. Ce n'est même pas avancer un paradoxe que de regarder une royauté financière comme plus redoutable aujourd'hui qu'une royauté constitutionnelle. Jadis l'omnipotence d'un seul homme, basée sur le droit divin et entourée d'un prestige éclatant, brisait impitoyablement toutes les puissances qui s'élevaient autour d'elle. En détruisant le règne de l'arbitraire, la révolution a substitué au despotisme monarchique un despotisme nouveau, au joug duquel se soumettent les masses, — le despotisme de l'argent. C'est celui, c'est le seul qui étreint la société actuelle; et si la première raison ressort de la conquête de nos franchises, la seconde est la conséquence forcée de la division des fortunes. Avant 89, le peuple, abruti par l'ignorance, l'esclavage et la pauvreté, avait assez déjà d'un maître, — le roi, — sans penser à s'en donner un autre, — l'argent! Il n'avait de la vie que le sentiment de la conservation, et n'avait jamais éprouvé celui des jouissances. Une fois la grande catastrophe accomplie, les propriétés, qui se trouvaient entre les mains d'un petit nombre, furent morcelées; le peuple prit part au gâteau, et quand il en eut goûté, il en voulut encore. De sceptique qu'il était devenu à l'école philosophique du dix-huitième siècle, il se fit matérialiste à l'école révolutionnaire; car ce n'était pas seulement pour lui une révolution de principes, mais bien une révolution de passions; son cœur perdit en raison de ce que son esprit gagna. Du moment qu'il considéra les superfluités du luxe comme le bien-être de la vie, il se créa des besoins nouveaux, des vices qu'il avait châtiés chez les autres et des ridicules dont il s'était moqué. Fier et vaniteux du jour qu'il eut quitté sa blouse, il fut prodigue sans générosité, fanfaron sans bravoure, aristocrate sans dignité, protecteur sans bienveillance, et par-dessus tout égoïste et ingrat. La métamorphose avait été trop brusque, l'élévation trop rapide; il avait le vertige, et il ne redevint réellement lui, c'est-à-dire noble, généreux, grand et admirable, que lorsqu'il concentra les efforts de son génie multiple sur l'industrie, la véritable gloire, la seule richesse des nations. Mais, par cela même qu'il avait désormais la conscience de sa force et de son mérite, il ne voulut plus renoncer à ces jouissances matérielles qui contrastaient tant avec ses souffrances passées; et, pour en élargir le cercle de plus en plus, il se laissa gagner par la contagion de l'industria-

lisme. La question des chemins de fer vint imprimer un nouvel élan à cette passion des chances hasardeuses, à cette impatience du succès, à cette fureur de spéculations; et, au milieu de cette surexcitation fébrile qui de la tête aux pieds s'était emparée de la société, la législation restait impuissante, surtout quand l'administration avait la première donné l'exemple de la corruption; car, indépendamment des procès du général Brossard et de M. Gisquet, l'affaire du vaisseau *la Ville de Paris* n'avait-elle pas officiellement signalé de tristes transactions? Les chemins de fer, le plus grand progrès de l'époque, en fait d'économie politique, étaient appelés à devenir pour la France une source de prospérité, par la multiplicité des voies de communication et par l'immense mouvement des capitaux. M. le comte Molé, dans le but d'éviter les débats politiques, avait cherché à attirer l'attention des deux Chambres sur des questions industrielles, et présenté son système de chemins de fer, qui consistait à laisser à l'État le monopole de l'exécution, moyennant un emprunt proportionnel. D'une part, ce projet, en plaçant les intérêts matériels entre les mains du pouvoir, lui donnait un surcroît de force; de l'autre, il empêchait le développement du principe d'association, base première du crédit et de la fortune publique, condition essentielle des vastes entreprises. Cette dernière considération prévalut dans le sein de la commission, qui adopta le système des compagnies. Mais à côté du bien il y avait le mal. Les faiseurs d'affaires ne virent, dans cette facile concession du gouvernement, qu'un aliment de plus à leur cupidité. L'agiotage envahit seul l'arène industrielle; les tribunaux retentirent de plaintes; la Chambre elle-même fut saisie de propositions tendant à réfréner les déplorables jeux de bourse; l'expérience, en un mot, prouva malheureusement qu'on s'était fourvoyé en arrachant à l'État l'exécution des chemins de fer. On vit encore revenir sur le tapis la question de la conversion des rentes, question capitale, dont le gouvernement admettait le principe et contestait seulement l'opportunité. A la suite d'une discussion orageuse, elle fut adoptée à la Chambre des Députés, pour aller échouer à la Chambre des Pairs. Dans cette session, on rendit plusieurs lois importantes sur l'organisation départementale, sur l'état-major, sur les justices de paix et sur les aliénés.

A la fin de la session, il fut facile de prévoir que les doctrinaires, décidés à ne plus subir la vie d'abaissement à laquelle le comte Molé

les avait condamnés, se sépareraient définitivement du ministère, et se ligueraient, pour le combattre, avec le centre gauche. La question espagnole avait rompu l'alliance qui existait entre M. Thiers et M. Molé; l'amnistie, dont on ne pardonnait pas la gloire au cabinet, quelques ambitions impatientes de ressaisir le pouvoir, et plusieurs faits de politique extérieure, entre autres l'évacuation d'Ancône par les Français, conséquence naturelle de la retraite des Autrichiens (25 octobre 1838), tout cela ranima les espérances et les haines des adversaires de M. Molé; et la *coalition* releva la tête, plus ardente, plus redoutable que jamais. M. Thiers, servant de lien entre les doctrinaires et l'opposition dynastique, devint le centre de cette phalange menaçante, qui commença ses attaques par la voie de la presse. Le discours de la couronne, lu devant les *coalisés* le 17 décembre 1838, fut le terrain sur lequel la lutte s'engagea. Simple résumé de toutes les questions, sans prendre aucun engagement, il annonçait la reprise des conférences à Londres pour les affaires de la Belgique et de la Hollande, l'évacuation des Légations romaines par les Autrichiens et d'Ancône par les Français, et la résolution de se tenir rigoureusement dans les limites du traité de la Quadruple-Alliance. La nomination de M. Dupin à la présidence fut un échec pour la coalition. Mais, d'après le choix des rédacteurs du projet d'adresse, parmi lesquels trois seulement lui étaient favorables, le ministère eut le pressentiment de sa chute prochaine. En effet, cette adresse, dont M. Étienne fut le rapporteur, était une seconde édition de la fameuse adresse des 221. « On y exprimait l'espoir que, sous un gouvernement jaloux de la dignité nationale, la France conserverait son rang dans l'estime du monde; on y regrettait que l'évacuation d'Ancône se fût effectuée sans les garanties qu'aurait dû stipuler une politique sage et prévoyante; on y rappelait avec amertume les malheurs passés de la Pologne et les malheurs présents de l'Espagne; le dissentiment survenu entre la France et la Suisse y était sévèrement apprécié, et la conversion des rentes mise au nombre des mesures commandées par l'opinion; enfin il y était dit : « Une administration ferme, habile, s'appuyant sur les sentiments généreux, faisant respecter au dehors la dignité du trône et le couvrant au dedans de sa responsabilité, est le gage du concours que nous avons tant à cœur de vous prêter. » Assurément l'adoption textuelle d'une telle adresse ne permettait pas au cabinet de conserver

le pouvoir ; aussi fut-elle accueillie par la réprobation des centres. « Nous ne voulons pas subir la coalition, » s'écriait-on, et la majorité ministérielle résolut de modifier le sens de l'adresse par des amendements. Le débat commença le 7 janvier 1839 ; ce fut M. Liadières qui l'ouvrit en qualifiant l'adresse de « respectueusement violente et académiquement révolutionnaire, » et en répondant à ceux qui accusaient le ministère de méconnaître la dignité du gouvernement au dehors et les principes du système représentatif au dedans : « Singulier moyen de rehausser la France aux yeux de l'Europe, que de lui montrer le mélange hideux d'opinions et d'ambitions qui se confondent et qui se détestent, qui se donnent la main et qui se méprisent. » Une fois engagée, la lutte devint passionnée, hardie, grave dans la forme et pleine d'aigreur dans le fond ; implacable du côté de la coalition ; opiniâtre, ferme et désespérée du côté du ministère. Bref, toutes les récriminations envenimées déguisaient mal de vulgaires ambitions, et l'adresse, adoptée par 221 voix avec des modifications, semblait la condamnation d'un ministère auquel on devait l'amnistie, le mariage du duc d'Orléans, l'heureuse expédition de Constantine, la conclusion du payement de la dette d'Haïti en 60 millions, la prise de l'île Martin-Garcia à l'embouchure de la Plata, et celle de Saint-Jean-d'Ulloa. Car, à travers les préoccupations parlementaires, ce dernier événement avait presque passé inaperçu, quoiqu'il fût d'une grande importance par ses résultats. Après avoir épuisé vainement tous les moyens diplomatiques pour obtenir des Mexicains justice de certains griefs élevés par les négociants français, notre gouvernement s'était décidé à recourir à la force. Il avait commencé par faire bloquer les






Le prince de Joinville.

ports de la république mexicaine ; et comme le président Bustamente persistait à repousser l'*ultimatum* de la France présenté par le baron Deffaudis, le contre-amiral Baudin eut ordre de bombarder le fort de Saint-Jean-d'Ulloa, qui vit bientôt le drapeau tricolore flotter sur ses murs (27 novembre 1838). La soumission de la Vera-Cruz suivit immédiatement la prise du fort; puis un traité dicté par la France assura la protection et la liberté du commerce dans le Mexique, et une indemnité aux Français qui avaient été forcés de quitter la ville. Certes ce fait d'armes était glorieux pour la marine française; le brave amiral Baudin s'y était couvert de gloire, et un fils du roi, le jeune prince de Joinville, avait pris la part la plus honorable dans l'attaque; eh bien! c'est à peine si la Chambre y prêta quelque attention, et la coalition en fit un sujet de blâme pour le ministère, qu'elle accusa d'avoir, avec intention, retardé l'emploi des moyens de rigueur pour jeter sur la discussion de l'adresse l'éclat d'un triomphe récent.

Cependant la Belgique était en proie à une effervescence extraordinaire, sans cause et sans but. En acceptant les traités de 1832 et 1833, elle avait consenti à laisser au roi de Hollande le Luxembourg et le Limbourg. Guillaume seul avait, pendant sept ans, refusé de ratifier les vingt-quatre articles, et, lorsqu'il cédait aux instances de la conférence, les Belges à leur tour n'entendaient plus se soumettre aux clauses territoriales du traité, c'est-à-dire à l'évacuation des provinces attribuées à la Hollande, sous prétexte que la possession faisait titre et que les Luxembourgeois et les Limbourgeois voulaient rester belges. Or, cette prétention exorbitante et inexplicable, ils s'apprêtaient à la soutenir par des levées de troupes; mais les puissances déclaraient invariablement que, « puisqu'il y avait des articles signés, une convention arrêtée, c'était un grand manquement à la foi des promesses que de demander les armes à la main ce qu'on avait cédé amiablement. » Alors, la Confédération germanique mobilisa des corps de guerre; la Prusse dirigea 30,000 hommes sur la Meuse et le Rhin, et témoigna, par la prise de Venloo, de son inflexible résolution d'en finir avec la résistance des Belges. De son côté, le cabinet des Tuileries avait imité ces mesures de précaution en réunissant un corps de 25,000 hommes sur les frontières belges, depuis Vervins jusqu'à Mézières, pour appuyer les justes réclamations de l'Europe. En face de ces manifestations générales, la Belgique gardait son atti-

tude menaçante, parce qu'elle comptait sur l'appui de l'opinion libérale en France et des radicaux en Angleterre, ainsi que sur le mouvement catholique qui se révélait en Belgique, dans les provinces Rhénanes et en Irlande; car, si le parti propagandiste l'emportait, c'était la guerre générale. La confiance présomptueuse des Belges en leurs forces était telle, qu'il ne fallut rien moins qu'une catastrophe financière imprévue pour tempérer leur ardeur et renverser leurs projets. La suspension des payements de la banque de Bruxelles, en arrêtant les transactions commerciales dans toute la Belgique, détruisit toute possibilité de soutenir une lutte d'ailleurs inégale; et, le 18 mars 1839, la Chambre belge adopta le traité qui restituait le Luxembourg et le Limbourg à la Hollande.

Comme on le voit, la politique extérieure apportait à la position du ministère son contingent d'obstacles et de difficultés, et ravivait les inimitiés dont M. Molé était l'objet. Découragés et abattus après le vote de l'adresse, tous les ministres avaient donné leur démission. Mais les centres, insultés et maltraités par la coalition, se groupèrent autour du comte Molé, et l'encouragèrent à rester au pouvoir en lui promettant leur appui. Assurés des sympathies du roi, qu'on avait particulièrement attaqué dans son action personnelle, M. Molé et ses collègues reprirent leurs portefeuilles dans le but de tenter un dernier effort; de nouvelles élections pouvaient amener une meilleure majorité, et la dissolution de la Chambre fut résolue.

Rien de plus déplorable et de plus injurieux que cette prétention d'enlever au roi la première de ses prérogatives, — celle de mettre sa vaste intelligence, ses lumières, son expérience au service de l'État; — d'annihiler l'homme le plus éminent de son époque; rien de plus insensé, de plus ingrat que de méconnaître les bienfaits de sa politique prévoyante et modérée, de son dévouement plein de périls et d'angoisses; que de récompenser, par le dédain et l'oubli de toute déférence, les sacrifices qu'il faisait pour la prospérité du pays. Quoi! la parole de Louis-Philippe était grande et écoutée dans le monde; ses fils versaient leur sang sur le champ de bataille, le duc d'Orléans à Anvers, à Mascara, le duc de Nemours à Constantine, et le prince de Joinville à Saint-Jean-d'Ulloa! Des attentats, des jours de deuil étaient venus si souvent constater son génie et le désigner à la gloire; et c'est ce roi dont on espérait faire un spectateur impassible des événements.



La princesse Marie d'Orléans.

Histoire de Louis-Philippe, publiée rue et terrasse Vivienne, 5

une machine, un fantôme couronné! c'est à un pareil roi qu'on osait imposer un rôle repoussé par le premier consul avec une indignation si caractéristique! Et quel moment choisissait-on pour éclabousser la couronne avec de telles impertinences?... le moment où la famille royale se courbait sous le poids d'une douleur immense. Nous voulons parler de la mort de la princesse Marie, duchesse de Wurtemberg.

La princesse Marie d'Orléans, née à Palerme le 12 avril 1813, était une nature d'élite avec une admirable organisation d'artiste. On connaît d'elle la belle statue de Jeanne d'Arc, placée au Musée de Versailles. Toute vouée au culte des arts, Marie d'Orléans fuyait les splendeurs de son rang. La représentation, la gêne, la froide étiquette, tout cela froissait ses instincts de liberté et de poésie; elle n'était heureuse que dans la retraite calme et solitaire, où elle aimait à rêver loin du bruit. L'appartement qu'elle occupait aux Tuileries était décoré dans le style de la renaissance, et l'une des pièces avait été, comme à Neuilly, disposée en atelier; c'est là qu'elle passait la plus grande partie de ses journées, tout entière livrée à ses inspirations. Après les heures consacrées à ses travaux, elle rentrait dans les salles de réception, et aussitôt sa cour, à elle, se formait de nos premiers artistes, Gudin, Ary Scheffer, Horace Vernet, Isabey et Ziégler. Cette réunion avait lieu dans un angle retiré; et dans la conversation, qui ne roulait que sur des questions d'art, chacun donnait à ses paroles l'autorité du génie. Le bruit s'était répandu que la princesse Marie avait fait une statue de Charlotte Corday, comme pendant à celle de Jeanne d'Arc. Il est vrai que sur l'un de ses albums se trouve l'image noble et touchante de celle qui, nouvelle Judith, eut le courage d'immoler Marat; mais la princesse n'avait jamais songé à l'élever sur un piédestal de marbre. Du reste, la seule œuvre qu'il fut permis à la foule d'admirer avait suffi pour entourer le nom de Marie d'une véritable popularité. C'était assez pour sa gloire, et cette gloire qu'elle devait au peuple français, cette gloire qui a resplendi sur son front comme une couronne, rayonnera éternellement au-dessus de sa tombe.

Le mariage de la princesse Marie avec le prince Alexandre de Wurtemberg se fit sans éclat dans la chapelle de Versailles; et, le 17 octobre 1837, la jeune fiancée quitta, pour la première fois, sa pieuse

et excellente mère, pour suivre celui qu'elle avait choisi selon son cœur et non par raison d'État. Le 2 janvier 1839, à huit heures du soir, l'infortunée mourait presque dans les bras du duc de Nemours. Le 10 janvier, la famille royale était réunie pour le repas du matin, lorsque deux dépêches furent remises au roi. L'anxiété de tous fut grande, car l'une était datée de Pise, et les regards de la reine ne pouvaient se détacher de ce pli, qui renfermait le sort de sa fille. Cependant le roi, obéissant à un secret pressentiment, n'osa briser encore le cachet de la lettre du duc de Wurtemberg, et ouvrit l'autre. « Saint-Jean-d'Ulloa est pris, s'écria-t-il, et Joinville se porte bien! » et la lecture de ce brillant fait d'armes excita l'allégresse et la confiance parmi tous les princes. Puis vint le tour de la seconde dépêche; il fallut bien en prendre connaissance, et alors, au récit de la cruelle agonie de Marie, vous eussiez vu, refoulées par les larmes du désespoir, ces larmes de joie qui coulaient tout à l'heure de tous les yeux. Quoique prévue depuis longtemps, préparée avec une tendre sollicitude par la correspondance du duc de Nemours, cette affreuse nouvelle tomba comme la foudre au milieu de cette famille désolée.




« C'est un ange de plus dans le ciel! » s'écria la reine agenouillée sous le coup de cette profonde affliction. Cri sublime! cri d'espé-

rance échappé du sein d'une mère qui puisait sa résignation dans la foi religieuse et dans cette pensée consolante que l'âme de Marie était retournée à Dieu, blanche et pure comme il la lui avait donnée [1].

[1] Je reproduis ici, comme un nouvel hommage à la mémoire de Marie d'Orléans, quelques vers extraits d'une Notice nécrologique que j'ai publiée, en 1843, sur cette princesse si digne de regrets :

Marie, et maintenant qu'historien fidèle,
J'osai, — prenant ta vie à son lointain berceau,
Confier saintement ta dépouille mortelle
Au marbre du tombeau ;

Qu'au monde en révélant cette lente agonie
Où si grande apparut ta résignation,
J'ai, sur ton front royal, placé le pur rayon,
Le rayon du génie !

Le poëte humblement se prosterne à son tour !
Devant ta destinée, une sombre épouvante
Le saisit ; — et, faisant sur lui-même un retour,
Il adresse au Seigneur sa prière fervente :

« O mon Dieu ! vous aviez exilé parmi nous
Un ange, au front duquel brillait votre auréole,
Créature si noble, alors qu'à deux genoux
La foule s'inclina pour adorer l'idole !

« Le prêtre, en se signant, posa le crucifix
Sur les lèvres de l'ange, et — lui disant : Dieu t'aime !
Il ajouta : Reçois, avec l'eau du baptême,
Le doux nom que portait la mère de son Fils.

« Son âme révélait sa céleste origine,
Sanctuaire éternel d'ineffable bonté ;
Ses yeux, étincelant d'une flamme divine,
Semblaient dire aux chrétiens : « Je suis la Charité ! »

« Quand il eut accompli sa mission sublime,
Ainsi que Jésus-Christ, rédempteur des humains,
Votre ange, en expirant, blanche et douce victime,
Comme pour nous bénir, étendit les deux mains !

« Nul ne peut, du regard interrogeant la terre,
De la création pénétrer les secrets !
De votre volonté nul ne sait le mystère.
O mon Dieu ! vous avez d'immuables décrets !

« Sous le souffle puissant de la sainte colère,
Le chêne voit tomber ses superbes rameaux,
Le soleil voit pâlir sa splendide lumière,
Le monde voit sur lui s'abattre tous les maux.

« Au moment de saisir la craintive colombe,
L'Aigle, arrêté soudain en son rapide essor,

Dire l'impression pénible que produisit cette nouvelle sur tous les points de la France, c'est faire le plus bel éloge de la princesse Marie. Si vives que fussent les querelles dont le bruit retentissait alors à nos oreilles, si ardentes que fussent les passions qui divisaient les esprits, elle réunit toutes les âmes dans un même sentiment de tristesse et de respect. Tout le monde associa ses regrets à ceux d'une famille tant de fois éprouvée par le destin; cette immense douleur tombée sur le trône, déjà si chargé de ses afflictions, fut ressentie et partagée. Ces larmes qui coulaient si abondantes des yeux d'une reine trouvèrent le chemin de tous les cœurs. Ce deuil public et spontané, qui accueillit alors une des infortunes domestiques de la royauté, fut la preuve que, pour avoir perdu son prestige d'autrefois, elle n'en était pas restée moins puissante dans les sympathies du pays; consolation bien douce que celle qui montre un grand peuple, si divisé dans ses intérêts et dans ses passions, ainsi rallié par le cœur dans une affection privée de son roi! Il est impossible de donner une idée de l'émotion poignante

Roule sur le rocher et dans les flots retombe;
L'orgueilleux agonise auprès de son trésor!

« Pourtant permettrez-vous que l'ange des ténèbres
Détruise ainsi toujours votre ouvrage divin?
Il n'aime que l'encens des paroles funèbres!
Pourquoi donc croire en vous, si l'on vous prie en vain?

« Et si tant de vertus doivent, — horrible doute! —
O mon Dieu! s'abîmer au gouffre du néant,
Ne craignez-vous donc pas qu'au milieu de sa route,
Ne se change en athée, un jour, le vrai croyant?

« Bientôt l'homme se lasse
De rêver le bonheur;
Et le doute le glace,
Vous le savez, Seigneur!

« Que dans son âme la souffrance
Ne puisse éteindre au moins la foi!
Et, plein d'amour et d'espérance,
Qu'il dise : « En vous, mon Dieu, je croi! »

« Lorsque l'un de vos anges
Se trouve en son chemin,
Et, — chantant vos louanges, —
Vient lui tendre la main,

« Pourquoi sous la voûte éternelle
Sitôt à vous le rappeler.



La princesse Clémentine d'Orléans.

qu'excita cet événement, dont tout le pays sembla ressentir le contre-coup. Le jour même où les députés eurent connaissance de la mort de Marie d'Orléans, ils accoururent en masse aux Tuileries. Le roi, prévenu à la hâte de cette démarche, s'empressa de se rendre dans la salle du trône, où l'accompagnèrent Leurs Majestés la reine des Français et la reine des Belges, le duc et la duchesse d'Orléans, madame Adélaïde, la princesse Clémentine, le duc d'Aumale et le duc de Montpensier. Le roi, qui n'avait pas eu le temps de revêtir un uniforme, portait un frac noir; les princesses étaient en deuil. La Chambre arriva plus nombreuse qu'elle n'avait jamais été vue aux Tuileries. M. Dupin la précédait : « Sire, voici la Chambre, toute la Chambre! » s'écria-t-il. Louis-Philippe s'approcha, et répondit par quelques paroles pleines d'une affectueuse reconnaissance. Puis les députés vinrent tous et individuellement saluer Leurs Majestés; ils en-

Lui dire de fermer son aile
Et de cesser de consoler ?

« De cruelles alarmes
Harcelant le pêché.
N'êtes-vous point touché
De nos brûlantes larmes,
De notre repentir,
Et trouvez-vous des charmes
A nous voir tant souffrir ?

« Non, non, vous n'avez pas créé l'homme et la femme
Pour souffrir seulement ! Vous n'avez pas voulu
Que la destruction pût s'attaquer à l'âme,
Ainsi qu'à la matière ! — Au front de chaque élu
Vous avez fait briller une immortelle flamme !

« Seigneur, Dieu tout-puissant ! votre sainte bonté
N'a pas voulu qu'ainsi tout finît à la tombe !
Au delà du Neant, — loin que tout y retombe, —
Vous avez mis l'Éternité !

« Aussi lorsque sonna, mon Dieu ! l'heure suprême,
Où, vers vous élevant des regards éperdus,
Une mère comptait, sans pleurs et sans blasphème,
Une fille de moins, — vous, un ange de plus
Que vous aviez sauvé de l'horrible anathème.

« Le cœur de cette mère alors s'illumina
D'un rayon d'espérance ! — Il resta pur et calme !
Elle avait vu grandir, sur la tombe, une palme. .
Celle de Saint-Jean-d'Ulloa ! »

AMÉDÉE BOUDIN

combraient la salle du trône. Une morne douleur se peignait sur tous les visages. Le roi semblait profondément ému de cette démonstration si expressive et si spontanée des représentants du pays, et remerciait de la tête et du geste. L'attitude des princes était d'une gravité triste. La reine pleurait. C'était la première fois, depuis la révolution de Juillet, que M. Royer-Collard paraissait aux Tuileries. Comme M. Mauguin passait le dernier devant le roi, Sa Majesté le retint et lui dit : « Je vous remercie de votre démarche, j'en suis très-touché; veuillez le dire à la Chambre. » Ce récit ne vient-il pas à



l'appui de ce que nous avancions, que l'esprit de parti n'a pas éteint dans notre France les sentiments généreux, et que, restés au fond des âmes, ils bravent les atteintes de la politique?

M. le duc de Wurtemberg et le prince son fils quittèrent Pise immédiatement après la mort de la duchesse, et se rendirent à Paris. Le duc de Nemours resta afin d'assister à la cérémonie religieuse qui fut célébrée dans la cathédrale pour le repos de l'âme de la princesse. Mais la France redemandait à la Toscane la dépouille mortelle de la duchesse de Wurtemberg, qui devait prendre sa place dans la chapelle consacrée à la sépulture des princes de la famille d'Orléans. M. le comte de Rumigny, ambassadeur de Sa Majesté à la cour de Sardaigne, accompagna le cortége funèbre depuis Livourne jusqu'à Marseille; et le cercueil de Marie arriva ainsi dans la ville où s'élève le monument sépulcral construit sur l'emplacement de l'ancien château des comtes de Dreux.

# CHAPITRE XV.

Derniers efforts de la coalition. — Fermentation générale des esprits. — Élections. — Démission définitive du ministère du 15 avril. — Premiers débats entre les chefs de la coalition. — M. Guizot. — M. Thiers. — M. Odilon Barrot. — Cabinet de centre gauche essayé. — M. Thiers et son programme. — La combinaison avorte. — Scène devant le roi. — Les doctrinaires se rapprochent des centres. — Ambassade offerte à M. Thiers pour l'éloigner. — Ministère provisoire. — Ouverture de la session. — M. Passy président de la Chambre. — Nouvelles combinaisons vainement essayées. — Inquiétude des esprits. — Insurrection du 12 mai. — Formation d'un nouveau ministère. — Procès de Barbès, de Martin Bernard, etc. — Arrêt. — Grâce de Barbès. — Procès de la deuxième catégorie des accusés du 12 mai. — Arrêt. — Grâce d'Auguste Blanqui. — Coup d'œil général sur la *question d'Orient*. — Mahmoud. — Traité de Buckarest. — Extermination des Janissaires. — Campagnes de 1828 et 1829. — Traité d'Andrinople. — Accroissement démesuré de la puissance moscovite. — Inquiétudes des grandes puissances. — La France favorablement disposée pour l'empereur Nicolas avant la révolution de 1830. — Protectorat de la Russie. — Méhémet-Ali ; son caractère. — Révolte du pacha. — Prise de Saint-Jean-d'Acre. — Défaites des généraux turcs à Homs, à Beylan et à Koniah. — Mahmoud en appelle au concours de la Russie. — Efforts de M. de Varennes pour écarter la Russie de Constantinople. — Arrivée de l'amiral Roussin à Constantinople ; sa politique. — L'ambassadeur français à Constantinople protége Mahmoud ; le consul français à Alexandrie favorise Méhémet-Ali. — Sommation hautaine adressée à Méhémet-Ali par l'amiral Roussin. — Refus de Méhémet-Ali. — Arrangement de Kutaya. — Ibrahim évacue l'Asie-Mineure. — Départ des Russes. — Traité d'Unkiar-Skelessi ; son véritable caractère. — Réclamations de la France et de l'Angleterre. — Médiation de l'Autriche. — Explications mensongères de Nicolas. — Exécution du traité d'Unkiar-Skélessi à l'égard de navires français et anglais. — Mahmoud dirige une flotte turque sur les côtes d'Afrique. — L'amiral Gallois a ordre d'empêcher le débarquement des troupes turques. — Double politique de l'Angleterre. — Mission de Reschid-Pacha à Paris. — Traité du 16 août 1838. — Mahmoud et Méhémet-Ali se préparent à la guerre. — La Russie et lord Ponsonby appuient secrètement le sultan. — Passage de l'Euphrate. — Apparente modération du vice-roi. — Contradictions de la politique anglaise à Constantinople et à Alexandrie. — Commencement des hostilités. — Mission de M. Caillé. — Bataille de Nézib. — Ibrahim arrêté par la France au pied du Taurus. — Mort du sultan

Mahmoud. — Demande d'un crédit à la Chambre des Députés pour les armements. — La majorité égyptienne. — Rapport de M. de Jouffroy. — Débats parlementaires. — M. Denis (du Var). — M. de Carné. — M. de Lamartine. — M. Villemain. — M. de Tocqueville. — M. Berryer. — M. Odilon Barrot. — Avénement d'Abdul-Medjid. — Défection de la flotte turque. — Dépêche du maréchal Soult au baron de Bourqueney. — Inquiétude de lord Palmerston. — Manœuvres diplomatiques de l'Angleterre. — Note du 27 juillet coupant court à un arrangement direct entre la Porte et Mehémet-Ali. — Efforts de lord Palmerston contre le vice-roi ; mesures coërcitives proposées. — Rappel de l'amiral Roussin. — L'Angleterre et la Russie se rapprochent. — Mission de M. de Brunow à Londres. — Instructions à M. de Pontois favorables au vice-roi. — M. Sébastiani dément la politique du cabinet. — Arrogance de lord Palmerston. — Ligue contre la France. — Offre de modifier le traité d'Unkiar-Skélessi. — Rappel du général Sebastiani. — M. Guizot nommé à l'ambassade de Londres. — Ajournement des négociations jusqu'à l'arrivée d'un plénipotentiaire turc.

A peine la dissolution de la Chambre des Députés fut-elle connue, qu'il se révéla dans le pays comme un frémissement de colère. La lutte électorale s'annonça terrible et menaçante. Chacun s'y rua avec le désir de la victoire, avec la résolution de la remporter par tous les moyens. Discours, professions de foi, promesses, déclarations de principes, ne furent pas épargnés. De part et d'autre on mit à se combattre une ardeur, une passion qui tenait du délire. La coalition établissait partout des comités, dont l'influence se répandait avec la rapidité de l'éclair. Le ministère lui-même, obéissant à son aveugle ressentiment, faisait tous ses efforts pour assurer son triomphe, et frappait de destitution les fonctionnaires qui s'étaient jetés dans le camp ennemi. Les élections s'accomplirent au milieu de cette irritation universelle, de ce désordre inouï, et ne laissèrent aucun doute sur l'avenir. La coalition eut une majorité formidable, et les ministres offrirent leur démission au roi, qui l'accepta irrévocablement. Alors recommencèrent les crises ministérielles, alors il fut donné au pays d'assister au spectacle le plus pitoyable, le plus rempli d'enseignements,—celui d'ambitieux qui, un moment réunis pour renverser un adversaire commun, se trouvèrent tout à coup, après le succès, aux prises avec leur haine et leur rivalité. En effet, les trois chefs de la coalition, MM. Guizot, Thiers et Odilon Barrot ne devaient pas s'entendre dans le partage des bénéfices de la victoire. Avec une importance égale, ils avaient d'égales prétentions aux trois grandes posi-

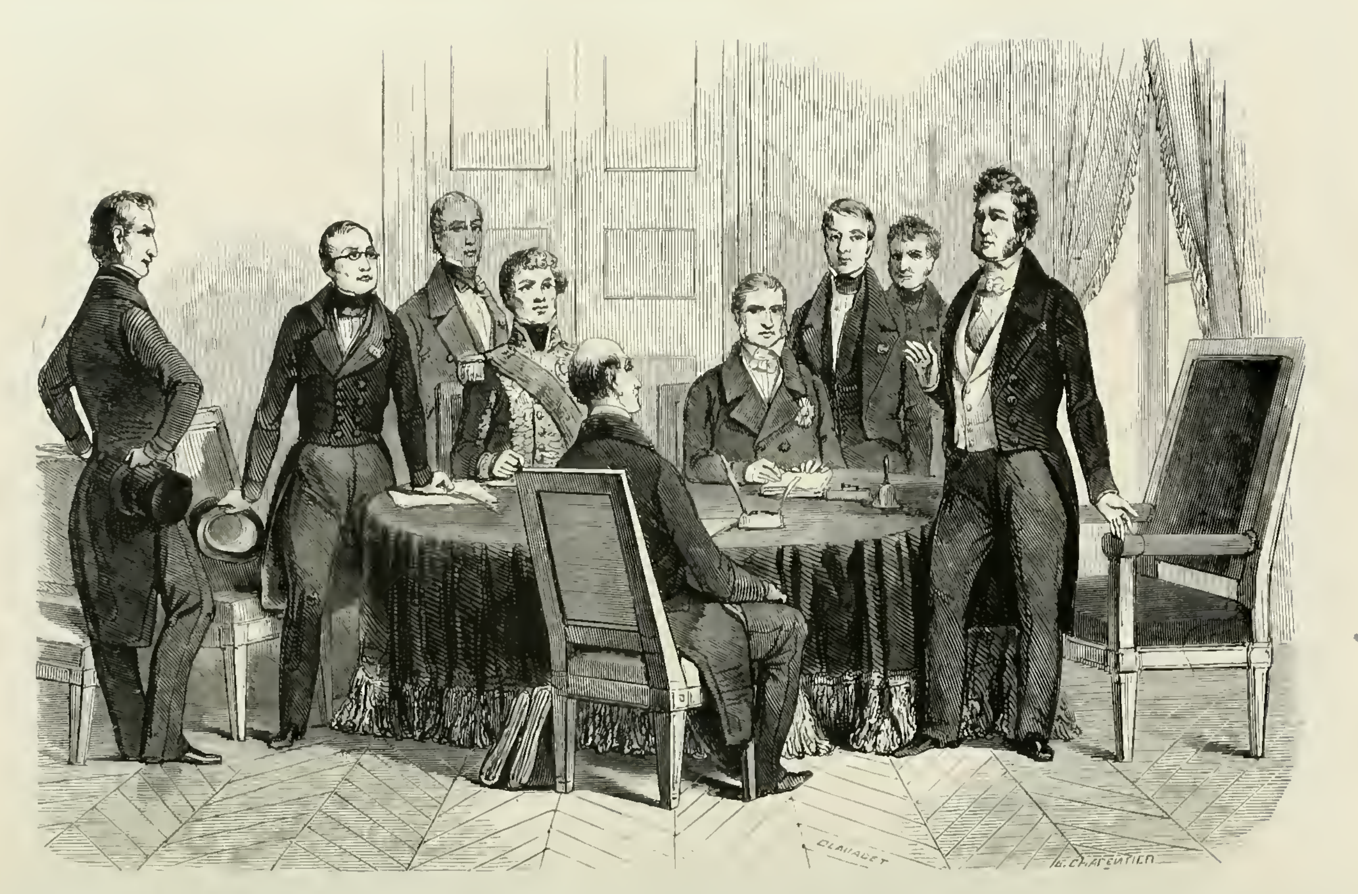
tions politiques. Ce fut entre eux la cause d'une scission immédiate.

Du consentement de la couronne, le maréchal Soult eut une entrevue avec M. Thiers pour aviser à une pure administration de centre gauche, et M. Thiers répondit « qu'il n'entrerait en pourparlers avec le roi que sur une invitation formelle et directe. » Satisfait sur ce point, il entama les négociations, échoua auprès de MM. Guizot et Barrot, et appela à lui MM. Dupin aîné, Humann, Duperré, Sauzet, Passy, Villemain et Dufaure, tous appartenant au centre gauche. Dans cette combinaison, le portefeuille des affaires étrangères était réservé à M. Thiers, et la présidence du Conseil au maréchal Soult. Mais ici s'engagea la véritable lutte. Toujours appuyé



Le maréchal Soult.

sur sa ridicule maxime que « le roi règne et ne gouverne pas, » et ressuscitant les funestes prétentions de Casimir Périer, M. Thiers exigea, pour condition première de son concours, que le prince s'abstînt de toute participation au gouvernement, et ratifiât d'avance un programme portant en substance : « 1° que les nouveaux ministres ne seraient pas gênés par la prérogative royale dans la distribution des emplois; 2° que, sans aller jusqu'à l'intervention,



on prendrait quelques mesures protectrices de l'Espagne. » Une fois ce programme arrêté entre les futurs ministres, MM. Soult, Thiers et Dupin voulurent connaître les dispositions du roi tant sur les choses que sur le choix des personnes. Le prince montra peu de sympathie pour M. Dufaure, auquel il supposait un caractère très-rude. A propos de M. Passy, qui, un jour, à la Chambre, avait fait remonter une accusation jusqu'au trône, il répliqua : « M. Passy! mais c'est mon ennemi personnel! » Il dit aussi de M. Villemain : « C'est un ennemi de ma maison. » M. Thiers réussit, non sans peine, à vaincre les répugnances du roi. La discussion sur le programme fut plus passionnée, et Louis-Philippe combattit les idées de M. Thiers touchant la question d'Espagne. D'après la tournure de cet entretien, il était douteux que la cour adoptât les clauses du programme; toutefois, contre toute attente, le roi ne recula devant aucune concession pour abréger la crise ministérielle, et le maréchal Soult se rendit au palais avec ses collègues. « Nous montons cet escalier ministres, dit M. Thiers; je crains bien que nous ne le descendions pas ministres. » Néanmoins tout paraissait disposé pour la signature des ordonnances, quand, ramenant son programme sur le tapis, M. Thiers déclara que, — s'il renonçait à l'intervention directe, immédiate en Espagne, il entendait exécuter le traité de la Quadruple-Alliance dans le sens d'un secours actif et continu; mais il rencontra dans le Conseil une résistance unanime qui le déconcerta. Irrité de cet échec, il se rabattit sur des questions de personnes, et prétendit imposer la présidence de la Chambre pour M. Odilon-Barrot, et une place de conseiller à la Cour de cassation pour M. Dupont (de l'Eure). De telles exigences n'étaient pas admissibles, et le roi s'en fût expliqué franchement, si M. Humann n'eût pris l'initiative en protestant surtout contre la candidature du chef de la gauche. Ce fut le signal de la rupture. « Tâchez, messieurs, de vous mettre d'accord entre vous, » dit Louis-Philippe d'un ton quelque peu railleur, et en levant la séance. Alors éclata le ressentiment de M. Thiers, et, l'œil en feu, la voix vibrante d'émotion, il s'écria : « Je vous avais bien dit, sire, que ces messieurs valaient mieux que moi. — Eh! je le vois bien, » répondit le prince.

La rupture de cette combinaison fut interprétée de mille manières; M. Thiers, accusé de l'avoir provoquée dans le but d'éviter la pré-

sidence du maréchal Soult, s'en défendit par de mauvais propos, annonçant seulement sa ferme résolution de ne point accepter d'autre portefeuille que celui des affaires étrangères, pour repousser la calomnie qui le mettait à l'index de la diplomatie. Cependant la séparation des doctrinaires et du centre droit ne pouvait durer, parce qu'ils étaient liés entre eux par une communauté de principes. Des rapprochements eurent lieu ; le marquis de Dalmatie, le fils même du maréchal Soult, et qui était entré dans la coalition, comprit avec ses amis la nécessité de renouer une alliance passagèrement altérée. et promit de combattre la présidence de M. Barrot. La session approchait et l'interrègne ministériel se prolongeait indéfiniment. M. Thiers, par ses exigences, avait porté le dernier coup à la coalition ; on le signala comme un brouillon, comme la seule cause de l'anarchie, par un sentiment exagéré de son mérite, et l'on parla de lui donner un poste d'ambassadeur, dans la pensée que son absence détruirait tous les obstacles. Le roi le fit appeler au château pour interroger ses dispositions à cet égard. « Je ne saurais, dit M. Thiers, accepter un exil avec appointements ; mais que le roi déclare par écrit qu'il regarde un voyage de moi au dehors comme propre à faciliter le dénoûment de la crise : ce sera un ostracisme. Je le subirai. »

Dans cet état de choses, il fallut, pour se présenter devant les Chambres, organiser un cabinet intérimaire, et, le 1er avril, le *Moniteur* publia les noms de MM. Gasparin, Girod (de l'Ain), de Montébello, Cubières, Tupinier, Parant et Gautier. A cette nouvelle, l'inquiétude se répandit dans la capitale, et l'on eut à craindre le retour des émeutes et des luttes armées. Il y avait donc urgence de calmer les esprits par la prompte formation d'un cabinet sérieux. Les premières opérations du scrutin, en dessinant les fractions de la Chambre, devaient naturellement aider à la solution de la crise ministérielle. La nomination de M. Passy à la présidence de la Chambre démontra qu'une fusion du centre droit et de la nuance de M. Passy fournirait les éléments d'une administration. M. Passy, en effet, chargé d'essayer une combinaison, s'était assuré que M. Thiers accepterait la présidence du maréchal Soult, quand celui-ci, revenant sur sa promesse, déclara que M. Thiers aurait le portefeuille de l'intérieur et non celui des affaires étrangères. La question d'Espagne était l'éternelle pierre d'achoppement de tous les essais. Dans l'offre du duc de Dalmatie.

M. Thiers vit une injure personnelle, et en conçut un ressentiment qu'il ne sut pas déguiser à la tribune. « Je ne comprends pas, dit-il, comment tout à coup M. le maréchal me fait proposer une situation qui ne m'avait jamais été proposée. M. le maréchal voulait-il me diminuer aux yeux du pays? Il aurait eu tort; je ne suis pas homme à subir des conditions de n'importe qui. » M. Passy fit une seconde et vaine tentative. La fermentation du pays augmentait. L'anarchie, dont le pouvoir offrait le triste spectacle[1], jetait naturellement le désordre dans le peuple; d'autant plus qu'on ne prévoyait guère le terme de cette situation. Le maréchal Soult lui-même paraissait découragé; faute d'un gouvernement régulier et stable, l'administration allait à la dérive, et les méfiances, les exigences, les susceptibilités de chacun amenaient des complications sans issue. Pour dénouer tant de difficultés, pour rendre l'union et la force au pouvoir, il ne fallut rien moins que l'éclat d'une insurrection foudroyante.

Le 12 mai, — c'était un dimanche, — vers trois heures et demie, les échos de la grande cité répétèrent le cri sinistre *Aux armes!* et soudain 150 à 200 individus envahirent la maison d'un armurier de la rue Bourg-l'Abbé, enlevèrent des fusils et des cartouches, et se dirigèrent simultanément vers les trois postes de l'Hôtel-de-Ville, de la place du Marché-Saint-Jean et du Palais-de-Justice. Après les avoir désarmés non sans peine, les insurgés se portèrent à la Préfecture de police. Une résistance vigoureuse les refoula dans les rues étroites qui environnent l'Hôtel-de-Ville. Cependant, le rappel retentissait

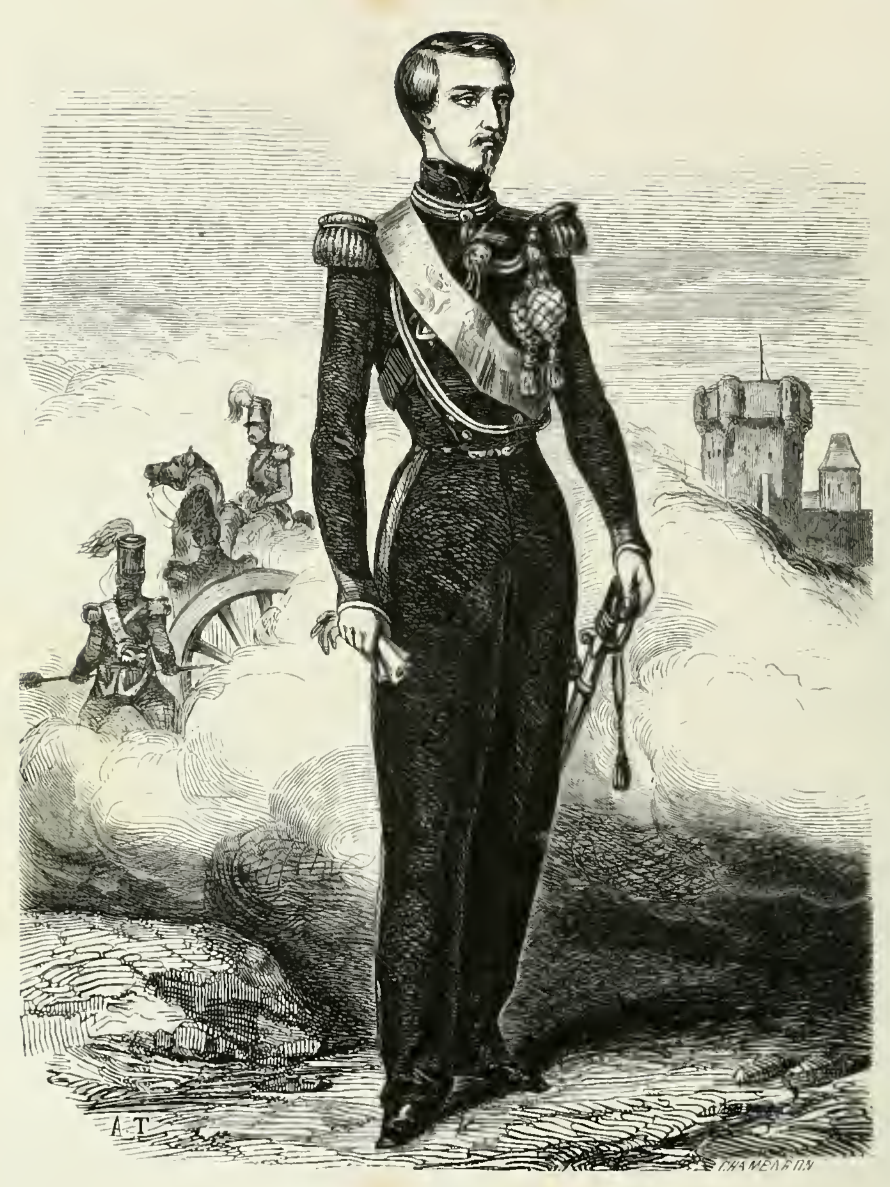
[1] A l'occasion du 1er mai, le roi manifesta ses ennuis sur la situation; il parla ainsi à la députation de la Chambre des Deputés :

« En répondant au vœu exprimé par votre président, je dirai que, déplorant avec lui les embarras momentanés auxquels nous sommes livrés, je n'ai omis, je n'omettrai rien pour en hâter le terme; car, plus que personne, je désire que la France possède une administration qui réponde à ses vœux, à votre attente et aux besoins de l'époque. Le but constant de mes efforts a été de maintenir l'union la plus intime entre tous les pouvoirs de l'État. C'est dans cette union que nous pouvons trouver cette force dont tous les fonctionnaires publics, tous les dépositaires de l'autorité ont besoin, pour remplir la mission qu'ils sont appelés à exercer : ce n'est que de cette union que peut surgir cette force morale qui, en garantissant la stabilité de nos institutions, inspire à la nation cette confiance dans son avenir, premier gage de son repos, de son bonheur et du maintien de ses libertés. Vous m'avez toujours trouvé prêt à les défendre, et j'aime à reconnaître que je vous ai toujours vus également prêts à défendre les prérogatives constitutionnelles des différents pouvoirs. Je vous remercie des vœux que vous venez de m'exprimer. Pour moi, mes efforts seront constants, mon abnégation personnelle sera complète, pour que la grande mission qui m'a été confiée par la nation soit fidèlement accomplie; et je serai heureux d'en devoir l'accomplissement au loyal concours que je vous demande et que vous m'accorderez. »

dans tous les quartiers; la troupe et la garde nationale accouraient de toutes parts, et la population stupéfaite cherchait la raison et le but de cette révolte. Les insurgés profitèrent de la panique générale pour concentrer leurs efforts rue Saint-Martin et rue Saint-Denis; ils construisirent des barricades dans la rue Transnonain, de sanglante mémoire, et dans la rue Grenétat; puis la lutte, courte mais acharnée, se termina par l'arrestation de la plupart des insurgés, parmi lesquels Armand Barbès et Martin Bernard.

La révolte du 12 mai démontrait tous les dangers de ces crises ministérielles qui inquiétaient les esprits, répandaient le malaise dans le commerce et réveillaient les espérances des partis. Ce fut donc au milieu même de l'insurrection, et par la nécessité de recréer une force répressive, que le ministère se constitua définitivement. Le maréchal Soult eut la présidence du Conseil et les *affaires étrangères*; M. Teste, la *justice*; M. Schneider, la *guerre*; M. Duperré, la *marine*; M. Duchâtel, l'*intérieur*; M. Cunin-Gridaine, le *commerce*; M. Dufaure, les *travaux publics*; M. Villemain, l'*instruction publique*; M. Passy, les *finances*.

Le jugement de l'attentat du 12 mai fut déféré à la Cour des Pairs. M. Mérilhou fit connaître, dans son rapport, les ramifications de cette société secrète, qui suspendait depuis si longtemps au-dessus de la nation la menace de ses fatales tentatives, et les débats s'ouvrirent le 27 juin 1839. Comme l'instruction n'était pas terminée à l'égard de tous les accusés, on avait scindé le procès en deux catégories, et la première comprenait seulement : Armand Barbès, Martin Bernard, Bonnet, Roudil, Guilbert, Mialon, Delsade, Lemière, Austen, Walch, Lebarzic, Philippet, Dugas, Nouguès, Noël Martin, Marescal, Pierné, Grégoire, Longuet. Barbès, caractère passionné, ferme et chevaleresque, résuma en peu de mots cette funeste théorie, en vertu de laquelle l'esprit révolutionnaire attaquait les institutions établies : « Je n'ai point commis un crime, dit-il, mais un attentat; vous n'êtes pas des juges, mais des ennemis; vous avez droit et pouvoir de me frapper, mais non de me juger. » Les accusés, se renfermant dans un système de dénégation, refusèrent de répondre aux interrogatoires; aussi les débats furent-ils courts. D'ailleurs, pour la plupart des inculpés, il y avait flagrant délit. L'arrêt, rendu le 12 juillet, porta la peine de mort contre Barbès, acquitta Bonnet, Lebarzic, Dugas, Grégoire, et




**Le duc de Montpensier.**

condamna Martin Bernard à la déportation, Mialon aux travaux forcés à perpétuité, Delsade et Austen à quinze années de détention, Nouguès et Philippet à six années de détention, Roudil, Guilbert et Lemière à cinq années de détention, Martin et Longuet à cinq années de prison, Mareseal à trois années de prison, Walch et Pierné à deux années de prison.

Barbès, malgré l'énormité de son crime, avait excité de vives sympathies par sa contenance héroïque et l'énergie de son caractère. La rigueur de sa condamnation toucha toutes les âmes; on fit des vœux et des tentatives pour sa délivrance. Des manifestations publiques et particulières éclatèrent en sa faveur: mais, à côté des moyens légitimes employés pour intéresser la Cour à son sort, il y eut le système de l'intimidation; on espéra arracher par la terreur ce qu'on ne pouvait obtenir par la prière, et le désir de sauver le condamné descendit à la menace d'horribles vengeances. La reine eut à trembler pour la vie de ses enfants, les ducs d'Aumale et de Montpensier, tous deux élevés au collége Henri IV comme l'avaient été leurs frères, tous deux réservés à de si heureuses destinées; princes charmants, dont l'un, digne héritier du beau nom des Condé, devait, bien jeune encore, mêler son nom à tant de glorieux bulletins signés sur la terre africaine; et dont l'autre devait succéder plus tard au duc d'Orléans dans la noble mission de protéger les arts et les lettres, et servir les desseins profonds de son auguste père, en renouant, par son mariage avec l'infante d'Espagne, le pacte de famille de Louis XIV. Quoi qu'il en soit, les coupables démonstrations, dont Barbès était l'objet, avaient trouvé le Conseil inflexible; mais le roi, ému par les larmes de la sœur du condamné, commua la peine de mort en celle de la déportation [1]. Six mois après, la deuxième catégorie des accusés du 12 mai comparut à son tour devant la Cour des Pairs. Ce second procès, où se révéla de nouveau l'audace indomptable des républi-

[1] *Ordonnance du roi du 14 juillet* 1839.

« Nous avons reçu l'humble supplication de la famille d'Armand Barbès, contenant que, par arrêt du 12 juillet 1839, rendu par la Cour des Pairs, il a été condamné à la peine de mort pour crime d'attentat contre la sûreté de l'État, et d'homicide volontaire commis avec préméditation. A ces causes, et sur le rapport de notre garde des sceaux, voulant préférer la miséricorde à la rigueur des lois, nous avons, en vertu de l'art. 58 de la Charte constitutionnelle, fait grâce et remise audit Armand Barbès de la peine prononcée contre lui; avons commué et commuons cette peine en celle des travaux forcés à perpétuité sans exposition. »

cains, se termina aussi par de sévères condamnations, et Auguste Blanqui, comme Barbès, eut la vie sauve, grâce à la clémence royale.



Pendant que les partis persistaient dans cette lutte acharnée, qui troublait si violemment la société, sans ébranler la puissance d'une dynastie désormais à l'abri de toute secousse, ainsi que le témoignait son système d'indulgence et de modération, l'horizon politique se rembrunissait à l'extérieur, et la question d'Orient se hérissait des complications les plus graves. De même que, pour jeter une plus vive lumière sur toutes les phases de la conquête d'Afrique, nous les avons réunies en un seul faisceau, de même nous nous sommes réservé d'encadrer dans un seul tableau les diverses périodes de l'immense affaire d'Orient, le plus puissant drame dont l'Europe ait jamais suivi, haletante et inquiète, les curieuses péripéties.

A son avénement au trône, le sultan Mahmoud, impatient de briser la puissance rivale des Pachas et le joug des Ulémas et des Janissaires, ne craignit pas, pour atteindre ce but, de compromettre l'indépendance et l'intégrité de la Turquie, que la Russie convoitait depuis si longtemps. Après avoir, par le traité de Buckarest (1812),

livré les bouches du Danube à l'empereur Alexandre, il profita de l'insurrection de la Grèce pour décimer les Janissaires, dont il acheva l'extermination, à Constantinople, dans la journée du 15 juin 1826. L'intervention des puissances chrétiennes, en 1827, et la victoire de Navarin effrayèrent l'implacable sultan, qui alors essaya de repousser les envahissements de la Russie. Vains efforts! une suite de revers et de succès signala les deux campagnes de 1828 et 1829; les Russes franchirent le passage des Balkans, et le traité d'Andrinople (14 septembre 1829), préparé sous l'inspiration de l'Angleterre, désigna le Pruth comme limite des deux empires, puis obligea la Porte à payer une indemnité onéreuse à la Russie, qui, — par des transactions ultérieures, — accepta quelques places fortes en Asie et en Europe au lieu d'un payement en argent. L'Autriche et l'Angleterre étaient trop intéressées dans la question, pour ne pas voir avec inquiétude l'accroissement démesuré de la puissance moscovite; — l'Autriche ne pouvait admettre que Constantinople restât au pouvoir des Russes, sans d'immenses compensations, et, dans le partage éventuel de l'empire ottoman, elle devait désirer les lots de la Bosnie, de la Servie et de l'Albanie. L'Angleterre, menacée du côté de ses possessions de l'Inde, avec la perspective de perdre une partie de son influence dans la Méditerranée, et un débouché énorme pour 50,000,000 de ses produits, tenait essentiellement au maintien de l'intégrité de la Turquie. Quant à la France, consultée, comme puissance du premier ordre, sur la politique qu'elle suivrait relativement à l'Orient, elle paraissait, à cette époque, d'autant plus disposée à seconder les vues de l'empereur Nicolas, qu'on lui avait fait entrevoir pour elle les frontières du Rhin sur la ligne la plus étendue. La Prusse, absorbée par des préoccupations intérieures, n'accordait qu'une médiocre attention à ce grand débat. Telle était la situation des choses, quand survint la catastrophe de Juillet. Dès lors la France se rallia à la politique des autres puissances, et la Russie, tenue en respect par l'Europe occidentale, ajourna ses projets sur le Bosphore et se borna à couvrir la Turquie de sa protection. A ce titre, elle devait intervenir même militairement, si la Porte était attaquée par un ennemi trop supérieur. Or, Mahmoud ne tarda pas à recourir à l'assistance de son alliée.

Le vieux pacha Méhémet-Ali, homme hardi, profond, rusé, habile et prudent, vaillant capitaine, dévoré de la soif des conquêtes, et re-

gardé comme l'instrument le plus actif de la civilisation en Égypte, n'avait rien négligé pour s'attirer les sympathies de l'Europe, surtout celles de la France, où sa bienveillance pour nos intérêts commerciaux en Orient lui avait concilié l'opinion de la presse. Méhémet-



Méhémet-Ali.

Ali se révolta contre la Porte, proclama son indépendance, envahit les côtes de Syrie jusqu'au Liban, et s'empara de Saint-Jean-d'Acre. Le Divan s'émut et essaya de s'opposer à l'audacieuse invasion du pacha rebelle. Hussein-Pacha et Reschid-Méhémet, généraux de Mahmoud, furent battus par Ibrahim, fils de Méhémet-Ali, — l'un à Homs et à Beylan, le second à Koniah (21 décembre 1832). Ces triomphes rapides livraient la Syrie à Ibrahim et lui ouvraient, pour ainsi dire, les portes de Constantinople, s'il avait osé pousser en avant. C'est dans ces graves circonstances que Mahmoud en appela au protectorat de son allié, et le cabinet russe ordonna que la flotte de Sébastopol se tînt prête et qu'une division assez considérable occupât la rive asiatique du Bosphore. Toutes les légations avertirent leurs gouvernements de cette situation inquiétante. Quelle attitude allait prendre

la France? Se prononcer contre Méhémet-Ali, qu'elle aimait? c'était rendre inutile l'intervention russe: encourager l'ambitieux pacha à poursuivre le succès de sa rébellion? c'était le donner pour défenseur à Constantinople et déposséder Mahmoud à son profit. En tout cas, elle avait intérêt, avec l'Autriche et la Grande-Bretagne, à ne pas souffrir le protectorat exclusif de la Russie. En présence de ces difficultés, elle se trouva presque prise au dépourvu; car elle n'était alors représentée, à Constantinople, que par un simple chargé d'affaires, M. de Varennes. Le rôle de ce dernier était épineux; toutefois, livré à ses propres inspirations, M. de Varennes réussit à contre-balancer l'influence russe pendant quelque temps. Sur ces entrefaites, l'amiral Roussin reçut l'ambassade de Constantinople, avec la mission de proposer à la Porte la médiation du gouvernement français pour amener Méhémet-Ali à une transaction raisonnable. Il devait arrêter la marche triomphante d'Ibrahim, puis exiger que le sultan contremandât les secours russes, désormais sans but. Quelque diligence que fît l'amiral Roussin pour arriver à Constantinople, l'escadre russe le suivit à trois ou quatre jours de distance, et mouilla dans le Bosphore le 21 février. Notre ambassadeur menaça le Divan de suspendre le déchargement de ses bagages, si l'escadre ne se retirait pas. « Ce qu'il fallait à la Porte, disait-il, c'était la paix, mais la paix sans la présence des Russes, dont le drapeau soulèverait encore les populations croyantes contre les réformes du sultan. » La Porte s'empressa de remettre à la légation russe une note officielle qui confiait à la France le soin de la négociation convoitée par le cabinet de Pétersbourg. Aussitôt, l'amiral Roussin, qui s'était engagé à conclure la paix aux conditions portées par Halil-Pacha à Alexandrie, écrivit à Méhémet-Ali une lettre impérieuse pour le sommer de rappeler son armée et de se restreindre aux pachalicks de Tripoli en Syrie, de Saint-Jean-d'Acre, Jérusalem et Naplouse, en le pressentant sur les dangers d'un refus. Malheureusement, la France avait à Alexandrie un consul général, M. Mimaut, fort dévoué aux intérêts du vice-roi. Soit inspiration personnelle, soit instructions particulières de son gouvernement, M. Mimaut, loin de seconder les vues de l'amiral Roussin, parut encourager Méhémet-Ali à la résistance. Enhardi par l'assentiment du consul général, dont il soupçonnait peut-être le mobile, et sûr de l'appui de la presse en France, le vieux pacha repoussa effectivement

les conditions proposées par l'amiral Roussin, et cela en termes convenables, mais énergiques. Rien ne pouvait mieux servir les desseins de la Russie; car le refus du pacha nous plaçait dans l'alternative de tolérer l'action de la politique russe, ou d'agir nous-mêmes; de laisser protéger et défendre Constantinople, ou d'attaquer Alexandrie. Telles avaient bien été les prévisions de M. de Boutenieff, quand il remettait, après la soumission de Méhémet-Ali, la retraite de l'armée moscovite; soumission dont il doutait. Il y avait en outre, dans la résistance de Méhémet-Ali, cela de fâcheux, que notre intervention perdait de son autorité. Cependant, comme il importait d'arriver à une solution immédiate, on n'en eut pas moins recours de nouveau à la médiation française pour négocier la paix avec Ibrahim, et M. de Varennes, chargé de cette mission, conclut à Kutaya un arrangement qui devait faire cesser l'occupation de Constantinople par les Russes, sous la toute-puissance du comte Orloff. Tandis que, d'un côté, Ibrahim abandonnait l'Asie-Mineure; de l'autre, les troupes moscovites délivraient Constantinople de leur voisinage. Mais, avant d'ordonner leur départ, le comte Orloff avait resserré l'alliance de la Russie et de la Sublime Porte par un traité particulier tenu caché à la diplomatie européenne, et dont il était facile de pénétrer la pensée. Les relations des deux empires reposaient précédemment sur un engagement tacite de se prêter mutuel secours à l'occasion. Avertie, par le dernier événement, des obstacles que rencontrerait toujours son intervention au cas où les mêmes dangers se reproduiraient, la Russie voulut prendre ses précautions et préciser les conditions de son concours. Le traité d'Unkiar-Skélessi, valable pour huit années, confirmait les traités d'Andrinople, de Pétersbourg et de Constantinople, et assurait au Divan la protection de l'empereur Nicolas. Néanmoins, ce qui souleva de justes réclamations en Europe, ce fut la clause secrète annexée à ce traité, laquelle disait : « En vertu d'une des clauses de l'article 1er du traité patent d'alliance définitive entre la cour impériale de Russie et la Sublime Porte, les deux parties contractantes sont tenues de se prêter mutuellement des secours matériels et l'assistance la plus efficace pour la sûreté de leurs Etats respectifs. Néanmoins, S. M. l'empereur de toutes les Russies, voulant épargner à la Sublime Porte ottomane la charge et les embarras qui résulteraient pour elle de la prestation d'un secours matériel, ne demandera pas ce secours, si les circonstances mettaient

la Sublime Porte dans l'obligation de le fournir; la Sublime Porte ottomane, à la place du secours qu'elle doit prêter au besoin d'après le principe de réciprocité du traité patent, devra borner son action en faveur de la cour impériale de Russie à fermer le détroit des Dardanelles, c'est-à-dire à ne permettre à aucun bâtiment de guerre étranger d'y entrer sous un prétexte quelconque. Le présent article séparé et secret aura les mêmes force et valeur que s'il était inséré mot à mot dans le traité d'alliance de ce jour [1]. »

Par le fait de cette stipulation secrète, la question d'Orient chan-

[1] *Traité d'Unkiar-Skélessi :*

Art. 1er. — Il y aura à jamais paix, amitié et alliance entre S. M. l'empereur de toutes les Russies et S. M. l'empereur des Ottomans, leurs empires et leurs sujets, tant sur terre que sur mer. Cette alliance ayant uniquement pour objet la défense commune de leurs États contre tout empiétement, LL. MM. promettent de s'entendre sans réserve sur tous les objets qui concernent leurs tranquillité et sûretés respectives, et de se prêter, à cet effet, mutuellement des secours matériels et une assistance efficace.

Art. 2. — Le traité de paix conclu à Andrinople le 2 septembre 1829, ainsi que les autres traités qui y sont compris, de même aussi la convention signée à Saint-Pétersbourg le 14 avril 1830, et l'arrangement conclu à Constantinople, le 9 (21) juillet 1833, relatif à la Grèce, sont confirmés dans toute leur teneur par le présent traité d'alliance défensive, comme si lesdites transactions y avaient été insérées mot pour mot.

Art. 3. — En conséquence du principe de conservation et de défense mutuelles qui sert de base au présent traité d'alliance, et par suite du plus sincère désir d'assurer la durée, le maintien et entière indépendance de la Sublime-Porte, S. M. l'empereur de toutes les Russies, dans le cas où les circonstances qui pourraient déterminer de nouveau la Sublime-Porte à réclamer l'assistance morale et militaire de la Russie viendraient à se présenter, quoique ce cas ne soit nullement à prévoir, s'il plait à Dieu, promet de fournir, par terre et par mer, autant de troupes et de forces que les deux parties contractantes le jugeraient nécessaire. D'après cela, il est convenu qu'en ce cas les troupes de terre et de mer dont la Sublime-Porte réclamerait le secours seront tenues à sa disposition.

Art. 4. — Selon ce qui a été dit plus haut, dans le cas où l'une des deux puissances aura réclamé l'assistance de l'autre, les frais seuls d'approvisionnement pour les forces de terre et de mer qui seraient fournies tomberont à la charge de la puissance qui aura demandé le secours.

Art. 5. — Quoique les deux hautes puissances contractantes soient sincèrement intentionnées de maintenir cet engagement jusqu'au temps le plus éloigné, comme il se pourrait que, dans la suite, les circonstances exigeassent qu'il fût apporté quelques changements à ce traité, on est convenu de fixer sa durée à huit ans à dater du jour de l'échéance des ratifications impériales. Les deux parties, avant l'expiration de ce temps, se concerteront, suivant l'état où seront les choses à cette époque, sur le renouvellement du même traité.

Art. 6. — Le présent traité d'alliance définitive sera ratifié par les deux hautes parties contractantes, et les ratifications en seront échangées à Constantinople dans le terme de deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

Fait à Constantinople, le 26 juin (8 juillet) l'an 1833, le 20 de la lune de Lafer, l'an 1249 de l'Hégire.

*Signé :* comte Alexis Orloff, A. Boutenieff, Khosrew-Méhémet pacha, Feizi-Achmet pacha, Hadji-Méhémet akif effendi.

geait complétement de face, et, d'égyptienne qu'elle était, devenait européenne. Alors que la paix semblait se rétablir partout, il surgissait tous les éléments d'une crise plus ardente, plus redoutable. Maîtres des Dardanelles par le traité d'Unkiar-Skélessi, les Russes pouvaient étendre ce droit d'interdiction au détroit du Sund à l'extrémité du Danemarck et de la Suède, et accaparer la domination de la Baltique et de la mer Noire. Or, la France et l'Angleterre devaient naturellement s'opposer à une prétention aussi monstrueuse. Toutes deux en effet, chacune de son côté, s'empressèrent de réclamer auprès du cabinet de Saint-Pétersbourg et de la Sublime Porte, et de déclarer « que les vaisseaux anglais ou français passeraient à travers les Dardanelles, si cela était utile, en cas d'une guerre, sans hésitation, comme s'il n'y avait pas de traité contraire entre la Porte et la Russie. » Pour empêcher tout conflit, l'Autriche, acceptant le rôle de médiatrice entre la Russie d'une part et les deux puissances de l'autre, obtint de l'empereur Nicolas des explications rassurantes, et les armements cessèrent immédiatement. Toutefois ce n'était qu'un leurre, et l'on ne tarda pas à reconnaître que le cabinet de Pétersbourg et le Divan entendaient maintenir le traité du 8 juillet 1833; car le passage des Dardanelles fut refusé à deux navires, l'un français, l'autre anglais, destinés à une mission scientifique, — par cela seul qu'ils étaient armés. Ainsi, la France et la Grande-Bretagne avaient vainement annoncé qu'elles ne considéraient pas la convention d'Unkiar-Skélessi comme sérieuse; vainement elles s'étaient fiées aux promesses de la Russie, la Porte n'en tenait aucun compte et exécutait ses engagements à la lettre. En face de cette insigne mauvaise foi, la France et l'Angleterre allaient-elles armer de nouveau pour forcer simultanément les Dardanelles? Voilà où la question prenait un caractère difficile, surtout pour la France, que ses agitations intérieures éloignaient de toute pensée de guerre européenne. Les embarras de notre gouvernement se compliquaient encore des contradictions de sa politique en Égypte et à Constantinople. Tout en se proclamant le protecteur de Mahmoud, il avait également des sympathies pour Méhémet-Ali; or, la Russie et l'Angleterre, avec un but caché, s'efforçaient, par d'adroites insinuations, d'irriter le sultan contre la France, et le poussaient à ressaisir les pachalicks de Tripoli et de Tunis, comme aussi la régence d'Alger et de Constantine. Mahmoud écouta ces perfides conseils,

et, au mois d'août 1837, une flotte turque, sortie des Dardanelles, se dirigea sur les côtes d'Afrique. Aussitôt, l'amiral Gallois eut ordre de se placer devant Tunis et Tripoli et d'empêcher le débarquement des troupes de la Porte. Comment convaincre le sultan des intentions amicales de la France à son égard, au moment où nous prenions contre lui des mesures de répression? Qu'on juge de la position du baron Roussin, chargé d'appuyer le système de paix et d'offrir au Divan le protectorat du cabinet des Tuileries! Les inquiétudes de notre ambassadeur étaient d'autant plus fondées, que l'Angleterre jouait un double jeu dans la question orientale. Les efforts de cette puissance ne tendaient qu'à disputer à la Russie la prépondérance exclusive sur la Turquie au détriment même de la France. Déjà, sous l'inspiration de lord Ponsonby, Reschid-Pacha avait été nommé à l'ambassade de Paris, avec la mission « de réclamer la reconnaissance de la suzeraineté du sultan sur Alger, Oran et Constantine, ou une forte indemnité d'argent comme tribut, ou achat de sa suzeraineté d'Afrique. » La France ne pouvait évidemment accueillir une telle réclamation, et, bien pénétrée de cette pensée, l'Angleterre, jalouse de lui ravir sa suprématie dans la Méditerranée, ne négligeait rien pour détruire sourdement son influence au sein du Divan. La correspondance de l'amiral Roussin signalait ces menées déloyales de la politique anglaise en Orient, quand la conclusion d'un large traité de commerce entre la Porte et la Grande-Bretagne (16 août 1838) trahit clairement les desseins du cabinet de Saint-James.

Cependant Mahmoud, excité plus que jamais à la guerre, voulait reprendre la pleine possession de la Syrie, tandis que Méhémet-Ali songeait à constituer son pachalick héréditaire et entièrement indépendant de la Porte ottomane, même pour le tribut. Le vieux pacha informa officiellement le corps diplomatique de ses résolutions, déclarant « — qu'il n'avait nulle envie de manquer aux égards qu'il devait aux cabinets de Londres et de Paris; que son projet était de ne rien précipiter, qu'il attendrait leur réponse, et que, devant bientôt partir pour le Sennaar, ce ne serait qu'à son retour, vers le milieu d'octobre, qu'il s'occuperait sérieusement de mener à bonne fin cette grande affaire. »

Les puissances, dont Méhémet-Ali provoquait le concours, repoussèrent ses vues : la France, timidement, à cause de ses sympa-

thies pour lui ; l'Angleterre et la Russie, avec indignation et énergie. Mais c'était vainement que l'Europe espérait empêcher un conflit entre deux rivaux impatients d'en finir par un coup d'éclat. Mahmoud, épuisé par des excès de travail et de débauche, brûlait du désir de châtier ce Méhémet-Ali, le fils d'une esclave de Macédoine, et de lui arracher son pachalick. De son côté, tout en protestant de ses intentions pacifiques, l'indomptable pacha activait ses préparatifs de guerre. Pendant ce temps, les cabinets de Pétersbourg et de Londres, l'un fidèle au traité d'Unkiar-Skélessi, l'autre par haine contre Méhémet-Ali, promettaient leur appui au Divan; l'amiral Roussin persistait dans son idée de contrebalancer l'influence russe à Constantinople, en soutenant la Porte ; l'Autriche n'avait qu'un but, celui de vider le différend des deux adversaires par les voies diplomatiques. En somme, l'Europe, hormis la Russie, désirait maintenir la paix en Orient. Et pourtant, de Constantinople à Alexandrie, du Taurus aux rives de l'Euphrate, tout se préparait pour une grande lutte. Une dépêche du consul à Alep disait : « Une partie seulement de l'armée turque a passé l'Euphrate ; les Turcs ont pris possession de deux campements naguère occupés par les Égyptiens; on porte les forces du grand-seigneur à plus de cent mille hommes, y compris trente mille qu'amène le pacha de Bagdad ; le pacha de Mossoul arrive aussi. Il est probable qu'Hafiz-Pacha ne voudra pas commencer les hostilités avant d'avoir opéré sa jonction avec ces deux corps. Ibrahim-Pacha a échelonné ses troupes entre Alep et Aïntab; il paraît vouloir attendre l'ennemi dans Alep, c'est là qu'il s'est retranché et que tous ses moyens de défense sont préparés. Soliman-Pacha (colonel Selves) et le ministre de la guerre sont avec lui. Le chiffre de l'armée du pacha est de soixante-seize mille hommes; mais il faut distraire de ce chiffre trente mille hommes pour les garnisons des villes et défilés du Taurus. Les troupes concentrées près d'Alep pour entrer en ligne se composent de douze régiments d'infanterie et deux mille Bédouins, ce qui forme un effectif de quarante-six mille hommes. Si une affaire a lieu, elle sera décisive, les Turcs vaincus se feront noyer dans l'Euphrate; si la victoire se déclare pour eux, la Syrie entière se soulève, et l'armée égyptienne est perdue. » Ainsi l'agresseur c'était le sultan, au grand contentement de Méhémet-Ali, qui dissimulait si bien ses désirs ambitieux sous les dehors d'une

extrême modération. Jaloux de conserver l'amitié de la France, il voulait seulement qu'il fût constaté « que ce n'était pas lui qui faisait la guerre, mais la Porte ottomane. » Le 10 mai 1839, la note suivante fut communiquée aux consuls généraux : « Le vice-roi a déclaré à M. le consul général qu'il s'engage, dans le cas où les troupes du sultan qui ont franchi l'Euphrate près de Byr se retireraient de l'autre côté du fleuve, à faire faire un mouvement rétrograde à son armée et à rappeler son fils Ibrahim à Damas; que, dans le cas où cette démonstration pacifique serait à son tour suivie d'un mouvement rétrograde de l'armée de Hafiz-Pacha au delà de Malatiah, Son Altesse rappellera le généralissime en Egypte. Son Altesse le vice-roi a ajouté, de son propre mouvement, que si les grandes puissances consentaient à lui garantir la paix et à s'intéresser à lui obtenir l'hérédité du pouvoir dans sa famille, il retirerait une partie de ses troupes de la Syrie, et serait prêt à s'entendre sur un arrangement définitif propre à garantir sa sécurité et adapté aux besoins du pays. » Malgré cette déclaration toute pacifique, la Russie et l'Angleterre ne cessèrent de pousser le Divan à la guerre; et lord Ponsonby, guidé par sa haine contre Méhémet-Ali, qu'il considérait comme un obstacle à la paix européenne, alla jusqu'à écrire à son gouvernement que le pacha seul avait tous les torts de l'agression, et que le sultan était en droit d'en appeler à l'appui des grandes puissances. Huit jours plus tard, lord Palmerston recevait du colonel Campbell, consul anglais à Alexandrie, une dépêche ainsi conçue : « La conduite perfide du sultan, qui a agi contrairement aux conseils que lui donnaient les ambassadeurs à Constantinople, aura non-seulement épuisé ses ressources, mais affaibli son influence morale en Turquie, tandis que la conduite modérée d'Ibrahim-Pacha, agissant d'après les ordres de son père, s'abstenant de tout acte d'hostilité lorsqu'il pouvait détruire l'armée de Hafiz-Pacha, élèvera dans la même proportion Méhémet-Ali et augmentera son influence dans l'empire ottoman. »

Les mêmes contradictions, qui se révélaient dans la politique française en Orient, signalaient, comme on le voit, la politique anglaise; à Constantinople, le baron Roussin et lord Ponsonby, résolus à ne pas faire de concessions au pacha, soutenaient énergiquement la cause de Mahmoud, avec des vues différentes toutefois, tandis qu'à Alexandrie M. Mimaut et M. Campbell se prononçaient hautement pour le vice-roi d'Égypte.

Ainsi encouragé par les insinuations de l'Angleterre et de la Russie, le sultan avait juré de ruiner la puissance de l'esclave rebelle. Déjà même les hostilités avaient commencé, lorsque le ministère du 12 mai arriva au pouvoir. Le passage de l'Euphrate, qu'expliquaient suffisamment l'occupation d'Onront et le sac de quatorze villages dans le district d'Aïntab par quelques détachements de la cavalerie turque, démontrait tous les dangers de la situation. La France tenait à maintenir la paix. Le maréchal Soult se hâta d'envoyer en Egypte un de ses aides de camp, M. Caillé, avec la mission d'empêcher la guerre. Méhémet-Ali reçut gracieusement M. Caillé et lui donna pour Ibrahim une lettre pleine d'instructions pacifiques. Mais il était trop tard, les ennemis en étaient venus aux prises. Le 21 juin, l'armée égyptienne se prépara au combat et s'empara du village de Mézar; puis Ibrahim



C. Charpentier

alla lui-même reconnaître le camp de Hafiz. Le 24, à huit heures du matin, il attaqua l'ennemi à Nézib, au delà d'Alep, et resta maître du champ de bataille. Peu de jours après, il s'apprêtait à franchir le Taurus, quand M. Caillé parut et lui présenta la lettre du pacha. « Dans le cas où, à l'arrivée du chargé d'affaires, lui disait entre autres choses Méhémet-Ali, vous auriez déjà chassé les Turcs de nos limites, et où vous auriez avancé, vous devez rester où vous serez et attendre l'arrangement que feront les grandes puissances, et que je vous communiquerai. »

A cette lecture, Ibrahim fut atterré, car il lui fallait renoncer aux fruits de sa victoire; mais sa résistance pouvait compromettre le succès de la médiation de la France, il obéit, non sans dépit, aux ordres de son père, et se retira derrière l'Euphrate. Trahi par la fortune, et se voyant arracher son empire par lambeaux, Mahmoud se débattait dans une impuissante rage. Un pied dans la tombe, il espérait vaincre et abattre son vassal révolté; dernière illusion de son orgueil, qu'il caressa jusqu'au moment suprême. La nouvelle du désastre de Nézib ne vint pas troubler sa douloureuse agonie; il expira le 30 juin 1839, en maudissant le nom de Méhémet-Ali et en léguant sa politique à son fils Abdul-Medjid.

Dans la situation critique où se trouvait l'Orient, le cabinet du 12 mai avait demandé à la Chambre des Députés un crédit de dix millions pour augmenter nos armements maritimes. Dans l'exposé des motifs de ce projet, le maréchal Soult s'était bien gardé de formuler un système de diplomatie tranché; mais la Chambre n'eut pas les mêmes ménagements, et, le 24 juin, M. Jouffroy lut un rapport dont les conclusions étaient « d'obtenir pour le pacha une existence puissante et reconnue, et de soumettre le traité d'Unkiar-Skélessi à une délibération d'un congrès européen qui déciderait la question orientale. » Ce rapport fut très-applaudi, et la discussion s'ouvrit le 1er juillet. Le duc de Valmy prit la parole, attaqua la politique du gouvernement français, et s'attacha à prouver que notre système ne nous avait valu aucune confiance ni à Constantinople ni à Alexandrie, et que l'on devait sacrifier le pacha d'Égypte au sultan. C'était aussi l'opinion de M. Denis (du Var). M. de Carné, au contraire, essaya de démontrer, dans un long discours, qu'il appartenait à Méhémet-Ali seul de reconstruire la nationalité arabe et de ressus-

citer l'empire ottoman du sein de ses ruines. M. de Lamartine combattit à la fois le système turc et le système égyptien, nia la possibilité


M. A. de Lamartine.

de reconstituer une nationalité arabe, et ne prédit, dans le partage de cet empire écroulé, que l'aurore d'une grande civilisation turque, sous le protectorat généreux des puissances réunies. Examinant le système du gouvernement, celui du *statu quo*, il s'écriait dans son magnifique langage : « Je comprends le système du *statu quo* pour l'intégrité de l'empire ottoman avant le traité de 1774, avant le traité de 1792 ; je le comprends encore après 1815 ; je le comprends enfin avant l'anéantissement de la marine turque à Navarin, cet acte de démence nationale de la France et de l'Angleterre au profit de la Russie. Mais, après l'usurpation de la Crimée, le protectorat russe en Valachie et en Moldavie ; mais après l'émancipation et l'occupation de la Grèce par vos troupes, et les millions de subsides que vous allez encore payer demain à son indépendance ; mais après l'asservissement de la mer Noire aux Russes et la création de Sébastopol, d'où les flottes russes sont en vingt-quatre heures à Constantinople ; mais après les traités d'Andrinople, d'Unkiar-Skélessi, de Kutaya, et le

démembrement de la moitié de l'empire par Méhémet et par vous, qui le protégez, le *statu quo*, permettez-moi de le dire, est une dérision comparable à l'existence dérisoire de la nationalité polonaise. Quoi! vous allez armer pour le *statu quo* de l'empire turc, qui importe, dites-vous, à la sûreté de l'Europe; et ce *statu quo*, c'est le démembrement, l'anéantissement, l'agonie de l'empire que vous prétendez vouloir relever? Soyez donc conséquents : si la Turquie vous importe, comme vous le dites, allez au secours, non de la révolte établie en Syrie, mais de la légitimité impériale à Constantinople! Prêtez vos conseils, vos ingénieurs, vos officiers, vos flottes aux généreux efforts de l'héroïque Mahmoud pour civiliser son peuple; aidez-le à écraser Ibrahim, à ressaisir l'Égypte et toutes ces parties de son empire qui s'en détachent... Au lieu de cela, que vous dit-on? Armez pour le *statu quo?* unissez vos flottes à celles des Anglais pour empêcher le grand-seigneur de recouvrer ses meilleures provinces sur son pacha rebelle? Savez-vous ce que cela veut dire? cela veut dire : Dépensez l'or, le sang et le temps de la France pour maintenir... quoi? la Turquie d'Europe et Constantinople sous la main de la Russie, la Turquie d'Asie sous le sabre d'Ibrahim et l'usurpation de Méhémet. » Puis, développant son propre système, le partage de l'Orient, l'illustre orateur ajoutait : « Un congrès! et dans le cas où le temps ne serait plus à vous, prenez immédiatement en Orient une de ces positions maritimes et militaires, comme l'Angleterre en possède à Malte, comme la Russie en a une dans la mer Noire; saisissez provisoirement un gage d'influence et de force qui vous mette en état de dominer ou la négociation ou les événements; souvenez-vous d'Ancône! »

M. Villemain, ministre de l'instruction publique, sans se prononcer sur la question, en appela à l'équité des nations de cet arrêt de mort lancé contre l'empire ottoman : « Le préopinant sait-il tout ce qu'il y a de vitalité dans un peuple? Sait-il combien il est malaisé de déraciner une nation du sol qu'elle occupe, lors même qu'elle l'a conquis? Etait-il à Varna? Était-il à Chumla? A-t-il vu comment, le génie de l'Europe inspirant, la force guerrière de l'empire russe est venue languir devant de faibles murs défendus par d'intrépides musulmans? Le jour où il s'agirait de balayer les Turcs du sol qu'ils occupent, le jour où l'on détruirait les tombeaux de leurs

pères et leurs mosquées, une insurrection nationale viendrait peut-être enflammer les deux rives du Bosphore, et peut-être retrouveriez-vous un peuple au milieu des ruines sous lesquelles on voudrait l'ensevelir. » Après M. Villemain, M. de Tocqueville exposa quelques idées banales et vulgaires. Enfin M. Guizot, approuvant la politique du *statu quo*, la résuma en termes sérieux : « Maintenir l'empire ottoman pour le maintien de l'équilibre européen ; et, quand par la force des choses, par la marche naturelle des faits, quelque démembrement s'opère, quelque province se détache, favoriser la conversion de cette province en État indépendant, qui prenne place dans la coalition des États, et serve un jour, sous sa nouvelle situation, au nouvel équilibre européen, voilà la politique qui convient à la France, à laquelle elle a été naturellement conduite et que nous avons suivie. — C'est là, objecta M. Berryer, une politique incertaine, l'arme des faibles; il faut choisir un système net : soyez à Constantinople ou bien à Alexandrie, mais soyez-y sincères et fermes. » M. Odilon Barrot adjura le cabinet d'empêcher l'intervention de la Russie. M. de Lamartine, qui voyait là une fausse interprétation de sa pensée, répondit : « Vous m'avez mal compris; je veux le progrès et une idée de civilisation en Orient, et rien au delà. — Ce qui est menacé, ajouta M. Jouffroy, c'est Constantinople; le remède est de créer un concert européen qui ne permette à personne de s'agrandir en Orient, immense tâche qui est aux mains du cabinet du 12 mai ; il peut en retirer beaucoup de gloire pour la France. » Cette discussion se termina par le vote des 10 millions que le ministère demandait; néanmoins la Chambre, en forçant le gouvernement à formuler hautement son système, lui créait de nouveaux embarras. Sur ces entrefaites, arrivèrent la victoire de Nézib et la mort de Mahmoud, deux faits qui compliquèrent la situation diplomatique. Abdul-Medjid, en montant à l'âge de dix-sept ans sur un trône fortement ébranlé dans sa base, avait été pris sous la tutelle de l'Europe entière; mais les ambitieux n'eurent pas de peine à gagner les bonnes grâces du jeune empereur. La nomination de Halil au poste de séraskier, et de Khosrew-Pacha à celui de grand-vizir, provoqua la défection de la flotte ottomane. Achmet-Fevzi-Pacha, redoutant la haine des deux ministres, alla joindre l'escadre de Méhémet-Ali dans le port d'Alexandrie, avec le consentement de l'amiral Lalande, qu'il réussit à abuser sur les motifs de sa trahison. De là on

en vint à accuser notre gouvernement de complicité dans la défection du capitan-pacha, ce qui semblait séparer la France de l'intervention européenne et lui donner une tendance exclusivement égyptienne. Les dépêches du maréchal Soult confirmaient cette opinion. Le 29 juillet 1839, il écrivait au baron de Bourqueney : « Il faut que la fermeté, j'ai presque dit la sévérité des conseils, soit tempérée par un ton de modération et de bienveillance qui, tout en avertissant la prudence de Méhémet-Ali, ne blesse pas trop fortement son orgueil et son ambition. Il y aurait certainement de l'affectation à paraître croire qu'après les succès que vient de lui procurer la folle conduite de la Porte, il n'a rien à attendre de plus que ce qu'il était en droit de demander auparavant ; ce serait méconnaître l'empire des faits, les nécessités de la situation. Si le vice-roi acquérait la conviction qu'il ne doit rien espérer de l'équité des puissances, il se révolterait contre leurs représentations impérieuses, et son irritation pourrait amener des conséquences dont la seule possibilité est de nature a effrayer tout esprit prévoyant. » Surpris de cette dépêche, lord Palmerston se hâta d'en témoigner son inquiétude à lord Granville, en lui recommandant de provoquer des éclaircissements à ce sujet. « Le maréchal Soult, lui écrivit-il le 30 juillet, dans la conversation que vous me rapportez, a exprimé l'opinion que les événements survenus dans le Levant ne devraient apporter aucun changement aux résolutions des alliés ; la dépêche adressée à M. de Bourqueney déclare au contraire que ces événements doivent modifier la conduite des puissances, et que les succès de Méhémet-Ali lui donnent droit à des conditions plus favorables que celles qu'on lui avait proposées. Le gouvernement de Sa Majesté, supposant que la dépêche a été écrite avant que la conversation eût lieu, et que la conversation était la dernière en date, exprime la détermination finale du gouvernement français. J'ai donc répondu à la conversation, et je n'ai pas répondu à la dépêche. Mais je crois nécessaire de faire savoir à Votre Excellence que le gouvernement de Sa Majesté, partageant complétement et entièrement les opinions exprimées par le maréchal Soult dans sa conversation avec Votre Excellence, n'admet pas les opinions renfermées, il est vrai, implicitement, plutôt qu'exprimées dans la dépêche. » Lord Palmerston cherchait donc a constater une contradiction dans la conduite du gouvernement français, et voulait le contraindre à une explication. Le maréchal Soult

répondit à l'ambassadeur anglais : « qu'il ne rétractait rien de la conversation, et qu'il persistait à regarder comme non avenu tout arrangement direct entre le pacha et le sultan. » Fort de la déclaration du président du Conseil, lord Palmerston prévint immédiatement l'Autriche, la Russie, la Prusse et la Sublime Porte que « les cinq puissances n'avaient qu'une même pensée sur la victoire de Nézib ; » puis il proposa résolûment à la France d'envoyer une flotte anglo-française devant Alexandrie pour forcer le pacha à restituer la flotte ottomane. Comme on le pense bien, le cabinet des Tuileries repoussa une telle proposition, et, désormais divisé d'opinion avec l'Angleterre, il chercha à pénétrer les vues de l'Autriche sur l'Orient. M. de Metternich déclara, à l'exemple du cabinet de Saint-James, que tout devait se décider à Constantinople et par le concours des cinq puissances, qui notifieraient ensuite au pacha les résolutions adoptées.

Cependant, tout semblait réussir à Méhémet-Ali, et le Divan, privé de sa dernière ressource par la trahison d'Achmet, subissait les conditions de la paix imposées par le vainqueur ; on lui accordait l'hérédité de l'Égypte et de la Syrie, lorsque M. de Metternich, inquiet de la tournure que prenaient les affaires d'Orient, écrivit à l'internonce, M. de Stumer, d'insister sur la nécessité d'un arbitrage des grandes puissances pour terminer la négociation. En effet, l'amiral Roussin, s'écartant du système formulé par la Chambre des Députés, rédigea, le 27 juillet 1839, de concert avec M. de Stumer, un protocole que signèrent ensuite les ambassadeurs d'Angleterre, de Russie et de Prusse ; il était conçu en ces termes : « Les cinq ambassadeurs soussignés, conformément aux instructions reçues de leurs cours respectives, se félicitent d'avoir à annoncer aux ministres de la Sublime Porte que l'accord des cinq puissances touchant la question orientale est certain, et ils prient la Sublime Porte, en attendant les fruits de leurs dispositions bienveillantes, de ne décider absolument rien sur la susdite question d'une manière définitive sans leur concours. »

L'ambassadeur français avait évidemment commis une faute en agissant, dans cette circonstance, en dehors de la pensée du cabinet des Tuileries ; aussi ne tarda-t-il pas à être rappelé à Paris. Du reste, la note du 27 juillet, à laquelle la Porte répondit en acceptant l'intervention des cinq puissances, cette note, si agréable à l'Angleterre par cela même qu'elle était contraire au système du 12 mai, excita la

colère de l'empereur Nicolas, qui devina bien qu'elle tendait à annuler le traité d'Unkiar-Skélessi; et il n'hésita pas à la désavouer hautement. Toutefois, dans l'enivrement de son triomphe, après avoir vainement pressé le gouvernement français d'employer des mesures coërcitives pour obtenir du pacha la restitution de la flotte ottomane, lord Palmerston avait rompu en visière, et déclaré qu'il fallait définitivement agir contre Méhémet-Ali, sans le concours des puissances qui s'y refuseraient. C'était le signal d'une rupture imminente entre la France et l'Angleterre; ce fut pour l'Europe un grand sujet de joie, et la Russie, habile à profiter de cet avantage, modifia sa politique orientale en ce qui touchait Méhémet-Ali et le *statu quo*. M. de Brunow partit pour Londres avec la mission de détacher l'Angleterre de l'alliance française; dans ce but, il informa lord Palmerston que la Russie promettait son concours au cabinet de Saint-James pour contraindre le pacha à l'obéissance; mais que, en cas de résistance armée de sa part, les troupes russes devraient se joindre à celles de la Sublime Porte pour défendre le sultan, tandis que les flottes alliées se dirigeraient vers Alexandrie. C'était rester dans les termes rigoureux du traité d'Unkiar-Skélessi; aussi le cabinet des Tuileries déclara-t-il « que jamais, de son aveu, une escadre de guerre étrangère ne paraîtrait devant Constantinople, sans que la France s'y montrât aussitôt. » D'autre part, les collègues de lord Palmerston, moins faciles à entraîner, exigèrent que quelques vaisseaux alliés pussent entrer dans les Dardanelles, si la flotte russe était obligée de se montrer dans le Bosphore. M. de Brunow consentit provisoirement à cet amendement, et il retourna à Saint-Pétersbourg pour le soumettre à l'approbation du czar. Alors la France essaya d'obtenir la médiation de l'Autriche sur les projets préparés à Londres, et sur les propositions que M. de Pontois, nouvellement nommé à l'ambassade de Constantinople, était chargé de communiquer au Divan. Ces propositions consistaient à accorder à Méhémet-Ali l'hérédité de l'Égypte, de l'Arabie, de la Syrie, et la possession viagère de l'île de Candie. Mais, par une contradiction déplorable, qui s'était reproduite tant de fois dans le cours des négociations, le général Sébastiani, notre ambassadeur à Londres, démentait le système du ministère du 12 mai, en présentant lui-même un plan qui séparait la Syrie en deux portions par une ligne tirée de l'Ouest à l'Est de Beyrouth ou de Damas, pour

donner la partie Nord au sultan, la partie Sud au pacha. Que l'Angleterre acceptât ces conditions, et la France promettait sa coopération énergique pour dompter les résistances de Méhémet. Ce défaut d'unité dans les actes de notre gouvernement résultait du rapport de M. Jouffroy, qui avait isolé la France de la diplomatie européenne en lui imposant les sympathies de la majorité pour le vice-roi d'Égypte. Lord Palmerston, surpris de cette double politique, crut deviner que le général Sébastiani était l'interprète des convictions du roi des Français, et son arrogance ne fit que s'en accroître.

L'Autriche, ravie de voir l'alliance anglo-française se dissoudre, avait repoussé les tentatives faites auprès d'elle par le cabinet du 12 mai; et la Prusse elle-même, quoique étrangère à la question, s'était laissé entraîner dans la ligue formée contre la France, lorsque M. de Brunow rapporta à Londres la ratification de l'amendement. La Russie se montrait disposée à toute espèce de concessions, pourvu qu'on réprimât l'insolence du pacha envers la Porte, son alliée. « J'ai ordre de vous déclarer que le traité d'Unkiar-Skélessi n'existe plus, disait M. de Brunow ; vos vaisseaux passent et repassent dans le Bosphore ; tout est libre ; seulement nous voulons comme vous que Méhémet-Ali abandonne ses arrogants desseins ; nous vous le livrons, à vous, lord Palmerston, qui n'êtes point lié. Brûlez ses flottes, préparez-vous un passage jusqu'à Suez, tout cela nous importe peu ; vous voyez que nous sommes d'un facile tempérament, pourvu que vous vous sépariez de la France. » Toutefois, les ministres du 12 mai, espérant encore triompher de tant d'obstacles, de tant de haines réunies, remplacèrent le général Sébastiani par M. Guizot à l'ambassade de Londres, et insistèrent pour qu'on accordât au pacha la possession héréditaire de l'Égypte et de la Syrie. Alors, d'après l'avis du comte Aberdeen et de sir Robert Peel, l'Angleterre prit le parti de ménager jusqu'au dernier moment les justes susceptibilités de la France, et « de n'en venir à l'extrémité d'une séparation qu'après les refus répétés ; » puis elle résolut d'ajourner les négociations jusqu'à l'arrivée d'un plénipotentiaire turc qui intervînt dans le traité à conclure.

# CHAPITRE XVI.

Marche vers une solution de la guerre civile en Espagne. — La cause de Don Carlos abandonnée. — Le Prétendant cherche un refuge en France. — Question de cabinet à ce sujet. — Afrique. — Funestes conséquences du traité de la Tafna. — Expédition des Portes-de-Fer. — Soulèvement d'Abd-el-Kader. — Nos établissements d'Afrique menacés. — Joie maligne de l'Angleterre. — Ouverture des Chambres. — Discours de la couronne. — Discussion de l'adresse. — Question d'Orient — Discours de M. Thiers sur l'alliance anglaise. — Situation du ministère. — Proposition sur les fonctionnaires. — La conversion des rentes. — Questions des sucres, — du monopole du tabac. — Loi sur les officiers ministériels. — Vote d'un monument à Molière. — Mariage du duc de Nemours. — Projet de dotation. — Pamphlet de M. de Cormenin. — Rejet de la dotation. — Chute du ministère du 12 mai.

L'immense affaire d'Orient, en absorbant presque exclusivement l'attention de l'Europe, amena pour ainsi dire la fin de la guerre civile dans la Péninsule. Sacrifiée à des intérêts d'une plus haute portée, la cause de don Carlos perdit de sa puissance, et bientôt les officiers de l'armée du Prétendant négocièrent leur soumission avec le gouvernement de la reine. L'infant dut chercher son salut dans la fuite et vint demander l'hospitalité à la France. Quelques jours après, il écrivit à Louis-Philippe dans le but de solliciter la permission de traverser le territoire pour aller se réfugier en Autriche ou en Italie. Malgré l'avis du roi, le ministère décida que don Carlos serait retenu comme otage jusqu'à la pacification de l'Espagne, et lui assigna Bourges pour retraite. Le corps diplomatique s'émut de cette

résolution et protesta contre la captivité arbitraire de l'infant ; mais la majorité du Conseil refusa de lui donner des passe-ports, sous prétexte que la guerre continuait à déchirer l'Espagne, et que, s'il ne renonçait pas publiquement à ses droits, on devait craindre de le voir se jeter de nouveau dans les hasards de l'insurrection. Ainsi la question espagnole marchait vers un dénoûment heureux, comme il était advenu pour les difficultés belges ; ainsi les événements justifiaient chaque jour la politique de tempérance et de modération du prince habile qu'on dénigrait sans cesse, et dont on prétendait annuler l'action personnelle.

En Afrique, le funeste traité de la Tafna commençait à porter ses fruits. La puissance d'Abd-el-Kader, œuvre du général Bugeaud, avait tellement grandi, que de toutes parts lui arrivaient les sympathies, les hommages, les conseils et les secours. Les tribus nomades se rangeaient sous son drapeau, et bientôt il se trouva à la tête de 60,000 hommes. Alors son audace ne connut plus de bornes. A peine le duc d'Orléans était-il revenu de la périlleuse expédition des *Portes de Fer*, effrayant chaos devant lequel avaient reculé les légions romaines, que l'émir, prenant désormais l'offensive, attaqua nos sol-




dats jusque dans les plaines d'Alger, et détruisit de fond en comble les fermes modèles, les essais d'agriculture, les établissements indus-

triels. Or, ce désastre, il fallait l'attribuer à la trahison des Juifs, au mauvais vouloir de tous pour la colonisation de l'Algérie, à l'insuffisance des forces militaires, qui n'allaient pas à 30,000 hommes. L'invasion de l'émir révéla les dangers de la situation, et le gouvernement se hâta de faire embarquer 12,000 hommes. Nos revers causaient une joie maligne à l'Angleterre, qui, en nous voyant disséminer nos troupes à la Plata, au Mexique et particulièrement en Afrique, espérait rester maîtresse du terrain en Asie. Quoi qu'il en soit, il tardait au ministère de châtier l'audace de l'émir, et tout se prépara pour une réparation éclatante.

C'est au milieu de tous ces grands événements extérieurs que les Chambres s'ouvrirent. Le discours de la couronne glissa légèrement sur la question orientale pour ne pas inspirer à la nation des craintes prématurées, et annonça l'énergique résolution, prise par le gouvernement, de venger l'honneur de nos armes en Afrique : « Mes rapports avec les puissances étrangères, disait le roi, ont conservé le caractère pacifique et bienveillant que prescrit l'intérêt commun de l'Europe. Notre pavillon, de concert avec celui de la Grande-Bretagne et fidèle à l'esprit de cette union, toujours si avantageuse aux intérêts des deux pays, veille sur l'indépendance et la sûreté immédiate de l'empire ottoman. Notre politique est toujours d'assurer la conservation et l'intégrité de cet empire, dont l'existence est si essentielle au maintien de la paix générale. Nos efforts ont au moins réussi à arrêter dans l'Orient le cours des hostilités que nous avions voulu prévenir, et, quelles que soient les complications qui résultent de la diversité des intérêts, j'ai l'espérance que l'accord des grandes puissances amènera bientôt une solution équitable et pacifique. Un grand changement a été opéré dans la situation de l'Espagne; et si j'ai le regret de ne pouvoir pas encore vous annoncer que la guerre civile, qui a si longtemps désolé ce royaume, soit entièrement éteinte, cependant cette guerre a perdu le caractère de gravité qui pouvait entretenir des alarmes sur la stabilité du trône constitutionnel de la reine Isabelle II. La plus grande partie des provinces du Nord est pacifiée, et tout permet d'espérer que celles de l'Est ne tarderont pas à l'être également. Cet important résultat est l'ouvrage de la sage politique du gouvernement de la reine régente et de la valeur persévérante de l'armée espagnole, soutenues par l'appui que leur ont

donné mon gouvernement et celui de Sa Majesté Britannique, pour la fidèle exécution des traités de 1834. En Amérique, le gouvernement mexicain remplit les engagements du traité que j'ai conclu avec cette république; le blocus des ports de la République Argentine retient encore une de nos escadres. De nouvelles forces ont été dirigées sur ce point éloigné pour hâter la satisfaction qui nous est due. En Afrique, d'autres hostilités appellent une répression décisive. Nos braves soldats et nos cultivateurs, auxquels mon fils venait de porter par sa présence un gage de ma sollicitude, ont été perfidement attaqués. Le progrès de nos établissements dans la province d'Alger et dans celle de Constantine est le véritable motif d'une agression insensée : il faut que cette agression soit punie et que le retour en devienne impossible, afin que rien n'arrête le développement de prospérité que la domination française garantit à une terre qu'elle ne quittera plus. De nouvelles troupes sont déjà transportées en Afrique, et des moyens de tous genres se préparent pour abréger la durée de la guerre en la poussant avec vigueur, et pour que désormais les habitants de l'Algérie et les tribus indigènes fidèles à la France trouvent partout une protection efficace; la dépense immédiatement ordonnée dans ce but sera présentée au vote régulateur des Chambres. J'ai la confiance qu'elle obtiendra cet assentiment toujours assuré, lorsqu'il s'agit de l'honneur de nos armes et des intérêts de la France. »

La discussion de l'adresse fut calme à la Chambre des Pairs, orageuse à la Chambre des Députés, où elle roula principalement sur la question d'Orient. Les mêmes considérations se reproduisirent sur tous les systèmes connus, et la tribune ne fut que l'écho sonore des idées propagées par la presse depuis le commencement de cette lutte européenne. M. Thiers seul jeta une nouvelle clarté sur le débat et démontra quelle attitude convenait au gouvernement dans les affaires du Levant. Tout en reconnaissant la nécessité d'appuyer les droits de Méhémet-Ali, l'orateur déclarait qu'on ne devait pas lui sacrifier l'alliance anglaise, et qu'il fallait concilier l'équité avec les intérêts de la France. Selon M. Thiers, les systèmes en présence, le système turc, le système arabe, le système européen, le système du *statu quo*, se réduisaient à deux systèmes seulement : « 1° celui de la politique active qui tend, plus tôt ou plus tard, au partage de l'empire ottoman, et

qui s'appuie sur la nation qui semble la plus disposée à ce partage, c'est-à-dire sur la Russie; 2° un autre système qui paraît avoir été adopté par le gouvernement, et qui consiste, non pas à considérer l'empire ottoman comme éternel, comme impérissable, mais à le considérer, sinon comme facile à sauver, du moins comme pouvant être sauvé, et qui, le danger subsistant toujours, aurait dû conduire à prendre toutes les précautions, afin que, si la catastrophe arrivait, la France eût dans cette question la situation que ses intérêts et sa dignité exigent. » M. Thiers approuvait le second système, d'abord suivi par le cabinet; mais comme toutes les puissances désiraient le maintien de la paix, la France, dans la pensée de l'orateur, devait prendre de telles précautions qu'elle pût, au besoin et sur-le-champ, tenir, de concert avec l'Angleterre, la conduite que réclameraient leurs intérêts communs, entièrement liés dans la même question. « Je suis, je l'avoue, ajoutait-il, partisan de l'alliance anglaise, partisan comme un homme qui n'oublie jamais la fierté de mon pays. Non, je ne puis pas encore renoncer à cette belle et noble alliance qui est fondée, non-seulement sur la puissance matérielle, mais encore sur la force morale des principes; car, quand nous sommes avec l'Angleterre, nous ne sommes pas obligés de cacher notre drapeau. D'accord avec l'Angleterre, nous pouvons élever nos deux drapeaux; ils portent pour devise : *Liberté modérée et paix du monde*... Et sur quoi se fonde-t-on pour combattre l'alliance anglaise? Quelle a été la cause de la haine profonde, de la lutte acharnée qui a séparé la France et l'Angleterre? Permettez-moi de vous le rappeler en deux mots. La démocratie française a fait explosion dans notre révolution, tantôt avec un comité sanglant à sa tête, tantôt avec un grand homme, Napoléon. Elle a étonné le monde, mais elle l'a effrayé, et, comme il arrive toutes les fois que la liberté effraye, en donnant une puissance énorme aux ennemis de la liberté. Qui a soutenu la lutte que la démocratie française avait provoquée? Naturellement celle de toutes les aristocraties qui était la plus puissante, la plus riche, la plus habile. L'aristocratie aussi a trouvé un grand homme, Pitt; l'aristocratie anglaise, pour le compte du monde effrayé, a lutté, avec un grand homme à sa tête, contre la démocratie française et son grand homme. La lutte a été acharnée. Napoléon a dit : « Il y a eu une erreur dans ma vie, erreur commune à l'Angleterre et à moi; nous pouvions être

alliés et faire beaucoup de bien au monde. Je l'aurais pu si Fox eût été aux affaires. » Eh bien, que signifiait cela, sinon que c'était l'aristocratie anglaise qui avait soutenu la lutte contre Napoléon? Il y avait aussi derrière cette question de principe un immense intérêt. La France alors n'avait pas renoncé à être une puissance maritime et coloniale du premier ordre; elle n'avait pas renoncé au rêve brillant des possessions lointaines; elle avait voulu prendre la Louisiane, Saint-Domingue, et même essayer sur l'Égypte une tentative merveilleuse, moins solide qu'éclatante, mais dont le but avoué était de menacer les Anglais dans l'Inde. Notre puissance alors, à quoi la faisions-nous servir? A coaliser toutes les marines de l'Europe sous notre drapeau. Eh bien! il y avait là des raisons d'une lutte acharnée; mais, heureusement, plus rien de cela n'existe. C'est la révolution modérée qui gouverne la France; c'est la révolution modérée qui gouverne l'Angleterre. Et la lutte d'intérêts est aussi impossible que celle de principe. La France s'est éclairée sur la véritable voie de sa grandeur. Qui songe aujourd'hui, parmi nous, à des possessions lointaines?... C'est que l'esprit de la France a changé, c'est que tout le monde sent que notre grandeur véritable est sur le continent. »

Après avoir examiné dans son ensemble la question, M. Thiers conclut enfin à ce que le gouvernement repoussât les propositions faites par le cabinet de Pétersbourg, lesquelles consistaient à permettre à l'Angleterre et à la France d'introduire chacune quatre vaisseaux de ligne dans la mer de Marmara, et ouvraient à la Russie les portes de Constantinople. Le tableau brillant et vrai qu'il fit de la situation excita les plus vifs applaudissements. M. Thiers avait développé avec une grande portée de vues le programme de sa prochaine rentrée au pouvoir, si bien qu'un journal, le *Constitutionnel*, appela son discours un *discours-ministre* ; et, en effet, un incident imprévu, en amenant la chute du cabinet du 12 mai, ne tarda pas à offrir à l'éloquent orateur le moyen de chercher lui-même à résoudre les difficultés de la question d'Orient.

Cette longue discussion, terminée par une espèce de bill d'indemnité, avait plus que jamais démontré les oscillations de la politique du gouvernement et le danger de la division qui existait dans le Conseil. Au lieu de diriger la majorité, le cabinet était dirigé par elle, c'est-à-dire qu'il obtenait ses suffrages sans posséder sa con-

fiance. Il en résulta que les premiers débats de la session n'eurent que fort peu d'intérêt. La reprise de la proposition de M. Gauguier, relative aux fonctionnaires, le monopole du tabac, la question des sucres, quelques crédits supplémentaires, la conversion des rentes, la loi sur les officiers ministériels, et le vote d'un monument à Molière, occupèrent médiocrement l'attention des législateurs. Le ministère, avec le sentiment de son impuissance, évitait le choc des fortes discussions. Dans ces circonstances, la dotation du duc de Nemours revint sur le tapis. Depuis le ministère du 15 avril, le mariage des princes et des princesses d'Orléans s'était accompli par la voie des négociations. Maintenant, il s'agissait d'établir le duc de Nemours, et le choix s'arrêta sur la princesse Victoire-Auguste-Antoinette de Saxe-Cobourg-Gotha, nièce du prince régnant de Saxe-Cobourg-Gotha et du roi des Belges, sœur du roi de Portugal et cousine du prince Albert, le mari de la reine Victoria. Elle apportait en dot une fortune considérable. Cette alliance prouvait combien l'Europe commençait à avoir foi dans la stabilité de la dynastie d'Orléans. Il était donc digne de la nation de doter convenablement le duc de Nemours; et quoique la Chambre eût, une fois déjà, refusé l'apanage de Rambouillet, le cabinet espéra que, dans une occasion aussi solennelle, elle n'oserait refuser une rente annuelle de 500,000 francs pour le prince, plus 500,000 francs pour les frais de son mariage; mais l'éternelle objection était que le roi pouvait doter ses enfants avec sa fortune personnelle. Or, cette fois encore, le projet de dotation souleva une colère universelle dans le pays, et M. de Cormenin, l'infatigable adversaire des apanages, publia un pamphlet intitulé : *Questions scandaleuses d'un jacobin*, où il énumérait, selon son habitude, les possessions royales, prairies, fermes, forêts magnifiques, en s'écriant : « Avec cette fortune, que venait-on demander comme dotation? Le duc de Nemours n'était-il pas propriétaire d'une partie des biens-fonds appartenant au roi? » La réprobation ne fut pas moins vive dans la Chambre des Députés; on confia à une commission le soin d'examiner la situation du domaine privé, et M. Amilhau, chargé de la rédaction du rapport, exagéra si maladroitement les misères de la liste civile, que l'opposition s'en montra plus acharnée. Le jour du débat arriva (20 février), et deux orateurs seulement prirent la parole : M. Laffitte, qui revint sur l'achat de la forêt de Bre-

teuil par la liste civile, et M. Couturier, qui combattit le projet; puis la Chambre, repoussant la discussion des articles, passa au scrutin secret au milieu du silence le plus profond; 226 voix sur 426 se prononcèrent contre la dotation, et le ministère du 12 mai donna sa démission.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

# TABLE

## DES CHAPITRES DU TOME DEUXIÈME.

---

### CHAPITRE PREMIER.



### CHAPITRE II.



### CHAPITRE III.

## CHAPITRE VI.



## CHAPITRE VII.

## CHAPITRE VIII.



## CHAPITRE IX.

## CHAPITRE X.

## CHAPITRE XI.



## CHAPITRE XII.



## CHAPITRE XIII.

## CHAPITRE XIV.



## CHAPITRE XV.

## CHAPITRE XVI.

# CLASSEMENT DES GRANDES PLANCHES

## DU DEUXIÈME VOLUME.

---

## ERRATA

Page 302, à la neuvième ligne, *au lieu de :* « Napoléon-Louis Bonaparte, second fils de *Jérôme* Bonaparte, etc. » *Lisez :* « Napoléon-Louis Bonaparte, second fils de *Louis* Bonaparte, etc. »

Page 332, à la quinzième ligne, *au lieu de :* « Elles s'élevaient à 5,000 *hommes*, y compris, etc. » *Lisez :* Elles s'élevaient à 7,000 *hommes*, y compris, etc. »

FIN.

